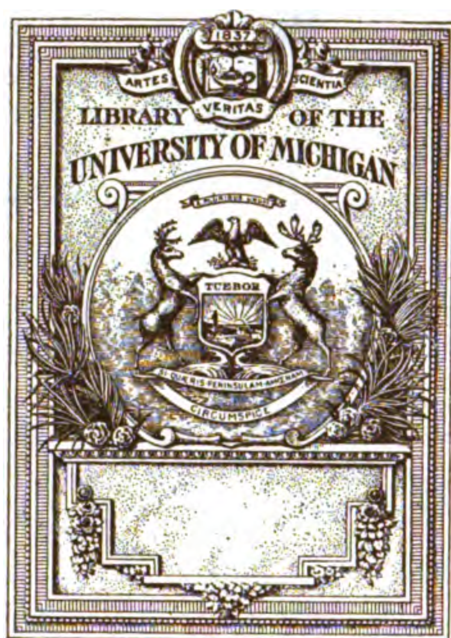



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

RIJKS GESCHIEDKUNDIGE PUBLICATIËN

UITGEGEVEN IN OPDRACHT VAN

Z. EXC. DEN MINISTER VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.

3.

COLENBRANDER,

GEDENKSTUKKEN DER ALGEMEENE GESCHIEDENIS VAN NEDERLAND

VAN 1795 TOT 1840.

DERDE DEEL.

EERSTE STUK.

'S-GRAVENHAGE,
MARTINUS NIJHOFF
1907.

GEDENKSTUKKEN

DER

ALGEMEENE GESCHIEDENIS VAN NEDERLAND

VAN 1795 TOT 1840

UITGEGEVEN DOOR

DR. H. T. COLENBRANDER.

DERDE DEEL.

UITVOERENDE BEWIND. — ENGELSCH-RUSSISCHE INVAL. — AMIENS.

1798—1801(2).

INLEIDING EN HOOFDSTUKKEN I—III.

'S-GRAVENHAGE,
MARTINUS NIJHOFF
1907.

TYP. ZUID-HOLL. BOEK- EN HANDELSDRUKKERIJ.

INHOUD.

1) Met dit hoofdstuk vangt het tweede stuk van dit deel aan.

[1]) De brieven van van der Goes aan Mollerus bevinden zich in het zesde hoofdstuk.

INLEIDING.

Dit deel, slechts ter wille van het gebruik in twee stukken uitgegeven, bevat de documenten tot de geschiedenis der jaren 1798—1801. In het algemeen is tot eindpunt genomen de invoering der nieuwe constitutie van laatstgemeld jaar; voor het hoofdstuk over het Oranjehuis de uitvaardiging van den „brief van Oranienstein." Eén hoofdstuk echter reikt tot over die grens: de onderhandeling van Schimmelpenninck te Amiens is zoo geheel en al de voortzetting van pogingen reeds in 1801 bij Frankrijk aangewend, en de verandering zelve die onze staatsinrichting in dat jaar onderging onderstelde in die mate het aanbreken van den Europeeschen vrede, dat het geraden scheen de buitenlandsche staatkunde der Republiek niet tot de opening, maar tot de sluiting van het congres te documenteeren. Indien dus een volgend deel de jaren 1801—1806 op het titelblad zal vermelden, herinnere men zich, dat niettemin de bescheiden betreffende Amiens in het tegenwoordige, derde, deel moeten worden gezocht.

De Fransche gezantschapsberichten zijn getrokken uit de deelen 599—605 der „Correspondance de Hollande" (Aff. Etr. te Parijs); de vertaling van een onderschept bericht van den Spaanschen gezant Anduaga, voorkomende in deel 22 van het „supplément" op deze collectie, is daaraan toegevoegd. Andere aanvullingen leverden de archieven van het Directoire (Arch. Nat., serie AF^{III}, 70) en van het Consulaat (aldaar, serie AF^{IV}, 1594 en 1682), namelijk eenige rapporten door Champigny-Aubin direct aan het Directoire gericht, een rapport van Brune, en voorts de berichten van Augereau en van Marmont (op diens bijzondere zending in 1800) aan Bonaparte. Nog leverde de verzameling-Daendels (Rijksarchief)

eenige stof voor het eerste hoofdstuk op: nl. de brieven van Brune aan Daendels, voor zoover deze nog niet (door Dr. Mendels) waren gepubliceerd. Het rapport van den commercieelen agent Lubbert in 1799 met zijne bijlagen kon worden gepubliceerd naar de verzameling-Wiselius en het archief-van der Goes.

De Prusische gezantschapsberichten zijn uitgegeven naar de Haagsche copieën, doch vergeleken met en waar noodig aangevuld uit de origineelen te Berlijn (Rep. 34 n°. 227aa). Dépêches van 4, 16 en 30 Sept., 7 Oct. 1799, eene bijlage bij eene dépêche van 15 Sept. 1801, benevens een particulier bericht van Bielfeld aan Haugwitz van 9 Sept. 1799, welke niet in den Haag voorkomen, zijn opgenomen uit hetzelfde bestanddeel van het Berlijnsche archief, dat bovendien nog de antwoorden aan Bielfeld en eenige correspondentie tusschen de ministers en den koning, of tusschen de mininsters onderling, gehouden naar aanleiding van Bielfeld's dépêches, heeft opgeleverd. Rep. 11 n°. 73 conv. 172a (de Engelsche correspondentie) leverde eenige rescripten aan Balan, benevens één bericht van dezen. De nieuwstijdingen van den uit onze vroegere deelen bekenden berichtgever Bosset, voor zoover opgenomen, zijn alle uit het archief te Marburg genomen, daar zij over deze jaren te Berlijn ontbreken.

Voor het derde hoofdstuk leverden de bundels *Frontiers of Holland 3* en *4* de voortzetting der berichten van Bentinck en van Munniks op, alsmede nog één bericht van Barclay (n°. 347), en de rapporten van kolonel Maitland over de in het najaar van 1799 met de Nederlandsche nauw samenhangende Belgische zaken (n°s 385, 389, 395); de bundel *Holland 59* eenige correspondentie tusschen den minister van oorlog Henry Dundas en den generaal Sir Ralph Abercromby vóór het begin der expeditie, en de instructies voor Thomas Grenville als gezant bij de Republiek ingeval de aanval gelukt ware; de bundel *Hamburg 19* de gedurende de periode der landing voor onze geschiedenis vrij belangrijke berichten van den Engelschen gezant aldaar, Sir James Crawfurd. Deze vier bundels behooren tot de archieven van het „Foreign Office", opgenomen in het algemeen „Record Office" te Londen. Men vindt daar eveneens de archieven van het „War Office", uit welks bundel *Holland 62* berichten van Maitland, Abercromby en den hertog van York, gedurende de expeditie te Londen ontvangen, zijn opgenomen.

Van velerhande herkomst zijn de stukken, die de vierde afdeeling (Bataafsche Bronnen) vormen. In hoofdzaak bestaan zij uit de ambtelijke en particuliere briefwisseling tusschen Schimmelpenninck en van der Goes. De stukken, van Schimmelpenninck uitgegaan, vindt men in den regel in den tekst, terwijl van de antwoorden van van der Goes bij voorkeur

in noten is gebruik gemaakt. Voor zoover de officieele correspondentie betreft, motiveert de onderlinge verhouding der stukken deze wijze van doen; voor de particuliere briefwisseling geldt in mindere mate deze zelfde reden, doch bovendien zijn voor de jaren 1798—1801 de particuliere brieven van Schimmelpenninck aan van der Goes in aanmerkelijk grooteren getale, dan die van van der Goes aan Schimmelpenninck, bewaard. Na het einde van Schimmelpenninck's diplomatieke loopbaan heeft tusschen hem en van der Goes eene uitwisseling hunner sedert 1798 gewisselde vertrouwelijke brieven plaats gehad, zoodat men Schimmelpenninck's brieven aan van der Goes thans in Schimmelpenninck's archief vindt, en die van van der Goes aan hem in het archief van van der Goes. Of vóór dan wel na die uitwisseling een gedeelte van de brieven van van der Goes in het ongereede is geraakt, is mij niet met zekerheid gebleken; doch dit staat vast, dat thans, terwijl de verzameling van Schimmelpenninck's vertrouwelijke brieven aan van der Goes ten naastenbij compleet is, de antwoorden eene gaping vertoonen die zich uitstrekt van begin 1799 tot herfst 1801, en dus over het grootste en belangrijkste deel van ons tijdvak. Daar de welwillendheid der bezitters mij in staat gesteld heeft beide nalatenschappen met het meeste gemak te bestudeeren, durf ik wel verzekeren dat in geen thans bekenden schuilhoek van een der genoemde archieven bedoelde brieven zich thans bevinden.

Gedurende een belangrijk deel zijner ambassade heeft Schimmelpenninck drie soorten berichten aan van der Goes doen afgaan: 1°. officieele dépêches, genummerd en op de gewone wijze behandeld, d. w. z. door een klerk in het net geschreven; 2°. confidentieele dépêches, zonder nummer maar met een kruisje voorzien, ten bewijze dat zij door niemands handen zijn gegaan dan die van den ambassadeur; 3°. particuliere brieven. Het verschil tusschen 2°. en 3°. is dikwijls meer in formaat en in apostrophe („Burger Agent" in plaats van „Amicissime"), dan in inhoud gelegen. Alleen de onder 1°. genoemde berichten zijn door van der Goes in het archief van zijn departement geplaatst en daaruit thans door ons uitgegeven (portefeuilles *Buitenlandsche Zaken 210—214*); de onder 2°. genoemde heeft hij, evenzeer als de particuliere brieven, aan Schimmelpenninck teruggegeven. Ik heb in noten aangeteekend in welken vorm, dépêche of brief, elk van de uitgegeven stukken gesteld is. Van der Goes gebruikt in zijn antwoorden alleen den zuiver officieelen of den zuiver particulieren vorm. Zijn particuliere antwoorden zijn, voor zoover aanwezig, in zijn privaat archief te vinden gelijk ik reeds vermeldde; de officeele antwoorden kan men op drie plaatsen in het Rijksarchief vinden: de minuut en eene copie in het archief van Buitenlandsche Zaken; het origineel in het met het Rijksarchief vereenigd oud-archief der Parijsche

legatie. De portefeuilles waaruit onze noten getrokken zijn, zijn steeds bij de noot zelve aangegeven.

De officieele archieven der Bataafsche Republiek leverden voorts nog andere bijdragen: de „buitengewoon secrete" notulen van het Uitvoerend Bewind met hare „relativen" (*Uitv. Bew. 482*) bevatten alles wat op de geheime zending van de Winter bij Bonaparte (in 1800) betrekking heeft: ook de berichten van de Winter, welke voor het Bewind bestemd, doch aan den algemeenen secretaris Hultman geadresseerd waren. Een andere portefeuille uit deze zelfde reeks (*Uitv. Bew. 485*) houdt het rapport van de Winter na afloop zijner zending in (n°. 547), en een rapport van van der Goes over de bij een algemeenen vrede voor de Bataafsche Republiek te bedingen voorwaarden (n°. 556).

Eindelijk is, evenals in het overeenkomstige hoofdstuk van ons tweede deel, het voornaamste opgenomen uit de particuliere bescheiden herkomstig van Bataafsche staatslieden, voor zoover deze bescheiden waren op te sporen. Van de verzamelingen in 's Rijks bezit werden daartoe gebruikt die van Daendels, Goldberg, Mollerus, van Swinden, Wiselius (allen Rijksarchief), Valckenaer (Leidsche bibliotheek); van particuliere archieven die van Brantsen, van der Goes, Gogel, van Lennep en Schimmelpenninck. Voor nadere bizonderheden kan ik verwijzen naar de achter mijn werk voorkomende lijst van herkomst der stukken.

Het vijfde hoofdstuk (Amiens) kan als een zelfstandig onderdeel van het vierde worden beschouwd. Redenen van convenientie deden tot een afzonderlijk hoofd besluiten. Over zijne verrichtingen te Amiens heeft Schimmelpenninck een uitvoerig particulier journaal gehouden, dat wij in zijn geheel mededeelen (n°. 603). Daarbij voegt zich eene correspondentie met zijne geheime agenten Lehoc en Comps, eveneens uit zijn particulier archief getrokken, alsmede de voortzetting, over den tijd van het congres, zijner drieledige briefwisseling met van der Goes. Uit de officieele dépêches viel weinig over te nemen, daar zij nauwelijks meer inhouden dan in het journaal staat; zooveel te meer uit de confidentieele dépêches en particuliere brieven, welke laatste voor dit tijkvak ook van de zijde van van der Goes beschikbaar zijn. — Zelfs de officieele dépêches uit den tijd van het congres zijn door van der Goes nimmer bij het archief van het departement ingelijfd, maar aan Schimmelpenninck teruggegeven, in wiens privaat archief zij nog heden voorkomen. Ik heb ze, met de bijlagen, voor het Rijksarchief doen copieeren, waar zij thans te vinden zijn onder de aanwinsten van 1904, gecopieerde stukken.

De bronnen voor het zesde hoofdstuk zijn in de eerste plaats het Koninklijk Huisarchief en het voor onze periode zeer rijke archief-Fagel;

vervolgens de verzamelingen-Kinckel en van Nagell (beide Rijksarchief) en Repelaer (particulier bezit). Nog leverden toevoegsels: uit Londen de bundels *Holland*, *59*, *60; Frontiers of Holland, 4; Prussia 53*, *54; Russia*, *42*, *43; Various 314* [1]), *322* [1]), behoorende tot de Foreign, en *Holland 62*, behoorende tot de War Records; — uit Berlijn de „Repositur" 34 n⁰. 227 d1 (betrekkingen met het Oranjehuis). Eindelijk achtte ik mij gerechtigd, uit de deelen IV en V der voor onze geschiedenis zoo buitengemeen belangrijke *Grenville Papers* een vrij aanzienlijk aantal stukken over te nemen (in hoofdzaak de particuliere briefwisseling tusschen Lord Grenville en zijn broeder Thomas uit het jaar 1799, benevens een nergens elders aangetroffen opstel van Hendrik Fagel over de reorganisatie der Republiek (n⁰. 732)), voorts twee stukken uit Brückner's uitgave der papieren van Panin en, voor het gemak van den lezer, één stuk uit Martens' *Recueil.* — In het vierde hoofdstuk vindt men zoo, uit den niet zoo heel veel voorkomenden *Heer Politieken Blixem*, een courantenartikel van Gogel overgedrukt (n⁰. 594).

Omtrent de verhouding mijner bronnenuitgave tot andere werken is het volgende te zeggen:

De stukken van hoofdstuk I zijn in het algemeen nimmer gebruikt dan in geringe mate door Legrand; een deel er van, op Daendels betrekking hebbende, zijn echter reeds gepubliceerd door Dr. Mendels, wiens werk allerminst door het mijne wordt op zijde geschoven, daar het b. v. de bij mij niet herdrukte correspondentie tusschen Schimmelpenninck en Daendels, en Brune en Daendels, uit het jaar 1799 behelst. In het algemeen valt op te merken dat ik mij niet ten doel heb gesteld ook de krijgskundige geschiedenis van den Engelsch-Russischen inval te documenteeren, daar, gelijk van algemeen bekendheid is, generaal Koolemans Beynen reeds geruimen tijd eene publicatie daaromtrent voorbereidt. De voorstudie van den generaal is zoo omvangrijk geweest, dat hij ook over zuiver staatkundige gebeurtenissen uit het jaar 1799 en daaromtrent eene uitgebreide kennis, en een groot aantal documenten bezit, waarvan hij mij verscheidene, die in mijne verzameling nog ontbraken, met de meeste gulheid ter publicatie afstond, waarvoor ik hem hier hartelijk dank zeg. Ik ben aan hem de kennismaking met het werk van Brückner verschuldigd, en de bescheiden uit de bundels *Prussia*, *53*, *54* en *Russia 42*, *43* der Foreign Office Records, waartoe ik mijn eigen onderzoek niet had uitgestrekt.

---

1) Aangekochte papieren van Stamford (zie *Gedenkstukken* II, p. XVI).

De bronnen, in hoofdstuk II uitgegeven, zijn nimmer gebruikt dan voor een klein gedeelte de Haagsche copieën van Bielfeld's dépêches door generaal Koolemans Beynen ten behoeve zijner *Krijgsgeschiedkundige Studie over de Verdediging der Bataafsche Republiek in 1799* [1]), en, voor een enkele aanhaling, door Dr. Byvanck in zijn Gidsartikel *Dorus' Droefheid* [2]).

De stukken van hoofdstuk III zijn nimmer gebruikt. — Die van hoofdstukken IV en V in geringe mate door G. graaf Schimmelpenninck voor zijn *Rutger Jan Schimmelpenninck* (nl. de dépêches en brieven van Schimmelpenninck aan van der Goes en het journaal; tot het belang der correspondentie met Comps en Lehoc, bij het journaal aanwezig, is hij evenwel niet doorgedrongen, of heeft er opzettelijk weinig melding van gemaakt), en voorts, voor zoover enkele stukken over de zendingen van Mollerus en de Vos van Steenwijk in 1799, en van van Spaen in 1800, betreft, door Vreede in zijn *Geschiedenis der Diplomatie van de Bataafsche Republiek.* De schuilplaats echter der berichten van de Winter uit het jaar 1800 is Vreede blijkbaar onbekend gebleven, zoodat hij van diens belangrijke zending geen melding maakt. In het algemeen heeft Vreede van de officieele Bataafsche archieven van dit tijdvak nagenoeg geen gebruik gemaakt. Van de door ons gebruikte bronnen kent hij alleen het archief van der Goes door en door; de belangrijkste stukken, die dit archief over de door ons behandelde jaren inhoudt, zijn door hem reeds gedrukt. Wij vleien ons echter, enkele daarvan, die wij hebben overgenomen, in een beter omgeving gezet te hebben: zoo de door de Vos van Steenwijk te Berlijn aangeboden schets van constitutie (n°. 477), die door Vreede is uitgegeven alsof zij tot de zending van van Spaen behoorde, en waaraan wij de aan Vreede onbekend gebleven memorie van toelichting hebben kunnen toevoegen (n°. 478); zoo de in de eerste maanden van 1801 tusschen van der Goes en Sémonville gewisselde geheime nota's (n°s. 557 en 566) [3]), welke wij met het aan Vreede onbekend gebleven rapport van van der Goes aan het Uitvoerend Bewind van 18 Febr. 1801 (n°. 556) hebben in verband gebracht. Tegen het werk van Vreede kan met grond dit bezwaar worden ingebracht, dat het verband tusschen den tekst en de daaraan als bijlagen toegevoegde stukken uitermate los is. Zijn boek is zeer breed opgezet, maar meer met van heinde en ver bijeengezamelde aanteekeningen gevuld, dan met een doorloopend verhaal, gegrond op kennis van de *hoofd*documenten die op zijn onderwerp betrekking hebben.

---

1) Overgedrukt uit den *Militairen Spectator* 1891—'95.

2) *Gids* 1901, IV, 1.

3) Bij Vreede II^{I} achter elkander afgedrukt als bijlage XXXIII.

De onbekendheid met de officieele Bataafsche en Fransche archieven wreekt zich ieder oogenblik; allerlei bijzaken nemen daardoor een onevenredige plaats in. Om de geschiedenis van den behandelden tijd in haar hoofdbeloop te leeren kennen is het werk dus ongeschikt; als magazijn van stukken en aanteekeningen uit schrijvers behoudt het eenige waarde. Hetzelfde geldt van zijn werkje *Oranje en de Bataafsche Republiek in diplomatische betrekking tot den Eersten Napoleon* (Utrecht 1859). — Nog zal het nuttig zijn, bij de studie van ons eerste en vierde hoofdstuk te gebruiken het eerste deel der *Mémoires* van Lombard de Langres (Paris 1823), en het journaal van Daniel Delprat in *Bijdr. en Meded. Hist. Gen.* XIII.

Van een gedeelte der bronnen, in het zesde hoofdstuk bijeengebracht, is reeds gebruik gemaakt door kolonel de Bas voor het tweede deel van zijn *Prins Frederik*, door generaal Koolemans Beyen voor de reeks van kleine bijdragen van zijne hand, verschenen in de *Handelingen en Mededeelingen* van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde [1]), door denzelfden schrijver voor zijn opstel *De Erfprins van Oranje te Lingen in 1799* (Bijdr. voor Vad. gesch. en Oudheidkunde, 4e reeks, 6e deel, 146 vv.), en door Jhr. mr. J. H. Hora Siccama in het tweede deel van het plaatwerk *Je Maintiendrai* (opstel: *Uit de geschiedenis der domeinen van het Huis van Oranje in Nederland*).

Een uitvoerigen commentaar op de uitgegeven stukken, gelijk die in de inleiding tot het vorig deel werd aangetroffen, zal men hier en in de volgende deelen niet meer vinden. Waar het materiaal zoo omvangrijk en veelzijdig is als in deze *Gedenkstukken*, nadert, of men wil of niet, de commentaar tot eene geschiedenis van het behandelde tijdvak zelf, en deze geschiedenis is te dezer stede noch van mij te vergen, noch ware zij er het best geplaatst. Zij blijft beter zelfstandig, daar zij immers ook met bronnen te rekenen heeft, die in de hierbij aangeboden verzameling niet zijn opgenomen. Werd zij aanstonds hier beproefd, het gevaar ware niet denkbeeldig, dat de schrijver zich met verklaarbare (niet verdedigbare) voorkeur van de bronnen bedienen zou, die hij juist zelve voor den druk had gereed gemaakt. Wij mogen

---

1) „Engelands bedoelingen bij het werkdadig optreden op het vasteland gedurende den tweeden coalitie-oorlog" (1897—'98, bl. 124); „Nieuwe gegevens betreffende de bedoelingen van Engeland bij het werkdadig optreden op het vasteland gedurende den tweeden coalitie-oorlog (1898—'99, bl. 64); „De invloed van de Oranjepartij in Gelderland op het voornemen tot landing der Engelschen en Russen in Noord-Holland in 1799" (1899—1900, bl. 162); „De twee zendingen van den generaal Don uit het Engelsche hoofdkwartier in Noord-Holland in 1799 naar 's-Gravenhage" (1900—'01, bl. 130); „Oranje en de Roomsch-Katholieken in 1799" (1803—'04, bl. 3).

tevreden zijn, zoo de geschiedschrijver oordeelen zal dat ons magazijn hem den arbeid verlicht; hem dien uit de hand te nemen, ligt evenzeer buiten onze bedoeling als buiten de grenzen eener gepaste rijksbemoeiing.

Hier volgen dus nog slechts enkele aanteekeningen ten gebruike bij bepaalde bladzijden.

Bl. 58, 63, 64, 113. — Correspondentie tusschen Brune en Talleyrand, en tusschen Brune en het Directoire. — De welwillendheid van kolonel de Bas, Directeur van het Krijgsgeschiedkundig Archief bij den Generalen Staf, staat mij toe, uit de daar berustende verzameling copieën van Brune's rapporten aan den Franschen minister van oorlog (naar de origineelen in het archief van het Ministerie van Oorlog te Parijs) hier nog het volgende op te nemen: [1])

Brune aan Milet-Mureau [2]), la Haye 15 messidor an VII (3 Juli 1799). — Je viens d'obtenir l'assurance que les places fortes seront approvisionnées: on a promis d'y jeter d'abord des vivres et munitions pour six semaines, et de faire des versemens successifs jusqu'aux quantités nécessaires pour compléter l'approvisionnement. J'aime à croire qu'il n'y aura plus de tergiversations sur cet article.

Il n'est pas de même de l'unité de commandement et de la nécessité de lier un système uniforme de défense. Il m'a été répondu à cet égard d'une manière très vague, très indécise, quoiqu'avec toutes les protestations d'égards, toutes les formes d'une obligeance personnelle. On allègue que le gouvernement batave traite à Paris de tous ces objets, et qu'ils doivent s'y terminer. Apparemment que ces difficultés tiennent à des causes ou à des clauses que le Directoire exécutif seul peut faire cesser ou modifier selon les circonstances. Je vous prie en conséquence, citoyen ministre, d'en parler aux Directeurs et de provoquer une prompte décision.

P.S. Il est bien urgent de venir au secours des officiers à la suite; ils ne reçoivent rien, on leur refuse nourriture et logement, et ils sont à la merci de de la bienveillance particulière. Le gouvernement batave s'est montré disposé à les payer du moment que le Directoire exécutif lui aurait témoigné l'intention de compenser ce payement.

Brune aan Milet-Mureau, la Haye 19 messidor an VII (7 Juli 1799). — Je ne cesse d'insister auprès du gouvernement batave pour qu'il arme et approvisionne les places de guerre, mais malgré toutes les promesses les choses ne marchent toujours qu'avec lenteur. Le ministre n'a pas encore à sa disposition les fonds nécessaires. Il m'a déclaré qu'il en ferait demain la demande. Il prétend que lorsqu'il les aura, l'approvisionnement sera effectué sans délai. Il m'a assuré avoir déjà donné des ordres pour l'armement. Je vais en conséquence

1) Gedeeltelijk reeds gedrukt bij Du Casse, *Le général Vandamme* (Paris 1870), en bij Gachot, *Les Campagnes de 1799* (Paris 1906).

2) Deze werd 5 Juli 1799 als minister van oorlog opgevolgd door Bernadotte.

charger un officier du génie de se transporter dans les places pour me rendre compte de l'effet successif des promesses du ministre.

Brune aan Bernadotte, la Haye 23 messidor an VII (11 Juli 1799). — Je vous envoye ci-joint l'état de situation et de placement des corps de cette armée, afin de vous mettre à même de juger ma position. Déduction faite des corps détachés à l'armée du Danube et dans les départemens réunis, il ne nous reste en ce moment dans la République batave qu'à peu près 15.000 hommes. Vous jugerez, citoyen ministre, si l'état des choses n'exige pas que l'armée soit portée au complet. Il ne nous arrive plus de conscrits.

Brune aan Bernadotte, la Haye 24 messidor an VII (12 Juli 1799). — J'avais fait à votre prédécesseur diverses demandes sur lesquelles je n'ai pas encore de réponse. Je crois en conséquence devoir vous les représenter.

1°. Les officiers et sous-officiers qui ont amené des conscrits éprouvent les plus grands besoins, le gouvernement batave se refusant à payer les officiers auxiliaires. Comme il n'y a point de fonds extraordinaires, il est impossible de venir à leur secours.

2°. Il n'a jusqu'ici été mis à ma disposition aucuns fonds pour dépenses extraordinaires ou secrètes, ce qui m'ôte les moyens d'être instruit, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur. Les inconvéniens qui pourraient en résulter sont faciles à prévoir, et il est instant de prendre une décision à cet égard.

3°. Les 1ères et 8e demi-brigades ne sont plus soldées à l'armée du Danube par le gouvernement batave, qui allègue pour motiver le refus qu'il fait de les solder, que l'arrivée successive des conscrits portera l'armée française en Hollande au-delà de 25.000 hommes.

4°. Des militaires languissent depuis plusieurs mois dans les prisons sous pouvoir être juges. Il doit y avoir en Hollande trois premiers conseils de guerre, trois seconds et trois de révision, et chacun d'eux doit être présidé par un chef de brigade. Depuis que différens corps ont été détachés de cette armée, il est devenu impossible d'organiser suivant le vœu de la loi, un pareil nombre de conseils de guerre. Il serait à propos que je fusse autorisé à le réduire.

5°. On a besoin de 1000 carabines et environ 500 sabres. Le gouvernement batave qui ne peut se les procurer, offre de les payer aux termes des articles convenus.

6°. 800 chevaux sont nécessaires pour la remonte des trois régimens de chasseurs et de l'artillerie légère. Le gouvernement batave ne vout point remplir ce vide, parce qu'il ne doit que le huitième de l'effectif pour chaque année.

Brune aan Bernadotte, la Haye 29 messidor an VII (17 Juli 1799). — Il m'a été donné hier connaissance par le ministre de la guerre de l'arrêté qui me confère le commandement des troupes bataves. Il y manquait des formes essentielles, et j'ai demandé qu'il m'en fût donné une expédition plus en règle [1]). Il semble que l'on veuille encore gagner du temps. Les moindres choses rencontrent ici de grands obstacles.

1) Zie over deze quaestie en wat daarmede samenhangt uitvoerig Koolemans Beynen, *Krijgsgeschiedkundige Studie*, bl. 162—179.

Cependant le Corps législatif vient de faire une proclamation parfaitement dans le sens de l'alliance [1]), et *j'espère* qu'enfin ce gouvernement va mettre plus d'activité dans ses opérations.

Brune aan Blanchard [2]), la Haye 29 messidor an VII (17 Juli 1799). — J'ai lu avec beaucoup d'attention, mon cher général, la lettre que vous m'avez expédiée le 26 de ce mois; j'y trouve de nouvelles preuves de cette amitié que vous m'avez promise et que vous êtes si ingénieux à témoigner.

Sans doute il serait bon que je fisse un voyage à Paris. J'ai besoin de présenter au ministre et au gouvernement des détails qui se trouvent perdus dans les lettres et qui se font sentir de vive voix; il est urgent aussi de parler des besoins urgens de l'armée et surtout des relations entre les deux Républiques qui pourraient être améliorées et même qui doivent l'être pour qu'il existe ici un esprit français et un concert imperturbable dans les opérations des troupes françaises et bataves. Cette affaire du commandement qui durait depuis si longtems est terminée, mais ce n'est qu'en apparence: les formes les plus essentielles manquent à l'acte du Directoire batave qui pourrait être selon les événemens contesté ou annullé. Il faut se mettre en garde contre la mauvaise foi, éviter qu'au moment des hostilités la trahison ne vienne tout désunir. En trois ou quatre jours on peut obtenir à Paris ce qui demanderait ici deux mois d'instances et de sollicitations, et il n'y a pas de tems à perdre. Aucun voyage ne saurait être mieux justifié . . . . .

P.S. Je vous envoie ma demande d'un congé; vous la retiendrez ou la présenterez à votre gré.

Brune aan Bernadotte, la Haye 21 thermidor an VII (8 Aug. 1799) [3]). — Mon cher Bernadotte. Tes bonnes et amicales intentions pour moi ne me surprennent pas. Ton âme et ton cœur me sont connus. Mais laissant tous les projets qui maintenant ne doivent plus t'occuper, il faut que tu considères que ma situation mixte politique et militaire a besoin d'être désentravée. Une entrevue de 24 heures peut tout finir, et sans une détermination sérieuse je t'assure que la place ici n'est pas tenable. Mon voyage, retour etc. demandent huit jours; j'attends la permission et t'embrasse.

P.S. Il faut compléter l'armée absolument.

Bernadotte aan Brune, 27 thermidor an VII (14 Aug. 1799). — Je sais, citoyen général, qu'il est nécessaire dans les circonstances présentés d'augmenter vos forces; mais comme toutes les troupes disponibles qui se trouvaient restées dans les divisions de l'intérieur ont été envoyées aux armées, je me réserve de profiter des bataillons de conscrits qui s'organisent et dont je fais activer la formation par tous les moyens possibles pour vous envoyer incessamment des renforts.

1) Hierachter, bl. 239.

2) „Ordonnateur en chef" (hoofdintendant) der Fransche troepen in de Bataafsche Republiek, thans tijdelijk te Parijs. — De brief van Blanchard aan Brune is niet voorhanden.

3) Bij Gachot, bl. 211. — Het particuliere schrijven van Bernadotte dat hieraan moet zijn voorafgegaan, is niet in het archief voorhanden. — Brune verkreeg zijn permissie niet.

Redoublez de vigilance et d'activité afin de suppléer par vos dispositions à des forces plus nombreuses, en attendant l'arrivée de ces troupes.

Brune aan Bernadotte, la Haye 6 fructidor an VII (23 Aug. 1799). — Mon cher Bernadotte; voici l'ensemble de mes dispostions. Je fais trois principaux corps d'armée. L'un, sous les ordres du lieutenant-général Dumonceau, défend la Frise et le pays de Groningue, l'autre en Nord-Hollande sous les ordres du lieutenant-général Daendels est destiné à combattre les troupes qui débarqueraient vers le Texel; le troisième sous les ordres des généraux de division Desjardins et Reubell, forme la défensive des îles de la Zélande. Quelques détachemens seulement sont dans les places fortes où l'on commence à jeter des munitions de guerre et de bouche; moi-même je suis à la Haye comme centre de la grande ligne qui doit être attaquée, afin de pouvoir porter ma petite réserve où besoin sera. Le pays est tellement coupé qu'à moins d'être au centre ou n'est nulle part.

Il y a beaucoup d'orangistes dans le pays, cependant on n'entend pas parler encore d'une seule émeute. La garde nationale n'est pas organisée encore, mais les événemens feront cesser, je l'espère, les lenteurs hollandaises.

Ne perdez pas de vue, mon cher général, que dans toutes mes dispositions je dois compter sur la tranquillité de la part du voisinage du continent; sans quoi, en vérité, je jouerais un fort méchant rôle, ayant mes forces dispersées comme elles le sont. Vous voyez que la mer m'occupe tout entier.

Je vous renouvelle la demande de généraux: qu'ils partent aussitôt vos ordres reçus! La Belgique mérite une grande attention; elle a besoin aussi de généraux fermes et vigoureux. J'amerais bien le plan d'un camp dans les environs de Liége. Il faut, mon cher, vous mettre en quatre pour faire triompher la France dans ces points-ci; croyez que cela ne nuira pas aux autres. Je ferai ce que je pourrai, et je crois que je ferai bien. Je vous écris sans réserve, parce que je compte sur votre amitié.

P.S. Dans la situation actuelle, je n'ai pas un sol pour dépenses secrètes: aussi me trouvé-je réduit à ne savoir rien que par les rapports militaires ou par des moyens payés de ma poche.

Brune aan Bernadotte, la Haye 8 fructidor an VII (25 Aug. 1799). — [De Engelsche vloot voor Texel; sommatiën aan Story en Gilquin]. Il paraît que les Anglais veulent décidément forcer la rade du Texel: dès le 6 au soir, ils faisaient sonder les passes de cette rade par des bâteaux pêcheurs qu'ils avaient enlevés. Ce projet audacieux pourrait bien, en supposant qu'il réussit, détruire la flotte hollandaise; mais il ne ferait rien pour l'invasion de la Hollande. C'est au gouvernement français à juger s'il importe que les flottes française et espagnole jouent un rôle dans cette occasion. Je crois cette observation assez intéressante pour vous dépêcher un officier en courrier qui vous remettra cette lettre.

Je pense que la situation de ce pays mérite de fixer l'attention de notre gouvernement, et devrait *au moins* le décider à compléter l'armée sans délai. Les habitans auraient de meilleures dispositions pour la défense de leur pays, s'ils voyaient la France y mettre elle-même un grand intérêt. Cependant, pour l'encouragement de la force de ligne, pour l'armement des gardes nationales,

pour la confiance et même le zèle des citoyens, j'ai obtenu plus que je n'espérais, et, à tout événement, citoyen ministre, vous pouvez être assuré que je ferai mon devoir.

Je vous adresse un état de l'approvisionnement des places en munitions de guerre: mais à quoi servent les munitions si l'on manque de troupes? Cette multitude d'îles que nous avons à garder, consument toute l'armée.

P.S. A propos de places fortes, savez-vous bien mon cher général, que je n'ai pas un seul officier de grade pour les commander; que ceux qui les ont en garde sont officiers subalternes? Envoyez-m'en, je vous prie, qui méritent confiance par leurs talens et leur patriotisme. Je n'ai pas assez de officiers généraux, et la plupart de ceux qui sont à l'armée, sont trop âgés pour supporter les fatigues de la guerre. Mon chef d'état-major [1]) est à toute extrémité. Rostollant, qui a une infirmité qui l'empêche de partir d'ici à quelques jours, mais qui n'a que le corps de malade, a la signature. Il partira cependant au premier moment.

Bernadotte aan Brune, 9 fructidor an VII (26 Aug. 1799). — D'après les renseignemens qui viennent de me parvenir sur les mouvemens des escadres anglais et russe pour opérer un débarquement sur les côtés de la République batave, je vous previens, citoyen général, que je viens de charger le général [2]) commandant les 24e et 25e divisions militaires de tenir à votre disposition le 1er bataillon de la 49e demi-brigade et 5 compagnies du 1er bataillon de la 48e qui se trouvent stationnés dans le département de la Dyle.

Je vous préviens en outre que je viens de donner des ordres aux généraux commandant les 1ère, 2e, 3e, 4e, 15e et 16e divisions militaires [3]) de faire extraire des bataillons auxiliaires qui s'organisent en ce moment dans les chefs-lieux de département de chacune de ces divisions, jusqu'à concurrence de 3500 conscrits qui doivent être mis en marche sur sept colonnes et être dirigés avec rapidité sur Bréda pour servir au complément des troupes françaises qui se trouvent stationnées sur le territoire de la République batave.

Vous voudrez bien prévenir de suite le gouvernement batave de la marche de ce renfort, afin de le mettre à portée de donner les ordres convenables pour que ces troupes soient pourvues aussitôt leur arrivée à Bréda de tous les objets qui leur sont nécessaires pour être employées utilement à la défense commune.

Brune aan Bernadotte, la Haye 12 fructidor an VII (29 Aug. 1799). — [Landing.] Je suis fort aise que le doute de l'expédition soit levé et encore plus que ce gouvernement-ci consente que je change un peu la défense du pays. Je retire les deux tiers des troupes qui devaient défendre Groningue et le Dollart pour les réunir en corps avec les troupes françaises disponibles, mais qui sont en bien petit nombre vu l'importance des points où elles sont placées, la Zélande et les places fortes, Bois-le-Duc, Grave, Bréda etc. J'attends les troupes que vous me promettez, comme le Messie. J'écris au général Tilly, puisqu'il n'est plus douteux que ce sera la Hollande qui doit

1) Dardenne. — Zie over hem Koolemans Beynen, *Krijgsgeschiedkundige Studie*, bl. 52 vv.
2) Tilly. — De 24ste en 25ste divisie lagen in België.
3) Hoofdplaatsen: Rijssel, Mézières, Metz, Nancy, Rouaan en Atrecht.

être attaquée, de me donner les forces dont il pourra se dégarnir. J'ai déjà fait cette demande, sans avoir eu de réponse. Dans trois ou quatre jours ou plus tard ma petite armée sera réunie. Nous ferons de notre mieux pour battre messieurs les Anglais et courir ensuite là où seront les Russes. Je ne vous parle point des actions qui ont eu lieu, parce que je pense bien que vous imaginez que, s'il y avait eu là des Français, ces messieurs n'y seraient plus, mais au total je n'avais que 1000 à 1200 hommes à faire marcher et qui me servaient de réserve, et si au premier moment je leur avais fait quitter la Haye, l'esprit public aurait chaviré, car je crois bien que mon air d'assurance en a donné à ce gouvernement. La tranquillité publique n'a pas été troublée. Le patriotisme au contraire s'est réveillé. Une société de républicains a fait dans un quart d'heure une quête de 2500 florins pour rafraîchir les troupes qui avaient combattu. Toutes les dispositions des esprits sont fort bonnes, mais quelques bayonnettes de plus ne nous nuiraient pas. Je ne crois pas avoir besoin d'exciter votre sollicitude à cet égard, non plus que de vous assurer que je ferai un bon usage des moyens qui me seront confiés.

Brune aan Bernadotte, la Haye 13 fructidor an VII (30 Aug. 1799). — Il n'y a pas de nouveaux combats. Les positions sont conservées. J'ai donné ordre impératif au général Daendels, qui prenait sur lui un faux mouvement, de rester où il se trouve et de défendre le terrain pied à pied [1]). En attendant mes Français se rassemblent et dans peu je vous dirai ce qu'ils savent faire.

Brune aan Bernadotte, la Haye 14 fructidor an VII (31 Aug. 1799). — L'ennemi est toujours dans sa position. Depuis le 10 fructidor, jour de la descente, le général Daendels qui essuya et rendit une longue fusillade n'a eu aucune attaque à soutenir. Cependant il a fait un mouvement rétrograde fort mal à propos. Je lui ai donné mes ordres positifs de rester et de disputer le terrain. En attendant nous arrivons, mais en bien petit nombre. J'espérais recevoir incessamment le bataillon de la 49e et les 5 compagnies de la 48e demi-brigade. Le général Tilly annonce qu'ils arriveront à Bréda pour le 18; c'est bien tard. Tous les avis s'accordent à rapporter que la 2e division anglaise est en mer, et qu'elle doit attaquer Helvoetsluys et Brielle. Les Russes ont passé le Sund. C'est beaucoup de forces pour notre petit nombre; mais le courage peut triompher de tous les obstacles. Je me rends à Haarlem.

P.S. Je vous embrasse. Envoyez-moi donc des forces.

Brune aan Bernadotte, Alkmaar 21 fructidor an VII (7 Sept. 1799) [2]). — Les renforts que vous destinez à cette armée nous permettront, s'ils arrivent promptement, d'établir ici un bon système de guerre; car l'état dans lequel je me trouve ne me laisse que la ressource d'une action. L'armée batave, qui d'après ses cadres devait être de 33.000 hommes, ne présente réellement qu'une force de 19.000 hommes en y comprenant les dépôts. L'ennemi placé dans la belle position du Zyp ne peut être chassé qu'en emportant des redoutes sur les digues et de larges canaux. Vous observez très bien qu'en hâtant le moment

1) Hierachter, bl. 70.

2) Hieraan gaat een missive van Bernadotte van 15 fructidor (1 Sept.) vooraf, waarvan de inhoud voldoende uit het antwoord van Brune blijkt.

d'une action décisive il faut se hâter de compromettre les premières tentatives. C'est l'idée à laquelle je m'étais déjà arrêté. Ainsi je me suis appliqué à modérer l'impatience de notre petit nombre, et je réserve son enthousiasme pour l'instant où les troupes bataves réunies, me donneront une masse qui, au moins en résistant sur un point, m'aide à percer sur un autre. Les troupes qu'amène le général Dumonceau de Groningue et de Frise, devaient arriver avant-hier: elles ne seront ici que demain. L'occupation du Zuyderzee par les Anglais, suite de la trahison de la flotte, a empêché de transporter ces troupes directement par cette mer; elles viennent par les détours et petits canaux. Aussitôt que je les aurai reçues j'attaquerai.

Il n'est impossible de dégarnir le Zélande de nos troupes; c'est un point très important. Je ne puis guères non plus attirer à moi le peu de troupes que j'ai laissé disséminées sur la ligne de Bergen-op-Zoom à Nimègue et à Arnheim; elles servent à contenir des bandes d'émigrés et de mécontens qui déjà ont inquiété ces deux dernières villes. A Nimègue on avait coupé l'arbre de liberté; il a été replanté à l'approche d'un petit détachement. Aux portes d'Arnheim des émigrés venus de pays de Clèves (territoire prussien) ont arboré le drapeau orange sur la tour du village de Westervoort: je crois qu'ils doivent être dissipés en ce moment. Une autre bande de rebelles, sortis des pays de Munster et de Bentheim compris dans la neutralité prussienne, a pénétré dans le pays de Drenthe et a sommé la ville de Coevorden. Tous ces nouvemens ne signifieront absolument rien, dès [que nous montrerons des forces.

Le général Vandamme qui est arrivé hier [1]), et qui a passé par Bruxelles, m'a dit qu'il n'avait rien vu sur sa route qui indiquât une marche de troupes vers la Hollande. Le général Tilly semble n'avoir pas compris le sens de vos ordres, ou les ignore: il m'écrit qu'il m'envoie 450 hommes, et que c'est tout ce qu'il peut; il tient compte du bataillon de la 49ᵉ et des compagnies de la 48ᵉ qui faisaient déjà partie de l'armée de Hollande et qui sont rentrées il y a quelque tems. Je lui adresse un extrait de votre dernière lettre du 15 de ce mois, de laquelle il résulte qu'il peut m'envoyer au moins 3000 hommes, puisqu'en remplacement vous mettez à sa disposition 2 bataillons auxiliaires de 1300 hommes chacun; et que, par le débarquement opéré en Hollande, il ne lui reste qu'à maintenir le pays, tout au plus à surveiller quelques démonstrations de l'ennemi sur les côtes. Je vois encore par une lettre du général Tilly au ministre de France à la Haye, qu'il compte retenir pour lui le 10ᵉ de dragons, et qu'il doute s'il ne doit pas conserver aussi la 90ᵉ demi-brigade. Il est d'autant plus urgent, citoyen ministre, que les renforts arrivent sans obstacle et sans retard, que j'ai reçu cette nuit des avis du Nord qui annoncent la sortie des Russes de la rade d'Elseneur, et que, d'après les calculs de marins expérimentés, ils peuvent, par le vent actuel, venir en quatre ou cinq jours du Sund à Texel. Ces troupes russes forment une première divison auxiliaire de 6 à 7000 hommes. Les Anglais sont ici au nombre de 20.000, sans y comprendre 800 hommes de cavalerie; je n'ai pas appris qu'ils aient débarqué de nouvelles forces depuis quelques jours. Voici ma situation pour le nombre: 6000 Français, 9500 Bataves aux ordres de Daendels, 4300 Bataves aux ordres de Dumonceau que j'attends demain; 20.000 hommes environ . . . . .

1) Vgl. Du Casse, *Le général Vandamme* II, 4 vv.

Votre projet de prendre en cas de nécessité des renforts de la gauche de l'armée du Rhin, est d'autant plus juste, que ces renforts viendraient rapidement et sans fatigue en descendant le fleuve.

Je désirerais qus les ennemis ne dirigreassent leurs attaques que dans la partie où je me trouve actuellement: la facilité qu'ils ont de débarquer sur les points qu'ils occupent, me donne l'espérance qu'ils ne morcelleront pas leurs descentes, et que toutes ces entreprises de mécontens sur nos flancs et sur nos derrières, ne seront guères appuyées que par des promesses.

P.S. J'apprends à l'instant que les Anglais ont débarqué hier 1300 hommes de chasseurs d'York. J'ai formé une colonne mobile vers Nimègue, elle est commandée par le général Giraud. Si j'avais réuni, comme mes prédécesseurs, le commandement de la Belgique, déjà je me serais trouvé en mesure de battre l'ennemi.

Bernadotte aan Brune, 21 fructidor an VII (7 Sept. 1799). — Je vous ai informé, citoyen général, par ma lettre en date du 9 de ce mois que j'avais donné des ordres pour extraire des bataillons auxiliaires qui se forment en ce moment dans les 1e, 2e, 3e, 4e, 15 et 16e divisions militaires 3500 conscrits destinés à compléter les cadres des troupes françaises actuellement stationnées sur le territoire de la République batave, et de les faire diriger sans retard sur Bréda.

Je vous préviens que j'ai chargé les généraux inspecteurs de l'organisation de ces bataillons auxiliaires de faire toutes les dispositions nécessaires pour que ces 3500 conscrits soient armés, habillés et équipés avant leur départ. Si cette opération n'était pas complètement terminée au moment où ils arriveront sous votre commandement, je vous charge d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour y suppléer et mettre ainsi ces troupes en état d'être employées activement immédiatement après leur arrivée en Hollande.

Je vous préviens qu'indépendamment de la 90e demi-brigade et du 10e régiment de dragons qui doivent arriver à Anvers vers le 24 de ce mois pour demeurer à votre disposition, j'ai donné des ordres pour faire diriger promptement sur cette place une autre demi-brigade et un régiment de chasseurs [1]).

Bernadotte aan Brune, 22 fructidor an VII (8 Sept. 1799). — Il est à regretter qu'une forte réserve ne vous ait pas mis en état de combattre l'ennemi aussitôt sa descente et de lui en imposer par un premier succès. Quelque délicate que soit votre position, vous êtes en mesure d'attendre sans revers les renforts qui vont vous joindre. La volonté du Directoire est inébranlable. Il faut conserver la Hollande. Toutes considérations militaires et politiques se réunissent pour consacrer cette impérieuse nécessité.

L'ennemi se trouvant établi sur le territoire batave depuis dix à douze

1) Nieuwe toezeggingen van hulp werden door Bernadotte gedaan bij brieven van 28 fructidor (14 Sept.) en 5e jour complémentaire (21 Sept.). De zaak werd echter opgehouden door de weinige medewerking van Tilly, die, zelf ongerust, ongaarne België van troepen ontblootte. Een andere ongunstige omstandigheid was de ministerswisseling in Frankrijk: vervanging van Bernadotte door Dubois-Crancé.

jours avant que vous ayez pu rassembler assez de forces pour l'attaquer, aura sans doute fait quelques progrès dans l'intérieur, mais je ne puis croire qu'il réussisse à ébranler l'opinion publique avant que vous soyez en état de la consolider par un succès marquant.

Je vous si annoncé la marche de deux demi-brigades de deux régimens de troupes à cheval. Deux autres demi-brigades vont se rendre sous vos ordres: elle seront tirées de l'armée du Rhin et seront choisies parmi les anciennes troupes. Un corps joint aux conscrits que je fais diriger sur la Hollande, présente un renfort de 13 à 14.000 hommes . . . . .

Quel que soit l'événement des premières actions, il faut garder intact le cours des fleuves et la ligne des places fortes. Des moyens plus puissans que ceux qui sont actuellement en marche vous seront envoyés, s'il est nécessaire, aussitôt que nous connaîtrons l'ennemi que vous aurez à combattre. S'il n'a que 20.000 hommes, ainsi que vous le dites [1]), vous serez supérieur à lui et bientôt vainqueur avec le secours dont je vous annonce l'envoi actuel . . . . .

La reddition de la flotte serait un désastre irréparable. Si cette honteuse défection est réelle [2]), elle nous en présage peut-être d'autres. Notre fermeté n'en doit pas moins triompher de tous les obstacles. Si les Hollandais, peuple respectable, pouvaient abandonner la cause française, qui est celle des nations, et s'ils consentaient, dans le lâche abandon de leurs droits, à recevoir l'ex-Stathouder, nous ne devons pas leur en laisser la faculté; il vaut mieux qu'ils cessent d'être comptés au nombre des puissances et que nous conservions chez eux nos droits de conquête que de voir ce territoire passer sous l'influence britannique et celle de la République s'évanouir dans le Nord de l'Europe. Si des circonstances aussi fatales se présentaient, vous voyez la conduite que vous avez à tenir. Vous juges que dans toutes les suppositions vous devez vous maintenir en Hollande, mais il est plus doux de penser que ce peuple sera digne de son allié et de lui-même, que vos craintes sur les dispositions de quelques individus influens se dissiperont et que le Directoire bâtave, fidèle à sa dignité et à ses devoirs, ne cessera d'entretenir et de favoriser le succès des armées républicaines . . . . .

Brune aan Bernadotte, Bergen 24 fructidor an VII (10 Sept. 1799) [3]). — Citoyen ministre, la division du lieutenant-général Dumonceau étant arrivée hier soir, j'ai pris aussitôt toutes les dispositions pour attaquer l'ennemi . . . . . J'avais placé près le lieutenant-général Daendels deux officiers généraux français, le général de brigade Barbou et l'adjudant-général Durutte, que lui-même avait paru désirer. A quatre heures et demie, ce matin, l'armée s'est avancée: les avant-postes de l'ennemi ont été forcés avec beaucoup de rapidité. Les nombreux canaux qu'il fallait traverser n'arrêtaient point l'impétuosité de nos Français; ils se jetaient dans l'eau et riaient aux éclats devant les hommes qui étaient chargés d'établir des ponts pour faciliter les passages. Arrivé près de la grande digue [qui ferme le Zyp] on en est séparé par un canal large et profond. C'est sur la digue que l'ennemi a des batteries bien

1) In een rapport van 17 fructidor (3 September).
2) Vgl. de dèpêche van Florent Guiot hierachter, bl. 75.
3) Bij Du Casse II, 12.

couvertes et d'où il tirait à la mitraille. Pendant que le feu des Anglais se dirigeait particulièrement sur notre division française, un bataillon de la division Dumonceau avait occupé le pont de Krabbendam. Le Zyp allait être forcé sur ce point, quand un autre bataillon, qui marchait derrière ces braves, saisi d'une terreur inspirée par de lâches officiers, se met à fuir, jette, en se débandant, le désordre dans le corps qui le précédait, et nous ravit l'occasion de la victoire. En général, les deux divisions bataves n'ont point répondu à ce que promettaient de premières apparences de fermeté. Je livrerai au conseil de guerre plusieurs officiers sur la conduite desquels j'ai demandé des rapports. On doit néanmoins des éloges à plusieurs corps et à une partie de l'artillerie.

Notre division française, forte de 7000 hommes seulement, a déployé tout ce qu'on peut imaginer de valeur, d'héroisme; il était impossible de distinguer les anciens soldats d'avec les conscrits nombreux qui la composent en grande partie. Le général Vandamme, si familier avec tout ce qui tient au courage, a déclaré n'avoir jamais vu de plus braves soldats. Cette division est restée maîtresse du champ de bataille et a occupé en avant les dunes de Camp et Slaperdijk. Les Anglais n'ont pas osé sortir de leurs retranchemens, où ils s'étaient réfugiés. L'action a duré huit heures . . . . .

Vous jugerez, citoyen ministre, par nos efforts, par notre position, par celle qui a été abandonnée a l'ennemi presque aussitôt après la descente, qu'une poignée de Français que nous sommes ici, bien loin de suffire à un système d'attaque, pourrait difficilement garder la défensive contre des ennemis qui, à chaque instant, peuvent recevoir des renforts, et qui travaillent à exciter un mécontentement que bientôt il ne serait plus possible de maîtriser. Ainsi, il est de la plus extrême urgence de presser l'arrivée des demi-brigades que vous destinez à cette armée. Non seulement le général Tilly ne m'envoie rien des troupes dont il dispose, mais, d'après ce que j'apprends par des avis particuliers, il ne se presse pas de m'envoyer celles que vue mettez à ma disposition . . . . .

Le gouvernement batave m'assure qu'il y a des subsistances dans les places. Les officiers que j'ai chargés d'inspecter l'approvisionnement m'assurent qu'il n'y en a point. On me dit aussi que l'on a armé des bâtimens, des chaloupes canonnières, bricks etc. pour défendre les eaux de la Frise et la partie du Zuyderzee qui avoisine Amsterdam. Je n'ose point me fier à toutes ces assurances, tant que nous n'aurons pas dans ce pays des forces capables de faire cesser les lenteurs et d'intimider la trahison.

Brune aan Bernadotte, Alkmaar 24 fructidor an VII, 11 heures du soir (10 Sept. 1799) [1]). — Envoyez-moi des forces, mon cher Bernadotte, ou je ne saurai comment me tirer des combinaisons de lâcheté et de trahison qui se forment autour de nous. Je ferai cependant tous mes efforts pour tenir. D'indignes officiers, des brigands viennent de jeter l'alarme aux avant-postes de Daendels à Broek au delà de St. Pancras; ils se sont enfuis avec un drapeau, criant partout que l'ennemi les poursuivait. Ils ont entraîné des gens de l'artillerie légère qui se sont mis à fuir, abandonnant leurs pièces. Ces coquins ont traversé Alkmaar à la hâte; ils se dirigent vers Haarlem, sans doute pour

1) Bij Du Casse, II, 16, en bij Gachot, bl. 239.

exciter une dissolution générale de la force armée batave. Le fait est que nos positions sont les mêmes que celles que nous avons prises avant l'action de ce matin.

Je viens d'écrire aux généraux Daendels et Dumonceau pour leur demander positivement s'ils peuvent me répondre de leurs divisions. Je leur donne l'ordre de faire fusiller les lâches auteurs des ces perfidies et de les remplacer par des sous-officiers.

Nous comptons près de 600 blessés; les Hollandais, plus nombreux du double, en ont seulement 400 environ.

P.S. On vient d'arrêter celui qui emportait le drapeau.

Brune aan Bernadotte, Alkmaar 27 fructidor an VII (13 Sept. 1799). — Actuellement que trois jours se sont écoulés depuis la dernière affaire, je sens plus vivement le chagrin d'avoir été si mal secondé; et les retranchemens sans nombre que l'ennemi ajoute à sa position naturelle déjà si formidable me persuadent sans aucun doute qu'il a vu l'instant où sa perte était certaine..... J'avais rassemblé chez moi les généraux; tous étaient contens de la partie de l'attaque qui leur était destinée, tous la trouvaient facile et tous promettaient qu' à quatre heures moins un quart les avant-postes seraient emportés. Mais la fortune qui se rit des projets les plus sensés et qui souvent favorise ceux qui ne le sont pas, n'a voulu cette journée qu'épouvanter les Anglais et me mettre à même de juger des forces et du courage de l'armée française. Aucune attaque ne s'est faite à l'heure ordonnée et convenue, et peut-être l'audace de quelques-uns n'a pas été éclairée par la prudence. Cependant cette admirable intrépidité française allait triompher de tout sans la lâcheté d'une portion de troupes bataves qui tourna le dos dans les retranchemens même de l'ennemi. 50 hommes auraient pu tenir la position que 8000 ont abandonnée. Prières, menaces, énergie, rien ne put les rallier, et certes dans ce moment 25 hommes à cheval eussent fait mettre bas les armes à cette division toute entière. On a vu alors une chose bien extraordinaire, les Bataves fuyant d'un côté, les Anglais de l'autre et le champ de bataille abandonné de tous.

Les Français sont restés maîtres des postes qu'ils avaient emportés sur l'ennemi et les Bataves sont rentrés dans leurs anciennes positions. Mais croiriez-vous que six heures après l'action, une terreur panique s'est emparée d'une autre division batave: des artilleurs que s'étaient fort bien conduits ce jour-là ont pris la fuite, les charretiers ont coupé les traits des chevaux, enfin la déroute a été complète devant un ennemi qui n'existait pas. Les fuyards ont été jusqu'à Harlem et à Amsterdam. J'ai fait mettre sur pied deux bataillons français, un peu de cavalerie, et le désordre a été arrêté. Le premier qui avait répandu l'alarme était un sergent, il a été fusillé. Je veux faire un exemple sur les fuyards qui ont été arrêtés à Harlem et à Amsterdam; enfin je m'occupe à former un esprit militaire dans tous ces corps, et ce n'est pas une petite affaire pour moi que d'inspirer de la confiance à un gouvernement peu énergique, de comprimer les partisans du Stathouder et de réveiller le patriotisme. Vous pouvez compter que quelqu'accablante que soit cette situation, et quelque peine que j'aie eue de me voir ravir la victoire par un malheur si inopiné, je ne manquerai pas de ténacité pour me maintenir dans ce pays et remplir les vœux du gouvernement. Je crois qu'il est indispensable que vous augmentiez encore

cette armée pour que cette guerre ne traîne pas en longueur, et que les troupes deviennent bientôt disponibles pour le Rhin; mais il faut de la promptitude, car chaque jour l'ennemi augmente ses forces: dans ce moment j'ai 25.000 hommes en face.

La 1ère division russe forte de 6000 hommes n'est pas encore arrivée ici; on l'attend à chaque moment ainsi que la seconde, arrivée à Elseneur le 2 septembre (16 fructidor): ces deux divisions forment 16.000 hommes. Avec ces renforts qui sont très prochains l'ennemi deviendra plus entreprenant; très ménager des ses soldats qu'il ne hazarde que derrière les redoutes, il aura alors des têtes de colonne pour s'avancer dans le pays. Tant que je ne serai pas plus fort, ma situation sera précaire et d'un partisan obligé de faire la guerre de chicane. Une chose que vous serez bien aise de savoir, pourtant, c'est que nos soldats ne craignent pas du tout les Russes et que le jour du combat ils croyaient les trouver dans le camp anglais. Ils assurent qu'une balle tue un Russe tout comme un autre . . . . .

Dardenne aan Bernadotte, Alkmaar 3e jour complementaire an VIII (19 Sept. 1799) [1]. — Citoyen ministre, l'ennemi a attaqué, ce matin à quatre heures, sur toute notre ligne; une colonne russe, forte de 6000 hommes, s'est dirigée sur l'avant-garde de la division de troupes françaises aux ordres du général Vandamme. Cette colonne, commandée par le général Hermann, a repoussé nos troupes jusque dans Bergen, où toute la division avait ordre de se réunir. Le général Vandamme ordonna à l'adjudant général Rostollant de prendre la gauche vers les dunes. Il donna au général Gouvion le commandement de la droite, celui de la cavalerie au général Simon, il se chargea du centre, fit attaquer les Russes dans Bergen, leur enleva le village à la bayonnette. Six cents hommes y furent tués, autant de prisonniers, et leurs canons pris.

Le général en chef avait, depuis quelques jours, fait établir, sur le canal qui conduit au Zyp, un pont de communication avec la division du centre, aux ordres du général Dumonceau. Il y fit passer deux bataillons bataves, de l'artillerie légère et des hussards de la même nation, pour renforcer les troupes aux ordres du général Vandamme. L'attaque redoubla de vigueur, et l'ennemi fut culbuté.

Le résultat, jusqu'à ce moment connu, de cette mémorable journée, est que l'ennemi a perdu 2000 hommes tués sur le champ de bataille, 800 blessés, dont la moitié le sont mortellement, 1500 prisonniers, parmi lesquels se trouvent une quarantaine d'officiers de tout grade; de ce nombre est le général Hermann . . . . . On leur a pris en outre cincq drapeaux et vingt pièces d'artillerie de divers calibres. Nous avons eu 300 hommes blessés, peu de tués. . . . .

Les troupes bataves qui, pendant l'action, ont passé à la division du général Vandamme, se sont comportées avec bravoure. Le lieutenant-général Dumonceau, commandant la colonne du centre, a été blessé au commencement de l'action. Sa colonne a conservé sa position. Celle de droite, aux ordres

1) Bij Du Casse, II, 21. — Dardenne werd 20 Sept. wegens zijn zwakken gezondheidstoestand als chef van den staf vervangen door Rostollant.

du général Daendels, a été obligée d'abandonner ses avant-postes. Le général en chef espère qu'elle les reprendra cette nuit.

Brune aan Bernadotte, Alkmaar 3e jour complémentaire an VII (19 Sept. 1799) [1]. — . . . . . Je n'ai encore reçu de renforts que le 2e bataillon de la 90e demi-brigade [2], et 300 dragons du 10e régiment. Je vous prie de donner des ordres itératifs pour la célérité de la marche des troupes que vous destinez pour la Hollande. L'ennemi, infiniment supérieur en nombre, pourrait nous vaincre même par nos victoires.

Brune aan Bernadotte, Alkmaar 4 vendémiaire an VIII (26 Sept. 1799). — L'armée française n'a encore reçu d'autres renforts que la 90e demi-brigade et un bataillon de la 22e avec le 10e régiment de dragons. L'ennemi, loin de perdre ses forces, les augmente tous les jours. Autant que peut me le fournir la connaissance de l'espionnage, il ne lui reste plus à recevoir que fort peu de troupes. Telle qu'elle est, son armée est composée d'environ 29.000 Anglais, 4000 Bataves, et 11.000 Russes. La position importante de Zyp est fortifiée par les batteries les plus nombreuses; vous connaissez les canaux et les routes impraticables qui y aboutissent. Ce serait d'un seul coup perdre tous les avantages que j'ai eus jusqu'à présent, que de vouloir attaquer avec des forces aussi inférieures, si vous considérez que mon armée, forte seulement de 24.000 hommes, comprend la moitié de troupes bataves, parmi lesquelles il règne de l'incertitude au point qu'elles souffrent beaucoup de la désertion.

Vous ne pouvez trop vous hâter de m'envoyer par les moyens les plus prompts les renforts que vous avez promis. Il ne faut pas perdre les fruits de la victoire. Ce serait la compromettre que de ne pas nous donner les moyens d'en obtenir de nouvelles. J'ai chargé mon chef d'état major de vous envoyer un état de situation des troupes présentes, afin de vous mettre à même de juger de ma position. Quoiqu'il arrive cependant, le Directoire doit compter sur tout ce que peut faire le courage et l'amour de la patrie.

Rostollant aan Bernadotte, Alkmaar 4 vendémiaire an VIII (26 Sept. 1799) [3]. — Le général en chef me charge de vous écrire pour vous faire connaître la position où il se trouve . . . . . De tous les renforts que vous lui avez annoncés par votre lettre de 5e jour complémentaire [4], il ne lui est encore arrivé qu'un bataillon de la 22e demi-brigade. Ce bataillon joint à ceux qui se trouvent en ligne ne présente qu'une faible force. Il serait nécessaire, citoyen ministre, que vous donnassiez des ordres pour presser par des moyens prompts et sûrs l'arrivée des troupes; il vous invite à ne pas perdre un instant.

L'artillerie que vous lui annonciez dans votre lettre du 28 fructidor dernier [5] est encore fort loin d'arriver, car il est impossible dans le moment

---

1) Het begin van dit bericht, een korte beschrijving van den slag bevattende, is gedrukt bij Legrand, *La Révolution française en Hollande*, 237.

2) Dit bataillon kwam aan tijdens den slag; zie Du Casse II, 23.

3) Ter begeleiding van den staat waarvan Brune spreekt.

4) 21 Sept., vgl. de noot hiervóór op bl. XXIII.

5) 14 Sept. — Bij beschikking van 22 fructidor (8 Sept.) werden 19 stukken geschut, bij beschikking van 28 fructidor 23 stukken geschut naar Maastricht gedirigeerd ten behoeve

actuel que le gouvernement batave fournisse les chevaux nécessaires pour chercher cette artillerie dans les places de France. Ne serait-il pas possible au contraire d'avoir en France des chevaux de réquisition pour la conduire de gîte en gîte d'un seul voyage jusqu'aux frontières de la Hollande? Là le général en chef employerait ses moyens auprès du gouvernement batave pour en obtenir les chevaux nécessaires à ce transport.

Si l'on n'était inquiet que sur un point et qu'il n'y eût point de danger à retirer les troupes qui sont dans les îles de la Zélande, on pourrait attendre sans inquiétude les renforts que vous annoncez, mais on n'aurait pas plus tôt dégarni ce point, que l'ennemi, maître de la mer, y opérerait un débarquement. Nous craignons donc de plus en plus les résultats d'une attaque sérieuse qu'un ennemi entreprenant aurait déjà effectuée; ainsi jugez vous-même, citoyen ministre, de la position où se trouve le général en chef. Il se repose entièrement sur vous pour espérer que vous userez de tous les moyens en votre pouvoir pour le seconder afin de lui donner l'occasion de vous annoncer de nouvelles victoires, qui deviendraient certaines si les troupes de renfort étaient arrivées.

Dubois-Crancé aan Brune, 4 vendémiaire an VIII (26 Sept. 1799). — Il est bien satisfaisant pour moi, citoyen général, de commencer ma correspondence ministérielle [1]) avec vous par les félicitations glorieuses qui vous sont dues. La bataille que vous avez gagnée à Bergen est, pour les armes de la République, un des avantages les plus brillans qu'elles aient obtenus, et cette journée doit avoir une influence remarquable, non seulement sur le théâtre de la guerre où vous commandez, mais encore sur toure notre ligne d'opérations . . . . .

La supériorité numérique des Anglo-Russes cessera lorsque les renforts qui vous sont destinés seront arrivés, et je veille à ce que leur marche ne se rallentisse pas. Leur jonction vous mettra en état de saisir une offensive décidée, et loin de vous borner à balancer la fortune et à arrêter les progrès de l'ennemi, vous purgerez de sa présence tout le territoire qu'il a envahi. Il est d'un grand intérêt pour la République que cette campagne batave soit promptement terminée. La coalition a le projet de porter ses tentatives sur le Rhin; cette ligne, quoique couverte de places fortes, a fixé la sollicitude du Directoire, et il désire vivement que par des succès décisifs vous lui donniez bientôt la faculté de rappeler, du moins en partie, les corps qu'il envoie à votre secours . . . . .

Brune aan Dubois-Crancé, Beverwijk 12 vendémaire an VIII (4 Oct. 1799) [2]). — La retraite d'Alkmaar sur Beverwijk s'est opérée sans que nous ayons perdu ni hommes, ni artillerie, ni équipages. La bataille d'avant-hier a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir. A dix heures,

---

van het leger van Brune. Tegelijk schreef men uit Parijs aan Pijman, het geschut te Maastricht te doen afhalen.

1) Dubois-Crancé, benoemd 14 Sept., blijkt dus eerst veel later zijn functiën te hebben aanvaard.

2) Bij Du Casse II, 28.

il se tirait encore des coups de fusil. L'ennemi commença l'attaque, présentant devant la division Daendels, à notre droite, des forces qui n'agirent point; et sur le centre, un corps qui, après avoir emporté Warmenhuizen et Schoorldam, avant-postes de la division Dumonceau, renforça les troupes nombreuses qui attaquaient notre gauche composée de Français. Le terrain fut vivement disputé; pendant qu'une forte colonne anglo-russe avançait péniblement de dune en dune, une autre colonne avait gagné l'estrand. A la nuit, elles avaient coupé la communication de Bergen à Egmond, et menaçaient de couper celle d'Alkmaar à Bergen.

La fatigue du soldat et je ne sais quelles dispositions que je n'avais pas encore vues dans l'esprit des militaires, m'avaient fait connaître qui si l'ennemi, qui avait eu la supériorité par le nombre, nous attaquait le lendemain, la lassitude pourrait occasionner un revers réel. J'ordonnai que, dans le cas d'une attaque vigoureuse, la retraite s'opérât lentement sur Beverwijk. Hier matin, d'après le rapport des généraux que l'ennemi disposait tout pour une nouvelle attaque, la retraite commença et s'est achevée aujourd'hui sans aucune perte. J'ai fait laisser ouvertes les portes d'Alkmaar, afin de préserver cette ville de la barbarie des Anglo-Russes. Ils ont brûlé sans motif le village de Koedijk.....

J'ai reçu deux bataillons du général Tilly, après l'affaire. Depuis longtems je les attendais. On m'assure que les autres suivent. Cette progression morcelée de secours m'a fait perdre de grands avantages, peut-être même une victoire complète; mais il faut agir dans la position où l'on se trouve, et j'espère que les renforts arrivant, nous recouvrerons promptement le tems perdu. Nous saurons trouver Alkmaar au Helder.

Brune aan Dubois-Crancé, Beverwijk 14 vendémiaire an VIII (6 Oct. 1799) [1]). — Citoyen ministre, j'avais bien prévu que notre position en arrière attirerait l'ennemi et le ferait croire à de fausses mesures. La bataille de Castricum vient de le détromper. On s'est battu aujourd'hui depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir. L'ennemi a été repoussé et poursuivi jusque vers Egmond. Onze pièces de canon et 1.500 Russes et Anglais prisonniers sont les fruits de cette journée. Les Russes doivent compter un grand nombre de tués. Les généraux Gouvion, Rostollant, Vandamme, Bonhomme, Aubrée, Simon, Malher et Durutte ont déployé des talens militaires qui ont déterminé le gain de la bataille.

Brune aan Dubois-Crancé, Beverwijk 17 vendémiaire an VIII (9 Oct. 1799). — Je vous avais annoncé que la bataille de Castricum avait été des plus opiniâtres et très meurtrière pour l'ennemi. La perte qu'il y a faite surpasse nos premiers calculs; et de son propre aveu, elle est aussi considérable en tués et blessés qu'à la bataille de Bergen. Elle lui est surtout sensible par la quantité d'officiers mis hors de combat. Le fils du général Abercromby est, m'assure-t-on, au nombre des morts.

Cette victoire vient d'avoir pour nous les suites les plus heureuses. Hier matin, je fus instruit que l'ennemi battait en retraite. Aussitôt l'armée se mit en mouvement pour le poursuivre. Il avait plusieurs heures d'avance sur nous,

1) Bij Du Casse II, 31.

de sorte que nous eûmes peine à l'atteindre. Néanmoins nous lui avons fait environ 1000 prisonniers, tant Anglais que Russes. Une partie de ses bagages, et avec eux un grand nombre de femmes, des magasins de munitions de guerre et de bouche et d'effets d'habillement, sont tombés en notre pouvoir. Il nous a aussi abandonné un certain nombre de blessés parmi lesquels nous avons eu la satisfaction de retrouver quelques-uns des nôtres. Nous l'avons suivi jusqu'au Zyp, mais à peine y était-il rentré qu'il s'est mis à couvert par une inondation. Nous cherchons maintenant les moyens de pénétrer malgré cet obstacle [1]). Les divisions de centre et de gauche sont aujourd'hui dans les positions qu'elles occupaient avant l'affaire du 10 vendémiaire, et celle de droite aux ordres du général Daendels est en marche de Purmerend pour reprendre les siennes évacuées par l'ennemi . . . . . [2]).

Brune aan Dubois Crancé, Alkmaar 21 vendémiaire an VIII (13 Oct. 1799). — Par un mouvement de droite, j'ai débarrassé les villes de Hoorn, Enkhuizen et Medemblik. L'ennemi a fait devant notre droite des inondations qui m'empêchent d'agir sur ces points avec la facilité que j'aurais désirée. Il occupe devant le Zyp les mêmes positions qu'auparavant, à l'exception des postes que je lui ai enlevés sur la droite. Bientôt il ne lui en restera d'autres que ceux de l'intérieur du Zyp et trois autres positions en arrière plus rétrécies: l'une à la hauteur de Callantsoog, l'autre entre les deux Keeten et la troisième depuis Huisduinen jusques aux environs de la gauche du Helder.

L'ordre de la retraite de l'ennemi, les positions avantageuses qu'il occupe, la presque certitude même du besoin qu'il aura de quitter le pays, sont autant de motifs qui me déterminent à ne pas tenter encore une attaque de vive force, pour ne point perdre la fleur de mes troupes, car, dans les attaques difficiles, ce sont les braves qui périssent.

Dans ces circonstances, je crois devoir préférer la conservation de l'armée et des succès certains pour la République, à la gloire d'une bouillante hardiesse qu'il faut toujours réprouver lorsqu'il n'y a aucune nécessité, et qu'elle entraînerait peut-être les conséquences les plus funestes.

D'ailleurs, d'après la connaissance du caractère de l'ennemi, et surtout des usages de sa marine dans les diverses expéditions d'Amérique, j'ai la conviction que, tant que ses bâtimens ne seront pas en état de passer le goulet du Texel et de prendre la mer, il ne hasardera point l'embarquement de ses troupes.

Ces raisons sont assez fortes pour que je doive agir avec prudence, jusqu'à ce que la certitude du rembarquement des Anglo-Russes me fasse entreprendre de vives attaques qui me livreront au moins leur arrière-garde . . . . .

---

1) „Le général en chef me charge, citoyen général, de vous dire de faire travailler sur-le-champ dans chaque division à la confection de fascines, d'y faire rassembler des bateaux, planches et madriers, enfin de tout ce qui sera nécessaire à l'établissement de deux ou trois ponts par division" (Rostollant aan Vandamme, Alkmaar 20 vendémiaire an VIII (12 Oct. 1799)).

2) Volgt het gedeelte over de tweede zending van generaal Don, dat gedrukt is bij Koolemans Beynen in *Meded. Mij. Ned. Letterk.* 1900—1901, bl. 143. „Au moment où commençait l'attaque du 14 vendémiaire, le général-major Don avait été envoyé par le Duc d'York en parlementaire à la division du général Daendels. Sa maison . . . . . " (het volgende gedrukt bij Koolemans Beynen).

Rostollant aan Vandamme, Alkmaar 23 vendémiaire an VIII (15 Oct, 1799). — Le général en chef me charge de vous demander, citoyen général, un rapport circonstancié sur le terrain qui se trouve entre vos avant-postes et ceux de l'ennemi, où seront indiqués les points que vous jugerez les plus pénétrables pour entrer dans le retranchement du Zyp; des moyens que l'on y doit employer; la force armée nécessaire, tant en infanterie qu'en cavalerie, artillerie et le nombre de bouches à feu à placer sur chaque point. Il est aussi nécessaire que sur votre rapport vous marquiez si le but de la lettre que je vous ai écrite le 20 du courant concernant la confection des fascines, le rassemblement des bateaux, planches, madriers et poutrelles pour l'établissement des ponts à construire sur les fossés et canaux en avant de votre ligne, a été rempli; enfin, si vous avez tous les moyens nécessaires à une attaque sûre. Vous ferez faire cette nuit une reconnaissance par les officiers du génie attachés à votre division en avant de toute la ligne occupée par les troupes sous vos ordres; que cette reconnaissance soit poussée jusqu'au canal du Zyp.

Il ne s'agit pas, mon général, d'ordonner que cela soit fait. Il faut que vous fassiez accompagner les officiers du génie par quelques braves de confiance, qu'ils vous aussurent que les rapports qui vous seront faits sont véritables.

Le général en chef vous recommande de mettre la plus grande attention au contenu de la présente, et d'y satisfaire en tout par un rapport bien détaillé. Les officiers du génié devront s'assurer de la largeur des fossés et leur profondeur, en un mot, de pourvoir de suite à tout ce qui sera nécessaire aux différens passages, le tout sur leur responsabilité.

De lezing van bovenstaande correspondentie, en daarna die van Brune's rapport aan het Directoire (hierachter bl. 113), verklaart m. i. voldoende dat Brune op het Engelsche aanbod van capitulatie, dat hem den 15den gewerd, is ingegaan. Hij zou de inscheping niet hebben kunnen verhinderen, en ze niet ernstig hebben kunnen bemoeilijken dan ten koste van aanmerkelijke verliezen, waarop zijne regeering allerminst gesteld was [1]). Voor de bewering zijner omkooping door York is nimmer een schaduw van bewijs bijgebracht. Als zoodanig kan zeker niet dienen het verhaal van pastoor Bommer, in *Vragen van den Dag* XX, 464 door den heer M. Kramer gepubliceerd, waarin gegevens van een in het oog loopende onnoozelheid dienst moeten doen ter bevestiging van een later en van elders vernomen gerucht. Eene operatie als het door omkooping verkrijgen van den vrijen aftocht van het Engelsch-Russische leger zou niet hebben kunnen geschieden zonder dat daarvan in de Engelsche archieven een spoor ware overgebleven. In het geheel der echte stukken, die wij bezitten, is de omkooping van Brune niet te plaatsen.

1) „Quelque pénible que soit la position des Anglo-Russes, il sont encore défendus par des obstacles naturels et des ouvrages qui ne peuvent être enlevés que de vive force et par conséquent avec des pertes très sensibles, quand elles paraissent inutiles" (Brune aan Dubois-Crancé, 24 vendémiaire an VIII (16 Oct. 1799); bij Legrand, bl. 251.

Bl. 135 en elders. — Bemoeiingen van den Eersten Consul met de Bataafsche zaken. — Het zal nuttig zijn, hier over te drukken wat de volumineuse *Correspondance de Napoléon Ier* aan gewichtigs voor de Bataafsche geschiedenis dezer jaren bevat:

(VI, 26 [1])). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 27 frimaire an VIII (18 Dec. 1799). — Il est indispensable que, dans le plus court délai, le commerce de Gênes verse deux millions dans la caisse du payeur de l'armée . . . . . Faites valoir ce que font les Hollandais, qui nous prêtent, de leur propre mouvement, six millions [2]).

(VI, 54). — *Bonaparte aan Augereau*, 7 nivôse an VIII (28 Dec. 1799) [3]).

(VI, 82). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 23 nivôse an VIII (13 Jan. 1800). — Nous avons diminué, citoyen ministre, le nombre des troupes que nous avons en Batavie. Il ne faut pas que la solde, l'habillement et la nourriture des troupes que nous en avons tirées fassent l'objet d'une question. Je pense donc que vous devez, dans une note que vous remettrez au ministre batave à Paris, ou que vous ferez remettre par Sémonville au Directoire exécutif batave [4]), faire connaître que le gouvernement français désire,

1°. que la solde, l'habillement et la nourriture des 18.000 hommes qui ont quitté la Batavie soient payés à la caisse du ministère de la guerre de France, à dater du jour où lesdites troupes ont quitté le territoire batave;

2°. que l'on remette tout de suite au ministre de la guerre de France un million pour pouvoir couvrir les dépenses du premier mois;

3°. que l'on prenne des arrangemens pour nous donner un mois d'avance, moyennant quoi on arrêterait les troupes qui sont en marche pour se rendre en Batavie.

Il faut tâcher de mener cela un peu vertement. Il vous sera facile de motiver cela, en disant que ces troupes ne cessent pas d'être employées pour les Bataves en se battant sur le Rhin, puisque c'est pour arriver à un traité qui nous mettra à même de remplir, et même au delà, ce que nous avons promis à le République batave.

(VI, 83). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 23 nivôse an VIII (13 Jan. 1800). — Je vous prie, citoyen ministre, de me faire un rapport sur le traité qu'a la France avec la République batave; de me mettre sous les yeux tous les traités qui ont été passés, depuis la guerre, entre les deux Républiques, avec une carte où sera la ligne de démarcation et la désignation des pays que nous avons promis à la Hollande, marqués en jaune; vous y joindrez un rapport sur ce que vous pensez qu'on pourrait tirer de la Hollande, si nous lui cédions Fles-

1) Deel en bladzijde der *Correspondance*. Als er geen plaats genoemd is, zijn de brieven uit Parijs.

2) Vgl. ons n°. 500 en volgende stukken. — „De leur propre mouvement"!

3) Reeds gepubliceerd in noot op bl. 591. Lees echter voor: „tribunes", „tribune".

4) Vgl. voor den loop dezer zaak onze n°s. 103 en 107.

singue, et vous tracerez la marche qu'il faudrait donner à la négociation pour parvenir à ce but.

S'il était vrai que pour cet objet on pût tirer de la Hollande, 1°. 12 millions escomptables avant la fin d'avril, 2°. 18 escomptables avant la fin de septembre prochain; 3°. 10 à 15 dans tout l'an IX, je crois que cela serait tellement de conséquence dans notre position actuelle, qu'il faudrait regarder cette négociation comme aussi importante que celle que nous serions dans le cas d'ouvrir avec la cour de Londres ou de Vienne [1]).

(VI, 100). — *Note pour le général Augereau*, 29 nivôse an VIII (19 Jan. 1800). — Appuyer, par ses paroles et ses démarches, les négociations dont est chargé le citoyen Sémonville à la Haye. Les principales sont: 1°. de nous obtenir de faire verser dans les caisses de la République française la paye et les sommes nécessaires à l'entretien des troupes qui ont passé à l'armée du Rhin, calculées sur la différence de 25.000 hommes, en déduisant ce qui reste en Batavie; 2°. de nous fournir un subside pour nous aider à soutenir les frais de la campagne prochaine, dont les succès sont à l'égal avantage des deux nations. Le gouvernement se prêtera, pour parvenir à ce but, à leur accorder tout ce qu'il sera possible.

Quant à la politique intérieure, l'intention du gouvernement est qu'il n'y ait aucun changement dans la forme du gouvernement. Que le général en chef français commande à la fois les troupes des deux nations et maintienne une parfaite tranquillité, et qu'il agisse cependant de manière à flatter leur amour pour leur indépendance nationale [2]).

(VI, 106). — *Arrêté*, 4 pluviôse an VIII (24 Jan. 1800). — Bonaparte, Premier Consul de la République, considérant que la cession des droits de la République sur quelques parties du territoire batave est une conséquence du droit de la conquête et un simple acte d'administration militaire, et que l'usage et la disposition de ces sortes de droits, quand ils sont établis sur des pays qui ne sont et ne peuvent être incorporés au territoire de la République, appartiennent exclusivement à l'autorité militaire, arrête ce qui suit:

Art. 1er. — Il ne sera point donné communication au Corps législatif de l'arrangement conclu entre le citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures, et le citoyen Schimmelpenninck, ministre plénipotentiaire de la République batave, fondés de pouvoir à cet effet, pour la cession des droits de la République française sur quelques enclaves du territoire batave.

Art. 2. — La ratification pure et simple du Premier Consul de la République sera jointe à cet arrangement, et cette ratification ne sera considérée que comme acte d'administration militaire.

(VI, 115). — *Bonaparte aan Augereau*, 16 pluviôse an VIII (5 Febr. 1800). — J'ai reçu, citoyen général, votre lettre sur le refus que fait le gouvernement

---

1) Vgl. voor de gevolgen van dezen brief: Vreede, *Diplomatie* II[1], bijlagen bl. 71 en onze nos. 109, 273, 510 en 514.

2) Vgl. onze nos. 105 en 106.

batave de vous remettre le commandement de ses troupes [1]). Dans la position où nous nous trouvons, nous avons plusieurs objets de la plus grande importance à traiter avec le gouvernement batave, et la conduite du gouvernement français sera basée sur l'issue de ces négociations. Si nous prenons pour base le traité de la Haye et celui conclu par le citoyen Charles Delacroix, votre armée sera complétée à 25.000 hommes, et alors vous aurez les instructions nécessaires pour lever toutes les difficultés et prendre le commandement de l'armée batave. Si, au contraire, de nouvelles transactions établissent de nouveaux rapports avec le gouvernement batave, il conviendra de ne pas insister sur ce commandement et de prendre d'autres mesures. En attendant, vous devez laisser pressentir que mon intention est qu'on vous donne le commandement, ne fût-ce que pour défendre la Batavie contre l'ennemi qui la menace . . . . .

Voyez les différentes villes, et faites-moi connaître l'esprit qui les anime. Tâchez de vous concilier les généraux, officiers et soldats bataves.

(VI, 133). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 27 pluviôse an VIII (16 Febr. 1800). — D'après les nouvelles que je reçois, citoyen ministre, il me paraît que les Bataves se conduisent toujours de plus en plus mal. Je viens de donner les ordres pour faire partir sur-le-champ pour la Batavie la 29e demi-brigade légère, les 5e, 55e, 65e demi-brigades de ligne, et 6000 conscrits. Je viens de faire rapprocher de la Belgique plusieurs demi-brigades qui deviennent inutiles à l'Ouest.

L'ambassadeur batave viendra sûrement vous faire pressentir la réponse à votre lettre. Ne lui faites qu'une réponse excessivement froide et courte:

„Le Premier Consul exécutera littéralement le traité de la Haye et la convention de Charles Delacroix, puisque ce sont les seuls traités qui aient remplacé le droit de conquête; mais il entend que, de votre côté, vous les exécutiez avec la plus stricte exactitude. Il sait tenir ses engagemens et est accoutumé à obliger les autres à les tenir. Les ordres sont partis hier pour mettre en marche 25.000 hommes pour la Batavie."

Je vous prie de m'envoyer le traité de la Haye et la convention de Charles Delacroix.

(VI, 164). — *Bonaparte aan Augereau*, 14 ventôse an VIII (5 Maart 1800). — Schimmelpenninck, qui sort de chez moi, m'assure que l'affaire du commandement est terminée . . . . . Tout ce que vous ferez pour donner un peu d'impulsion au gouvernement batave et pour activer ses moyens de défense aura toujours mon approbation.

Schimmelpenninck doit envoyer demain un courrier [2]) pour réitérer ma demande de deux demi-brigades bataves. Ayez soin qu'elles soient complètes, qu'elles partent dans un mois. Dirigez-les sur Coblentz.

Indépendamment des demi-brigades déjà annoncées, dès l'intant que j'apprendrai le départ des deux demi-brigades bataves, j'en dirigerai deux nouvelles dans la Belgique, où elles seront à même de vous seconder, si vous en avez besoin.

1) Ons n°. 105.
2) Vgl. ons n°. 517.

(VI, 172). — *Bonaparte aux officiers municipaux et notables d'Amsterdam*, 17 ventôse an VIII (8 Maart 1800) [1]). — L'Europe veut la paix, et depuis trois mois les efforts de la République n'ont pas eu d'autre but. C'est trop longtems souffrir des maux que la guerre entraîne; il faut que l'année ne se termine point sans voir enfin l'humanité consolée et le commerce rétabli.

J'ai tout préparé pour rendre la campagne décisive: mais, afin d'en mieux assurer les succès, j'aurais besoin sur-le-champ d'un fonds extraordinaire de 10 ou 12 millions; et, comme dans une cause qui est commune les efforts doivent être réciproques, je m'adresse à vous, citoyens; je vous envoie le général Marmont, conseiller d'Etat, et je le charge de vous présenter un plan d'après lequel les avances qui seraient faites par le commerce et les citoyens d'Amsterdam au gouvernement français trouveraient la certitude de leur remboursement dans les plus fortes garanties.

Connaissant le bon esprit dont les citoyens d'Amsterdam et leurs magistrats se sont montrés constamment animés, je n'hésite point, dans une circonstance aussi décisive, à réclamer leur zèle; et, comme il n'y a pas un moment à perdre, je supprime tout intermédiaire pour leur adresser des propositions qui, bien loin de froisser aucun de leurs intérêts, leur mériteront une part utile et honorable dans les succès qui pourront être obtenus. Le général Marmont leur donnera à cet égard des assurances qu'ils sauront apprécier et dont je garantis l'effet.

(VI, 208). — *Bonaparte aan Augereau*, 9 germinal an VIII (30 Maart 1800). — En retirant, citoyen général, deux demi-brigades bataves de la Hollande, mon intention est de les remplacer par un pareil nombre de troupes françaises. Vous sentirez facilement les avantages nombreux qui résultent de cette combinaison: en effet, 1°. dans une armée aussi nombreuse que l'armée du Rhin, 4000 Bataves feront à peu près le même service que 4000 Français; 2°. dans une armée aussi peu nombreuse que l'est celle de la Batavie, 4000 Français feront le double du service de 4000 Bataves; 3°. dans les chances qui peuvent arriver pendant la campagne, il est extrêmement politique d'avoir le plus de Français possible en Batavie, et un certain nombre de troupes bataves au milieu des armées françaises. — Veillez sur Flessingue.

(VI, 237). — *Bonaparte aan Augereau*, 7 floréal an VIII (27 April 1800). — Je suis instruit, citoyen général, que plusieurs individus du gouvernement batave se comportent avec d'autant plus d'insolence que nous mettons plus de modération dans notre conduite. Exigez impérieusement tout ce que ce gouvernement nous doit. Je dis au ministre des relations extérieures d'écrire au citoyen Sémonville de mettre un peu plus d'énergie dans sa conduite. J'ai témoigné à Schimmelpenninck que j'étais peu content de son gouvernement.

La campagne va s'ouvrir; nous aurons du succès; cela confondra les malveillans de toute espèce et surtout les partisans de l'Angleterre qui se seraient introduits dans le gouvernement batave.

---

1) Vgl. ons n°. 519. — Op denzelfden dag aan Augereau: „Le général Marmont se rend à Amsterdam, avec une lettre de moi à la municipalité et aux notables, pour un emprunt. Nous avons besoin d'argent. Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir vous rappeler sur le Rhin; mais votre présence est trop nécessaire dans la Batavie" (Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, Paris 1897, I, 13).

(VI, 267). — *Bonaparte aan Augereau*, Genève 21 floréal an VIII (11 Mei 1800). — Vous avez reçu l'ordre, il y a un mois, de choisir un camp entre Maestricht et Breda. Je désirerais aujourd'hui que vous pussiez porter ce camp jusqu'à 8 ou 9000 Français et 4 ou 5000 Bataves, avec un train d'artillerie de campagne proportionné; que vous fussiez en état, au premier ordre, de vous mettre en marche pour Mayence. Vous tireriez facilement des 24e, 25e et 26e divisions, et spécialement de la garnison de Mayence, 5 ou 6000 hommes. Nous nous trouverions donc, par ce moyen, improviser un corps l'armée de 18 à 20.000 hommes, qui pourrait se porter dans le coeur de l'Allemagne, donner de vives inquiétudes à l'ennemi et favoriser les grandes opérations militaires.

Vous sentez combien un projet de cette nature doit être tenu secret. Affectez, au contraire, de vouloir vous porter à l'embouchure de l'Escaut et sur les côtes. Arrangez-vous de manière que, vingt-quatre heures après l'ordre qui vous en recevriez, vous pussiez vous mettre en marche et suivre votre destination. Dans quinze jours, il est possible que l'armée de réserve soit au coeur de l'Italie et lie l'armée du Rhin à celle d'Italie; c'est alors que votre rôle commencerait.

Vous sentez que tout ceci est fondé sur ce que nous aurons alors la croyance que, pour un mois ou six semaines, l'Angleterre ne veut pas attaquer la Hollande, et c'est spécialement par cette considération que le secret et la célérité sont indispensables [1]).

Bonaparte aan Talleyrand, Lausanne 24 floréal an VIII (4 Mei 1800). [2]). — Il vaut mieux que le citoyen Valckenaer soit ambassadeur à Madrid que directeur à la Haye. D'ailleurs, une trop grande importance envers ce particulier serait ridicule.

(VI, 331). — *Bonaparte aan Talleyrand*, Milan 15 prairial an VIII (4 Juni 1800). — J'avais demandé, citoyen ministre, au commencement de la campagne deux demi-brigades au gouvernement batave, d'après le traité de la Haye; aujourd'hui j'ai besoin d'un corps de 7000 Bataves pour agir hors du territoire de cette république. Le général Augereau recevra des ordres sur leur destination. Vous écrirez au citoyen Sémonville et au citoyen Schimmelpenninck [3]); vous ferez toutes les démarches que vous croirez nécessaires, mais de manière à ne pas être refusé. Nous avons le droit et la force pour nous. Je vous prie de mettre dans cette affaire la plus grande célérité; son insuccès compromet- trait essentiellement le plan de la campagne.

(VI, 392). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 14 messidor an VIII (3 Juli 1800) [4]). — Je désire que vous fassiez les démarches nécessaires pour avoir, indépendamment des 7000 hommes que j'ai demandés au gouvernement batave, 2000 hommes de cavalerie, artillerie et sapeurs. Songez aussi, je vous prie,

---

1) Vgl. voor het antwoord van Augereau ons n°. 121.
2) Uit Lecestre, I, 14. — Vgl. ons n°. 117.
3) Vgl. onze nos. 530–531.
4) Vgl. onze nos. 533—534.

qu'il est nécessaire à l'exécution de mes projets que ces 9000 hommes soient présent sous les armes.

(VI, 394). — *Bonaparte aan Augereau*, 14 messidor un VIII (3 Juli 1800). — Les événemens d'Italie et du Rhin sont tels qu'il est probable que nous ne tarderons pas à avoir un armistice général. J'en retarderai la conclusion le plus qu'il me sera possible, afin de vous donner le tems de vous établir au milieu de l'Allemagne; il ne faut donc pas perdre un instant.

Le général Victor va se rendre en qualité de lieutenant général à votre armée. Vous lui confierez, sous vos ordres et pendant votre absence, le commandement de la Batavie.

Mettez vos troupes en marche et rendez-vous le plus tôt possible à Mayence.

(VI, 414). — *Bonaparte aan Augereau*, 1er thermidor an VIII (20 Juli 1800). — Vous devez avoir reçu du ministre de la guerre un courrier extraordinaire avec l'ordre de presser votre marche, parce que des négociations de paix vont s'ouvrir et qu'il est très intéressant que vous vous trouviez à cette époque en Allemagne, tant pour vivre sur le pays ennemi, y lever des contributions, que pour y obliger les petits princes à des paix séparées.

(VI, 424). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 7 thermidor an VIII (26 Juli 1800). — Le ministre des relations extérieures fera sentir au citoyen Schimmelpenninck que je ne pourrai jamais rien faire pour la ville d'Amsterdam [1]) et pour son commerce, si l'on n'afface l'affront que je crois personnellement avoir reçu de la part des négocians d'Amsterdam, et que, pour l'intérêt de la République batave comme pour l'honneur de la République française, il faudrait que l'emprunt qui est toujours ouvert se remplît promptement, au moins jusqu'à concurrence de six millions; que cet acte des négocians d'Amsterdam seul peut me porter à faire beaucoup de choses pour eux.

Le citoyen Talleyrand sent qu'il faut que rien de tout cela ne soit dit officiellement, mais très confidentiellement.

(VI, 426). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 8 thermidor an VIII (27 Juli 1800). — Je suis instruit que la Prusse fait des démarches en Batavie pour les Orangistes [2]). Vous sentez combien il nous importe de nous opposer à l'influence de cette maison. Veuillez donc en conférer demain avec le citoyen Schimmelpenninck, et me faire part des instructions que vous croirez devoir donner, à cet effet, au citoyen Sémonville.

(VI, 448). — *Bonaparte aan Augereau*, 11 fructidor an VIII (29 Aug. 1800). — Les Anglais ne peuvent rien faire en Batavie, puisque la saison commence déjà à être trop avancée. D'ici à une quinzaine de jours nous n'aurons plus décidément rien à craindre en Batavie. Vous pouvez encore en retirer quelques troupes . . . . .

Je sens qu'avec le peu de forces que vous avez vous ne pourrez rien entre-

---

1) Staat hier als vertegenwoordigende den Bataafschen handel; vgl. onze nos. 529 en 540.

2) Vgl. onze nos. 266 en 271.

prendre de marquant dans le commencement de la campagne. Mais la présence de votre corps d'armée n'en sera pas moins décisive, et vous pourrez successivement, lorsque Moreau aura passé l'Inn, vous porter jusqu'à la Rednitz [1]).

(VI, 529). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 23 frimaire an IX (14 Dec. 1800). — Je prie le ministre des relations extérieures de faire auprès du gouvernement batave les démarches nécessaires pour qu'il mette à notre disposition deux demi-brigades bataves, fortes de 5000 hommes, une compagnie d'artillerie légère avec quatre pièces de campagne, et un régiment de hussards; lui ôter toute inquiétude qu'il pourrait avoir que ces troupes ne soient employées contre la Prusse, et lui laisser entrevoir qu'elles ne sont destinées qu'aux garnisons de Dusseldorf, Mayence et du Rhin, afin de pouvoir renforcer nos armées actives.

(VII, 112). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 19 germinal an IX (9 April 1801). — Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, une lettre pour le Directoire exécutif de la République batave. Je désire que vous la remettiez sous cachet volant au citoyen Schimmelpenninck, que vous lui en donniez lecture et que vous lui disiez que ce que je dois à ceux qui ont combattu avec gloire s'oppose à ce que j'empêche le retour du général Augereau en Batavie; mais qu'on lui fera donner des ordres positifs pour qu'il ne s'immisce pas dans les affaires civiles et politiques, et que, dès l'instant que l'honneur du général Augereau sera à couvert, on fera en sorte d'envoyer en Batavie l'homme qui conviendra au Directoire [2]).

(VII, 113). — *Bonaparte aan het Uitvoerend Bewind*, 19 germinal an IX (9 April 1801). — Citoyens, les soldats qui défendent leur patrie méritent l'estime et la reconnaissance de leur gouvernement. Ils ne sont pas plus stipendiés que les rois, princes ou magistrats, sous quelque titre que se soit, qui gouvernent le pays.

Le général Augereau a des droits, par la bonne conduite qu'il a tenue à la tête de l'armée qui est en Batavie, à quelques remercîmens de la part de la République batave. Il se rend en Batavie pour y réunir son armée, la cantonner, vous voir. Il est trop bon soldat pour ne pas connaître les égards qu'il doit au gouvernement dont il est l'ami; mais aussi le gouvernement devrait mettre plus de loyauté à le défendre.

(VII, 113). — *Bonaparte aan den president van het Uitvoerend Bewind*, 19 germinal an IX (9 April 1801) [3]).

(VII, 125). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 25 germinal an IX (15 April 1801). — Vous trouvez ci-joint, citoyen ministre, quelques observations sur la constitution batave [4]).

---

1) Zijrivier van de Main in Beieren.
2) Vgl. ons n°. 571.
3) Gepubliceerd op bl. 675 noot.
4) Vgl. onze n°s. 145 en 147.

Faites connaître au ministre de la République que mon intention est de n'exercer aucune influence ouverte sur une partie quelconque. Qu'il peut eependant suggérer les idées contenus dans les observations, mais seulement comme conseil. Je n'attache aucune importance à ce qu'elles soient ou non suivies, j'en attache seulement à ce que nous ne soyons pas singés par la chambre électorale et par la cession au gouvernement de l'initiative des lois, et à ce que la direction soit composée de plus de sept membres.

[Bijgevoegd het volgende stuk;]

Les idées sur la constitution de la Batavie me paraissent susceptibles de quelques observations:

1°. Le collège des électeurs me paraît trop singer notre sénat conservateur, et je désire absolument qu'il n'y ait aucune espèce de singerie.

2°. La seconde chambre devrait toujours délibérer en secret; on pourrait alors lui laisser l'initiative de la loi, sur un message secret du gouvernement demandant telle loi pour un but déterminé. Les ministres pourraient être admis, et toujours en secret, par discuter cette loi.

3°. Le Corps législatif ne peut pas ratifier les traités de paix, puisque, sans çela, le gouvernement n'aurait pas le droit de traiter. Au lieu de ratifier, il faudrait mettre une formule qui portât que le Corps législatif approuve le traité comme ne contenant rien de contraire à la constitution, à l'intégralité du territoire et à la liberté batave, observation qui n'a pas lieu pour les déclarations de guerre.

4°. Puisqu'ils désirent un directoire, j'aimerais mieux qu'il portât le nom de sénat et fût composé de dix membres dont quatre géreraient les ministères de la marine, des finances, de la guerre et de la justice, sans qu'aucun des quatre pût jamais être le président. Le président du sénat, qui pourrait l'être pendant trois ou six mois, prendrait le titre de grand pensionnaire ou tout autre. Il aurait le sceau, la signature, la présidance, le commandement de la garde etc.

5°. Je crois qu'il serait utile que le sénat ne fût point nommé par le Corps législatif, sans quoi il n'en est que le commis.

6°. Les nominations de la législative, au lieu d'être censurées par une chambre électorale, pourraient l'être par une commission *ad hoc* et momentanée de Corps législatif lui-même.

Il vous sera facile de faire sentir qu'un directoire de cinq ou sept membres, qui n'administre aucune branche, ne peut pas gouverner: ou chaque directeur s'attache à une partie, et le ministre n'est plus que son secrétaire général, et dès lors le ministre, qui est le principal responable et principal travailleur, ou ne travaille plus, ou n'a pas le crédit nécessaire pour traiter des affaires qu'il connaît cependant mieux que le Directoire qui s'en mêle. Au lieu que, par la manière proposée, les ministres de trouvent avoir l'ascendant nécessaire pour pouvoir se soutenir et faire valoir leur opinion, et sont cependant contenus, réprimés par leurs collègues; et spécialement par le grand pensionnaire et les six membres qui ne tiennent à aucun ministère.

Dernière et principale objection.

On n'a pas assez tiré parti de l'ancienne division en provinces, que semblaient, jusqu'à un certain point, exiger les localités; on aurait pu satisfaire

chaque province par une organisation particulière, et y trouver un nouveau ressort, soit pour la nomination du sénat ou quelque autre fonction nécessaire à la loi.

(Lecestre I, 31). — *Bonaparte aan Lucien Bonaparte*, 28 prairial an IX (17 Juni 1801) [1]). — Les Anglais paraissent ne pas vouloir renoncer à Malte, Ceylan, les Etats de Tippoo-Sultan et la Trinité. Je leur ai fait proposer le *statu quo ante bellum* pour la Méditerranée et l'Amériqne, avec quelques compensations dans l'Inde. Voilà où nous en sommes.

(VII, 181). — *Bonaparte aan Augereau*, 4 messidor IX (23 Juni 1801) [2]). — J'ai vu avec plaisir que le calme n'avait pas cessé de régner dans la Republique batave, et que les corps constitués avaient discuté froidement et avaient pris, de leur propre mouvement, la résolution qu'ils croyaient propre au bien de leur patrie.

Pressez, je vous prie, le plus qu'il vous sera possible, le départ de l'escadre batave. Vous recevrez incessamment des instructions sur ce que vous aurez à faire pour former cinq divisions de chaloupes canonnières à Flessingue, afin que, réunis aux seize divisions que l'on forme dans les ports de la Manche, nous puissions imposer à l'Angleterre.

(VII, 203). — *Note à remettre à Lord Hawkesbury*, 4 thermidor an IX (23 Juli 1801). — . . . . . Aux Indes, l'Angleterre gardera Ceylan, et par là deviendra maîtresse inexpugnable de ces immenses et riches contrées. Les autres établissemens seront restitués aux alliés, y compris le cap de Bonne-Espérance. En Amérique, tout sera restitué aux anciens possesseurs . . . . . [3]).

(VII, 206). — *Bonaparte aan Augereau*, 6 thermidor an IX (25 Juli 1801) [4]). — Vous trouverez ci-joint, citoyen général, la réponse au gouvernement batave.

Le gouvernement batave demande la diminution des troupes françaises.

---

1) Lucien was thans ambassadeur te Madrid.

2) Vgl. ons n°. 151.

3) In eene nota aan Otto van denzelfden datum echter: „Quant à l'Amérique, on pourrait consentir à ce que l'Angleterre gardât la Trinité" (*Corr. de Napoléon* VII, 204). — „Je désire que vous expédiez sur-le-champ au citoyen Otto un courrier pour lui faire connaître que jamais le gouvernement français ne consentira à ce que le gouvernement anglais demande Essequibo et Demerari" (Bonaparte aan Talleyrand, 19 fructidor an IX (6 Sept. 1801); *Corr. de Napoléon* VII, 248). — „Si la République batave ne consent pas, à la paix générale, à céder à l'Angleterre le port de Trincomalé en toute souveraineté, les articles relatifs à cette puissance dans les articles patens seraient nuls" (uit het ultimatum aan Engeland, 30 fructidor an IX (17 Sept. 1801); *Corr. de Napoléon* VII, 256).

4) Vgl. onze bl. 705 noot. — „Nous vous prions instamment, citoyen premier Consul, de vouloir nous accorder une diminution dans le nombre des troupes françaises, et un autre mode d'organisation et de payement, qui soit plus analogue à celui des troupes bataves. Le général Augereau est lui-même convaincu de la nécessité de ce que nous venons d'avancer, nous avons eu avec lui des conférences sur ce sujet, et c'est en conséquence de celles-ci que nous l'avons prié de vous entretenir sur cet objet, et de vous remettre cette lettre de notre part" (het Uitvoerend Bewind aan den Eersten Consul, 20 Juni 1801; R. A., Uitv. Bew. 463).

Par le traité de la Haye, 25.000 Français doivent rester en Batavie jusque deux ans après la paix avec l'Angleterre. Si les Bataves faisaient la proposition de garder 10.000 hommes d'infanterie française avec un général de division jusqu'à cette époque, et sans que ces troupes pussent être augmentées, et que, pour les 15.000 hommes de diminution, ils nous donnassent dix millions de florins une fois payés, on pourrait l'accepter. Ils y trouveraient leur intérêt, puisque le terme de la paix avec l'Angleterre peut être encore éloigné, et que 15.000 hommes pendant deux ans, y compris la cavallerie, les attelages et les états-majors, leur coûteront bien davantage. Quant aux termes de payement des dix millions de florins, ils pourraient être donnés en rescriptions payables 500.000 florins tous les mois. Il est cependant nécessaire de s'entendre et de ne rien conclure sur un objet de cette importance qu'après y avoir été spécialement autorisé.

Quant au projet de constitution que paraît vouloir se donner la Batavie, le gouvernement français n'y met point d'empêchement, pourvu que ses agens n'y jouent aucun rôle, et qu'il n'y ait dans cette constitution aucune singerie de celle que s'est donnée la France, ni rien de ce qui tiendrat à favoriser le Stathouder ou ses partisans.

(VII, 206). — *Bonaparte aan het Uitvoerend Bewind*, 6 thermidor an IX (25 Juli 1801). — Le général Augereau m'a remis, citoyen Directeurs, votre lettre du 20 juin. La Batavie comme la France, comme l'Espagne, ne pourra trouver le soulagement à ses souffrances que dans la paix avec l'ennemi commun; et, pour l'obtenir, il faut continuer des efforts. Le gouvernement français a diminué autant qu'il a pu le nombre de troupes françaises qui, par le traité de la Haye, doivent rester à votre solde. Pendant la plus grande partie de l'année dernière, vous n'avez vu qu'une petite portion de ces troupes. Aujourd'hui même leur nombre ne monte pas à 25.000 hommes.

Les nombreuses armées que le gouvernement français est obligé de tenir sur pied, jusqu'à ce que l'Europe soit entièrement assise, font porter au peuple français un fardeau plus pesant encore qu'à votre peuple. Cependant n'ayant rien de plus empressé que de concilier les différens intérêts, j'autorise le général Augereau à me transmettre directement les propositions qu'il paraît, par votre lettre, que vous auriez à lui faire sur la diminution des troupes françaises.

Je vous prie de rester convaincu que, pénétré de la position des différentes nations et du besoin qu'elles ont de la paix, je n'oublie, pour l'obtenir, rien de qui est compatible avec l'honneur et l'intérêt de nos nations.

(VII, 258). — *Bonaparte aan Talleyrand*, 2e jour complémentaire an IX (19 Sept. 1801). — Je désire, citoyen ministre, que vous envoyez au ministre de la guerre la copie de la convention faite avec le gouvernement batave..... Je vous prie de joindre à cette copie une petite instruction pour le ministre de la guerre, dans laquelle vous lui direz que par cette convention nos droits sur Flessingue sont conservés: qu'il doit donner au général français commandant en Batavie comme instructions secrètes et pour sa règle, de maintenir toujours à Flessingue notre situation actuelle, et d'avoir constamment en vue de conserver un corps de troupes françaises dans les places bataves qui gardent

la Belgique. Je vous prie de faire connaître à la Haye que je désire qu'on tienne encore la convention secrète le plus longtems possible.

(VII, 288). — *Bonaparte aan Augereau*, 21 vendémaire an X (13 Oct. 1801). — Je désirerais, citoyen général, faire embarquer à Flessingue 1.600 hommes pour St. Domingue. Nous n'avons dans ce port que deux frégates. Je désire que vous obteniez du gouvernement batave qu'il nous prête deux vaisseaux de guerre et trois frégates, pour aider au transport de ces troupes, et que ce corps soit prêt à partir du 15 au 20 brumaire.

Je m'adresse pour cet objet à Flessingue, parce que les armemens de Brest sont destinés au même objet, et qu'il n'y a pas un moment à perdre pour que ces troupes arrivent aussitôt que possible et en même tems dans cette colonie.

(VII, 335). — *Exposé de le situation de la République*, 1er frimaire an X (22 Nov. 1801) [1]). — . . . . . La Batavie reprochait à son organisation de n'avoir pas été conçue pour elle. Mais depuis plusieurs années cette organisation régissait la Batavie. Le principe du gouvernement est que rien n'est plus funeste au bonheur des peuples que l'instabilité de leurs institutions, et quand le Directoire batave l'a pressenti sur des changemens, il l'a constamment rappelé à ce principe.

Mais enfin le peuple batave a voulu changer, et il a adopté une constitution nouvelle. Le gouvernement l'a reconnue, cette constitution, et il a dû le reconnaître, parce qu'elle était dans la volonté d'un peuple indépendant.....

Bl. 241. — Panin en Thomas Grenville. — Toen ik de noot op bl. 241 stelde was ik niet van zins in het zesde hoofdstuk zooveel stukken over hunne onderhandeling te Berlijn op te nemen, als bij nader overweging raadzaam is bevonden. Ik kan thans naar dat hoofdstuk verwijzen.

Bl. 413. — Wiselius en Esménard. — Onder de papieren van Wiselius (R. A.) komen de volgende brieven voor:

Esménard aan Wiselius, Parijs 17 Juli 1798. — [Dank voor Wiselius' deelnemenden brief van 8 Juli [2]). — Klacht over Schimmelpenninck die niets voor hem doet]. Je languis dans l'abandon; je manque de ressources pécuniaires . . . . . Je me propose d'aller moi-même à Amsterdam et à la Haye, donner des idées exactes et claires de ce qui convient le mieux à votre existence actuelle, réclamer le prix de mes services passés, et offrir toutes mes ressources pour l'avenir. Mais l'exécution de ce plan exige impérieusement ma liberté, et j'ai besoin d'appui pour l'obtenir . . . . .

Esménard aan van Dedem, Parijs 17 Juli 1798. — [Dank voor van Dedem's deelnemenden brief van 7 Juli [2]). — Klacht over zijn berooidheid].

1) Rapport van den Eersten Consul aan het Fransche Wetgevend Lichaam.

2) Niet aanwezig.

Esménard aan Wiselius, Parijs 24 Juli 1798. — [Zal spoedig vrij komen, maar heeft daartoe geld noodig. Trekt op Wiselius voor fl. 1000 Hollandsch].

Esménard aan Wiselius, Parijs 1 Jan. 1799. — [Is eerst voor veertien dagen vrij gekomen]. Je pars demain pour Radstat et pour Bâle. Mes amis veulent que je me retire pendant deux ou trois mois, et que je donne à l'envie le tems de se calmer . . . . . [Biedt zich aan om Wiselius van dienst te zijn in geldelijke speculatiën te Parijs].

Esménard aan Wiselius, Bazel 10 Jan. 1799. — J'aurais choisi la Hollande pour ma retraite momentanée, si Talleyrand n'avait jugé à propos de me fixer ici pour quelques semaines . . . . . Je crains beaucoup la dépense de ce voyage [en Hollande]; j'ignore aussi comment je serais vu chez vous . . . . . Vous savez que ce coquin d'Eykenbroek est au Temple depuis trois mois; que Schimmelpenninck le réclame avec instance pour l'envoyer en Hollande, et que ses amis, craignant de voir mettre au jour leurs dilapidations obscures et leurs manœuvres infâmes, s'efforcent de le sauver en le retenant prisonnier à Paris . . . . .

Wiselius aan Esménard, Amsterdam 20 Jan. 1799. — J'écrirai à un de nos Directeurs sur ce que vous me demandez, si votre séjour en Hollande pour quelques semaines ne serait pas désagréable à notre gouvernement. Aussitôt que j'aurai réponse, je vous en ferai part.

Schimmelpenninck aan Esménard, Parijs 30 Jan. 1799. — J'aurais répondu plus tôt à votre lettre, citoyen, si je n'avais été malade. Le même motif m'a empêché de voir la personne dont vous parlez [Talleyrand]. Je compte bientôt me rendre chez elle et l'entretenir de vous. Je serai très empressé à seconder ses vues à votre égard. Je crois que ses relations la mettent beaucoup plus que moi dans le cas d'avoir une opinion sur le projet que vous n'annoncez [d'aller en Hollande].

Esménard aan Wiselius, Bazel 1 Febr. 1799. — [Wat heeft de Directeur gezegd? Hij wacht bericht hiervan af om naar Holland te komen].

Esménard aan Wiselius, Bazel 2 Febr. 1799. — Je prévoyais bien, en vous écrivant ma dernière, que je serais obligé de quitter incessamment la Suisse, mais je ne croyais pas que cela fût si prompt. Des motifs impérieux m'ont déterminé; j'avais le choix de ma retraite; j'ai préféré celle qui me rapproche de vous. Je pars demain matin pour Francfort.

Esménard aan Wiselius, Frankfort 9 Febr. 1799. — [Trekt op Wiselius voor 1800 livres. Wacht Wiselius' bericht af, en zendt den van Schimmelpennick ontvangen brief over].

Esménard aan Wiselius, Hamburg 12 Mei 1799. — [Dank voor het honoreeren van den wissel]. Les circonstances politiques et le vœu de quelques amis m'ont fait quitter Francfort depuis une vingtaine de jours . . . . . [Of Schimmelpenninck niet over hem naar Holland geschreven heeft]. Je suis ici plus à portée que partout ailleurs

de rendre quelques services, mais pour m'expliquer à cet égard, il faudrait être plus sûr des postes et des événemens.

Esménard aan Wiselius, Hamburg 12 Juni 1799. — [Zijne maîtres, waarmede hij onderwijl getrouwd is, is overbrengster van dezen brief. Zij gaat naar Parijs om te zien of Esménard daar terug kan keeren]. Elle vous donnera de vive voix des détails multipliés sus mes affaires et ma situation, auxquelles vous n'êtes point étranger.

Mevrouw Esménard aan Wiselius, Parijs 3 Aug. 1799. — [Haar man kan nog niet te Parijs terugkeeren, maar zij stelt daartoe alles in het werk.] Si d'autres événemens plus importans empêchaient qu'on s'occupât dans ce moment des affaires particulières, je tâcherais au moins de procurer à mon mari le bonheur de voir ses amis en Hollande, où il désire vivement de se rendre.

Esménard aan Wiselius, Hamburg 27 Sept. 1799. [1]) — Je suis également surpris et fâché, mon ami, de n'avoir pas reçu de vos nouvelles. Comment pouvez-vous oublier sitôt que nos intérêts mutuels dépendent de l'exactitude et de la fidélité de notre correspondance? Vous ne sauriez concevoir l'heureux effet qu'aurait produit, pour les intérêts de votre maison, le voyage convenu, ensuite différé, enfin totalement dérangé. Je suis étonné moi-même des facilités qu'offre ce pays pour des affaires excellentes, surtout dans le moment actuel: on peut y traiter toute sorte d'objets aux prix les plus avantageux. Les faillites ont mis les marchandises à un rabais général. Hier, le sucre valait sept schillings la livre!

Esménard aan Wiselius, Hamburg 1 Oct. — Vous aurez vu par ma lettre du 27 septembre que je me plaignais de votre silence. L'arrivée de van Heekeren et la lettre qu'il m'a remise ont dissipé mon inquiétude. Je vous exhorte à m'écrire très régulièrement sur le même ton: cela produira le meilleur effet, et l'occasion viendra, sans doute, de profiter des dispositions que nous aurons fait naître . . . . .

On m'écrit de Paris que les idées de Sch[immelpenninck] sont absolument d'accord avec les nôtres. Il va lui-même chez ma femme et lui rappelle formellement les conversations que nous avons eues. Il me semble que son opinion devrait influer beaucoup sur votre oncle, et le déterminer à tout tenter pour se libérer. Le voyage de son commis aurait produit le meilleur effet. Je regrette amèrement qu'il y ait renoncé.

Esménard aan Wiselius, Hamburg 10 Oct. 1799. — Sans doute il est très urgent, mon cher ami, que votre oncle prenne le parti que vous m'annoncez dans votre lettre du 4. Ce n'est qu'ici qu'il trouvera l'occasion de relever sa fortune. La spéculation secrète qu'il a hazardée en Prusse ne peut pas réussir. Malgré le mystère dont il la couvre, on est instruit des moindres détails, et je pourrais lui donner moi-même la copie de ses propres ordres. Vous pouvez en assurer votre cousin et lui faire sentir combien cette marche

1) Voor de beteekekis der koopmanstermen vgl. de opmerking hierachter, bl. 416 noot. — „Votre maison": de Bataafsche Republiek; „les faillites": de slag van Bergen; „les marchandises": de te bedingen voorwaarden; „le sucre": de teruggave van een der koloniën?; „votre oncle": het Uitvoerend Bewind; „le commis": de man die naar Hamburg zou zijn gekomen; „la spéculation en Prusse": de zending van de Vos van Steenwijk; „votre cousin": Besier (vgl. hierachter, bl. 430).

détournée les éloigne du but au lieu de les en rapprocher. Le ports de Prusse n'offrent dans ce moment aucune ressource, au lieu que tout abonde ici.....

Esménard aan Wiselius, Hamburg 29 Oct. 1799. — Vous avez mal interprété, mon ami, le sens de la phrase par laquelle je vous disais que j'étais instruit des démarches de votre oncle à Berlin, et que je pourrais, au besoin, vous envoyer copie des instructions de son commis. Vous avez pris ce mot *copie* à la lettre, tandis que je voulais seulement vous faire entendre que je savais, dans le plus grand détail, tout ce que ce commis proposait et toutes les réponses qu'il recevait [1]). J'ignore s'il a reçu des ordres de vive voix ou par écrit, mais il est bien certain qu'il n'agit pas sans ordres, et d'après ce qu'il fait, il est aisé de savoir ce qu'il est chargé de faire. Voilà, mon ami, ce dont je suis exactement informé; il ne s'en suit pas que votre oncle ne soit pas sincère dans ses communications avec vous, encore moins que je sois trompé moi-même par les détails qui m'ont été communiqués. Ce qui vous étonne n'est que l'effet d'une expression impropre, que vous avez interprétée littéralement.

Vous savez que les intérêts de votre maison m'ont toujours été plus chers que les miens même. J'en donne encore la preuve dans ce moment-ci, car on me rappelle vivement à Paris, et je préfère de sacrifier ici mon hiver dans l'espérance de vous être utile ..... Je persiste à croire que l'envoi d'un commis ici vous serait très avantageux. Quand il ne ferait qu'écouter et répondre, ce serait toujours beaucoup. Il y a eu un moment où sa présence vous aurait fait gagner des sommes énormes sur les denrées coloniales, et ce moment peut revenir .....

Esménard aan Wiselius, Hamburg 5 Nov. 1799. — [Heeft Wiselius' brief van 29 Oct. ontvangen. Weigert naar Parijs te gaan zonder volledig eerherstel; dit zal pas over twee maanden kunnen plaats hebben.]

Mevrouw Esménard aan Wiselius, Parijs 11 Nov. 1799. — J'ai obtenu il y a huit jours la permission pour mon mari de venir à Paris; le fond de la question étant jugé par cette preuve de bienveillance, nous devons espérer que le reste ne sera pas même l'objet d'une discussion .....

Esménard aan Wiselius, Hamburg 12 Nov. 1799. — [Is *nemine contradicente* door het Directoire gerappelleerd; zal over Holland naar Parijs gaan.]

Esménard aan Wiselius, Hamburg 15 Nov. 1799. — [Obstakel]. Abbema refuse opiniâtrément de délivrer des passeports à des citoyens français pour se rendre en Hollande, à moins qu'il n'en soit requis par un agent de la République française; or, il n'en existe aucun ici. [Hij zendt Wiselius een brief voor Deforgues opdat deze de zaak in orde brenge.]

Esménard aan Wiselius, Hamburg 20 Nov. 1799. — [Verzoek, om haast te maken.]

Esménard aan Wiselius, Hamburg 3 Dec. 1799. — [Deforgues heeft er voor gezorgd. Zal 11 of 12 Dec. te Amsterdam zijn.]

1) Esménard zal er iets van hebben vernomen door Crawfurd en deze door Garlike (zie hierachter bl. 430 en 1087).

Esménard aan Wiselius, Parijs 10 Aug. 1800. — Depuis bien longtems je ne reçois de vos nouvelles que par voie indirecte: votre silence me surprend et m'afflige. [Voorts onbelangrijk.]

Bij deze correspondentie valt het volgende op te merken. Tusschen den brief van Mevrouw Esménard van 3 Augustus en dien van Esménard van 27 September valt de reis van dezen laatste naar Holland, waarvan hij op bl. 414 hierachter verslag doet. De in den brief van 1 October genoemde persoon is Justus Hendrik van Heekeren, tot dusver ambtenaar bij het O.-I. Comité, 23 September 1799 naar Batavia gezonden met den rang van onderkoopman, ter overbrenging van een brief aan den gouverneur-generaal van Overstraten met verslag der tijdsomstandigheden [1]). De brief van Wiselius aan Esménard, door van Heekeren medegebracht, is niet bekend; evenmin die van 4 en 29 October. — De anonieme brief aan Besier, waarvan Esménard op bl. 416 hierachter spreekt, is bewaard in R. A., Uitv. Bew. 484 en kennelijk geschreven in de (verdraaide) hand van Wiselius. Het stuk is in hoofdzaak van den volgenden inhoud:

„C'est en allant eux-mêmes au devant des événemens, en abandonnant une partie de leurs prétentions pour conserver leurs plus beaux privilèges, en se plaçant par une manœuvre adroite et délicate entre la France et la coalition, que les patriotes bataves peuvent en imposer à toutes deux, obtenir de l'une et de l'autre des conditions qui garantissent le repos de leur patrie, avec une paix qui ranime son commerce presque anéanti.

Tel est, citoyen président, le vœu des citoyens qui vous adressent cette lettre. Après avoir pris toutes les informations que la prudence exige, ils ont résolu de vous proposer les mesures suivantes, dont le secret éloigne toute sorte de péril: 1°. d'envoyer un homme intelligent et sûr à Hambourg; 2°. ne lui donner aucune commission écrite, mais l'autoriser de vive voix à écouter les propositions qu'on pourra lui faire, à y répondre, à exposer le vœu, les besoins, les dangers, les ressources et les intentions du gouvernement et des vrais patriotes; 3°. dérober à tout le monde la connaissance de cette démarche et ensevelir ce secret dans le sein du Directoire.

Si ce parti est adopté, l'homme choisi par le gouvernement pourra se rendre à Bremen dans les premiers jours du mois de septembre; il y trouvera chez le consul d'Angleterre un homme qui lui servira de guide et d'ami. Il suffira qu'il dise au consul ces mots: *Je viens de Hollande et je vais à Hambourg*."

De brief wordt op 12 Sept. 1799 in de buitengewoon secrete notulen van het Uitvoerend Bewind vermeld [2]) als door Besier ter tafel gebracht, die zeide „niet te hebben kunnen doen opsporen van-

1) Zie hierachter bl. 419; de brief in *Secrete Brieven naar Indië* (R. A., O.-I. Comité 35).
2) En nergens te voren.

waar dezelve gekomen was; en is besloten deze missive te houden buiten eenige deliberatie, en den Algemeenen Secretaris te gelasten dezelve onder het buitengewoon secreet archief te seponeren" [1]). Omtrent de vroegere beraadslagingen, door Esménard op bl. 416 hierachter bedoeld, is in geen enkel register van het Bewind iets aangeteekend. Desniettemin kunnen wij Esménard's verslag eenigermate contrôleeren uit de brieven van Besier aan Wiselius [2]).

Besier aan Wiselius, 27 Aug. 1799. — Na de ontvangst uwer letteren van gisteren [3]) heb ik dadelijk aan mijne collega's kennis van de zaak gegeven, en het was mij zeer aangenaam bij hen allen dezelfde gevoelens te vinden welke mij bezielen. Allen betuigden eenen onoverwinnelijken afkeer van alle onderhandelingen welke tegen de beginselen der staatsregeling of tegen de alliantie met Frankrijk zouden strijden, hoeveel reden deze Republiek ook hebben moge om zich over de andere, of liever over hare bewindslieden, te beklagen, schoon wij echter tot nog toe geen reden hebben om over *trouwloosheid* ongerust te zijn. Allen begrepen echter met mij dat het goed zoude zijn onderhandelingen *sous main* te openen, niet omdat men er zich eenig reëel succes tot vrede van belooft, maar om te temporiseeren, om de vues van de coalitie te doorgronden, en daarvan voor ons en voor onze geallieerden alle mogelijke nut te trekken. Daar gij mij tot in de eerste dagen der volgende maand tijd geeft, zullen wij morgen onze gedachten over een geschikt sujet laten gaan, en ik zal wel zorgen dat die bij u aan kome. Intusschen zal de voortdurende inactiviteit van de vijandelijke vloot ons van de veraciteit van uwen man [4]) kunnen overtuigen.

Besier aan Wiselius, 28 Aug. 1799. — Dewijl de voorname zoo niet de eenige reden, waarom ik en mijne collega's eenige onderhandelingen zouden willen hebben entameeren, te weten het uitstel der attaque, door de landing op gisteren geheel is vervallen, zal men er nu naastdenkelijk wel niets aan doen, te minder omdat diezelfde attaque tegen het voorgeven van den u bekenden man plaats gehad hebbende, ons een zeer gering denkbeeld van zijnen voorgewenden invloed gegeven heeft. Roemrijker niet alleen, maar ook veel heilzamer zal het zijn, het vijandelijk geweld met eenen moedigen arm te keer te gaan . . . . .

Besier aan Wiselius, 31 Aug. 1799. — Het is mij aangenaam dat wij eenstemmig zijn; trouwens het kan niet anders, omdat het in den aard der zake ligt dat menschen, welke uit dezelfde beginselen werken, omtrent de groote maatregelen niet kunnen verschilllen; en dit kan ik u waarlijk verzekeren, dat rechtschapenheid, kloekmoedigheid en de hoogste afkeer van alle schikkingen met den vijand bij ons allen steeds aan de orde van den dag zijn . . . . .

1) R. A., U. B. 482.
2) R. A. (W.).
3) Niet aanwezig.
4) Esménard.

Besier aan Wiselius, 28 Sept. 1799 [1]). — . . . . . Dat Rant bij Brune zeer veel kwaad doet en geen goed hoegenaamd, weet ik overtuigend, en als hij zoowel de bediende van een agent was als van het Comité, had ik hem reeds lang naar zijn post te Enkhuizen gejaagd. Het verwondert mij dat het Comité hem dit niet gelast.

Brune maakt het waarlijk boos zonder reden, tenzij gij daarvoor houden wilt het niet acquiesceeren in maatregelen die er niet door kunnen, of het niet accordeeren van verzoeken welke hij niet schriftelijk doen durft. Ik geloof echter altijd dat hij *au fond* goed is, maar niet incorruptibel . . . . . [2]) Men desabuseere hem zooveel mogelijk op het sujet van Spoors en de Winter, die waarlijk alle vertrouwen verdienen en zeer actief zijn . . . . . De man naar Berlijn [3]) is bij mij volkomen voor dat werk ten aanzien van zijne sentimenten vertrouwd, zullende Oranje nooit in de hand werken. Hij was evenals ik federalist in een gezonden zin, maar zeker te eerlijk om ooit tegen een gedane belofte te werken. Bovendien is zijne commissie niet van dien aard dat er dat alles iets mede te doen heeft; ik kan daarover niet breeder zijn.

Besier aan Wiselius, zonder datum [4]). — Wat nut er ook van te trekken mocht zijn, zie ik geen mogelijkheid om eenige zaken met dat huis [5]) te doen: 1°. omdat Oom [6]) zich verbonden heeft zonder voorkennis van zijn compagnon zulks niet te doen, en deze het niet wil; 2°. omdat dat huis niet handelen wil dan op voorwaarden, waarin Oom volgens vaders testament [7]) niet bewilligen mag; 3°. omdat deze handel veellicht tegen de Noordsche commissie [8]) zoude kunnen inloopen en die benadeelen. Maar als die menschen zoo gaarne verkoopen willen, waarom zenden zij dan niet eens een monster aan Oom, dan zou men kunnen zien wat men deed, en men zoude al veel doen als die ééne hooggekleurde partij [9]) maar buiten de negotie bleef, waarmede Oom zoo min als zijn compagnon zich kan of wil inlaten.

Besier aan Wiselius, zonder datum [10]). — Ik ben bij uitstek nieuwsgierig naar de beloofde copie, daar ik u zeer stellig kan verzekeren dat er met onzen commies [11]) geen stukken gewisseld zijn. Intusschen overtuigt mij dit voorgeven dat de man te Hamburg [12]) bedriegt of bedrogen wordt, en dat men dus geen staat op hem behoort te maken; maar al was dit zoo niet, is

1) Een brief van omstreeks midden September, waarin Besier beweren zou wat Crawfurd op bl. 419 hierachter hem zeggen laat, is niet aanwezig.

2) In een ongedagteekend schrijven, kort vóór of na dat van 28 Sept.: „Het komt mij voor dat veel van het ongenoegen met Brune door oorblazerij aangekweekt wordt. De man is mij *au fond* altijd braaf en eerlijk voorgekomen, maar zeer sujet om zich te laten voorinnemen".

3) De Vos van Steenwijk.

4) Mij dunkt na mededeeling van Esménard's schrijven van 27 September.

5) Engeland.

6) Het Uitvoerend Bewind.

7) De constitutie.

8) De geheime zending naar Berlijn.

9) Oranje.

10) Blijkbaar na mededeeling van Esménard's brief van 10 October.

11) De Vos van Steenwijk.

12) Esménard.

Oom bij aanhoudendheid bepaald om nimmer eenige zaken met de huizen van L[onden] en O[ranje] te doen, welke met het testament van grootvader en onze andere engagementen zouden strijden, hetwelk ten aanzien der zaken te B[erlijn] het geval niet zijn zoude, als geene andere strekking hebbende dan om ons huis provisioneel uit deszelfs netelige omstandigheden te redden, met volkomen instandhouding van het testament, en goedkeuring onzer beste vrienden. Ofschoon dus volgens mijn inzien de continuatie der correspondentie met uwen vriend uit dit oogpunt nutteloos zoude zijn, is die echter tot bekoming van informatie niet kwaad, en behoort dus met voorzichtigheid te worden aangehouden . . . . .

Besier aan Wiselius, zonder datum [1]). — Hiernevens de toegezondene terug. De uitkomst is dus net als ik verwacht had, en overtuigt mij ten tweeden male dat de schrijver zich hooger opgeeft dan hij is, en bedriegt of bedrogen wordt, en er dus minder dan ooit reden is om te onderstellen dat er van zijn raad om iemand derwaarts te zenden iets goeds zoude kunnen komen. Ik zie ook volstrekt niet waartoe dit dienen zoude. Met Engeland te componeeren? Dit strijdt zoowel tegen ons waarachtig belang, als tegen de allinatie met Frankrijk. Op een neutraliteit aan te dringen? Hoe gaarne ik dit voor ons land wensch, geloove ik echter dat zulks *op dit oogenblik* voor de republikeinsche partij en voor den vrede zeer nadeelig zoude zijn, en het veel beter ware dat onze havens nog een maand of wat geheel gesloten bleven. Bovendien, wij hebben immers een minister te Hamburg, die zeer wel den grond zoude kunnen peilen, als er, tegen mijn vermoeden, grond te vinden was . . . . .

Bl. 426. — Memorie van van Tuyll. — Zij is door mij gedrukt als bijlage van n°. 736 in het zesde hoofdstuk. — De persoon, door Maitland Cox genoemd, heet bij van Tuyll Klerckx.

Bl. 440. — Munniks zonder antwoord gelaten. — Vgl. echter bl. 1126.

Bl. 441, 448, 465, 485, 491, 493 enz. — Tractaat met Charles Delacroix over de 25.000 man Fransche troepen (zie *Gedenkstukken* II, p. CIII). — De regeering van 12 Juni heeft de geldigheid nooit erkend. Volgens art. 12 had het Bataafsche leger *per se* onder Fransch bevel moeten staan; de opvolger van Joubert, Hatry, heeft dit bevel echter nimmer bezeten, en aan Brune is het toegekend tot wederopzeggens toe, en na den veldtocht weder ontnomen bij secrete resolutie U. B. van 5 Dec. 1799. Toen Deforgues hiertegen protesteerde en zich op het tractaat van Charles Delacroix beriep; gaf het U. B. ten antwoord, „dat met het tractaat door hem minister niets anders bedoeld is, dan zekere project-conventie, tusschen den toenmaligen minister der Fransche Republiek en den agent van oorlog der Bataafsche Republiek gemaakt,

1) Blijkbaar na lezing van Esménard's brief van 29 October.

welke nimmer door de sanctie van het Vertegenwoordigend Lichaam des Bataafschen Volks bekrachtigd, noch door een wettig gouvernement van hetzelve erkend is geworden, veel min eenig effect heeft gesorteerd, en gevolgelijk zoo min tot richtsnoer voor het Bataafsche gouvernement kan verstrekken, als van verbindende kracht tusschen de beide Republieken worden beschouwd" (secrete notulen U. B., 11 Dec. 1799).

Bl. 541. — Toezegging van van der Goes. — De brief van van der Goes aan de Vos van Steenwijk is niet bewaard, maar heeft blijkbaar hetzelfde ingehouden als de bij Vreede, *Diplomatie* II[1], bijlagen bl. 35 gedrukte brief aan Queysen van 8 Sept. 1799: „Gij zult te Berlijn zeer wel ontvangen worden; ik zal daarvoor zorgen". Vgl. ons n°. 226.

De n°s 477 en 478 zijn niet het werk van van der Goes of van het Bewind, maar van de Vos van Steenwijk, en door dezen opgesteld te Berlijn. Zie bl. 271, 278 en 552 noot, benevens de hierboven uitgegeven brieven van Besier aan Wiselius, en vooral ook Delprat's *Journaal* op September 1799 (Bijdr. en Meded. H. G. XIII, 190).

Bl. 644. — Schets van Gogel. — Gogel heeft de hier voorkomende schets nader uitgewerkt tot eene formeele ontwerp-constitutie, waarvan het klad onder zijne papieren, en een afschrift onder die van Goldberg, berust. Deze laatste heeft er aanteekeningen op gemaakt, waarvan mede een afschrift onder zijne papieren voorkomt. Goldberg teekent er bij aan dat hij Gogel's stuk en het origineel van zijne (Goldberg's) aanteekeningen „in het midden van 1801" heeft overhandigd aan Verbeek. Vgl. diens oppositie tegen het ontwerp der commissie, in de vergadering van 3 Juni (*Dagverhaal* XII, 380), en de uitdrukking van Brantsen hierachter op bl. 700.

Bl. 661 (vgl. 1133). — Stuk van Dumbar. — Van Hasselt's zegsman heeft de klok hooren luiden, maar weet niet waar de klepel hangt. Niet het ontwerp van constitutie is van Dumbar, maar eene anonyme brochure, in het begin van Maart uitgkomen: *Betoog dat een onverdeelde Regeeringsvorm in een Gemeenebest uit haren eigen aart onbestendig en voor de vrijheid van den Staat gevaarlijk zijn moet.* Zij stelt als model de Amerikaansche constitutie. „Die meester is van de schatkist en van de krijgsmagt, is meester van het land. Onder eene regeering, die op de volstrekte één- en ondeelbaarheid gegrond is, zal men tevergeefs een tegenwigt zoeken . . . . . De Republiek kan niet behouden blijven zonder de invoering van een bondgenootschappelijken regeeringsvorm". Een uitgewerkte schets van zulk een regeeringsvorm voor Nederland bevat het werkje echter niet.

De geschiedenis van het tot stand komen der staatsregeling van 1801 wordt bij geen onzer schrijvers juist medegedeeld. De Bosch Kemper [1]) laat aan de commissie uit de Eerste Kamer van het Vertegenwoordigend Lichaam, die 20 Maart 1801 gemachtigd werd tot onderhandeling met het Uitvoerend Bewind, een ontwerp van Pijman, van Irhoven van Dam en Augereau mededeelen, „ten gevolge waarvan" het bekende rapport van 19 Mei werd uitgebracht; als bron haalt hij hierbij aan Pijman's *Bijdragen*. Legrand [2]) zegt almede dat de commissie haar verslag uitbracht, „s'inspirant du plan auquel Pijman et Irhoven van Dam avaient collaboré." Blok [3]) spreekt van „de commissie uit het Wetgevend Lichaam, die het plan van Pijman en Irhoven van Dam, d. i. van Augereau of wel van Bonaparte, moest onderzoeken". Blijkbaar meenen alle drie, dat dit blijkt uit het boek van Pijman. Deze zegt evenwel uitdrukkelijk, dat de ontwerp-constitutie met een president, door van Dam opgesteld naar aanleiding van „de verwerping van den voorslag van het Bewind" (met welke uitdrukking alleen het besluit der Eerste Kamer van 20 Maart kan zijn bedoeld [4])), vóór den 9den Juni 1801, datum van Pijman's optreding in het Bewind, aan niemand dan aan hem, Pijman, zelf, en voorts aan Augereau en aan Spoors, is medegedeeld geweest. Het rapport der commissie nu is van 19 Mei, en de hoofdtrekken er van werden reeds 8 April door Sémonville aan Talleyrand opgegeven [5]). Eerst na de verwerping van het rapport der Commissie op 11 Juni kwamen Pijman en Augereau overeen, thans het ontwerp van van Dam aan Bonaparte voor te leggen, hetgeen geschied is tijdens de reis van Augereau naar Parijs, in Juli. De redactie waarin Bonaparte het stuk onder de oogen kreeg, verschilde van die welke den 1sten September door Pijman werd ingediend bij het Bewind; voor de verschilpunten zie ons n°. 323. De bewering van Pijman [6]), dat het stuk nog na deze indiening sterk zou zijn gewijzigd en „door willekeurige, ingelijfde articulen meer en meer verlamd", is volstrekt onjuist: het door hem op 1 September ingediende stuk is, op zeer onbeteekenende verschillen na, woord voor woord gelijk aan dat hetwelk bij proclamatie van 14 September aan het

1) *Staatkundige Geschiedenis van Nederland tot 1830*, bl. 297.

2) *La Révolution française en Hollande*, p. 271.

3) *Gesch. Ned. Volk* VII, 128.

4) Waarbij het voorstel van het Bewind, om door de grondvergaderingen te doen beslissen of er een vervroegde herziening der staatsregeling zou plaats hebben, werd in advies gehouden tot een commissie uit de Eerste Kamer nader met het Bewind zou hebben overlegd welke wijzigingen in de constitutie men wenschen moest.

5) Hierachter, bl. 191.

6) *Bijdragen* bl. 111.

Bataafsche volk werd aangeboden [1]). Is er dus sterk gewijzigd en aangevuld, dan moet dit tusschen 5 Augustus (terugkomst van Augereau) en 1 September geschied zijn. Dit alles is in onderonsjes behandeld, evenals de overleggingen der commissie van 20 Maart met het Uitvoerend Bewind, waaromtrent in geen enkel staatsregister ook maar een woord is aangeteekend. Wij weten niet eens, wie de vier commissieleden zijn geweest die Sémonville op bl. 191 bedoelt; maar blijkens hun houding later bij de debatten, is er groote waarschijnlijkheid dat Appelius, van Leyden en de Leeuw er toe hebben behoord. De correspondentie tusschen Besier en Wiselius levert hieromtrent niets op: tusschen dien van 12 Maart (ons n°. 564) en dien van 21 September (ons n°. 593) zijn er geen brieven van Besier aan Wiselius bewaard, en naar 't schijnt ook niet geschreven. Het antwoord van Wiselius op ons n°. 564 is echter voorhanden. Het is van 16 Maart, waarschuwt tegen ongedaan maken van het amalgama der schulden en tegen het toekennen van zelfstandig gezag, in andere dan strikt huishoudelijke zaken, aan de departementale besturen, en bevat voorts de volgende passage:

„De uitvoerende macht zoude ik physiquement vermeerderen en uit zeven leden doen bestaan, en nimmer zoude ik daarin aan *een enkelen persoon* grooter macht geven, dan te wezen *primus inter pares*, zooals thans de president van 't Bewind is. Al wat hiertegen inloopt is strijdig met den geest onzer natie niet alleen, maar zal zelfs ons crediet en dus ook den koophandel bederven. Een veelvermogend eminent hoofd is bovendien, *salva reipublicæ unitate*, ten eenenmale onnoodig voor eene natie en een land als waarover wij handelen. Volgens mij moet er dus niets van een Amerciaanschen president, veelmin van een eersten Franschen Consul, bij ons inkomen. Hierover ben ik zoo gedecideerd, dat ik er voor 't overige het beste ontwerp om zou afkeuren, en ik twijfel er niet aan of vele duizenden zijn 't hierin met mij eens."

Bl. 683—684. — Brief van Willen V aan den Eersten Consul. — Uit onze nos 855, 867 en 868, om geen andere te noemen, blijkt overtuigend, dat men hier met een valsch stuk te doen heeft. De Prins accepteerde volstrekt niet het tractaat van 5 Aug. 1796 tusschen Frankrijk en Pruisen; bovendien was de zending van d'Yvoy geenszins van hem uitgegaan, maar van den Erfprins in overleg met de Pruisische regeering [2]). Ook de Erfprins evenwel heeft bij deze gelegenheid nog niet

---

1) Art. 106 is tusschen 1 en 14 Sept. toegevoegd, terwijl in art. 21 is opgenomen de bepaling, dat Ameland onder Friesland, Wedde en Westwoldingerland onder Groningen, Yselstein onder Holland, Vianen onder Utrecht, Kuilenburg en Buren onder Gelderland zullen vallen.

2) Hierachter, bl. 1134 noot, 1142 noot.

aan Bonaparte geschreven. Zijn eerste brief aan dezen is van 20 Mei 1802, de eerste en eenige brief van Willem V aan denzelfde is van 1 Febr. 1802, gelijk met volkomen zekerheid uit de bronnen van het Huisarchief zoowel als uit de Fransche archieven blijkt [1]). Jacques Mathieu, de ambtenaar in wiens handen d'Yvoy te Parijs was gevallen [2]), was volstrekt niet te goed om Schimmelpenninck's nieuwsgierigheid te prikkelen om er geld uit te slaan. Bekend is zijne baatzucht bij de hem toevertrouwde regeling der belangen van de kleinere Duitsche vorsten te Regensburg in 1802; in 1805 werd hij wegens zijne vele schelmerijen ontslagen [3]). Curieus is het antwoord, dat Lucchesini aan Schimmelpennick geeft op bl. 685, en dat slechts de verklaring toelaat dat Lucchesini òf zich groot heeft willen houden en niet heeft willen zeggen: „ik weet het niet"; òf dat hij mede in het complot was.

Bl. 712. — Delambre. — Ik heb niet kunnen nagaan in welke ongelegenheid de beroemde astronoom zich had bevonden.

Bl. 724 en verder. — Schimmelpenninck te Amiens. — Hierbij is te gebruiken het derde deel van Du Casse, *Négociations relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens* (Paris 1855), met de volledige briefwisseling tusschen Joseph Bonaparte en zijne regeering:

(III, 101) [4]). — *Hauterive* [5]) *aan Joseph*, 31 Dec. 1801. — Citoyen, j'ai mis sous les yeux du premier Consul vos dépêches du 29 décembre [6]). Il me charge de vous transmettre sur-le-champ ses instructions sur ce qu'elles contiennent.

Le ministre batave doit être admis aux conférences, mais seulement lorsqu'au préalable il aura, par une note transmise au ministre plénipotentiaire français et au ministre plénipotentiaire anglais, déclaré que son gouvernement adhère aux préliminaires et ratifie la cession de Ceylan. S'il hésite, et que sa déclaration ne soit pas faite d'une manière complète et franche, il ne doit pas être admis.

Il paraît au premier Consul que, sur ce point de la négociation, vous vous trouvez réuni d'intérêt avec le plénipotentiaire anglais contre plénipotentiaire batave; mais si le plénipotentiaire batave était admis aux conférences sans avoir consacré par l'adhésion de son gouvernement la cession hollandaise exprimée

1) Zie ons eerstvolgende (vierde) deel.

2) Hierachter, bl. 1147 noot.

3) Masson, *Le Département des Affaires Etrangères pendant la Révolution*, 370.

4) Deel en bladzijde van het werk van Du Casse.

5) Voerde de correspondentie bij afwezigheid van Talleyrand, die 23 Dec. 1801 náar Lyon vertrokken was (zie *Corr. de Napoléon* VII, 355, en vgl. de noot hierachter op bl. 746).

6) Met de nota van Schimmelpenninck van 28 Dec. (hierachter, bl. 746).

dans les préliminaires, il en arriverait immanquablement que pendant le cours de la négociation, il tenterait de faire acheter cette adhésion par quelque cession de la part de la France, telle que celle de nos droits sur Flessingue, et alors vous verriez le plénipotentiaire anglais faire cause commune contre vous avec le plénipotentiaire batave. Ainsi, tout doit faire une loi d'exiger du ministre batave la déclaration au nom de son gouvernement d'une adhésion franche aux préliminaires; sans cette adhésion, sa présence au congrès serait un obstacle à la paix. Après cette déclaration, il ne pourra plus désormais mettre d'entraves à votre marche, et toutes les fois qu'il ouvrira la bouche pour demander une compensation, vous lui répondrez qu'il n'en est pas question dans les préliminaires, et toute discussion quant à lui sera terminée par cette réponse . . . . .

(III, 111). — *Joseph aan Talleyrand* [1]), 3 Jan. 1802. — Citoyen ministre, je ne reçois que dans ce moment la réponse du ministre batave [2]) . . . . . Je ne dois pas vous cacher que j'ai trouvé le citoyen Schimmelpenninck entièrement décidé à ne pas signer le traité définitif, si le gouvernement français ne remplit pas auparavant les promesses qui ont été faites à la Batavie par le traité de la Haye; soit que cette négociation s'entame et se termine à Paris, à la Haye ou à Amiens.

Il m'a déclaré qu'il regarderait comme ignominieux l'acte par lequel un ministre batave abandonnerait Ceylan sans avoir auparavant obtenu des limites et avoir fini tous ses arrangemens avec la France, et que si son gouvernement pouvait s'oublier ainsi (hypothèse qui lui paraît inadmissible), il y répondrait par sa démission, ne voulant pas participer à un acte déshonorant.

En donnant sa déclaration, il ne se croit pas engagé à signer le traité, si, dans le cours de la négociation, il n'a pas obtenu ce qu'il désire. Il ne m'a pas caché que c'est cette considération qui lui a dicté la notification en question . . . . .

(III, 138). — *Hauterive aan Joseph*, 6 Jan. 1802. — Le premier Consul m'a ordonné de vous faire passer sur-le-champ la réponse suivante: . . . . .

Quant à la réserve que le ministre batave fait de la faculté de signer ou de ne pas signer le traité définitif, selon que l'ensemble des intérêts généraux de la République et de ses rapports avec la France sera ou ne sera pas réglé au congrès, cette prétention est si frivole qu'elle ne mérite pas d'être réfutée . . . . .

Vous êtes autorisé à faire sentir au citoyen Schimmelpenninck que son gouvernement obtiendra tout du premier Consul par la confiance et les bons procédés, et qu'il n'atteindra jamais aucun but utile par l'importunité déplacée des prétentions exigeantes.

Les Etats qui, comme la Hollande, se sont perdus par les écarts de leur politique; qui, après avoir fait la guerre à la France, ont été vaincus et conquis, devraient nous épargner l'embarras de les rappeler au principe de leur existence actuelle; cette existence, c'est de nous qu'ils la tiennent; nous ne leur devons rien et ils nous doivent tout . . . . . La Hollande est une puissance du second ordre; en affectant les droits et les prétentions d'une puissance du premier

1) De dépêches blijven tijdens Talleyrand's afwezigheid naar den vorm aan hem gericht, maar werden ontvangen door Hauterive.

2) Hierachter, bl. 758.

ordre, elle ne saurait donner aux uns et aux autres l'importance qu'ils n'ont pas. Dans la discussion des prétentions et des droits des Etats, on finit toujours par calculer les conséquences du dissentiment dans lequel d'une d'elles se met à l'égard de toutes les autres. Or, si la France et l'Angleterre font la paix, que peut faire une puissance secondaire, comme la Hollande, que d'y adhérer?

(III, 331). — *Joseph aan Talleyrand*, 20 Maart 1802 [1]). — . . . . . Je n'ai plus eu de conférence avec lord Cornwallis depuis le 17. Cependant, M. Schimmelpenninck a eu une très vive et très longue conversation avec M. Merry; il s'est rendu chez lord Cornwallis; il l'a trouvé dans les dispositions d'esprit que je lui connaissais, et réellement affligé de se trouver dans cette position. Il paraît avoir parlé avec beaucoup de franchise; le ministre batave parlant parfaitement l'anglais, il lui a été plus facile de mieux connaître ses dispositions; il a profité assez habilement et avec beaucoup de zèle d'un premier épanchement pour bien convaincre lord Cornwallis qu'il était joué; que la France ne céderait pas, et que sa gloire serait nécessairement ternie en laissant briser entre ses mains un si grand ouvrage; d'autant plus que sa déclaration sur les prisonniers qui était entre mes mains mettrait naturellement le tort de son côté. Il s'est offert à me voir, pour me faire revenir, par considération pour lui, sur la rédaction adoptée le 13, avec la condition expresse qu'il prendrait sur lui de signer, sans écrire à son gouvernement, un projet mitoyen entre celui qui lui avait semblé bon le 13, et les modifications qu'il avait communiquées le 17. J'ai promis à M. Schimmelpenninck de prendre sur moi tout ce qui serait raisonnable, et comme je prévois que j'aurai le tems d'avoir votre réponse, je profite de ma proximité de Paris pour vous consulter sur les modifications que je vous envoie.

J'ai introduit M. Schimmelpenninck dans cette affaire, parce que 1°. je ne veux pas perdre l'excellente position dans laquelle me met la rédaction acceptée par tous les plénipotentiaires le 13 mars; 2°. pour ne pas détruire l'effet de ma note et donner des avenues aux ministres anglais, en discutant partiellement des articles que je dois croire avoir été définitivement discutés et arrêtés; 3°. le ministre batave est retourné dans cette affaire comme moi depuis la conférence du 13 mars, qui l'a rendue commune par l'adhésion que tous les ministres y ont donnée.

Vous trouverez aussi une note du ministre batave [2]) et une réponse que j'ai jugée indispensable pour n'avoir plus de démêlé avec lui. Tout l'effet en est d'ailleurs détruit par la dernière phrase: *selon les intérêts des deux nations* . . . . .

Lord Cornwallis a senti, au ton que j'ai pris lorsqu'il m'a remis ces nouveaux articles, que la négociation serait rompue, et il m'a prié de ne pas les regarder comme définitifs; il m'a retiré la copie non signée qu'il m'en avait d'abord soumise. Il sent qu'en rompant aujourd'hui, il est étrangement compromis. M. Merry le sent aussi, cas il est aussi personnellement dans son tort que Mylord; donc, il paraît qu'ils font de bonne foi des efforts pour rapprocher les articles qu'ils reçoivent de ceux qu'ils avaient d'abord adoptés . . . . .

1) Vgl. hierachter, bl. 805, 852, 854.
2) Zie hierachter, bl. 850.

(III, 338). — *Joseph aan Talleyrand*, 25 Maart 1802. — . . . . . Lord Cornwallis a conservé son caractère jusqu'au dernier moment; je n'ai qu'à me louer de sa franchise et de la libéralité de ses principes. M. Schimmelpenninck a montré beaucoup de zèle et d'adresse à servir son pays, et en même tems beaucoup de dévouement pour la République française.

In het derde deel der *Correspondence of Charles, first marquis Cornwallis, edited by Charles Ross* (London 1859) leest men het volgende:

(III, 472). — *Lord Hawkesbury aan Lord Cornwallis*, 14 Maart 1802. — . . . . . If the plenipotentiaries of the other powers should object to signing the treaty conformably to the articles in the inclosed draft, it is H. M.'s pleasure that you inform the Ministers of the Congress, that you have gone to the utmost extent of your instructions, and that in obedience of the orders of your court, you must leave Amiens in eight days from the period of that declaration, unless the treaty is concluded within that time.

(III, 480). — *Lord Cornwallis aan Lord Hawkesbury*, 20 Maart 1802. — I collected last night from the Batavian plenipotentiary that, on the one hand, the answer which M. Bonaparte had received from Paris upon the paper which I communicated to him on lhe 17[th] instant, had afforded him some latitude to comply with the alteration in the treaty required by H. M.'s Government; but that, on the other, any strong coercive measure which I might be instructed to use, would be instantaneously fatal to the success of the negotiation. The same Minister has just acquainted me with the result of a long conversation which he had to-day with the French plenipotentiary, in which the latter did in fact manifest the strongest disposition to arrive at an amicable termination of the discussions, assuring him even that he was ready to sign the treaty immediately, provided the articles could be worded in such a manner as might not militate against the feelings of the First Consul so strongly as in that in which they were expressed in the above-mentioned paper.

Under such circumstances, and M. Schimmelpenninck having at the same time suggested a mode of expressing the articles which he had every reason to believe would be accepted by M. Bonaparte, and that mode appearing to me to contain the substance of what is wished by H. M.'s Government, I have determined to take upon myself still to suspend the execution of H. M.'s commands, till I shall receive an answer from your Lordship to this letter.

You will see in the inclosed paper the modes suggested by the Batavian plenipotentiary.

(III, 481). — *Lord Hawkesbury aan Lord Cornwallis*, 22 Maart 1802. — [Het ontwerp van Schimmelpenninck, na wijzigingen, goedgekeurd]. The Treasury is almost exhausted, and Mr. Addington cannot well make his loan in the present state of uncertainty.

(III, 482). — *Addington aan Lord Cornwallis*, 22 Maart 1802. — I cannot forbear assuring you that, though I was by no means surprised, I was relieved

and gratified by the discretion exercised by your Lordship in suspending at least the execution of the whole of the last instructions, till you could hear again from this country.

The modifications agreed upon by H. M.'s confidential servants will, I trust, free the negotiation from its remaining embarrassment and bring it to an immediate conclusion.

(III, 483). — *Lord Cornwallis aan Lord Hawkesbury*, 25 Maart 1802. — I lost no time in communicating to M. Joseph Bonaparte, through the channel of the Batavian plenipotentiary, the modifications in which H. M.'s Government have thought proper to acquiesce. I was sorry to find that they were not altogother sufficient to procure a termination of the negotiation precisely in the terms stated in the paper transmitted to me by your Lordship. The propositions, however, which were communicated to me by M. Schimmelpenninck from the French plenipotentiary having approached so near to those prescribed by your instructions, as to give me hopes that the great work of peace might still be accomplished in terms admissible by H. M., I agreed to an interview with M. Bonaparte last night, at which the Batavian minister assisted. Our discussions began at 10 o'clock, and I have the satisfaction to acquaint your Lordship that they terminated happily at 3 this morning by the signature of a declaration by which you will perceive that peace is made, each party being bound to sign the treaty (as soon as the several copies can be prepared) *verbatim et literatim*, according to the draft to which the declaration is annexed.

Bl. 839. — Rekening van het huis van Oranje. — Vgl. bl. 1144 en 1164.

Bl. 861, 863. — Correspondentie King-Murray. — Naar de invulling der eigennamen weet ik slechts te gissen, maar met eenigen graad van waarschijnlijkheid. S. kan dunkt mij bezwaarlijk een ander dan Schimmelpenninck zijn; W. is dan zeker wel de Amerikaansche burger wiens naam Schimmelpenninck altijd verzwijgt, die goed in Holland bekend is en later van uit Engeland aan Schimmelpenninck berichten levert (zie bl. 685—'86, 699--700, 703, 707, 727, 806, 817).

Bl. 869. — Ontwerp van Tollius. — Te vergelijken de denkbeelden in Tollius' in 1797 in Duitschland anoniem verschenen werkje: *Nederland's Staatsgebreken en derzelver Geneesmiddelen* (193 bladzijden; zonder plaats van uitgave).

Bl. 941, 945, 963, 966. — Voornemen, om Daendels, Dumonceau en anderen om te koopen. — „Je suis très curieux d'apprendre si les démarches faites vis-à-vis de Dumonceau ont eu du succès" (de Erfprins aan d'Yvoy, 5 Juli 1799; verder hoort men over de poging bij Dumonceau niets). — „Quant à Daendels, tout ce que j'ai pu rassembler sur la possi-

bilité de le gagner m'a paru si vague que je n'ai point jugé prudent de faire autre chose que de piquer ceux qui l'ont avancé d'en fournir les preuves" (d'Yvoy aan den Erfprins, 17 Juli 1799). — „In het begin der aanstaande week gaan er drie expressen uit, om te probeeren of er kans is de directeurs te scheiden en zig daar meester van te maken, alsook van Daendels en Brune, en die op haar gemak te brengen, egter niet voor den tijd. Dit zijn zaaken die men probeeren moet, en er niet voor in kan staan of zij reüsseeren zullen" (van Heeckeren van Enghuizen aan den Erfprins, 16 Aug. 1799). — Over een poging bij J. A. Tinne (den auteur van ons n°. 466), „de famille pour la plupart tournant toujours le dos au soleil couchant pour tâcher être les premiers d'adorer le levant" (gelijk de Tinne's in 1795 gedaan hadden), bericht d'Yvoy aan den Erfprins bij brief van 20 Juli 1799; dat er vruchteloos getracht is, Janssens te bewerken, wordt zeer waarschijnlijk uit een brief van A. C. Snouckaert van Schauburg aan den Erfprins van 16 Mei 1800.

Bl. 941 noot [3]). — Lees voor 29 Mei: 19 Juni, en schrap de woorden: „ergens uit de Republiek". De mededeeling komt voor in een 19 Juni te Racoten in Zuid-Pruisen voor den Erfprins gesteld rapport, dat verkeerdelijk gedagteekend is 19 Mei, welke datum onmogelijk juist kan zijn, daar het stuk het verslag inhoudt van het gedurende een tijdsverloop van minstens veertien dagen na de aankomst in de Republiek, welke 16 Mei plaats had, door Robert Fagel verrichtte. Ik dacht dus aan een verschrijving voor 29 Mei en las in de onduidelijk geschreven letter die aan de dagteekening voorafgaat niet de beginletter van Racoten, maar die van een plaats „ergens in de Republiek". Doch generaal Koolemans Beynen maakt er mij opmerkzaam op, dat 29 Mei onmogelijk de juiste dagteekening kan zijn, daar in Fagel's brief van 5 Juni het tweede bezoek aan Wolters van de Poll gezegd wordt drie dagen te voren, en dus 2 Juni, te hebben plaats gehad. Fagel is op zijn terugreis 5 Juni te Emmerik geweest, 6 Juni te Anholt en vervolgens te Coesfeld (zie n°. 697), 13 Juni te Berlijn (n°. 698), 19 Juni te Racoten („Fagel est des nôtres"; de Erfprins aan de Prinses, Racoten 19 Juni 1799). — Ook op bl. 942 in de noot leze men voor 29 Mei: 19 Juni.

Bl. 946. — Vertrek van van Tuyll naar België. — Hieromtrent verkeert de Erfprins in dwaling. Hij had zijn wetenschap, dat van Tuyll eerstdaags vertrekken zou, uit een brief van 21 Mei van d'Yvoy. In een (niet door ons gedrukt) gedeelte evenwel van zijn langen brief van 30 Mei (ons n°. 695) schrijft d'Yvoy, dat van Tuyll niet naar België ver-

trokken is, maar naar Schönhausen komt als brenger van dezen brief (van 30 Mei), ten einde den Erfprins eerst de inlichtingen over België mede te deelen, die hij mondeling van Ruys en Michiels ontvangen heeft. Zie verder bl. 968 en 1015—1017. Van Tuyll was 11 Juli bij d'Yvoy te Emmerik en nam 26 Juli 's ochtends de reis naar België aan (brieven van d'Yvoy aan den Erfprins van 13 en 27 Juli).

Bl. 948 noot. — François Fagel was niet in de Republiek door Robert bezocht, maar met hem mee daarheen gereisd: „De Fagel's zijn hier doorgekomen, zonder [dat] iemand het heeft geweten. Donderdag [16 Mei] heeft hij [Robert Fagel] Enghuizen gesproken, en [beide Fagels] zijn 's avonds naar Holland vertrokken" (d'Yvoy aan den Erfprins, Emmerik 18 Mei 1799).

Bl. 954. — Order aan van Braam. — De Admiraal-Generaal geeft hem last, om, zoodra zich een gunstige gelegenheid zal opdoen, met het eskader uit te zeilen en zich te voegen bij de Engelsche vloot voor Texel kruisende, waarvan de admiraal in last heeft het eskader te ontvangen „als schepen van eene mogendheid in vriendschap en alliantie met Zijne Groot-Brittannische Majesteit."

Bl. 976 noot. — Dépêche van Thomas Grenville aan Lord Grenville van 22 Juli 1799. — Vgl. voor het slot dezer dépêche, en voor het antwoord van Lord Grenville van 6 Augustus, Koolemans Beynen in *Mededeelingen Letterkunde* 1898—1899, bl. 73—74.

Bl. 1011. — Nota van Lord Grenville aan den Prins van 5 Aug. 1799. — Dit stuk had de bedoeling, een met Hendrik Fagel overeengekomen antwoord uit te lokken [1]):

„I will write you an official note for the Prince of Orange to announce the expedition etc., the answer of which may contain the assurances we talked of" (Lord Grenville aan Hendrik Fagel, 2 Aug.). — „Lord Grenville me marque qu'il m'enverra une note officielle pour annoncer l'expédition etc. à V. A. S., et que la réponse à cette note pourra contenir les assurances que l'on demande ici, que V. A. S. a consenti à donner relativement au système que la République adoptera si les mesures que l'Angleterre prend dans ce moment pour sa délivrance sont couronnés d'un heureux succès" (Hendrik Fagel aan den Prins, 3 Aug.). — „Je vous envoie la note qui doit servir de réponse à celle de Mylord Grenville; j'en avais dressé une qui n'était

1) Vgl. bl. 1006.

pas bonne à mon avis, et la Princesse a dressé celle-ci. Comme elle était de beaucoup meilleure, je l'ai adoptée en y faisant quelque peu de changemens de style" (de Prins aan Hendrik Fagel, Windsor 7 Aug.). — „Je crois que la réponse de V. A. S. à la note de Lord Grenville donnerait encore plus de satisfaction ici, si Elle y faisait mention en termes exprès du rétablissement de l'ancien système d'alliance entre les deux pays et de la nécessité pour le bien du nôtre de renoncer au système d'une neutralité illusoire. En conséquence je proposerais à V. A. S. d'aujouter à cette pièce les passages que j'ai marqués sur une feuille à part. Dans le fond ils n'engagent V. A. S. à rien de plus que ce qu'Elle dit déjà dans le reste de la pièce; seulement ils expriment la même chose en termes un peu plus forts; et je ne vois pas que V. A. S. ait aucun ménagement à garder vis-à-vis des personnes quelconques dans la République qui pourraient être contre le rétablissement de l'ancien système ou pour la neutralité. V. A. sera sans doute d'opinion que les ménagemens, superflus et nuisibles en tout tems, seraient surtout entièrement hors de saison dans les circonstances actuelles; et après tout ce qui s'est passé, en se rappelant la résolution de Frise en 1795 [1]) etc., Elle trouvera peut-être utile sous tous les rapports de se prononcer à ce sujet de la manière la moins équivoque" (Hendrik Fagel aan den Prins, 8 Aug.).

Het stuk, gelijk het door den Prins aan Fagel werd toegezonden, behelst in hoofdzaak het volgende (ik laat de door Fagel verlangde toevoegsels cursief daarbij drukken):

„Le Prince d'Orange . . . . . est intimement convaincu de l'illégalité des traités conclus entre le Directoire français et les usurpateurs qui se sont emparés du gouvernement dans sa patrie, et considère l'existence de ces traités entièrement incompatible avec sa rentrée dans le pays et l'exercice des charges dont il était revêtu. *Il n'est pas moins persuadé que le rétablissement de l'ancien système d'alliance entre la Grande Bretagne et la République, fondé sur les vrais intérêts des deux pays, est le seul moyen d'assurer sur une base solide le bien-être de sa patrie.* Si la Providence Divine daigne bénir les armes de S M. Britannique et de ses alliés, et que le Prince d'Orange se trouve à même de reprendre en main l'exercice de ses charges et dignités dans la République des Provinces-Unies, il regardera comme un de ses premiers devoirs de prouver par le fait sous quel point il envisage les traités avec le Directoire français [2]). *Il sent qu'une neutralité illusoire ne servirait qu'à replonger la République dans les mêmes calamités dont S. M. Britannique et ses hauts alliés s'efforcent maintenant de la tirer, et il employera en conséquence* tous ses efforts pour faire coopérer la République des Provinces-Unies, l'ancienne alliée de S. M. Britannique, avec toute l'énergie que les circonstances lui pourront permettre, aux mesures que S. M. Britannique et ses alliés voudront prendre contre l'ennemi commun, plein de confiance en même tems que la justice et l'équité de S. M. Britannique lui feront avoir égard aux pertes énormes que la République a essuyées, et l'engageront à ne

1) Bedoeld is de Friesche resolutie van 2 Oct. 1794 (*Gedenkstukken* I, 485).

2) In de door den Prins gezonden redactie luidt het vervolg: „Il employera au contraire tous ses efforts . . . . . enz.

pas exiger d'elle des efforts qui surpasseront ses moyens" (volgt mededeeling der proclamatie van den Prins en van het zenden van van Heerdt).

De Prins nam de toevoegsels van Fagel over, er, naar zijn gewoonte, onbeteekenende wijzigingen in makende [1]). Het stuk gelijk het bij Lord Grenville werd ingezonden behield de dagteekening van 7 Aug., waaronder het op bl. 1012 noot is aangehaald.

Bl. 1014. — Overhandiging der order aan van Braam. — De order was 23 Juni via Charles Bentinck te Varel door Hendrik Fagel aan zijn broer Frans gezonden. Frans Fagel was van zijne commissie in Holland bij d'Yvoy te Emmerik terug op 22 Juli. Vóór dien datum was dus de order in van Braam's handen.

Bl. 1025 noot [3]). — Lees: „Jacob Pieter van Braam, in 1793 vice-admiraal bij de admiraliteit van Amsterdam", en schrap de woorden: „oom van Aegidius van Braam". Ook op bl. 1026 in het opschrift leze men voor W. van Braam, J. P. van Braam. Dat deze en niet zijn broeder Willem, de luitenant-admiraal, bedoeld is, blijkt uit andere verwante correspondentiën in het Huisarchief. Zij waren geen ooms van Aegidius, maar bestonden dezen in den zevenden graad.

Jacob Pieter van Braam verbleef op den huize Ittersum bij Zwolle. De Erfprins had hem op het oog voor het commando der vloot nadat deze zich zou hebben overgegeven, doch van Braam antwoordde, niet te durven komen uit vrees voor „de bijzondere waakzaamheid, die in deze dagen door de nog heerschende partij wordt uitgeoefend" (brief van 1 Sept. aan den Erfprins) [2]). Ook de brief aan Rietveld, op bl. 1026 voorkomende, teekent groote behoedzaamheid.

Bl. 1029—1030. — Rapport van Michiels over België. — Enkele eigennamen zijn door Michiels niet correct gespeld. Men leze: Coloma, en: Locquenghien. — Joseph baron de Poederlé, 1742—1813, is bekend als schrijver over boschkultuur en agronomie.

Bl. 1059. — „Le long van Stralen", lees: „le cons[eiller] van Stralen".

Bl. 1061, 1074. — Bataafsche overloopers. — „Leur nombre augmente chaque jour de 20 à 30" (Robert Fagel aan Hendrik Fagel, 30

1) In het eerste: „fondé sur les intérêts communs des deux pays, est le vrai moyen d'assurer solidement" enz.; in het tweede: „Il sent qu'une neutralité ne pourrait être qu'illusoire et ne servirait qu'à replonger sa patrie dans les mêmes calamités dont S. M. Britannique et ses hauts alliés s'efforcent de la tirer. Il employera au contraire" enz.

2) Op bl. 1061 draagt de Erfprins van dit antwoord nog geen kennis.

Sept. 1799). — „La gazette nous marque qu'un sergent a été fusillé parce qu'il a porté la confusion dans la troupe; j'espère seulement que ce n'est pas un des chasseurs; en ce cas ce pourrait bien être le frère d'un chasseur qu'on y a envoyé il y a quelque tems" (Carel van Lynden aan Jacob Fagel, 16 Sept. 1799).

Bl. 1064 noot [2]). — Wat Mollerus aan Jacob Fagel vertelt, „que c'était uniquement le général Brune qui avait mis des obstacles à l'admission des parlementaires anglais", is niet juist. Brune heeft de beslissing aan het Uitvoerend Bewind overgelaten. Zie Koolemans Beynen, *De twee zendingen van Don* (Meded. Mij. Ned. Letterk. 1900—1901), bl. 137.

Bl. 1065. — Brieven van van der Goes aan Mollerus. — Van der Goes schreef ze niet in zijn eigen hand, maar liet ze overschrijven door Delprat (zie diens journaal, bl. 189).

Bl. 1065 noot [2]). — Tweede brief van Mollerus van 14 Sept. 1799. — Bij nader inzien geloof ik niet, dat de woorden van van der Goes het bestaan van zulk een tweeden brief bewijzen. Van der Goes bedient zich van een vraag, om zelf een positieve mededeeling te doen. De wending wordt door het anoniem karakter der correspondentie voldoende verklaard.

Bl. 1073 noot. — Lees: „De schrijver, kolonel in het Engelsche leger en adjudant van den hertog van York," enz.

Bl. 1080. — Lees: „n'ayant aucun des deux vu du quartier-général que la poste". St. Maartensbrug is nl. een uur van Schagerbrug; dit was hun te ver om te voet te gaan, en zoo hadden zij van het hoofdkwartier niets gezien dan de post, wanneer die brieven aan den Erfprins bracht.

Bl. 1081. — Van Oyen. — De juiste voorletters zijn A. L.

Bl. 1083 noot [2]). — „Nog niets" is niet geheel juist, want in het begin van den brief staat: „Ce matin les postes avancés ont été poussés en avant, les villages d'Akersloot et de Limmen ont été attaqués et il y a environ deux cents hommes de pris ou de désertés, parmi lesquels quelques Français."

Bl. 1121. — Laatste brief van van Spaen. — De Erfprins antwoordde hier nog op (Londen 26 Juli 1800):

„Ayant parlé à Mylord Grenville, je l'ai trouvé tout à fait éloigné de prêter la main à aucun arrangement qui aurait pour base une somme d'argent à payer à la France, et étant bien persuadé que celle-ci seule pourrait déterminer Bonaparte à prêter la main, et celui-ci d'ailleurs ayant été si extrêmement heureux, j'en ai conclu qu'il n'y aura pas grand'chose à faire actuellement pour parvenir à notre but."

Bl. 1125. — Stukken in het bezit van Jan Munniks. — Zij schijnen spoorloos verdwenen. Onder de papieren der familie, mij welwillend door Mevrouw de Wed. J. M. Munniks de Jongh geb. Castens te 's-Gravenhage vertoond, bevinden zij zich niet. Jan Munniks is nimmer in het land teruggekeerd, maar 15 Febr. 1815 te Jemgum in Oostfriesland overleden, zijn huishoudster tot erfgenaam instellende.

Bl. XXIX noot [1]). — De zaak heldert zich, naar generaal Koolemans Beynen de goedheid heeft mij mede te deelen, als volgt op. Bernadotte is wel 14 Sept. ontslagen, maar Dubois-Crancé eerst 24 Sept. benoemd. Minister *ad interim* was in den tusschentijd Milet-Mureau geweest.

Het toezichthoudend lid der commissie, Mr. W. H. de Beaufort, had wederom de goedheid, eene proef van mijn werk na te zien, en heeft schrijver en lezer daardoor opnieuw tot dank verplicht.

October 1907. H. T. COLENBRANDER.

EERSTE HOOFDSTUK.

FRANSCHE BERICHTEN.

De vertegenwoordiging van Frankrijk bij de Bataafsche Republiek was in ons tijdvak in handen achtereenvolgens van Champigny-Aubin (Juni—October 1798), Lombard de Langres (October 1798—Juli 1799), Fouché (Juli 1799), Florent Guiot (Augustus—October 1799), Deforgues en Miot (November—December 1799), Sémonville (vanaf Januari 1800). Een bonte afwisseling, die de ongeregelde verhoudingen van den laatsten tijd van het Directoire kenmerkt. Na Brumaire komt er stabiliteit ook in het Fransche hôtel in den Haag.

Wij deelen de voornaamste dépêches van genoemde gezanten mede, daarbij een groot gedeelte der correspondentie van Lombard de Langres, als te onbelangrijk, overslaande.

1. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 2 messidor an VI (20 Juni 1798) [1]).

Je vous ai principalement entretenu jusqu'ici, citoyen ministre, des faits relatifs à la journée du 24 prairial, et des dispositions mesurées d'après lesquelles se dirige le gouvernement intermédiaire de la République batave. Aujourd'hui, c'est principalement de l'esprit public dont je dois vous parler.

Je suis informé que des adresses d'adhésion continuent d'arriver de toutes parts, tant au gouvernement qu'à l'assemblée législative intermédiaire. Les premiers momens ont frappé de stupeur et d'étonnement la grande masse du peuple batave qui ne se prononce pas, pour l'ordinaire, aussi lestement que le peuple français. Ces premiers momens ont été donnés à la réflexion; on a calculé les différentes chances qui pouvaient résulter de l'état de choses qui a précédé celui-ci. Les uns ont craint, les autres ont espéré qu'une réaction allait remplacer tout ce qui s'était fait au 3 pluviôse (22 janvier). Les amis de la constitution en ont gémi quelques instans; les partisans de l'ancien régime

1) A. E., Holl. 599. — Voor de voorafgaande berichten van Champigny zie *Gedenkstukken* II, 224 vv.

ont souri. A Amsterdam quelques-uns de ces derniers conservent encore quelque espoir; il en est de même à Rotterdam. J'ai eu soin d'écrire aux deux agens consulaires français qui résident dans ces deux grandes communes pour savoir d'eux la sensation qu'avait pu y faire la journée du 24 prairial. Celui d'Amsterdam m'a répondu que la force armée qui réside dans cette grande cité avait suivi la première impulsion donnée à la Haye; que la masse du peuple n'a témoigné ni joie ni mécontentement; que la journée du 24 fixe l'attention des gens éclairés. Il ne donne point son opinion particulière. Celui de Rotterdam se prononce davantage. Il dit qu'il n'a pu voir sans déplaisir l'événement dont il s'agit; qu'il présente des chances aussi incertaines qu'hasardeuses. Mais il m'ajoute qu'il a dîné avec le citoyen Delairoix à son passage; et d'après la composition de ce dîner, d'après l'exaspération qu'a dû y employer le citoyen Delacroix, il n'est pas douteux que le vice-consul de Rotterdam a dû recevoir quelques impressions de la part du ministre et des autres convives. D'ailleurs d'après les assurances que continue de donner le gouvernement intermédiaire d'une grande masse d'adhésions qui arrivent journellement, d'après le calme qui continue de régner partout, il faut nécessairement croire qu'une immense majorité s'est déjà prononcée en faveur des événemens.

Au surplus le bulletin des séances du Corps législatif provisoire, que je vous fais passer ci-inclus, vous fera voir d'autres résultats qui me paraissent satisfaisans. Vous y verrez entre autres que les mesures sont prises pour que le nouveau Corps législatif constitutionnel entre en fonctions au 30 juillet prochain vieux style [1]).

Mais parmi les mouvemens de zèle et de bonne volonté qui paraissent diriger, par continuation, le Directoire intermédiaire, je crains qu'il ne se mêle quelquefois des indiscrétions. Croyant bien faire, ils venaient de livrer à l'impression une certaine lettre écrite de Paris, le 11 juin v. s. par le citoyen van Dedem, que vous connaissez, au citoyen Fynje, l'un des précédens Directeurs bataves [2]). Déjà cet imprimé commençait à se distribuer ici. Un exemplaire m'a été remis de suite par un de mes amis. Nous l'avons parcouru, le citoyen Pichon et moi; nous y avons remarqué beaucoup de bavardages et de sottises de la part de van Dedem, et nous avons jugé qu'il y avait au moins de l'inconvenance à faire imprimer et répandre cette pièce. Nous l'avons fait sentir à l'un des Directeurs actuels. Il en a été pénétré sur le champ, nous a démontré cependant sous divers rapports que le but principal était de faire voir au grand jour combien le Directoire intermédiaire était convaincu de la dignité et de la délicatesse du gouvernement français, et combien il avait à cœur de le faire connaître publiquement. Il a parfaitement accueilli néanmoins nos diverses observations, et nous a dit qu'il allait sur le champ proposer au Directoire intermédiaire de faire retirer de chez le libraire tous les exemplaires de cet imprimé, dont il ne pouvait avoir été distribué qu'un très petit nombre. Il nous a ajouté que l'on ne ferait pas désormais imprimer d'autres pièces sans en avoir communiqué avec nous.

Tout cela ne satisfait point le Directoire intermédiaire sur la conduite

---

1) Vgl. *Dagverhaal Vert. Lichaam* I, 371 (18 Juni).
2) *Gedenkstukken* II, n°. 658.

de van Dedem, et si par la suite on consentait à l'employer, ce ne serait pas en France. Van Dedem est déjà de retour ici. Il avait été rappelé, ainsi que Buys, qui ne paraît point encore.

P. S. On me fait observer que la constitution batave semblerait par la disposition d'un article sur les élections rendre impossible l'entrée en fonctions au 31 juillet du Corps législatif qui va être élu. Mais les combinaisons peuvent se rapprocher, en partant du commencement des époques indiquées, sans attendre l'expiration des époques et des termes. Quand cela ne serait pas d'ailleurs aussi clair qu'on l'explique, on pense que l'on n'ira pas rechercher les membres du Corps législatif, ni ceux du Directoire provisoire, parce qu'ils auront accéléré le terme de l'exercice de leurs pouvoirs.

2. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 6 messidor an VI (24 Juni 1798) 1).

. . . . . . Je vous adresse ci-inclus, citoyen ministre, le bulletin des dernières séances du Corps législatif provisoire. J'y ai joint un extrait de la proclamation que vient de faire au peuple batave le Directoire intermédiaire. Vous y verrez que la sagesse continue de présider à ses opérations, et que, malgré la latitude donnée par le Corps législatif aux citoyens bateves pour leur droit de voter, le Directoire signale au peuple d'une manière très déterminante ceux qui doivent être écartés des assemblées primaires, de même qu'il indique très particulièrement ceux qui méritent d'être revêtus des différens emplois qui vont être conférés à la nomination du peuple dans ses assemblées primaires.

Je dois vous dire cependant, qu'il existe quelques individus très-intimes avec le Directoire intermédiaire et avec les principaux membres du Corps législatif, qui paraissent vouloir pousser ces deux autorités à de grandes mesures contre les hommes que l'on vient d'abattre. S'il existait ici des guillotines, je ne sais trop si dans les premiers momens on n'eût pas tenté de faire usage de ce fatal instrument; mais j'entends quelquefois parler de déportation lointaine. On semble vouloir me faire pressentir le gouvernement français, pour savoir si la mesure de déportation contre quelques individus très coupables ne lui sera point désagréable. Je ne cesse de répéter que le gouvernement français n'a rien à dicter ici, que tous ses vœux tendent à ce qu'il n'y ait point de réaction, et à ce qu'on s'attache uniquement à suivre rigoureusement la constitution. On insiste, et l'on ajoute: „Mais les hommes que nous avons à signaler ont commis des dilapidations affreuses; ils se sont rendus coupables de crimes capitaux; ils ont encouru la peine de mort; qui pourra trouver étrange qu'on les déporte, quand la loi les condamne à une peine plus grave?" — „Prenez garde," ai-je répliqué, „n'allez pas ensanglanter votre journée du 24 prairial; n'allez pas faire dire que la soif de la vengeance seule, et non l'amour de la patrie, vous a portés à renverser le précédent gouvernement. On s'attendrit aisément, même sur des coupables, quand on voit que c'est principalement l'esprit de haine et de vengeance qui les poursuit." — „Nous avons des preuves formelles de la scélératesse profonde de quelques-uns," ont-ils ajouté; „nous les publierons, nous ferons voir au peuple combien sa confiance et ses intérêts ont été trahis. Tout ce qu'il nous importe de savoir, c'est d'être assurés des intentions du gouvernement français." „Il veut vous voir sages et unis, il ne prêtera la main à aucun parti," ai-je dit avec beaucoup d'assurance; „son unique vœu est de voir tous les partis se confondre

1) Bij Mendels, bijlage XXVIIIB; het gedeelte tot: „Je dois vous dire cependant" komt daar evenwel niet voor. — Proclamatie van 25 Juni: *Jaarboeken Bat. Rep.* XIII, 107.

en un seul, qui veuille uniquement la constitution er le règne des lois." Je dois vous dire, citoyen ministre, que le général Daendels, excellent républicain sans doute, n'est pas étranger aux conseils insinués, tant au Directoire intermédiaire qu'au Corps lègislatif, pour les porter à ces mesures sévères. Il faut convenir qu'il avait été traité d'une manière atroce, mais il ne doit pas user des mêmes moyens à l'égard de ses ennemis abattus; autrement il perdrait bientôt la popularité et l'estime qu'il s'est acquis à si juste titre.

Il me paraîtrait assez convenable, sauf meilleur avis, qu'on fît insinuer au général Daendels, soit par le général Joubert, soit autrement, que le gouvernement français verrait avec peine que lui Daendels abandonnât l'esprit de modération qu'il à lui-même montré à Paris dans les momens de sa proscription. C'est un homme ardent, facile à enflammer, et qu'il convient de diriger. Le général Joubert a beaucoup d'ascendant sur lui et peut mieux que personne lui faire sentir combien il importe que sa conduite soit marquée au coin de la sagesse et de la modération. On peut lui dire, à lui et aux hommes qui partagent son exaltation, que la loi atteindra les grands coupables, mais que le temps n'est pas propre à les juger présentement; que les passions sont encore dans la plus vive fermentation, et que les hommes quels qu'ils soient, qu'on punirait en ce moment, paraîtraient plutôt des victimes immolées au parti qui a fait le 24 prairial, que de vrais coupables condamnés par la loi. On peut leur faire sentir que tous les sentimens doivent tendre en ce moment à la réunion de tous les patriotes bataves, quelles qu'aient été jusqu'ici les nuances qui les ont divisés d'opinion, et que toutes leurs pensées et leurs actions doivent tendre à l'exécution littérale de la constitution.

Le calme et la tranquillité continuent de régner ici et dans toute la République batave; il y a lieu de croire que les assemblées primaires n'occasionneront pas de commotions, et que les élections se feront dans un bon esprit . . . . .

A l'instant le fameux Eberstein entre à la Haye, escorté et conduit en prison par douze cavaliers.

3. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 8 messidor an VI (26 Juni 1798) [1].

Le citoyen Roberjot n'est pas encore arrivé, mais diverses lettres particulières ont annoncé qu'il était parti d'Hambourg le 1er de ce mois . . . . .

Tout continue d'être tranquille ici, et dans toute la République batave. On s'occupe fort présentement des prochaines assemblées primaires. Le droit de voter rendu à un grand nombre de citoyens qui en avaient été privés dans les précédentes assemblées, cause chez ceux-ci la plus vive satisfaction. Il en résultera, dit-on, qu'un certain nombre d'orangistes et de fédéralistes seront admis à voter, et que ces gens-là pourraient travailler à la réaction que l'on appréhende toujours, ou qu'ils pourraient nommer aux places des hommes qui serviraient également cette même réaction.

On craint que le Directoire intermédiaire batave ne soit pas assez en garde contre tout ce qui peut tendre à cette réaction. On n'a pas été satisfait de voir que ce Directoire avait trop bénévolement accueilli les observations de M. de Loewenhielm, ministre de Suède, sur certaines gazettes hollandaises qui contenaient quelques articles un peu libres sur les gouvernemens de Suède, de Prusse et de Russie. Sur la demande de ce ministre, le Directoire intermédiaire a ordonné sur le champ la suppression de ces gazettes, entre

1) A. E., Holl. 599.

autres de celles de la Haye, qui a reparu néanmoins le lendemain sous un autre titre. On sait bien qu'il ne faut pas laisser les journalistes abuser du droit d'écrire et d'imprimer, mais dans un pays comme celui-ci, où la liberté de la presse a toujours été très respectée, les suppressions de journaux faites aussi légèrement alimentent encore les craintes de ceux qui appréhendent la réaction, et entretiennent les espérances de ceux qui la désirent et qui peuvent y travailler. On connaît d'ailleurs les sentimens de ce M. Loewenhielm, qui n'ont jamais été en faveur des amis de la liberté. Il vous est parfaitement connu sans doute. Vous avez vu par les correspondances antérieures des ministres Noël et Delacroix que M. de Loewenhielm a été longtemps le protecteur le plus prononcé des émigrés français et de tous les ennemis des gouvernemens républicains. Il nous a souri quelquefois, il affecte avec nous beaucoup de politesse, mais c'est un homme dont nous aurons toujours à nous défier, et le gouvernement batave ne doit pas être moins en garde contre lui.

On a été d'autant plus étonné de voir M. Loewenhielm déterminer d'emblée les mesures indiquées ci-dessus, que M. de Bielfeld, chargé des affaires de Prusse, qui avait eu connaissance des articles insérés dans les gazettes dont il est question, avait dit formellement au citoyen van der Goes, secrétaire général des relations extérieures, nommé récemment, qu'il n'attachait pas d'importance à ces articles de gazettes, et que le mieux était de laisser tomber cela. De sorte que ce secrétaire général, qui a lui-même porté le Directoire à la mesure de suppression, s'est prêté complaisamment aux insinuations de M. de Loewenhielm, dont il avait si fort à se méfier.

Ce M. van der Goes était, comme vous savez, secrétaire général de la commission des relations extérieures qui tenait les rènes du gouvernement batave avant le 3 pluviôse (22 janvier), et dont les membres sont encore en arrestation. Il passe bien pour un honnête homme. Il a quelques talens, il a été chargé d'affaires dans quelques Etats du Nord, puis ministre plénipotentiaire près la cour d'Espagne, mais ce n'est pas un aigle, il s'en faut bien. Il a, dit-on, plus de routine qui de jugement et de saine politique. On le dit patriote, mais de ce patriotisme froid et sans énergie qui laisserait au moins faire la réaction, s'il n'y contribuerait pas. Il est lié d'ailleurs avec une infinité d'autres bons citoyens, mais tous gens de sa trempe, dont quelques-uns laisseraient faire aussi, et dont plusieurs même détruiraient, s'il était en leur pouvoir, tout ce qui a été fait au 22 janvier. Vous sentez combien il importait de prémunir le Directoire intermédiaire à cet égard, et c'est ce que j'ai pris soin de faire, comme vous le verrez plus bas.

Il vint hier à la secrétairerie deux jeunes gens bataves, l'un appelé Paul Boogaert, beau-frère du citoyen Noël, ci-devant ministre à la Haye, l'autre appelé Matthijs Smits, ami de la famille Boogaert, et connu du citoyen Noël. Ils me présentèrent leurs passeports à viser pour partir dans la nuit pour la France. Je fis au jeune Boogaert diverses questions sur son voyage, auxquelles il répondit d'un air embarrassé. Je viens de savoir qu'ils vont tous les deux auprès du ministre Schimmelpenninck en qualité de secrétaires particuliers. Je ne sais trop pourquoi ils m'en feraient mystère; mais quelques personnes réfléchies craignent que ces jeunes gens, tenant au citoyen Noël, à la famille Boogaert, à nombre de personnes qui ont été culbutées au 3 pluviôse, ne soient envoyés auprès du ministre Schimmelpenninck pour savoir ce qui se passe dans la

légation batave et pour servir les réacteurs. Sans le vouloir, sans le savoir même, il y aura beaucoup de bons citoyens qui agiront contre le 22 janvier (3 pluviôse) et contre la constitution même. Qui sait si on ne cherchera pas à faire mouvoir le citoyen Noël auprès de vous, auprès du Directoire, pour dénaturer ce qui s'est fait ici, et pour vous empêcher de considérer les choses sous leur vrai point de vue. Mais vous serez en garde, citoyen ministre, et le Directoire le sera également. J'ai cru devoir vous prévenir du départ des deux jeunes gens en question. Tout peu important que cela paraisse au premier coup d'œil, vous saurez au moins prévenir les conséquences qui pourraient naître.

Je ne me suis pas contenté de faire ces réflexions et d'entendre tout ce qui m'a été dit à ce sujet pour vous le transmettre. Je fus hier au soir, avec le citoyen Pichon, voir le citoyen Gogel, ministre des relations extérieures, et je l'entretins amplement des divers objets dont il est question. Nous lui fîmes, le citoyen Pichon et moi, toutes les observations que je me suis permises avec vous; nous y ajoutâmes diverses considérations locales qu'il serait trop long de placer ici, et que vous supposerez aisément.

Il répondit à tout de la manière la plus satisfaisante; nous assura que les plus grands soins du Directoire intermédiaire seraient d'empêcher toute espèce de réaction; de surveiller leurs agens et particulièrement le citoyen van der Goes, dont la probité et les lumières les rassuraient cependant un peu sur les impressions fâcheuses qu'on a contre lui dans le public; de ne pas prêter trop complaisamment l'oreille aux insinuations du ministre de Suède, qui leur était connu sous les mêmes rapports qu'à nous; de balancer soigneusement ce qu'ils doivent à la liberté de la presse avec les égards dûs aux gouvernemens amis, enfin de faire tout ce qui dépendrait d'eux pour maintenir les résultats du 22 janvier, qu'ils ont toujours crus indispensables pour le triomphe de la liberté batave et l'établissement de la constitution.

Le citoyen Gogel nous ajouta, relativement aux deux jeunes gens qui partaient pour aller servir de secrétaires au citoyen Schimmelpenninck, que l'autorisation donnée par le Directoire intermédiaire avait été accordée en son absence, et que, s'il eût été présent, elle n'eût pas eu son approbation, mais qu'on ferait à cet égard des observations au ministre Schimmelpenninck.

Je vous fis part dans ma dernière de l'arrestation du fameux Eberstein. On vient encore de mettre en prison un certain Daute qui était de la clique des Eberstein, des Ducange etc. On va mettre au grand jour des preuves manifestes de la friponnerie de tous ces hommes-là.

Il n'est peut-être pas superflu de vous mettre sous les yeux quelques faits qui achèveront de vous éclairer sur l'infernal génie d'ambition, d'intrigue, d'immoralité, de friponnerie qui caractérise ce Ducange qui a si longtemps abusé le citoyen Delacroix. Divers ouvriers, tailleurs et autres, chez lesquels il avait fait des mémoires quelques jours auparavant, vinrent le trouver au moment où il partait, pour se faire payer. Il leur dit d'un air fort assuré qu'il ne serait absent que quelques jours, et qu'il les satisferait à son retour. Depuis qu'on a su la vraie cause de son départ, les ouvriers sont revenus présenter leurs mémoires à la secrétairerie, et ont été désespérés quand on leur a dit que cela ne regardait point la légation, et que Ducange ne devait pas revenir.

Une femme veuve de la ci-devant Belgique avait une affaire au Directoire batave; elle avait entendu parler de la toute-puissance de Ducange. Elle s'adresse

à lui, il se fait d'abord prier, elle insiste, elle promet des récompenses; Ducange est sourd, il fait entendre qu'il faut du réel. Elle lui compte quelques louis et quelques ducats; quelque temps après, l'affaire n'allant pas vite, elle est obligée de financer encore. Ses avances étaient déjà à 800 florins quand Ducange est parti. L'affaire en est restée là, et Ducange n'a point restitué les 800 florins. C'est de la bouche même de cette citoyenne que je tiens ces faits. Elle est venue, il y a deux jours, à la secrétairerie se plaindre de cette coquinerie. Elle a ajouté qu'elle avait été obligée de promettre à Ducange les plus beaux de ses diamants, quand l'affaire serait terminée. Heureusement elle est riche. Je pourrais vous donner quelques autres détails là-dessus, s'il est nécessaire.

J'avais entendu parler, il y a environ deux mois, d'une certaine lettre de change de 100.000 florins, tirée sur Ducange, et dont personne n'osait faire les diligences pour être payé par ce Ducange, parce qu'il menaçait de la puissance du Directoire batave et de celle du ministre de France qui l'avait retiré chez lui. Depuis qu'on ose tout dévoiler, plusieurs personnes, dignes de foi, sont venues me confirmer cette affaire dont j'avais douté jusqu'ici, vu l'énormité de la somme et le peu de moyens que je connaissais à Ducange. On m'a même promis de me fournir sous peu de jours les noms des tireurs, des endosseurs, et de me donner des renseignemens qui me dévoileront des turpitudes de plus d'un genre. Je vous transmettrai tout ce qui pourra servir à éclairer votre religion et celle du gouvernement.

Le ministre Gogel me dit hier au soir que le jeune van Dedem avait donné sa démission de ministre près la République cisalpine. On attend la réponse du Directoire français relativement au citoyen Meyer, pour savoir si on le renverra en France, ou non. Le gouvernement batave veut resserrer plus que jamais ses relations avec le gouvernement français.

P. S. — Il est sept heures du soir. J'apprends que le citoyen Roberjot a couché la nuit dernière à Utrecht, et qu'il doit arriver ce soir à la Haye.

4. ROBERJOT AAN TALLEYRAND, 10 messidor an VI (28 Juni 1798) [1].

Malgré l'activité que j'ai mise à disposer mon départ d'Hambourg pour pouvoir arriver à la Haye aussi promptement que le Directoire exécutif le désirait, je n'ai pu traverser l'Elbe que le 30 prairial, et arriver à ma destination que le 8 messidor seulement . . . . .

Mon premier soin en arrivant a été de lire toutes les dépêches que vous m'aviez adressées, et j'ai vu avec une surprise, occasionnée par ce nouveau témoignage de confiance du Directoire exécutif, qu'il m'avait désigné pour aller à Rastadt . . . . . Enfin hier, j'ai reçu à quatre heures du matin, par un courrier extraordinaire, une lettre de votre part, où vous me dites que je dois me rendre à Rastadt sur le champ. Je vais me conformer, citoyen ministre, aux intentions du Directoire exécutif, mais j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne peux partir que demain . . . . .

Je vais actuellement, citoyen ministre, vous rendre compte de l'état des

---

1) Als voren.

choses dans la République batave. Pour mieux en apprécier les événemens, et mettre le Directoire exécutif à même de juger des causes et des effets de ces dernières révolutions, j'ai pris le parti de voir des personnes dignes de foi que j'avais connues lors de l'invasion de la Hollande par les Français; de conférer avec des gens d'opinions différentes, de voir quelques membres des autorités actuelles, de consulter l'opinion publique et de me faire donner des éclaircissemens sur tout ce que je croyais propre à m'éclairer.

Il n'y a pas de pays qui présente plus de diversités d'opinion que celui de la République batave. Avec un désir presque général d'être libre, avec l'amour de l'indépendance qui caractérise la masse entière des habitans, ils diffèrent néanmoins dans les moyens à prendre pour y parvenir. C'est ce qui donne lieu à ces dénonciations, à ces accusations multipliées, à ces qualifications qui feraient croire à l'homme étranger aux individus et aux choses que la contre-révolution va s'opérer en Hollande; mais il n'en est rien, la nation batave aime la liberté, elle se rappelle de ces temps heureux où elle a secoué le joug, elle a toujours présens les prodiges de travaux et d'héroïsme qui ont amené sa prospérité, elle voudra toujours être libre.

Elle est lasse, à présent, des secousses qu'elle a éprouvées, elle a le désir de les prévenir, elle a acquis une sorte d'expérience par les malheurs, et en général les esprits me paraissent disposés à mettre un terme aux divisions, en manifestant l'intention de mettre sur le champ la constitution en activité. Voilà, citoyen ministre, l'état actuel de la nation.

Vous êtes informé, par le citoyen Champigny, des détails des derniers événemens. Il est fâcheux qu'en produisant des résultats aussi heureux, ils aient été accompagnés et précédés de mesures qui laissent tant de prise à la malveillance, pour en blâmer même les effets et faire conserver un germe de division que les ennemis de la République chercheraient bientôt à faire développer, si la sagesse et la puissance du gouvernement futur ne l'étouffent dans le principe. Mais la chose s'est faite sans secousses, elle accélère la mise en activité de la constitution, elle prévient de nouveaux déchiremens, et sous ce rapport elle fera taire les passions et la malveillance, et on doit dire avec vérité qu'elle a occasionné un grand bien.

Le parti anarchique qui vient d'êtré renversé a rendu néanmoins à la chose publique des services importans. Il a donné une constitution, il a fait taire les partisans du fédéralisme, et forcé au silence le parti orangiste. Mais il était temps de l'abattre: il avait outré ses pouvoirs; après avoir annoncé son impartialité et le désir de faire le bien de la nation, il ne savait plus qu'exercer des vengeances, prendre des mesures illégales et irrégulières, et il en était au point d'employer toutes celles qui pouvaient perpétuer ses pouvoirs et atteindre ses ennemis. Il ne voulait pas voir qu'il avait perdu la confiance, et que sa puissance morale s'était évanouie.

Les membres qui composent provisoirement le pouvoir exécutif jouissent d'une confiance presque générale; il réunissent, au désir de faire le bien, la modestie et les talens; ils ont les meilleures intentions. Je dois dire qu'en conférant avec quelques membres sur l'état des choses, ils m'ont manifesté des principes, un plan de sagesse et de modération dans les circonstances actuelles, digne des plus grands éloges. Toute leur sollicitude est de contenir les fédéralistes, les anarchistes et les partisans de la maison d'Orange, pour empêcher

qu'ils ne se saisissent de l'opinion et qu'ils ne profitent des événemens pour arrêter le triomphe de la bonne cause. Proclamations, envois de commissaires, surveillance active, soins paternels pour quelques communes qui avaient jusqu'à présent vainement réclamé la protection du gouvernement, enfin tous les moyens propres à inspirer la confiance sont employés pour que les assemblées prochaines soient calmes et fournissent de bons choix.

L'ordre est mis à la place de la dissipation, le désintéressement à celle de l'ambition, le sang-froid a remplacé la fougue et l'emportement, et je ne doute pas, citoyen ministre, que les gouvernans actuels ne produisent, par leur sagesse et leur énergie, le prompt retour à l'ordre, et n'asseoient la constitution au milieu du calme et de la plus grande tranquillité.

C'est au 10 du mois prochain que les assemblées primaires auront lieu, et c'est le 31 juillet que le Corps législatif tiendra sa première séance. Il a fallu fixer leur tenue à cette époque, parce qu'il fallait le temps convenable pour préparer l'opinion et instruire la nation sur les derniers événemens.

Si le gouvernement actuel continue de se conduire comme il a fait jusqu'à présent, vous pouvez assurer le Directoire exécutif, citoyen ministre, que les élections seront bonnes, que la tranquillité ramènera la confiance, et que cette alliée de la République française jouira bientôt des avantages de sa constitution libre. J'ai invité le gouvernement à prévenir tout ce qui peut opérer une réaction; je lui ai dit de se mettre en garde contre les tentatives que vont faire auprès de lui les partisans du fédéralisme et de l'orangisme, en affectant un langage et des sentimens de républicanisme, d'unité et d'indépendance. Je l'ai prévenu des espérances que ceux-ci devaient nécessairement avoir par les circonstances actuelles, et mon ancien collègue Champigny et moi n'avons pas cessé de lui faire sentir le danger d'en croire ces nouveaux prosélytes, en lui établissant par des faits passés à la Convention nationale combien il fallait peu compter sur leurs protestations et l'assurance momentanée de leur retour aux principes et à l'amour de la liberté.

Vous savez, citoyen ministre, que la journée du 22 janvier a entraîné l'arrestation de quelques membres du Corps législatif. L'événement du 12 juin a fait croire ceux-ci qu'ils devaient être mis en liberté sur le champ. Ils réclament, en ce moment-ci, avec une sorte d'importunité; mais le gouvernement est décidé à les laisser en arrestation. Il craint avec raison que les partisans du fédéralisme ne s'en servent en les nommant aux élections prochaines, dans le but d'opérer une réaction en exerçant des vengeances. Il nous a demandé, au citoyen Champigny et à moi, notre avis à ce sujet, et nous lui avons dit que notre manière de voir particulière nous portait à croire que l'arrestation de ces membres devait être prolongée jusqu'après les élections; qu'il fallait qu'ils fissent le sacrifice de leur liberté pour l'intérêt de la République; que ce dévouement serait la mesure de leurs sentimens pour la chose publique, et que si après leur avoir annoncé que la patrie exigeait d'eux ce nouveau sacrifice, ils étaient sourds à sa voix, on avait par là plus de motifs de les maintenir en arrestation.

Il est également très embarrassé de ceux qui viennent d'être nouvellement arrêtés. L'esprit de vengeance s'est déjà manifesté en demandant leur déportation. Nous leur avons dit à ce sujet notre avis, le citoyen Champigny et moi. Nous leur avons déclaré qu'il y avait parmi ceux-ci des coupables, pour

dilapidation de fortune publique; que les autres n'avaient à se reprocher que des erreurs d'opinion, et que sous ce rapport, n'étant pas également coupables, ils ne devaient pas éprouver la même punition; qu'il fallait traduire devant les tribunaux ceux que l'on accusait de dilapidations, lorsque la preuve en était acquise, et laisser au Corps législatif prochain à prononcer sur le sort des autres.

Le parti anarchique n'est pas considérable dans l'étendue de la République batave. Il n'a eu de l'importance que parce qu'il était aidé, soutenu, excité, appuyé par ceux qui gouvernaient. On n'a pas des reproches graves à lui faire: il a plutôt commis des erreurs que des injustices; il est redouté par son énergie, mais, dans le fait, il n'est pas redoutable. On en voit plus dans la ci-devant provincie d'Hollande que dans les autres, mais il n'influe qu'autant qu'on le laisse agir; il reste dans la nullité, lorsqu'on veut l'y forcer.

Voilà, citoyen ministre, l'état actuel des choses dans la République batave tel que je l'ai vu après avoir observé moi-même, rapproché les opinions, et consulté des personnes dignes de la plus grande confiance. Le citoyen Champigny-Aubin, qui est parfaitement au courant de toutes les choses, vous a sans doute confirmé dans ce que je vous mande; il voit parfaitement bien, et vous recevrez de lui tous les renseignemens les plus importans. Vous m'avez annoncé, par votre lettre du 6 messidor, apportée par un courrier, qu'il restait chargé d'affaires pendant mon absence. Il en remplira les fonctions. Je désire bien vivement que mon retour à la Haye soit très prompt, puisqu'il sera l'heureuse époque de la fin des négociations.

5. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 22 messidor an VI (10 Juli 1798) [1].

J'avais cru jusqu'à ce moment, citoyen ministre, à la loyauté, à la franchise la plus décidée de tous les membres qui composent le Directoire intermédiaire batave, et particulièrement du ministre Gogel, tenant la partie des finances et par intérim le portefeuille des relations extérieures. Toutes les mesures de gouvernement qu'ils avaient prises jusqu' ici, m'avaient paru dictées par la sagesse et le désintéressement le plus prononcé. Ce Directoire s'était jusqu'ici concerté avec moi, avec le général Joubert et même avec le ministre Roberjot, lors de son passage ici, sur divers objets essentiels, à l'égard desquels nous leur avions dit franchement notre avis.

Mais quelle a été notre surprise en apprenant aujourd'hui que ce Directoire, après avoir solemnellement annoncé qu'il ne croyait pas prudent de mettre en liberté les 22 détenus à la Maison du Bois, et encore moins les membres de l'ancienne commission des relations extérieures, c'est à dire les Bicker, les Hahn et autres chefs du parti fédéraliste, détenus dans différentes maisons de sûreté; après nous avoir fait annoncer au gouvernement français qu'on ne songerait à les relâcher qu'après les élections faites et le gouvernement constitutionnel établi; quelle a été notre surprise, dis-je, d'apprendre que sur la demande même de ce Directoire, le Corps législatif intermédiaire a décrété, dans la séance d'hier, la mise en liberté de tous ces détenus. A cette nouvelle je me suis transporté sur le champ chez le général Joubert, que j'ai trouvé aussi indigné que moi de voir qu'on eût pris cette mesure sans nous en avoir communiqué le premier mot. Nous nous sommes aussitôt tranportés au Directoire intermédiaire. Tous les membres étaient individuellement dans leurs sections respectives, réunies aujourd'hui en assemblées primaires pour

1) Bij Mendels, bijlage XXVIII^{C}.

les élections. Nous avons fait prévenir le ministre des relations extérieures, qui est celui des membres du Directoire avec lequel j'ai le plus de relations. Il est venu, a écouté en silence nos observations. Nous lui avons fortement représenté la haute inconvenance de la mesure prise, la versatilité des promesses du Directoire, les suites dangereuses d'une liberté accordée à des hommes qui se sont montrés constamment opposés au système de l'unité et par conséquent de la constitution, les dangers presque inévitables d'une réaction, les armes qu'ils prêtaient aux hommes de tous les partis, l'inconséquence extrême de faire sortir ces détenus le jour même de la réunion des assemblées primaires. Nous lui avons fait sentir combien c'était manquer à toutes les convenances, aux égards même qu'ils se devaient à eux, et à ceux qui ont marché de bonne foi dans dans le sentier de la constitution.

Ce ministre nous a répondu que la mesure avait été prise contre son avis et celui du citoyen Tadama, ministre de la justice; que les trois autres membres avaient cédé à des considérations d'humanité envers des hommes, contre lesquels il n'y avait point eu d'accusation formelle dirigée, et qui n'avaient à se reprocher que des opinions. Nous avons refuté ces vaines objections par l'exposé de la conduite antérieure de ces détenus et par la puissante considération du salut public dans les circonstances actuelles; nous avons représenté que le sacrifice de quelques jours d'une détention déjà tellement adoucie qu'elle n'en avait plus que le nom, que ce sacrifice, dis-je, ne devait pas coûter à des hommes qui se disaient les vrais amis du peuple. Enfin nous avons fait convenir ce ministre de tous les torts du Directoire. Il nous a dit qu'au surplus les détenus ne devaient être élargis que ce soir; qu'il allait rassembler le Directoire, proposer de différer l'exécution de la mise en liberté d'ici quelques jours, et proposer en outre de relâcher en même temps quelques-uns des nouveaux détenus dans la journée du 24 prairial. Il nous a ajouté qu'il engagerait le Directoire à nous inviter, le général Joubert et moi, pour conférer ce soir avec eux. J'interromprai donc ici le cours de cette affaire. Mais je dois vous dire, citoyen ministre, que si les hommes dont je vous ai dit tant de bien, s'écartent de la ligne des principes, veulent servir les individus, écouter les petites considérations, négliger la cause du peuple, travailler ou laisser travailler à une réaction, dès ce moment ils n'ont plus ma confiance, et non seulement je les laisse de côté, mais je vous déclare, citoyen ministre, que je demanderai au gouvernement d'être rappelé d'un poste où je ne puis plus faire le bien.

. . . . . A 6 heures le ministre Gogel est venu me voir et est entré dans d'amples développemens, que le départ du courrier ne me permet pas de vous détailler; mais il parait que nos vigoureuses observations ont fait sensation, et qu'on s'observera davantage pour ne pas donner dans le système de réaction, que nous craignons toujours.

Les assemblées primaires de la Haye se passent dans le plus grand calme. Il y a déjà des élections faites. On assure qu'elles sont bonnes. Je vous en parlerai par prochain courrier.

6. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 24 messidor an VI (12 Juli 1798) [1].

. . . . . Je ne me suis pas contenté de démarches et de conférences verbales dans l'affaire des détenus, dont ma précédente dépêche vous a entretenu. J'ai cru devoir passer une note très vigoureuse, pour faire sentir l'évidence et les dangers de la réaction qui allait être la suite de la mesure prise pour relâcher tous ces détenus. Cette note a été suivie d'une nouvelle conférence avec le Directoire inter-

---

1) Bij Mendels, bijlage XXVIII^D, doch daar minder juist gedateerd 25 messidor.

médiaire rassemblé, à laquelle nous avons été invités ce matin, le général Joubert et moi. Nous y avons parlé avec l'énergie que les circonstances exigeaient. On a d'abord violemment combattu la mesure de revenir sur ses pas après un arrêté pris solemnellement et un décret rendu par le Corps législatif intermédiaire. La résistance, et surtout les dangers de voir naître une réaction, ont doublé notre courage; et enfin nous avons obtenu qu'on allait apporter au décret rendu des modifications telles que toutes les craintes nous paraissent devoir cesser. On nous a solemnellement promis de retenir en arrestation, jusqu'après la nomination du Corps législatif, son entrée en fonction et la nomination du Directoire exécutif constitutionnel, les quatre principaux chefs des détenus du 22 janvier, vieux style. Nous avons obtenu de plus, à l'effet d'éviter toute idée de partialité et de réaction, nous avons obtenu, dis-je, qu'on relâcherait également ceux arrêtés au 12 juin (24 prairial), à l'exception des chefs qui pouvaient être dangereux dans leur état de liberté, jusqu' aux susdites époques. D'après ces arrangemens, s'ils sont exécutés comme on nous le promet et comme nous avons lieu d'espérer, je crois que le gouvernement français peut rester tranquille sur la paix intérieure de la République batave. C'est l'avis du général Joubert comme le mien. Puissions-nous dans cette circonstance avoir rempli, citoyen ministre, vos intentions et celles du Directoire.

7. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 28 messidor an VI (16 Juli 1798) [1].

..... Je vous dois compte, citoyen ministre, des suites qu'a eu l'affaire des détenus, dont je vous ai entretenu dans mes précédentes. Nos espérances n'ont point été déçues. Vous avez vu par ma dernière, que j'avais cru à propos de passer une note vigoureuse au ministre des rélations extérieures, avec invitation de la mettre sous les yeux du Directoire intermédiaire. Le général Joubert avait été du même avis que moi à cet égard. Malgré nos vigoureuses observations, malgré tout ce que nous avions dit de vive voix, on n'était qu'ébranlé: il fallait fixer l'irrésolution du Directoire intermédiaire, il faillait fixer ses idées par des raisonnemens qui fussent pour ainsi dire sans réplique. Nous avions vu dans nos entretiens, qu'on tenait fort à revenir sur un arrêté et sur un décret aussi solemnel, et sur lequel tout le monde avait les yeux ouverts. Il fallait donc des choses fortes, des argumens positifs et pressans. Ce fut là le but de la note que je rédigeai pour profiter du moment où les esprits n'étaient encore qu'indécis, et pour les amener au point de n'avoir plus qu'à dire oui sur les dernières propositions, que nous nous étions réservés de leur faire verbalement. Il n'y avait pas de temps à perdre, les momens pressaient; déjà les voitures étaient ordonnées pour aller retirer les détenus de la Maison du Bois, c'est à dire ceux du 22 janvier seulement, tandis que ceux du 12 juin avaient été plus resserrés que de coutume, et que leurs fenêtres avaient même été nouvellement masquées de planches. Vous voyez combien il était urgent d'arrêter ces mesures vraiment réactionnaires. Nous eussions voulu pouvoir nous borner à parler dans cette affaire; mais nous sentimes la nécessité d'écrire. Je le fis dans les termes les plus ménagés qu'il me fût possible, mais il fallut cependant des expressions déterminées. Elle nous ont heureusement réussi, ou du moins nous avons emporté la question d'emblée en nous présentant le lendemain à la conférence à laquelle nous invita le Directoire intermédiaire.

Vous avez ci-inclus, citoyen ministre, copie de cette note [2]). Je ne sais si elle vous présentera quelques réflexions à me faire; mais ce que je sais, c'est que

1) Bij Mendels, bijlage XXVIIIE.

2) Nota van Champigny-Aubin aan Gogel, 23 messidor jaar VI (11 Juli 1798), bij Mendels, bijlage XXVIII^K.

vous et le Directoire aimerez toujours à juger d'après des résultats; et les voici: Nous avions demandé en dernière analyse, que 4 ou 5 des chefs les plus marquans des détenus du 22 janvier fussent conservés en arrestation jusqu'après l'entière organisation du Corps législatif et du Directoire exécutif constitutionnels; qu'on en fit de même à l'égard des détenus du 12 juin; que le surplus des deux cotés fût mis en liberté, à la réserve de ceux qui pouvaient être coupables de quelques délits particuliers.

Hier au soir je fus au Directoire pour parler au ministre des relations extérieures. Il était absent; mais le président même du Directoire quitta la séance et vint me dire que tous les détenus étaient en liberté, fors les 4 dénommés ci-après de ceux du 22 janvier: Bicker, van Marle, Hahn et Beyma; et 4 de ceux du 12 juin: Rosevelt Cateau, de Bere, Vonck et Bosch. Il m'ajouta qu'on avait cru devoir retenir en arrestation pour délits particuliers le ci-devant directeur van Langen, le représentant Théodore van Leeuwen et 6 à 7 autres particuliers comme Eberstein, Nobbe et autres, tous accusés de dilapidations ou autres délits. Pour ce qui concerne l'ex-directeur van Langen, je vous envoie ci-inclus un rapport du ministre de la justice [1]), qui précise différens faits à la charge de cet ex-directeur, et il paraît qu'on va le poursuivre judiciairement. — Les huit premiers, qui restent encore détenus, ont même obtenu la faculté de se retirer dans leur propre maison sous la garde d'une sentinelle à leur charge. Les 5 premiers ont pris ce parti; les 3 derniers ont préféré rester à la Maison du Bois.

Voilà, citoyen ministre, les résultats. Tous les gens sages y ont applaudi. Nous croyons qu'on évite par là toute tendance à la réaction, qui eût été inévitable si les mesures proposées d'abord eussent obtenu leur exécution.

Il m'a été adressé une ample réponse en 21 pages à la note dont vous avez ci-inclus copie; mais déjà les résultats que je vous annonce étaient adoptés avant que cette réponse me fût parvenue. Les moyens en sont faibles et si peu concluans, que c'est pendant qu'on m'en préparait copie, que notre dernière conférence au Directoire, qui n'était qu'un développement de ma note, entraînait tous les membres, qui finirent par avouer leurs torts et par nous dire confidentiellement qu'ils se trouvaient heureux de la fermeté et de l'assurance que nous avions mises dans cette affaire, le général Joubert et moi; nous assurant qu'ils étaient intimement convaincus que toutes nos démarches ne tendaient qu'au bien-être et à la prospérité de leur pays. Si vous voulez cependant copie de cette volumineuse pièce, je vous en enverrai copie ou bien la pièce originale.

Je vous fais passer aussi une liste des représentans nouveaux dont l'élection est connue [2]) . . . . . La grande majorité des choix est très bonne. Il y a eu quelques nominations extravagantes, et qui se trouvent nulles par le fait de la constitution même. En effet on a nommé quelques-uns des détenus de part et d'autre, qui étaient absolument inéligibles. On a même nommé l'ex-directeur van Langen, mais tout cela tombera de soi-même, et le Directoire intermédiaire m'a fait encore assurer hier au soir par son président que tout irait bien. Quoiqu'il en soit, je continuerai la plus exacte surveillance jusqu'à l'entière organisation des autorités constitutionnelles.

P. S. Vous n'avez point encore répondu, citoyen ministre, à l'insinuation que le gouvernement intermédiaire batave m'avait invité de vous faire, pour savoir si le gouvernement français verrait de bon œil que l'on renvoyât comme ministre à

---

1) *Jaarboeken* 1798, bl. 508 (4 Juli).

2) Zie *Dagverhaal Vert. Lichaam* I, 664. — De meest bekende namen zijn: D. C. de Leeuw (Utrecht), H. Costerus (Montfoort), J. Couperus (Gouda), A. J. Verbeek (Dordrecht), A. Pompe van Meerdervoort (Schiedam), H. van Royen (Middelburg), G. J. G. Bacot (Onderdendam), M. C. van Hall (Amsterdam), E. M. van Beyma (Harlingen), U. J. Huber (Leeuwarden), J. H. Appelius (Middelburg), J. F. Leemans (Heusden), J. Ondorp (Amsterdam), F. Guljé (Helmond), J. Lublink de Jonge (Gorinchem), F. van Leyden (Leiden), B. Wildrik (Zutfen), G. C. Meyners (Rotterdam), O. G. Gorter (Dokkum), P. L. van de Kasteele (Amstelveen).

Paris le citoyen Meyer, pour remplacer le citoyen Schimmelpenninck, qui paraît toujours décidé à revenir ici. Sans avoir de griefs à opposer au citoyen Meyer, que je ne connais pas très particulièrement, je sais seulement que les membres du Directoire intermédiaire même n'ont pas été très satisfaits des comptes politiques et financiers du citoyen Meyer. C'est à moi-même qu'ils s'en sont plaints. Cependant il faut bien qu'ils le croient encore capable de bien remplir une mission en France, puisqu'ils le proposent; mais je remarque que pardessus tout ce gouvernement désire être agréable au gouvernement français. Veuillez donc, citoyen ministre, me transmettre les données que vous pourrez avoir à cet égard.

8. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 30 messidor an VI (18 Juli 1798) [1].

..... On est assez embarrassé sur le choix du Directoire constitutionnel. Vous m'aviez insinué qu'il ne serait peut-être pas mal d'y maintenir, s'il y avait lieu, des gouvernans actuels. Je vous ai déjà représenté que les citoyens Gogel et Tadama, deux d'entre eux, n'avaient pas les 40 ans requis par la constitution. D'après les renseignements que j'ai pris, et d'après mes propres connaissances, je dois vous dire que le citoyen La Pierre, ministre de la police, un des Directeurs provisoires, ne me paraît point propre à entrer dans le Directoire constitutionnel. Il s'en faut bien, à mon avis et celui des gens qui le connaissent, qu'il ait les talens nécessaires pour cette place importante. Le citoyen Pijman, ministre de la guerre, vaudrait mieux sans doute que le citoyen La Pierre, mais il n'a point encore assez de moyens. Il n'y aurait donc que le citoyen Spoors, ministre de la marine, qui me paraîtrait pouvoir convenir sous bien des rapports; encore y aurait-il à craindre qu'il ne donnât un peu trop, sans s'en apercevoir peut-être, dans le système des fédéralistes, ou au moins des modérés. Cependant c'est un homme fort actif dans sa partie de la marine, et que je crois véritablement ami des Français et de la constitution.

Mon principal soin va être présentement de voir les députés nommés au Corps législatif constitutionnel, dont une assez bonne partie se trouvent déjà placés dans la législature intermédiaire. Je sonderai leurs dispositions, et ferai tout ce qui dépendra de moi pour leur faire sentir l'importance de leur choix pour le Directoire, et leur indiquer les hommes qui conviennent le mieux dans les circonstances actuelles.

Presque toutes les nominations au Corps législatif sont présentement connues. On en est généralement content. Cependant ici et à Amsterdam on a tenté ces jours derniers d'influencer les élections, et d'intimider ceux qui seraient dans le cas d'être nommés. On avait répandu que le général Joubert venait d'être arrêté par ordre du gouvernement français; qu'il allait être conduit à Paris sous bonne et sûre garde; que le citoyen Delacroix revenait ici comme ministre et chargé de réintégrer l'ancien Directoire; que son fils était déjà arrivé. En effet plusieurs personnes vinrent avant-hier demander à la maison, si le fils du citoyen Delacroix était arrivé, et quand on espérait l'arrivee du père. Ces propos ont vraiment causé quelque sensation, et dérangé, à Amsterdam surtout, quelques nominations. Cependant au résultat la députation d'Amsterdam sera généralement bonne, et celles des différentes provinces dans le même sens .....

9. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 2 thermidor an VI (20 Juli 1798) [2].

Malgré toutes les précautions que prend le gouvernement intermédiaire, citoyen ministre, cela n'empêche point que les esprits ne s'agitent et ne

1) Bij Mendels, Bijlage XXVIII^F.
2) A. E., Holl. 599.

fermentent par intervalles. C'est dans les deux grandes communes d'Amsterdam et de Rotterdam que se manifestent principalement ces agitations. Partout ailleurs la République batave jouit de la plus grande tranquillité. Je vous disais dans ma dernière que les bruits répandus de la prétendue arrestation du général Joubert et du retour du citoyen Delacroix avaient fait une assez vive sensation. Il en a été à peu près de même à Rotterdam. Il y a toujours dans ces deux grandes communes les deux partis prononcés dont nous avons parlé tant de fois: les anarchistes d'un côté, les modérés de l'autre. Les premiers remuent en ce moment ciel et terre pour soulever les esprits et pour empêcher que l'ordre de choses établi par la constitution ne mette les hommes et les choses à leur place. L'ancien Directoire, pour flatter ce parti, lui avait presque exclusivement abandonné tous les emplois. S'il les eût bien remplis, on aurait peut-être fini par lui accorder de la confiance; mais malheureusement les désordres, les dilapidations en ont été le résultat, et la nation s'est bientôt fatiguée de pareils agens. Les modérés tendraient à ne voir rappeler aux places que des hommes de leur trempe, des hommes faibles et pusillanimes qui, s'ils ne détruisaient pas eux-mêmes la constitution, la laisseraient miner sourdement par ces fédéralistes adroits, ces orangistes incorrigibles qui regretteront éternellement le maniement du pouvoir, la disposition des places, dont les uns disposaient immédiatement et les autres par l'influence de leur espèce de souverain. Voilà, citoyen ministre, les vraies causes qui agitent en ce moment les deux grandes communes dont nous parlons. Je fais sentir à tous ceux que je vois combien il importe d'écarter de tous les emplois publics tous ceux qui tiennent à ces deux extrêmes, de n'appeler aux places que des hommes sages, mais fortement prononcés pour la constitution, pour le régime d'unité et d'indivisibilité.

On a eu bien de la peine, à Amsterdam surtout, pour se désabuser sur le retour du citoyen Delacroix. On avait répandu qu'il était descendu à la Haye chez le ministre d'Espagne, et qu'il était venu pour réintégrer l'ancien Directoire. Tous les hommes incapables et infidèles, destitués récemment de leurs emplois, se vantaient déjà d'y être incessamment réintégrés; déjà ils menaçaient de faire un mauvais parti à ceux qui les avaient remplacés; quelques cris de sédition s'étaient déjà fait entendre. On s'alarme aisément dans la grande commune d'Amsterdam, et malgré l'appareil imposant que devrait présenter une garde nationale de 12 à 15.000 hommes, on commençait déjà à avoir des inquiétudes: mais lorsqu'on a été désabusé relativement à la prétendue arrestation du général Joubert et au prétendu retour du citoyen Delacroix, on s'est aussitôt calmé. Je viens de voir un des membres du Directoire intermédiaire qui m'apprend que les nouvelles reçues ce matin d'Amsterdam annoncent que tout y est rentré dans le calme.

Le général Joubert, qui compte partir ce soir ou demain pour aller visiter quelques divisions militaires dans le nord de la Hollande, va passer par Amsterdam et y restera deux ou trois jours. Sa présence en cette grande commune, et le bon esprit qu'il ne manquera pas d'y déployer, ne pourront que produire un bon effet. Il compte se porter jusqu'au Texel, ce qui sera également intéressant. Il m'avait engagé de faire ce voyage avec lui, mais je crois ma présence nécessaire ici dans les circonstances actuelles, et je ne bougerai pas jusqu'après l'entière organisation du Corps législatif et du Directoire exécutif constitutionnels.

C'est principalement la prochaine composition du Directoire constitutionnel

qui fait l'objet de ma sollicitude. J'ai déjà sondé à cet égard le Directoire intermédiaire et plusieurs membres élus pour le prochain Corps législatif. On ne paraît encore fixé sur aucun choix déterminé. On paraît fort embarrassé là-dessus. Quelques-uns de ceux qu'on aurait en vue se sont expliqués, et disent ouvertement qu'ils n'accepteraient pas. Je vais néanmoins presser tous ceux que je connais au Corps législatif, et les engager à fixer leurs idées sur des hommes capables de remplir les vœux de la nation. Je ne manquerai pas de faire sentir (et je l'ai même déjà fait), combien il importe qu'on fasse entrer dans ce nouveau Directoire des hommes vraiment amis de leur pays et de la République française. J'exprimerai fortement combien cela est intéressant pour maintenir la bonne harmonie qui existe entre les deux républiques. Enfin je ferai tout ce qui dépendra de moi pour amener les résultats les plus avantageux.

Un des membres du Directoire intermédiaire vient de passer à la maison, pour me prévenir, de la part du Directoire, que le citoyen Grasveld, beau-frère du général Daendels, est nommé pour aller résider au congrès de Rastadt, non pas avec un caractère ostensible, mais pour observer et donner tous les avis qui peuvent intéresser la République batave dans ces circonstances importantes. Il aura ordre de se concerter avec les ministres français et particulièrement le citoyen Roberjot, pour fournir ici les renseignemens qui pourront intéresser le pays. Il est en outre nommé pour passer de Rastadt à Berlin, en qualité de ministre plénipotentiaire, quand sa présence ne sera plus jugée nécessaire à Rastadt. J'ai été invité de faire part de cette nomination au gouvernement français.

Sous bien des rapports il n'est peut-être pas mal que le citoyen Grasveld ait obtenu une place à l'extérieur. Il est, comme je viens de vous le dire, beau-frère du général Daendels. Les circonstances dans lesquelles s'est trouvé ce général, les bruits qu'on se plaît à répandre sur l'influence que lui et les siens passent pour avoir sur le Directoire intermédiaire, la calomnie qui s'attache à les dénigrer, à attacher de l'importance aux plus petites choses, tout cela me fait croire qu'il est bon que le citoyen Grasveld ne reste plus auprès du Directoire, où je sais qu'il était fréquemment appelé. Je ne sais rien qui m'indique qu'il ait abusé de la prépondérance qu'il pouvait y avoir; mais dans tous les cas son absence d'ici fera taire les propos. On croira peut-être encore que c'est une faveur qu'on n'eût pas accordée à un autre qu'au beau-frère de Daendels, mais on ne peut pas empêcher de crier.

P. S. J'apprends qu'à Rotterdam il a été fait une adresse au Corps législatif intermédiaire, signée de 300 individus, très injurieux pour le Directoire intermédiaire, et provoquant à l'insurrection. Une autre adresse pareille, signée de 60 personnes, a été faite à Delft, près Rotterdam. Mais des mesures sont déjà prises pour arrêter l'effet de ces adresses.

10. TALLEYRAND AAN CHAMPIGNY-AUBIN, 3 thermidor an VI (21 Juli 1798) [1].

J'applaudis aux démarches que vous avez faites relativement aux détenus dont le Directoire intermédiaire avait imprudemment provoqué la relaxation

1) Als voren.

à l'époque même où les assemblées primaires venaient de s'ouvrir. Tout ce qui peut tendre à redonner quelque espérance aux partis dont l'influence a si longtemps tourmenté la République batave ne saurait être trop soigneusement évité, et le zèle que vous mettez concurremment avec le citoyen Pichon à réveiller sans cesse la vigilance du gouvernement batave sur un point aussi important, a obtenu toute l'approbation du Directoire. Je me fais un plaisir de vous la transmettre.

11. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 4 thermidor an VI (22 Juli 1798) [1].

Les agitations qui se sont manifestées à Amsterdam, à Rotterdam et à Delft, et dont je vous ai entretenu par ma dernière, citoyen ministre, ne présentent plus rien d'inquiétant et n'auront pas de suite. C'est du moins l'assurance que vient de m'en donner le président du Directoire intermédiaire avec lequel je viens d'avoir une longue conférence.

Il est certain que ces agitations ne sont dues qu'à la mesure impolitique qui avait été prise par ce Directoire dans l'affaire des détenus. Malgré les modifications que nous avons heureusement fait apporter à cette mesure, il n'est pas moins vrai que la première impression donnée dans le public a été très pernicieuse, qu'elle a relevé pour quelques instans l'espoir des différens partis, et donné lieu à tous les propos, à tous les bruits répandus ces jours derniers pour troubler la tranquillité publique.

Il n'est que trop vrai encore que le Directoire intermédiaire prend sur lui beaucoup de choses, juge bien des questions, fait des nominations et autres choses semblables qu'il ferait aissi bien de laisser à ses successeurs. C'est ce que je me suis souvent efforcé de lui faire entendre; mais je n'y réussis pas toujours. Quand on a tâté du pouvoir suprême, il est difficile à bien des gens de ne pas se laisser aller au désir d'en user au delà de ce que la raison seule paraîtrait indiquer. Cependant tous les membres du Directoire intermédiaire persistent à ne vouloir pas entrer dans le Directoire constitutionnel, même ceux qui ont l'âge requis par la constitution. Le citoyen Spoors lui-même, que je vous désignais comme un de ceux qui aurait pu convenablement passer dans le nouveau Directoire, me disait encore ce matin que s'il fallait opter entre une place de directeur et la peine d'être fusillé, il opterait pour la dernière alternative. Ce sont ses propres expressions.

J'ai demandé à ce directeur si les choix se fixaient enfin sur ceux qu'on croyait les plus propres à composer le nouveau Directoire. Je lui ai fait sentir combien il importait de ne pas attendre aux derniers instans pour avoir des données sur ce choix important. Il m'a répété qu'on était fort embarrassé sur cet objet; qu'on avait bien déjà désigné plusieurs individus dignes sous tous les rapports de la confiance du peuple par leurs principes et leurs talens; qu'on les avait même fait sonder pour savoir leurs intentions, mais que presque

1) Als voren.

tous montrent la plus grande résistance; que plusieurs même qui auraient refusé la place de représentant du peuple, ne l'ont acceptée que pour n'être pas exposés à être nommés directeurs.

Il faut avouer que ce pays présente un singulier contraste. D'un côté, rien de plus commun que de voir des hommes rechercher avidement les emplois de toute espèce, employer tous les moyens pour s'y faire nommer, et de l'autre il n'est pas rare non plus de voir des gens préférer des intérêts particuliers, leur repos et leur tranquillité au devoir qui commande à tout bon citoyen de servir son pays dans la carrière que lui destine le vœu du peuple.

Le directeur Spoors m'a cependant promis, au nom du Directoire intermédiaire, que bientôt on espérait parvenir à se fixer sur les choix à faire, et qu'on m'indiquerait nominativement les personnes que la majorité des opinions désignerait pour le nouveau Directoire; qu'on ajouterait à la liste nominative les qualités personnelles de chaque individu, et qu'on serait toujours désireux de donner au gouvernement français toutes les marques de déférence et de dévouement que les circonstances actuelles rendaient plus nécessaires que jamais.

Je ne me fierai pourtant qu'avec réserve, citoyen ministre, à toutes ces belles promesses. J'ai été trompé une fois, et j'ai droit à la méfiance. Entre nous, même, ce citoyen Spoors est bien un homme de mérite, un homme essentiel même dans sa partie de la marine, mais c'est un de ceux qui a le plus fléchi, dans l'affaire des détenus, aux insinuations du parti fédéraliste et patricien; c'est même lui qui a entraîné tous les autres, parce qu'il a le plus de caractère et le plus de prépondérance.

Je suis même informé qu'il fait bande à part dans le Directoire intermédiaire avec un certain citoyen Besier, homme à talens, qui est un des faiseurs du Directoire, qui assiste à toutes les délibérations, et qui a le plus influé pour la mesure relative aux détenus du 22 janvier v. s., dont il est le partisan le plus prononcé. Ce citoyen Besier vient d'être nommé au Corps législatif constitutionnel. C'est vraiment un homme de mérite, un homme influent, qu'il est bon de ménager. J'ai déjà été le voir et me propose de le voir encore fréquemment, s'il y a lieu, pour en tirer le meilleur parti possible.

Je suis informé de plus que ces deux citoyens, Spoors en Besier, reçoivent des lettres particulières du ministre Schimmelpenninck de Paris; que ces lettres ne sont pas toujours soumises aux autres directeurs, Gogel et Tadama, qui paraissent plus attachés au gouvernement français que les trois autres; qu'on se cache sur bien d'autres points des directeurs Gogel et Tadama, de même que du général Daendels, qui marche constamment dans les principes de ces deux derniers directeurs.

Vous voyez d'après cela, citoyen ministre, qu'il existe déjà une certaine division parmi les membres de ce Directoire intermédiaire, division à laquelle il paraîtrait que Schimmelpenninck donne un peu la main, et avec lequel vous ferez peut-être bien d'avoir quelque réserve, jusqu'à voir. Ce citoyen Schimmelpenninck jouit bien de la meilleure réputation en vertu et en probité; mais le parti patricien peut encore avoir quelque charme pour lui, et sous ce rapport il sera bon de l'observer.

De tout cela j'infère, citoyen ministre, qu'il est bien temps qu'un gouvernement consitutionnel vienne mettre fin à toutes ces oscillations. J'en suis moi-même très fatigué, et je n'aspire qu'après la mise en activité de la constitution.

12. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 6 thermidor an VI (24 Juli 1798) [1]).

Tous les esprits sont présentement tendus ici, citoyen ministre, vers la prochaine nomination du Directoire constitutionnel. On est toujours embarrassé sur ces choix importans, mais on sent la nécessité de se fixer enfin sur ceux qu'on veut porter, et tous ceux que je vois m'ont promis de me donner incontinent des résultats ou du moins des déterminations, qui conduiront nécessairement au but qu'on se propose. On veut absolument de vrais amis de la constitution pour Directeurs; des hommes fermes, instruits, énergiques, mais prudens et sages en même temps. On veut des hommes vraiment amis de la France et agréables à son gouvernement. Il faut espérer qu'on y réussira.

Ce qu'on désirerait bien aussi, ce serait de voir le gouvernement français donner une consistance à la marche des choses en ce pays-ci, en accréditant comme ministre plénipotentiaire à Paris le citoyen Schimmelpenninck. Quoiqu'il ne doive pas rester longtemps revêtu de cette qualité, puisqu'il persiste à revenir ici, néanmoins on sait que son admission produrait le plus grand effet, doublerait la force du gouvernement, désespérerait les hommes remuans et les perturbateurs, encouragerait les hommes timides et vertueux, qui n'ont besoin que d'un point d'appui pour donner l'essor aux facultés qui les rendent propres à servir utilement leur pays. On ne sait encore que très imparfaitement dans le public, sous quel vrai point de vue le gouvernement français a envisagé les événemens du 24 prairial. De là les oscillations continuelles qui affligent encore la République batave; de là l'esprit de parti, qui agite tour à tour les restes de factions, qu'on n'a pu détruire encore totalement. Si le gouvernement français se fût prononcé plus ostensiblement, la marche des choses eût été bien plus rapide, les individus plus confians dans leur gouvernement, et les hommes capables de remplir les places plus hardis à les accepter. Je vous abandonne les réflexions, citoyen ministre; je ne fais que vous indiquer ce que produit ici l'irrésolution où l'on est par continuation. Au surplus cet état de choses va finir; dans huit jours le Corps législatif constitutionnel s'organise, et de suite le Directoire va être élu. Dès lors le gouvernement français fera sans doute tout ce qui dépendra de lui pour remplir le vœu de tous les bons citoyens. Ils conviennent tous, que le salut de la République batave est irrévocablement lié à son étroite harmonie avec la République française . . . . .

13. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 10 thermidor an VI (28 Juli 1798) [2]).

. . . . . On n'est pas encore entièrement fixé sur le choix des directeurs. On en avait désigné plusieurs qui auraient parfaitement convenu à ce qu'il parait; mais les uns n'ont pas l'âge requis par la constitution, les autres ne veulent pas accepter. Le citoyen Schimmelpenninck aurait convenu à beaucoup de monde, mais il n'a pas 40 ans. On est fort embarrassé. Le nombre des candidats est très circonscrit. Ils est quelquefois entré dans ma pensée, que l'on ne tardait peut-être à m'indiquer les directeurs que pour m'ôter les moyens de faire les observations dont les choix pourraient être susceptibles. Comme on m'a trompé une fois dans l'affaire des détenus, je suis sur mes gardes. Mais j'ai vu constamment tous les membres du gouvernement intermédiaire; j'ai vu plusieurs membres influens du Corps législatif; j'ai vu

1) Bij Mendels, bijlage XXVIII G.
2) Bij Mendels, bijlage XXVIII H.

particulièrement plusieurs de ceux, qui composent la commission chargée de l'examen des procès-verbaux d'élection du Corps législatief, et qui sont également chargés, je le sais, d'indiquer les hommes qui conviennent le mieux au Directoire constitutionnel. Tous m'ont témoigné les meilleurs intentions, et voilà les principales causes qui rendent difficile la composition de ce Directoire: En même temps qu'on y veut des hommes sages et instruits, on y voudrait aussi des hommes fermes et énergiques. En convenant de l'impérieuse nécessité qui a fait les journées du 3 pluviôse et du 24 prairial, on ne veut plus qu'un homme avec deux compagnies de grenadiers puisse dissoudre dans dix minutes un Corps législatif et un Directoire tous entiers. On rend justice aux bonnes intentions du général Daendels, mais on craint qu'il ne devienne trop influent. On ne veut pas que le Directoire se compose d'hommes qui soient trop à sa dévotion; on ne veut pas que le régime militaire puisse balancer le régime constitutionnel. On est donc obligé d'écarter des hommes dont les relations paraissent trop intimes avec Daendels. Il faut écarter également tous ceux qui tenaient au parti abattu le 3 pluviôse, et tous ceux du 24 prairial. Vous sentez combien cela doit circonscrire la sphère des choix à faire, dans une nation commerçante surtout, où beaucoup de personnes sont obligées par la nature de leurs affaires de se mettre d'elles-mêmes à l'écart.

Une autre difficulté encore c'est cet âge de 40 ans. Ici en général un homme qui a passé cet âge n'a plus l'énergie qui convient aux circonstances actuelles. On est sage, on a de l'expérience; mais cette force d'esprit, cette énergie qu'il est si ordinaire de trouver parmi des Français d'un âge avancé, ne se prolonge pas de même parmi les Bataves. La timidité, la réserve s'emparent bientôt de leurs facultés On regrette beaucoup présententement d'avoir exigé par la constitution l'âge de 40 ans; mais comme on ne s'attendait pas à voir la constitution violée dès son berceau par les cinq directeurs qui devaient la défendre, on espérait n'avoir annuellement qu'un directeur à nommer; on ne pouvait prévoir les événemens extraordinaires qui ont eu lieu, et l'on n'aurait pas été embarrassé pour le choix d'un seul directeur. Les révolutions ont ce désvantage de plus dans un petit état, qu'elles mettent à l'écart beaucoup de monde, et qu'on n'a pas les ressources que présente une grande population. Il est donc bien intéressant sous tous les rapports, que ce pays cesse de révolutionner. Je ne cesse de répéter ici que le vœu du gouvernement français est de voir tour les partis éteints, et de voir le règne des lois et de la constitution exercer seul son empire. Je fais sentir également que malgré les obstacles qui se présentent pour le choix du Directoire, il ne faut pas s'endormir et attendre au dernier jour pour se déterminer. J'ai su par un des membres de la commission dont j'ai déjà parlé, que dans deux jours on doit se réunir avec le Directoire intermédiaire, pour se fixer enfin sur les choix à faire. J'espère toujours que les résultats seront bons. Les petits nuages qui s'étaient élevés entre les Directeurs intermédiaires n'ont pas eu de suite. Ils paraissent tous dans les meilleures intentions, et persistent tous de concert à ne point vouloir être continués, ce qui fait l'éloge de leur désintéressement. On est par continuation content de Schimmelpenninck. On sait qu'il persiste à revenir de Paris, parce que son état d'avocat à Amsterdam, auquel il est fort attaché, et sa nombreuse famille ne lui permettent guères d'abandonner une carrière ancienne pour une nouvelle, qui est moins certaine; mais je crois qu'on a le projet de lui proposer des avantages, qui pourront le déterminer à ne pas abandonner le poste de Paris, dans la persuasion où l'on est qu'il continue d'être agréable au gouvernement français.

Nos affaires de corsaires [1]) continuent de donner le plus grand embarras. D'un côté ils se plaignent fortement des entraves qu'ils ne cessent, disent-ils, d'éprouver de la part des autorités bataves; de l'autre, le gouvernement intermédiaire

1) Dit gedeelte niet bij Mendels. — Vgl. over de Fransche kapers de klachten uit Amsterdam in *Jaarboeken* 1798, bl. 661.

et les ministres étrangers se plaignent que nos consaires enlèvent journellement jusque dans les rades et dans les ports des bâtimens qui ne sont susceptibles d'être condamnés sous aucun rapport. De grâce, citoyen ministre, obtenez du Directoire qu'il fixe d'une manière plus positive l'exécution des lois relatives aux prises. Vous ne sauriez croire combien le vague de cette législation nous fait d'ennemis ici et partout.

14. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 16 thermidor an VI (3 Aug. 1798) [1].

Je vous ai transmis successivement, citoyen ministre, tout ce qui s'est passé ici d'intéressant jusqu'à l'installation du Corps législatif constitutionnel. Présentement les séances des deux conseils deviennent elles-mêmes intéressantes. Déjà les plaintes et les dénonciations assiégent cette nouvelle législature; déjà l'on veut attaquer ceux qui ont fait le 24 prairial, et l'esprit de parti n'est pas encore entièrement éteint. D'un autre côté le Directoire intermédiaire a déjà soumis, de lui-même, un mémoire très circonstancié de sa conduite, et les pièces à l'appui [2]), ce qui annonce qu'il ne craint pas le grand jour. Au surplus, j'espère que le Corps législatif saura apprécier le tout à sa juste valeur, et qu'il ne tardera pas de faire sentir qu'il ne veut pas qu'on ressuscite la haine et l'exaspération des partis. Il me semble qu'il n'aurait rien de mieux à faire dans les circonstances actuelles que de décréter une amnistie générale pour toutes les erreurs politiques qui ont pu être commises de part et d'autre depuis la Révolution. Ce serait, je crois, le meilleur moyen de faire rentrer tout le monde dans l'ordre, et pour que rien n'entrave la mise en activité de la constitution. Je ne vous dissimule pas que j'en ai déjà parlé à plusieurs membres de la Législative et du Directoire intermédiaire. J'en parlerai encore, et je désire que cette mesure, si elle est adoptée, produise tous les bons effets dont elle est susceptible.

Tout ce que je crains, c'est que ce Corps législatif ne se laisse circonvenir par le parti abattu au 22 janvier; c'est qu'il ne compose pas le Directoire exécutif d'hommes assez forts et assez énergiques pour lutter contre la malveillance et l'intrigue de ceux qui n'ont la constitution que sur les lèvres, et qui ne l'auront jamais dans le cœur. Je ne cesse d'en faire sentir le danger, et je n'ai pas encore perdu l'espoir de l'écarter.

Cependant je ne suis point content de plusieurs choses que je remarque depuis quelques jours. Il y a dans les deux chambres des membres qui craignent de voir entrer au Directoire des hommes trop forts et trop énergiques. D'un autre côté on vient de permettre à la Haye le rétablissement d'une certaine société [3]) qui avait été détruite au 22 janvier. Je vois figurer dans cette société beaucoup d'hommes dont les principes ne sont rien moins que républicains. J'y remarque entr'autres un certain M. van der Goes, jadis secrétaire de la commission des relations extérieures au 22 janvier, destitué alors, et que le Directoire intermédiaire a cru devoir rappeler au même poste, je ne sais trop pourquoi. Je crois déjà vous avoir fait des observations sur cet

---

1) A. E., Holl. 599. — Een gedeelte dezer dépêche is gedrukt bij Mendels, bijlage XXVIII J.

2) De bekende memorie met de bijlagen in *Jaarboeken* 1798, bl. 682—928; het rapport daarop van vijf leden van de Eerste Kamer staat aldaar, 928—967.

3) De Groote Club.

individu [1]). Ses relations avec un grand nombre de fédéralistes m'étaient déjà connues; je les vois se multiplier journellement. Je lui en vois avec d'autres personnes qui ne sont ni les amis des vrais Bataves, ni les amis des Français; je veux parler de ce certain comte de Loewenhielm, ministre de Suède, dont je vous ai déjà entretenu plusieurs fois. Il faut vous dire que ce M. Loewenhielm se permet depuis quelque temps beaucoup de propos contre les républicains français. Il nous fait pourtant bon accueil quand nous nous voyons, mais il ne cesse de nous dénigrer dans l'ombre. Il est lui-même membre de cette société rétablie. On y ramarque aussi M. d'Anduaga, ministre d'Espagne, dont je ne suis plus aussi content que je l'étais d'abord, ainsi que de son secrétaire de légation, M. Soñanes. Ce sont d'assez bonnes gens; mais ils se laissent influencer par M. de Loewenhielm, qui n'est pourtant pas un aigle, il s'en faut bien. Tous ces hommes se rattachent à M. van der Goes et à beaucoup d'autres de leur trempe. Ils ne feront rien de bon dans cette société, et je vous assure que j'en vais faire mes observations au Directoire intermédiaire et par suite au Directoire constitutionnel, si celui actuel n'a pas égard à mes observations.

Quelques agitateurs se remuent encore à Amsterdam et à Rotterdam. Si le nouveau Corps législatif et le nouveau Directoire ne prennent pas une physionomie imposante, il serait possible qu'il y eût encore des troubles, mais un peu d'énergie et de fermeté feront bientôt tout rentrer dans l'ordre.

Je suis informé que, par suite de démarches faites par le gouvernement intermédiaire, on a obtenu à Wesel l'arrestation d'un certain Bode, qui s'y était retiré avec Ducange. Ce dernier n'étant pas Batave, on n'a pu en demander l'arrestation, mais il s'est cependant retiré de Wesel au même moment. Ils étaient tous les deux de la même clique, et on assure qu'ils n'étaient pas étrangers à quelques mouvemens qu'on a craint de ce côté-là. Ma surveillance ne se ralentira pas, vous y pouvez compter.

15. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 18 thermidor an VI (5 Aug. 1798) [2]).

Après-demain, citoyen ministre, la première chambre du Corps législatif formera sa liste pour la nomination du Directoire. Cette liste sera triple, c'est-à-dire qu'elle portera 15 candidats, sur lesquels la seconde chambre nommera définitivement les 5 membres qui doivent composer le Directoire. Ce sera deux jours après que la seconde chambre fera sa nomination, c'est-à-dire le 22 de ce mois. C'est un des membres de la commission chargée de l'examen des procès-verbaux qui m'a transmis ces dénominations, et c'est cette même commission qui a été chargée d'indiquer le mode d'élection pour composer le Directoire.

Plusieurs représentans que j'ai vus de part et d'autre m'ont donné quelques inquiétudes sur cette importante élection; les uns craignent qu'elle ne donne des hommes faibles et pusillanimes, d'autres craignent qu'elle n'en donne de trop énergiques. Ce membre de la commission des procès-

1) Hiervóór, bl. 5.
2) Als voren.

verbaux, et le citoyen Gogel, ministres des relations extérieures, que j'ai vus tous les deux ce matin, m'ont tranquillisé, et m'ont assuré qu'en définitif les choix seront satisfaisans.

On m'a aussi en partie tranquillisé sur le rétablissement de cette société aristocratique dont vous entretenait ma dernière. On m'a dit que cette société, fermée à la vérité au 3 pluviôse, n'était point du nombre de celles qui éligent des présidens et des secrétaires; que c'étaient de simples réunions de citoyens qu'au terme de la question l'on ne pouvait empêcher, mais que cette société ne devait pas inquiéter par sa constitution, et qu'au surplus on la ferait surveiller . . . . .

16. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 20 thermidor an VI (7 Aug. 1798) [1]).

Quelques mouvemens ont eu lieu hier et avant-hier à Amsterdam, citoyen ministre. Ils ont été occasionnés par la mesure prise par la municipalité d'Amsterdam de supprimer le travail d'une partie des ouvriers qu'elle entretient depuis assez longtemps. Ces ouvriers ont prétendu qu'on les avait supprimés parce qu'ils étaient patriotes et unitaires, pour ne conserver que des orangistes et des fédéralistes. Ils se sont attroupés au nombre de 3 à 400, ont cherché querelle aux ouvriers conservés; ceux-ci se sont défendus; il y a eu quelques blessés de part et d'autre, on dit même qu'un homme est mort de la suite de ses blessures, mais cela n'est pas confirmé. Cependant la municipalité était parvenue à rétablir le calme. Mais hier au soir les mêmes ouvriers se sont attroupés autour de la maison commune, en ont forcé les sentinelles qui étaient de la garde nationale, se sont portés jusques dans le lieu des séances des officiers municipaux, et l'on ne sait trop quel eût été le résultat sans les précautions prises. On avait eu le temps de faire prévenir le général de brigade Barbou, qui commande les troupes françaises à Amsterdam. Celui-ci a envoyé à la maison commune un détachement de cent hommes qui est parvenu, sans effusion de sang, à dissiper le rassemblement. Mais on n'est pas encore sûr que les troubles ne se renouvelleront pas, d'autant plus qu'on sait qu'une portion de la garde nationale d'Amsterdam témoigne encore des mécontentemens sur les événemens du 24 prairial dernier. On a entendu, tant parmi les ouvriers mécontens que parmi quelques pelotons de la garde nationale, dire à plusieurs reprises qu'il fallait punir fortement tous ceux qui ont concouru au 24 prairial. Cependant on sait que ce n'est qu'une poignée d'instigateurs qui veulent jeter des fermens de sédition parmi la garde nationale et parmi les ouvriers.

Au surplus, le général Barbou a rendu compte de tout ce qui s'est passé au général Tilly, duquel je tiens ces rapports. Il a pris ses positions à Amsterdam pour s'opposer aux mouvemens qui pourraient se réproduire. Il a demandé au général Tilly un détachement de 50 ou de 100 hommes de cavalerie pour renforcer la garnison d'Amsterdam. On sait que rien n'en impose plus au peuple hollandais que la force armée à cheval.

---

1) Als voren. — Vgl. over de ongeregeldheden te Amsterdam *Jaarboeken* 1798, bl. 659.

Le général Tilly a expédié ce matin l'ordre au général Gouvion, qui commande à Utrecht, de faire partir de suite 50 hommes du régiment de chasseurs qui est dans cette dernière ville. Si cela ne suffisait pas, il en enverrait 50 autres de la Haye, et davantage s'il le faillait. Il est venu ce matin me faire part de ces détails.

J'ai, de mon côté, cru devoir conférer avec le ministre des relations extérieures de tout ce qui avait rapport à cette affaire. Je lui ai représenté combien il était impolitique dans les circonstances actuelles, de s'être occupé de suppressions dans les ateliers d'Amsterdam. Il m'a répliqué que le gouvernement n'était pour rien dans la mesure; qu'elle avait été prise uniquement par la municipalité, et que cette municipalité ne l'avait fait que parce qu'elle manquait absolument de fonds pour payer la totalité des ateliers; qu'elle avait épuisé toutes ses ressources, et que les contributions de tout genre qu'on avait été obligé d'augmenter récemment ne permettaient plus de recourir aux avances particulières des individus, grevés eux-mêmes tant par les contributions nouvellles que par la cessation presque absolue de toutes les affaires commerciales. Je l'ai pourtant fait convenir que malgré toutes ces observations, la suppression des ateliers était intempestive, et qu'elle aurait au moins dû être différée jusqu'à l'entière organisation du gouvernement constitutionnel, qui ne peut tarder d'être en activité. Quoi qu'il en soit, j'espère que les mouvemens d'Amsterdam n'auront pas de suites fâcheuses. Le ministre en a la même opinion. Nos généraux français et nos colonnes républicaines sont là. Avec de la prudence et une attitude énergique, on parviendra sans doute à maintenir le calme et la tranquillité.

La première chambre du Corps législatif s'occupe en ce moment de la nomination des 15 candidats pour le Directoire [1]). Les avis sont encore partagés sur le bon ou le mauvais résultat de ces choix. Si j'ai la liste des 15 avant le départ du courrier, vous la recevrez ci-jointe.

P. S. — Voici la liste des 15 candidats pour le Directoire: 1. van Hasselt, d'Amsterdam; 2. Ermerins; 3. Hoeth, de Groningue; 4. Hettema; 5. Daniel Hooft; 6. Willem de Lille; 7. van der Goes; 8. François Rambonnet; 9. van Haersolte [2]); 10. A. S. Abbema; 11. J. F. R. van Hooff; 12. Reinier van Spaan; 13. C. G. R. van Marle; 14. Jan Brouwer; 15. Cornelis Ignatius Branger.

---

1) Vgl. *Dagverhaal* II, 70.

2) Anthonie Frederik Robert Evert baron van Haersolte, 1756—1830, in 1777 in de regeering te Harderwijk, thans ontvanger-generaal van Gelderland, welken post hij na het einde van zijn lidmaatschap van het Staatsbewind weder opnam. „Haersolte est l'ainé d'une famille noble de la province de Gueldre. Lui et ses frères ont reçu des faveurs du Stadhouder. Apparentés par leur mère à la famille des Capellen, deux de ses frères ont été patriotes déclarés en 1787 [vgl. I, 36], tandis que lui-même est resté extérieurement attaché au Prince d'Orange. Je l'ai toujours connu comme bon garçon, très borné, et qui ne m'a jamais fait soupçonner qu'il fût en état de jouer un grand rôle" (van Nagell aan Lord Grenville, 24 Aug. 1798; F. O, Holl. 59). — De andere personen zijn òf reeds genoemd, òf van minder belang. Hoeth was procureur-generaal te Groningen, de Lille professor aldaar; de Leidenaar C. G. R. van Marle moet niet worden verward met het lid der Nationale Vergadering uit deel II. — De Amsterdamsche tabakskoopman Jan Willem van Hasselt, 1752—1833, zoon van een predikant te Hillegom, was in '94 lid van het Comité Revolutionnair te Amsterdam (zie I, 427) en vervolgens lid

17. TALLEYRAND AAN HET DIRECTOIRE, 23 thermidor an VI (10 Aug. 1798) [1]).

Le citoyen Pichon annonce, qu'il ne néglige rien pour approfondir la véritable situation des choses et des esprits en Hollande. Il y a réellement quelque agitation dans l'esprit public. Daendels devient le point vers lequel se concentre un orage qu'il faut écarter, et il le sent lui-même. Aussi de dispose-t-il à se retirer auprès d'une division de Gueldres. Daendels doit être soutenu par la France, à laquelle le citoyen Pichon le croit sincèrement dévoué. Mais il n'est pas moins vrai, qu'il ne faut pas toujours offrir le spectale du militaire assistant aux délibérations et les dirigeant.

. . . . . On ne peut se dissimuler que le découragement ne soit presque général. Le citoyen Pichon s'entretenait avec le citoyen de Leeuw, président de la seconde chambre. Celui-ci ne lui cacha pas que la masse de la nation était mécontente, que les avantages de l'alliance ne s'étaient point fait encore sentir, tandis que les charges en deviennent chaque jour par plus pesantes. „Que voulez-vous que nous répondions," disait-il, „lorsqu'on nous objecte que le pays souffre plus qu'il ne souffrait sous l'influence anglaise? Le désespoir s'empare de tous les esprits, et l'on dit ouvertement qu'il vaudrait mieux être réunis que de conserver notre indépendance aux termes où nous la gardons. Croiriez-vous," ajouta-t-il, „que les vœux des amis éclairés du peuple se bornent à en retarder la ruine totale de quelque tems encore? Il y a d'ailleurs un point dont nous sommes convaincus, c'est que la France peut nous ruiner, mais non pas nous asservir; car plus nous serions près de notre ancienne pauvreté, plus nous serions capables de renouveler les efforts que nous avons faits pour notre indépendance. Il y a un principe qui doit diriger la France, c'est qu'avec du ménagement nous lui serons fort utiles. Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Des Français disent que nous n'avons rien fait pour la France. On oublie que nous avons presque ruiné notre crédit pour faire face aux 100 millions qu'il nous faut payer . . . . . Votre armée absorbe le tiers de nos recettes. La fréquence et la masse des impositions en doublent le poids, tandis que la circulation décroit dans une proportion sous double. Les consommations diminuent et avec elles la source des impôts . . . . . Les puissances qui nous doivent, ne payent point. La Russie, qui jusqu'ici avait payé, va cesser de le faire pour user de represailles sur ce que vos corsaires prennent tout dans nos rades. C'est l'intérêt de 88 millions qui va être suspendu. Si vous rompez avec l'Amérique, la même chose aura lieu. D'un autre coté, si l'on veut que nous soyons quelque chose, il faut qu'on nous entoure de quelque considération; qu'on traite nos ministres avec moins de négligence qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Il faut que la justice prenne dans nos rapports la place de la force, et que dans les sacrifices on prenne la base de la proportion et non celle de l'égalité, qui est injuste et oppressive quand il y a une si grande disparité de moyens." — Cette dernière idée, dit le citoyen Pichon, occupe beaucoup les esprits, et le citoyen de Leeuw, dans un diner donné récemment par le citoyen Champigny, l'énonça dans le toast suivant: „à la proportion entre la protecteur et le protégé;" toast qui ne manqua pas d'avoir l'assentiment des convives bataves.

---

van de municipaliteit aldaar (II, 761, waar hij ten onrechte Mr. van Hasselt genoemd is). Hij werd in 1804 lid van het Wetgevend Lichaam, in 1806 ontvanger van het klein-zegel te Amsterdam, onder Napoleon regisseur van de tabak aldaar, en in 1814 hoofdontvanger der belastingen in de provinciën Noord-Holland en Utrecht. Hij was een bizonder vriend van Gogel en werd in 1800 diens schoonvader.

1) Bij Mendels, bijlage XXIXA. De hier aangehaalde (particuliere?) brieven van Pichon komen niet in A. E., Hollande voor.

18. TALLEYRAND AAN CHAMPIGNY-AUBIN, 29 thermidor an VI (16 Aug. 1798) [1]).

..... Vous désirez savoir [2]) si le Directoire verrait avec plaisir les citoyens van der Goes et Pasteur appelés l'un au ministère des affaires étrangères, l'autre au secrétariat général de ce département. Tous deux ont fait quelque séjour à Paris, mais ils n'y ont laissé aucune impression fâcheuse. Le Directoire que j'ai consulté parait indifférent sur leur compte. Un point sur lequel il ne l'est pas, c'est la mission batave en Espagne. Il lui a paru que les intérêts de cette république étaient en de mauvaises mains et que la conduite du citoyen Valckenaer n'était point analogue à celle que lui prescrivait l'intérêt commun des deux républiques. Vous ferez bien de chercher l'occasion d'exprimer cette opinion, qui sans doute sera de quelque poids auprès du nouveau Directoire.

19. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 4 fructidor an VI (21 Aug. 1798) [3]).

..... Je ne perdrai pas de vue les observations que vous me faites relativement à la conduite inconvenante du ministre Valckenaer près la cour d'Espagne. J'en ai même déjà parlé au ministre des relations extérieurs, et je me réserve d'en parler également au Directoire à la première entrevue particulière. Mais déjà le ministre m'a dit que le citoyen Valckenaer était rappelé depuis longtemps, et qu'on ne l'avait retenu à Madrid que parce qu'on craignait que son génie actif et remuant n'occasionnât quelques troubles dans les circonstances qui ont existé depuis quelque temps; qu'à son retour, on a même le projet de ne pas le laisser longtemps ici, mais de lui donner quelque mission à l'étranger, la plus éloignée qu'il sera possible, et la moins susceptible de prêter aux inconvéniens de son caractère remuant: mais je doute que le citoyen Valckenaer veuille accepter une mission de cette nature. Il aimera sûrement mieux rester en Hollande.

20. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 6 fructidor an VI (23 Aug. 1798) [4]).

..... Ci-inclus est la traduction par extrait du tableau présenté au Corps législatif par le Directoire intermédiaire, concernant la situation des finances de la République batave. Ce tableau et les observations dont il est accompagné, vous fourniront matière à bien des réflexions. Je me bornerai ici à considérer que ce malheureux pays est, dans l'état actuel des choses, réduit par la stagnation de son commerce, de son industrie, et par la presque nullité de ses ressources en impôts indirects, à un revenu qui n'excède pas 10 millions de florins; tandis que les dépenses pour l'espace de 11 mois, à partir du 1er juin 1798 vieux style jusqu'au 1er mai

1) A. E., Holl. 599.
2) In een van Champigny's jongste dépêches.
3) Als voren.
4) Bij Mendels, bijlage XXXI^B. — „Le tableau": *Jaarboeken* 1798, bl. 570 vv.

1799, s'élèvent par aperçu à 46 millions de florins, ce qui forme un déficit de 36 millions.

Vous verrez qu'on propose de combler ce déficit par une taxe extraordinaire, dont les bases sont indiquées dans le tableau, et s'élévant à 30 % du revenu sur la classe des personnes les plus aisées. Cette extrémité à laquelle il a fallu venir, vous indiquera suffisamment combien ce pays a besoin de ménagemens. Je sais combien les secours de nos alliés nous sont nécessaires; mais n'allons pas outrer la mesure, si nous ne voulons pas les réduire au désespoir. Toutes ces considérations vous engageront sans doute à réfléchir sur ce que je vous disais dans mes dernières touchant les vexations de nos corsaires, qui finiront par anéantir tout le commerce de la République batave, seule ressource de ce pays, si l'on ne réprime promptement les abus de la course.

Vous aurez aussi peut-être à vous occuper de quelques modifications sur le traité secret, relatif au recrutement de l'armeé française en Hollande. Il y a longtemps que j'entends dire que ce traité est écrasant pour cette République. Elle doit nous soulager sans doute, puisque nous veillons à sa défense, mais prenons garde de lui demander l'impossible; nous finirions par ne pouvoir plus rien obtenir. Si je parle à la décharge et en faveur de la République batave, notre alliée, c'est que je ne veux pas exposer mon pays, que je chéris par-dessus tout, à compter sur des moyens et des ressources qui lui manqueraient au moment peut-être où il en aurait le plus grand besoin. C'est l'imprévoyance qui fait la ruine des états.

21. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 25 fructidor an VI (11 Sept. 1798) [1].

J'apprends, citoyen ministre, que M. Bylandt, émigré orangiste, ci-devant capitaine de haut bord, est actuellement rentré en Hollande, et plusieurs autres émigrés orangistes comme lui. C'est précisément ce M. Bylandt qui, lors de l'entrée des Français en Hollande, favorisa le passage du Stadhouder en Angleterre et l'y accompagna. On m'assure, et je le tiens de bonne part, que c'est à la sollicitation du ministre de la marine, le citoyen Spoors. Qu'on y prenne garde, je le répète, citoyen ministre, ce citoyen Spoors n'est point l'ami des Français, ni je crois du système actuel. Il continue, sans jouir de grands moyens, d'avoir beaucoup d'influence sur le nouveau Directoire, et si on n'y veille, il lui fera faire de grandes fautes. Encore une fois, c'est au gouvernement français d'y avoir l'œil, et de donner à son agent politique ici les instructions qu'il croira convenables pour bien diriger le Directoire batave, qui est vraiment sans expérience et qui a besoin d'être éclairé.

Je vous observe en outre que depuis quelque tems les émigrés français sont plus nombreux que jamais en Hollande; plusieurs, très marquans, sont en ce moment à Amsterdam. Leur présence et celle des émigrés orangistes rentrés nouvellement inquiète les vrais républicains. Vous communiquerez, si vous le jugez à propos, ces observations au Directoire, et voudrez bien me transmettre ses instructions à cet égard, s'il croit utile d'en donner . . . . .

22. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 27 fructidor an VI (13 Sept. 1798) [2].

Les esprits commencent à se calmer ici, citoyen ministre. Du moins plusieurs

1) A. E., Holl. 600.
2) Bij Mendels, bijlage XXXI^A.

circonstances semblent concourir à persuader le nouveau Directoire, que les bons procédés envers la République française et ses agens, que la sagesse et la modération de la part des différentes autorités constituées, sont les vrais moyens pour maintenir et resserrer la bonne harmonie entre les deux nations. D'abord l'assurance que j'ai donnée de votre part, que le gouvernement français s'occupait en ce moment des moyens de régulariser la course et de tenir nos corsaires dans de justes limites, a produit le meilleur effet. J'ai fait espérer qu'on serait incessamment convaincu des bonnes intentions de notre gouvernement, mais j'ai en même temps fait entendre que toutes vexations, toutes mesures arbitraires à l'égard de nos marins, de nos corsaires et de leurs prises, devaient être entièrement écartées. Plusieurs personnes sensées et que je crois amis de la France, telles que le ministre Schimmelpenninck, l'amiral de Winter, qui sont ici depuis quelques jours et qui sont venus me voir, le général Daendels et plusieurs représentans du peuple des deux conseils, que je vois assez fréquemment, et d'autres bons citoyens, qui ont eu la connaissance des tracasseries qui ont eu lieu dans ces derniers temps, en ont fait sentir toute l'inconvénience aux nouveaux Directeurs. Je le répète, ils avaient été égarés par le citoyen Spoors, ministre de la marine, et par le citoyen van der Goes, mais je crois qu'ils y regarderont un peu plus attentivement désormais.

Déjà depuis deux jours les notes officielles que je reçois, suivent les miennes avec beaucoup de régularité. Le style n'a plus rien d'aigre et d'inconvenant; au contraire j'y remanque la plus grande honnêteté . . . . .

23. „EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CITOYEN PICHON", 29 fructidor an VI (15 Sept. 1798) [1].

. . . . . Le général Daendels se tient depuis quelque temps à une certaine distance du Directoire batave. Il est très jaloux de conserver la confiance du gouvernement français. Il voudrait faire faire à sa république quelque chose d'éclatant. Il parle, en cas que la Prusse se déclarerait, de faire une réquistion et d'aller chercher l'indemnité promise par le traité de la Haye. Il trouve aisé, la paix se faisant à Rastadt, de porter l'hiver prochain 20 à 30.000 hommes du Texel en Ecosse, mais il faut pour l'exécution de ce projet que les 21 vaisseaux, promis pour cette époque, se trouvent en rade; et il pense qu'en s'expliquant avec le Directoire batave on forcerait la main au ministre. Daendels n'a pas grande confiance dans les officiers de marine. On a rappelé cependant trois ou quatre anciens commandeurs, qu'on dit excellens, entre autres van Capellen [2]).

Il y a un commencement d'ombrage entre Daendels et de Winter, à cause du relief que celui-ci vient d'obtenir à Paris. Le général et le ministre Gogel font cause commune et sont opposés à Spoors, qui poussait aux mesures juridiques contre quelques individus, qui à l'époque du 22 janvier ont fait servir l'argent du public à leurs affaires, et offrent de le rendre aujourd'hui. Gogel a pensé qu'il suffisait que le trésor recouvrât ses fonds, et le Directoire a été de son avis. Cet incident a occasionné une scène entre Spoors et lui.

24. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 3 vendémiaire an VII (24 Sept. 1798) [3]).

Je vous ai peu entretenu jusqu'ici, citoyen ministre, du nouveau Corps législatif batave, parce que c'était à leurs œuvres que nous devions les juger,

1) Bij Mendels, bijlage XXXI^B. — Door Talleyrand aan het Directoire medegedeeld.

2) De kapiteins-ter-zee Theodorus Franciscus van Capellen, Aegidius van Braam en nog eenige andere officieren, die in 1795 geweigerd hadden de Bataafsche Republiek te dienen, hadden thans een bevel aangenomen.

3) A. E., Holl. 600.

et jusqu'à présent leurs travaux avaient principalement roulé sur des objets de détail et d'organisation intérieure qui ne présentaient pas un grand intérêt; mais nous voilà arrivés au moment où les diverses commissions qui avaient été nommées, commencent à présenter des rapports sur différentes affaires assez majeures, et c'est là que nous allons connaître le génie individuel des législateurs, et l'esprit général qui anime les deux chambres.

Déjà il a été présenté un rapport très important à la première chambre sur le compte rendu, par le Directoire intermédiaire, de tout ce qui a été fait pendant le cours de sa gestion. On avait remarqué beaucoup de sagesse et de modération dans le rapport fait par le citoyen Couperus. Il avait adroitement glissé sur les événemens du 22 janvier (3 pluviôse); on lui avait même pardonné de s'être tu sur les heureux résultats de ce 22 janvier auquel on devait les bases et principes adoptés pour le prompt établissement de la constitution qui s'en est suivie. Enfin les gens sages et les vrais républicains avaient généralement applaudi à son rapport; mais on a remarqué avec peine que dans la discussion qui a eu lieu sur ce rapport dans la première chambre, il y a eu des hommes qui ont fortement récriminé, quoique d'une manière assez indirecte, sur les événemens du 22 janvier. Les considérans du rapporteur Couperus n'offraient rien qui pût rappeler de fâcheux souvenirs; dans les résultats de la discussion au contraire, on a rédigé de nouveau les considérans d'une manière qui fait voir que certains hommes ont encore des ressentimens dans le cœur, et qu'ils ne se tairont pas sur les événemens et les suites de ce 22 janvier [1]).

Le parti qui tient à ces ressentimens et à ces récriminations est malheureusement composé des hommes les plus éclairés et les plus influens des deux chambres. Ce sont eux qui veulent non seulement dominer le Corps législatif, mais qui veulent encore influencer le Directoire . . . . .

Je vous annonce l'arrivée ici du nouveau secrétaire de légation, le citoyen Desmazières [2]). Son prédécesseur, le citoyen Pichon, part demain pour se rendre à son ancien poste à Paris.

25. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 9—11 vendémiaire an VII (30 Sept.—2 Oct. 1798) [3]).

. . . . . On sentira parfaitement ici, je l'espère, combien il est instant de jeter un voile sur tout ce qui regarde non seulement le citoyen van Langen, mais aussi les autres ex-Directeurs ses collègues.

(11 vendémiaire) . . . . . J'ai vu chez certains dignitaires un certain empressement à voir terminer amiablement l'affaire du citoyen van Langen, s'il y a moyen d'en agir de même à l'égard du ci-devant grand-pensionnaire van de Spiegel et de quelques autres orangistes prononcés, qui sont depuis plusieurs années en détention. Si le gouvernement français ne voit pas de danger à ce que des hommes qui ont été et qui continuent partout de rester les partisans du Stadhouder, soient définitivement mis en liberté, je crois qu'à ce prix on pourrait parvenir à assoupir l'affaire du citoyen van Langen et des deux autres ex-Directeurs.

---

1) Vgl. *Dagverhaal* II, 569—'91.
2) Zoon van een lid van den Raad der Ouden en neef van Larevellière-Lépeaux (Masson, 407).
3) Bij Mendels, bijlage XXXII B.

26. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 15 vendémiaire an VII (6 Oct. 1798) [1].

[Aankomst van zijn opvolger Lombard [2]]. Malgré des chemins abominables, et quoique les voitures aient cassé quatre fois en route, il arriva hier, vers les 3 heures après midi, sain et bien portant. Il va s'occuper de suite de l'objet de sa mission. J'ai déjà annoncé officiellement son arrivée au ministre des relations extérieures; j'ai demandé l'heure à laquelle je pourrais avoir l'honneur de le lui présenter aujourd'hui, et concerter le jour où il pourra le présenter lui-même au Directoire exécutif. J'ai en même temps prévenu ce ministre que mes fonctions de chargé d'affaires cessaient dès ce mement. Au moyen de ce que le citoyen Lombard ne peut encore être au courant de ce qu'il convient de vous écrire aujourd'hui, il m'a invité de me charger de la correspondance de ce courrier, et j'entre en matière.

Les craintes d'une descente de la part des Anglais dans la Zélande sont toujours les mêmes [3]. L'île de Walcheren est la mieux défendue, parce qu'elle inspire le plus de sollicitude. Le général Hatry [4] et le général Daendels, qui vinrent me voir hier matin, m'assurent qu'on avait placé dans différens endroits des dépôts de troupes, et établi des moyens de communication qui mettraient à même de secourir efficacement tous les points qui pourraient être attaqués; de sorte que ces deux généraux m'ont paru assez tranquilles sur les tentatives que pourraient faire les Anglais. Cependant on répand que quelques bâtimens légers ont déjà essayé de débarquer quelques hommes sur une des îles de la Zélande dont je n'ai encore pu savoir le nom, mais ces hommes ont dû se rembarquer presqu'aussitôt, après avoir seulement enlevé quelques pièces de bétail.

Je fus informé hier au soir que les deux conseils du Corps législatif s'étaient formés successivement en comité secret, le jour précédent. On répand que le but de ce comité secret était de délibérer sur un message du Directoire portant en substance qu'il était urgent d'envoyer un ministre à Paris [5]; que la personne sur laquelle on avait jeté les yeux ne s'y prêtant pas, le Directoire demandait à être autorisé à employer la voie de réquisition, et à accorder des indemintés convenables à la personne requise. Ce message portait encore qu'il était d'autant plus pressant de prendre ce parti, que dans ce moment la liberté et l'indépendance batave périclitaient essentiellement. On ajoute que la délibération sur ce message avait été assez chaude; qu'une faible minorité avait voulu s'opposer à la proposition du Directoire, mais que le parti dominant, et qu'on signale pour n'être pas l'ami des principes républicains, l'avait emporté à une grande majorité, et qu'il en avait été de même au conseil de la seconde chambre. Je vais prendre des informations plus précises sur cet objet, et tâcher de savoir

---

1) A. E., Holl. 600.

2) Bij brief van 9 vendémiaire (30 Sept.) had Talleyrand kennis gegeven van diens benoeming.

3) Reeds bij een vroegere gelegenheid had Champigny medegedeeld dat men iets dergelijks begon te vreezen.

4) Opvolger van Joubert.

5) Vgl. ons vierde hoofdstuk (definitieve benoeming van Schimmelpenninck).

surtout ce qu'on entend par l'exposé du Directoire qui chercherait à insinuer, à ce qu'il paraît, que la liberté et l'indépendance de ce pays courent en ce moment des dangers.

Je dois encore vous instruire que, depuis quelque temps, et surtout depuis le décret qui met en activité la première classe de la conscription militaire [1]), il arrive en Hollande beaucoup de jeunes gens de cette classe. A la Haye, à Amsterdam, Rotterdam et autres villes on en rencontre partout; on prétend qu'il y en a de placés chez un grand nombre de négocians, chez des banquiers, et jusques dans plusieurs administrations bataves. J'en ai conféré avec le général Hatry, qui proposera des mesures en conséquence au ministre de la guerre; mais j'ai cru devoir vous en prévenir également pour que vous avisiez de concert aux moyens de ne pas voir paralyser en partie les mesures de salut public, adoptées par votre gouvernement.

27. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 16 vendémiaire an VII au soir (7 Oct. 1798) [2]).

Mon arrivée, citoyen ministre, a fait ici grande sensation sur tous les partis: elle a intimidé le Directoire et les ministres; elle a rehaussé l'espoir de ceux qu'on appelle patriotes exaspérés. C'était à qui me parlerait le premier de ses craintes ou de ses espérances. Je les tiens tous en échec; à tous j'ai demandé le sacrifice de leurs animosités personnelles à la chose publique, l'intention de mon gouvernement étant, jusqu'ici, de consolider la constitution batave.

Le ministre Gogel et son secrétaire van der Goes (que je suis très éloigné de croire dans nos intérêts) sont venus me demander de retarder ma présentation, sous le prétexte qu'ils allaient à la campagne pour quelques jours. J'ai accédé à leur demande: cela entrait dans mon plan. Je ne voulais pas qu'ils fussent présens à mon entrevue avec le Directoire; j'ai réussi. Votre note du 13 [3]) m'étant parvenue aujourd'hui à 5 heures, j'ai aussitôt fait demander une audience secrète. J'ai également obtenu du Directoire que nous traiterions toujours à huis clos des objets capitaux dont j'avais à les entretenir.

J'ai parlé des émigrés en général, puis de ceux particulièrement désignés par vous. On m'a promis de prendre des mesures, mais on va employer le ministre de la marine! Comme il ne nous aime point, j'ai cette nuit dressé une contre-batterie. Des patriotes chauds et dévoués à la France, dont ils attendent tout, me servent à Amsterdam et à Rotterdam, d'où ils m'expédieront des envoyés pour me mettre à même de connaître la demeure de certains émigrés qui depuis peu de jours affluent dans ces villes, ce qui légitimerait les craintes que l'on vous a données. J'attends le nommé St. Robert dont vous m'avez parlé.

Malgré que je n'ai encore rien dit au Directoire de l'objet principal de ma mission, il s'en doute, car il m'a fait entendre qu'il était à désirer qu'on n'entravât pas la marche de la justice. J'ai feint de ne pas avoir compris, mais j'organise tout pour cette partie essentielle de mes instructions.

---

1) In Frankrijk wel te verstaan.

2) Als voren. — Een gedeelte dezer dépêche is gedrukt bij Mendels, bijlage XXXIII A.

3) Tegen de emigranten. — Een zekere St. Robert zou overkomen om aanwijzingen te doen die tot de arrestatie van eenigen hunner moesten leiden.

Mes entrevues secrètes avec le Directoire auront pour principal objet de mettre fin au procès déjà entamé contre l'ex-directeur van Langen, mais déjà j'ai sondé le terrain ailleurs. Sans m'ouvrir trop au général Daendels, qui a véritablement ici de l'influence, je l'ai tâté. Cet homme est plein d'ambition, d'orgueil, et comblé de dettes. Je lui ai fait sentir quel service il rendrait à sa patrie, quelle reconnaissance aurait pour lui mon gouvernement, qui voulait à tout prix la tranquillité de ce pays. Daendels m'a compris. Et une chose bien essentielle, c'est que par orgueil il voudrait que la suspension de ce procès eût l'air de venir des gens de son bord, plutôt que de l'autorité de la France. C'est là le véritable coup de parti. Si je réussis par cette voie, il n'y a pas besoin de secousses; et les patriotes chauds, qui ont à se plaindre, seront satisfaits.

Mais en admettant que je sois secouru dans cette négociation et par le Directoire lui-même et par Daendels, quels seront les moyens adroits de mettre fin à la procédure entamée? C'est ce dont je m'occupe. Je me pénètre et de la constitution batave et des loix criminelles anciennes d'après lesquelles l'ex-directeur devrait être jugé, puisque le code criminel qui doit être rédigé conformément à la constitution n'est point encore commencé.

D'un autre côté, si toutes les négociations amicales n'amènent point à un résultat satisfaisant; s'il était vrai que des propos qu'on m'a rendus pussent avoir de la suite, et qu'il eût été dit par certains individus liés aux orangistes, qu'il valait mieux s'ensevelir sous les ruines de la Hollande que de souffrir que la France y dominât; alors, dis-je, mais après avoir épuisé tous les autres moyens, je m'envelopperai d'une profonde dissimulation; et déjà mes plans sont tracés. Rien ne bouge, rien ne doit bouger; mais le général Tilly, homme brave, plein de zèle, connaissant les lieux, ne raisonnant point le commandement, est prêt à tout. Je l'ai dans la main. Plus actif que le général Hatry, qui craint les maladies et cherche du repos, Tilly est à moi. Un secret inviolable existe entre nous, et le coup aurait eu lieu que le général Hartry ne s'en douterait point encore. Enfin, je me mets en mesure pour tout.

Vous sentez bien, citoyen ministre, que malgré tout ce que je viens de vous dire, rien ne sera fait de ma part sans des ordres ultérieurs, s'il y a lieu. Le citoyen Champigny me seconde de tout son pouvoir.

28. LOMBARD AAN HET DIRECTOIRE, 19 vendémiaire an VII (10 Oct. 1798) [1].

Je n'ai reçu qu'hier 18 votre note particulière du 13 courant, mais j'avais reçu le 16 et répondu le même jour à celle du ministre des relations extérieures qui contenait les mêmes ordres.

L'affaire de l'ex-directeur van Langen va bien. Intimidés par ma présence les membres influens des deux chambres qui le poursuivaient avec acharnement, sont venus d'eux-mêmes conférer avec moi sur les moyens de le tirer d'affaire.

Dans ce moment, je réponds moi-même, mais sous un autre nom, à une

1) A. N., A FIII, 70. — De aanschrijving van het Directoire betrof dezelfde zaak der emigranten.

brochure batave qui cherche à prouver que l'intérêt de la Hollande est de ne pas ruiner la banque de Londres.

L'Anglais a ici des partisans, et l'envoyé de Suède est l'âme de ce parti. J'ai parlé haut; il est veillé de près.

Il n'y avait ici de chaleur pour nos intérêts que dans le parti écrasé qui relève un peu la tête et que je tiens en haleine, pour tout obtenir par la peur qu'on a qu'il ne reprenne le dessus. Déjà, depuis mon arrivée, des navires anglais ont été saisis. Déjà des ordres précis ont été donnés pour arrêtér certains émigrés. Me fiant peu à ces ordres, que je surveille, j'ai des limiers dans le pays chaud qui me servent à cet égard.

Mais je ne vois point arriver ce St. Robert que j'attends depuis trois jours. Si les renseignemens qu'il me donnera sur les individus qui me sont par vous désignés sont positifs, mon coup sera prêt pour les faire arrêter d'autorité privée dans le cas où je ne serais pas servi loyalement par les directeurs ou les ministres. Les premiers cependant, d'après une entrevue avec eux à ce sujet, ont donné au ministre de la police les ordres d'agir à l'instant même.

Il est bon que je vous ajoute que le Directoire batave a même été jusqu'à me dire qu'au lieu de faire passer ces émigrés en France, il serait peut-être à propos, dans le cas où ils auraient médité l'incendie de la flotte batave, de faire tomber leur tête ici. J'ai été enchanté, s'ils sont de bonne foi, que cette proposition vient d'eux: elle est précieuse. J'attendrais cependant à cet égard vos ordres, après les avoir fait mettre sous bonne garde. Tout est disposé pour recevoir les Anglais, soit au Texel, soit a l'île de Walcheren. Rien ne bouge encore.

29. LOMBARD AAN HET DIRECTOIRE, 23 vendémiaire an VII (14 Oct. 1798) [1].

Tout est en train de bien aller et va bien. Après avoir sondé le terrain j'ai vu que pour donner de l'énergie à un gouvernement apathique il fallait que je fusse ici encore plus administrateur que diplomate. C'est ce que j'ai fait. D'après l'attitude ferme que j'ai prise, je crois être en mesure maintenant pour donner moi-même la rotation à la machine politique.

Vous pouvez regarder l'affaire du directeur van Langen comme terminée On me proposait une amnistie pour lui, je n'en ai point voulu; d'après les lois anciennes qui serviront de bases à son jugement, j'ai vu qu'on pouvait le mettre en liberté sous caution. C'est ce que j'ai proposé, c'est ce qu'on m'a promis de faire. Pour sauver les apparences il ne faut plus que du tems.

Fatigué de ne point voir arriver le nommé St. Robert que vous m'aviez annoncé, et que j'attendais depuis sept jours; craignant, si je faisais arrêter quelques individus qui m'étaient désignés par mes espions, de donner l'éveil et de faire évader ceux que vous vouliez que j'appréhendasse au corps;

1) A. E., Holl. 600 (afschrift). — Een gedeelte dezer dépêche is gedrukt bij Mendels bijlage XXXIII^B, onder het minder juiste opschrift: Lombard aan Talleyrand.

craignant d'un autre côté qu'en temporisant pour saisir ces derniers, ceux que j'avais en vue ne m'échappassent, je me suis enfin déterminé hier à faire arrêter un agent très actif des émigrés. D'ordinaire il ne reste pas 24 heures en place. Il a fallu le prendre à l'instant, ou je le manquais. Il se nomme Guerel ou chevalier de Gaire. Il a de la correspondance et de l'argent placé à Londres. Il se chargeait de faire rayer des émigrés. Il a fait un ouvrage en faveur de l'Angleterre qu'il cherche à faire imprimer ici, et dont le manuscrit est ici au ministère de la police. Que faut-il que je fasse de cet homme; vous l'enverrai-je ou le ferai-je transporter ailleurs?

Après avoir terminé cette opération, je rentrais chez moi, lorsque St. Robert se présenta enfin. Je l'ai cru de mauvaise foi: vous allez en juger.

Bien informé par mes espions et pressé de faire un coup que j'avais médité, je lui demande à l'instant même des éclaircissemens positifs sur les individus qui m'étaient par vous désignés et dont il vous avait promis de me donner les demeures. St. Robert ne me lâche que des mots entrecoupés et finit par me déclarer qu'il ne sait rien, mais qu'il saura bientôt. Il sait que j'ai moi-même une liste secrète d'émigrés: il a la sottise, ou la perfidie, d'en demander la communication. Indigné d'être trompé, malgré vos ordres de ne lui rien faire, je lui reproche son infamie, et le menace de le faire arrêter sur-le-champ. Alors, *et seulement alors*, il me désigne le nommé Constantin, un de ceux que vous m'avez chargé de faire transférer en France et qui demeurait dans le même hôtel que lui. J'envoye de nouveau chercher le ministre de la police, St. Robert veut me quitter, mais je le consigne honnêtement dans mon cabinet jusqu'à ce que le coup soit fait. Le ministre vient, je lui donne les renseignemens; un quart d'heure après Constantin est arrêté malgré sa résistance, conduit ensuite en lieu sûr et les scellés mis sur ses papiers, au dépouillement desquels je vais présider. Que ses papiers le chargent on ne le chargent pas; faut-il le faire transférer à Paris? Daignez m'en informer.

La terreur est dans ce moment parmi les émigrés. Elle y sera bien davantage encore demain, car à l'heure qu'il est, les mesures sont prises pour frapper un coup, tant à Amsterdam, Rotterdam qu'à Flessingue.

Je ne vous parlerai pas de plusieurs autres petits objets qui prennent couleur. Je vous dirai seulement que si les négociations se tournaient à bien à Rastadt et que vous puissiez détâcher quelques troupes (non pas d'ici, car nous ne sommes pas très nombreux), le gouvernement batave vous proposerait d'effectuer une descente en Ecosse en fournissant par lui la moitié des hommes, et les vaisseaux d'embarquement.

Je vous dirai en outre que les directeurs et les ministres, à l'exception de Spoors, ministre de la marine, viennent ici très fréquemment pour travailler avec moi. Pijman, ministre de la guerre, sachant que je voyais Spoors de mauvais œil, est venu me dire qu'il marcherait droit, qu'il était son ami; je lui ai répliqué que si Spoors était son ami, lui Pijman était donc l'ennemi juré de la France; qu'ils eussent à ne plus tromper désormais ni leur gouvernement ni le mien, ou que j'irais à l'instant demander leur destitution avec autant d'éclat que je mettais de franchise dans ma conférence avec lui: que j'étais instruit de leurs démarches les plus secrètes, et qu'au premier pas qu'ils feraient de travers, je leur jurais qu'ils seraient sacrifiés à l'instant . . . . .

30. CHAMPIGNY-AUBIN AAN TALLEYRAND, 9 brumaire an VII (31 Oct. 1798) [1].

Dans les circonstances assez difficiles où nous nous trovons, citoyen ministre, je croirais manquer à mes devoirs si je ne vous communiquais pas mes pensées.

L'état des choses en Hollande ne s'est pas encore amélioré depuis l'arrivée du nouveau ministre, le citoyen Lombard. Je n'avais rien dit de trop dans ma correspondance, lorsque j'étais chargé des affaires. Je disais que le Directoire batave marchait mal depuis quelque temps, que c'était au Directoire de France à donner ici l'impulsion au gouvernement. Je demandais des ordres et des instructions à cet effet. On s'est décidé à envoyer un ministre, en me recommandant de l'aider des connaissances locales que je possédais. On a eu raison de compter sur tout mon dévouement, car peu importe comment ont sert sa patrie quand on lui est entièrement dévoué. En conséquence je seconde le citoyen Lombard de tout mon pouvoir; nous travaillons de concert et de la meilleure intelligence, mais je ne tarderai pas à lui être inutile.

Ce ministre a par devers lui beaucoup de qualités essentielles. Il est probe, il est vertueux, il est plein de zèle et de bonne volonté. Mais il est bien jeune, il a peu d'expérience, il débute dans la carrière diplomatique, et il faut convenir que ce n'était pas en Hollande qu'il devait faire ses premières armes en politique. Malgré que je ne le quitte presque pas un seul instant, malgré que je lui donne tous mes soins, tous les renseignemens que je peux fournir, je ne saurais diriger toutes ses paroles, encore moins ses écrits. Il est homme de lettres, je ne le suis point, et je dois ménager l'amour-propre d'un homme plus érudit que moi. Je lui fais bien quelques réflexions sur les notes officielles qu'il veut rédiger lui-même; mais je dois le faire avec beaucoup de ménagemens. J'aurais bien voulu pouvoir modérer le style d'une de ces notes, dont il vous a dernièrement envoyé copie, et qui commence par ces mots: „Vengeance, citoyens Directeurs, vengeance!" [2]) Le style de cette note n'a paru qu'une rodomantade, et vous sentez que ce style n'a pu se soutenir longtems. Déjà il a fallu baisser le ton. Cela se répand insensiblement, et nuit à la considération qui doit environner ici les agens de la République française. Le même ton a été employé dans les premières conférences, et il a également fallu en rabattre, ce qui nuit au crédit dont nous devons jouir auprès du gouvernement batave.

Encore une fois, citoyen ministre, il faut bien que nous tenions un peu les rênes de ce gouvernement; mais il y a manière de le faire. Les Bataves sont en général ombrageux, susceptibles, jaloux de leur indépendance; tout ce qui paraît y porter atteinte les blesse et les humilie. C'est en les ménageant, c'est en leur disant avec dignité, avec franchise, avec cordialité, que le gouvernement français veille avec eux aux destinées de la Batavie; c'est en leur proposant comme mesure utile et indispensable pour le bien de leur patrie tel ou tel projet, tel avis venant du gouvernement ami et allié; c'est en jouant, pour ainsi dire, sur les objets les plus sérieux, qu'on parviendrait à leur faire oublier que l'on gouverne chez eux. C'est ce qui m'a fait dire vingt fois dans ma correspondance, qu'avec de bonnes instructions du Directoire on aurait obtenu tout ce qu'on eût désiré du gouvernement batave.

La bonne volonté du citoyen Lombard est entravée par son inexpérience. Après avoir montré d'abord le courage du lion, il est parfois timide comme un enfant. Les difficultés le découragent, les oscillations des partis le désolent, quelques revers passagers le désespèrent. Il s'afflige de notre position dans la ci-devant

---

1) Bij Mendels, bijlage XXXIV.

2) Nota van Lombard aan het Uitvoerend Bewind van 25 vendémiaire (16 Oct.), met beklag over het feit dat borstbeelden van Barras en Merlin te Amsterdam zouden vernield zijn. — Bij Mendels, bijlage XXXIIIE.

Belgique, et nous nous en affligeons avec lui; mais il le laisse trop voir dans son maintien, il en parle avec une espèce de découragement qu'il ne faut montrer nulle part, et surtout ici dans les circonstances actuelles.

Je rehausse son courage de tout mon pouvoir; car nous devons être bien éloignés de nous laisser abattre. Mais il conviendra, citoyen ministre, que vous l'encouragiez expréssement par votre correspondance; et c'est là le principal but de cette dépêche.

Encore une fois, le citoyen Lombard a les meilleures intentions; mais écrivez-lui souvent, je vous en conjure au nom du bien public. Rien n'est plus utile aux agens extérieurs de la République que les avis de leur gouvernement, dans les momens surtout qui présentent quelques difficultés . . . . .

Les communications avec l'Angleterre, dont je me suis si souvent plaint, ont sans doute concouru en grande partie au soulèvement qui s'opère dans la ci-devant Belgique. C'est par la Hollande, assure-t-on, que les Anglais ont fait passer des armes aux insurgés. Il faut donc par tous les moyens rompre ces communications.

L'agitation des partis qui se manifeste ici et à Amsterdam, vient de la faiblesse du gouvernement batave. Il ne faut pas se dissimuler non plus, que l'arrivée du nouveau ministre a fait croire qu'il venait pour opérer quelque changement. „Quand ferons-nous un coup?" lui disaient hier quelques hommes égarés. „Quand abattrons-nous un gouvernement qui protège l'aristocratie et qui vexe les patriotes?" Le ministre a répondu comme il le fallait à ces questions tout au moins extravagantes. Mais il eût été à désirer que de pareilles monstruosités ne fussent même pas venues à la pensée.

La Hollande n'étant rien moins que tranquille, sans vouloir vous donner d'alarmes, je crois cependant que ce qui se passe dans la ci-devant Belgique est d'un exemple contagieux, et je pense qu'en y portant des forces on doit augmenter celles qui sont en Hollande.

J'attends, citoyen ministre, que vous me disiez bientôt si vous ne me croyez plus utile ici, et si je puis l'être ailleurs; car deux secrétaires de légation ne sont pas nécessaires en Hollande.

31. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 13 brumaire an VII (3 Nov. 1798) [1].

[Aankomst van den Ier Thompson, ter voorbereiding eener expeditie naar Ierland, waaraan de Bataafsche strijdkrachten zullen hebben mede te werken]. Instruit à fond de sa mission, je lui ai donné sur les hommes et les choses de ce pays tous les renseignemens qui étaient en mon pouvoir. Je ne m'expliquerai pas aujourd'hui longuement sur cet objet; mais je dois vous dire que j'ai lieu de croire qu'une circonstance, due au hasard, peut nous servir efficacement dans une négociation aussi essentielle. En effet, vous avez pu reconnaître par mes notes précédentes que j'étais loin de regarder comme notre ami le ministre de la marine Spoors, intimement lié avec l'envoyé Schimmelpenninck. Je ne l'avais donc point encore vu, et jusqu'alors mon indisposition à son égard avait empêché qu'il ne fût définitivement nommé au ministère de la marine. Connaissant toute l'importance de la mission du citoyen Thompson, j'ai changé de batteries. Je suis moi-même allé le présenter au ministre de la marine, et je lui ai fait insinuer par quelqu'un qui s'intéresse à lui que, s'il servait efficacement le gouvernement français dans la mission dont le citoyen Thompson était chargé, je ne serais point un obstacle à sa nomination définitive au ministère.

---

1) Bij Mendels, bijlage XXXIII C. — Over de boodschap van Thompson bij Mendels in den tekst, bl. 209 vv.

32. CHAMPIGNY-AUBIN AAN HET DIRECTOIRE, 25 brumaire VII (15 Nov. 1798) [1].

. . . . . La Hollande continue d'être dans un état qui exige une attention particulière: les esprits y fermentent depuis quelque temps; les partis s'y agitent, de manière à inquiéter quelquefois le gouvernement batave. Il double, il triple ses gardes, de moment à autre. Les craintes viennent de ce que d'un côté les Orangistes, qui se taisaient naguères, osent aujourd'hui faire entendre des vœux pour le retour du Stadhouder; que de l'autre côté le parti ultra-révolutionnaire, qui se taisait de même, se remue présentement, et parle de renverser le nouveau Directoire.

Ce Directoire ne se prononce point assez; il ne tient pas d'une main assez ferme les rênes du gouvernement. J'ai dit plusieurs fois dans ma correspondance officielle, citoyens Directeurs, que c'était à vous de les diriger par l'entremise de votre agent politique à la Haye; mais il faut d'habiles ménagemens. Nous avons affaire à un peuple extrêmement jaloux de son indépendance. Il faut gazer notre influence; c'est à votre ministre des relations extérieures de diriger adroitement, par de fréquentes instructions, le zèle et la bonne volonté du ministre Lombard.

Mais la principale mesure à prendre pour faciliter ici les négociations, pour faire taire tous les partis, c'est d'avoir en Hollande vos 25.000 hommes de troupes francaises au complet: cela ferait cesser bien vite certaines clameurs qu'il n'est pas agréable d'entendre. Des cris de: *Vive le Prince d'Orange, à bas les Français* ont été proférés, nous assure-t-on, dans les rues d'Amsterdam, et même dans celles de la Haye. Il importe de ne pas laisser égarer à ce point l'opinion publique.

Un autre moyen de nous concilier les esprits serait de laisser, s'il était possible, plus de latitude à la navigation des neutres. Tout le commerce qui se faisait ici pour le transit des marchandises pour l'Allemagne, se fait présentement par Hambourg, Brême etc. On ne peut voir cela sans une extrême jalousie. D'ailleurs ce pays ne vit que de son industrie et de son commerce, qui fournissaient aux revenus publics. Ces revenus sont presque nuls. Il faut créer journellement des impôts personnels qui épuisent les contribuables. Nous coûtons gros ici, il ne faut pas nous le dissimuler. On nous en parle sans cesse, et l'on nous reproche de tarir les ressources que le commerce de navigation pourrait entretenir. Je sais qu'il y aurait là-dessus bien des choses à dire pour et contre. Au surplus, vous avez un commissaire *ad hoc* à Flessingue, le citoyen Lequoi; il vous aura sans doute déjà donné bien des renseignemens là-dessus.

Quoiqu'il en soit, citoyens Directeurs, ne perdez pas de vue la situation de ce pays-ci. Engagez le ministre des relations extérieures à vous faire de fréquens rapports de l'état des choses. La correspondance du ministre Lombard doit le mettre à même de ne rien ignorer.

---

1) A. N., A F^{III}, 70.

33. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 29 brumaire an VII (19 Nov. 1798) [1]).

Par ma notre du 16 vendémiaire, citoyen ministre, j'avais cru m'être expliqué assez clairement sur le compte du général Hatry. Je ne suis point revenu à la charge, parce que chaque jour j'ai vu dans les journaux que le général Brune allait se rendre ici. Ayant patienté et ne le voyant point arriver, il est de mon devoir de vous dire que, si le général Hatry est un honnête homme, il n'est pas un homme ferme, et que le ministre de France en Hollande tirant en grande partie sa considération et le poids qu'il doit avoir dans les affaires de la fermeté que doit déployer le chef militaire, il m'est impossible de conduire à bien les opérations majeures avec un officier supérieur qui est joué sous jambe par le gouvernement batave; gouvernement qui, conduit par ses ministres, fait consister sa politique dans une défiance insurmontable et des lenteurs éternelles.

Je vous répète donc que pour couper court à toutes les lenteurs, que pour empêcher que l'aristocratie ne fasse ici de plus grands progrès, et tirer la Hollande de l'état inquiétant dans lequel se trouvait la France avant la journée du 18 fructidor, il faut absolument que le Directoire envoie ici un général dont les principes et la fermeté, en imposant au gouvernement batave, fassent respecter les troupes françaises qu'on laisse avilir, et donnent au ministère de France une consistance qui est nécessaire.

Deux choses encore concourent ici à ralentir mes opérations: la première vient des lettres qu'adresse ici l'envoyé Schimmelpenninck. Il ne cesse de répéter que le Directoire français est dans les meilleures dispositions pour le gouvernement batave; que ce gouvernement ne doit plus rien craindre des mécontens; qu'ils ne seront pas soutenus par la France. Ces assurances réitérées ôtent toute espèce de crainte à des ministres et à des Directeurs, qui n'aimant déjà que trop à se prononcer contre ce qu'ils appellent les anarchistes, laissent chaque jour faire de nouveaux pas à l'aristocratie.

Ne perdez pas de vue non plus, et je n'en démordrai pas, que le ministre de la marine Spoors est vendu, entièrement vendu, à l'Angleterre. Je vous réitère ce que je vous ai dit dans mes précèdentes à son sujet, et cela est au point que si les vaisseaux promis par lui au citoyen Thompson étaient au moment de faire voile pour leur destination, je supplierais le gouvernement français d'interposer son autorité pour qu'ils ne partissent point; car d'après la manière dont Spoors veut les équiper, je jurerais hautement que c'est un nouveau renfort que ce ministre perfide veut jeter dans les bras de l'Angleterre. N'oubliez pas non plus que ce Spoors est l'ami de Schimmelpenninck; que le gouvernement ne se laisse que trop conduire par ce Spoors, et qu'au reçu de cette lettre il est nécessaire que le Directoire français ou vous, citoyen ministre, vous vous prononciez contre Spoors vis-à-vis de Schimmelpenninck, qui ne manquera pas d'en donner aussitôt avis à son gouvernement . . . . .

34. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 3 frimaire an VII (23 Nov. 1798) [2]).

Le Directoire batave vient de prendre des mesures contre les prêtres qui se réfugieraient ou se seraient réfugiés en Hollande; ils doivent m'être livrés

---

1) Bij Mendels, bijlage XXXIII^D.

2) A. E, Holl. 600. — „Le commissaire du Directoire exécutif dans les nouveaux départemens de la rive gauche a fait connaitre au gouvernement que tous les militaires brabançons et officiers hollandais [émigrés] ont reçu l'ordre secret de se rendre déguisés dans le Brabant et la Hollande pour se réunir aux mécontens. Les instructions ultérieures et l'argent doivent

pour être par moi envoyés à l'île de Rhé ainsi que je l'ai demandé par ma note à ce sujet. Je vous informerai des résultats.

Aussitôt après avoir reçu votre lettre du 25 relative à la conspiration tramée contre le gouvernement batave, j'en ai donné connaissance au Directoire. Cette lettre dans laquelle ils ont cru voir que les mécontens, loin d'être soutenus par la France, leur étaient dénoncés par elle, leur a occasionné une joie qu'ils n'ont pu dissimuler. Cette lettre venait d'autant plus à propos pour eux, que la veille ils venaient de faire arrêter dans la Haye plusieurs chefs des mécontens, dont les réunions et les projets les inquiétaient vivement depuis longtems. Comme je m'intéressais à un des individus arrêtés, parce qu'il me donnait des renseignemens sur les émigrés, j'en ai témoigné verbalement mon mécontentement au ministre des relations extérieures, qui pour m'apaiser m'a fait part du projet médité par les mécontens, et m'a montré les pièces à leur charge dont il m'a dit avoir envoyé copie au gouvernement français [1]).

Au nombre de ces arrestations se trouve un nommé Roques de Montgaillard, émigré français [2]), qui s'est aussitôt réclamé du citoyen Desmazières, l'un des secrétaires de légation. Le citoyen Desmazières m'ayant dit que cet émigré, toléré ici par le gouvernement français, avait une correspondance scrète avec le citoyen Roberjot, et m'ayant invité à le réclamer, j'obtempérai à cette demande, encore bien que vous ne m'eussiez donné ni instructions écrites, ni instructions verbales à son sujet. Pour ne pas me laisser dans l'incertitude, je vous prierai de m'informer de la volonté du gouvernement à cet égard.

Quoique par votre lettre du 25 brumaire vous m'invitiez à dénoncer au gouvernement batave la trame ourdie contre lui, afin qu'il en fasse rechercher et punir les auteurs, je sais de bonne part qu'ils n'en attendent pas moins avec grand empressement la réponse du Directoire sur les pièces trouvées entre les mains des mécontens et dont ils lui ont fait passer les copies.

Je sais de bonne part aussi, malgré que cette lettre les ait un peu tranquillisés, qu'au moyen de ce que dans les lettres écrites de France et saisies ici sur les mécontens, il est dit que plusieurs Directeurs français verraient de bon œil un coup contre le gouvernement batave, je sais, dis-je, que les Directeurs bataves craignent un dessous de cartes contre eux, et qu'ils regardent leur situation comme affreuse.

---

leur être délivré à Bruxelles, Anvers, Gand et Amsterdam. Sept de ces militaires venaient de partir de Frankfort d'après cet ordre. Il est instant que vous préveniez le gouvernement batave de cette trame, afin que de son côté il prenne toutes les mesures pour la faire arrêter, et faire les recherches nécessaires pour découvrir et punir les agens et complices de cette machination coupable" (Talleyrand aan Lombard, 25 brumaire an VII). — Een alarm waarop niets is gevolgd; heeft de zaak bestaan, dan heeft zij alleen op de Brabantsche onlusten betrekking gehad.

1) Onder de gearresteerden waren o. a. de uit deel II bekende personen Ary Voogd en F. W. M. Ruysch. Bij de in beslag genomen stukken was een brief van den nog steeds te Parijs verblijvenden Eykenbroek, ter introductie van zekeren Morainville. „Gij zult van hem gewaar worden hoe thans het Directoire over onze zaken denkt. Zij zijn deerlijk misleid met den 12 Juni, en wij zijn verzekerd zoo er een *coup d'éclat* plaats had, zoodat de voorname schurken om zeep waren, er hier geen woorden over zouden vallen . . . . . Dat de patriotten zig vertoonen en ons herstel is zeker" (R. A., Hof 5670).

2) Een avonturier die gelijkelijk toegang had tot het Fransche Directoire en sommige Europeesche hoven, zie Sorel en Sybel, passim.

Je sais encore qu'ils ont dit positivement „qu'il fallait qu'une situation si cruelle eût un terme; qu'il était instant que le gouvernement français se prononçât contre les mécontens, que si on voulait les laisser toujours machiner, ou leur laisser prendre le dessus, ils aimaient autant livrer leur pays à l'Angleterre; qu'au surplus on ne mourait qu'une fois."

Je sais aussi que dans les pièces saisies sur les mécontens, il en est une dont ils n'ont point encore envoyé copie au Directoire français, et par laquelle il est dit „que la France trahissait les patriotes, qu'insensiblement elle devait retirer ses troupes de la Hollande afin de laisser le champ libre au Roi de Prusse, à qui la France par un traité secret, maintenant négocié à Berlin, garantissait la possession de la Hollande".

Je sais que le directeur van Hooff en parlant de cet écrit a dit au Directoire: „C'est l'or de l'Angleterre qui nous travaille; la France ne consentira jamais à une pareille infamie. C'est l'or de l'Angleterre," a-t-il ajouté, „puisque les chefs des anarchistes font une dépense du diable, et cependant n'ont pas le sou." Et par un autre directeur il m'a été dit à moi-même, „qu'ils avaient entre les mains de quoi faire pendre tous les chefs d'anarchistes; que l'intention du gouvernement était le leur faire grâce en même tems qu'à van Langen, mais qu'après ce pardon le premier conspirateur irait à l'échafaud; que je devais bien voir combien il en coûtait au gouvernement batave à cause des usages et de la moralité du peuple de terminer ainsi l'affaire de van Langen; que quoique la République batave fut gênée, il lui eût été moins coûteux de donner 50 millions que d'accorder un pareil pardon."

Je veux bien que la moralité du pays entre là-dedans pour quelque chose, mais, selon moi, la haine contre l'individu y entre pour beaucoup.

Cette lettre et ma précédente [1]) en vous donnant une idée de la situation pénible du gouvernement batave, vous disent assez combien la mienne est difficile. Je marche ici entre deux écueils, je fais face à tout, autant que des moyens moraux puissent le permettre; et cependant pas un mot de mon gouvernement qui me rassure sur l'ensemble de ma conduite! Sur une conduite qui est telle, que les ministres du gouvernement batave, les ministres des puissances étrangères et les différens partis ne savent ce qui se passe dans mon âme, et ignorent totalement quel est mon but, quelles sont mes instructions; en sorte que le gouvernement français est ici parfaitement en mesure pour faire ce qu'il lui plaira: mais vous devez sentir qu'une situation pareille ne peut longtems durer et que c'est à vous, citoyen ministre, à me tracer la marche que je dois suivre.

35. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 11 frimaire an VII (1 Dec. 1798) [2]).

La note ci-jointe donnant au Directoire un aperçu exact de la situation de la Hollande, aperçu qui servira à baser les ordres qu'il doit me donner, mes notes [3]) deviendront désormais moins fréquentes.

---

1) Ons vorig nummer.
2) Als voren. — De bijlage is gedrukt bij Mendels, bijlage XXXV.
3) Versta: die aan het Directoire.

[Bijgevoegd:]

„SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE, pièce secrète et nécessaire au Directoire exécutif de la République française, pour baser les ordres qu'il a à donner à ses agens en Hollande" [1]).

Un ministre français, résidant en Hollande et qui se permettrait dans ce moment-ci, soit dans un sens, soit dans un autre, une démarche trop ouverte, pourrait faire perdre la République batave à la France, si préalablement il n'avait consulté les choses passées, les dispositions artificielles du sol, les mœurs des habitans et la situation actuelle des esprits.

Que le gouvernement français se tienne en garde contre les exagérations de l'un et de l'autre parti. Si on lui dit que tout est désespéré à moins que les méconteus n'aient entièrement le dessus, on le trompe; car s'il y a parmi les mécontens des amis sincères de la liberté, les chefs par lesquels ils sont conduits agissent dans ce moment-ci pour reprendre les rênes du gouvernement d'une manière aussi atroce que machiavélique.

Ce sont eux qui, il y a un mois soupirant après la fin du procès de l'ex-directeur van Langen, se coalisent aujourd'hui pour faire manquer cette affaire, afin d'indisposer le Directoire de France contre le gouvernement batave.

Ce sont eux qui, presque tous catholiques, soutiennent les prêtres réfractaires, et qui, comme j'en suis certain, sont très-fâchés que l'insurrection des départemens réunis soit apaisée.

Ce sont eux encore qui, peut-être, ont cherché à faire passer des armes aux insurgés, ou du moins une partie des armes; je n'affirme rien sur ce fait, mais je suis à la piste de cette machination.

Ce que j'affirme, c'est qu'un militaire batave, le général van Helden, lors du bruit d'une insurrection qui avait éclaté à Londres, insurrection par laquelle on avait dit ici que le Roi d'Angleterre était détrôné, se trahit en s'écriant: „si cela est vrai nous sommes perdus: le Directoire batave va se jeter dans les bras du Directoire français, il fera tout ce que la France voudra, et les patriotes ici n'auront plus le dessus." Ces particularités doivent servir à déterminer l'opinion du Directoire français sur le parti des mécontens.

D'un autre côté, si l'ambassadeur batave à Paris, ou toute autre personne de son bord, dirait au Directoire de France qu'en montrant de la confiance au Directoire batave il peut s'en rapporter entièrement à lui et se rassurer sur ses intentions, cette personne en imposerait au gouvernement français. Je veux croire aux bonnes intentions du gouvernement batave, mais je ne croirai jamais à la franchise et à la droiture d'une partie de son entourage. Le Directoire batave a une peur horrible que la France ne soutienne les mécontens et les corsaires, qui par des vues d'intérêt font presque tous cause commune avec eux. En lui donnant quelque satisfaction sur ces deux points, la France pourra beaucoup sur la Hollande. Mais en même temps il faut que le ministre français, résidant ici, sache redresser la pente que le gouvernement batave a vers l'aristocratie, et manier des hommes qui ont l'air de faire une guerre ouverte à l'Angleterre, tandis qu'il est de leur intérêt personnel de ne pas ruiner la banque de Londres, sur laquelle leurs fonds sont assignés.

La situation du pays n'est plus telle qu'elle a été; le Français est ici presque généralement détesté. On en supporte le joug difficilement. Il faut donc savoir l'alléger, et cela se peut encore. Si la France voulait agir ici militairement, je ne pourrais pas répondre qu'il n'y eût un soulèvement général dont les suites pourraient être fâcheuses, à moins qu'il n'y eût des forces très imposantes en Hollande. Dans ce cas je ne pense pas que ce fût à la Prusse que la Hollande se rendit, mais je crois qu'elle appellerait aussitôt l'Angleterre à son secours. Voici mes raisons de le soupçonner.

1) „L'aperçu ci-après n'étant pas susceptible d'être analysé, je prie le ministre, au lieu de s'en faire rendre compte, de trouver le moment de le lire lui-même" (noot van Lombard).

J'ai dit dans une note précédente qu'il y avait quatre partis en Hollande; orangistes, fédéralistes, constitutionnel et mécontent; que l'orangiste isolé était peu de chose en soi, le mécontent peu nombreux mais très remuant, le fédéraliste patricien plus considérable, et que le constitutionnel, quoique le plus fort en nombre, avait une tendance à s'identifier avec le patricien, d'où il suit que ces deux derniers étant les plus forts, ils aimeraient mieux se livrer à l'Angleterre dans l'espoir qu'elle maintiendrait les prérogatives et le fédéralisme primitifs, que de se livrer à la Prusse qui, trouvant un système d'unité établi par la constitution, ne manquerait pas de se l'approprier et se trouverait par là plus puissante que jamais dans ce pays; puisqu'alors, au lieu de n'être qu'un stadhouder, celui qui serait ici à la tête du gouvernement se trouverait être un Roi.

En cas *d'intentions* de la part du gouvernement français sur la Hollande, il ne faut pas perdre de vue que le général Daendels, homme plein d'attachement pour la France, qu'il regarde comme sa dernière ressource et son unique asile, mais homme ardent et esprit inquiet, aimerait mieux périr les armes à la main que de voir triompher les orangistes ou les mécontens. Il s'en explique assez hautement, et je sais de bonne part que le gouvernement batave le redoute, tant parce qu'il se prononce ouvertement contre certains ministres, que parce que Daendels aime à agir, et ne se trouve jamais bien nulle part. Ce serait donc pour le gouvernement français, suivant les circonstances qu'il voudrait faire naitre, un homme à mettre en avant ou à éloigner d'ici.

Il me reste à parler de la situation du pays. De toutes les lois nécessitées par les circonstances, les plus difficiles à faire exécuter ici sont celles sur l'exportation et l'importation, par la raison première et qui les renferme toutes, que l'intérêt particulier est ici plus que partout ailleurs le mobile de toutes les actions. Quand je redouble d'instances pour la stricte observation de ces lois prohibitives, on finit toujours par me dire: „nous savons bien que ce n'est qu'une gène momentanée, mais notre sol ne produit point d'or par lui-même, il ne nous vient que par échange ou par cabotage. Si ces deux voies sont totalement fermées, comment payerons-nous à la France ce qu'elle demande, ce que nous lui devons?"

Il me parait donc assuré que dans les circonstances difficiles où se trouve ce pays par rapport à la France, il faut autant de ménagemens et de fermeté pour empêcher que le gouvernement établi au 12 juin ne se laisse aller à l'Anglomanie, qu'il en aurait fallu pour empêcher que le gouvernement renversé à cette époque ne dépassât les bornes d'une sage démocratie. Encore un mot. Les deux chambres sont ici composées d'hommes dont la majeure partie est très éclairée, mais qui, moins avides de réputation que les Français, croient qu'il est dans ce moment de leur intérêt de cacher ce qu'ils valent, et déguisent ce qu'ils sont.

En tout état de cause et dans le cas où des opérations majeures appelleraient d'un autre côté les forces françaises, il me paraitrait convenable que le général français en Hollande eût toujours dans sa main les places fortes, telles que Nimègue, Bois-le-Duc, Breda, et Bergen-op-Zoom, et quelques autres de seconde ligne qui, protégeant le Brabant du côté de la Hollande, laisseraient à la France la faculté des incursions sur le territoire batave dans le cas où elle aurait à se plaindre de ses habitans.

Enfin je regarde la position du ministre français en Hollande comme assez importante pour vous dire, qu'en admettant que la paix se traite à Rastadt, il pourrait bien se faire qu'elle fût dans Amsterdam.

36. CHAMPIGNY-AUBIN AAN HET DIRECTOIRE, 19 frimaire an VII (9 Dec. 1798) [1].

. . . . . Encore quelques mots sur la Hollande. Les gouvernans, comme

---

1) A. N., AF III, 70. — Laatste stuk van Champigny-Aubin.

je vous l'ai déjà dit, ont encore grand besoin de votre surveillance. Ils connaissent bien peu les vrais intérêts de leur pays; ils ne savent que temporiser; ils perdent par leurs lenteurs la moitié du mérite qu'ils auraient à suivre d'emblée l'impulsion que vous êtes quelquefois obligés de leur donner sur des objets qui les intéressent encore plus essentiellement que nous. Ne les perdez pas de vue si vous voulez qu'ils marchent. Qu'on leur accorde, s'il est possible, quelque facilité dans leur commerce avec les neutres, parce qu'ils ne peuvent se passer de commerce, ni acquitter leurs charges avec nous, si on ne favorise pas un peu leur industrie. Mais qu'on tienne fermement la main aux conventions et aux traités qui nous lient: sans cela nous perdrons insensiblement notre influence qui n'a déjà que trop baissé.

Voilà l'affaire des deux ex-directeurs van Langen et Fynje à peu près terminée, mais avec des lenteurs et des tergiversations qui nous ont ulcérés plus d'une fois.

Il est encore deux autres affaires qu'il importerait bien de faire finir: c'est celle du port de Flessingue et celle de nos revenus nationaux en Hollande. J'ai déjà dit que vous ne terminerez la première qu'en retenant le port de Flessingue, et même la petite île de Walcheren en entier, sauf indemnité ou compensation. Vous avez besoin de faire finir la seconde qui dure depuis trois ans, et dont la solution mettrait à la disposition de la République des fonds que la guerre de la liberté et de la défense commune nous rendent si nécessaires . . . . .

Nadat het onmiddellijk doel der zending van Lombard door de vrijlating van van Langen en Fynje (15 December 1798) [1]) bereikt is, verliezen zijn onsamenhangende rapporten nagenoeg alle historische waarde. De zaken, toen tusschen de beide regeeringen op het tapijt, worden veel beter uit de correspondentie van Schimmelpenninck gekend (zie ons vierde hoofdstuk). De eenige dépêche van Lombard die mij tusschen December '98 en Juni '99 het afdrukken waard schijnt, heeft betrekking op de onderhandeling van Timothée Lubbert, zoon van een koopman te Bordeaux die zaken op de Republiek gedreven had. Een meer dan gewone geldnood leidde in het begin van 1799 tot een beroep van Fransche zijde op het Bataafsche crediet; om de Bataven willig te stemmen werd een gunstige overweging van sommige hunner verlangens, in de eerste plaats die naar een handelsverdrag, in uitzicht gesteld. De zending van Lubbert had het dubbele doel de creatie van een Bataafsch credietpapier ten behoeve der Fransche schatkist uit te lokken, en na onderzoek *in loco* een handelsverdrag tusschen de beide Republieken te ontwerpen. Lubbert kwam in het begin van Maart '99 in den Haag aan.

---

1) Zie de proclamatie van dien dag: *Jaarboeken* 1798, bl. 1138. — Een andere toepassing derzelfde proclamatie was de vrijlating van van de Spiegel en Bentinck-Rhoon; zie *Bijdr. en Meded. H. G.* XV, 58.

37. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 19 ventôse an VII (9 Maart 1799) [1]).

J'ai vu et je vois tous les jours le citoyen Lubbert; j'ai reçu l'arrêté du Directoire et la lettre du ministre Ramel, relatifs aux préliminaires d'un traité de commerce et à une opération de finance. L'un et l'autre de ces objets obtiendront tous mes soins; mais le dernier, vu l'urgence, aura la préférence pour la célérité. J'y mettrai toute l'activité que je crois vous avoir prouvée jusqu'ici, et si, comme je n'en doute pas, le citoyen Lubbert traite la partie financière avec autant d'activité et en même temps de ménagemens que je traiterai la partie négociative vis-à-vis du gouvernement batave, je ne crains nullement de vous affirmer, dès aujourd'hui, que nous réussirons soit dans un sens soit dans un autre.

Vous me redresserez si je me trompe, mais sauf erreur, le traité de commerce ou plutôt les bases sur lesquelles il doit être assis ne doivent être, quant à présent, qu'un appas, mais un appas présenté de bonne foi, pour faire accélerer l'opération financière. Déjà j'ai vu et pressenti le ministre des relations extérieures, celui des finances et l'un des Directeurs, et sans en avoir encore pu poser les bases, ils ne m'ont point paru éloignés d'accéder à des arrangemens. Dans cette conférence particulière où chaque individu déposa son caractère public pour parler loyalement et sans détours, parmi les argumens que je présentai je crus devoir appuyer plus particulièrement sur les deux suivans. Il est bon que le dernier vous soit connu, il vous donnera une idée de la situation actuelle du pays.

Après plusieurs autres raisons alléguées par moi, pour déterminer le gouvernement batave à venir momentanément au secours du gouvernement français, je crus que le moyen de donner plus de force à mes raisonnemens était de convaincre le gouvernement batave de la loyauté du gouvernement français pour les engagemens qu'il contracterait, et de lui démontrer enfin l'intérêt personnel qu'il avait lui-même à consentir à nos propositions.

Ainsi donc après avoir retracé la bonne foi et l'exactitude que la trésorerie mettait aujourd'hui à remplir ses engagemens, je démontrai que l'intérêt bien entendu du gouvernement français était de tenir également et plus particulièrement encore vis-à-vis du gouvernement batave les obligations qu'il pourrait contracter avec lui, par la raison péremptoire que si pour un mince objet il apportait de la mauvaise volonté, il se fermait pour l'avenir un crédit utile, qui s'accroîtrait au contraire d'autant plus par la suite, qu'il mettrait plus d'exactitude à remplir ses premiers engagemens. Voilà pour ce qui concernait la loyauté de la trésorerie nationale; voici ce qui avait rapport à l'intérêt personnel et bien entendu du gouvernement batave.

Les têtes commencent ici à fermenter, les mécontens s'agitent, se rassemblent; le point intermédiaire entre les mécontens bataves et les mécontens de France est Bruxelles: il y a grande activité dans leurs relations politiques, et si les élections tournent mal en France, celles qui doivent avoir lieu en Hollande trois mois après les nôtres tourneront également mal; car la tactique est la même, et sous tous les rapports Paris sera le foyer d'où partira l'étincelle

1) A. E., Holl. 601.

électrique qui donnera une secousse à la République batave. Cela posé et le Directoire de la Haye convaincu de cette vérité, il ne m'a pas été difficile de lui démontrer que son affermissement était lié à la stabilité continue du gouvernement français, et que dans le cas où quelque orage s'annoncerait, il était de son intérêt de faciliter à ce dernier les moyens de la conjurer.

J'ai ajouté que le service demandé était un service d'ami, qu'un procédé de cette nature ne s'oubliait jamais, et qu'autant le Directoire français y mettrait de fierté si on voulait y opposer des conditions, autant il y aurait de sa part de réciprocité et de douce bienveillance, si on lui rendait le service pour le service lui-même.

Les Bataves ne sont pas expansifs, aussi fus-je très sensible à la démonstration du ministre des finances qui me répondit en me serrant la main; „eh bien! vous verrez que nous sommes les amis de la France." Le directeur van Hasselt me répliqua dans le même sens avec effusion de cœur, et le ministre des relations extérieures, qui ne s'émeut pas aisément, mais toujours conciliant, ajouta qu'il ne s'agissait que de s'entendre avec franchise et que tout cela s'arrangerait.

Aux épanchemens préliminaires succédèrent naturellement des réflexions amenées par la nature de nos demandes. „Ce n'est pas tout," me dit-on, „que d'avoir l'envie d'obtempérer aux propositions du gouvernement français, il faut avoir la possibilité de le servir, et c'est lui seul qui peut nous mettre en mesure à cet égard. Loin de nous l'idée de lui prescrire des conditions, mais voici des obstacles à surmonter. Nos finances sont délabrées; on vous l'a prouvé, on vous le prouvera encore, et les désastres nouvellement occasionnés par les eaux nous entraînent à des dépenses horribles qui aggravent notre pénible situation. Nous personnellement, nous Directoire batave, nous n'avons isolément aucun crédit, nous ne pouvons en obtenir et par conséquent vous en communiquer un que par l'intermédiaire et l'assentiment du Corps représentatif. De notre côté vous n'éprouverez point de difficulté: nous sentons, nous apprécions secrètement vos raisons; mais pour colorer aux yeux des deux chambres une demande semblable, pour la faire accueillir, il nous faut des moyens, il nous faut au moins des prétextes. Ces moyens ou ces prétextes nous sont d'autant plus nécessaires dans une conjoncture pareille à celle-ci, que depuis longtems la malveillance se plaisant à grossir les objets, nos ennemis intérieurs et extérieurs ne cessent de crier en Hollande et partout ailleurs que nous sommes asservis par la France; que des troupes françaises nous font la loi dans nos foyers; que les impositions exorbitantes que nous payons sont pour fournir de l'argent aux Français; que si notre commerce est ruiné c'est par les lois françaises qui interdisent l'importation et l'exportation; c'est par les corsaires français qui nous volent audacieusement nos propriétés dans nos eaux, et qui interceptant des convois de subsistances destinés à nos colonies les forcent de se jeter dans les bras de l'Angleterre à défaut d'obtenir des ravitaillemens. Si nous équipons des flottes, on nous reproche que c'est pour la France; nos rentiers ne sont pas payés par la France; et si dans Amsterdam sur 220.000 âmes de population le gouvernement batave est obligé d'en nourrir 80.000, c'est encore la faute de l'anéantissement du commerce occasionné par la guerre que nous soutenons contre l'Angleterre à cause de la France. Nous ne répétons ces propos," a-t-on ajouté, „que pour vous faire sentir la nécessité où nous sommes de ne leur pas donner plus de prise en cherchant à faire adopter par le Corps législatif une

mesure qui ne présenterait des avantages pécuniaires que pour la France, dans un moment où chaque citoyen paye ici pour le présent la moitié de son revenu et le vingtième de sa propriété foncière. Le Corps législatif ne se met pas au-dessus de l'opinion publique: il lui faut, il nous faut à nous-mêmes, un prétexte plausible, et nous vous secourrons de tout notre pouvoir. Nous vous secourrons d'autant plus volontiers, qu'outre les raisons que vous avez alléguées, il en est une autre aussi puissante sur nous, c'est qu'à la paix la France peut être la nation la plus florissante comme la plus majestueuse, et que la proximité des deux pays, leur union et leur commerce réciproque doivent nécessairement faire rejaillir sur nous une portion de la splendeur de la France et nous identifier à sa prospérité."

Nous en sommes restés là, et pour le moment le citoyen Lubbert accompagné du ministre des finances est à Amsterdam pour calculer les chances du crédit, et pressentir le genre des opérations qui nous restent à faire.

Maintenant quels pourraient être les prétextes ou moyens que demanderait le gouvernement batave pour colorer le crédit qu'il veut accorder au gouvernement français? C'est ce que j'ai cru devoir différer de demander jusqu'au moment où nous aurons des propositions claires à faire et des résultats à présenter. Mais si je ne me trompe, la co-propriété de Flessingue entrera pour beaucoup dans ces arrangemens; il y a trop longtems que j'entends parler à voix basse de cet objet, pour qu'il ne soit pas un de ceux qu'on se propose de mettre en avant.

Comme il est entré dans mes instructions de ne pas perdre de vue les droits que nous avons sur ce port, il y a longtemps que je prends des renseignemens à cet égard, et je dois vous dire avec franchise qui si cette propriété isolée offre des avantages, ils seront cruellement compensés par la mésintelligence qui règne et règnera éternellement entre les co-partageans, par les sommes exorbitantes qu'il en coûtera au gouvernement français pour utiliser sa portion, et par le chagrin réel qu'éprouvent les membres du gouvernement batave qui ne peuvent appaiser le mécontentement sourd de la masse des citoyens bataves qui ne voient cette co-propriété qu'avec humeur.

J'ai cru qu'il était nécessaire de vous présenter ces données pour asseoir vos idées sur l'objet que nous traitons; je ne vous écrirai plus sur cette matière que je n'aye quelque chose de positif ou quelque point à résoudre.

Je ne puis terminer cette lettre sans vous prévenir d'une observation qui me fut glissée par le ministre des relations extérieures; il me dit à la fin d'une de nos conférences, „que la France pouvait avoir plusieurs millions de la Hollande pour des opérations particulières proposées là-bas ou devant être proposées par Schimmelpenninck, et que ces millions n'empêcheraient d'accorder en outre un crédit particulier." En admettant que les propositions vous conviennent, voilà pour les dépenses urgentes du gouvernement français une perspective assez riante. Mais le ministre a terminé par une phrase qui m'a cruellement peiné. „Nous faisons tout, nous ferons tout pour la France, mais que de son côté elle fasse donc quelque chose pour nous, qu'elle nous donne la facilité de colorer nos sacrifices, ou qu'elle nous envahisse à l'instant, qu'elle nous traite en conquête, et nous serons alors déchargés d'une responsabilité qui nous épouvante."

Depuis plusieurs mois le gouvernement se félicite du calme qui règne ici par l'intrermise du gouvernement français; mais outre cette tranquillité, citoyen

ministre, il est instant de raviver un peu le commerce de la Hollande. Elle n'a point de consistance par elle-même, elle s'épuise chaque jour; il lui faut du mouvement, de la vie, si nous voulous qu'elle nous soit longuement utile. Il faudrait aussi réprimer la cupidité de certains agens qui regardent ce pays comme une éponge qu'ils doivent presser à leur avantage; on les paye ici dans la crainte qu'ils ne fassent plus de mal.

Het verslag door Lubbert betreffende zijn zending uitgebracht, is van den volgenden inhoud:

38. „RAPPORT fait aux ministres des finances et des relations extérieures par le citoyen Lubbert sur sa mission dans la République batave", April 1799 [1]).

Par son arrêté de pluviôse dernier le Directoire exécutif m'a chargé de me rendre auprès du citoyen Lombard, son envoyé extraordinaire dans la République batave, pour y concerter avec lui les bases d'un traité de commerce sollicité depuis longtems par l'intérêt réciproque des deux nations, et pour tâcher en outre de procurer au trésor public, par les négociations et circulations de fonds qui paraîtraient convenables, un soulagement momentané, capable de suppléer en partie au retard qu'éprouve la rentrée de nos contributions de l'an VII. Je viens, citoyens ministres, vous rendre compte des résultats de ma mission . . . . .

On porte généralement assez haut les pertes de tout genre éprouvées par la République batave depuis la guerre actuelle, mais il est aussi difficile que douloureux d'en calculer toute l'étendue. Ces pertes surpassent proportionnellement de beaucoup celles de la France elle-même. On peut les diviser en trois classes principales.

Les capitaux attirés de toutes les parties du monde par l'industrie et le commerce du peuple batave étaient sans cesse repompés par les autres nations. Les emprunts, et les autres emplois lucratifs qu'offraient les différens gouvernemens d'Europe, obérés pour la plupart, procuraient un écoulement avantageux à cette surabondance de richesses. On estime qu'il entrait annuellement en Hollande 50 à 60 millions de florins en intérêts et bénéfices de fonds ainsi placés au dehors. Ces produits de plusieurs siècles de travail et d'économie sont devenus presque nuls, par la mauvaise foi des uns, par la pénurie des autres, et par la crise générale qui paralyse ou détruit les ressources ordinaires de chaque pays. Il reste à la Hollande tout au plus un revenu de 7 à 8 millions dans ce genre, et encore leur rentrée est-elle soumise à tous les caprices des débiteurs, à toutes les chances des événemens politiques.

Une autre et non moins importante partie de sa richesse consistait dans les produits de ses colonies et possessions dans les deux Indes. Leurs malheurs sont assez connus.

Une source bien plus vaste encore, et surtout plus réelle de bien-être

1) R. A. (W.); afschrift. — Komt ook voor in de archieven van Schimmelpenninck en van Röell.

et de prospérité, c'était cette industrie sans bornes, cette innombrable marine marchande qui peuplait toutes les mers connues, ce commerce immense qui fit de tous les tems la gloire et la force de la République batave. Que lui reste-t-il aujourd'hui de tous ces avantages? Des ruines et de nouveaux sujets d'alarmes pour l'avenir . . . . .

Je ne parlerai point des sacrifices immenses faits par le peuple batave aux droits de la conquête et à la cause de la liberté, sacrifices que chaque jour alimente encore, comme chaque jour voit les faibles restes de sa marine marchande, retirée sous les pavillons neutres, exposée à l'odieuse rapacité de nos corsaires qui viennent insulter à son indépendance, et trahir les intentions du gouvernement français jusque dans les eaux de la Hollande. Au milieu de tant de pertes et de malheurs, un seul sentiment, celui de la douleur et du découragement, paraît aujourd'hui régner chez le peuple batave; mais ce sentiment même peut et doit être utilisé en faveur de la France. On sent généralement qu'elle seule a les moyens d'arracher ce pays à sa ruine totale, et que tous les principes de vie et de réparation doivent avoir leur source au sein de la République mère . . . . .

Je vous soumets, citoyens ministres, sous le n°. 1 les articles fondamentaux d'un traité de commerce, de marine et de navigation, tels qu'ils me paraissent devoir être adoptés [1]). Vous remarquerez d'abord que ces articles sont fondés sur la base d'une entière et parfaite réciprocité [2]). . . . . Entrons, citoyens ministres, dans quelques détails sur nos rapports actuels avec la Hollande, et voyons si, depuis quelques années surtout, on n'a pas pratiqué à son égard des maximes aussi funestes pour elle que pour nous [3]).

Ce pays du côté du continent est cerné en grande partie par les departemens réunis de la Belgique. Ces dèpartemens jouissaient eux-mêmes, avant leur réunion, d'une très grande liberté commerciale; leurs nombreuses manufactures trouvaient en Hollande un débouché sûr et facile; ils travaillaient même beaucoup pour le compte des Hollandais; — mais aussi les manufactures bataves trouvaient à leur tour un grand débouché dans la Belgique, et par elle en Allemagne. Ce qu'on appelle la balance du commerce était entièrement en faveur de la Belgique; mais la Hollande s'indemnisait par le débit qu'elle avait ailleurs de la plus grande masse d'objets achetés. Qu'on juge combien l'étendue et l'activité de ces échanges procurait de prospérité aux deux pays.

L'importation en Hollande consistait en toiles, chapeaux, cuirs, peaux, armes, cloux, ouvrages en cuivre et en fer, draps, étoffes de laine et de soie, poteries et autres objets manufacturés; en grains, bois, charbon de terre, meules, terre glaise, fruits et autres articles territoriaux. La Hollande fournissait du sucre, du tabac, du sel, du genièvre, des huiles, des graines, des

1) Blijkens eene secrete dépêche van van der Goes aan Schimmelpenninck van 2 April 1793, waren deze artikelen opgesteld door Lubbert en Goldberg gezamenlijk. Vgl. in ons vierde hoofdstuk den brief van Goldberg aan Gogel van 14 Maart 1799.

2) Volgt eene verdediging van den vrijhandel in het algemeen.

3) Het hier volgende, tot: „tout le mal ques nous avons fait aux autres", is bijna woordelijk overgenomen uit een Fransche memorie, door Gogel aan Lubbert ter hand gesteld, en welke in het archief Schimmelpenninck gevonden wordt als bijlage bij de secrete dépêche van van der Goes aan Schimmelpenninck van 2 April 1793.

denrées coloniales, et des articles provenant de la pêche, du sol et du commerce du Nord. Depuis cinq ans la France a formellement prohibé l'entrée de la plupart des articles provenant des manufactures bataves, ou les a chargés de droits équivalens à une prohibition totale, car les opérations ordinaires du commerce ne peuvent supporter des droits de 5 à 10%, tels qu'ils existent sur le petit nombre d'articles dont l'entrée est encore permise.

Il en résulte que les manufactures bataves sont tombées dans un état de faiblesse ou de ruine totale, dont par une conséquence aussi naturelle que déplorable les Anglais, les seuls Anglais profitent aujourd'hui. Un seul exemple suffira pour le démontrer.

Il n'y a encore que peu d'années que les sucres raffinés d'Angleterre étaient inconnus en Allemagne. Cette fabrication ne peut se faire avec avantage qu'en tirant de la matière brute diverses qualités de matière raffinée, dont celles-ci conviennent pour un pays, et celles-là pour un autre. Le débit de certaines de ces qualités étant arrêté pour et par la Belgique, les raffineries bataves ne peuvent plus travailler exclusivement pour d'autres endroits de consommation. Les raffineries de la Belgique, qui fournissaient aussi à l'Allemagne, ne pouvant plus travailler elles-mêmes par le manque de matières premières (grâces aux soins de nos corsaires qui ne veulent plus tolérer une seule expédition maritime), il résulte de tout cela que l'Anglais s'est exclusivement emparé de cette belle et grande branche d'industrie, et qu'il ne se consomme plus que des sucres anglais en Allemagne. Ajoutons même qu'il en pénètre aussi jusque chez nous, parce que lorsqu'un article est devenu d'absolue nécessité, toutes les prohibitions ne l'empêchent pas d'arriver, et le font seulement payer plus cher; mais alors le fraudeur seul y gagne, et l'honnête commerçant répugne à ce honteux et dangereux trafic. Ce n'est malheureusement pas le seul article dont les Anglais sont devenus les fournisseurs généraux, depuis que nous avons détruit nous-mêmes les manufactures rivales.

L'accusation d'anglomanie, si souvent portée contre le peuple batave, le reproche qu'on lui a fait de n'avoir que des loix générales de prohibition contre les marchandises anglaises, et l'invitation de suivre la route indiquée par nos propres loix, surtout par celle du 10 brumaire an V [1]), ont fait rendre dans la République batave, en date du 23 octobre 1798 (v. s.), une loi parfaitement conforme à la nôtre [2]); mais comme celle-ci avait proscrit beaucoup d'objets de manufacture batave, on nous a payés de réciprocité en défendant également en Hollande l'entrée de beaucoup de marchandises françaises, et les manufactures des départemens réunis éprouvent à leur tour tout le mal que nous avons fait aux autres. Voilà les suites ordinaires des systèmes de prohibition. Ils écrasent le pays même qu'on voulait favoriser, et des tierces parties viennent habilement se placer entre celles qui cherchent réciproquement à se nuire . . . . .

J'en viens, citoyens ministres, aux articles 4 et 5 qui doivent déterminer les droits et la liberté réciproques pour la navigation française et batave.

Chaque peuple possède un ou plusieurs génies d'industrie, qui lui sont

---

1) Vgl. *Gedenkstukken* II, 366.

2) *Jaarboeken* 1798, bl. 1044.

particuliers. Sa situation géographique, son climat, son caractère et ses mœurs le rendent plus propre à telle ou telle occupation. Ainsi le Batave, placé au milieu des eaux, apprend de bonne heure à se jouer avec cet élément terrible, le combat avec courage, l'utilise avec succès, et s'en fait une seconde patrie. De là cette aptitude générale du peuple batave pour la navigation, et l'immeuse étendue qu'il était parvenu à donner à la sienne. Les avantages qu'il en retirait sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. On sait également combien elle a souffert par la guerre actuelle, ou plutôt disons que la Hollande n'a plus de navigation. Je connais à Amsterdam une maison de commerce qui possédait 50 navires soit en propre soit par interêts. Il lui en reste aujourd'hui 6 qui pourrissent dans les ports. Cet exemple peut servir de règle générale pour l'état actuel des choses dans ce genre. Est-il de l'intéret de la France d'aider la marine batave à se relever? Cette question n'est pas difficile à résoudre . . . . . Le seul et véritable moyen de rétablir la marine militaire, c'est de relever la marine marchande, qui chez tous les peuples sera toujours la pépinière de l'autre. Pour atteindre ce but, pour fournir à la Hollande les moyens de réparer ses pertes, il faut lui accorder tous les avantages et toutes les préférences qu'elle a le droit de réclamer, mais dont malheureusement pour elle et pour nous, elle ne pourra pas encore jouir.

On doit croire, citoyens ministres, que la France ne pourra jamais suffire elle-même au transport de toutes ses productions et de celles qui lui viennent de dehors; et tant qu'elle aura besoin de navires étrangers, ne sera-t-il pas juste de nous adresser de préférence à ceux qui peuvent nous rendre ce bienfait avec usure? Sans doute l'amitié des Suédois, des Danois et des autres navigateurs du Nord ne doit pas nous être indifférente; mais trop éloignés de nous, trop faibles pour jouer par eux-même un rôle décisif, trop soumis à l'influence d'un voisin redoutable, ils ne seront jamais pour nous ce que peut être et sera la Hollande quand la paix lui permettra de sortir de ses ruines et de jouir des avantages que nous pouvons lui faire, et combien cet espoir donné au vœu le plus cher de la nation batave ne doit-il pas contribuer à nous l'attacher plus étroitement encore?

A plusieurs reprises on a voulu en France et même en Espagne se former un cabotage national. Tous ces essais ont échoué, et il n'en pouvait être autrement. Toutes les fois qu'on voudra forcer un peuple de sortir des bornes que la nature lui a prescrites, de pareilles tentatives seront infructueuses. Je ne dis point que le Français soit impropre à la navigation: quelques branches, celle des colonies par exemple, lui en sont devenues familières. Les gros bénéfices de ces expéditions admettent des frais considérables, qui ne peuvent être supportés par le cabotage ordinaire en Europe. Un batiment hollandais de 200 tonneaux ira du Nord dans la Méditerranée avec un équipage de 5 à 6 hommes, qui ne coûteront pas plus à nourrir dans une semaine qu'un nombre triple et quadruple de matelots français. Le frêt et l'assurance coûteront aussi beaucoup moins. Comment donc l'armateur français irait-il de pair avec l'armateur batave? L'expérience nous prouve d'ailleurs que ce genre d'entreprises n'a jamais pu s'acclimater chez nouz. Elles présentent un bénéfice trop borné, ne parlent pas assez à notre imagination, et demandent une patience et une manière de vivre tout à fait contraire au caractère national.

D'ailleurs, et on voit qu'il faut toujours en revenir au principe de réci-

procité, comment attirer à soi et conserver tous les genres d'industrie, et en priver ainsi les autres? Comment un pays tel que la Hollande, qui ne produit pas même de quoi fournir aux besoins de première nécessité, pourrait-il exister si on ne laissait pas quelques portes ouvertes à l'activité, à l'émulation de ses habitans; s'il ne leur était pas permis de venir, pour ainsi dire, s'asseoir à la table opulente des peuples plus favorisés? Le travail et l'économie, tels ont toujours été les deux grands mobiles de la prospérité de cette république, et eux-seuls encore aujourd'hui la retiennent sur les bords de l'abîme. Il faut donc le leur rendre pour leur intérêt et pour le nôtre . . . . .

Veuillez, citoyens ministres, vous convaincre de cette triste vérité: la République batave est perdue sans ressources, si son état actuel n'est pas bientôt amélioré. Gouvernement et particuliers, tout n'existe plus que par les faibles restes des anciens capitaux qui disparaissent de plus en plus. En vain voudrait-on commander de nouveaux sacrifices à ce malheureux pays. Il serait impossible de les obtenir, et le peu de gens riches et aisés qui l'habitent encore saurait bien transporter ailleurs les débris de leur fortune. Que peuvent, hélas! aujourd'hui répondre les partisans de la France à ses ennemis? Où sont, ne cesse-t-on de leur demander, les avantages que la Hollande a retirés de sa révolution et de notre alliance? . . . . . [1]).

Je ne m'arrêterai point sur les circonstantes pénibles où se trouve le gouvernement français à l'égard des finances, mais j'oserai dire qu'il faut chercher la principale cause de l'embarras et de la pénurie qu'il éprouve dans le manque absolu de crédit au dedans et au dehors . . . . . Sans cesse entravés par les embarras du jour, emportés par la fluctuation des événemens, nous ne pouvons plus atteindre ce point heureux d'harmonie entre les recettes et les dépenses, cette garantie de la tranquillité du lendemain, qui nous mettraient à même de travailler avec fruit au rétablissement de l'ordre, à l'extirpation des abus qui nous dévorent. Il n'est qu'un moyen d'y parvenir, c'est de procurer au trésor public un secours aussi prompt qu'efficace, qui fasse cesser tout à coup son état de gêne et de crise. Ce secours nous ne pouvons l'obtenir que par le moyen d'un crédit qui en mobilisant dès aujourd'hui une partie de nos ressources futures, nous en promettra de plus grandes encore si nous savons en faire un usage convenable et le maintenir. Il ne s'agissait point de venir en Hollande étaler publiquement notre pénurie et mendier des secours particuliers à la porte du capitaliste, encore trop mémoratif de ses pertes et des mesures forcées auxquelles les circonstances nous ont entraînés. Par cette même raison un emprunt public n'aurait produit que le regret d'une fausse démarche. Il eût d'ailleurs été contraire à nos loix. Des sacrifices involontaires, commandés par la terreur ou la violence, eussent autant répugné à la droiture du gouvernement français, qu'ils eussent été contraires à ses vues généreuses et salutaires, et j'ose dire que la confiance qu'il a bien voulu m'accorder était un gage certain de la loyauté de ses intentions. Il fallait donc, en écartant de gré au de force toutes ces idées, trouver le moyen de récréer la confiance sur des bases encore inusitées, de l'appeler par des garanties respectables, et par des avantages prompts et assurés. Il fallait en attendant qu'elle vienne

---

1) Volgt een overgang tot het tweede doel der zending: de financieele operatie.

d'elle-même s'offrir à nous, l'obtenir sans contrainte, en jouir sans l'acheter trop cher, et en retirer dès aujourd'hui le secours immédiat et majeur que réclament impérieusement nos besoins actuels. Tel est le but que je me suis efforcé d'atteindre dans le projet de négociation que vous trouverez ci-joint sous le n°. 2, projet concerté avec le gouvernement batave, et qui a obtenu son approbation. Ce crédit que des circontances malheureuses nous ont arraché, ce gouvernement en jouit encore par son extrême exactitude à remplir ses engagemens, et la plus sévère économie dans toutes les dépenses. Ces deux qualités, qui sont naturelles à la nation batave et qu'on retrouve dans chaque famille comme dans le gouvernement, lui sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais, car sa pénurie est presqu'égale à la nôtre, ses ressources territoriales sont nulles, et les impôts ordinaires et forcés resteront encore cette année de beaucoup au dessous de ses besoins réels. C'est donc son crédit seul que nous pouvons encore utisiler par une combinaison neuve et hardie, qui nous présente d'abord un résultat analogue à nos propes besoins, et de laquelle peuvent encore dériver d'autres avantages politiques pour les deux nations.....

Je dois vous le déclarer, et je ne crains point d'être contredit par les rapports de l'agent principal du Directoire exécutif, le gouvernement batave a accueilli avec intérêt toutes les propositions que nous avons cru compatibles avec l'avantage des deux Républiques; il les a discutées avec nous avec franchise et droiture; il ne nous a dissimulé ni ses ressources ni ses besoins; il nous a éclairés lui-même sur la meilleure marche à suivre pour arriver à notre but, et notre travail s'est terminé par cette réflexion généreuse et touchante de sa part: „Nous devons désormais vivre et périr avec la France. Nous lui prouverons que ce vœu n'est pas un vain mot, et si nous n'avons plus de richesses à lui offrir, qu'elle utilise du moins encore les seules ressources que nos malheurs nous ont laissées, l'honneur et le crédit. Elle peut y trouver une source précieuse de secours utiles pour le présent et l'avenir. Voudrait-elle, pourrait-elle nous sacrifier en manquant à ses engagemens envers nous? Nous ne le croyons pas. Sa générosité et son propre intérêt le lui défend. Nous nous abandonnerons donc avec confiance à sa loyauté, et nous sommes nous-mêmes convaincus que cette opération sérieusement exécutée, peut avoir des résultats avantageux pour les deux Républiques".....

Il me reste à vous présenter en peu de mots les avantages spontanés et les résultats de l'opération projectée. Elle nous forme un crédit au dehors, et nos premiers engagemens remplis avec exactitude, ce crédit n'aura plus de bornes. Mais il était nécessaire de le greffer sur une branche étrangère. Le peuple batave, témoin de l'exactitude et de l'économie de son gouvernement, accueille ses promesses avec confiance, et cette confiance nous deviendra commune aussitôt que nous aurons également fait nos preuves.

Les nouvelles obligations bataves étant payables à des termes très rapprochés, feront pour ainsi dire l'office de lettres de change. Elles pourront être affectées à diverses parties même pressantes du service public, et permettront ainsi à la trésorerie nationale de mettre en réserve et d'employer aux dépenses les plus urgentes une portion de ses recettes journalières. Données en payement aux fournisseurs, certes elles seront reçues avec plaisir: elles les mettront à même d'activer leur service dans un moment où les armées éprouvent des besoins si multipliés. Echangées dans les pays neutres et amis, elles peuvent

nous produire du numéraire, même par la voie des négociations politiques; et quant aux négociations commerciales, j'ai pris avec diverses maisons d'Amsterdam les mesures convenables pour tirer le plus prompt et le meilleur parti de la portion de ces effets qu'on voudra destiner à cet usage.

Il fallait naturellement offrir quelques avantages aux acheteurs. Le projet leur présente des chances favorables et des bénéfices positifs par la combinaison des primes et l'admission de l'argent de banque au pair. Ces sacrifices modérés, et l'intérêt fixé à 6 % feront ressortir le coût total de l'opération à 8 % au plus haut, et vraisemblablement à $7^1/_2$ % par an. Il n'est aujourd'hui aucun gouvernement qui emprunte à aussi bon marché. Celui des Etats-Unis d'Amérique vient lui-même d'ouvrir un emprunt à 8 %.

Il est possible, citoyens ministres, que ce projet soit susceptible de quelques modifications. J'ose vous assurer que le gouvernement batave se prêtera volontiers à tous les arrangemens qui pourront nous convenir, et qui ne seraient pas diamétralement opposés à ses propres loix et aux convenances locales de son pays . . . . .

Il me reste à vous entretenir d'un objet non moins important que les deux autres, et qui est venu se placer naturellement au milieu de nos négociations. N'ayant reçu de vous aucune instruction à cet égard, j'ai dû me borner à écouter les réclamations et propositions qui m'ont été faites, et je m'empresse d'autant plus à vous les transmettre, que cet objet peut se lier très utilement à ceux dont il a déjà été question. Il s'agit, citoyens ministres, de la co-propriété du port de Flessingue que le gouvernement français a réclamée, et dont il jouit en vertu du traité d'alliance du 16 mai 1795 (v. s.). Déjà plusieurs fois le gouvernement batave a témoigné son désir d'entrer en négociation à ce sujet. Ce désir est fondé, citoyens ministres, sur des motifs de la plus haute importance pour les deux Républiques.

Il faut vous le dire avec franchise, il est à craindre que les articles 13 et 14 du traité [1]), et l'explication qui leur à été donnée par l'arrêté du Directoire exécutif du 17 pluviôse an VI [2]), ne soient une éternelle source de querelles et de haine entre les deux nations. Chaque jour voit naître de nouvelles disputes d'amour-propre et d'intérêt entre les employés respectifs. Il vous a déjà été adressé de nombreuses réclamations à ce sujet. Le Directoire exécutif n'apprendra pas sans indignation que des intriguans qui osent se dire des agens ou de simples employés des douanes, se permettent des vexations continuelles, et veulent commander en souverains sur le territoire d'un peuple ami et indépendant. On a vu en dernier lieu une chaloupe de douaniers français vouloir pénétrer de force un bâtiment de guerre batave, portant le pavillon de sa nation, sous prétexte de le visiter, et se permettre les propos les plus injurieux contre les officiers de la marine alliée. Le gouvernement batave, accablé de plaintes de tous les côtés, ne sait à qui entendre et comment étouffer la fermentation qui règne sur cette partie de son territoire. Les esprits s'aigrissent; une simple dispute d'employés peut donner lieu aux plus

---

1) Art. 13: Fransch garnizoen te Vlissingen zoowel in tijd van oorlog als van vrede. — Art. 14: gemeenschappelijk gebruik der haven.

2) 5 Febr. 1798 (zie *Gedenkstukken* II, 720).

tristes événemens, dégénérer en haine nationale, et en augmentant le nombre des mécontens mettre en danger le point important de défense commune. Les partisans de l'ancien régime et ceux de l'anarchie voient avec plaisir ce germe fécond de dissension et ne négligent rien pour l'alimenter . . . . . Le gouvernement batave désirerait qu'il soit stipulé dès à présent que l'article 13 du traité d'alliance n'aura d'exécution que pendant la guerre. Et quant à l'article 14 il en désire la suppression toute entière, pour faire cesser une fois pour toutes les désagrémens sans nombre qui ne cessent d'en résulter. Il n'est d'ailleurs presque rien dans cet article qui ne nous soit accordé par l'alliance elle-même, qui ne nous soit garanti par l'amitié et la loyanté de la nation batave. Asyle, secours de tout genre, disposition des forces alliées, constructions à faire pour nous-même, si jamais nos propres ports manquaient de place et d'ouvriers, tous ces avantages nous les trouverons en tout tems à Flessingue, et certes nous n'avons rien de plus à désirer . . . . .

Le gouvernement batave est trop juste pour ne pas nous offrir une indemnité raisonnable. Quelque grande que soit sa pénurie et l'épuisement de la nation, l'équité, l'amour de la paix, le désir de faire disparaître sans retour tous germes de désunion et de discorde, de rassurer le patriotisme des bons citoyens, et de faire cesser les murmures et les manœuvres des autres, tous ces motifs pourront le porter à offrir des sacrifices équivalens et de nature à balancer tous les avantages que nous pourrions jamais retirer des cessions demandées.

[Bijgevoegd de volgende preliminairen voor een handelsverdrag [1]):]

Art. 1er. — Les habitans des deux Républiques jouiront d'une égalité parfaite de droits et protections, et seront soumis aux mêmes impôts, soit pour voyager ou demeurer, trafiquer ou naviguer dans les départemens, villes, ports, havres, lacs, fleuves et rivières de la domination des deux peuples en Europe, et cela tant pour leurs personnes que pour leurs biens et propriétés.

Art. 2. — L'entrée et la sortie de toutes les productions des deux pays, de leurs manufactures ou denrées et marchandises manufacturées, de leurs pêches ainsi que de tous les produits soit bruts, soit manufacturées des colonies, possessions et établissemens des deux peuples hors d'Europe, sera libre, non interrompue, et jamais prohibée; elle ne pourra non plus être assujettie qu'à un droit d'*un* pour cent, soit d'entrée soit de sortie, excepté cependant les articles qui se trouveront spécifiés dans le tarif séparé dont il est parlé cidessus [2]), lequel contiendra les droits à payer réciproquement, qui dans aucun cas ne pourront surpasser *six* pour cent de la valeur.

---

1) De preambule weggelaten.

2) In de preambule wordt gezegd dat onverwijld commissarissen zullen worden benoemd om op den grondslag der navolgende preliminairen vast te stellen „un traité de commerce, marine et navigation, y compris le tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, ainsi que les règlemens à observer par les agens et commissaires qui résideront dans les ports des deux Républiques, et enfin un règlement de police pour les ports, lacs et rivières d'icelles."

Art. 3. — Les marchandises des pays étrangers, non prohibées par les deux Républiques, ou l'une d'elles, pourront de même entrer et sortir librement et sans obstacle. Il n'en sera perçu à la sortie qu'*un* pour cent au plus de la valeur, et à l'entrée que le droit auquel les habitans mêmes du lieu de l'importation sont assujettis.

Art. 4. — Les vaisseaux ou navires de ces deux nations, soit chargés ou à vide, jouiront dans les ports respectifs à l'entrée comme à la sortie des mêmes droits, et payeront les mêmes charges et impôts que les habitans, et cela tout aussi bien pour les voyages d'un port à l'autre de la même République, ou d'un port de l'une des deux à l'autre, que des ports étrangers, et *vice versa*. Dans aucun de ces cas, il ne sera payé par les bâtimens de la République alliée que ce que payent les bâtimens nationaux. Il en sera de même pour les marchandises à bord de ces vaisseaux.

Art. 5. — Les habitans respectifs ne payeront, en traversant les lacs, fleuves et rivières du territoire des deux Républiques pour passer sur territoire étranger, que les droits, impôts et péages auxquels sont assujettis les nationaux mêmes.

Art. 6. — Le transit des marchandises qui traverseront les territoires respectifs pour passer à l'étranger, sera libre et jamais refusé, ni même entravé d'aucune manière, moyennant seulement les précautions à stipuler par le règlement susnommé, et un léger impôt à fixer dans le tarif, en tout quoi il sera également observé une parfaite égalité et réciprocité entre les deux nations.

Art. 7. — Pour mieux consolider les liaisons réciproques des deux nations, il est convenu que par aucun traité de commerce avec d'autres nations il ne sera accordé à celles-ci plus d'avantages qu'il n'en est accordé par ce traité aux nations française et batave réciproquement, qu'aucuns traités de commerce et de navigation avec d'autres nations ne seront conclus sans la connaissance de l'autre, ou sans lui avoir laissé la faculté d'y être compris, et que les deux gouvernemens feront en sorte que dans les traités déjà conclus par l'une d'elles, l'autre sera également comprise afin de participer à tous les avantages qu'ils pourront lui offrir.

Art. 8. — Les stipulations du traité de 1739 relativement au commerce des deux nations en tems de guerre serviront également au traité actuel.

Art. 9. — Il sera libre de part et d'autre aux deux Républiques de nommer dans les ports de mer alliés leurs agens et commissaires, dont les droits seront fixés par le règlement dont il est parlé ci-dessus, lequel règlement fera partie du traité.

Art. 10. — Les difficultés qui pourraient survenir entre les deux nations relativement au commerce et à la navigation seront constamment applanies d'après les principes d'une parfaite égalité et réciprocité.

[Verder bijgevoegd:]

„Projet de négociation entre les Républiques française et batave" [1]).

1°. Il sera délivré par le gouvernement batave au gouvernement français une somme de douze millions de florins en obligations ou rescriptions au porteur, dans la forme qui sera jugée la plus convenable et la plus propre à leur assurer le crédit qu'elles doivent mériter.

2°. Ces obligations seront divisées en six séries de deux millions chaque, et payables à partir du 30 nivôse prochain [2]) à raison d'une série entière pour chaque mois à jour fixe.

3°. Il sera fourni au gouvernement batave par la trésorerie nationale de France des obligations ou promesses de payement de chacune des dites sommes de deux millions de florins, avec délégation spéciale sur tous les produits des contributions restantes de l'an VII, pour les dits produits être perçus au profit du gouvernement batave, à partir du 1er nivôse prochain et jusques à concurrence de ses dits engagemens, lesquels devront être remboursés sans frais aucuns à sa charge et en valeur de toute convenance.

Seront à cet effet les receveurs des départemens désignés, et qui seront le plus à la proximité et à la convenance de la République batave, spécialement autorisés par mandats et lettres de crédit dans les formes ordinaires à verser entre les mais de qui il appartiendra, le produit des dites contributions à partir de l'époque indiquée, jusqu'à parfait payement.

4°. En garantie de l'engagement contracté par le gouvernement français, il pourra être délivré au gouvernement batave une délégation spéciale de même somme sur les biens nationaux mis à la disposition du Directoire exécutif de la République française par la loi de brumaire dernier. Resteront les dits domaines affectés au remboursement des obligations bataves jusques à la pleine et entière exécution. Lesquels domaines affectés passeront sans réserve et la pleine et entière propriété à la République batave, avec tous leurs revenus sans exception, pour être administrés, vendus ou aliénés à volonté, et au profit de la République batave, si le retard passait le terme d'un an après l'échéance des dites obligations; et cela dans la même proportion de partie à l'entier au choix de la République batave parmi la masse totale, sur l'estimative faite, et sera après la vente de ces domaines restitué à la République française l'excédent du produit après déduction du capital des dits intérêts et frais.

5°. Pourront être admis en remboursement des dites obligations les objets suivans:

---

1) Deze bijlage komt niet voor bij Wiselius of Röell, maar daarentegen bij van der Goes, waar het rapport zelf van Lubbert ontbreekt. Uit een vergelijking der handen volgt, dat van der Goes zijn exemplaar van het rapport later aan Röell heeft gegeven.

2) 20 Jan. 1800.

1°. Tous les articles provenant du sol et de l'industrie française et des pays alliés, dont le gouvernement batave aurait besoin pour l'entretien de ses armées de terre et de mer et pour le bien-être de la République batave en général, lesquels articles lui seraient fournis par le gouvernement français ou ses agens, aux prix et conditions stipulés à l'amiable.

2°. Les rescriptions bataves qui doivent être payées par le gouvernement batave dans l'an 1800 (vieux style) seulement, les rescriptions plus éloignées demeurant formellement exclues du dit remboursement.

6°. Pourront en outre tous porteurs des obligations bataves les échanger en tout tems et à volonté, à la trésorerie nationale de France, contre des récépissés admissibles en payement de domaines nationaux, et les acquits de tous payemens quelconques à faire à la trésorerie nationale, même pour les contributions arriérées de l'an VII à partir du 1er nivôse prochain.

S'oblige la trésorerie nationale de France à restituer au gouvernement batave de suite et en nature toutes obligations ainsi retirées pour être biffées et annullées sans retour.

7°. Afin de soutenir le crédit des dites opérations, les deux gouvernemens s'engageront à en retirer alternativement et par arrangement à l'amiable chaque mois, à partir du premier mois qui suivra leur émission, pour une somme de 200.000 florins par mois par la voie du sort, et à prendre indistinctement sur les six séries, et seront les parties ainsi retirées par le gouvernement français portées et déduction des remboursemens à sa charge.

8°. Porteront les dites obligations un intérêt d'un demi pour cent par mois par coupons jusques à leur échéance, lequel sera payé chaque mois à Amsterdam, jusques à concurrence des obligations émises, et seront faits les fonds des dits intérêts régulièrement par la trésorerie nationale de France.

Et à l'égard de celles qui sortiront chaque mois par la voie du sort, jusques à concurrence des 200.000 florins mentionnés en l'article précédent, il sera accordé aux porteurs, à titre de prime, le même intérêt d'un demi pour cent par mois, jusqu'à l'échéance des obligations ainsi rétirées.

9°. Sera admis l'argent de banque de Hollande au pair en achat des dites obligations.

10°. Sera autorisée la banque des emprunts de la ville d'Amsterdam par le gouvernement batave, afin de favoriser le placement des dites obligations, à faire elle-même les avances compatibles avec ses moyens et son intérêt.

11°. Pour faciliter le succès de l'opération générale, et suivre tous les détails, et veiller à l'exactitude des payemens réciproques, pourvoir aux recettes, payemens et réviremens de banque, ou autres opérations quelconques, il sera désigné par les deux gouvernemens des maisons de commerce à Amsterdam et à Paris, lesquelles seront chargées de tout ce qui est et sera relatif à la dite négociation; de tout quoi elles tiendront des écritures spéciales et séparées de toutes leurs autres affaires, et seront supportés tous les frais et commissions par le gouvernement français.

De aldus voorgestelde operatie had geen voortgang, gelijk wij in het vierde hoofdstuk nader zullen zien. Voor het oogenblik keeren wij tot Lombard terug [1]), wiens berichten eerst weder van eenig gewicht worden door dezelfde omstandigheid die tot zijn terugroeping deed besluiten: de nadering van het gevaar eener Engelsche landing.

39. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 21 prairial an VII (9 Juni 1799) [2]).

Il y a près de trois mois que j'ai commencé à agir auprès du gouvernement batave, pour obtenir, suivant vos instructions, que la direction des troupes de cette République fût remise entre les mains du général Brune, commandant en chef les troupes françaises. Ce n'est que depuis quelques jours que l'on s'est enfin déterminé à répondre à la demande que j'en avais faite officiellement le 4 germinal. Vous voyez que l'on a pris le temps de la réflexion..... Le gouvernement batave suivant sa méthode habituelle, craignant les suites d'un refus formel, se réfère aux démarches qu'il a fait faire à Paris; il doit, dit-il, en attendre le résultat. Mais il n'est que trop évident à mes yeux, que son dessein est d'éluder l'effet de la demande que vous m'avez chargé de faire .....

40. BRUNE AAN TALLEYRAND, 1er messidor an VII (19 Juni 1799) [3]).

..... Depuis qu'il est connu ici que des préparatifs se font en Angleterre pour une descente, et que l'on publie les complimens que le Roi Georges a adressés dans un grand cercle au ci-devant Stadhouder sur sa prochaine rentrée en Hollande, le parti orangiste se ranime sensiblement, et l'esprit public, c'est à dire l'attachement au nouvel ordre de choses, diminue par degrés. On remarque chez les simples citoyens des espérances, et chez les principaux une réserve qui semblent appeler la vigilance la plus délicate. La nature de mes pouvoirs ne me permettant aucune sorte d'action sur ce point, je crois devoir à l'amitié que vous me témoignez ces observations que les événemens vous ont peut-être fait déjà pressentir.

Nos communications avec le gouvernement batave manquent ici et de souplesse et de dignité. Les demandes sont presque toujours éludées, et souvent restent sans réponse. Cette paralysie politique atteint l'action militaire. Faut-il arrêter des déserteurs, faire mouvoir un bataillon batave, garnir une côte, établir des batteries, approvisionner des places? Autorisé par notre ministre de la guerre, je m'adresse au ministère batave. On fait rentrer aussitôt tous ces objets dans les relations politiques. Ainsi classés ils me deviennent étrangers, et il n'en est plus parlé. Tout concert avec notre envoyé devient nul; on se traine d'espérance en espérance, et rien ne se fait. De cette manière je ne dispose proprement que des troupes françaises qui sont peu nombreuses et très dispersées; et les forces bataves, qui sont assez considérables, ne reçoivent aucune direction qui soit vraiment utile à la défense générale. Enfin, je dois vous le dire, l'influence française est ici tellement négligée ou abaissée, que les ministres et généraux ne me donnent point connaissance des mouvemens de leurs troupes. Ces jours derniers allant au Texel voir la flotte, je fus tout surpris de rencontrer un camp hollandais, d'ailleurs très mal placé, dont je ne soupçonnais pas même l'existence. Il est impossible que les choses restent dans cet état, sans que notre considération et nos intérêts n'en souffrent beaucoup .....

---

1) Over diens verhouding tot van der Goes in den laatsten tijd zijner missie zie Delprat's *Journaal*, Bijdr. en Meded. H. G. XIII, 181, en vgl. Lombard's *Mémoires* (Paris 1823) I, 278.

2) Bij Mendels, bijlage XXXVIII B. — 4 germinal is 24 Maart. — Hatry was in Januari 1799 door Brune vervangen.

3) Bij Mendels, bijlage XXXVIII A.

41. LOMBARD AAN TALLEYRAND, 12 messidor an VII (30 Juni 1799) [1].

. . . . . A la première nouvelle du changement opéré dans le Directoire de France, le gouvernement batave et les deux chambres témoignèrent une satisfaction au delà de toute expression. Enfin, s'écriait-on dans le Directoire et les deux chambres, enfin la corruption va disparaître. La France se fera des amis de ses malheureux alliés. C'était une joie sans exemple. Mais elle a été de courte durée. Des ennemis des directeurs et des ministres, et particulièrement le général Daendels, qui déjà a fait deux révolutions en Hollande, homme inquiet et turbulent et qui, comme je vous l'ai déjà marqué, quoique l'ami des Français, ne peut rester un moment tranquille et cherche toujours un aliment à sa haine ou à se pétulance, le général Daendels et d'autres individus déversent la haine sur le Directoire et les ministres. Daendels voudrait que le gouvernement ne fit rien sans prendre préalablement son avis; dans ces momens il va jusqu'à faire espionner des ministres, et à dire que le gouvernement batave veut traiter avec l'Angleterre. Il insinue ses idées au général Brune, qui, sincère républicain, ne voyant ici que Daendels et ayant d'ailleurs quelques légers mécontentemens, croit sans peine ce que lui dit ce dernier. Les directeurs bataves, instruits de ces propos, de la perfidie qu'on leur suppose, ayant déjà vu culbuter le gouvernement à deux reprises, craignent qu'on ne veuille encore le renverser; non pas qu'ils aiment leur place, car ils en sont dégoûtés, mais ils tremblent qu'une première atteinte portée à leur constitution ne la détruise à jamais.

J'ignore, citoyen ministre, jusqu'à quel point sont fondés les propos que quelques individus tiennent contre le gouvernement batave; je n'entends point me déclarer son champion, parce que je pourrais me tromper, mais s'il m'était permis d'avoir une opinion, j'affirmerais hautement à mon gouvernement que le Directoire batave est incapable de l'infamie qu'on lui suppose de se livrer à l'Angleterre, et que si jamais une pareille atrocité avait lieu de sa part, ce ne serait que parce que les malveillans veulent le pousser à toute force à cette mesure infâme.

Dire qu'il n'y a point ici d'Anglomanes, ce serait faux, parce que beaucoup de particuliers ayant leurs fonds dans la banque de Londres, ils désirent que l'Angleterre ne soit pas anéantie. Dire que nous avons ici beaucoup de partisans, ce serait encore plus faux, parce que la Hollande payant beaucoup aux Français, vexée parfois par des fripons, et jusqu'ici le Directoire (ainsi que je vous l'ai toujours marqué, notamment par ma longue lettre du 19 ventôse) faisant très peu pour le gouvernement batave, il s'ensuit qu'on ne nous aime pas, qu'on ne peut pas nous aimer.

Dire que depuis quelque temps je n'ai pas eu moi-même à souffrir du Directoire batave, ce serait faux encore; mais un homme qui sait faire le sacrifice de son amour-propre à l'intérêt de son pays, ne donne pas une couleur odieuse à des choses insignifiantes en soi . . . . . Mais ce qu'il y a de certain, c'est que malgré les orangistes, dont on n'a rien à redouter tant que la Prusse ne remuera pas, il y a en Hollande de chauds partisans d'une sage indépendance; et ces principes de liberté sont d'autant plus invétérés dans leurs cœurs, que depuis près de trois siècles toute espèce de tyrannie a été insupportable aux Bataves.

Le ministre des relations extérieures, dont je n'ai eu qu'à me louer pour la France, dégoûté des intrigues de Daendels et de quelques orangistes tartuffes qui font les populaires, ne veut absolument pas rester en place. Tout s'embrouille; jusqu'alors j'ai maintenu le calme ici, je fais encore mon possible, mais je suis sans instructions, et ignorant les intentions de mon gouvernement sur la Hollande, je ne puis me permettre une démarche tranchante qui peut-être serait désapprouvée, surtout dans un moment où des journaux annoncent l'envoi d'un autre ministre français à la Haye.

---

1) Bij Mendels, bijlage XXXVIIIC. — Over de verandering in Frankrijk (30 prairial) zie Sorel V, 427.

42. TALLEYRAND AAN DAENDELS, 18 messidor an VI (6 Juli 1799) [1].

Général, vous n'ignorez pas que votre patrie est menacée et que les préparatifs de l'Angleterre paraissent évidemment dirigés contre elle. Dans ces circonstances, le Directoire exécutif à jugé utile d'envoyer à la Haye un nouveau ministre plénipotentaire. Il a fait choix du citoyen Fouché, qui part aujourd'hui même pour se rendre à son poste et qui veut bien se charger de cette lettre, dont l'objet est de vous dire que je n'ai point hésité à promettre an citoyen Fouché, patriote éclairé autant que dégagé de toute prévention, qu'il trouverait en vous un ami vrai de la liberté, un zélé défenseur de son pays, empressé de lui dévouer ses talens, son courage, et de répondre par l'énergie d'une conduite républicaine aux bruits perfides que la malveillance s'est efforcée de répandre et que la crédulité seule a pu accueillir . . . . .

43. DESMAZIÈRES AAN TALLEYRAND, 19 messidor an VII (7 Juli 1799) [2].

Parmi les objets sur lesquels vous aviez chargé le citoyen Lombard d'entrer en négociation et qui n'ont pu encore être terminés d'une manière satisfaisante, l'un de ceux qui ont éprouvé la plus constante opposition de la part du gouvernement batave est sans doute la demande faite, d'après vos instructions, que le commandement en chef des troupes de cette république fût remis entre les mains du général Brune. Aujourd'hui cependant que le danger paraît plus imminent, on commence à sentir la nécessité d'adopter enfin les seules mesures qui puissent préserver le pays d'une invasion. Il a donc été fait des propositions au général en chef, d'après lesquelles le commandement général lui serait conféré, mais avec les modifications que le gouvernement batave voudrait apporter à une autorité qui semble lui porter ombrage dans un général étranger.

Le point auquel il attache le plus d'importance serait que l'acte de cette concession que l'on prétend devoir émaner du Corps législatif, parut l'effet d'une détermination volontaire et non le résultat des traités qui lient les deux républiques. Les Bataves ne voudraient pas reconnaître qu'ils remplissent à cet égard un engagement: ils craignent que l'autorité du général français ainsi établie ne devienne une sorte de droit positif sur lequel il ne leur serait plus possible de revenir: faculté qu'ils sont jaloux de conserver, soit à l'époque d'un changement de général, soit quand les circonstances seront devenues moins critiques.

Cette dfficulté ne tient qu'à la forme; en voici d'autres qui s'appliquent à la nature même du commandement. On voudrait que l'autorité du général Brune ne s'étendît que sur les troupes bataves spécialement émployées à former la ligne de défense: tellement que si le théâtre éventuel de la guerre s'établissait, je le suppose, dans les îles de la Zélande, les troupes cantonnées dans la province d'Overyssel, dans la Gueldre, etc., demeureraient indépendantes et sous leurs généraux séparés. La résidence du gouvernement ne pourrait

1) Bij Mendels, bijlage XL^B^. — Het antwoord aan Daendels aldaar, bijlage XL^C^.

2) A. E., Holl. 602. — Na het vertrek van Lombard.

jamais, suivant le plan qu'il propose, être soumise à l'autorité du général français; et les troupes bataves qui en composent la garnison ne recevraient d'ordres, dans tous les cas, que de leurs supérieurs constitutionnels.

Telle est, citoyen ministre, la substance des modifications qui viennent d'être proposées au général en chef, et sur lesquelles il a évité de s'expliquer, comme étant des objets qui ne peuvent être décidés que par le gouvernement français.

44. FOUCHÉ AAN TALLEYRAND, 23 messidor an VII (11 Juli 1799) [1]).

Je me hâte de vous annoncer mon arrivée à la Haye. Le général Daendels sort de chez moi. J'ai eu avec lui un entretien, dont j'ai été satisfait. Il lui a été impossible de n'être pas sincère. Je l'ai pressé par tant de franchise, tant d'abandon, tant de chaleur d'idées et de patriotisme, que nous nous sommes trouvés l'un et l'autre, après une demie heure de conversation, dans cette intimité qui ouvre les âmes et qui en laisse échapper les secrets.

Il a vu dans la mienne une résolution forte de faire respecter l'indépendance de la République batave par toute la puissance de mon gouvernement, et je me suis convaincu par les mouvemens de la sienne, qu'il est disposé à défendre sa république contre toute attaque, contre toute invasion de la part de nos ennemis communs. Je crois, citoyen ministre, que vous pouvez assurer au Directoire exécutif qu'il peut compter sur ce général pour le soutien de l'indépendance de la République batave.

Le général Brune m'est venu voir un instant après mon arrivée. Je vais me concerter avec lui sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces de sauver ce pays.

45. FOUCHÉ AAN TALLEYRAND, 28 messidor an VII (16 Juli 1799) [2]).

Je profite [3]) du départ d'un aide de camp du général Brune, pour vous apprendre que j'ai obtenu du gouvernement batave que le commandement des troupes françaises et bataves sera confié dans cette circonstance au général français, et la loi a été portée hier. Ce point est important pour mettre l'activité qui est nécessaire dans les moyens de défense. Tout était dans une stagnation affligeante. On convenait qu'on était menacé d'une invasion, et on ne songeait pas même à approvisionner les places. J'ai parlé dans cette circonstance un langage qui a été entendu. J'espère vous marquer sous peu que nous sommes en mesure de repousser l'ennemi. Je vous prie d'assurer au Directoire que je travaillerai sans relâche jusqu'à ce que j'ai obtenu ce résultat.

P. S. D[aendels] continue à me témoigner beaucoup de confiance et beaucoup de zèle.

46. FOUCHÉ AAN TALLEYRAND, 3 thermidor an VII (21 Juli 1799) [4]).

J'espère vous donner par le prochain courrier la situation exacte des forces et de l'esprit public de la République batave. Le Directoire, en comparant ce qui existait avant mon arrivée et tout ce qui s'est fait depuis, pourra juger si j'ai bien employé mon temps.

---

1) Bij Mendels, bijlage XLI^A.

2) Bij Mendels, bijlage XLI^B.

3) Bij Mendels minder juist: „J'ai profité".

4) Bij Mendels, bijlage XLI^C. — Laatste dépêche van Fouché, op eene van 5 thermidor na over loopende zaken.

La chose la plus difficile ici était d'imprimer le mouvement, et ce mouvement est fortement imprimé. Dans quelques jours cette république sera dans un état de défense respectable. Elle sera étonnée elle-même de tout ce qui se prépare et s'achève à son insu. D'autres s'en étonneront aussi et m'accuseront peut-être, parce que, par respect pour l'indépendance du peuple batave, je n'aurai pas voulu provoquer des *changemens* que les passions mettaient au premier rang de leurs droits et de mes devoirs.

P. S. D[aendels] continue de me seconder de son zèle et me témoigner beaucoup de dévouement . . . . .

47. DESMAZIÈRES AAN TALLEYRAND, 7 thermidor au VII (25 Juli 1798) [1]).

[Vertrek van Fouché]. Il part avec la confiance que sa mission dans cette République, quelque courte qu'en ait été la durée, n'aura pas été sans utilité pour les deux peuples alliés. Les membres les plus influens du gouvernement paraissent pénétrés de la force des motifs que le citoyen Fouché n'a cessé de leur mettre sous les yeux pour leur prouver la nécessité de prendre les mesures défensives les plus respectables contre l'attaque dont le pays est menacé. Les bons esprits, convaincus qu'un rapprochement entre tous les patriotes est plus que jamais nécessaire, travaillent sérieusement à l'opérer.

48. FLORENT GUIOT AAN TALLEYRAND, 15 thermidor an VII (2 Aug. 1799) [2]).

J'ai présenté le 13 au Directoire batave les lettres de récréance de mon prédécesseur, et mes lettres de créance. Arrivé ici depuis quatre jours, je ne puis encore vous communiquer que quelques observation générales, mais je vais travailler à me procurer sans relâche des connaissances détaillées sur la situation politique du pays. J'ai déjà eu plusieurs conversations avec le général Daendels. J'ai retrouvé avec plaisir en lui le patriote que j'avais connu dans l'an II à l'armée du Nord. Il peut allier un peu d'ambition à son amour de la liberté, mais de cette ambition qui ne cherche à se procurer de l'influence qu'en se signalant par les services qu'elle rend à la chose publique. Il a des ennemis, mais la masse des bons citoyens me paraît être bien disposée en sa faveur. Je crois que nous pouvons compter sur lui, et il vient d'en donner un nouveau gage en contribuant à faire nommer le général Brune général en chef des deux armées.

Ce pays prend une physionomie militaire très rassurante. L'armée de ligne s'exerce et montre de l'ardeur et du dévouement; 30.000 gardes nationaux s'organisent, s'arment et se disciplinent. On met les places frontières en état de défense; en un mot, tout se prépare pour repousser vigoureusement les Anglo-Russes.

Les Bataves se battront bien contre les Russes et mieux encore contre les Anglais. Le peuple déteste ces derniers depuis la campagne de l'an III, dans laquelle ils ont pillé et brûlé plusieurs villages en se retirant, et même fait feu sur quelques régimens hollandais. On peut donc être à peu près sans inquiétude à l'égard de l'invasion projetée; mais il en serait autrement si le cabinet de Berlin y prenait part. Les Prussiens me paraissent fort considérés et aimés dans ce pays. Le Corps législatif et le Directoire sont fort mécontens d'un discours prononcé à la

---

1) A. E., Holl. 602.

2) Bij Mendels, bijlage XLII^A. — De eerste volzin is daar weggelaten.

société constitutionnelle du Manège, et recueilli, je crois, dans un journal; discours dans lequel on cherche à les rendre suspects et odieux à la République française. J'ai cherché à les rassurer, en leur observant que c'était là un des ces inconvéniens qu'il était difficile de séparer de la liberté de parler et d'écrire, mais que le peuple français et son gouvernement ne se déterminaient point par les phrases d'un motionneur ou d'un journaliste, et qu'ils rendaient une entière justice à la loyauté du gouvernement batave.

Je suis instruit que ce pays renferme un grand nombre d'émigrés et de prêtres déportés. Je tiens une note toute prête pour en demander sévèrement l'expulsion; mais je ne la remettrai qu'après que je connaitrai les résultats d'une opération secrète concertée entre les généraux Brune et Daendels, ayant pour objet d'en arrêter quelques-uns qui se réunissent en comité secret.

49. TALLEYRAND AAN BRUNE, 15 thermidor an VII (2 Aug. 1799) [1].

Dans les circonstances où se trouve la République batave, menacée d'une invasion combinée des Anglais et des Russes, menacée aussi de mouvemens intérieurs, et peut-être même non suffisamment rassurée contre son voisinage du continent, ce qui importe surtout, c'est que les places fortes soient approvisionnées et munies avec soin, et que vous vous assuriez des forces et des dispositions des garnisons.

Vous concevez que quand le projet des coalisés serait, ainsi que quelques avis le portent, de pénéter dans la ci-devant Belgique pour essayer de rompre toute communication entre la France et la Batavie, nous aurions un grand motif de sécurité dans l'occupation de toutes les places fortes qui sont entre l'Escaut et la dernière bouche du Rhin. Le double commandement que vous réunissez aujourd'hui doit vous mettre à même, citoyen général, de faire à cet égard tout ce qui convient à la défense du pays. Vous aurez soin d'ailleurs de communiquer cette lettre au ministre de la République. Je l'avertis par ce courrier de vous appuyer de toute son intervention auprès du gouvernement batave.

P. S. Il serait à désirer que vous trouvassiez quelque occasion d'exprimer que le commandement des troupes bataves vous a été confié *conformément au traité de la Haye.*

50. FLORENT GUIOT AAN TALLEYRAND, 17 thermidor an VII (4 Aug. 1799) [2].

. . . . . Des devoirs d'une fastidieuse étiquette ayant absorbé presque en entier les six jours qui se sont écoulés depuis mon arrivée dans ce pays-ci, je n'ai pu me procurer encore que très peu de données à l'égard de sa situation politique. D'ailleurs les Bataves sont peu communicatifs, et ce n'est qu'en leur montrant de la réserve qu'on parvient à obtenir un peu d'expansion de leur part.

J'ai cependant déjà remarqué que le pays est divisé en trois partis très

1) A. E., Holl. 602.

2) Als voren.

distincts: *celui du Stadhouder* ou le parti anglais; il est formé de cette classe du peuple sans propriétés et toujours fort nombreuse dans les états qui ne subsistent que par leur commerce maritime; *le parti des Régens* composé des anciennes et riches maisons de commerce, et de quelques membres et agens principaux du gouvernement; j'ai lieu de soupçonner qu'il se rattache à la cour de Berlin; et *le parti des patriotes* ou des constitutionnels. Celui-ci est incomparablement plus fort que les deux autres: il a une majorité décidée dans le Corps législatif; le Directoire, les ministres, et de plus l'armée est pour lui. Je ne vous parle point de quelques hommes dont la tête ardente trouve mauvais tout ce qui existe, ni de quelques autres peut-être justement exaspérés par les persécutions dont ils ont été les victimes. Ces hommes ne forment point un parti, et ne jouissent presque d'aucune influence.

Ce premier aperçu doit tranquilliser notre gouvernement à l'égard de l'invasion des Anglo-Russes. La nation batave défendra courageusement ses foyers, d'autant mieux qu'elle redoute la férocité russe, et n'a point oublié la perfidie anglaise.

Mais cette expédition ne serait-elle point destinée, du moins en partie, contre les départemens réunis, et l'ennemi n'aurait-il pas le projet de couper la Batavie de l'ancien territoire français? Je crois qu'il est prudent de se mettre en mesure sur ce point.

Il m'a été communiqué hier, confidentiellement, une lettre d'un agent politique étranger auprès du cabinet de Berlin. Elle porte que l'ambassadeur russe a fait une nouvelle tentative pour entraîner le Roi de Prusse dans la coalition, mais que suivant toutes les apparences il a complètement échoué.

Il est encore dit dans cette lettre, que le cabinet de Berlin doit faire sonder le gouvernement français à l'égard de la neutralité de la République batave qui aurait lieu sous certaines conditions. Je puis croire que cette proposition a pris sa source à la Haye, ou du moins qu'elle a été fortement agitée dans un petit conciliabule diplomatique. On m'a promis de me procurer de plus grands détails et même, s'il est possible, une copie du projet.

51. BRUNE AAN TALLEYRAND, 19 thermidor an VII (6 Aug. 1799) [1].

Je sens parfaitement combien il importe que les places fortes de ce pays soient promptement et suffisamment approvisionnées: depuis près de deux mois je fais des instances sur cet objet. Je ne sais jusqu'à quel point nous pouvons être rassurés, quant à la République batave, contre son voisinage du continent; je ne reçois ni de la France ni de la Hollande aucuns moyens de faire observer les mouvemens, les préparatifs, les actions enfin de ceux qui peuvent nous nuire: mais il ne faut pas douter que si ce voisinage venait à inquiéter cette république, elle n'aurait besoin pour se défendre de plus de forces qu'elle ne paraît en ce moment vouloir en déployer. Elle trouvera toujours des prétextes de délais, tant que nous ne la prêcherons point d'exemple, tant qu'elle ne verra pas clairement prouvé l'intérêt que nous prenons à sa

1) Als voren.

conservation: et cet intérêt nous le prouverons en complétant l'armée française qui comprend à peine les deux tiers du nombre d'hommes qui devrait la composer. Outre l'effet qu'il produirait par l'exemple et pour la force réelle, ce complètement de l'armée, en nous donnant une influence plus décidée, faciliterait la décision d'une foule de difficultés qui chaque jour se renouvellent.

J'ai informé le Directoire et le ministre de la guerre de notre situation. Le double commandement que je réunis me donne bien la disposition des troupes pour la défense du pays, mais ne me donne pas toute la latitude de surveillance qu'exige cette défense. On tient fortement ici à la routine, aux usages: j'avais ordonné à nos généraux de division de s'assurer de la quantité et qualité d'approvisionnemens qui pouvaient se trouver dans les places; on a refusé l'entrée des magasins; et quand je me suis plaint de ce refus, on m'a fait réponse que le Stathouder n'aurait pas pu lui-même faire une telle inspection sans y être formellement autorisé par les Etats-généraux. Il faut donc des autorisations pour tout, et par conséquent des délais pour tout. Quoique les traités ne stipulent rien sur l'approvisionnement des places, cependant la raison des circonstances commande aussi fort que les traités; et puisque les gouvernans bataves voient eux-mêmes que le pays est menacé, cette mesure, indépendamment de toute clause diplomatique antérieure ou future, devrait suivre immédiatement de l'état où on se trouve. On m'assure bien que des ordres ont été donnés pour approvisionner, mais je n'ai aucune certitude de l'exécution. Le ministre Forent Guiot m'a promis tout son zèle et tout le crédit que lui donne son caractère pour que cet objet soit promptement rempli.

Votre observation sur la manière dont le commandement m'a été déféré, suppose des réflexions qui ne m'avaient point échappé, et qui n'avaient pas échappé non plus aux objections du gouvernement batave. Il fallait dans les circonstances obtenir quelque chose de provisoire. Le ministre Scherer m'avait écrit que l'affaire se traitait à Paris; son successeur m'avait pressé à plusieurs reprises de la terminer ici; elle s'est donc terminée, et dans les mêmes formes, même dans des formes plus plausibles que celles dont il avait été usé envers mes prédécesseurs. Aux termes du traité de la Haye, traité qui a principalement pour but les grandes relations politiques des deux nations, le général français, en tems de guerre, commande de droit la moitié de la force de ligne batave, et cela sous la condition qu'un agent batave assistera à Paris à nos délibérations concernant la guerre. Comme il s'agit en ce moment de défense du territoire, et non de marches sur un territoire étranger, c'est toute l'armée batave qui doit être en mouvement, et rien n'oblige le gouvernement de ce pays à déférer un commandement *général*. Le règlement militaire qui a suivi le traité de la Haye et qui y a été annexé, aurait dû régler tous les objets de détail que le traité, par sa nature, ne pouvait pas comporter: on n'y trouve absolument rien qui aide à régler cette difficulté. Enfin un traité secret fait par Charles Delacroix en germinal de l'an VI, traité approuvé par le Directoire français, mais auquel le gouvernement batave refusa son approbation par des motifs que j'ignore, ce traité bien loin de fixer les droits des généraux français qui commandent en Hollande, les anéantissait presque totalement et nous soumettait pour les mouvemens de nos propres troupes aux ordres positifs de ce gouvernement.

Sans doute le commandement ne m'a été déféré que par une conséquence

du traité de la Haye, c'est à dire de l'alliance, et l'acte qui m'investit en fait mention; mais il ne faut pas oublier 1°. que les circonstances demandaient une prompte décision et qu'elle était vivement sollicitée par l'ex-ministre de la guerre; 2°. que le gouvernement français ne s'est jamais expliqué sur le mode des clauses de cet acte; 3°. que l'affaire n'a pas été, et n'a pas dû être traitée par voie de transaction ou de négociation, puisqu'aucune autorité n'indiquait de nouveaux erremens à suivre; 4°. que l'on a suivi à mon égard et avec moins de réserve les formes employées pour les généraux qui m'ont précédé; 5° enfin, que la décision n'est que provisoire, et annonce même une négociation actuelle entre les deux gouvernemens pour faire à cet égard un règlement définitif. Le Directoire exécutif reste donc le maître de faire tout ce qu'il voudra. Je ne l'ai point engagé malgré lui; je n'ai point jeté en avant de nouvelles idées; je suis resté dans la route battue.

Je vous remercie, citoyen ministre, des renseignemens que vous me donnez sur la partie de la politique qui touche à la défense de ce pays: je vous prie de me les continuer, et je compte autant sur votre amitié que sur votre zèle pour la chose publique.

P. S. Je ne manquerai pas l'occasion d'exprimer que le commandement a été donné *conformément* au traité de la Haye.

52. FLORENT GUIOT AAN TALLEYRAND, 21 thermidor an VII (8 Aug. 1799) [1].

Je me suis rendu chez le président du Directoire le 19 de ce mois. J'en ai reçu l'assurance la plus expresse que le Directoire avait donné des ordres très positifs pour garnir les places fortes d'artillerie, et les approvisionner de vivres et de munitions de guerre. Il m'a encore ajouté que le Directoire se faisait rendre compte fréquemment par le ministre de la guerre de l'exécution de ses ordres.

Après des assurances aussi précises, j'avais lieu de croire que ces approvisionnemens s'effectuaient avec l'urgence que prescrit la situation critique de ce pays, et je me suis empressé d'en instruire le général Brune; cependant ce général m'a fait part hier au soir, que différentes lettres qu'il avait reçues dans la journée lui annonçaient que les places ne s'approvisionnaient qu'avec une extrême lenteur, et qu'elles étaient encore démunies d'une grande partie des objets nécessaires à leur défense. Je vais en conséquence renouveler mes instances. Elles seront si pressantes, si énergiques, j'y insisterai avec tant de ténacité, qu'il faudra bien que je l'emporte sur le phlegme hollandais. Mais je suis étonné de la tranquillité avec laquelle les membres du gouvernement et ses principaux agens parlent du projet d'invasion que les Anglo-Russes sont au moment d'exécuter. Ils n'en témoignent aucune crainte, aucune inquiétude, et je suis tenté de croire qu'ils sont instruits que cet orage doit fondre ailleurs que dans le territoire batave. Hier encore j'en causais avec le ministre des relations extérieures, et il me parut persuadé que l'invasion ne menaçait point les côtes de la Batavie. Je ferai tous mes efforts pour découvrir les causes de cette etrange sécurité.

---

1) Als voren. — Een gedeelte dezer dépêche is reeds gedrukt bij Mendels, bijlage XLII B.

Cependant je ne puis croire que le gouvernement nous trahisse. Cet odieux machiavélisme n'est point dans les mœurs du pays. Le gouvernement est modéré, et très modéré; mais il ne veut point le renversement de l'ordre de choses établi. Je soupçonne seulement que ses arrière-pensées ont pour objet de se tirer, s'il lui est possible, des hasards et des dépenses de la guerre, et d'obtenir une espèce de neutralité qui serait si favorable à son commerce. Il semble que c'est sur cette donnée que nous pouvons baser nos mesures politiques à son égard.

Je crois qu'il ne serait pas impossible de faire éclore ici une nouvelle révolution. Le parti qui la veut est peu nombreux, peu influent; mais s'il pouvait compter sur l'appui de notre gouvernement, son audace lui tiendrait lieu de force, et probablement il réussirait.

Il est loin de ma pensée de vous proposer cette mesure. Je suis persuadé, au contraire, que son exécution causerait la perte de ce pays. Les capitaux disparaîtraient, les négocians iraient chercher ailleurs le repos et y jouir des intérêts de leurs fonds placés en Espagne, à Vienne, en Russie, et le territoire batave ne serait bientôt plus qu'un marais infect. Pour s'en convaincre encore mieux il suffit de réfléchir que ce pays, dont la population ne s'élève qu'à 1.800.000 individus, paye 80.000.000 de contributions annuelles, sans compter les taxes extraordinaires qui sont très fréquentes. Une contrée agricole peut soutenir de violentes secousses; mais elles tuent un pays qui ne subsiste que par le commerce, et les deux révolutions des 22 janvier et 12 juin ont peut-être fait plus de mal à la Batavie que tous les événemens de la guerre.

Les moyens d'influence me paraissent donc les seuls qui conviennent dans ce pays, et notre gouvernement doit, ce me semble, tendre sans cesse vers leur accroissement. Ce système n'exclut point le langage de la dignité et de la fermeté, que je regarde au contraire comme très convenable auprès d'un gouvernement toujours disposé à n'envisager que sa propre affaire.

C'est dans ces vues que je souhaiterais qu'il fût possible de porter l'armée au complet de 25.000 hommes. Il n'est pas douteux qu'une pareille mesure ôterait de l'espoir aux partis anglais, orangistes, etc., et contribuerait à faire prononcer pour nous les indécis, et c'est le plus grande nombre.

En vous parlant de l'armée, je ne vous tairai point que le général Brune est mécontent de ne pas recevoir les instructions générales qu'il sollicite depuis plusieurs mois; il me semble encore être affecté de n'obtenir aucun témoignage d'approbation et de satisfaction de sa conduite. Vous savez mieux que moi, citoyen ministre, que les éloges qu'un gouvernement fait distribuer à propos, sont le lévier moral le plus puissant.

Il s'élève, de tems à autre, quelques difficultés relatives à l'armée, les conventions qui s'y rapportent n'étant pas absolument claires . . . . .

53. FLORENT GUIOT AAN TALLEYRAND, 23 thermidor an VII (10 Aug. 1799) [1].

La nouvelle répandue ici, et qui paraît assez positive, que le Prince héréditaire d'Orange a quitté brusquement Berlin et s'est approché à huit

1) Als voren.

lieues des frontières du côté d'Emden, fait une grande sensation. Le gouvernement commence à croire que l'expédition anglo-russe a pour objet l'envahissement du territoire batave, et que le moment n'en est pas éloigné. Il se détermine en conséquence à mettre de l'activité dans ses mesures de défense.

Quelques membres très influens dans les deux chambres du Corps représentatif s'occupent de concert à préparer des lois de vigueur pour comprimer les malveillans dans le cas où la descente aura lieu. De son côté, le Directoire accélère l'emploi de tous ses moyens concernant le personnel et le matériel de la guerre. Malheureusement je ne le crois point secondé par le ministre de la guerre, qui sans vues, sans expérience et presque toujours malade, s'obstine à conserver des fonctions bien au-dessus de ses forces.

Le système de ce pays-ci me paraît être de ne point renvoyer un ministre, à moins qu'il ne se mette dans le cas d'être pendu. Ce système, fort sage en soi, a cependant ses inconvéniens, et l'exemple du ministre de la guerre en est la preuve.

On assure encore que l'escadre et le convoi russes ont été signalés depuis Dantzic, et qu'ayant fait leur jonction avec l'escadre anglaise, ils doivent avoir passé le Sund en ce moment. Si cette nouvelle est vraie, il est probable que l'invasion aura lieu dans la première quinzaine de fructidor . . . . .

54. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 3 fructidor an VII (20 Aug. 1799) [1].

. . . . . La plus entière tranquillité continue à régner dans le pays, quoi qu'en écrivent certains individus qui souhaiteraient le voir en combustion. Les préparatifs vont bien, et les deux principales autorités ainsi que l'armée me paraissent franchement disposées à repousser avec vigueur les Anglo-Russes, s'ils osent hasarder une descente. J'entends même quelques patriotes très-difficiles à contenter et tant soi peu ombrageux, m'avouer qu'on met dans ces préparatifs une activité à laquelle ils me s'attendaient pas. Je crois devoir l'attribuer en partie aux assurances que j'ai données, que notre gouvernement ne voulait introduire aucun changement ni dans la constitution, ni dans le gouvernement batave, et qu'il n'accorderait pas son appui aux mécontens qui chercheraient à exciter des troubles, sous le prétexte de revenir sur les événemens passés. Vous savez, citoyen ministre, que les hommes qui tiennent les rênes d'un état, ne peuvent pas s'occuper des grandes mesures de salut public lorsqu'ils sont continuellement distraits par le soin de leur conservation personnelle. Si je puis encore rapprocher entre elles les différentes classes de patriotes, je crois qu'alors notre gouvernement pourra compter sur la stabilité de l'ordre de choses établi dans ce pays, et sur le haut degré d'influence qu'il y conserve pour l'intérêt des deux peuples. Les hommes du 12 juin, ne se croyant pas assez forts pour produire et maintenir les événemens de cette journée, ont pris pour auxiliaires des individus d'un républicanisme très équivoque; mais

1) Bij Mendels, bijlage XLVIIIA. — Talleyrand was bij de reorganisatie van het ministerie na de gebeurtenissen van 30 prairial ontslagen en vervangen door Charles Frédéric Reinhard, 1761—1837, een protestantsch Wurtemberger, die bij het uitbreken der revolutie huisonderwijzer was te Bordeaux en daar kennis maakte met Ducos en Vergniaud, die hem aanbevalen bij Dumouriez. Deze benoemde hem tot attaché bij Chauvelin; sedert was hij in onderscheiden posten geweest, o. a. te Hamburg en in Italië, waar hij zich op het oogenblik zijner benoeming bevond, zoodat het eenigen tijd duurde eer hij de portefeuille van Talleyrand kon overnemen. Hij werd 21 Nov. 1799 weder door Talleyrand vervangen.

je crois être assuré qu'ils s'en sépareront avec joie, dès l'instant qu'ils regarderont le gouvernement actuel, qui est leur ouvrage, comme étant hors de toute atteinte. Alors il existera une masse importante de bons citoyens, contre laquelle tous les efforts du stadhoudérat et de l'aristocratie viendront se briser. Vous pouvez aider à cette œuvre salutaire dans vos conversations avec l'envoyé batave.

55. BRUNE AAN DAENDELS, 8 fructidor an VII (25 Aug. 1799) [1].

. . . . . Je sens comme vous [2]) combien il est nécessaire de réunir une masse à la tête de laquelle je me porterais sur les points attaqués. Afin d'avoir les troupes françaises disponibles, je presse l'organisation des gardes nationales. Avant-hier j'ai passé en revue celle de la Haye. J'en ai été assez content. Après-demain je passerai en revue celle d'Amsterdam et serai de retour ici le soir même. Si l'habillement de la garde nationale avait lieu, je crois que cela irait beaucoup mieux; mais je vous avoue franchement qu'il me semble que les lenteurs qu'on y met tiennent à Janssens. Je le lui ai fait sentir ce matin en présence de l'amiral de Winter.

J'ai pressé fortement le ministre de la guerre de France par deux courriers extraordinaires de nous envoyer promptement des troupes et d'avoir l'œil sur la Belgique. Si je ne me trompe nous nous trouverons en mesure.

Il n'est encore venu personne me voir de votre part, représentant ou autre.

Le Corps législatif a fait une proclamation. Les ministres m'ont dit qu'on vous en envoyait des exemplaires. Je la fais traduire et dirai moi-même quelque chose à la troupe dans les deux langues.

J'ai passé aujourd'hui en revue toute la garnison de la Haye renforcée de Saxe-Gotha, d'une compagnie d'artillerie légère, et de deux compagnies que j'ai tirées d'Utrecht. Les malveillans qui se plaisent à repandre les bruits les plus absurdes, faisaient courir celui que les Français abandonneraient les Bataves à leur propre défense. Les esprits sont maintement complètement rassurés contre cette absurdité . . . . .

56. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 9—10 fructidor an VII (26–27 Aug. 1799) [3].

. . . . . Les orangistes, les aristocrates etc. manifestent leur joie des approches des Anglo-Russes, mais le pays reste tranquille. Si nous battons l'ennemi, tout ira bien, mais si nous éprouvions des revers, il ne faudrait pas compter sur ce dévouement patriotique que nous trouvons en France, et que peut-être on ne peut trouver que là . . . . . (10 fructidor). Hier au soir, à sept heures, les bâtimens ennemis ont commencé à jeter quelques bombes dans les dunes et le camp de Kijkduin. Ce matin à 4 heures et demie les bombardes ennemies ont fait un feu continuel,

---

1) R. A. (D.). — Indien het niet anders is aangewezen, zijn de brieven van Brune geschreven uit den Haag.

2) „Je souhaite bien que l'on puisse presser autant que possible l'organisation de nos gardes nationales, et que vous puissiez avoir toutes vos forces disponibles" (Daendels aan Brune, Schagerbrug 24 Aug.; bij Mendels, bijlage XLVI).

3) Bij Mendels, bijlage XLVIII[C].

et en même temps quelques troupes ont débarqué près Calantsoog [1]). Ayant mis pied à terre elles ont d'abord été attaquées par les chasseurs et les autres troupes bataves, mais au commencement les chasseurs étaient obligés de se retirer, ayant eu quelques morts et blessés. Immédiatement une partie des Anglais a marché vers le Helder, pendant que l'autre partie restait aux prises avec les troupes du général Daendels, qui montraient la plus grande bravoure . . . . .

57. BRUNE AAN DAENDELS, 12 fructidor an VII (29 Aug. 1799) [2]).

Vous devez disputer le terrain pied à pied; défendre Alkmaar, et si vous êtes forcé, seule raison qui puisse le faire abandonner, enfin vous retirer sur Harlem; je vous en donne l'ordre précis, mais cette retraite ne doit avoir lieu qu'à la dernière extrémité. Votre courage et vos talens doivent suppléer au nombre.

58. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 13 fructidor an VII (30 Aug. 1799) [3]).

La flotte anglaise a effectué en entier son débarquement à la pointe du Texel, et le nombre des troupes qu'elle a mis à terre s'élève de 12 à 14.000 hommes. Il n'y a point eu de nouvelle attaque depuis ma dernière dépêche. Les troupes bataves qui voient le feu pour la première fois, ont paru d'abord étonnées, mais elles n'ont pas tardé à se remettre de ce premier mouvement, et en ce moment elles montrent beaucoup d'ardeur.

Le général Daendels craignant sans doute que les 3000 hommes postés au Helder ne fussent cernés et pris, leur a fait évacuer ce poste après qu'ils ont eu encloué les batteries de la côte. Cette mesure a déterminé l'escadre batave à quitter sa position. Elle s'est retirée sur le Vlieter. Nous n'apprenons pas que la flotte anglaise ait encore pénétré dans la rade du Texel. Il est même fort douteux qu'elle ose s'y hasarder, parce que si elle s'engageait dans le canal, qu'ensuite le vent lui manquât pour en sortir, et que dans l'intervalle le poste du Helder fût repris, elle serait perdue sans ressource.

Le général en chef est parti ce matin pour se rendre sur les lieux, et il s'est fait précéder de 3 à 4000 hommes de troupes françaises. Demain on atta-

---

1) Vgl. het rapport van Daendels van 27 Aug., bij Mendels, bijlage XLVI.

2) R. A. (D.). — Dit bevel is van den avond van den 29sten in antwoord op een rapport van Daendels van den 29sten 's ochtends uit Schagerbrug (bij Mendels, bijlage XLVI, bl. 137): „Toutes les forces ennemies sont portées sur ce point; elles peuvent monter à 28 ou 30.000 hommes. Je m'attens à voir arriver tous les jours 8 ou 9000 Russes. Il n'y a par conséquent pas une heure à perdre pour faire arriver en poste toutes les troupes françaises dans la République batave, les 10.000 hommes promis par Bernadotte et la division Dumonceau. Sans cela nous serons tous battus en détail, et nous verrons périr Amsterdam et avec elle la République batave . . . . . Je partirai avec toute la division pour couvrir Amsterdam du côté de la Nord-Hollande, ma droite appuyée au Zuiderzee et ma gauche à Zijp."

3) A. E., Holl. 602.

quera l'ennemi. J'espère vous apprendre par le premier courrier qu'il aura été battu et culbuté dans la mer. Cependant je ne vous dissimule pas que j'ai de fortes. inquiétudes par rapport aux dangers que court l'escadre batave.

Loin que le débarquement des Anglais ait produit le moindre soulèvement en faveur de l'ancien Stadhouder, le patriotisme semble au contraire y avoir gagné plus d'énergie et d'expansion. De toutes parts les citoyens offrent de marcher contre l'ennemi. Il est parti ce matin 4 à 500 hommes de la garde nationale de cette ville, et le nombre en aurait été deux fois plus considérable si on l'avait jugé nécessaire. Cependant la Haye ne jouissait pas de la réputation d'être fort attaché au régime actuel

Tout le pays est dans un état de tranquillité tres satisfaisant. Il ne s'y manifeste aucun germe de rébellion, et la malveillance en est réduite à vouloir effrayer les esprits par des nouvelles fausses et alarmantes. Elle débitait ces jours derniers que le gouvernement français rappelait l'armée toute entière. Aujourd'hui elle répand le bruit que nos troupes ne feront qu'un simulacre de défense, parce qu'il est convenu avec la cour de Berlin que nous laisserons les Anglais envahir le pays et rétablir le stadhoudérat. J'espère que demain elles vont répondre dignement à cette imposture.

Le président du Directoire ayant passé hier chez moi pendant que j'étais dehors, je me suis rendu ce matin au Directoire. Il s'agissait de me représenter la situation critique de la République, l'insuffisance de ses forces pour se defendre contre les deux expéditions anglaises et contre l'expédition russe, et d'engager notre gouvernement à lui envoyer sans délai des renforts.

J'ai eu l'honneur de vous observer dans une de mes précédentes dépêches que les forces françaises et bataves ne s'élevaient qu'à environ 40.000 hommes. Il leur sera presque impossible de se défendre avec succès contre des forces ennemies peut-être plus considérables, qui ont l'avantage de pouvoir choisir leurs points d'attaque, pendant que nous n'osons pas dégarnir un seul point de la côte depuis Groningue jusqu'à l'île de Walcheren.

Il me semble que notre gouvernement pourrait tirer des pays réunis une partie des troupes qui s'y trouvent, et les faire filer dans le pays. Ces départemens ne paraissent point être menacés, et puis je pense que nous les défendrons avec plus de succès en nous mettant sur un pied imposant en Batavie, que nous ne pourrons le faire si nous la laissons envahir par l'ennemi. Il est certain que dans ce dernier cas des mouvemens contre-révolutionnaires se manifesteraient avec violence sur différens points de ces départemens.

D'ailleurs l'arrivée de quelques bataillons et l'espoir qu'ils seront suivis de nouveaux renforts, ranimeront la confiance des patriotes, inspireront un nouveau dévouement aux troupes, et rendront les mal-intentionnés plus circonspects et plus timides. Ces heureux résultats influeront même sur la tranquillité des départemens réunis, et sauvant ce pays nous aurons préservé, de la manière la plus efficace, notre territoire.

Je vous prie de soumettre sans retard la demande du Directoire et mes propes observations à notre gouvernement. Le tems presse, les dangers peuvent devenir urgens, et des mesures tardives ne sauveraient ni le territoire batave, ni nos pays frontières.

P. S. Le général en chef ne part que demain: il ne veut arriver qu'au moment qu'il sera en mesure pour l'attaque.

59. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 14 fructidor an VII (31 Aug. 1799) [1].

Depuis ma dernière dépêche, il ne s'est rien passé d'intéressant au Texel. On continue à s'y observer de part et d'autre. Le général Daendels après avoir évacué le Helder, a fait un nouveau mouvement rétrograde. Sans doute les circonstances ont nécessité ces deux mesures; mais j'avoue que je craignais plus de sa part un excès d'audace, qu'une circonspection qu'on dit ici, avoir été trop forte.

Le général Brune ne peut partir que demain au point du jour. Il lui a fallu tirer de dix cantonnemens, dont quelques-uns très éloignés, les troupes françaises qu'il a dirigées sur Harlem et Alkmaar; et c'est ce qui a retardé son départ. Dix mille Français de plus dans ce pays, et il n'y serait déjà plus question des Anglais.

Les inquiétudes sont augmentées par la nouvelle certaine que la seconde division anglaise a mis à la voile depuis plusieurs jours. Elle va paraître d'un instant à l'autre sur les côtes. Nous avons de fortes raisons de croire qu'elle fera la descente du côté de la Brille. Le général en chef a donné des ordres pour mettre cette partie du territoire en état de défense, et lorsqu'il aura balayé la pointe du Texel il volera à son secours.

Vous concevez, citoyen ministre, combien la situation de ce pays est critique. La frayeur gagne les esprits, c'est la maladie du climat. J'ai cherché à les rassurer en leur annonçant que 10 à 12.000 hommes de troupes françaises étaient en route pour venir à leur secours. En donnant cette assurance je savais bien que j'altérais un peu la vérité, mais j'ai été étonné moi-même lorsque j'ai appris qu'il n'arrivait qu'un bataillon et demi, et de plus qu'il ne serait rendu à Bréda que le 18. La faiblesse et la lenteur de ce renfort peuvent amener des événemens fâcheux; et je ne puis trop le répéter, citoyen ministre, c'est dans le salut de la Batavie qu'il faut chercher celui de la ci-devant Belgique. Si ce premier pays succombe, il faudra 60.000 hommes pour défendre les départemens réunis. Encore le succès sera-t-il douteux.

Soumettez, je vous en prie instamment, mes réflexions à notre gouvernement. Qu'il veuille bien donner des ordres pour faire marcher de nouvelles troupes de ce côté, et que leur exécution ne souffre point de retard.

Le ministre d'Espagne m'a communiqué ce matin une lettre de Copenhague du 24 août (v. s.). On y annonce que la première division russe est arrivée à Elseneur, assez maltraitée par un coup de vent; mais que le lendemain elle a reçu l'ordre de se réparer bien vite et de remettre à la mer. Ainsi nous ne tarderons pas à la voir arriver.

Après vous avoir parlé des dangers qui menacent la République batave, je dois vous la présenter sous un point de vue plus consolant. Non seulement il ne s'y manifeste aucun mouvement en faveur du Stadhouder; mais le patriotisme s'y développe et s'y fortifie avec les périls. Les patriotes, divisés par des nuances d'opinions, sont tous réunis pour la défense de la liberté. De toutes parts des bataillons s'organisent et s'offrent de marcher à l'ennemi;

---

1) Als voren. — Een gedeelte dezer dépêche is gedrukt bij Mendels, als bijlage XLVIII^D.

le Directoire et le Corps législatif, parfaitement unis, déclarent qu'ils s'enseveliront sous les ruines de leur patrie, plutôt que de traiter avec la tyrannie; l'armée batave montre beaucoup d'ardeur et de dévouement; et quant à nos bataillons, ils marchent gaiement aux Anglais, et promettent de les traiter comme dans la Belgique dans la campagne de l'an II. De pareilles dispositions doivent être regardées comme l'annonce la plus certaine de la victoire.

60. BRUNE AAN DAENDELS, 15 fructidor an VII (1 Sept. 1799) [1].

Au quartier général à Harlem.

J'arrive cette nuit à Alkmaer; veuillez bien vous y rendre demain matin pour que je puisse conférer avec vous.

Le général Dumonceau m'écrit qu'il arrivera demain et que ses troupes le suivent. La tête de celles qui viennent de France était hier à Anvers; elles sont composées de 11.000 hommes. Le ministre m'écrit que le Directoire est résolu d'envoyer encore un renfort de 15.000 hommes; ainsi nous serons en force, mais j'espère que nous aurons fait notre devoir avant ce tems-là.

61. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 16 fructidor an VII (2 Sept. 1799) [2].

Je me suis présenté ce soir chez le président du Directoire, pour me féliciter avec lui à l'occasion de la lettre que notre gouvernement vient de lui écrire. On m'a dit que le Directoire était assemblé par extraordinaire, et que le président s'y trouvait. Je m'y suis présenté pour avoir des nouvelles de la Nord-Hollande, et j'en ai appris de tres fâcheuses.

Le Directoire m'a fait part qu'il venait de recevoir des avis indirects mais multipliés, que la flotte batave qui s'était retirée dans le Vlieter, comme je vous l'ai marqué dans mon avant-dernière dépêche, avait capitulé et s'était rendue aux Anglais, même sans avoir été attaquée.

Je vous observe qu'il n'a eu cette nouvelle que d'une manière indirecte et sans qu'il en ait reçu aucun avis officiel, mais le Directoire m'a paru persaudé qu'elle n'était malheureusement que trop certaine. Cependant j'ose encore en douter, parce que cette flotte n'ayant pas été attaquée par les Anglais, qui ne paraissent pas avoir encore pénétré dans le canal, il faudrait supposer que sa reddition est l'ouvrage de la plus lâche trahison.

Le Directoire a de plus vives inquiétudes encore par rapport à la conduite très-suspecte du général Daendels. Je vous ai fait part précédemment que ce général avait évacué le Helder, poste important, puisqu'il protégeait la flotte batave et défendait l'entrée de la rade. Il s'est replié successivement, en sorte qu'il a évacué Enkhuisen, Hoorn, et tout le pays intermédiaire jusqu'à Alkmaar. Aujourd'hui son aile gauche est appuyée centre ce dernier endroit qu'il occupe encore; sa droite sur le Zuiderzee, en formant une diagonale descendante, et son quartier général n'est plus qu'à une lieue et demie d'Amsterdam. Sa retraite est d'autant plus étrange, que les Anglais occupés à se retrancher au poste du Helder, n'ont annoncé en aucune manière le projet de l'attaquer, et qu'ils n'ont pas tiré un coup de fusil depuis l'affaire ayant eu lieu le jour du débarquement.

---

1) R. A. (D.)

2) Bij Mendels, bijlage XLVIII[E]. — De drie eerste volzinnen zijn daar weggelaten. — De brief van het Fransche Directoire gaf bericht van het afzenden der Fransche hulptroepen.

J'ai vu hier quelques-uns de ses rapports. Ils sont d'un homme ayant absolument perdu la tête, ou ceux d'un traître tourmenté par ses remords. Je n'ose pas prononcer. Mais ce qui rend sa retraite encore plus suspecte, c'est qu'il l'a faite contre les ordres réitérés et formels du général en chef, qui m'en a communiqué des copies.

Le Directoire craint que si Daendels trahit réellement sa patrie, il ne se jette dans Amsterdam avec les troupes bataves, qu'il aura séduites ou corrompues, et qu'il n'y soulève les dernières classes du peuple, d'autant plus disposées au pillage que l'interruption du commerce les met dans la misère. J'ai cherché à le rassurer contre ces derniers dangers, en leur observant que le général Brune, étant parti ce matin au point du jour, était arrivé à Harlem au plus tard à midi; qu'il s'y était fait précéder par 6000 hommes de troupes françaises, et que ce soir même il avait dû être joint par la division du général Dumonceau, arrivant de Groningue, en sorte qu'il serait en force et en mesure tant pour contenir les malveillans d'Amsterdam, que pour rectifier les inepties de Daendels ou même prévenir les efforts de sa trahison.

Comme il faut prévoir tous les événemens et prendre des mesures proportionnées aux dangers, j'ai engagé le Directoire à prendre un arrêté pour autoriser expressément le général en chef à suspendre, destituer et faire arrêter le général Daendels et tous les autres officiers bataves, en un mot, pour lui donner une dictature absolue sur l'armée. Cet arrêté a été pris, rédigé et expédié sur-le-champ par un courrier. Demain dès le matin un des directeurs et le ministre de la guerre se rendront au quartier-général et de là à Amsterdam, où la présence d'un membre du gouvernement contribuera beaucoup à déjouer les projets des traîtres.

Le Directoire m'a pressé, conjuré de vous rendre compte par un courrier extraordinaire de ces divers événemens et de la situation pénible dans laquelle il se trouve. Je lui ai d'abord observé que n'ayant reçu que des nouvelles indirectes de la capitulation de la flotte, je pensais qu'il convenait d'attendre qu'il en eût l'avis officiel, avant que d'alarmer notre gouvernement par une nouvelle qui pourrait très bien se trouver fausse. En effet, si cette honteuse reddition avait eu lieu, on en aurait été instruit quelques heures après à l'amirauté d'Amsterdam, qui n'aurait pas négligé d'en faire part au Directoire. En même temps le général en chef l'aurait apprise en route, et il se serait empressé de la transporter tant au Directoire qu'à moi.

Je lui ai fait les mêmes observations sur ses violentes inquiétudes sur Daendels, en lui ajoutant que le général en chef m'avait promis de m'instruire avec exactitude et promptement de tout ce qui se passerait de ce côté. Mais le Directoire a insisté sur l'envoi d'un courrier et m'en a donné deux raisons. L'une, que si la capitulation de la flotte et la trahison de Daendels se confirmaient, ces deux événemens produiraient une commotion violente, qui ne pourrait être calmée que par la plus prompte arrivée de nouvelles troupes françaises dans le pays.

La seconde raison a été qu'en supposant que l'un ou l'autre, ou seulement l'un des deux, fussent réels, il craignait que notre gouvernement pût le soupçonner d'intelligence avec les traîtres, ou du moins de les avoir en quelque sorte encouragés par une conduite molle et peu affectionnée envers la cause commune, et qu'il regarderait comme le dernier de ses malheurs d'en perdre l'estime et la confiance. Je vous avoue que cette dernière réflexion de sa part m'a singulièrement ému.

Je dois rendre justice aux membres du Directoire. Ils m'ont paru consternés, mais très déterminés à défendre jusqu'au dernier soupir la liberté et l'indépendance de la République. Pour ranimer leur courage et leur espoir, je leur ai fait voir que le général Brune était sur le champ de bataille avec 6000 Français et environ 15.000 Bataves; que sous deux jours il attaquerait les Anglais avec la presque certitude de les battre, et que même en supposant vraies les mauvaises nouvelles qu'ils avaient reçues, sa victoire mettrait totalement le pays à l'abri d'une invasion.

Je me suis déterminé cependant à condescendre à leur vœu, en vous dépêchant un courrier extraordinaire, parce que je me suis aperçu qu'en persistant dans les

motifs pour en retarder l'envoi, je porterais leurs inquiétudes jusqu'au découragement. C'est dans les mêmes vues que sur leur invitation j'ai écrit au général Tilly par le même courrier pour l'engager à accélérer la marche des troupes qu'il doit envoyer dans ce pays, en exécution des ordres exprès que notre gouvernement lui a donnés par le canal du ministre de la guerre, ainsi que vous avez bien voulu nous en faire part. Je vous prie, citoyen ministre, de ne pas perdre un instant pour soumettre à notre gouvernement le compte que j'ai l'honneur de vous adresser. Il n'en sera que plus convaincu, combien il est urgent de venir au secours de ce pays qui se trouve menacé des plus grands dangers.

Si la flotte a été livrée, si Daendels est un traître, vous pouvez juger quel découragement il en résultera pour les patriotes, et quel sera l'accroissement d'audace de la part des orangistes. Il n'est guère douteux qu'il y aura des mouvemens séditieux sur différens points, et les troupes françaises pourront seules les étouffer. Il est dans ma conviction intime, et je ne puis trop le répéter, que c'est dans le salut de ce pays qu'il faut chercher celui de la ci-devant Belgique. S'il est envahi, nos départemens réunis deviendront un foyer de sédition et de révolte.

Cependant il ne faut s'alarmer avec trop de précipitation ou d'excès. La présence du général Brune et des troupes françaises déjouera les projets de Daendels, s'il en a réellement de pernicieux. D'un autre côté, la nouvelle de la reddition de la flotte me paraît équivoque, par la raison que le Directoire aurait dû en reçevoir l'avis officiel. Je souhaiterais bien vous expédier dans quelques heures un nouveau courrier pour démentir.

Le peuple, qui souffre beaucoup de la révolution, montre partout du courage et du dévouement pour la défendre, et ceux qui en ont recueilli les fruits, la trahissent.

62. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 16 fructidor an VII (2 Sept. 1799) [1].

J'ai l'honneur de vous adresser la copie de deux lettres que j'ai reçues ce matin. L'une est du ministre de la marine, et la seconde du Directoire exécutif. Toutes deux confirment malheureusement la capitulation de la flotte batave; cependant le Directoire n'en a pas encore reçu en ce moment (huit heures du soir) la nouvelle officielle, et ce triste événement n'a toujours pour appui que des avis indirects.

Le général Brune fait ses dispositions pour attaquer l'ennemi. Nous avons de fortes raisons pour espérer qu'il le battra. Il sera du moins égal en forces, et 6000 bayonnettes françaises mettront un grand poids dans la balance du succès. Je n'ai à vrai dire qu'une seule inquiétude, c'est que la seconde division sortie des ports de l'Angleterre, ou bien les Russes, n'arrivent sur ce point avant l'affaire. La précaution des Anglais de se retrancher à Helder, et plus encore celle de ne s'être point avancé sur le terrain abandonné par le général Daendels, fait croire qu'ils attendent des renforts. Puissent-ils n'arriver que dans trois jours!

Deux officiers anglais sont arrivés au quartier-général de Daendels, avec une lettre du général Abercromby qui demande des passeports pour ces deux officiers, chargés de la part du cabinet de St. James de faire des propositions au gouvernement batave. Au lieu de renvoyer sur-le-champ les deux officiers

1) A. E., Holl. 602. — Later op den dag dan het vorige nummer. — De bijlagen weggelaten.

qui ne sont que d'honnêtes espions ou embaucheurs, le général Daendels les a gardés jusqu'à l'arrivée du général en chef.

Le Directoire en me faisant part de cette nouvelle m'a protesté qu'il n'écouterait aucune proposition, parce qu'elle ne pourrait tendre en ce moment qu'à blesser l'indépendance et la liberté de la République. Je veillerai à ce qu'il ne se passe rien qui puisse nuire à nos intérêts.

J'ai vu dans le cours de la journée plusieurs représentans de l'une et l'autre chambres. Je les ai trouvés disposés à s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, plutôt que de reprendre le joug du Stadhouder et de l'Angleterre.

Le pays continue à être tranquille. On est inquiet, affligé, mais sans donner aucun signe d'agitation. Loin de se prononcer pour la maison d'Orange, on adresse de toutes parts au Directoire les exemplaires de la proclamation que les émissaires du cabinet de St. James ont répandues avec profusion, et l'on y ajoute la protestation de défendre jusqu'au dernier soupir la liberté et la patrie . . . . .

63. BRUNE AAN DAENDELS, I7 fructider an VII (3 Sept. 1799) [1]).

Au quartier général à Alkmaar.

Je vous préviens, mon cher général, qu'il est arrivé hier soir ici un Directeur, avec le ministre de la guerre et quelques représentans. Ils se sont rendus ici pour donner par leur présence leur assentiment à la défense de la République. On venait d'apprendre à la Haye la reddition de la flotte, et cette nouvelle y causait les plus vives alarmes, et c'est ce qui a décidé leur envoi ici.

64. FLORENT GUIOT AAN REINHART, 19 fructidor an VII (5 Sept. 1799) [2]).

. . . . . Malgré l'invasion des Anglais et la trahison infame de la flotte, le pays continue à jouir d'une entière tranquillité. Le Corps représentatif et le Directoire, parfaitement unis, montrent beaucoup de fermeté et de dévouement; la masse du peuple est inquiète et affligée; les mal-intentionnés laissent pénétrer leur espoir et leur joie; mais l'ordre public est respecté, et l'on n'apprend point qua la différence des principes ait occasionné une seule querelle un peu sérieuse; tant l'amour de l'ordre et l'habitude d'obéir aux lois est forte dans ce pays.

Le grand moyen de la malveillance consiste à répandre de fausses nouvelles pour décourager les bons citoyens. Quelques journaux de Paris, même ceux connus par leur circonspection, concourent à les accréditer. C'est ainsi que le *Moniteur* et quelques autres feuilles annoncent dans leur numéro du 12 fructidor que le 10 au matin le général Kellermann est parti pour la Haye avec une mission secrète qu'il ignore lui-même, et qu'il ne connaîtra les ordres qu'il doit exécuter qu'à la Haye même. Dès l'instant que cette anecdote

1) R. A. (D).
2) A. E., Holl. 602.

a été connue, on a répandu que sa mission avait pour objet de remplacer le général Brune au commandement de l'armée, et de consommer la tradition de ce pays en exécution d'une convention secrète entre les cabinets de Paris et de Berlin; heureusement la dernière lettre de notre gouvernement au Directoire batave m'aide à démentir cette imposture.

65. BRUNE AAN PIJMAN, 20 fructidor an VII (6 Sept. 1799) [1]).

Au quartier général à Alkmaar.

Comme le Directoire exécutif batave, citoyen ministre, à publié l'arrêté par lequel une députation extraordinaire a été envoyée à l'armée, et que cet arrêté et sa publication paraissent avoir jeté de l'inquiétude dans l'esprit de plusieurs officiers géneraux et autres militaires, je vous prie de me faire parvenir et cet arrêté et le rapport que vous aurez fait sur l'objet de votre mission, afin que moi-même je puisse lever les doutes qui inquiètent ces généraux et la brave division batave qu'ils commandent.

66. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 21 fructidor an VII (7 Sept. 1799) [2]).

Je n'ai aucune nouvelle intéressante à vous annoncer par ce courrier. Les deux armées sont toujours en présence, et la division du général Dumonceau étant réunie, j'ai lieu de croire que le général Brune attaquera demain ou le 23 au plus tard.

Malgré que les Anglais occupent une position très avantageuse et qu'ils en aient augmenté la force par des retranchemens, cependant nous devons être sans inquiétudes sur les résultats de l'affaire, s'il nous est permis de les préjuger par la bonne disposition de nos troupes.

Le général en chef, et les troupes françaises qui sont avec lui, ont réussi à électriser les corps bataves au point que ceux-ci, oubliant leur flegme national, demandent à grands cris qu'on les conduise au combat, et jurent de venger sur les Anglais la lâche trahison qui les a rendus maîtres de la flotte.

On avait répandu les bruits que la seconde division anglaise était arrivée, et que même le duc d'York avait pris le commandement (cette dernière circonstance n'aurait rien d'alarmant). J'ai pris à et égard toutes les informations que j'ai pu me procurer, et ces bruits ne m'ont paru avoir aucun fondement, du moins on n'y croit pas au quartier général.

Mais cette division et l'expédition russe ne doivent pas tarder à paraître, d'autant moins que le vent est favorable. Je ne puis trop vous représenter que la sûreté de ce pays, et par une suite nécessaire celle des départemens réunis, se trouvera gravement compromise, même le lendemain d'une victoire, si des troupes fraîches m'arrivent promptement à notre secours.

1) R. A. (D). — Afschrift.
2) A. E., Holl. 602.

Le gouvernement et tous les patriotes les attendent avec impatience, et dans l'inquiétude qu'ils n'arrivent trop tard, hier je fis part de quelques fragmens d'une lettre que j'avais reçue le matin du général Tilly, et par laquelle il m'annonce effectivement des renforts (j'ai soin d'en taire les dates). Cette communication a ranimé l'espoir et le courage et doublé d'attachement des bons citoyens envers la République française. Il n'est pas douteux que les premières troupes françaises qui vont entrer sur le territoire batave, décourageront les partisans du parti anglo-orangiste, et détermineront la masse du peuple à défendre avec ténacité sa liberté et son indépendance.

Je dois lui rendre la justice qu'il mérite. La République batave offre en ce moment un spectacle bien intéressant pour les amis de la liberté, et surtout pour un citoyen français. Elle jouit sur tous ses points du calme le plus parfait. Il ne s'y manifeste aucun mouvement contre-révolutionnaire, et les lois y sont aussi religieusement obéis que si l'on était en pleine paix.

La garde nationale sédentaire d'Arnhem a marché contre les bandes d'émigrés et de brigands qui rassemblés sur le territoire prussien, avaient pénétré dans la ci-devant Gueldre; elle les a battus, mis en fuite et totalement dispersés.

Ce calme et ces actes de patriotisme sont dus, en grande partie, au rapprochement sincère qui s'est opéré entre les différentes nuances de patriotes; puisse ce trait de dévouement civique être imité ailleurs! . . . . .

67. BRUNE AAN DAENDELS, 29 fructidor an VII (12 Sept. 1799) [1]).

Au quartier général à Alkmaar.

Je demande formellement, mon cher général, au Directoire batave la confirmation des nominations faites. Il faut encourager les braves, et punir les coquins. Maintenez bien les bonnes dispositions de votre troupe. Faites arrêter le comte Christian de Bylandt [2]) qui travaille vos chasseurs et qui voudrait les livrer au prince d'Orange; je vous donne à cet égard une autorisation

1) R. A. (D.) — Den 10den Sept. had Brune geschreven: „Cassez les officiers lâches et remplacez-les par de braves sous-officiers ou soldats." — Den 11den antwoordt Daendels: „Les officiers nouvellement promus, ne recevant ni les brevets ni les appointemens de leur nouveau grade, ne donnent aucune confiance à des espérances qu'ils croyent trompeuses, et ceux que nous destituons espèrent avec plus de raison qu'avec des protections et des intrigues ils parviendront à éluder la sévérité de leurs chefs. Ainsi le silence du gouvernement nous enlève tout moyen de répression, comme tout moyen d'encouragement" (bij Mendels, bijlagen bl. 129, 145).

2) „Des mesures politiques sont indispensables pour rejeter dans le parti d'Orange la terreur qu'il veut semer parmi nous, ... mais je ne puis moi que les prendre partiellement et on peut facilement les éluder. Par exemple je n'ai pu faire arrêter le comte Christian de Bylandt qui demeure dans les environs d'Alkmaar et qui, j'en suis certain, cherche à travailler le 1er bataillon des chasseurs, qu'il commandait autrefois. Mais vous, général, vous pourriez ordonner que tous les magistrats et tous les officiers en fonction du tems du Stadhouder seront forcés de s'éloigner à 10 lieues derrière l'armée, et ordonner de fusiller ceux qui contreviendraient à cet ordre. Si un seul exemple s'était fait dans l'intérieur, je suis convaincu que la terreur arrêterait subitement toutes les sourdes machinations des orangistes" (Daendels aan Brune, 11 Sept.; plaats als boven).

formelle puisque vous croyez en avoir besoin. La sûreté de l'armée et ses succès, c'est là, mon cher général, que la liberté est toute entière; ainsi toute considération, toute entrave qui nuirait à ces deux points, doit être écartée. Le ministre de la marine Spoors est venu me trouver, ce matin, dans une espèce *d'incognito;* il m'a insinué, en balbutiant, que peut-être il serait convenable de faire retraite et de transporter hors de la Haye le siège du gouvernement. J'ai répondu à ces indignes alarmes que nous ne voulions point faire retraite, et que dans le cas où nous y serions forcés, elle se ferait de manière à empêcher la conquête du pays et à y conserver *quelque* prépondérance militaire. Le ministre Spoors n'a pas repliqué; il m'a quitté sans entrer avec moi dans aucune explication positive sur l'objet de son voyage, ni sur les intentions de ceux qui l'envoyent. Quoiqu'il en soit, mon cher général, s'ils veulent être forts et droits, nous les seconderons; s'ils veulent être pusillanimes, nous ne le serons pas; nous l'avons promis.

P. S. Des renforts passaient le Mordyck, il y a deux jours.

68. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 27 fructidor an VII (13 Sept. 1799) [1].

J'ai reçu hier votre dépêche du 22 [2]. Ce matin je me suis empressé de communiquer au Directoire batave la nouvelle assurance „que notre gouvernement prend un vif intérêt à sa positition, qu'il l'aidera de tous ses moyens, et que les ordres ont été donnés pour lui faire passer les plus prompts secours."

Cette assurance, fortifiée par la présence réelle de quelques corps de troupes, déjà entrés dans le territoire, a ranimé la confiance et le dévouement du Directoire batave. Il m'a expressément chargé d'être l'interprète de sa reconnaissance auprès de notre gouvernement.

Ses inquiétudes étaient bien excusables, à raison des circonstances pénibles dans lesquelles il se trouvait; et puis la méfiance est toujours le sentiment dominant dans un état faible, et n'ayant qu'une existence précaire.

Dans la vérité si l'expédition anglo-russe eût été mieux concertée, et si l'ennemi avait attaqué ce pays en même tems sur différens points, il est presque certain qu'il en serait maître aujourd'hui.

Avant-hier nous avons eu une petite alarme. Deux bricks anglais ont paru dans la soirée sur les côtes de Schevelingen, à une demie lieue de la Haye. Ils ont approché de si près qu'un de leurs boulets est venu s'enterrer à vingt pas du fils du ministre de Suède, pui se promenait sur le rivage. Mais ces deux bâtiments, après avoir tiré quelques coups de canon, se sont élevés à la mer et ils ont disparu. Si les Anglais avaient débarqué seulement trois mille hommes sur ce point, la garnison de la Haye ne consistant qu'en 200 Français et environ 1500 hommes d'autres troupes de toute espèce, ils n'auraient pas trouvé une forte résistance, le gouvernement se désorganisait

---

1) A. E., Holl. 602. — Een gedeelte dezer dépêche is gedrukt bij Mendels, bijlage XLVIII F.
2) Houdende opdracht tot het overbrengen der boodschap die in den tekst volgt.

par la fuite ou l'enlèvement des membres qui le composent, et la République batave éprouvait le sort des républiques italiennes

La vue de ce danger n'échappait pas plus aux réflexions du Directoire qu'aux miennes propres; et les promesses que je lui faisais de recevoir de prompts secours ne suffisaient point pour le rassurer. Les inquiétudes sont heureusement dissipées, et je puis à présent vous répondre que de concert avec le Corps législatif et secondé par la masse des bons citoyens il prendra des mesures énergiques, tant pour maintenir la tranquillité intérieure que pour repousser l'ennemi.

Je contribue de tous mes efforts à rapprocher entre elles les diverses classes de patriotes, et je puis me flatter d'avoir obtenu quelque succès dans cette partie importante de ma mission. On ne connaît plus de distinctions entre les modérés et les exagérés, les hommes du 4 mai ou ceux du 12 juin. Toutes les querelles, toutes les animosités se sont évanouies devant le péril commun. Et si de part et d'autre quelques individus n'ont pas voulu souscrire ce pacte patriotique, leur refus a démasqué leurs intentions secrètes, et ils ont cessé d'être à craindre.

Il faut avouer que la République batave offre en ce moment-ci un spectacle bien intéressant pour un ami de la liberté. Aucun mouvement séditieux ne se manifeste dans l'intérieur. Les bandes d'émigrés qui en infestaient quelques parties en ont été chassées, et les lois sont aussi religieusement observées que si le pays était en pleine paix. Ce calme parfait étant plus l'ouvrage de la moralité que d'un ardent amour de la liberté, est précisément par cette raison à l'abri des orages que ce dernier sentiment excite quelquefois, quand il n'est pas dirigé par la sagesse.

On est d'accord aujourd'hui que le général Daendels n'a pas trahi son pays, mais ses meilleurs amis conviennent qu'il avait perdu la tête, et que son évacuation du Helder et sa retraite à Alkmaar, malgré les ordres du général en chef, sont les premières causes de la perte de la flotte et de ce que les Anglais occupent encore la pointe de la Nord-Hollande.

Le Directoire m'a confirmé ce matin le départ de la grande flotte anglaise, qui le jour du combat a hâché ses cables pour désancrer plus vite. On ne sait pas quelle route elle a prise. Elle a emmené la flotte batave, après avoir débarqué 2000 matelots à l'île du Texel. Il ne reste plus en rade que quelques bâtimens. Il paraît que les Anglais ont craint d'être forcés, ce qui exposait beaucoup leur flotte; et il est très vraisemblable que leurs craintes auraient été justifiées, si le général en chef avait eu 3 à 4000 Français de plus sous ses ordres . . . . .

69. BRUNE AAN DAENDELS, 29 fructidor an VII (15 Sept. 1799) [1]).

Au quartier général à Alkmaar.

Je viens d'apprendre, citoyen général, par les gazettes hollandaises que

1) R. A. (D.). — „J'apprends qu'à Amsterdam et à Harlem, et aussi à la Haye, on cherche à établir dans l'opinion publique que c'est à ma division qu'est dû le non-succès de notre dernière attaque. Depuis longtems je m'aperçois qu'on suit avec constance un système de calomnie personnelle contre moi et contre les troupes que je commande" (Daendels aan Brune, 13 Sept.; bij Mendels, bijlagen bl. 147).

l'on fesait courir le bruit que le bataillon de votre division qui en a été détâché pour aller à la Haye, y avait été envoyé pour ne s'être pas bien comporté dans l'affaire du 24 fructidor. Le bataillon avait rempli son devoir et la nouvelle destination qui lui a été donnée tient uniquement à une mesure militaire.

70. ANDUAGA AAN URQUIJO, 17 Sept. 1799 [1]).

La Haye.

Le général Daendels, voyant que l'on jugeait défavorablement sa conduite à la journée du 10, a cherché à se justifier, mais n'y a pas réussi. Le général en chef Brune ne paraît pas très content de ses talens militaires, et le gouvernement n'a pas confiance en sa conduite politique. Malgré cela Daendels a assez d'ascendant sur Brune pour que celui-ci condescende vis à vis de lui à différentes choses, pour tirer parti, si toutefois il est possible, de son génie actif, de sa popularité et de son influence sur les troupes bataves. Il résulte de tout cela un certain mécontentement général qui probablement ne se dissipera que lorsque Daendels aura fait quelque action signalée qui justifiera l'opinion que ses amis donnaient de lui avant l'arrivée des Anglais au Helder, et qu'il a entièrement perdue depuis . . . . .

71. REINHARD AAN FLORENT GUIOT, 3e jour complémentaire de l'an VII (19 Sept. 1799) [2]).

. . . . . J'ai appuyé vivement sur la nécessité de fournir aux Bataves tous les moyens qui sont en notre disposition pour rendre leur défense plus énergique et plus sûre; et je ne saurais trop vous répéter, citoyen, que le Directoire exécutif ne cessera point de diriger vers la Batavie toutes les forces qui sont disponibles et que pourra réclamer la sûreté de cette République. Mais en même tems que tous nos efforts seront employés pour elle, vous sentez à quel point il est nécessaire qu'elle accélère l'entier développement de ses propres moyens, et à cet égard il paraît qu'elle a encore beaucoup à faire.

L'union que vous avez remarquée entre le Corps législatif et le gouvernement, entre les citoyens et les autorités, est sans doute la base et la source des plus utiles résolutions, mais il faut qu'elle soit active, énergique, remplie de l'amour de la liberté et de l'indépendance, qu'elle se porte avec chaleur sur toutes les mesures et tous les sacrifices que peut réclamer la défense commune.

Le Directoire exécutif attend de vous, citoyen, que sans trop vous livrer à la confiance dans laquelle le gouvernement batave a soin de vous entretenir, vous ne cessiez de l'exciter à une conduite plus robuste et plus vive.

Par exemple, il est notoire que la trahison a livré la flotte batave aux Anglais; on ne sait même jusqu'à quel point l'espèce d'indignation que l'amiral et les principaux officiers ont fait éclater est sincère; comment se fait-il qu'on

1) A. E., Holl. supplément 22 (afschrift, „traduit de l'espagnol") Anduaga is de Spaansche gezant in den Haag, Urquijo de minister van buitenlandsche zaken te Madrid.

2) A. E., Holl. 602.

n'ait point encore annoncé, proclamé l'intention d'approfondir ce mystère d'iniquité et d'en livrer les auteurs à toute la rigueur des lois?

Dans sa dernière séance, le Corps législatif s'est montré très empressé de pourvoir à la sûreté intérieure et à la défense extérieure du pays. Que le Directoire exécutif fasse donc un emploi sage et vigoureux des moyens que la loi met en son pouvoir, et si la loi n'est pas encore suffisante pour comprimer tous les malveillans, que le Directoire provoque les mesures législatives qu'exige le salut de la république. Elles ne lui seront pas refusées.

Cette lettre vous sera remise par le citoyen Champigny-Aubin, premier secrétaire de votre légation et votre ancien collègue à la Convention nationale. La longue connaissance qu'il a acquise des affaires de Hollande depuis deux ans qu'il y réside, et le zèle constant qu'il a témoigné, ne manqueront pas de vous rendre sa coopération utile.

72. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 5e jour complémentaire de l'an VII (21 Sept. 1799) [1].

Le Directoire m'a donné un de ces jours derniers l'assurance positive que les places de guerre de la République batave étaient approvisionnées pour deux mois, et qu'il allait passer un marché pour l'approvisionnement de deux autres mois. Je l'ai invité à transmettre au général en chef un état des approvisionnemens actuels, parce que j'ai pensé que c'était le moyen le plus sûr de n'être pas leurré par de vaines promesses. Cet état a dû lui être envoyé le 2me jour complémentaire.

Comme je me propose d'aller demain au quartier général, j'en conférerai avec le général en chef, à la vue de l'état qu'il a dû recevoir; et à mon retour je ferai les instances les plus pressantes au Directoire, de fournir sans délai ces places des objets qui leur manquent. J'aurai soin de vous rendre compte du résultat de mes démarches.

Lorsque j'en parlai la première fois au Directoire, peu de tems après mon arrivée à la Haye, je crus remarquer que mes représentations lui causaient de l'inquiétude. Un des directeurs m'observa même avec quelque humeur, que ces places fortes étaient plus propres à couvrir nos départemens réunis que le territoire batave. Remarquez qu'à cette époque la malveillance répandait, accréditait le bruit, que le gouvernement français abandonnait, du moins pour le moment, la Batavie. Ces inquiétudes, et peut-être ces soupçons, ont pu nuire à la célérité de l'approvisionnement des places frontières; mais aujourd'hui que notre gouvernement a rassuré les esprits par les promesses les plus solennelles, promesses scellées par le sang de nos braves défenseurs, je veillerai avec un nouveau zèle à ce que le Directoire mette dans cet approvisionnement toute la célérité que le caractère national et l'état des ses finances lui permettront . . . . .

Vous me demandez [2]) des renseignemens sur la conduite du gouvernement

---

1) Als voren. — Een gedeelte dezer dépêche is gedrukt bij Mendels, bijlage LXVIIIG.
2) Dit was geschied bij dépêche van 29 fructidor (15 September).

batave, surtout relativement à la lâche reddition de la flotte, à l'évacuation du Helder et aux suites de ces deux événemens désastreux.

Pour vous répondre d'une manière satisfaisante à l'égard des principes et de la conduite du gouvernement batave, j'aurais besoin de vous présenter du moins une esquisse de la situation politique de ce pays, lorsque j'y suis arrivé; du sistême de conduite que j'ai cru devoir moi-même y adopter, et des effets généraux qu'il a produits. Mais je ne puis m'ocuper à la minute de ce travail; surtout dans ce moment, où j'ai à soutenir une correspondance très active et tres multipliée. Je ferai en sorte cependant de vous l'adresser dans la première décade de vendémiaire. En attendant je vous prie de vouloir bien vous contenter de quelques explications rapides, qui suffiront pour rassurer notre gouvernement.

Quoique les circonstances dans lesquelles se trouve le Directoire batave soient très difficiles, cependant les lois sont exécutées, les contributions excessives s'acquittent, le cours de la justice n'est point interrompu, l'action de de la police contient la classe nombreuse des mal-intentionnés et des mécontens, et la tranquillité publique n'est troublée par aucun mouvement insurrectionnel. Vous en conclurez que le Directoire n'agit point de concert avec le Prince d'Orange ou les Anglais, et qu'il ne trahit ni sa patrie ni la République française. Il n'est pour rien dans la lâche trahison qui a livré la flotte aux Anglais. Il faut que vous sachiez que toute la marine batave, depuis le dernier pêcheur jusqu'à l'amiral, a constamment été dévouée à la famille stathoudérienne. Elle en a donné des preuves à toutes les époques où des troubles intérieurs se sont manifestés, et notamment en 1787. Ajoutez à cette première observation, que les trois quarts de ses équipages sont un ramassis d'étrangers, qui n'ont ni patrie ni moralité, et qui sont toujours prêts à servir de préférence celui qui les paye le mieux, ou leur fait le plus de promesses. Le gouvernement batave était dans l'alternative d'employer de tels individus, ou de renoncer à tout projet d'avoir une marine.

Autant que j'ai pu me procurer de renseignemens, il me paraît que la défection de la flotte s'est opérée de cette manière. Quelques officiers orangistes, et décidément traîtres, ont fomenté l'insurrection dans les équipages, et la plupart des autres officiers ont eu la faiblesse de ne pas réprimer cette rébellion; peut-être ont-ils eu la lâcheté d'y applaudir au fond de leur cœur, parce qu'elle les dispensait de combattre les Anglais, qui avaient pénétré dans le Zuiderzée. Cependant cette honteuse reddition ne se serait point consommée sans l'évacuation du Helder. Il est facile de concevoir quel a été le découragement de la partie des équipages restée fidèle, et l'audace des traîtres et des lâches, lorsque la flotte a vu le pavillon orange arboré sur les tours du Helder. Mais cet événement qui est la première cause des malheurs qui l'ont suivi, ne doit point être attribué au Directoire batave. Les batteries de ce poste étaient dans le meilleur état, son artillerie était nombreuse, et la flotte pouvait lui fournir à discrétion des munitions de guerre et de bouche. La faute de son évacuation appartient toute entière au général Daendels. Elle s'explique sans peine, quand on connaît le caractère du général et les circonstances. Daendels n'est point un traître; il est brave et a les autres qualités d'un bon chef de parti. Mais il est ambitieux, violent et dominateur. Il a été non l'auteur mais l'exécuteur de la journée du 12 juin, et depuis ce

moment il a voulu mettre le gouvernement dans son absolue dépendance. Lorsque les Anglais ont manifesté l'intention de débarquer à la Nord-Hollande, il a été prendre le commandement de l'armée batave, et avant son départ il s'est vanté hautement que les apercevoir, les combattre et les vaincre serait pour lui une affaire d'un instant. Il faut le dire, il s'est conduit avec bravoure à la première attaque; mais n'ayant point réussi, il a perdu la tête et s'est persuadé qu'il avait à faire à 30.000 Anglais, lorsque les troupes de débarquement le premier jour n'excédaient pas 5000 hommes. Il se peut même que quelques mauvais sujets aient contribué à lui aliéner l'esprit. De là l'évacuation du Helder; de là ses retraites successives sans avoir aperçu l'ennemi, et contre les ordres formels du général en chef; de là ses rapports, l'ouvrage d'un homme dans le délire; de là enfin ses déclamations virulentes contre le gouvernement, et peut-être ses dénonciations secrètes, plus propres à aggraver ses fautes qu'à les faire pardonner.

Je sais qu'un certain intrigant le seconde pour de l'argent, ou plutôt travaille à le perdre tout à fait. Je sais qu'il a projeté de le faire arriver à Paris, sous le prétexte d'y donner des renseignemens, et dans la vérité pour appuyer ses intrigues. Si Daendels était de moitié dans ce projet, il serait jugé irrévocablement à mes yeux, et n'en recueillerait que le mépris général.

La franchise la plus entière dirige ma plume, comme vous le voyez; je suis persuadé que ma correspondance ne passe point entre des mains infidèles, ce qui pourrait faire du mal dans ce pays . . . . .

73. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 1er vendémiaire an VIII (23 Sept. 1799) [1].

Alkmaar.

Je me suis rendu hier ici pour conférer avec le général en chef à l'égard de différens objets qui concernent également les intérêts de la République française et ceux de la République batave. En effet j'espère que nos communications réciproques nous mettront dans le cas l'un et l'autre, de mieux servir encore notre commune patrie.

Il ne m'appartient point de juger de ses talens militaires, et d'ailleurs quel éloge pourrait n'être point au-dessous de la victoire qu'il a remportée sur les Anglo-Russes, le 3me jour complémentaire; mais il m'est bien agréable de vous répéter ce que j'ai eu l'occasion d'écrire plusieurs fois à votre prédécesseur, que jamais général n'a mieux mérité, sous les rapports de la loyauté et du patriotisme, l'estime et la confiance de notre gouvernement.

La bataille de Bergen a coûté à l'ennemi plus de 6.000 hommes en tués, blessés et prisonniers. On amène encore chaque jour des Russes qu'on trouve dans les dunes, et qui préfèrent d'y mourir de faim et de froid, à se rendre volontairement, dans la persuasion atroce qu'on leur a inspirée, que les Français égorgeaient tous leurs prisonniers. Voilà donc les ennemis auxquels notre République a affaire (je parle des chefs et non des troupeaux); voilà les ennemis qui obtiennent tant de ménagemens de notre part. En vérité nous sommes si humains, que nous cessons presque d'être patriotes.

1) Als voren. — Een gedeelte dezer dépêche is gedrukt bij Mendels, bijlage LXVIIIH.

Les Anglais arment dans le Zuiderzée une flottille de bâtimens légers. Quoique l'objet n'en soit pas précisément connu, on peut craindre qu'elle ne soit destinée à inquiéter Amsterdam, soit en approchant de son canal, soit du côté de Naarden. Le général en chef prend tous les moyens de défense que ses forces et sa position lui permettent. Si les renforts arrivaient plus vite, il est probable que l'ennemi, perdant l'espérance de réussir sur aucun point, serait forcé de se rembarquer.

Le général Daendels s'est conduit avec intelligence, fidélité et bravoure, dans la reprise des postes qu'il avait abandonnés à l'affaire du 3me jour complémentaire. J'ai causé ce matin avec lui, et sa tête m'a paru se remettre. Il doit en avoir une vive reconnaissance envers le général en chef, qui tout en le faisant surveiller, a mis beaucoup de sagesse et de générosité dans ses procédés à son égard.

J'ai vu le 5me jour complémentaire, veille de mon départ pour le quartier général, à dix heures du soir, le citoyen van Hooff, un des membres du Directoire. Il m'a témoigné sa peine, celle du gouvernement, du Corps législatif et de tous les patriotes, de ce que le général en chef avait envoyé directement à Paris les drapeaux pris sur l'ennemi, au lieu de les envoyer au Directoire batave. Il m'a ajouté que dans ce dernier cas, le Directoire avait toujours déterminé d'en faire une espèce d'hommage à la République française.

Deux heures après j'ai reçu un lettre du citoyen Besier, autre membre du Directoire, qui contenait les mêmes observations. Remarquez que ce sont les deux directeurs dont le patriotisme est le plus prononcé.

Il faut convenir qu'elles sont fondées en raison, et que régulièrement ces drapeaux auraient dû être envoyées au Directoire batave. Il est encore vrai que leur présentation solemnelle aurait produit les meilleurs effets sur l'esprit public, et disposé le peuple batave à se défendre avec plus de vigueur contre l'attaque des Anglo-Russes.

J'en ai conféré avec le général en chef. Il a été convenu entre nous, qu'il écrirait une lettre au Directoire batave pour l'instruire de cet envoi, et qu'il lui donnerait l'espoir que notre gouvernement, pour témoigner ses sentimens fraternels au gouvernement batave, lui enverrait ces mêmes drapeaux avec une lettre de félicitation; ayez la bonté de lui soumettre cette idée.

Cet arrangement me paraît le plus conforme aux rapports politiques qui subsistent entre les deux Etats, notamment à ceux résultant du rôle que nous faisons dans la guerre dont ce pays est le théâtre. D'ailleurs ce sera un excellent moyen pour y augmenter l'influence de nos amis, et nous en attacher les habitans. On obtient encore plus des peuples en caressant leur amour-propre national, que des individus en flattant leur amour-propre personnel.

Ces deux Directeurs m'ont encore parlé des prisonniers anglais et russes. Comme le général en chef en dirige une colonne sur Berg-op-Zoom, qui doit y rester jusqu'à nouvel ordre, le vœu du gouvernement et des patriotes se trouve à peu près rempli.

Il a été un tems où la proposition de ces égards pour une République alliée aurait été repoussée avec dédain; mais aujourd'hui l'expérience doit nous avoir prouvé que les maximes les plus généreuses étaient encore les plus politiques.

En vous parlant des prisonniers et notamment des Russes, voici une idée

que je dois vous soumettre. Ne conviendra-t-il pas d'en proposer l'échange au gouvernement anglais, contre un pareil nombre de nos matelots? Il est plus vraisemblable que ce gouvernement s'y refuserait, et son refus augmenterait encore l'antipathie qui se manifeste entre les troupes des deux nations.

P. S. J'ai vu ici le général russe Hermann. Les égards que lui marque le général en chef, et la bonté avec laquelle les prisonniers russes ont été traités, prouveront aux soldats de Paul Ier que les Français sont aussi généreux que braves, et pourront produire sous ce rapport de très bons effets.

74. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 5 vendémiaire an VIII (27 Sept. 1799) [1]).

..... Les renforts que notre gouvernement fait passer dans ce pays, sont la meilleure assurance de ses dispositions pour en maintenir la sûreté et l'indépendance. L'arrivée successive de ces renforts, outre qu'elle était nécessaire pour mettre l'armée en état de faire face aux Anglo-Russes, contribue encore à relever le courage des bons citoyens et comprimer la malveillance.

Je souhaiterais comme vous que le gouvernement batave mit plus d'énergie et de vigueur dans ses mesures, et j'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans plusieurs de mes dépêches des moyens que j'employais pour l'y engager. Je vous ai même prié d'y concourir dans les conférences que vous accordez au ministre batave.

Mais dans un pays où l'esprit public, toujours très modéré, a beaucoup baissé par différentes circonstances; dans un pays où les conceptions sont lentes, les idées peu libérales et les sentimens très froids, ce vœu est plus facile à former qu'à remplir; et ce n'est pas dans quelques jours qu'on réussit à vaincre les obstacles élevés par la nature et par des préjugés appuyés trop longtemps.

Soyez bien persuadé que je ne m'endors point dans la confiance que le gouvernement batave peut chercher à m'inspirer. J'observe, j'écoute, je compare; mais libre de toute espèce de prévention et d'influence, je ne me conduis qui d'après mes propres jugemens.

C'est ainsi que je vous ai communiqué dans mes précédentes dépêches, qu'en raisonnant sur les renseignemens que je m'étais procurés, j'avais tout lieu de croire que le gouvernement batave, ou du moins quelques-uns de ses membres ou de ses agens, avaient travaillé, avant mon arrivée à la Haye, à obtenir pour la République batave une sorte de neutralité qui l'aurait mise à l'abri des risques de la guerre. Je vous ai ajouté que je croyais en même temps, qu'on ne se proposait pas de faire un pareil traité à l'insu de notre gouvernement, mais bien de l'amener par des moyens indirects à y consentir.

Je vous ai encore fait part que mes observations m'avaient conduit à penser, qu'à l'époque du débarquement des Anglais on redoutait ici peut-être encore davantage d'être le théâtre de la guerre, que de reprendre les chaines du Stadhouder.

En faut-il conclure que le gouvernement et ses agens nous trahissent, qu'ils sont d'intelligence avec les Anglais, et qu'ils veulent la contre-révolution? Non, ce serait un jugement faux, injuste et qui entrainerait des suites funestes; mais on doit en tirer la conséquence que dans ce pays l'attachement à ses propriétés, à son repos, l'égoisme même, l'emportent sur l'amour de la liberté.

C'est d'aprés ces données que j'ai parlé et agi, et je persiste à croire que j'ai adopté le parti le plus prudent. Je puis du moins en juger ainsi par les résultats que j'ai obtenus. Moins circonspect et moins mesuré, faisant usage d'un langage

1) Bij Mendels, bijlage XLVIIIJ. — Weder uit den Haag.

tranchant et impératif au lieu de chercher à réussir sans éclat, en m'appuyant sur les préjugés mêmes du gouvernement avec lequel je traitais, les journaux auraient beaucoup parlé de moi; mais je doute très fort que ce gouvernement se trouvât encore en état de payer notre armée, et que vingt insurrections partielles n'eussent pas ouvert toutes les portes du territoire à l'ennemi.

Ajoutez à ces considérations que le général en chef, à l'époque de l'invasion, n'avait que 12 à 15.000 hommes, disséminés sur tout le territoire, et vous jugerez que lui et moi avons eu besoin de quelque adresse pour en empêcher la conquête et le bouleversement, comme toutes les circonstances devaient le faire craindre. Vous savez mieux que moi, citoyen ministre, que ce n'est point avec des principes abstraits qu'il convient de se conduire à l'égard des peuples étrangers. Et des événements récens et très funestes ne nous ont que trop prouvé les dangers de cette théorie qui ne sait jamais fléchir.

J'ai jugé la conduite du gouvernement batave en la comparant avec les mœurs, les préjugés de la nation et les circonstances. Plus j'ai avancé dans cette comparaison, plus je me suis convaincu que je devais préférer un bien solide à un mieux peut-être chimérique, et dont la poursuite trop active perdrait tout, si elle n'était pas suivie d'un plein succès. Du moins je me suis convaincu qu'il ne fallait tendre vers ce mieux que par degrés, et sans risquer par des mesures précipitées le salut du pays. J'ose croire avoir bien servi notre gouvernement en adoptant ce système qui, je vous l'avoue, n'est guéres conforme à mes inclinations naturelles.

Le calme le plus satisfaisant règne sur tous les points de la République; le gouvernement conserve assez de crédit pour faire face à ses énormes dépenses; les lois sont respectées et obéies; les troupes bataves commencent à marcher sur les traces de nos braves soldats; l'esprit public s'accroit graduellement; et le parti orangiste, naguère si puissant, perd chaque jour et de ses forces et de son nombre. Il me semble qu'il serait fort imprudent de compromettre cette situation rassurante par des mesures dont le résultat serait fort équivoque, par leur opposition avec les mœurs nationales.

Quand en développant toute l'énergie de mon caractère, je réussirais à la communiquer aussi toute entière au gouvernement batave, la nation en serait-elle plus belliqueuse, plus ardente, plus enflammée de l'amour de la liberté? Non, elle serait étonnée, déconcertée, mécontente, et les malveillans la travailleraient avec plus de succès.

Rassurez notre gouvernement contre les inquiétudes qu'on peut lui avoir inspirées; prémunissez-le contre les idées peu réfléchies des personnes qui se persuadent que tous les peuples voient, sentent et jugent comme les Français; mais surtout déjouez les projets de quelques intrigans qui ne veulent que pêcher en eau trouble.

Les officiers [1]) de la flotte revenus au pays ont été arrêtés dans les derniers jours complémentaires: on ne pouvait pas les arrêter avant leur retour, et il eût été imprudent de mettre la main sur le premier débarqué. Ils vont être jugés par un conseil de guerre . . . . .

75. REINHARD AAN DEFORGUES, 11 vendémiaire an VIII (3 Oct. 1799) [2]).

Je vous informe avec plaisir, citoyen, que le Directoire exécutif, par un arrêté du 7 vendémiaire, vous a nommé ministre plénipotentiaire de la Répu-

1) Deze volzinnen niet bij Mendels.
2) A. E., Holl. 603.

blique près la République batave, en vous adjoignant au citoyen Florent Guiot avec lequel vous remplirez de concert les fonctions attachées à l'exercice de cette mission. Je vous remets ci-joint les instructions qui doivent servir de règle et à vous et à votre collègue [1]). L'intention du Directoire a été d'assurer plus efficacement le succès des mesures que la conservation des intérêts français lui suggérera de prendre, en réunissant le zèle de deux citoyens dont il connaît depuis longtems le patriotisme, les lumières et l'activité.

Sur la demande que vous m'en avez faite, j'ai informé le Directoire du désir que vous aviez d'emmener avec vous, comme conseil et comme ami, le citoyen Miot, et de l'approbation que je donnais à ce choix. Le Directoire m'a paru couvaincu comme moi de l'utilité dont ce citoyen pouvait être aux intérêts de la République et au succès de votre mission. Les services que je suis assuré qu'il rendra à la légation française à la Haye ne feront qu'ajouter aux titres que lui donnent à la bienveillance du gouvernement ceux qu'il a déjà rendus dans les divers emplois dont il a été précédemment chargé.

La mission que le Directoire exécutif vous confie, citoyen, est importante par les circonstances qui l'ont déterminé à une mesure diplomatique qui sort des règles ordinaires, et par les grands résultats qu'il en espère. Son attente ne peut être trompée, car en vous associant à un citoyen dont il sait apprécier les qualités et les services, il ne pouvait se donner plus de gages des résultats heureux qu'il attend d'une réunion d'efforts qui seront dirigés par le zèle le plus actif et par le patriotisme le plus éclairé.

76. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 13 vendémiaire an VIII (5 Oct. 1799) [2]).

Ayant été instruit par des voies indirectes qu'il était arrivé à Berlin un particulier batave appelé Vos van Steenwick, qu'on y soupçonnait que ce particulier était l'agent secret d'un parti de patriotes bataves et qu'il avait obtenu une audience de M. le comte de Haugwitz, je me suis adressé sur le champ au Directoire batave pour obtenir une explication claire et précise à l'égard de cette manœuvre souterraine: la voici telle qu'il me l'a fournie.

Il m'est convenu que c'était lui-même qui avait envoyé Vos van Steenwick à Berlin en qualité d'agent secret, et il m'en a donné deux raisons. La première c'est qu'il n'avait qu'une confiance très modérée dans son chargé d'affaires, qui est Prussien et qui était le secrétaire de l'ancien ambassadeur des Provinces Unies. Son second motif exige quelque développement.

Il a été instruit par la voie de Vienne, à ce qu'il m'a dit, que le cabinet de Berlin avait présenté à cette cour un projet de neutralité concernant le territoire batave, pour le faire adopter au cabinet de St. James, et que ce premier cabinet avait également proposé ce projet au gouvernement français en s'engageant à y donner son assentiment.

---

1) Vgl. over deze instructie de dépêche van Florent Guiot van 23 vendémiaire (15 October).

2) Als voren.

Le Directoire batave instruit de cette circonstance et voyant que le gouvernement français ne lui faisait point part des propositions du cabinet de Prusse, a envoyé un agent secret à Berlin pour connaître la nature de ces propositions et les réponses que les gouvernemens français et anglais y avaient faites. Il m' a encore ajouté qu'il avait chargé le citoyen Schimmelpenninck, son ministre à Paris, de vous faire part confidentiellement de cette démarche et de tous ses détails. Il me paraît toujours fort singulier que le Directoire batave, au lieu d'envoyer un agent secret à Berlin, ne se soit pas adressé directement à notre gouvernement, pour en obtenir les explications qu'il désire se procurer. Vous pouvez mieux que moi apprécier le degré de force de cette réflexion.

Si vous avez pris connaissance de ma correspondance, vous avez dû y remarquer que dans le cours de thermidor et peu de jours après mon arrivée à la Haye, j'ai écrit à votre prédécesseur que j'avais pénétré qu'il avait été question d'un projet de neutralité pour le territoire batave sous les auspices du Roi de Prusse; que les envoyés de Suède et de Dannemarc et peut-être même le ministre d'Espagne n'avaient point été étrangers à ce projet, qui pouvait fort bien n'être point abandonné. Comme je n'ai point obtenu d'indications qui me missent en état de suivre cette découverte, et pas même un mot de réponse, sans croire précisement qus j'avais été trompé, j'ai été réduit à marcher au hazard dans ce petit dédale politique. Mais serait-ce trop se livrer aux conjectures que de penser que le projet de neutralité présenté au cabinet de St. James par l'intermédiaire de la cour de Vienne et directement à notre gouvernement, est ce même projet qui a été médité à la Haye dans le cours de prairial ou de messidor, et auquel les envoyés de Suède, de Dannemarc et d'Espagne ont pris part?

Peut-être cette neutralité, en supposant qu'elle eût été basée sur la reconnaissance formelle de la République batave dans son état actuel par les cabinets de Berlin et de Londres, et avec quelques mesures pour assurer le maintien de cet état de choses, aurait pu ne pas nous être désavantageuse. Mais lorsque les armées sont en présence sur le territoire batave, je n'aperçois guères comment la proposition peut s'en renouveler.

Ces diverses données me confirment dans l'opinion que j'ai prise du systême politique batave et dont je vous ai déjà fait part. Il consiste à faire usage de l'influence qu'il suppose au cabinet de Berlin sur notre gouvernement, pour nous amener, d'une manière indirecte, à consentir à la neutralité du territoire batave.

Comme il ne s'agit dans cette dépêche que d'objets et d'explications confidentielles, qui peuvent être néanmoins d'une grande importance, je me détermine à vous l'adresser séparément de ma correspondance ordinaire et pour vous seul.

77. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 15 vendémiaire an VIII (7 Oct. 1799) [1]).

[Slag bij Castricum op 6 October]. Ce nouveau succès, loin de ralentir la sollicitude de notre gouvernement à l'égard du territoire batave, doit au con-

1) Als voren.

traire le déterminer à envoyer des renforts qui mettent le général en chef dans le cas de prendre une vigoureuse offensive. Je n'essayerai point de fixer jusqu'à quel degré les forces morales de ce pays peuvent supporter qu'il soit le théâtre de la guerre, mais je dois vous faire connaître que ses ressources dans tous les genres s'épuisent; et il est à craindre que si les circonstances restent les mêmes, les fonds et le crédit ne manquent tout à la fois, dans un mois ou quatre décades, pour nourrir l'armée, la solder et fournir à toutes les autres parties du matériel de la guerre. Déjà le gouvernement en est réduit à tout acheter au comptant, et sans l'ordre économique qui règne dans ses finances, depuis longtems il ne serait plus en état de faire face à ses dépenses.

Il a passé aujourd'hui un marché d'approvisionnement des places frontières pour deux autres mois. Le marché doit être exécuté dans la quinzaine; ces places se trouveront approvisionnées pour quatre mois, et dans le cas d'une retraite, alors, comme on n'aura plus rien à ménager, leur approvisionnement pourrait être porté par des moyens fort simples et fort expéditifs à huit mois et plus.

Le Directoire batave a ressenti une vive satisfaction en apprenant la réponse du président de notre gouvernement au chef de brigade Clément à la présentation des drapeaux russes. C'est avec ces procédés grands et généreux que nous inspirerons aux Républiques nos alliées un dévouement sans bornes. Tout systême opposé ne veut avoir pour partisans que ces hommes qui spéculent sur les malheurs publics pour fonder leur bonheur personnel.

Tout le pays conserve la tranquillité la plus satisfaisante, malgré les progrès apparens que l'ennemi a semblé faire jusqu'à présent. C'est cette tranquillité qui nous procure des succès et nous présage un triomphe certain. Prenons garde de la détruire en cherchant un meilleur ordre de choses......

J'attends des instructions relativement à ces tentatives pour la neutralité dont je vous ai rendu compte. Il m'est impossible d'agir ou d'influer à cet égard, sans connaître quelles sont les vues de notre gouvernement au succès desquelles je dois coopérer.

78. DEFRORGUES AAN REINHARD, 21 vendémiaire an VIII (13 Oct. 1799) [1].

Alkmaar.

Je suis parti de Paris dans l'intention d'exécuter l'article de mes instructions qui me prescrivait de prendre quelques renseignemens sur la situation des places de la frontière de la République batave, mais ayant appris à Bruges, au moment où je me disposais à passer à Flessingue, que le général Brune avait abandonné Alkmaar pour se replier sur Beverwick, et ne pouvant obtenir que des détails incertains sur les événemens qui avaient motivé ou suivi ce mouvement rétrograde, j'ai cru devoir accélérer ma marche et me rendre au quartier général de l'armée où je suis arrivé hier.

Il devenait en effet absolument indispensable de vérifier ce que les bruits qui s'étaient répandus pouvaient avoir de fondé soit en bien soit en mal. En supposant des revers je voulais les connaître par moi-même et juger sans aucun intermédiaire de la situation réelle de nos affaires. Ces motifs m'ont

1) Als voren.

paru déterminans, et j'ai tout lieu de croire qu'ils vous sembleront également suffisans pour justifier le parti auquel je me suis arrêté.

J'ai été assez heureux pour voir mes craintes se dissiper à mesure que j'approchais de l'armée, et je l'ai trouvée victorieuse alors même que je craignais une défaite. Rassuré dès ce moment sur mes plus vives inquiétudes, j'ai cru devoir profiter de mon voyage pour me concerter avec le général Brune et prendre de lui tous les renseignemens propres à éclairer ma conduite dans le cours de la mission que le gouvernement m'a confié.

Mes premières questions se sont portés sur la position de l'armée. J'ai vu avec satisfaction le général animé de la plus entière confiance, et intimement persuadé que l'avenir non seulement n'avait rien de redoutable, mais que suivant toutes les probabilités l'ennemi serait entièrement chassé du territoire batave, d'ici à peu de tems. Des troupes arrivent journellement, de nouveaux renforts ont porté la partie française de l'armée à 14.000 hommes, les positions des Anglo-Russes dans le Zyp sont plus resserrées qu'elles ne l'ont jamais été, enfin tout semble devoir justifier la parfaite sécurité dans laquelle j'ai laissé les chefs et l'armée.

Je me suis ensuite attaché à connaître l'état des relations du général avec le gouvernement batave, et à préciser les sujets dans lesquels mon concours pouvait devenir nécessaire.

J'ai trouvé le citoyen Brune généralement mécontent; ses plaintes sur les refus qu'il éprouve, sur les obstacles qu'il rencontre ont été vives. Il suppose que les gouvernans sont non seulement peu disposés à faire de sincères efforts en faveur de la cause commune, mais qu'ils ménagent même leurs démarches de manière à n'être, autant qu'il sera possible, jamais mal avec le parti triomphant quel qu'il soit Cette opinion que le général prononce fortement, n'a cependant encore amené aucune rupture, et la correspondance m'a paru continuer, du moins jusqu'ici, entre le gouvernement et lui sur un ton apparent de confiance.

Comme je sais qu'il entre parfaitement dans ses vues d'éviter tout frottement pénible, je me propose à mon arrivée à la Haye de rechercher avec soin les causes diverses du mécontentement qui se manifeste, et de les faire disparaître le plus promptement possible, en obtenant tout ce qu'il me paraîtra juste et nécessaire d'exiger pour les besoins de l'armée, sans céder cependant trop facilement à des demandes exagérées ou abusives. J'ai donc engagé le général Brune à me remettre une note des principaux objets qui sont actuellement en contestation, et je m'occuperai dès les premiers momens de mon séjour à la Haye des moyens de les terminer.

Du reste il s'est établi entre le général et moi une confiance intime et réciproque, et j'espère que cet accord ne sera jamais altéré ni troublé.

J'ai parcouru trop rapidement l'ancienne province de Hollande en venant jusqu'ici, pour pouvoir vous transmettre des données bien précises sur l'état de l'esprit public. J'ai remarqué cependant au premier coup d'œil qu'il est très peu actif; mais comme le caractère national, réservé et phlegmatique, laisse difficilement pénétrer les véritables sensations qui affectent les individus, l'apparence de cette extrême indifférence à l'égard des événemens et des hommes doit peut-être s'attribuer plutôt à la constitution physique des Bataves qu'à l'absence de tout esprit public.

Les efforts que ce peuple à faits jadis pour conquérir sa liberté, ont prouvé ce que l'on peut attendre de son énergie et de sa constance. Ces ressources existent sans doute encore aujourd'hui, et j'espère en les développant de nouveau en tirer un heureux parti pour la cause commune des deux nations et pour le succès de ma mission.

79. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 21 vendémiaire an VIII (13 Oct. 1799) [1].

Je ne vous parlerai point des événemens de la Nord-Hollande, parce que depuis six jours je n'en ai reçu aucune nouvelle directe. Je sais seulement par les bruits publics que nous avons repris quelques positions en avant d'Alkmaar, que l'ennemi se retire et que suivant toutes les apparences il travaille à son rembarquement. J'en ai demandé des nouvelles au gouvernement batave qui n'est pas mieux instruit que moi, en sorte que nous attendons les papiers publics de Paris pour en apprendre davantage. J'ignore quel est le motif et le but de ce silence de le part du général.... Il ne s'agit pas en ce moment d'un caprice, que peut-être les grands généraux se permettent commes les jolies femmes: il est question du salut de la République batave, des intérêts et de la gloire de ma patrie. Des objets aussi majeurs exigent de ma part un langage plus sérieux et plus grave.

En rapprochant et comparant entre elles une foule de circonstances écloses depuis deux décades, il ne m'est plus permis de douter qu'on se propose de travailler ce pays en révolution, et de l'exploiter comme l'ont été les Républiques helvétique et italienne; déjà même on y fait l'essai des réquisitions.

Le silence du général envers le Directoire batave et moi-même, silence également commandé à tout ce qui l'entoure; ses procédés durs et despotiques envers ce gouvernement; les propos indiscrets que l'on laisse échapper; les espérances qu'on donne à tous les hommes qui par ambition, par vengeance, ou par cupidité, veulent détruire l'ordre de choses établi; tout en un mot tend à convaincre qu'on mine sous le gouvernement batave et que l'explosion est prochaine.

La conduite des citoyens Deforgues et Miot donne à cette conviction le degré de l'évidence. Je viens d'apprendre par la voie d'Amsterdam qu'ils y sont arrivés le 19 et qu'ils sont repartis le 20 pour le quartier-général, et qu'ils ne tarderont pas à se rendre à la Haye, pour y remplir leur mission..... Si le citoyen Deforgues est envoyé pour *secourir mon zèle, partager mes efforts et unir sa surveillance à la mienne* [2]), il me semble que lui et son ami n'auraient pas dû prendre un chemin détourné pour se rendre au quartier-général, sans passer à la Haye. Que l'intrigue aime les circuits et cherche les ténèbres, cela se conçoit; mais un envoyé du gouvernement, chargé d'une mission aussi franche, aussi honorable que celle dont vous me faites part, éviter son collègue, déguiser sa marche, faire un détour de quelques lieues et aller prendre des leçons, une direction politique dans un camp; j'avoue que je n'entends rien à cette marche.

Je repousse l'idée que tout dans votre dépêche, tout, à l'exeption des complimens que vous daignez me faire, ne soit de la plus exacte vérité. En ce cas je dirai comme ce personnage de comédie: qui est-ce qu'on trompe ici?

Qui? Je le sais et permettez-moi de vous le dire avec franchise: c'est le général en chef, du moins je me plais à le croire; mais sûrement c'est vous-même et notre gouvernement.

Voilà, citoyen ministre, permettez-moi encore de vous le dire, les résultats

---

1) Bij Mendels, bijlage XLVIII^K.

2) Uitdrukkingen overgenomen uit een dépêche van 12 vendémiaire (4 Oct.), waarbij Reinhard aan Florent Guiot van de komst van Deforgues kennis gegeven had.

qu'amènent des procédés qui ne sont point basés sur les vrais principes en administration. Il faut que le gouvernement choisisse bien les agens de la République qu'il envoye dans les pays étrangers, et qu'il les rappelle dès l'instant qu'ils ne jouissent plus de sa confiance, qu'ils aient ou non mérité de la perdre Mais il faut aussi que sa confiance soit entière. S'il se laisse aller à faire des confidences politiques, tantôt à un général, tantôt à un aide de camp, tantôt à des intrigans qui répondent de tout, et en dernière analyse ne savent que remplir leurs poches et déshonorer le nom français, je vous réponds que ce gouveruement sera très mal servi, et que malgré la pureté de ses intentions on l'entrâinera à des mesures désastreuses. Les Républiques d'Italie et d'Helvétie en fournissent des preuves malheureusement trop constantes. Mais sans les aller chercher si loin, ayez la bonté de vous faire rendre compte des événemens du 12 juin dans ce pays; de leurs causes, de leur exécution, de leurs suites, et vous serez de mon avis . . . . . Notre gouvernement, trompé par un homme en qui il avait trop mis de confiance, a été entrainé à des mesures révolutionnaires, lorsqu'il ne voulait que des moyens constiutionnels et pacifiques; et c'est ce même homme qui est peut-être chargé du soin de faire dès demain une seconde révolution.

Je ne puis ce soir que vous présenter des textes, parce que le courrier me presse. Mais ces textes, je vous prie de les méditer avec cet esprit de réflexion qui vous caractérise. Je pourrai par le premier courrier vous dévoiler l'intrigue toute entière, car j'en tiens tous les fils; mais je vous affirme dès à présent qu'elle doit sa naissance à la plus vile cupidité, que le tissu en est formé des artifices les plus méprisables, et que son succès amènerait la destruction entière de ce pays.

Telle est du moins ma manière de voir, basée sur des faits nombreux et s'accordant tous entre eux. Si je me trompe, citoyen ministre, la faute n'en serait point à moi, puisque vous n'avez pas jugé à propos de m'éclairer.

Aussi longtemps que je n'apercevrai dans tout ceci que des passions personelles et les passions les plus méprisables, je m'opposerai de tous mes efforts à l'explosion révolutionnaire et funeste qu'elles préparent, et les bayonnettes seules pourront rendre mes efforts inutiles. Tant que je conserverai mon caractère et mon poste, mes devoirs me prescriront, pour l'intérêt même de mon pays, de préserver la République batave des malheurs qui la menacent, ma patrie de la honte et du dommage qu'elle éprouverait, mon gouvernement et vous-même, citoyen ministre, du repentir douloureux mais inutile et vain que vous en ressentiriez, et je n'ai jamais composé avec mon devoir.

P.S. J'ajoute encore un mot, citoyen ministre. Il se trouve à Paris un Batave qui vous investit et vous trompe. Il a été un des acteurs de la révolution du 12 juin; il veut en faire une seconde aujourd'hui et dans six mois il vous en proposera une troisième. Est-ce patriotisme de sa part? Non, ce sentiment généreux ne germe point dans une âme déloyale, fourbe et corrumpue. Il n'appartient qu'à l'homme de bien d'aimer la liberté et sa patrie.

80. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 23 vendémiaire an VIII (15 Oct. 1799) [1].

Les citoyens Deforgues et Miot sont arrivés hier soir du quartier-général. Je rends justice à l'honnêteté de leurs procédés et à la pureté des intentions qu'ils m'ont manifestées. Ils seront assez mal logés, parce que la maison n'est rien moins que commode pour un Directoire diplomatique. Mais je leur ai annoncé qu'ils pourront par la suite être plus au large, et sans doute cet espoir leur fera prendre patience.

Ces deux citoyens ont bien voulu me communiquer leurs instructions. Je suis

1) Bij Mendels, bijlage XLVIIIL.

très-reconnaissant des choses honnêtes et affectueuses que le Directoire et vous daignez me dire. Oui, citoyen ministre, j'ai la confiance d'avoir justifié le choix de notre gouvernement et d'avoir bien servi mon pays. J'aime mieux avoir la fierté d'en convenir, que de faire usage de cette fausse modestie qui n'est que le masque d'un petit orgueil.

Je n'ai fait qu'une lecture rapide de ces instructions, mais j'y ai cependant remarqué qu'elles reposent en grande partie sur des faits à l'égard desquels on a trompé notre gouvernement et qui expliquent, on ne peut mieux, ses inquiétudes et ses soupçons.

Il y est dit en premier lieu que le gouvernement batave n'a fait aucune information juridique, relativement à la lâche et traîtreuse reddition de la flotte. Le fait constant est que les officiers de cette flotte qui sont revenus dans le pays, ont été arrêtés au même instant; il était difficile de faire mieux. Le fait constant est encore que le Directoire a demandé au Corps législatif un conseil de guerre pour les juger, et que le Corps législatif a décrété la création de ce conseil, qui doit avoir déjà commencé l'instruction. Je vous ai rendu compte successivement de toutes ces circonstances dans mes différentes dépêches, et sans doute vous les aviez perdues de vue en rédigeant les instructions.

Il y est dit en second lieu, que le gouvernement batave n'a fait également aucune information juridique par rapport à l'évacuation du Helder et aux reculades qui l'ont suivie. Vous auriez pu voir dans mes dépêches, que le Directoire batave avait pris à cette époque un arrêté qui autorisait surabondamment le général en chef à suspendre, destituer et faire arrêter le général Daendels, auteur de cette évacuation et de ces reculades. Un membre du Directoire, porteur de cet arrêté, avait même témoigné au général en chef que ses collègues et lui désiraient qu'il prît une des ces trois mesures. Le général en chef, par des considérations de prudence et de générosité que je suis loin de désapprouver, a cherché à ramener Daendels au lieu d'user de son droit de le punir. Mais s'il s'est trompé, ce que je ne puis croire, faut-il en faire un reproche au gouvernement batave? On le blâme d'un fait qui lui est étranger. Mais s'il avait livré Daendels à un conseil de guerre, contre la détermination du général en chef, c'est bien alors qu'il se fût exposé à de violentes reproches.

A l'instant même on vient de m'apporter le n°. 39 du journal *l'Ennemi des oppresseurs de tous les temps*. J'y trouve à l'acticle de la Haye la même inculpation contre le Directoire batave. On lui impute l'acte du général en chef, et l'on attribue à celui-ci avec éloge l'acte du Directoire. Quel point de contact peut il exister entre ce journal et des instructions rédigées dans le cabinet du ministre des relations extérieures? Il serait intéressant de le connaître; il fournirait peut-être la clef de tout ce qui se brasse dans les ténèbres, depuis deux à trois décades, relativement à ce pays.

En troisième lieu on suppose dans les instructions que les deux classes extrêmes de la nation batave sont orangistes, et l'on attribue à la classe supérieure des regrets de ses privilèges et le désir de les recouvrer. C'est une erreur qui suppose une ignorance profonde de l'état politique et des mœurs de ce pays, et cette erreur peut conduire notre gouvernement à de fausses combinaisons.

Les neuf dixièmes de les nation batave sont orangistes. Cette habitude de leur part tient à des causes qu'on ne soupçonne guères à Paris, et qui exigeant quelques développemens ne peuvent pas trouver place dans cette dépêche. L'autre dixième, qui est la classe distinguée, est en grande partie aristocrate, c'est à dire composée de familles qui remplissaient les régences. Ces familles, loin d'être orangistes, sont les ennemis les plus prononcés de la famille stadhoudérienne.

Faites une révolution, renversez cette barrière, détruisez le gouvernement actuel, vous aurez travaillé, non pour quelques démocrates isolés et sans consistance, mais au profit de la maison d'Orange et des Anglais.

J'ai dit et répété tout cela dans mes précédentes dépêches; ai-je été entendu,

ai-je été lu? J'en doute. Serai-je lu davantage? Les déterminations de notre gouvernement me l'apprendront.

On y soupçonne enfin le gouvernement batave de se réserver une capitulation avec l'ennemi. S'il en existe des preuves positives, pourquoi ne pas les faire connaître? Que de longues dépêches on m'aurait épargné! S'il n'en existe point, je me bornerai, citoyen ministre, à une simple observation. Je vous dirai: retracez-vous ce que le Directoire pouvait faire si facilement pour trahir la cause commune; retracez-vous ce qu'il a fait pour la servir; portez vos regards sur l'ensemble des résultats et prononcez.

Certes, je suis loin de censurer les alarmes de notre gouvernement, placé entre des soupçons qu'on lui présentait sous toutes les formes, et les assurances que je lui donnais; partagé entre la confiance qu'il n'a pas cessé de m'accorder, et la crainte que je ne fusse moi-même dans l'erreur. Il m'a conservé son estime et m'a donné un surveillant. Mais, citoyen ministre, en politique comme en géometrie la diagonale n'est pas la ligne la plus courte.

Je n'ai pas encore le loisir aujourd'hui de vous dérouler l'intrigue toute entière. Je puis remettre sans inquiétude ce travail au premier courrier, parce que les instructions me prouvent qu'on a pu tromper notre gouvernement, mais non pas l'entrainer à de fausses et funestes mesures, et parce que le Directoire batave m'ayant témoigné ses inquiétudes, je lui ai conseillé de s'en expliquer directement et franchement avec notre gouvernement.

Après m'être acquitté de ce premier devoir, je travaillerai de suite au tableau de la situation politique de ce pays, que je m'empresserai de vous adresser. Je croirai avoir sous ces deux rapports assez bien mérité de ma patrie. Dans cet intervalle le gouvernement me fera connaître ses intentions finales, car je le tromperais en lui dissimulant que la légation française ne peut pas subsister dans son état actuel, et je ne sais ni tromper, ni m'avilir.

81. DEFORGUES AAN REINHARD, 23 vendémiaire an VIII (15 Oct. 1799) [1].

La Haye.

Je vous ai rendu compte dans mon numéro premier de mon voyage depuis Paris jusqu'au quartier général de l'armée gallo-batave, et des renseignemens que j'ai recueillis sur la route. Je suis arrivé hier à la Haye et je dois vous instruire de ma première entrevue avec le citoyen Florent Guiot, et des espérances qu'il est permis de se former de la mission qui m'est confiée.

Le citoyen Florent Guiot avait appris par les journaux ma nomination, et paraissait m'attendre depuis quelques jours. Il avait été instruit de mon voyage auprès du général Brune, avec lequel il m'a déclaré qu'il n'avait plus de correspondance depuis dix jours, et ce voyage lui a donné de l'inquiétude sur la nature de mes pouvoirs et les motifs de ma mission. Pour les calmer, je lui ai communiqué les instructions que vous m'avez données, et qui lui deviennent communes; mais si j'ai pu le tranquilliser un instant à cet égard, je dois vous avouer qu'il m'a été impossible d'adoucir le chagrin qu'il éprouve de l'adjonction d'un collaborateur, et que je n'espère plus aucun succès dans une mission commune. Les ouvertures les plus franches, les protestations les plus amicales ont été inutiles. Rien n'a pu établir cette confiance et cette communication intime si essentiellement nécessaires au succès que

1) A. E., Holl. 603. — Ook de volgende dépêches van Deforgues, gelijk mede die van Miot, zijn uit den Haag geschreven.

j'entrevoyais déjà et que je vous ai présenté dans ma première lettre. Le citoyen Florent Guiot m'a invité à ouvrir toutes les correspondances que je croirais convenables, sans désirer y prendre aucune part et sans m'offrir aucune communication des siennes. Enfin, malgré mes invitations pressantes, il n'a pas cru nécessaire de prendre des arrangemens pour les frais communs de la maison de la légation. Je vous dois tous ces détails, fastidieux sans doute, pour que vous puissiez connaître au vrai notre situation.

Le citoyen Florent Guiot doit vous écrire, m'a-t-il dit, pour vous demander son rappel ou le mien.

Je suis trop intimement dévoué aux intérêts de mon pays pour ne pas vous déclarer que je crois indispensable d'accueillir la demande du citoyen Florent Guiot. L'état actuel ne peut durer sans danger. Nous avons déjà eu de grands succès, mais les revers ne sont peut-être pas impossibles, et l'intérêt de la France exige de tout craindre, de tout prévoir. Je me trouve complètement paralysé, et dans l'impuissance de profiter des renseignemens que j'ai recueillis de l'activité et des talens du citoyen Miot. Le défaut de concours de la part du citoyen Florent Guiot nous frappe de la plus funeste inertie. Veuillez je vous prie, citoyen ministre, proposer au Directoire la demande du citoyen Florent Guiot que je vous renouvelle expressément moi-même en mon nom. Les plus légers délais peuvent avoir les résultats les plus funestes; la situation actuelle de la Batavie, les besoins de l'armée, l'interêt de la France, tout prescrit la mesure la plus prompte et la plus décisive.

Quelque parti qu'adopte le Directoire, s'il ne peut refuser au citoyen Florent Guiot l'estime qu'il mérite par sa probité, son désintéressement, et son sincère républicanisme, j'ai des droits à la même justice, et j'offre d'avance à la République dans toutes les fonctions et sous tous les titres le dévouement le plus complet et le plus sincère.

82. MIOT AAN REINHARD, 23 vendémiaire an VIII (15 Oct. 1799) [1].

Le citoyen Deforgues vous rend compte, par ses dépêches officielles, des premiers renseignemens qu'il a recueillis, avant son arrivée, tant sur la route que nous avons suivie, que pendant notre séjour au quartier général. Il vous instruit également de l'accueil qu'il a trouvé ici, et de la manière dont le citoyen Florent Guiot a envisagé la mission qui nous amène en Hollande. Je vous dois quelques détails particuliers sur ces dernières circonstances.

Le citoyen Florent Guiot avait et conserve encore sur cette mission les plus étranges préventions, et il n'a pris aucune peine à nous les dissimuler. Il la regarde comme le résultat d'une intrigue ourdie à Paris qui a su complètement égarer le gouvernement. Il supposait enfin que le citoyen Deforgues ne venait ici que pour opérer une nouvelle révolution dans le gouvernement batave et en changer entièrement la face. Les premiers momens de la conversation ont été employés à détruire cette opinion, mais les assurances réitérées qui lui ont été données sur les intentions pacifiques de notre gouvernement n'ont pu vaincre une idée qui s'était profondément enracinée et que notre

1) Als voren.

voyage au quartier général, que l'on regarde comme le lieu où se trame le plan de ce prétendu mouvement politique, avait encore confirmée. C'est alors que le citoyen Deforgues lui a communiqué les instructions dont il était porteur, et qui sont devenues communes dès ce moment aux deux ministres. Comme elles s'expriment clairement sur le point qui se prouvait en contestation, il n'était plus possible de conserver aucun doute à l'égard du but réel de notre mission, mais il n'en a été que plus difficile de faire saisir celui que l'on devait y voir. Le citoyen Florent Guiot ne connaît ici aucun tort à punir, aucune méfiance à entretenir; suivant sa manière de voir le gouvernement batave ne pouvait faire plus qu'il n'a fait, et l'on ne peut raisonnablement en exiger davantage. Si toutes les demandes qui lui ont été faites n'ont pas été accueillies, c'est que beaucoup d'entr'elles sont exagérées, ou produites seulement par l'avidité du militaire français, et il conclut de ces assertions que puisqu'il ne s'agit pas d'un changement à opérer, d'une secousse politique à donner, il n'y a rien à faire dans une légation où déjà lui-même et deux secrétaires (telles sont ses propres expressions) sont habituellement sans occupation.

Passant ensuite à ce qui lui est personnel, il n'a vu dans la détermination du gouvernement qu'un sujet de mortification individuelle, qu'un manque d'égards qui l'a totalement déconsidéré comme ministre de la République. Il regarde même cette résolution comme ménagée depuis longtemps pour lui donner un désagrément sensible, et rattache à cette idée une foule de circonstances qui lui paraissent autant de preuves de cette intention; telles que le mystère que vous lui avez fait du voyage du citoyen Kerner, le séjour en Hollande du citoyen Rouget de l'Isle, qu'il n'a pas vu, et le silence du général Brune qui depuis quelque tems a cessé de lui écrire et de lui faire part des événemens militaires.

Le citoyen Deforgues a épuisé, et j'en suis témoin, tous les moyens possibles de ramener les choses sur leur véritable point de vue. Il n'est aucune voie de conciliation, aucune protestation rassurante, aucune expression d'amitié et d'estime qu'il n'ait employé, et avec toute la chaleur du plus sincère abandon; malheureusement ses efforts n'ont eu aucun succès, et je dois vous le dire avec peine, mais avec une entière franchise, je n'aperçois entre les deux personnes auxquelles le gouvernement a voulu donner une portion égale de sa confiance aucune de ces vues communes, aucun de ces rapprochemens d'opinion qui peuvent seuls amener ce concours d'action sur lequel vous avez pu compter, ce qui était si nécessaire pour les intérêts de la République.

Le citoyen Florent Guiot en se déclarant le défenseur du gouvernement batave, en ne voyant rien que d'irréprochable soit dans sa marche, soit dans celle de ses agens, en reportant les torts de notre côté, paralyse nécessairement tout ce que le citoyen Deforgues aurait pu faire par l'impulsion de son caractère et par un usage adroit des moyens mis à sa disposition. Rien dans ses instructions ne pouvait être rigoureusement positif, mais le germe de tout ce qu'il avait à faire suivant la marche des événemens s'y trouve, et c'était aux circonstances à le développer. Le citoyen Florent Guiot ne les ayant pas saisies sous ce rapport, n'a pu en apprécier le principe ni le but; elles lui ont donc paru seulement ou une critique de sa conduite personnelle, ou de simples conséquences de diverses données qu'il regarde comme absolument fausses.

Ainsi sans doute, il commencera par rassurer complètement le gouver-

nement batave, que l'arrivée du citoyen Deforgues avait effrayé, sur les craintes qu'il a pu concevoir, et tout l'avantage que l'on pouvait tirer de cette disposition des esprits dans les premiers pas que le nouveau ministre avait à faire est évidemment perdu.

Cependant bien que les derniers succès de l'armée gallo-batave aient peut-être rendu moins urgente la nécessité de donner ici une nouvelle direction aux affaires, on ne peut encore se rassurer complètement, et c'est même au moment de la victoire, au moment où elle nous fait échapper à la majeure partie des dangers que nous avons redoutés, qu'il faut assurer les fruits de nos triomphes, et prévenir le retour de cette apathie et de cette indifférence dans lesquelles le gouvernement batave a semblé s'endormir lorsque le péril était plus grand.

Il me paraît, je le répète, tout à fait impossible que ces résultats, si l'on y attache toujours la même importance, puissent s'obtenir dans l'état actuel de la légation française à la Haye, et il faut nécessairement qu'elle soit incessamment modifiée, et que l'un des deux ministres soit rappelé.

83. DEFORGUES AAN REINHARD, 24 vendémiaire an VIII (16 Oct. 1799) [1].

Le défaut de concert entre le citoyen Florent Guiot et moi, l'aversion qu'il manifeste de plus en plus pour un rapprochement, et le peu d'apparence que je puisse vaincre cet éloignement, ne me laissent aucune espérance raisonnable de pouvoir remplir la mission que le gouvernement a bien voulu me confier. Je n'aurais donc pas un instant balancé à suspendre la remise de mes lettres de créance au Directoire batave jusqu'au moment où j'aurais reçu de nouveaux ordres, afin de vous laisser toute la latitude possible pour proposer et faire adopter le parti qui sera jugé le plus convenable dans cette conjoncture aussi desagréable qu'imprévue, si je n'eusse été déterminé à une résolution contraire par les motifs que je vais vous exposer.

Les événemens militaires, quoiqu'infiniment heureux depuis quelque tems, et se présentant encore sous l'aspect le plus favorable, peuvent cependant d'un jour à l'autre prendre une tournure différente, et j'ai dû me mettre en mesure contre les conséquences d'un changement de fortune. Si le sort des armes venait effectivement à varier, je me verrais alors forcé, pour mettre à exécution les instructions qui m'ont été données, de prendre malgré toute espèce d'opposition la direction des affaires, et je ne le pourrais cependant que lorsque mon caractère serait reconnu du gouvernement batave. Cette considération a dû nécessairement l'emporter sur les autres combinaisons, et persuadé d'avance que vous m'approuveriez, j'ai fait céder à cette raison puissante tous les calculs personnels. Je serai donc admis à l'audience du Directoire batave et je lui remettrai mes lettres de créance demain, jour de la présentation des drapeaux russes qui lui sont envoyés par le gouvernement français. Installé dès ce moment dans mes fonctions, je verrai ce qu'il me sera possible de faire, et si je puis concourir du moins au mouvement journalier des affaires, mais en supposant

---

1) Als voren.

que je partageasse avec le citoyen Florent Guiot le travail courant de la légation, déjà très peu considérable, il serait impossible, je le répète, que nous puissions nous entendre jamais sur la direction générale et moins encore sur le but que vous vous êtes proposé. Je suis donc parfaitement inutile.

J'aime à rendre justice aux intentions de mon collègue, à son patriotisme, au désir qu'il a de servir la République, mais il est tellement plié aux idées qu'il s'est formées de la perfection du gouvernement près lequel il est accrédité, s'est rendu tellement son avocat, que j'aurai incontestablement plus de peine à le faire changer d'opinion qu'à changer toutes celles du Directoire batave. Je ne me dissimule cependant pas que cet attachement si prononcé est peut-être plutôt une opposition à la manière de penser différente qu'il me suppose, qu'une conviction intime: mais quoi qu'il en soit des causes, les effets n'en sont pas moins fâcheux. Le peu d'accord qui règne entre nous n'est ici un secret pour personne. L'isolement dans lequel nous vivons, le citoyen Miot et moi, et dans lequel toute la légation affecte de nous laisser l'un et l'autre, est trop frappant pour échapper à l'œil le moins exercé, et un semblable spectacle donné à des observateurs malins est une injure au caractère national. Il est l'aspect le plus fâcheux, et pour le moment actuel et pour l'avenir, sous lequel on puisse présenter les agens du gouvernement français, et le gouvernement lui-même. Je sens bien à la vérité qu'il serait rigoureusement en mon pouvoir d'agir de manière à échapper dès ce moment à cet isolement, mais je ne le pourrais sans donner le scandaleux exemple d'une rupture, et je veux l'éviter jusqu'à l'instant sans doute peu éloigné où de nouveaux ordres me parviendront.

Il n'a pas tenu à moi que l'état des choses ne fût totalement différent, mais après avoir épuisé tout ce qui pouvait le changer, je vous dois de vous déclarer de nouveau que deux ministres en opposition, sans unité de vues, sont un mal beaucoup plus grand que la présence d'un seul quel qu'il soit; qu'il est impossible de rien attendre du gouvernement batave, parce que rien ne pouvant lui être demandé en commun, il croira pouvoir se refuser à tout; que du moment où le caractère et les habitudes créent entre deux individus une opposition aussi marquée que celle qui existe entre le citoyen Florent Guiot et moi, il ne se peut produire aucun bien, et qu'enfin le dévouement qui fait supporter les dégoûts et les désagrémens personnels, lorsque ce genre de sacrifices est utile, ne peut raisonnablement s'exiger lorsqu'il est sans objet, et que loin de concourir au bien de la chose publique il lui devient contraire.

J'attends avec impatience vos premières lettres, et j'espère y trouver des ordres du gouvernement propres à mettre un terme à cette pénible situation qui ne peut trop tôt cesser.

84. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 25 vendémaire an VIII (17 Oct. 1799) [1].

Le citoyen Deforgues a présenté ce matin au Directoire batave ses lettres de créance en qualité de ministre plénipotentiaire. Je l'ai accompagné à cette

1) Bij Mendels, bijlage XLVIII[M].

séance d'étiquette. J'ai remarqué avec surprise qu'il avait oublié dans son discours le mot adjoint, et n'avait fait aucune mention du collègue dont il venait secourir le zèle et seconder les efforts. Cette prétérition me donnait assez la contenance d'un favori disgracié, mais assez courtisan pour assister au triomphe de son heureux rival.

La fête de la présentation des drapaux russes a succédé à cette première cérémonie. Je vous en adresserai le procès verbal aussitôt que j'airai pu me le procurer. Des acclamations de *vivent les Républiques française et batave, vive la brave armée gallo-batave,* ont retenti à dix reprises différentes dans toutes les parties de la salle qui pouvait renfermer 5 à 600 personnes. Mais lorsque le président est descendu de l'estrade pour embrasser les trois soldats blessés qui portaient les drapaux, cette scène auguste et sentimentale a ému toutes les âmes, et elle a fini par de nouvelles acclamations prononcées avec cet élan du cœur qui n'agit que dans les fêtes populaires et qu'on ne peut jamais imiter.

J'aurais voulu que les détracteurs opiniâtres du peuple batave et son gouvernement eussent été présens à ce grand et touchant spectacle. Auraient-ils été convertis? J'en doute très fort, par la raison qu'en général ce n'est pas leur esprit qui se trompe, mais leur cœur qui est corrompu.

La lecture de mes dernières dépêches vous aura convaincu que les intérêts de la République et le respect que je me dois à moi-même, ne me permettent pas de rester avec un adjoint, un surveillant, dont les premiers pas dans ce pays ont été marqués par un manque d'égards et de considération envers moi, et qui dans ses actes publics comme dans les détails de l'intérieur, se croit seul le ministre français à la Haye. Assurément cette conduite était facile à prévoir, et vous auriez dû m'en épargner l'épreuve, soit en lui évitant les frais du voyage, soit en le faisant précéder de mon rappel.

Il me semble que le résultat de cette intrigue doit être le même que celui de la fable *de la lice et de ses petits.* Le citoyen Deforgues me remplace, puis avant deux mois il sera remplacé lui-même par le citoyen Miot, et l'ami de la maison en deviendra le maître. Son but étant rempli, je présume que tous ses soupçons contre le gouvernement batave s'évanouiront. Lorsqu'il ne s'agira plus que de moi, toutes mes inquiétudes seront calmées, parce que j'ai toujours su me faire mon propre sort. Mais conjurez de ma part notre gouvernement de suspendre son jugement à l'égard du général Brune et du Directoire batave, jusqu'à ce que j'aie pu lui transmettre par votre moyen tous les renseignemens que je vous ai promis. Je le répète: les torts sont du côté du général, mais je suis persuadé qu'il a été séduit et que ses intentions n'ont jamais cessé d'être pures, et puis, citoyen ministre, n'auriez-vous pas un peu coopéré à sa séduction, en lui faisant vos confidences politiques et tenant auprès de lui un agent bon et brave, jeune républicain [1]), mais dont la tête n'était pas assez mûrie pour faire ce rôle?

Je suis persuadé que deux heures de conférence entre le Directoire et le général rétabliraient entre eux la même harmonie qui régnait à l'époque à laquelle celui-ci est parti pour Alkmaar. Le Dirctoire n'a pas cessé de me témoigner le vœu de ce rapprochement, et j'ai lieu de croire que de son côté le général commence à ouvrir les yeux. Ainsi tout dépend de ne rien précipiter, et les choses s'arrangeront d'elles-mêmes.

Considérez ces réflexions de ma part comme le fruit de mes connaissances locales et de mon amour pour la paix. Au fond elles sont très désinteressées. Mes dernières dépêches et celle-ci même en fournissent la preuve.

P. S. Les ministres d'Espagne et de la République cisalpine sont les seuls qui aient assisté à la présentation des drapeaux. Ceux des autres puissances s'en sont excusés.

1) De op bl. 97 genoemde Kerner.

85. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 26 vendémiaire an VIII (18 Oct. 1799) [1].

Je m'acquitte de la promesse que je vous ai faite, de vous faire connaître à fond l'intrigue formée dans ce pays et mûrie à Paris, ayant pour objet de révolutionner la République batave et son gouvernement. C'est une tâche dont je m'acquitte avec répuguance et dégoût; mais il s'agit du salut d'un peuple allié, des premiers intérêts et de la gloire de ma patrie: il s'agit d'éclairer notre gouvernement, dont les bonnes intentions ont été surprises. Dans ces circonstances graves, il ne m'est pas permis de me taire, et mon silence deviendrait une espèce de complicité.

Il doit paraître singulier que le ministre français près la République batave soit forcé à devenir le défenseur officieux du gouvernement de cette même République. Quel renversement dans les graves notions diplomatiques, s'écrierait un publiciste profond, nourri à l'école des Grotius et des Pufendorf! et cependant ce publiciste avec ses profondes connaissances pourrait bien avoir tort.

Un ministre de la République française à Madrid, à Berlin etc. peut prendre une marche simple et déterminée. Il ne traite qu'avec le ministère de la cour auprès de laquelle il réside. Il lui suffit de bien pénétrer le sens de ses instructions, et de saisir les circonstances les plus propres à leur développement successif. Mais la position d'un ministre auprès d'une République alliée dont le territoire est envahi par l'ennemi et défendu par une armée française, est très différente, et souvent aussi désagréable que difficile.

La force des choses le place comme intermédiaire entre le gouvernement de cette République et l'armée protectrice. L'armée, ou plutôt ses chefs forment des prétentions quelquefois illégales autant qu'immodérées, et d'un ton impérieux et militaire; le gouvernement se montre jaloux de maintenir son indépendance; les chefs s'adressent au ministre pour appuyer leurs prétentions, ou notifier leurs ordres au gouvernement: celui-ci adresse ses griefs et ses mécontentemens au ministre pour les trammettre aux chefs.

Il faut que ce ministre soit sans relâche occupé à calmer les passions individuelles, qui viennent envenimer les prétentions respectives, à modérer les esprits, et du moins à prévenir les dissentions d'éclat, s'il ne lui est point possible d'opérer un rapprochement sincère; et souvent pour prix de son zèle et de sa sollicitude, il est dénoncé, calomnié; souvent on réussit, à force d'intrigues, à le faire soupçonner du moins de faiblesse ou d'impéritie, et de toutes parts il ne recueille que des désagrémens et des dégoûts.

Si ce ministre tient plus à sa place qu'à ses devoirs, il se rangera du parti le plus fort, ou le plus accrédité en apparence; laissera révolutionner le pays, et pour colorer sa lâcheté, il se montrera lui-même un des plus ardens dénonciateurs du gouvernement ou des hommes qu'il aura laissé immoler. Mais si ce même ministre tient de la nature un caractère incapable de s'assouplir, et s'il ne sait pas capituler avec ses devoirs, il emploie tous ses moyens pour éclairer son propre gouvernement, et dans le cas où la prévention se trouve

---

1) A. E., Holl. 603. — Een klein gedeelte bij Mendels, bijlage XLVIII^{N}.

si forte qu'il ne réussit point à la détruire, il abdique ses fonctions et se retire, pour ne pas devenir le complice passif et lâche des fautes, des excès et des calamités qu'il n'a pu prévenir.

Les vices de quelques hommes, l'égoïsme et la lâcheté du plus grand nombre, ont été constamment les causes des plus grand malheurs qui ont frappé l'espèce humaine. On peut en appeler au témoiguage des Républiques italiennes et helvétique.

Après ces réflexions générales, que je ne crois pas étrangères au sujet de cettre lettre, je remplis mon engagement de vous montrer fil à fil l'intrigue tramée contre l'ordre et la tranquillité de la République batave.

Supposons un instant que le projet de la révolutionner ait été formé (vous devez avoir dans les mains, citoyen ministre, plus d'une preuve que cette supposition n'est pas téméraire), voyons quels hommes en auraient formé le projet et quels moyens ils auraient dû mettre en œuvre pour arriver à leur but.

Quoique nos armées soient aussi républicaines que braves, on ne peut pas cependant se dissimuler qu'il s'y trouve quelques hommes qui, en servant leur patrie, s'occupent de leur fortune particulière. Cette cupidité est peut-être moins leur faute que celle de nos mœurs actuelles, qui attachent une considération presqu'exclusive aux richesses.

Il peut se trouver de ces hommes dans l'armée gallo-batave, et ils doivent supporter avec humeur l'ordre de choses actuel. Le gouvernement batave nourrit, équipe et solde bien l'armée, mais il ferme avec soin toutes les voies qui peuvent conduire à des fortunes rapides; au lieu qu'une petite révolution dirigée et exécutée militairement, deviendrait une mine avantageuse à exploiter.

En même tems il faut réfléchir qu'il se trouve ici, comme ailleurs, des ambitieux qui regrettent d'être condamnés à un genre de vie paisible, mais obscur; des hommes altérés de vengeances, des hommes turbulens, pour lesquels l'agitation continuelle est le premier besoin, et toujours prêts à entasser révolutions sur révolutions; d'autres hommes qui veulent réparer les brèches qu'ils ont faites à leur fortune; enfin des intriguans qui, saisissant toujours avec adresse les circonstances d'une révolution, servent et trahissent, tour à tour, tous les partis.

Ces différentes espèces d'hommes doivent naturellement se réunir et s'agglomérer pour renverser le gouvernement établi, et surtout lorsque l'ordre et l'économie en forment la qualité principale. Ils ne se divisent qu'après leur triomphe, et lorsqu'il s'agit de partager le butin.

Mais quels sont les moyens qu'ils employent pour faire réussir leurs projets désorganisateurs? Ces moyens ne peuvent pas être un secret, après dix ans de révolution. Cependant, si l'on y réfléchissait avec plus de maturité, on réussirait mieux à les prévenir et les déjouer.

Le premier de ces moyens sera d'entraîner dans le parti le général en chef de l'armée protectrice, tant à raison de ses fréquens points de contact avec le gouvernement, que par l'influence nécessairement attachée à la force armée. Si ce général a l'âme honnête, mais si quelques défauts obscurcissent ses bonnes qualités, par exemple s'il est susceptible d'une gloire, s'il est jaloux et quelque peu amateur des révolutions; on l'attaquera de ce côté, et l'on fera en sorte de l'enivrer de l'ambition d'être tout à la fois un grand général, un profond politique, et un digne rival des Lycurgues et des Solons.

On essaiera encore d'y faire entrer le ministre français: mais s'il aperçoit le piège et s'il se montre inébranlable, on travaillera à obtenir son rappel, du moins à l'abreuver de dégoûts et d'amertumes, et ne pouvant attaquer ni sa probité ni son patriotisme, on criera partout qu'il est faible, sans lumières, sans énergie et sans surveillance. Des feuilles publiques, dignes échos du parti, propageront en termes dégoûtans ces calomnies.

Le général en chef une fois subjugué, on le déterminera à harceler sans cesse, à coups d'aiguille, le gouvernement; il lui fera coup sur coup les demandes les moins fondées, les plus impolitiques, et fera ces demandes d'un ton le plus despotique, en terminant ses lettres par cette formule digne de Paul I[er]: *le général le veut.* Sur tout autre objet, il rompra toute correspondance avec le gouvernement et le ministre. Le motif secret de ces demandes exagérées, injustes, despotiques, sera d'obtenir quelque refus de la part du gouvernement, et dès ce moment le voilà convaincu de trahison, et l'on crie de toutes parts: *tolle et crucifige.*

En même tems on dénoncera ce gouvernement au gouvernement allié, dans la dépendance duquel il doit être jusqu'à un certain point, tant par la nature même des choses que pour l'intérêt commun. On taira ce qu'il a fait de bien, on lui supposera des torts qu'il n'a point eus, et l'on fera naître de violens soupçons contre sa loyauté et sa fidélité; en même temps encore on répandra le bruit, par des confidences destinées à devenir publiques, qu'on a des preuves constantes de sa trahison et de ses intelligences avec l'ennemi commun.

Enfin on échauffera les têtes des patriotes chez qui les lumières et la sagesse ne répondent point aux bonnes intentions: on leur fera croire qu'on travaille pour la patrie et pour eux-mêmes; on ranimera les partis, on les mettra en présence pour faire voir qu'on a été forcé de se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre.

Vous pouvez juger par ce tableau, citoyen ministre, que je me rends assez difficile sur la nature et le nombre des preuves qui caractérisent un projet de révolution.

Examinons maintenant avec impartialité, si nous avons des preuves de cette nature relativement au projet de révolution que j'ai contracté l'engagement de vous développer dans tous ses plis et replis.

Aussi longtems que le général en chef Brune est resté à la Haye, il m'a constamment parlé de son estime et de sa confiance envers le gouvernement, et ses premières lettres datées du quartier général d'Alkmaar expriment les mêmes sentimens; mais bientôt il en a changé brusquement, ainsi que de conduite. Lorsque j'ai remarqué qu'il ne m'en écrivait plus que d'un ton de dureté, d'amertume et de despotisme, je lui en ai fait des représentations amicales dans une lettre confidentielle, en l'invitant à se garantir des suggestions qu'on pouvait chercher à lui inspirer. C'est en grande partie pour le rapprocher du gouvernement que j'ai fait le voyage d'Alkmaar au premier vendémiaire, et j'avais emporté en le quittant l'espoir d'avoir réussi.

Cet espoir n'a pas été long. Le général a continué de se conduire envers le gouvernement d'une manière encore plus dure et plus impérieuse. Il a reçu avec dédain les ministres envoyés par le gouvernement pour conférer avec lui. Il a souffert que de certains individus aient dit à sa table qu'ils sauraient bien détruire le gouvernement, comme ils l'avaient édifié.

Le chef de l'état major, en écrivant pour faire payer à l'état major ses appointemens de vendémiaire même avant le 15, a terminé sa lettre par ces mots: *le général le veut.* Il a exigé le doublement de sa compagnie des guides, dépense à peu près de faste, du ton d'un maitre qui ordonne, et non d'un général qui propose ce qu'il croit utile. Il a cassé de sa propre autorité toutes les entreprises pour fournir l'armée, et a fait usage de la voie des réquisitions, même pour des articles dont les magasins mis à sa disposition se trouvaient bien approvisionnés. Ce dernier trait veut quelqu'explication.

Jusqu'au 10 vendémiaire, l'armée française avait été nourrie et équipée avec une exactitude vraiment hollandaise, et jamais le général n'avait fait de plaintes à cet égard. Le lendemain, jour de la retraite sur le Beverwijck, on donna ordre au commissaire chargé de la partie des subsistances de les diriger sur Amsterdam et d'y attendre de nouveaux ordres. Ce commissaire fut forcé de laisser dans Alkmaar 10.000 rations de pain et 14.000 rations de viande qui devinrent la proie de l'ennemi, parce qu'on avait employé les chariots et les barques à transporter des femmes et des équipages, inutiles lorsqu'il est question de se battre. Le général lui-même m'a parlé de cet abus dans la lettre qu'il m'a écrit à cette époque, en m'ajoutant qu'il veillerait à ce qu'il n'eût plus lieu. En même tems on oublia, ou on négligea de donner de nouveaux ordres au commissaire, pour faire diriger des vivres sur Beverwijck, en sorte que l'armée manqua de subsistance pendant 24 heures. On affecta de jeter les hauts cris contre la trahison du commissaire; il ne fut rien moins question que de le traduire devant un conseil de guerre. Cependant on n'exécuta point cette mesure, sans doute parce que sa justification aurait été trop facile, et qu'elle aurait donné de la publicité à des détails dont on redoutait la révélation, mais on cassa, on détruisit les entreprises, les fournisseurs, les commissaires, et l'on y substitua des réquisitions, moyen très propre pour soulever le pays et affamer l'armée.

Le dernier trait que je vous rapporterai de la conduite sistématique du général Brune, c'est le silence qu'il a gardé à l'égard du gouvernement depuis le 15 jusqu'au 23, et le gouvernement n'a su que par les bruits publics la retraite précipitée de l'ennemi, le nombre des prisonniers qu'on lui avait faits en cette occasion, et la réoccupation d'Alkmaar. Je ne connais aucun prétexte de ce silence, et il ne pouvait être considéré que comme une déclaration de guerre.

A la même époque, le général a cessé de m'écrire, et ce n'est que le 25 qu' il a repris notre correspondance. Sans doute il m'enveloppait dans la même proscription, et se croyait si assuré de l'événement qu'il croyait n'avoir plus de ménagemens à garder à mon égard. Je présume que les citoyens Deforgues et Miot lui auront communiqué les instructions de notre gouvernement, et que leur lecture aura un peu refroidi sa tête et ses espérances.

Comment puis-je expliquer autrement ses procédés envers moi, lorsque je le défie d'articuler le plus léger sujet de plainte, que jamais nous n'avons eu ensemble la plus faible querelle, même en fait d'opinions, et que j'ai toujours parlé de lui avec éloge? Il peut se faire que les individus qui l'ont investi, aient réussi à lui persuader que je lui nuisais auprès de notre gouvernement; mais il pouvait vous confier ses soupçons, et mes dépêches vous auraient fourni des moyens efficaces pour le rassurer. Si même dans ce moment

je vous révèle la vérité toute entière, je n'ai pas pour objet de lui faire tort dans votre esprit, mais de vous faire connaître à fond une intrigue qui peut se reproduire ici et ailleurs.

En même tems qu'on disposait le général à ouvrir la tranchée contre le gouvernement batave, on calomniait ce même gouvernement auprès du nôtre, et l'effet des calomnies paraissait d'autant plus infaillible, qu'elles partaient d'hommes en apparence peu d'accord entre eux.

D'un côté je sais qu'il se trouve à Paris quelques chefs du parti appelé exagéré. Ce parti, considéré en masse, est composé de purs et ardens républicains, mais la plupart de ses chefs sont des hommes immoraux, noyés de dettes, généralement méprisés; et quiconque a suivi notre propre révolution n'en sera point étonné. Je sais de plus que ces mêmes hommes s'agitent dans tous les sens pour renverser l'ordre de choses établi. Ce n'est point du gouvernement batave que je tiens ces faits, mais de personnes qui ont compté sur leur succès.

D'un autre côté le général Daendels, mécontent du gouvernement qui s'est lassé d'employer les finances de l'état à payer ses dissipations scandaleuses, a juré de le détruire et de le briser comme le frêle ouvrage de ses mains. Son animosité surtout n'a plus connu de bornes et s'est exhalée en propos très-séditieux, depuis qu'il a su qu'à la suite de son évacution du Helder et de ses reculades contre les ordres exprès du général en chef, le gouvernement avait autorisé par un arrêté spécial le général Brune à le suspendre, destituer, même à le faire arrêter, et lui avait témoigné le désir qu'il en fît usage.

Or le général Daendels a un parent appelé Grasveld, qui a été son lieutenant pour la journée du 12 juin, et qui se trouve en ce moment à Paris. Ce Grasveld pourrait fort bien, en prenant le masque du patriotisme, déclamer contre le gouvernement, et vouloir comme son capitaine une nouvelle révolution qui lui procurerait de l'argent et du pouvoir.

Il peut paraître fort étrange au premier coup d'oeil, que les hommes qui ont été culbutés le 12 juin agissent de concert avec les hommes qui ont préparé et exécuté les événemens de cette journée, et que Daendels et ses partisans concourent avec les chefs du parti appelé exagéré pour renverser un gouvernement qu'ils ont eux-mêmes établi. Mais abstraction faite de ce que l'expérience a dû nous familiariser avec cette contradiction, on peut se convaincre qu'elle n'est qu'apparente, en observant que tous les héros de ces révolutions qui ne sont point basés sur le salut du peuple, ne sont jamais que des ambitieux, des hommes cupides et des intrigans.

Pendant qu'on rendait suspect le gouvernement batave à notre gouvernement, on faisait calomnier le premier dans les papiers publics aux ordres du parti. Les calomnies ont même été si violentes que notre gouvernement a jugé qu'il devait en faire l'objet d'un message au Corps législatif, mais le cours n'en a point été arrêté.

Les impostures mêmes n'ont point été épargnées pour diffamer le gouvernement batave. On l'accuse d'avoir fait livrer la flotte, et tout au contraire il a fait arrêter les officiers complices de cette lâche trahison, et les a traduits devant un conseil de guerre. On l'accuse de n'avoir point fait d'informations juridiques au sujet de l'évacuation du Helder, de l'abandon du Zyp, etc.,

en ajoutant qu'il s'était refusé à cette mesure malgré les instances du général Brune. Mais point du tout: le gouvernement batave voulait faire punir Daendels, et c'est le général Brune qui l'a sauvé. Cette dernière calomnie est caractéristique; elle indique clairement le but de l'intrigue révolutionnaire et ses moyens d'attaque.

On l'a encore dénoncé et diffamé auprès de bons citoyens, en répandant le bruit que Grasveld avait remis à notre gouvernement des papiers qui prouvaient démonstrativement que le gouvernement batave était d'accord avec les Anglais et le ci-devant Stadhouder. Je dois croire que le fait est faux, puisque votre correspondance et les instructions données aux citoyens Deforgues et Miot ne renferment rien qui s'y rapporte. Je dois le répéter, si ce Grasveld produit des preuves de cette infame trahison, je me rends et je demande le premier que les membres du gouvernement soient livrés à la vengeance des lois; mais ce que je vous ai appris de ce particulier doit vous inspirer de la méfiance à l'égard de ses insinuations.

On a de plus échauffé les têtes des patriotes, plus ardens que réfléchis et encore exaspérés contre la journée du 12 juin, et je suis instruit que ceux d'Amsterdam et de la Haye ont envoyé des députations au quartier général pour y dénoncer le gouvernement. Jugez par ce trait à quel point les hommes qui se sont emparés de l'esprit du général Brune abusent de leur influence. Je dois cependant ajouter que ces députations sont le fruit de quelques petits conciliabules, et rendre la justice à la masse des patriotes dits exagérés, qu'elle est plus inquiète que flattée des honneurs d'une nouvelle révolution, qui serait le coup de grâce pour ce pays.

On a cherché à remettre en présence les partis, et à réarmer les unes contre les autres les différentes classes de patriotes, en flattant celle qui a succombé le 12 juin de lui rendre son ancien pouvoir. Voici une anecdote qui en fera juger.

Le 17 vendémiaire je fus invité à une petite fête civique que donnait le cercle constitutionnel, composé d'ardens patriotes, pour célébrer la victoire de Castricum et celle remportée en Helvétie, ainsi que nos triomphes en Egypte. Je me rendis à cette fête avec les membres de la légation. Le président du cercle m'adressa un discours renfermant les principes les plus purs et les sentimens les plus estimables; je lui répondis d'abondance de cœur, ne m'attendant point à cette cérémonie. On chanta des hymnes patriotiques, on dansa des farandoles, et la fête se passa avec cette décence, cette gaieté fraternelle qui caractérisent les réunions d'hommes libres. Eh bien! Quelques-uns des chefs de cette réunion dirent tout haut le lendemain qu'ils avaient été contens de ma réponse improvisée, excepté que j'avais recommandé aux patriotes un sacrifice réciproque de leurs ressentimens et une union auxquels il ne souscriraient jamais.

Les espérances de tous les hommes à révolutions se sont fortifiées, ou plutôt ils n'ont plus douté de leur triomphe, lorsqu'il ont vu dans les papiers publics d'abord mon rappel, ensuite sous d'autres termes équivalens à leurs yeux, que les citoyens Deforgues et Miot se rendaient en Batavie avec une mission secrète. Ils se sont dit: „les circonstances politiques ne nous paraissent pas exiger une mesure aussi extraordinaire; d'ailleurs le citoyen Deforgues n'est point connu sous le rapport des talens diplomatiques supérieurs; sa

mission secrète n'est donc que de renverser le gouvernement établi, et de remplir toutes nos vues." Remarquez de plus que c'est à cette époque que le général Brune a rompu toute communication avec le gouvernement et avec moi. J'avoue que révolutionnaire batave, ou autre, j'aurais pu me permettre ce faux raisonnement. L'imprudence indiscrète des nouveaux venus, qui à la porte de la Haye ont fait un détour de quelques lieues pour n'y point entrer, et se rendre directement au quartier-général, affermissait encore leurs espérances.

Ce n'est pas que ces hommes révolutionnaires m'en veuillent personnellement. Si j'avais voulu m'associer à leurs projets, ils m'auraient fêté; et s'ils sont forcés d'y renoncer, ils m'aimeront peut-être davantage que tout autre qui me remplacerait, parce qu'ils connaissent ma loyauté et mon abnégation de toute passion individuelle. Mais j'étais un obstacle redoutable par ma fermeté, et ils ont voulu le briser. Ils le veulent encore, parce que l'exécution de leur plan n'est qu'ajournée. Lorsqu'ils cesseront de me susciter des tracasseries, vous pourrez en conclure qu'ils ont perdu l'espoir qu'ils conservent encore.

Les citoyens Desforgues et Miot m'ayant communiqué leurs instructions, je suis parfaitement rassuré, parce que la lecture rapide que j'en ai faite m'a prouvé que notre gouvernement avait été trompé, alarmé, mais que l'intrigue n'avait pu réussir à lui surprendre une résolution contraire à ses principes et aussi funeste aux intérêts de notre patrie qu'à ceux de la République batave. Cependant je ne dissimulerai pas qu'il me reste encore quelqu'inquiétude. J'ai de forts indices que le projet de révolution n'est qu'ajourné et qu'on se flatte d'y amener notre gouvernement par des mesures graduées.

Permettez-moi de vous retracer ici comment s'est opérée la révolution du 12 juin. La Convention nationale et le Directoire provisoire avaient violé, le 4 mai, les droits et la souveraineté du peuple; notre gouvernement, instruit de cette violation, désirait qu'elle fut réparée, mais avec un mode pacifique et constitutionnel. Daendels se charge de l'exécution, il y employe la force militaire, il commet des actes de violence, il outrage le ministre français; il ne tarde pas à se conduire en petit despote à l'égard du gouvernement même, établi par une des suites de cette journée; et une réaction aussi vive que le comportait le phlegme national devint le seul fruit de cette révolution, dont les intriguans ont eu à peu près tous les honneurs et tous les profits. Cependant notre gouvernement, entraîné lui-même par les événemens, est encore nécessité à les approuver dans sa lettre du 10 fructidor suivant [1]) au nouveau Directoire batave. Remarquez que dans ses instructions au citoyen Roberjot, en date du 12 prairial, c'est à dire douze jours avant la révolution du 12 juin, il lui recommandait expressément de prévenir toute secousse et toute espèce de commotion. Remarquez encore que dans ses instructions au citoyen Lombard, en date du 8 vendémiaire an VII et postérieures seulement d'un mois à sa lettre au Directoire batave, il manifestait beaucoup d'inquiétude sur les suites de cette journée, et lui prescrivait d'employer tous ses efforts pour les arrêter, recommandation sans doute plus facile à faire qu'à exécuter.

Concluons du rapprochement de ces faits, qu'un gouvernement doit être bien circonspect pour adopter des mesures qui peuvent amener le renversement

---

1) 27 Aug. 1798; 8 vendémiaire jaar VII is 29 Sept. 1798.

d'un autre gouvernement, parce qu'une fois qu'on a surpris son consentement pour quelques-unes de ces mesures, les hommes qui les ont extorquées se hâtent de faire une révolution complète, que les circonstances le forcent ensuite d'approuver.

Nous pouvons encore en conclure qu'il est d'une imprudence funeste d'employer la force armée pour opérer des changemens dans l'intérieur d'un pays allié, par la raison que les formes militaires produisent toujours une sorte de despotisme ayant les plus grands dangers, et que d'ailleurs il est assez ordinaire qu'elle soit influencée par des causes particulières. La révolution du 12 juin a fait baisser l'esprit public, il ne faut pas le taire; mais ce n'est que par des procédés doux et suivis qu'il convient de travailler à le ranimer. La révolution qu'on voulait et qu'on veut encore produire, tuerait le pays luimême qui avant dix ans ne serait plus qu'un marais inhabitable.

Et dans quelle circonstance cherche-t-on à faire à notre gouvernement cette cruelle surprise? C'est lorsque la République venant d'être délivrée de ses oppresseurs, et les Républiques italiennes touchant au moment de l'être, nous avons plus besoin que jamais de donner aux peuples libres, et peut-être même aux peuples encore esclaves, des preuves de la justice, de la modération et de la générosité qui nous animent et nous guident.

C'est à la suite d'une profonde méditation sur notre situation politique, et ressentant déjà les atteintes du tourbillon révolutionnaire, que j'ai eu la fermeté de vous écrire que j'employerais toute mon énergie pour le détourner, et que la seule force des bayonnettes serait capable de paralyser mes efforts.

Je terminerai cet exposé en vous faisant part d'une inquiétude peut-être exagérée, mais que vous pourrez apprécier ainsi que notre gouvernement. Il n'est pas impossible que la révolution préparée en Batavie n'ait des rapports secrets avec les mouvemens dont Paris a été menacé. Le langage de quelques journalistes, les liaisons intimes de quelques hommes qui se trouvent ici avec d'autres hommes qui sont là, quelques propos indiscrets, quelques déclamations violentes, en un mot une foule de circonstances me permet de croire qu'en attaquant le gouvernement batave, ou en voulait essentiellement au nôtre.

Comme je ne sais point taire une vérité, un doute même quand sa révélation peut être utile, je vous ajouterai que le choix du citoyen Deforgues ajoute encore à mes craintes. Ce n'est point sur sa réputation diplomatique, ni même, je crois, d'après ses talens personnels, qu'on a fixé sur lui les regards du Directoire. Je ne connais ni ses principes ni ses opinions, et loin de moi la pensée de lui nuire dans votre esprit, mais je dirai hardiment qu'il a fait en cette occasion le rôle d'un instrument de parti.

Ayez la bonté de mûrir la réflexion que je vous soumets, et je me persuade qu'elle vous paraîtra juste. Il serait très heureux que ce parti qui aime tant l'effervescence révolutionnaire, ayant manqué son coup dans ce pays-ci, fournit encore des armes pour déjouer ses projets dans notre propre pays.

Le compte que je vous rends ne serait point entier, si je n'y ajoutais en peu de mots mes idées sur la conduite que notre gouvernement doit tenir dans les circonstances relativement à la République batave.

1°. Enlever tout espoir au parti révolutionnaire gallo-batave, que notre gouvernement adoptera ou même souffrira aucune mesure qui amènerait une

révolution eu Batavie. Cette volonté, fortement prononcée, calmera les têtes ardentes, tranquillisera tous les esprits quelles que soient les opinions individuelles, et ne pourra déplaire qu'aux hommes dont les calculs d'ambition et de pillage se trouverout réduits à zéro.

2°. Conserver le général Brune dans son commandement. Je crois que, malgré ses erreurs, il serait désavantageux de lui donner un successeur. Je ne vous ai point dissimulé ses torts, mais je vous dirai avec la même franchise que je les attribue plutôt à son esprit qu' à son cœur. Que notre gouvernement lui fasse sentir la faute qu'il a faite en prenant part à une intrigue révolutionnaire, qu'il le circonscrive dans ses opérations militaires sans l'initier dans les mystères de la politique, qu'il lui recommande surtout d'avoir des procédés plus honnêtes, plus respectueux, envers le gouvernement batave, et le général Brune pourra encore faire le bien dans ce pays où il était généralement estimé et aimé avant que de s'être laissé subjuguer par des intriguans.

Si cette lettre n'était pas déjà trop longue, j'y ajouterais quelques réflexions sur le danger, dans un état républicain, de mettre dans les mains de la force armée les ressorts politiques et législatifs. Villars, le vainqueur de Denain, le négociateur de Rastadt, ne fut le lendemain qu'un timide courtisan, mais Pompée et César, en traitant avec les rois, eu gouvernant les peuples, apprirent à mépriser l'autorité du peuple et du Sénat romain, et bientôt ils mesurèrent leurs armes pour décider qui des deux donnerait des fers à leur commune patrie.

3°. Enfin me rappeler de cette mission, ou rappeler sous des prétextes honnêtes les citoyens Deforgues et Miot. La force des choses ne permet point de laisser la légation dans son état actuel que j'ose appeler un état révolutionnaire. Les intérêts de la République, sa dignité et la considération due à notre gouvernement en seraient également altérés.

Ajoutez à ces motifs que ces deux citoyens disent eux-mêmes, tout haut, que notre gouvernement doit se prononcer entre eux et moi, et que jusque dans l'intérieur de ma maison ils me font sentir assez grossièrement que c'est à moi à leur céder la place. Ajoutez encore que le citoyen Deforgues s'est annoncé dans son discours de présentation comme ministre pénipotentiaire, en taisant son titre d'adjoint; que c'est avec lui que le général en chef correspond, et que c'est encore lui qui en coumminique les dépêches au Directoire batave. Notez enfin que, pour se rapprocher de l'opinion publique, ils commencent à dire que tout va fort bien, et distribuent des complimens au lieu des grandes mesures dont ils s'annonçaient être les exécuteurs. Je ne connais leur mission que par votre lettre du 12 et leurs instructions, et je n'y vois la trace d'aucune de ces grandes mesures.

Vous concevez, citoyen ministre, que j'ai dévoré assez de dégoûts et de désagrémens, et que mon caractère public, comme ma dignité républicaine, me prescrivent de vous demander avec instance d'y mettre un terme.

Je regrette beaucoup d'être nécessité à vous adresser une aussi longue dépêche, mais j'ai dû vous mettre sous les yeux les causes, l'origine, les moyens, la marche et le but de l'intrigue révolutionnaire que je vous avais annoncée. Je l'ai dû pour les intérêts de notre patrie, encore plus que pour ceux d'un peuple libre et notre allié; je l'ai dû peut-être encore pour moi

même, parce que vous auriez pu penser que mon imagination échauffée se créait des fantômes pour les combattre.

A présent que j'ai rempli mes devoirs et que je suis en paix avec moi-même, je me garderai bien de me condamner au supplice de vous retracer les faits dont je vous ai rendu compte, et de vous parler de nouveau d'une intrigue que je méprise dès l'instant qu'elle ne peut plus mettre la chose publique en danger.

86. REINHARD AAN FLORENT GUIOT EN DEFORGUES, 26 vendémiaire an VIII (18 Oct. 1799) [1].

J'espère que vous êtes dans ce moment réunis, que vous avez étudié ensemble le tableau moral et politique de l'état actuel de la République batave, que vous avez concerté les moyens d'écarter d'elle les dangers qui la menacent encore, et de mettre à profit pour son indépendance les avantages qu'elle doit retirer des derniers événemens. J'attends avec impatience le résultat de vos observations.

Dans les dernières lettres que j'ai reçues du citoyen Florent Guiot, je ne vois pas sans inquiétude les progrès des tentatives qu'on fait pour diviser les patriotes que son zèle avait su rallier, et la marche des passions qui secondent avec une si dangereuse activité les vues désorganisatrices de nos ennemis. Je ne saurais trop recommander à votre patriotisme de vous attacher avec constance à signaler aux yeux des Bataves ces premiers élémens de discorde, plus funestes pour leur indépendance que tous les efforts que leurs ennemis peuvent diriger contre eux. La France réunie à leurs braves défenseurs peut bien les préserver d'une invasion; mais leur sagesse seule peut les garantir des désordres qui suivent les dissentions civiles. L'esprit de faction, quand il n'est animé que par l'ambition et par la haine, est l'ennemi né de l'esprit de liberté; les différences d'opinion qui constituent les divers partis d'une république ne sont qu'un ressort d'émulation qu'un gouvernement sage doit soigneusement conserver, au lieu de chercher à l'amortir. Mais le caractère qui distingue ces deux esprits se fait aisément reconnaître dans les dangers publics; alors toutes les pensées, tous les sentimens doivent se rallier au devoir de la défense commune. Les Bataves ont donné à cet égard un honorable exemple à tous les peuples libres; voudront-ils si tôt en perdre les fruits et la gloire?

Je dois encore vous recommander, citoyens, de me communiquer sans ménagement et sans crainte tous les renseignemens que vous recueillerez sur les personnes qui vous paraîtront, soit à dessein, soit par erreur, nuire au succès de votre mission, et contrarier les vues du gouvernement à l'égard de ses rapports avec le gouvernement de la République batave. Notre devoir est de veiller sur la stabilité de ces rapports et de les faire servir surtout aux droits et à l'avantage de la République; toute considération doit s'évanouir devant un semblable intérêt.

Enfin je dois répondre à de graves et vraiment patriotiques inquiétudes que le citoyen Florent Guiot m'a témoignées dans plusieurs de ses dépêches et

1) Als voren.

particulièrement dans celle relativement aux insinuations que des ennemis des deux républiques cherchent sans doute à répandre sur l'instabilité du gouvernement batave. Les instructions que le citoyen Deforgues a emportées avec lui auront sans doute calmé ses alarmes à ce sujet. Je ne puis au reste qu'applaudir au zèle que le citoyen Florent Guiot a mis à les repousser. Vos efforts, citoyens, tendront sur ce point, comme sur tous les autres, vers le même but, et le succès de votre zèle, en faisant ressortir plus que jamais les liens d'amitié et de bonne intelligence entre les deux gouvernemens, préviendra le retour de ces chimériques hypothèses.

87. MIOT AAN REINHARD, 27 vendémiaire an VIII (19 Oct. 1799) [1]).

La capitulation entre le général Brune et le duc d'York est probablement signée dans le moment où je vous écris, et peut-être le courrier qui en portera la nouvelle à Paris arrivera avant ma lettre. Le duc d'York ne s'est pas cru des pouvoirs suffisans pour rien stipuler sur la restitution de la flotte batave; il s'est borné à promettre ses bons offices pour obtenir, à son retour en Angleterre, cette restitution ou un équivalent, mais nous devons peu compter sur l'exécution de cette espèce d'engagement et encore moins sur le résultat.

Quoi qu'il en soit, la guerre est terminée en Hollande, et tous les motifs qui avaient pu décider le gouvernement à nous envoyer ici disparaissent; il n'y aura plus qu'un courant d'affaires très ordinaire. Le gouvernement batave ne peut plus aujourd'hui vouloir, ni agir que de concert avec la France, et s'il reste au fond des âmes de quelques individus des sentimens contraires à nos vues, il n'y reste certainement aucune espérance, et par conséquent nous n'avons rien à en redouter. Nous gagnons en crédit tout ce que l'Angleterre perd par la honteuse capitulation qu'elle vient de signer, et si nous mettons à profit l'opinion qui se manifeste en ce moment contre elle, même parmi le parti orangiste, nous arrachons ce pays, du moins pour longtems, à l'influence anglaise.

Mais vous sentez parfaitement que pour atteindre ce but, il est moins nécessaire que jamais de produire ici aucune nouvelle secousse, d'y opérer aucun changement trop brusque, et que c'est positivement au moment où nous sauvons la nation d'un jong étranger, que vous devons plus sincèrement en respecter l'indépendance. D'après ce principe la légation française constituée telle qu'elle l'est aujourd'hui paraît un mal pour le pays et pour nous. Plus j'examine les caractères des deux ministres, moins je crois qu'il soit possible de compter sur un rapprochement, et je suis trop ami de mon gouvernement pour ne pas désirer vivement qu'il change un arrangement que la difficulté des circonstances pouvait seule justifier, mais qui, dans l'état actuel des choses, est absolument sans objet. Je ne craindrai même pas de dire que cette superfétation d'agens politiques dans un poste où il y aura à peine de l'occupation pour un homme ordinaire est un ridicule que vous devez éviter.

---

1) Als voren.

Le citoyen Deforgues me paraît très peu désirer de rester ici. Il pense, et je partage avec lui cette opinion, que si dans des momens orageux le citoyen Florent Guiot eût été peut-être insuffisant, il est parfaitement convenable pour les tems ordinaires, et qu'il n'a mérité, ni par sa conduite, ni par ses opinions politiques, d'éprouver le désagrément d'un rappel qui ne serait alors qu'une faveur personnelle pour son successeur, et non une mesure rigoureusement utile aux intérêts de la République.

Le citoyen Deforgues, en manifestant ces sentimens, vous donne une nouvelle preuve de son désintéressement, et des droits qu'il a à la confiance et à l'estime du gouvernement; je ne doute donc pas que le Directoire ne s'empresse d'utiliser d'une autre manière ses talens et ses moyens. Quant à sa mission actuelle, aux yeux de presque tout le monde elle n'est que temporaire; la fin de la guerre la termine naturellement et sans aucunne apparence de disgrâce.

Je désire que les considérations que j'ai exposées dans cette lettre vous frappent, et qu'elles influent sur la résolution que prendra le gouvernement.

Je ne vous parle pas de moi, vous devez juger aisément que ma position est peu agréable, et que ma présence comme mon dévouement ne peuvent être ici d'une grande utilité.

88. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 29 vendémiaire an VIII (21 Oct. 1799) [1].

. . . . . Un des Directeurs m'a présenté le citoyen Vos van Steenwyck à son retour de Berlin. Il m'a dit que le comte de Haugwitz l'avait reçu assez froidement, mais cependant que ce ministre lui avait montré quelque satisfaction à l'occasion de la victoire de Bergen; qu'il en avait reçu des réponses satisfaisantes à l'égard de l'envoi des troupes prussiennes à Wesel, des rassemblemens d'émigrés sur les frontières bataves, et de la conduite du magistrat d'Emden ayant toléré le frêt de quelques navires pour le compte des Anglais. Quant à la neutralité, ce ministre a répondu que le cabinet de Berlin en avait fait quelques ouvertures au gouvernement français, qui n'avait point paru les accueillir. Vos van Steenwyck m'a encore dit, que M. de Haugwitz avait ternimé la conférence en l'assurant très nettement que le Roi de Prusse tenait avec plus de fermeté que jamais au parti de la neutralité qu'il avait adopté. J'ai fait sentir plusieurs fois au Directoire batave, d'une manière forte et vive, combien cet envoi d'un agent secret était propre à exciter la méfiance et éveiller les soupçons de notre gouvernement. En convenant de cette vérité, il m'a protesté sur son honneur que son agent n'avait été chargé que de connaître les propositions de neutralité faites par le cabinet de Berlin, sans aucun pouvoir d'en faire lui-même ou d'en écouter.

Si vous n'avez pas encore été instruit de cet épisode politique par l'envoyé batave, c'est comme vous l'observez [2]), parce qu'il aura eu quelque pudeur de vous faire une confidence si tardive, car j'ai vu la preuve qu'il en a été chargé expressément de la part du Directoire.

---

1) Als voren.

2) Bij dépêche van 21 vendémiaire (13 October).

Il doit maintenant être moins question que jamais de ce projet ou de cette intrigue de neutralité; la retraite honteuse des Anglo-Russes n'y laisse plus aucun prétexte. Cette neutralité serait funeste à la République batave, qui aurait plus à souffrir des intrigues ou de l'or corrupteur de Pitt, qu'elle n'a souffert des talens et de la bravoure du duc d'York. Elle nous serait nuisible, parce que les relations commerciales ne tarderaient pas à se renouer entre l'Angleterre et la Batavie, et nous enlèveraient presque les seuls avantages que nous puissions retirer de nos liaisons étroites avec ce dernier état.

Sous ce rapport, il serait, je crois, bien précieux de ne point attendre à la paix générale pour faire un traité de commerce avec la République batave. Je vous en développerai dans une autre dépêche les convenances fondées sur les localités, et je recueille autant que je le puis toutes les connaissances qui peuvent empêcher que la France, république, soit autant dupe de ses traités de commerce que l'a été la France, monarchie.

Pour en revenir à la politique, nous n'empêcherons jamais qu'une république faible et un peu dépendante ne soit dissimulée et ombrageuse à un certain point; qu'une république non guerrière et toute commerçante ne préfère la paix, la neutralité et son commerce, aux attraits de la gloire ou de la considération politique. Cette manière d'être est fondée sur l'essence même des choses. Je crois que le vrai systême à suivre à son égard, c'est de ne point paraître s'en apercevoir, mais de la surveiller, de la ramener quand elle s'écarte trop en suivant sa pente naturelle, et surtout d'user de l'influence qu'on a sur elle, pour l'engager si fortement dans la cause commune qu'elle ne puisse pas se permettre un pas en arrière.

La nouvelle de la convention qui chasse les Anglo-Russes produit une satisfaction qui va jusqu'à l'enthousiasne. Le Batave oublie son phlegme national pour faire entendre de toutes parts des cris de joie. Le Corps législatif a décrété une fête nationale pour célébrer ce mémorable événement.

89. BRUNE AAN HET DIRECTOIRE, 1er brumaire an VIII (23 Oct. 1799) [1]).

Au quartier général à Alkmaer.

Le 23 du mois dernier, le général major Knox me fut envoyé en parlementaire par le duc d'York; il était chargé d'instructions dans lesquelles le général de l'armée anglo-russe proposait de se retirer, vu les inconvéniens de la saison, promettant de ne faire aucun dégât dans sa retraite. Ma réponse dut lui faire sentir notre position de supériorité, et la nécessité pour lui de m'accorder des avantages qui balançassent au moins ceux qu'une retraite paisible devait lui procurer; je fis des demandes propres à lui montrer encore davantage notre assurance et ses dangers; je demandai la restitution de la flotte, le rétablissement du Helder et 15.000 prisonniers.

Cependant si l'ennemi sentait le besoin de se retirer, je n'éprouvais pas moins le désir qu'il se retirât sans faire de dommages; et il pouvait en faire de grands, soit en coupant la grande digue qui retient le Zuyderzée et l'empêche

1) A. N., AF^{IV}, 1594.

de couvrir la presque totalité de la Nord-Hollande, soit en faisant sauter par la mine quelques portions de la digue de maçonnerie du Nieuwediep, le seul port militaire de la marine batave; et surtout, ce qui lui était plus facile, en coulant bas des carcasses de gros bâtimens dans la passe ou goulet du Texel, connu sous le nom de Marsdiep, opération qui eût paralysé pour bien des années la marine de cette république, car le Marsdiep est le seul passage praticable pour les vaisseaux de guerre et les gros bâtimens de commerce qui veulent sortir du Zuyderzée pour entrer dans la mer du Nord. Ce malheur aurait été d'autant plus vivement senti, que le gouvernement batave ne voulut jamais s'y résigner, lorsqu'il fut question d'encombrer cette passe pour interdire aux Anglais l'entrée du Zuyderzée, les appareils de la flotte batave, et la faculté de faire des descentes sur les côtes intérieures. Voilà pour ce qui regarde les intérêts de la République batave.

Les intérêts de la République française n'ont pas été moins considérés dans ma détermination. L'avantage de rendre promptement mon armée disponible en grande partie, soit pour l'intérieur de la France, soit pour une grande diversion au Rhin; celui plus heureux sans doute, de ne point compromettre le sort de plusieurs milliers de braves dans une attaque contre un retranchement formidable appuyant ses flancs aux deux mers et impossible à tourner, attaque dont le plein succès eût été des plus sanglans; les positions concentrées qui restaient encore à l'ennemi, même après une victoire obtenue au Zyp, et qui auraient été certainement emportées, mais non sans quelque perte; toutes ces considérations m'ont porté à consentir à tout arrangement qui, en sanctionnant la honte de nos ennemis, en jetant l'humiliation sur ce grand fracas d'expédition secrète dont on étourdissait toute l'Europe depuis plusieurs mois, produirait pour nous le même effet qu'une victoire dernière: car tout ce que je pouvais espérer de plus brillant d'un nouveau succès, c'était de prendre l'arrière-garde de l'armée combinée, anglaise et russe. Les difficultés d'embarquement que devaient éprouver les Anglais et qui m'étaient suffisamment indiquées par le long délai demandé pour cette opération, n'étaient pas un motif de croire que je pusse faire leur armée prisonnière; ils pouvaient s'embarquer à toutes mers sur de petits bâtimens, canots et chaloupes, gagner par une courte traversée, d'une heure au plus, l'île du Texel, où je n'aurais pu les atteindre; ils pouvaient s'étendre dans les îles de Vlieland, Ameland, Schiermonnikoog, etc.; là, ils auraient trouvé tout loisir pour se rembarquer, y auraient peut-être laissé des postes militaires avec quelques forces navales, comme ils en ont eus sur nos côtes aux îles St. Marcouff, et auraient ainsi maintenu contre la République batave un état d'hostilités que la capitulation les force, s'ils en ont encore l'envie, de recommencer sur de nouveaux frais.

Telles sont les raisons qui, avec les dispositions particulières du gouvernement batave, m'ont fait accéder à une négociation proposée par l'ennemi. Le duc d'York répondit à mes demandes en les réduisant beaucoup; il déclara qu'il ne pouvait rien sur la flotte, qu'il accordait 5.000 prisonniers, et qu'il laisserait le Helder en meilleur état qu'il ne l'avait trouvé. Abandonnant la flotte aux traîtres et aux lâches qui l'avaient livrée et reçue, mais protestant contre cet acte de trahison, j'insistai pour avoir le plus grand nombre possible de prisonniers; j'en demandai 8.000. Cet article fut enfin accordé, et la

convention, signée le 26 vendémiaire par les deux généraux munis de pouvoirs, a été approuvée, le lendemain, par le duc d'York et par moi. J'ai envoyé toutes les pièces (au nombre de douze) au ministre de la guerre, qui a dû vous en donner communication. Vous voyez, citoyens directeurs, l'ensemble des motifs qui ont mis fin à une guerre, en quelque sorte isolée, mais soutenue avec le plus grand éclat, avec une bravoure prodigieuse, par une armée de moitié inférieure en nombre à celle des ennemis. Ajoutez une palme, une feuille de chêne aux lauriers que vous avez décernés à nos braves vainqueurs de Castricum et de Bergen, et ce signe d'approbation sera poux eux la plus digne récompense de leur dévouement.

P. S. Depuis la capitulation, les Anglais ont fait quelques embarquemens: ils ont commencé par trois bataillons bataves, dont deux de 600 hommes chacun, et l'autre de 800. De tous ces hommes faits prisonniers, et qui ont pris parti pour le Prince d'Orange, il ne nous est revenu qu'un sergent qui, cédant au remords, a voulu s'échapper. Depuis ce tems encore, le ministre de la guerre batave m'écrit que, d'ici à quinze jours au plus, par les mesures rigoureuses qu'il a prises, je pourrai avoir un renfort de 3.000 gardes nationales, à compte des 30.000 promis il y a cinq mois. Je n'ai eu que 3 à 400 gardes nationales dans l'armée pendant toute cette guerre; l'ardeur que ce petit nombre a montrée fait augurer les avantages qu'on aurait pu obtenir d'une grande levée toujours promise, mais toujours entravée avec obstination.

P. S. On nous rend les prisonniers; les Français qui se trouvent parmi eux se plaignent tous d'avoir été outragés par les Bataves qui se sont rangés sous les drapeaux de l'Angleterre. Ces misérables parjures ne tarderont pas à recevoir le prix de leur lâche conduite, car l'Angleterre les destine à une expédition contre Batavia.

90. HET DIRECTOIRE AAN BRUNE, z. d. (Oct. 1799) [1].

Le Directoire exécutif a lu, citoyen général, dans votre dépêche du 1[er] brumaire le développement des motifs qui vous ont déterminé à consentir à la capitulation du 26 vendémiaire. Si votre première réponse au duc d'York avait laissé croire un instant que des conditions encore plus avantageuses pourraient être obtenues, le Directoire exécutif n'en a pas moins senti que vous pouviez sacrifier avec honneur ces mêmes avantages, soit pour garantir le territoire de nos alliés, soit enfin pour épargner le sang français. Enfin la honte de nos ennemis est sanctionnée par eux. Le seul succès dont ils ont osé se targuer les couvre d'ignominie; tous ceux de la valeur et de la loyauté sont à nous; et la capitulation même apprend au monde entier que si les Français républicains sont certains de vaincre, ils surent toujours user avec modération de la victoire.

Le Directoire exécutif s'empresse d'adresser à vous, citoyen général, et à la digne armée que vous commandez, le témoignage de la plus vive satisfaction sur la campagne glorieuse que vous venez de terminer.

---

1) Als voren. — Minuut zonder datum.

91. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 1er brumaire an VIII, (23 Oct 1799) [1].

[Zaak van van der Hoeven en Eykenbroek]. Cette affaire porte sur une correspondance très violente entre ces deux citoyens, pendant leur séjour à Paris, et des hommes de leur parti en Batavie. Il ne s'agissait de rien moins, dit-on, que de renverser le gouvernement batave, du massacre de ses membres, avec l'assurance que le gouvernement français sanctionnerait ce projet après son exécution. Sans doute sa conduite vacillante à l'occasion des événemens du 12 juin inspirait aux chefs de parti qui ont écrit ces lettres ce coupable espoir, et ils le présentaient comme une certitude à leurs correspondans, pour les encourager dans leur complot. Voilà du moins les informations que j'ai recueillies, n'ayant pu me procurer les pièces originales qui sont dans les mains du tribunal.

Van der Hoeven est assez estimé pour ses qualités sociales, mais il a une de ces têtes ardentes qui donnent dans tous les excès; il était connu pour orangiste au commencement de la révolution. Quant à Eykenbroek, tout le monde convient généralement, même la masse des patriotes, que c'est un homme immoral, sans frein, sans pudeur, et méprisable sous tous les rapports. Les autres coaccusés ne paraissent être que des mannequins révolutionnaires.

Notez qu'un des chefs de ce projet patriotique était un ancien page de la Princesse d'Orange qui s'est émigré depuis. C'est une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle on abuse quelquefois de la masse pure des patriotes pour l'engager à des mesures violentes, dont les résultats lui feraient horreur si elle pouvait les connaître d'avance. Le systême de conduite le plus sage en pareil cas est sans doute de surveiller et comprimer ces chefs ambitieux et turbulens, d'isoler d'eux la masse des patriotes qu'ils égarent, et de montrer à celle-ci qu'elle n'a rien perdu de l'estime et de la confiance qui lui sont dûs.

Malgré que l'existence de ce complot paraisse clairement démontrée et qu'en général ses auteurs ne méritent guères d'indulgence, cependant si j'avais été ministre à la Haye à l'époque à laquelle notre gouvernement a livré les van der Hoeven et les Eykenbroek, je lui aurais fait les plus fortes observations pour l'en détourner.

C'est par les mêmes motifs que je vous prie de concourir avec moi pour prévenir leur jugement, ou du moins pour prévenir les suites de leur condamnation, si elle a lieu. Ces hommes ont réussi, comme tous les chefs de parti, à égarer le troupeau en lui faisant croire qu'ils travaillaient pour l'intérêt de la liberté et celui des patriotes. Il m'est démontré que c'est une fausse supposition, mais elle est généralement reçue par tous les patriotes; elle est gravée dans leur cœur, et vous savez qu'en pareil cas l'erreur a plus d'empire que la vérité elle-même.

Si ces mêmes hommes étaient condamnés, et si le jugement de condamnation s'exécutait, il s'élèverait un mur de séparation entre cette classe de patriotes et celle qui tient les rênes du gouvernement et compose les deux

1) A. E., Holl. 603. — Een klein gedeelte bij Mendels, bijlage XLVIII°.

principales autorités. Il deviendrait peut-être impossible de les rapprocher une seconde fois; et la fermentation sourde qui en naîtrait, nous menacerait, ou plus tôt ou plus tard, d'une violente explosion.

En second lieu, il est de notre intérêt de ne pas détacher de nous cette classe de patriotes, qui place son salut dans celui des accusés. Elle est franchement amie (je ne parle point des chefs) des principes de la République française et de la République elle-même; ses seuls torts prennent leur source dans des idées follement exagérées dont il faut la guérir par des moyens lents et doux, au lieu d'y employer le scalpel et la lancette.

Enfin notre gouvernement ayant commis l'acte impolitique de livrer quelques-uns de ces chefs, il me semble que notre honneur et notre générosité nous prescrivent d'empêcher soit leur condamnation, soit du moins son exécution. La malveillance nous accuserait de réclamer d'une main les patriotes, et de les livrer de l'autre.

J'ai fait usage de toute mon influence pour obtenir une amnistie, mais les citoyens qui me témoignent le plus de confiance et qui travaillent eux-mêmes à sauver les coaccusés, m'ont répondu nettement qu'on se repentait encore de la première amnistie qui avait été accordée, quoiqu'elle fût excusable, à raison de ce qu'elle ne portait que sur des faits antérieurs à l'établissement de la constitution, et qu'une seconde amnistie, dans le cas donné, suffirait pour soulever le pays. Je connais assez les mœurs nationales pour assurer qu'ils m'ont dit vrai jusqu'à un certain point. On m'a donné les plus fortes assurances que s'il survenait un jugement de condamnation, le Corps législalif rendrait un décret d'absolution: la constitution lui en accorde le droit. Je vous avouerai que ce parti me paraîtrait le plus convenable, parce qu'il s'accorde le mieux avec le respect dû à la loi, et que c'est sur ce seul respect qu'est basé tout l'édifice social et politique de la République batave.

Vous pouvez, citoyen ministre, concourir puissamment, soit à procurer une amnistie, soit à assurer d'avance de plus en plus le décret d'absolution. Le citoyen Schimmelpenninck a beaucoup d'influence sur les principaux membres du Corps législatif et du Directoire; et si vous lui manifestez le vœu de notre gouvernement, sans doute il s'empressera de coopérer à son exécution. Je sais que quelques représentans du peuple, qui cependant ne sont point du parti dit exagéré, lui en ont écrit dans le même sens.

J'ai reçu votre dépêche du 26 et je l'ai communiquée aux citoyens Deforgues et Miot. Je présume bien qu'ils vous adresseront en particulier leurs observations sur la situation politique du pays, et je le désire. Un travail en commun ne vous offrirait qu'une physionomie uniforme, qui serait en grande partie mon ouvrage, à raison de ce qu'un plus long séjour en Batavie, et les circonstances difficiles dans lesquelles je m'y suis trouvé, m'ont mis dans le cas de connaître mieux les mœurs nationales. Vous aurez donc deux portraits au lieu d'un; et comme je les crois trop amis de la vérité pour en altérer les faits, les deux portraits se ressembleront dans plusieurs points, et notre gouvernement aura une garantie de plus.

La volonté ferme et sage de notre gouvernement a écarté et dissipé l'orage qui menaçait la République batave. Je vous assure qu'il en était temps, et que les passions, excitées de jour en jour, n'attendaient que l'occasion du plus petit choc pour produire une explosion. Mais à présent tout est rentré

dans l'ordre, et tout le monde est devenu honnête, modéré et ami de la paix. Si l'armée gallo-batave a sauvé la Batavie par son courage et son dévouement héroique, notre gouvernement l'a également sauvée en s'opposant à des mouvemens intérieurs, prêts à la désorganiser et à la détruire. Quelques vacillations auraient suffi pour tout perdre, et sa fermeté éclairée a tout sauvé.

Cette partie de ma correspondance depuis un mois devient inutile et ne doit plus servir que de mémoire. Le général Brune va ramener ici le quartier général, les sentimens de confiance entre le gouvernement batave et lui vont renaître en leur entier, je n'en doute pas, et des deux parts on s'empressera de retrancher du passé les procédés, les méfiances et les inquiétudes qui avaient altéré une harmonie si salutaire. J'ai lieu de croire que le gouvernement lui prépare des témoignages honorables de la reconnaissance nationale.

Les réunions de bons citoyens s'empressent à l'envi de célébrer par des fêtes civiques la fuite des Anglo-Russes. Vous seriez ému, citoyen ministre, en voyant les Bataves oublier leur phlegme naturel pour manifester à la française leurs sentimens patriotiques et leur vive reconnaissance envers notre République.

J'ai lu dans le *Moniteur* l'arrêté de notre gouvernement à l'égard de la ville de Hambourg [1]). Il n'est pas un homme impartial en Europe qui puisse n'y point applaudir, comme il n'en est pas un qui n'ait été indigné de l'acte lâche et infâme du Sénat. Il se trouve ici un envoyé de Hambourg qui l'est en même tems des autres villes anséatiques, du duc de Mecklenbourg et du prince de Hesse-Cassel. Je vous prie de m'instruire si je dois engager le gouvernement batave à ne plus le reconnaître en cette première qualité.

92. MIOT AAN REINHARD, 1er brumaire an VIII (23 Oct. 1799) [2]).

Il était aisé de prévoir que le parti ennemi du gouvernement actuel chercherait à profiter du moment où les victoires des Français viennent d'arracher la Batavie au joug des Anglais, pour tenter une nouvelle révolution. On ne peut en effet se dissimuler qu'il ait conçu quelques espérances et qu'il ne cherche surtout à s'appuyer du militaire naturellement disposé à se prêter à des mesures violentes, et qui ne manque jamais de prétexte de mécontentement contre les gouvernans. Jusqu'ici ces tentatives n'ont aucun caractère sérieux, mais elles nous avertissent de surveiller avec soin la marche des esprits, et d'éloigner par une conduite prudente et mesurée le danger d'exposer le pays à une nouvelle agitation.

De son côté le gouvernement, tout en ménageant et caressant l'armée, poursuit avec chaleur et sans relâche ses ennemis personnels. Il met surtout habilement à profit cette opinion de respect pour les lois, qui à la vérité

---

1) Een Iersch partijganger, James Napper Tandy, die een Fransch officierspatent bezat, was door de stad Hamburg aan de Engelschen uitgeleverd. Het Directoire antwoordde met dreigementen, die na eenigen tijd door de stad werden afgekocht. De agent van wien onze dépêche melding maakt is de Bosset.

2) Als voren.

n'a jamais cessé d'exister au milieu des mouvemens politiques, pour appliquer la forme des procédures anciennes et toute la rigueur des peines de leur code contre ceux que l'on désigne ici sous le nom de patriotes persécutés. C'est ainsi qu'il a traduit devant le tribunal appelé la Cour de Hollande, des hommes coupables sans doute d'excès révolutionnaires, mais dont les torts ne peuvent cependant être rangés que dans la classe des délits politiques, et le rapporteur de cette affaire vient de conclure à la peine de mort contr'eux..

Nous avons donc deux écueils à éviter: celui de favoriser ouvertement un parti remuant, et qui ne peut vivre que de troubles; celui de laisser le gouvernement batave aller trop loin dans le sens opposé.

A l'égard du premier danger nous devons surtout nous attacher à prévenir les écarts naturels à la puissance militaire, qui devient d'autant plus difficile à régir qu'elle a mieux rempli l'objet de son institution: celui de vaincre. Quant au second c'est de l'influence que les membres d'un gouvernement adroit exercent sur les agens politiques, c'est de l'entraînement qui porte presqu'insensiblement ceux-ci à partager les opinions et pour ainsi dire les ressentimens de ceux-là, que nous devons le plus nous défendre. Il serait sans doute à désirer que nous n'eussions jamais à nous mêler de ces débats intérieurs, et que la force spontanée du gouvernement batave fût telle qu'elle pût régir par lui-même sans obéir à une impulsion étrangère, mais l'enchaînement des événemens nous a placés dans une position tout à fait différente. Nous ne pouvons nous cacher que nous sommes comptables à nos propres yeux et à ceux de l'Europe entière de tout ce qui se passe ici. Ce n'est pas avec une armée victorieuse sur le territoire d'une puissance, avec ses places fortes dans nos mains, que nous pouvons persuader qu'elle est parfaitement indépendante de nous. Tout ce que nous pouvons faire c'est de mettre autant de soins à dissimuler notre influence, que nous avons peut-être mis jusqu'ici d'ostentation à la déployer, mais nous ne pouvons pas prétendre encore à jouer le rôle de simples spectateurs, ni espérer que l'on ne nous impute pas, et avec raison, le renversement du gouvernement actuel si nous le laissions opérer, ou la perte des patriotes actuellement en jugement si nous la laissions consommer.

Je ne balance pas à croire que l'intention du Directoire exécutif français ne soit que ni l'un ni l'autre de ces deux événemens n'ait lieu, et alors je demanderai comment il est possible que nous ayons nous mêmes créé la moitié de la difficulté en rendant au gouvernement batave les deux accusés actuellement en jugement, qui s'étaient, après l'événement du 12 juin, réfugiés sur notre territoire. Je demanderai comment au moment où nous poursuivions, et avec tant de raison, le sénat de Hambourg pour l'empêcher de livrer Napper Tandy et ses infortunés compagnons, nous ayons été assez inconséquens pour priver du droit d'asyle deux Bataves, coupables, je l'admettrai, contre leur gouvernement, mais qui ne l'étaient pas autrement que les Irlandais ne l'étaient envers le leur.

Aussi est-ce cette condescendance de notre part que le Directoire batave employe comme le plus fort argument contre les réclamations que nos ministres font actuellement en faveur des accusés, et il me semble en effet extrêmement difficile de concilier avec quelqu'apparence de raison, et la conduite que nous avons tenue envers eux et l'intérêt que nous paraissons aujourd'hui prendre à leur sort.

Cependant il me paraît impossible que nous laissions aller les choses jusques à la condamnation, et je vois le citoyen Deforgues très disposé à faire des démarches pour arrêter la procédure. Quant au citoyen Florent Guiot, il s'est arrêté à une espèce de transaction; on lui a fait sentir la nécessité de laisser prononcer le jugement, mais on lui a promis de faire grâce et il compte sur cet engagement.

Pour moi je pense qu'il ne faudrait faire de l'issue de cette affaire ni une cause de mécontentement, ni un sujet de triomphe pour le parti exagéré, parce qu'il y aurait peut-être un égal inconvénient à exciter l'un ou l'autre de ces deux sentimens. Mais je crois qu'il serait possible d'insinuer au gouvernement batave que l'extradition de ces deux accusés a eu lieu à une époque très différente de celle où nous nous trouvons aujourd'hui: que le Directoire actuel au moment où il sévit contre Hambourg pour avoir livré Napper Tandy, veut échapper au reproche de laisser en même tems condamner des hommes livrés par la France, et que nous désirons par conséquent que le cours de cette affaire soit interrompu et les détenus remis sur notre territoire, comme un hommage rendu à des principes que nous professons et dont nous sommes résolus à ne jamais nous écarter.

En ramenant ainsi toute l'affaire à une question de droit public, on éviterait, sans blesser rigoureusement l'indépendance d'un état allié, l'inconvénient des suites d'un jugement trop sévère et l'extrême inconvenance de demander la grâce de ceux que nous avons nous-mêmes livrés à la rigueur des lois qui les auraient condamnés.

93. MIOT AAN REINHARD, 2 brumaire an VIII (24 Oct. 1799) [1].

Le citoyen Kerner est parti aujourd'hui pour Paris. Il vous confirmera ce que mes lettres précédentes vous ont dit de notre position, et vous fera sans doute sentir la nécessité de la changer le plus tôt possible.

Les signes de mécontentement entre le général Brune et le Directoire exécutif batave se multiplient chaque jour, et il est extrêmement important de prévenir à l'avance tous les inconvéniens qui pourraient résulter d'une mésintelligence prononcée entre le général en chef et les autorités du pays. Les deux partis extrêmes, c'est à dire les orangistes et les patriotes exagérés, voient avec plaisir ces semences de division. Ceux-ci aggravent près du général Brune les torts du gouvernement. Ceux-là cherchent à jouer le même rôle auprès du Directoire. Le citoyen Deforgues pourrait, j'en suis convaincu, dissiper ces nuages. Brune lui témoigne beaucoup de confiance, et en se servant habilement de ce ressort il produirait beaucoup de bien, en régularisant d'une manière fixe pour l'avenir des rapports qui de part et d'autre sont mal définis et mal sentis.

Mais que peut-il faire? que peut-il tenter dans la situation où il se trouve? Je ne le vois pas, et je ne puis lui conseiller aucune démarche, parce que je n'en vois aucune qui puisse être décisive tant que la divergence d'opinions qui existe entre les deux ministres, tant que le froid qui se manifeste

1) Als voren.

entr'eux laissera au gouvernement batave le moyen d'échapper à toutes les insinuations. Nous sommes donc réduits à préparer en silence quelques matériaux pour l'avenir, si nous sommes destinés à les mettre eu œuvre, et à nous borner au rôle d'observateurs, puisqu'il nous est impossible d'en jouer un d'action.

Certes je ne vois d'aucun côté un danger bien pressant. L'affaire des patriotes bataves mis en jugement est la seule instante, et vous êtes par les détails que nous vous donnons en état de dicter les démarches qui doivent être faites, mais il est une foule d'objets sur lesquels nous perdons un temps précieux, tels que l'approvisionnement des places qu'il ne faut pas, malgré nos victoires, perdre de vue; l'organisation des gardes nationales qui doivent suppléer les troupes qui sortiront de la Batavie, et peut-être quelques changemens dans les diverses autorités pour ramener tout dans la direction qu'il importe d'imprimer ici. Rien n'est donc plus instant qu'une détermination du gouvernement qui nous fasse sortir de cette funeste inactivité, et quelle qu'elle soit, elle sera, je ne puis trop le répéter, préférable à l'état actuel des choses, qui ne peut véritablement subsister.

94. DEFORGUES AAN REINHARD, 2 brumaire an VIII (24 Oct. 1799) [1].

. . . . . La Batavie présente aujourd'hui le tableau le plus satisfaisant pour la France. L'éloignement des derniers dangers, l'abaissement et la honte de l'Angleterre, les succès brillans de l'armée française, l'éclat de la victoire dont la France s'est plu à faire rejaillir une partie sur les troupes et le gouvernement bataves, tout inspire ici l'allégresse et semble appeler une confiance sincère et réciproque entre les deux Républiques. Il n'est cependant pas difficile d'apercevoir que le caractère batave ne reçoit encore aucune modification, et que seulement ses calculs cèdent à l'empire des événemens.

On ne peut se dissimuler qu'au commencement de cette campagne le peuple et le gouvernement batave n'aient été effrayés de leur situation et n'aient conçu quelque inquiétude sur le résultat définitif de la guerre. Peut-être à cet égard sont-ils jusqu'à un certain point excusables, puisque la France elle-même a pu s'étonner un instant des dangers dont la menaçait la dernière coalition. Vous trouverez aisément dans cette inquiétude du peuple et du gouvernement batave la clef de toute leur conduite. Incertains sur le résultat de la campagne, ils ont dû nécessairement s'engager lentement, ne céder que pas à pas aux sollicitations, aux besoins de leurs alliés, conserver tous leurs moyens personnels, et se ménager quelques motifs de conciliation avec le vainqueur. Ils n'ont pas dû négliger les ressources de la politique. De là l'envoi auprès du Roi de Prusse d'agens chargés de faire différentes propositions, d'éloigner l'orage qui les menaçait, et d'assurer, aux moindres frais possibles, leur destinée.

L'état des choses a changé de face par notre victoire, par la capitulation déshonorante de l'Angleterre. Cette honte rejaillit nécessairement sur ses partisans, et sur les orangistes dont elle anéantit les espérances. Cependant tous les Bataves sont encore réunis sur un seul point, n'envisageant exclusivement

1) Als voren.

que leur intérêt personnel, et n'en sont pas plus dévoués à la France qu'avant la dernière campagne. Nous avons vaincu l'Angleterre en Batavie, nous avons persuadé aux Bataves qu'ils avaient vaincu avec nous, et ils calculent déjà l'intérêt de la victoire. Malgré ce penchant très décidé du peuple batave, il ne sera pas difficile à la France d'établir dans ce pays une influence d'autant plus efficace qu'elle sera fondée sur les intérêts très éclairés de nos alliés. En présentant de loin aux Bataves une partie de la dépouille de l'Angleterre, on est bien assuré de flatter leurs goûts exclusifs, de sourire à leur imagination, de les engager successivement dans la cause de la France, et de les déterminer après quelques premiers sacrifices à l'emploi général de toutes leurs ressources. Cette influence peut aisément s'exercer sans blesser l'indépendance du peuple batave, et en assurant la dignité de son gouvernement. Je m'occupe particulièrement depuis mon arrivée à préparer dans le silence tous les moyens de succès.

Je ne vous entretiendrai pas longtems, citoyen ministre, de la position respective des différens partis qui existent encore en Batavie. Les nuances d'opposition sont sans doute très fortement prononcées entre eux. Mais jusqu'ici je ne peux croire qu'un parti puisse obtenir de succès important sans l'intervention et l'assistance positive de la France. On paraît bien attendre avec quelque impatience le signal des révolutions. Mais si les agens français persistent à refuser ce signal, si la France donne elle-même l'exemple de la stabilité de son gouvernement, de la fermeté de ses intentions, de l'invariabilité de ses projets et de ses mesures, tout restera immobile en Batavie, et bientôt tous les esprits et tous les intérêts viendront se réunir et se confondre, et les Bataves jouiront du sentiment de leur indépendance.

Il ne faut pas conclure de ces observations que les Bataves ne savent point apprécier les idées de grandeur, de libéralité, de dignité générale. Je vois au contraire que pourvu que l'intérêt personnel ne soit point compromis, ils ont l'élévation et le sentiment d'un peuple fortement constitué. Ils ont applaudi avec transport aux mesures vigoureuses du gouvernement français contre le sénat d'Hambourg relativement à l'incarcération et à la tradition de Napper Tandy.

Il est très important de vous rappeler ici, citoyen ministre, qu'on peut nous opposer à nous-mêmes, et reprocher à la France si justement irritée contre le sénat d'Hambourg, d'avoir elle-même violé l'asyle sacré de son territoire, d'avoir fait arrêter et d'avoir livré au Directoire batave van der Hoeven et quelques autres membres du parti vaincu. Une procédure très lente, il est vrai, mais très sévère, s'établit en ce moment contre ces malheureux détenus. Le fiscal, ou accusateur public, a déjà conclu contre eux à la peine de mort. On ne peut douter que le parti victorieux ne les poursuive bientôt jusqu'à l'échafaud, si on ne s'empresse de calmer la violence de ses passions. La France serait inexcusable si elle permettait ici l'assouvissement des vengeances les plus haineuses, si elle laissait consommer le sacrifice des victimes de son ancienne faiblesse. L'arrestation et la tradition de van der Hoeven et de ses compagnons d'infortune est bien la faute du dernier Directoire français, mais le Directoire régénéré s'empressera sans doute de la réparer en réclamant l'anéantissement d'une procédure qui consommerait un sacrifice horrible, impolitique, et perpéturait le souvenir des fautes du gouvernement français.

Je crois prévenir vos vues, citoyen ministre, et la décision prochaine du

Directoire, en essayant d'arrêter provisoirement toute procédure ultérieure. Je vais engager le citoyen Florent Guiot à se réunir à moi pour demander au gouvernement batave une suspension provisoire; et s'il n'approuvait pas ma démarche, je suis résolu à la faire seul. Je vous prie donc d'envoyer ici au plus tôt l'autorisation de réclamer positivement l'anéantissement de toute procédure contre van der Hoeven et ses coaccusés et leur mise en liberté. Je crois cette mesure indispensable pour l'honneur et l'intérêt français, pour la justice et l'humanité. La moitié de la nation batave est attachée à van der Hoeven. D'ailleurs la persécution ne calme point, mais irrite les partis. Le gouvernement français par sa réclamation consacrerait ses principes et donnerait plus de poids à ses justes plaintes contre le sénat d'Hambourg.

95. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 4 brumaire an VIII (26 Oct. 1799) [1].

L'orage qui menaçait de troubler la tranquillité intérieure de la Réqublique batave me paraît totalement dissipé. Parmi ceux qui en rassemblaient les élémens, les uns en éprouvent, je crois, un repentir sincère, les autres se trouvent forcés d'ajourner leurs projets, et tous ensemble parlent aujourd'hui un langage diamétralement opposé à celui qu'ils employaient il y a quelques jours. Il me semble que le parti le plus prudent consiste à se conduire à leur égard de manière à leur laisser croire que leur plan n'a point été pénétré dans toutes des parties. En même tems il convient de prendre des mesures pour prévenir que que ce plan ne soit remis à l'ordre du jour. La première est sans contredit d'écarter tout ce qui pourrait ranimer l'esprit de parti, et remettre en présence les différentes classes de patriotes.

C'est dans ces vues que je vous réitère la prière de vouloir bien coopérer à faire assoupir l'affaire dans laquelle les van der Hoeven, Eykenbroek et quelques autres particuliers se trouvent impliqués. Je sais que c'est là une bien petite négociation au milieu des importantes et majeures occupations qui exigent en ce moment toutes vos méditations, mais le maintien de la tranquillité publique dans ce pays y tient beaucoup; et puis l'honneur national peut s'y trouver intéressé à raison de ce qu'une partie des coaccusés a été livrée par notre ancien gouvernement.

De mon côté, je recommande sans cesse au Directoire batave de placer les patriotes, ayant peut-être à se reprocher quelqu'exagération, mais dont la probité et la pureté du civisme n'est point douteuse. Il me paraît adopter ce parti de prudence comme de justice, et déjà il l'a mis en pratique dans plusieurs de ses choix.

Nos victoires de la Nord-Hollande seraient devenues infructueuses pour la République batave, si notre gouvernement n'avait pas eu la sagesse d'en empêcher le bouleversement. Ce pays aurait été perdu pour lui-même comme pour nous; au lieu que jouissant des avantages d'un gouvernement stable, nous pouvons en tirer un grand parti, par un traité de commerce d'autant plus solide qu'il reposera sur des avantages réciproques. Nous avons les produits

1) Bls voren.

territoriaux et les manufactures, et les Bataves ont les capitaux, l'économie et les habitudes du commerce.

Il ne serait même pas impossible de prendre avec le gouvernement batave des arrangemens qui procureraient des fonds à notre gouvernement. J'ai appris qu'il y avait eu dans l'an VI quelques négociations à ce sujet; je vais m'en instruire, et j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

Pendant le peu de séjour que j'ai fait à Paris dans l'intervalle entre mes deux missions, j'ai entendu beaucoup de personnes se plaindre du poids des contributions, qu'elles prétendaient être au-dessus des forces nationales. Eh bien, qu'elles viennent se fixer en Batavie, c'est là où les impôts sont véritablement excessifs.

Le Directoire batave vient de présenter au Corps législatif le budget pour l'année prochaine: il s'éléve à 90.000.000 de florins qui équivalent à près de 200 millions de notre monnaye. La population n'étant que de 1.800.000 individus, chacun d'eux est censé payer 110 francs à sa part. Comme il n'est pas possible de prendre cette somme sur les revenus, on y suppléera par une imposition sur les capitaux.

Les 90 millions de florins seront exactement acquittés, par le respect religieux avec lequel on obéit aux lois. C'est ce respect religieux qui est dans la République batave la principale base de l'édifice social et politique. C'est encore lui qui, plus fort que l'opinion, a maintenu la tranquillité publique pendant les deux mois de l'invasion, et c'est ce même respect religieux qui est la meilleure digue qui préserve ce pays de rentrer dans l'élément dont un art étonnant a seul pu le tirer. Il serait digne de l'Institut national de proposer cette question: „quels sont les rapports qui existent entre l'obéissance aux lois et les degrés de sûreté, de gloire et de prospérité d'un Etat républicain". Cette discussion vaudrait un peu mieux que les abstractions métaphysiques qui nous out égarés si souvent depuis les premiers jours de notre Révolution.

Ayant lu dans les papiers publics que la colonie de Surinam s'était rendue aux Anglais, je me suis informé auprès du gouvernement batave du degré de foi que je pouvais attacher à cette nouvelle. Il m'a répondu qu'il n'en avait reçu aucun avis direct ni indirect et qu'il ny croyait point, parce que c'était la vingtième fois qu'on répandait le même bruit depuis le commencement de la guerre.

La conduite lâche et infâme du sénat de Hambourg qui a livré Napper Tandy et ses compagnons d'infortune non par crainte, mais comme le prix de quelques secours qu'il a obtenus de l'Angleterre pour soutenir son commerce, me pénètre de la plus forte indignation. Si l'arrêté de notre gouvernement relatif à cette ville m'avait été connu par une autre voie que celle des journaux, j'aurais demandé sur le champ au gouvernement batave de rappeler de Hambourg ses agens, et de cesser de reconnaître le chargé d'affaires de cette même ville, ainsi que de prendre toutes les mesures ultérieures qui en seraient la conséquence. J'attends vos instructions sur ce point . . . . .

96. FLORENT GUIOT AAN REINHARD, 6 brumaire an VIII (28 Oct. 1799) [1].

Les Anglo-Russes continuent à se rembarquer. Déjà leur artillerie, leurs

1) Als voren.

malades, trois de leurs brigades et une partie de leurs chevaux ont repris la route de l'Angleterre. Ils vendent les chevaux qu'ils n'emmènent point, ce qui procure aux officiers de l'armée gallo-batave la facilité de se remonter à fort bon compte. Certes ils ont bien payé ce léger avantage.

La tranquillité la plus absolue continue à régner dans la pays. D'un côté les Orangistes sont moins tentés que jamais de s'agiter, et je crois aussi que beaucoup d'entre eux sont convertis par les horreurs que les Anglo-Russes ont commises à la pointe de la Nord-Hollande. Ce serait bien peu connaître les mœurs nationales, que de comparer l'orangisme à l'aristocratie française. Celle-ci a tout sacrifié à son orgueil féodal, et celui-la préfère son or à toutes les formes de gouvernement.

D'un autre côté les idées et les espérances révolutionnaires s'évanouissent, depuis que notre gouvernement a déclaré d'un ton ferme qu'il ne se prêterait point à les réaliser. Je puis vous assurer que la masse des patriotes dits exagérés, et qui sont à mon sens des patriotes très purs et très vertueux, ne voulait point de révolution, parce qu'elle avait le sentiment intérieur que ce serait le coup de la mort pour la Batavie. Ces grands projets n'étaient l'œuvre tout au plus que de 40 à 50 individus altérés d'ambition, de vengeance ou de cupidité. Je les connais pour la plupart, et je les surveillerai sans relâche, parce que j'ai constamment détesté ces hommes qui se hissent sur les épaules du peuple pour saisir le pouvoir, et qui dès l'instant qu'ils l'ont atteint, brisent l'instrument de leur élévation.

En ménageant ce pays-ci, nous pouvons en tirer parti à plus d'un égard; mais il ressemble au crédit public qui est la base de sa prospérité: il faut le traiter avec des soins délicats, et le violer, c'est l'étouffer.

97. MIOT AAN REINHARD, 10 brumaire an VIII (1 Nov. 1799) [1].

Les lettres contenant le rappel du citoyen Florent Guiot sont arrivées hier. Il est extrêmement sensible à sa disgrâce, et persiste à croire qu'elle est l'effet d'une intrigue combinée entre le citoyen Deforgues et le général Brune. Il a même été jusques à dire que sans les démarches de ce dernier jamais un semblable résultat n'aurait eu lieu. Du reste ces malheureuses et puériles dissensions sont renfermées dans l'intérieur, et nous avons vécu de manière à dérober au public la majeure partie du scandale. Quant au rapprochement que vous auriez désiré qui se fît entre les deux ministres au moment de leur séparation, je ne vois aucun moyen d'y parvenir, mais comme vous aviez en vue particulièrement d'éviter l'inconvénient d'une très grande publicité et que réellement cet inconvénient a été sauvé, cette réunion est beaucoup moins importante que vous ne le supposiez.

Le citoyen Florent Guiot part pour Paris avec le projet de représenter la République batave comme entièrement livrée à l'influence du militaire, aux brigandages et aux vexations.

Il cherchera sans doute à prévenir l'opinion publique contre son successeur et à le peindre comme d'accord avec les généraux pour seconder ces malver-

---

1) Als voren.

sations. Vous connaissez assez le citoyen Deforgues pour être persuadé d'avance que les imputations dirigées contre lui ne seront que le produit d'une humeur excessive, mais comme il est à mon avis très possible que le militaire ait donné lieu à des plaintes fondées, et qu'en même tems il serait assez facile à la prévention et à l'esprit de vengeance de mésinterpréter la nature des rapports qui existent entre le général Brune et le citoyen Deforgues, je ne serais pas étonné qu'il en rejaillit, pour le premier instant du moins, quelque défaveur sur ce dernier. Je regrette donc sincèrement que dès le commencement le gouvernement français ne se soit pas arrêté à un parti plus décidé, et qu'on se soit tenu à une demi-mesure qui a produit comme vous voyez un si mauvais effet.

Je ne puis encore vous parler très positivement de la sensation que le rappel du citoyen Florent Guiot a faite ici. La nouvelle est à peine connue; mais il est facile de conjecturer qu'elle donnera quelques espérances au parti prononcé contre le gouvernement actuel, au militaire l'apparence d'un appui de plus en faveur de ses prétentions, et par conséquent des inquiétudes au Directoire batave. La conduite du citoyen Deforgues aura promptement réprimé ces divers sentimens. Je le vois dans la ferme résolution de suivre l'esprit de ses instructions, d'éviter toute secousse et de s'opposer aux abus qui lui seront dévoilés, sans être faible cependant envers le gouvernement batave.

C'est sans doute un rôle épineux à jouer au milieu des diverses préventions qui se croisent autour du nouveau ministre, et dont les désagrémens qui ont accompagné le commencement de sa mission ont augmenté les difficultés, mais il a du courage personnel et des ressources, et s'il est secondé à Paris, si on ne se laisse pas tromper sur le véritable état des choses, il fera, je crois, beaucoup de bien.

98. MIOT AAN REINHARD, 20 brumaire an VIII (11 Nov. 1799) [1].

Deforgues a trouvé les Directeurs van Hooff et Besier, avec lesquels il a déjà eu plusieurs conférences, très peu disposés à convenir des torts que nous croyons avoir à reprocher aux ministres dont nous demandons l'éloignement [2]. Besier est lié particulièrement avec Spoors, et n'a nullement refusé de prendre sur lui la responsabilité de tout ce que l'on peut imputer à ce ministre, qui n'a rien fait que d'accord avec lui dans une partie dont il suit lui-même au Directoire tous les détails. D'ailleurs en convenant de la nécessité de faire disparaître toutes les difficultés que la mauvaise volonté des intermédiaires peut faire naître entre les deux gouvernemens, il n'a pas manqué de rétorquer ces argumens contre nous, et de déclarer qu'en adoptant le principe il serait d'une justice réciproque que le Directoire français l'appliquât à quelques-uns de ses ministres qui déplaisent autant au gouvernement batave que ceux dont nous nous plaignons peuvent nous déplaire. Probablement les Directeurs n'ont point ignoré les lettres que Brune a reçues, et que sans doute il n'a pas communiquées à nous seuls.

Van Hooff, plus facile en général, n'a pas autant récriminé; mais sa répugnance a été aussi vive et aussi fortement exprimée. Il sent parfaitement

1) Als voren.
2) La Pierre, Pijman, Spoors en van der Goes.

le danger de céder, en convenant cependant de la nécessité impérieuse qui l'y contraint. Il gémit d'être obligé de porter une semblable atteinte à l'indépendance du gouvernement de son pays. Il juge de quel coup mortel les directeurs frappent leur propre crédit, en sacrifiant à une convenance politique les étais de leur existence, les hommes enfin qui les ont élevés au poste où ils se trouvent, car vous n'ignorez pas que ces mêmes ministres que nous poursuivons aujourd'hui sont les auteurs de la journée du 12 juin 1798.

A toutes ces considérations se joignent celles qui naissent de la nature de l'opinion publique. La disgrâce d'un fonctionnaire est envisagée ici sous un point de vue bien différent qu'en France. Elle est une espèce de tache imprimée à l'honneur et à la réputation, et cette susceptibilité morale, sans doute infiniment respectable, est un obstacle de plus que nous avons à combattre, et il est beaucoup plus grand qu'on ne le suppose.

Cependant je crois qu'il est possible de triompher de tous, et qu'en laissant le Directoire maître absolu du mode d'exécution, on parviendra à obtenir le changement. Deforgues a déjà à cet égard quelques assurances qu'il vous transmettra officiellement, mais les conséquences du changement paraissent beaucoup plus importantes que le changement lui-même. Il donnera, vous devez le croire, une très grande force au parti exagéré qui s'attend à quelques mesures de ce genre, et qui ne dissimule plus ses espérances ni l'appui qu'il se flatte de trouver en nous. Déjà Deforgues a reçu une lettre anonyme d'Amsterdam qui ne laisse aucun doute sur l'existence de ces projets; un article envoyé d'ici et inséré dans le *Journal des hommes libres* du 16 brumaire les confirme, et prouve même l'espèce de surprise où l'on est du peu qui a été fait jusqu'ici. Nous avons été invités avant-hier à une fête que donnait au général Brune le cercle constitutionnel, composé de patriotes qui s'appellent les hommes du 22 janvier, et dont le but était trop évident pour échapper à l'observateur. La liberté de van der Hoeven et d'Eykenbroek a été demandée publiquement au ministre et au général.

Tous ces indices annoncent avec quelle avidité l'occasion du rappel des ministres qui déplaisent le plus souverainement à cette classe de patriotes, sera saisie par ce parti, pour essayer de porter au ministère des hommes qui lui soient dévoués, et qui se mettant en opposition avec le Directoire actuel, rassemblent ensuite des forces pour le renverser; mais certainement jamais les Directeurs ne fixeront leurs choix sur de tels hommes à moins que nous ne les y forcions, et je ne sais même, dans le cas où nous croirions nécessaire de le faire, s'ils ne préféreraient pas eux-mêmes d'abandonner les rênes du gouvernement, et si par conséquent nous ne nous trouverions pas engagés à aller beaucoup plus loin que nous n'avons voulu.

Je suis loin de penser que l'intention du gouvernement français soit de faire triompher le parti du 22 janvier, et je suis persuadé, quoiqu'aucune de vos lettres ne le prononce, que l'on est décidé à laisser le Directoire batave entièrement libre de désigner les ministres remplaçans; mais alors le choix tombera évidemment sur des individus qui partagent les opinions de ceux que nous voulons éloigner; les patriotes qui ne seront appelés à aucune place murmureront encore, et nous n'aurons satisfait ni l'un ni l'autre parti. Les mêmes plaintes qui nous sont déjà parvenues sur les anciens ministres se tourneront sur les nouveaux, et l'on nous accusera de les avoir fait nommer; ainsi nous n'aurons

fait qu'aigrir les esprits par une demi-mesure, et multiplier nos embarras au lieu de les diminuer. Le remède, je le sais, sera un changement général, mais qui peut conseiller d'essayer une telle secousse sur un pays qui fut déjà si fortement tourmenté, et comment ne pas craindre qu'elle n'achève de détruire tout à fait l'esprit public?

Je ne pouvais ni devais vous dissimuler ma manière de voir personnelle, et les résultats que je crains. Vous les connaissez; l'une vous suggèrera peut-être quelque moyens de prévenir les autres.

Deforgues est au surplus dans une position très délicate. Les derniers momens du séjour du citoyen Florent Guiot lui ont nécessairement fait beaucoup de tort dans l'esprit des gouvernans bataves. Il a été représenté, je n'en puis douter, comme un homme violent, et qui n'était venu que pour opérer en Hollande ce qu'il avait désespéré de faire en France (c'est sous ce point de vue du moins qu'il est envisagé dans une des lettres que le citoyen Florent Guiot vous a écrites), et l'obligation où il se trouve dès le début de ses relations avec le gouvernement batave d'entamer une discussion désagréable pour celui-ci, semble au premier coup d'œil justifier une telle imputation. Cette circonstance a banni nécessairement une partie de la confiance et de l'affection qu'il avait cherché à se concilier, et il a par conséquent plus que jamais besoin d'être soutenu.

99. DEFORGUES AAN REINHARD, 21 brumaire an VIII (12 Nov. 1799) [1].

J'ai reçu depuis le départ du citoyen Florent Guiot les lettres de récréance que vous lui avez adressées le 15 de ce mois. Je les ai remises au Directoire exécutif de la République batave . . . . .

J'ai entamé depuis deux jours la négociation relative à l'éloignement des ministres. J'ai trouvé dès les premiers pas une très forte opposition. Le Directoire batave redoute, en nous donnant cette satisfaction, d'ébranler sa propre existence, et de faire le procès à la journée du 12 juin 1798, dont il est lui-même l'ouvrage et dont une partie des ministres que nous cherchons à éloigner aujourd'hui est l'auteur. Il voit le parti du 22 janvier, déjà menaçant pour lui, se relever et prendre une force et un ascendant qu'il tremble de ne pouvoir maîtriser par la suite. Enfin il aurait surtout désiré, en frappant des ministres poursuivis par le parti patriote exagéré, pouvoir en même tems frapper sur les membres de ce parti, et prévenir, en atteignant à la fois les deux extrêmes, une funeste réaction. Ainsi il eût voulu en quelque sorte pour compensation du sacrifice que nous lui demandons pouvoir laisser punir van der Hoeven et Eykenbroek.

Il m'était, comme vous le jugez facilement, impossible et par opinion et par convenance politique de consentir à une semblable transaction: mais la proposition seule ajoutait à la négociation que je suivais de nouvelles difficultés qu'il m'a fallu écarter.

J'y ai réussi, du moins en partie, en parlant aux Directeurs van Hooff et Besier, avec lesquels j'ai traité particulièrement, un langage que j'ai cru

1) Als voren.

convenable à la nature des intérêts que je discutais. Je leur ai fait sentir qu'il était tems de ne plus retourner en arrière, et de ne s'occuper uniquement que de l'avenir; que ce système d'équilibre entre deux partis était une erreur en administration, et que l'expérience avait prouvé combien ses conséquences étaient funestes; qu'ils ne devaient pas sacrifier à des craintes qui peut-être ne se réaliseraient jamais les avantages et la sûreté que leur promettait la confiance inaltérable qui allait s'établir entr'eux et le gouvernement français; que cette union, dont la marque de déférence que nous leur demandions et une amnistie généreuse deviendraient les gages, serait pour eux et pour la stabilité de leur existence une garantie bien supérieure à celle qu'ils pouvaient attendre des moyens qu'ils étaient dans le cas d'employer. Enfin je les ai assurés que le Directoire français les laisserait maîtres du mode d'exécution, et qu'il ne tenait qu'à eux de s'arrêter à celui qui blesserait le moins jusques à l'apparence de leur indépendance, pourvu que les résultats fussent les mêmes.

Je suis, à l'issue des ces différentes conférences, parvenu à convenir de deux bases principales.

Le changement de ministres aura lieu, mais j'ai accordé avec plaisir quelques jours qui m'ont été demandés pour le déclarer. Je profiterai de ce délai pour m'occuper des remplacemens, pour recueillir des renseignemens sur ceux qu'il serait utile ou dangereux de porter au ministère, et pour agir d'après les lumières que j'aurai acquises.

L'amnistie générale, dans laquelle van der Hoeven et Eykenbroek seront compris, ne sera pas demandée par le Directoire comme je l'aurais désiré d'abord, mais il trouvera le moyen d'en faire faire la proposition par quelques députés, et j'espère qu'elle rencontrera peu d'opposition. Je veillerai au surplus autant qu'il dépendra de moi à ce qu'elle ne devienne pas dangereuse par une trop grande extension en faveur des orangistes et des ennemis du nouveau régime, que des lois antérieures ont justement atteints.

Telle est la situation actuelle des choses. Mes premières dépêches vous porteront, je l'espère, des résultats encore plus positifs.

P. S. Je crois avoir pénétré le véritable motif du délai demandé par le Directoire pour le changement de ministres. Il a voulu s'assurer positivement si telle était la volonté du gouvernement français. On a même voulu me faire entendre qu'on avait déjà cherché à obtenir mon rappel. J'ignore jusqu'à quel point ce bruit peut être fondé, et je me persuade que le gouvernement ne me retirera pas sa confiance, mais je crois que le citoyen Schimmelpenninck appuyerait volontiers une semblable demande. J'y ajouterai comme renseignement qu'il vous sera sans doute utile d'avoir, que l'on m'a dit que le ministre batave a depuis quelque tems pour secrétaire Comps, jadis attaché à Mirabeau.

100. DEFORGUES AAN TALLEYRAND, 14 frimaire an VIII (5 Dec. 1799) [1].

Depuis cinq jours, tous les journaux annoncent mon rappel. J'attends inutilement à chaque courrier quelque dépêche qui m'en donne la nouvelle officielle et me trace la marche que j'ai à suivre . . . . .

---

1) Als voren. — Over de vervanging van Reinhard door Talleyrand zie hiervóór, bl. 68 noot.

Il paraît que le citoyen Grouvelle [1]), que les journaux m'annoncent pour successeur, peut ne pas être à la Haye avant un mois et demi ou deux mois. Que puis-je faire ici jusqu'à cette époque? Sans caractère réel auprès du gouvernement batave, sans instruction nouvelle de mon propre gouvernement, exposé aux ressentimens particuliers que j'ai dû provoquer pour remplir les ordres du gouvernement français, pourrai-je me flatter de pouvoir rendre ici quelques services à la République?

Vous vous êtes fait mettre sous les yeux, citoyen ministre, les dépêches de votre prédécesseur et toute ma correspondance. Vous avez vu que j'avais reçu l'ordre positif de provoquer le renvoi de quatre ministres bataves. Cette mesure présentait dans l'exécution de difficultés. J'avais encore observé qu'elle ne me paraissait pas remplir le but qu'on se proposait. Cependant j'ai sacrifié mon opinion personnelle aux ordres précis du gouvernement français, et j'avais obtenu du Directoire batave, après de pénibles discussions, le renvoi demandé des quatre ministres. Les Directeurs bataves sont personnellement attachés à chacun de ces ministres, et vous jugerez combien ils ont été flattés de pouvoir profiter des changemens operés en France les 18 et 19 brumaire dernier pour arrêter l'exécution d'une mesure qu'ils avaient consentie à regret, et attendre une nouvelle impulsion du gouvernement actuel . . . . . J'aperçois dans le Directoire batave et ses agens quelques symptomes bien prononcés d'éloignement pour les Français, et qu'on pourrait sans pusillanimité craindre que cet éloignement pour les Français ne dégénérât bientôt en aversion pour les intérêts de la France et le système républicain. Je sais que le gouvernement batave a le droit très réel de se plaindre de quelques abus de détail dans l'administration militaire. Mais il n'accorde peut-être pas assez d'indulgence aux événemens, au tumulte inséparable de la guerre. Il veut voir de la malveillance où il n'y a qu'un désordre involontaire, et que le gouvernement français et ses agens seraient très disposés à réprimer dès qu'ils l'auraient aperçu. Le gouvernement batave a l'air d'être très mal disposé en faveur du militaire français, et tous les militaires français paraissent convaincus des dispositions très peu favorables du gouvernement batave. Ils l'accusent d'ingratitude et d'une méfiance injurieuse. Quelques détails semblent en appuyer le soupçon. Le Directoire batave vient de faire rapporter le décret qui autorisait le mouvement des troupes dans le rayon constitutionnel, de manière que même les troupes françaises qui s'y trouvent placées ne peuvent opérer aucun mouvement sans un nouveau décret, et ont presque l'air d'y être consignées et prisonnières. Il fait notifier hier au général Kellermann un arrêté par lequel il a révoqué le commandement en chef des troupes bataves donné précédemment au général Brune, contre le vœu très positif de l'article 12 du traité du 24 prairial, qui donne le commandement des deux armées à un officier français envoyé à cet effet par le gouvernement français. Je n'attends que la communication officielle de cet arrêté pour présenter une note au gouvernement batave et réclamer contre cette infraction des traités. On affecte d'avoir de l'inquiétude sur les intentions de nos troupes; on répand sourdement le bruit d'appels nocturnes faits dans les casernes, de distributions de cartouches. J'ai cherché à éclaircir ce dernier bruit; il est de toute fausseté. D'un autre côté, on parle de conciliabules dans lesquels

1) Fransch gezant te Kopenhagen.

se sont trouvés des hommes très influens en Batavie: on nomme parmi eux le directeur Besier, le ministre de la marine Spoors, et le général Daendels. On suppose l'intention de former ici comme à Paris un consulat. On parle d'agens envoyés en Prusse et en Angleterre, avec des propositions très contraires aux intérêts français. En un mot, nos relations avec la Batavie n'ont point le caractère de franchise, de confiance, d'amitié qui convient à des peuples unis de principes et d'intérêt. Si je ne suis pas parvenu à établir une parfaite harmonie, j'ai au moins évité jusqu'ici tout déchirement dangereux, et je crois encore avoir assez d'influence auprès des militaires français et des officiers généraux pour pouvoir les maintenir dans des bornes raisonnables. Vous sentez par ces détails, citoyen ministre, que la situation dans laquelle je me trouve personnellement placé est infiniment critique. Sans instruction récente de mon gouvernement, avec la défaveur nécessairement attachée à tout agent rappelé, j'aurai très peu d'influenee auprès du gouvernement batave et je n'ai même auprès des Français que celle de la confiance personnelle. Si quelque événement venait à se développer, je me trouverai exposé à être entraîné sans pouvoir opposer une résistance utile. Je vous invite, au nom de la justice que je crois mériter, au nom de l'intérêt de la France que je ne peux servir aussi efficacement que je le désirerais, à faire changer le plus promptement possible l'état de choses actuel. Accélérez, je vous prie, citoyen ministre, l'arrivée de mon successeur et daignez me tracer la marche que je dois suivre jusqu'à cette époque. Je finis en vous renouvelant ma sincère protestation de zèle et de dévouement complet à la République. Mais au moins que le sacrifice que je ferai de tous les désagrémens personnels ne lui soit pas inutile.

P. S. Le citoyen Janssens, principal commis de la guerre, et qui en exerce réellement le ministère sous le citoyen Pijman, a dû partir aujourd'hui pour Paris. Je n'ai pas mis une grande importance à pénétrer le motif de son voyage. Il ne peut être relatif qu'au traité sur l'armée française en Batavie, et à l'administration militaire. D'ailleurs le citoyen Schimmelpenninck vous en informera infailliblement. Je dois vous prévenir seulement qu'on donne à ce ministre une très grande influence dans Paris. On met à sa disposition tous les moyens qu'il demande. J'ignore quels fruits il en retire, si ce n'est peut-être d'instruire son gouvernement de tout ce qu'il connaît d'intéressant plusieurs jours avant que les agens français en aient le soupçon. Au reste votre surveillance et votre patriotisme sauront décomposer tous les moyens du ministre batave et écarter tout ce qui serait préjudiciable aux intérêts de la République.

101. DEFORGUES AAN TALLEYRAND, 30 frimaire an VIII (21 Dec 1799) [1].

. . . . . Le Directoire batave a profité des circonstances pour arriver au but qu'il se propose depuis longtemps. D'abord il a suspendu l'exécution des mesures arrêtées avec moi. Non seulement les quatre ministres n'ont point été renvoyés, mais le citoyen La Pierre, provisoirement chargé de la police

1) Als voren.

sans avoir le titre de ministre, vient de recevoir depuis huit jours ce titre qui lui manquait, et se trouve comme ses autres collègues affermi dans le ministère. Ensuite loin de provoquer l'amnistie convenue, on a poursuivi vivement la procédure contre van der Hoeven et ses co-accusés. Il vient d'être condamné à 12 ans de prison, à monter sur l'echafaud, et à avoir le glaive de la loi passé sur la tête par le bourreau. Dès que j'ai été instruit de ce jugement qui doit s'exécuter après demain, j'ai couru au Directoire réclamer l'exécution des promesses qu'il a faites cent fois à mes prédécesseurs et à moi, de celles faites à vous et à vos prédécesseurs par Schimmelpenninck. On m'a répondu que je pouvais être tranquille sur cet événement: qu'on allait écrire au tribunal pour suspendre l'exécution de son jugement et prendre sur-le-champ auprès du Corps législatif les mesures nécessaires pour le modifier; que dans tous les cas van der Hoeven serait tout au plus soumis à la peine de réclusion suivant son jugement, et qu'il serait même mis en liberté à la paix.

J'avais lieu de croire à des paroles aussi positives: cet événement est prévu depuis longtemps. Le gouvernement français a témoigné à plusieurs reprises l'intérêt qu'il prenait à van der Hoeven, et le désir d'assurer la tranquillité du gouvernement actuel de la Batavie sans lui sacrifier des victimes. Il n'avait pas oublié que van der Hoeven avait été son instrument, mis en mouvement par lui; qu'aucune considération politique n'exigeait le sacrifice de la vie où de l'honneur de ses agens; que la saine politique, que la rigoureuse justice imposaient au contraire la loi d'anéantir dans une amnistie le souvenir de toutes les révolutions bataves. Mes prédécesseurs ainsi que moi ont fait ces représentations qui toujours ont eu l'air d'être accueillies. J'ai reçu moi-même l'assurance que l'esprit de parti, que les sentimens de vengeance seraient étouffés, et qu'on ne prendrait avec van der Hoeven que des mesures de sûreté.

Van der Hoeven est jugé et le jugement sera sans doute exécuté. Un des membres du Directoire vient de venir à l'instant chez moi m'annoncer qu'on avait, suivant la promesse qu'on m'a faite ce matin, écrit au tribunal; que le tribunal a répondu qu'il ne pouvait lui-même suspendre l'exécution de son jugement; qu'on s'était adressé au Corps législatif pour obtenir une modification; que le Corps législatif très bien disposé exigeait cependant que la modification fût provoquée par van der Hoeven et sa famille, mais que van der Hoeven et sa famille ne voulaient aucune capitulation, et préféraient se soumettre à toute la rigueur du jugement. Je ne me permettrai aucune observation sur la détermination de van der Hoeven, et je vous laisserai même tirer les conséquences convenables de la conduite du Directoire batave dans cette affaire. Il suffit de vous montrer cet événement comme un indice des motifs de sa conduite générale. Vous n'avez pas perdu de vue son arrêté relatif au commandement en chef des deux armées, les congés accordés au tiers de l'armée batave, la demande faite par le gouvernement français de l'envoi du général Daendels à Paris pour combiner les mouvemens de l'armée française et batave. J'ai présenté sur ces objets les notes les plus pressantes et toujours appuyées sur l'intérêt réciproque des deux nations etc., etc.; toutes mes demandes ont été éludées et renvoyées à Schimmelpenninck pour détourner l'attention et le vœu du gouvernement français. Je ne dois pas vous laisser ignorer quelques traits d'une nature plus grave et qui peuvent avoir des conséquences plus funestes. Depuis mon arrivée dans ce pays, je m'étais aperçu

que les sentimens du peuple batave n'étaient pas aussi affectueux que nos sacrifices le méritaient. J'en ai fait plusieurs fois l'observation à quelques directeurs et ministres bataves; ils m'ont constamment répondu qu'ils ne pouvaient à cet égard former l'opinion publique, que le temps et nos bons principes finiraient par établir dans toute la Batavie les sentimens de reconnaissance et d'affection que nous méritions; et j'ai depuis quelque temps receueilli la preuve qu'on s'occupait très activement à envenimer l'esprit des Bataves contre la France. On lui attribue hautement les malheurs de la Batavie, l'interruption de son commerce, les dépenses de la guerre et l'incertitude de l'avenir. On sème dans les troupes bataves un germe d'envie et de haine contre les Français. Daendels lui-même, que je ne crois point étranger à ces manœuvres, me disait hier qu'en effet le gouvernement batave et quelques ministres, dont il fesait d'ailleurs un pompeux éloge, semaient la division et la discorde dans l'armée. Il les accusait de ce dont je le crois plus coupable que tous les autres, mais il est bien constant que le militaire français n'est point aimé, qu'on détache tous les jours quelques liens de l'union avec la France, qu'on lui arrache à chaque instant quelques amis. Le caractère batave ne permet peut-être pas de craindre une prochaine explosion. La fermentation n'en existe cependant pas moins, et il faut en prévenier l'effet. Je crois devoir, citoyen ministre, vous soumettre ces réflexions et vous inviter à faire adopter un plan définitif d'intérêt, de relation et d'alliance avec la Batavie.

Le gouvernement batave a quelques torts sans doute à nous reprocher. Notre administration militaire n'est pas toujours appuyée sur les convenances, sur les intérêts réciproques, sur la justice. Les besoins et les dangers du moment ne nous ont pas toujours permis d'accueillir sur-le-champ les plaintes du gouvernement batave, mais de son côté il n'a accueilli aucune demande du gouvernement français, et nos relations n'ont aucun caractère de confiance et d'amitié. Il est temps de s'occuper de cet objet, car nous sommes menacés, je ne crains pas de le déclarer, de voir la Batavie échapper à ses libérateurs, et se précipiter volontairement peut-être au devant de ses anciens tyrans. Je crois qu'il est instant de revoir nos traités, d'établir un système définitif, d'envoyer le plus promptement possible un général en chef, d'accélérer l'arrivée d'un ministre français bien appuyé par son gouvernement, de lui donner ici toute la stabilité et toute la confiance que le gouvernement batave donne à son agent à Paris, et peut-être d'imprimer plus de direction dans les instructions et plus d'activité dans la correspondance.

Au reste il suffit de vous indiquer un mal possible, et vous saurez mieux que personne trouver un remède. Je ne puis cependant terminer sans vous inviter à ne faire aucun traité de détail avec Schimmelpenninck, Janssens, ou autres agens bataves; mais à arrêter des principes généraux de nos relations politiques et commerciales, et à anéantir par là tous les motifs de plaintes journalières entre les deux gouvernemens qui ne tarderaient pas à altérer toute harmonie, à briser tous les liens, à perdre enfin tous les avantages de notre alliance avec la Batavie.

102. DEFORGUES AAN TALLEYRAND, 2 nivôse an VIII (23 Dec. 1799) [1].

Le jugement contre van der Hoeven ne sera point exécuté, au moins pour le moment. Je crois pouvoir annoncer que la dernière conférence que j'ai eue avec le directeur van Hooff a beaucoup concouru à provoquer cette suspension. Il parait qu'on désirait la faire demander par van der Hoeven lui-même et sa famille; on espérait que par cette espèce de faiblesse il se discréditerait dans son parti, et les vainqueurs mettaient une petite jouissance à faire implorer leur clémence par les vaincus. Van der Hoeven, comme je vous l'ai annoncé dans ma dernière dépêche, a préféré subir son jugement. On a craint que le spectacle de son courage et de sa résignation n'opérât un effet tout contraire à celui qu'on se proposait. On annonçait d'ailleurs que plusieurs patriotes et même plusieurs membres du Corps législatif étaient déterminés à accompagner van der Hoeven jusques sur l'échafaud. J'avais déclaré très franchement au Directoire que le gouvernement français verrait avec une très grande surprise l'inefficacité de ses réclamations multipliées en faveur de van der Hoeven et l'inexécution des promesses du gouvernement batave. Tous ces motifs réunis ont suspendu la vengeance. Le Corps législatif a été réuni hier (dimanche) extraordinairement. Il a été résolu, dans la première chambre à la majorité de 39 voix contre 21, et de 14 contre 7 dans la seconde, qu'il serait sursis provisoirement à l'exécution de tout jugement criminel intervenu pour opinions politiques et faits révolutionnaires. Je n'ai pu encore me procurer le texte littéral de la résolution, mais en voilà rigoureusement l'esprit. Ainsi par cette disposition générale on cède pour le moment au vœu très prononcé de tous les hommes désintéressés, on se ménage presque l'honneur de la clémence, mais on se ménage en même temps la facilité de faire sonder les intentions du gouvernement français par Schimmelpenninck. On peut attendre l'occasion de quelque circonstance importante, de quelques intérêts majeurs qui occuperaient tout entier le gouvernement français et détourneraient son attention de dessus la Batavie et van der Hoeven, et on aurait toujours au besoin une arme prête pour se venger de ses ennemis: on lèverait la suspension de l'exécution des jugemens.

Vous ne pourrez manquer, citoyen ministre, de découvrir dans les conférences que vous aurez avec Schimmelpenninck les véritables intentions, le mobile réel du gouvernement batave, mais vous pouvez d'avance être bien convaincu que jusqu'à ce que le gouvernement français ait adopté un plan définitif relativement à la Batavie, le succès de toutes les mesures que vous voudrez faire prendre ici dépendra absolument de l'impulsion que vous donnerez à Schimmelpenninck et par lui au gouvernement batave. Car aucune affaire n'est traitée, aucune mesure adoptée sans l'avis préalable du ministre de Paris.

Le général Daendels sort dans ce moment de chez moi. J'ai cru apercevoir que le principal motif de sa visite était de tâcher de s'instruire des intentions actuelles du gouvernement français, et de l'existence prétendue d'un projet d'innovation en Batavie. Ses tentatives n'ont pas produit l'effet qu'il

---

1) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal Vert. Lichaam* VI, 901.

désirait: il n'a pu tirer de moi aucune instruction précise, et je n'avais pas un grand mérite à rester réservé et discret. Je me suis contenté de déclarer généralement que la marche de la France était ouverte, franche et loyale; qu'elle n'avait aucun intérêt, aucun désir d'innovation; qu'elle ne pouvait vouloir que la tranquillité et le bonheur de la Batavie, conséquemment la stabilité de son gouvernement. Il était instruit de la demande que le gouvernement français avait faite de l'envoyer à Paris pour concerter des mouvemens militaires. On lui a fait entendre, m'a t'il dit, de la part du gouvernement batave que cette demande n'était faite que pour opérer un mouvement pendant son absence, et enlever à son Directoire un défenseur important. Le soupçon d'une pareille combinaison de la part de la France était trop misérable et trop indigne d'elle pour être repoussé sérieusement. Il m'a été très facile de faire apercevoir au général Daendels dans la demande de la France une confiance honorable pour lui, et le germe de tous les soupcons et de toutes les inquiétudes dans la temporisation du Directoire batave. Le citoyen Rouget de Lisle, aide de camp du général Daendels, doit incessamment partir pour Paris. Le motif du voyage est de trouver auprès de vous les éclaircissemens que je n'ai pu donner.

103. TALLEYRAND AAN SÉMONVILLE, 25 nivôse an VIII (15 Jan. 1800) [1].

Le premier Consul de la République française me charge d'appeler votre attention sur l'objet suivant. Le nombre des troupes françaises qui étaient en Batavie est diminué; il se trouve réduit au dessous de ce qui est stipulé par le traité de la Haye, et cependant la solde, l'habillement et la nourriture de tout ce qui fait partie des 25.000 hommes portés par ce traité, doit continuer à être payé par la République batave, car absentes ou présentes en Batavie ou au Rhin ces troupes sont éminemment employées à la defense de la République batave, et après que la Hollande a dû son salut au développement de forces que la République française a fait en sa faveur, le gouvernement de ce pays aurait mauvaise grâce à demander que les troupes françaises fussent inutilement tenues au complet sur son territoire au lieu d'être employées à la défense commune là ou le danger existe encore, là ou l'ennemi a réuni ses forces.

L'intention du premier Consul est donc que vous fassiez connaître au gouvernement batave, que le gouvernement français désire 1°. que la solde, l'habillement et la nourriture des 18.000 hommes qui ont quitté la Batavie soient payés à la caisse du ministre de la guerre à Paris, à dater du jour où les dites troupes ont quitté le territoire batave; 2°. qu'il soit versé sur-le-champ dans cette caisse un million pour couvrir la dépense du premier mois; 3°. qu'il soit pris des arrangemens pour payer un autre mois d'avance.

A ces conditions le premier Consul se verra dans le cas de changer la destination des troupes qui ont ordre de se rendre de l'intérieur dans la Batavie, et de les employer plus utilement à l'effet de pousser en Allemagne la guerre avec vigueur, et d'accélérer la conclusion d'une paix qui mettra la République française à même de remplir, et au delà, les promesses qu'elle a faites à la Républiqne batave.

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette négociation doit être poussée avec ardeur. Vous appréciez son importance et je connais votre zèle.

---

1) Bij Vreede, *Diplomatie* II[1], bijlagen bl. 70 (naar een afschrift bij van der Goes). Vgl. den brief van Talleyrand aan van der Goes van 17 pluviôse jaar VIII (6 Febr. 1800) aldaar, bl. 71. — Sémonville presenteerde zijn geloofsbrieven 18 Jan. 1800.

104. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 3 pluviôse an VIII (23 Jan. 1800) [1].

. . . . . Je ne dirai point comme l'ont peut-être dit quelques fonctionnaires publics en Batavie, dans des momens d'humeur: „les Hollandais sont vendus à nos ennemis"; non, mais ils sont disposés à regarder comme amis ceux qui leur procureront des avantages dans la pacification générale; et la reconnaissance ni les idées libérales n'ont point assez d'influence pour faire pencher la balance en notre faveur. Il y a trois mois, on était sous le joug; le Directoire, les ministres, les représentans étaient persuadés (à tort sans doute, mais ils le croyaient) que la Haye serait entourée par les troupes du général Brune, et que le citoyen Deforgues dicterait des lois nouvelles. A cette époque, la guerre s'annonçait comme devant encore être longue, une auréole de gloire et de philantropie ne ceignait point la tête du gouvernement français. On eût acheté au poids de l'or la permission de vivre pauvre et indépendant; de là les négociations pressantes du citoyen Schimmelpenninck, ses instances pour obtenir des solutions sur tous les points susceptibles de difficultés, son désir manifesté à Paris, auprès de plusieurs personnes, d'acheter la réduction des troupes françaises par un subside; Flessingue eût été pour lui, durant le court ministère du citoyen Reinhard, l'objet d'une négociation inespérée. On connaissait les idées du citoyen Siéyès sur l'île de Walcheren. En un mot on gémissait sur le présent et on tremblait sur l'avenir. Je ne serais pas éloigné de penser que durant cet espace de tems les fonctionnaires publics bataves ne voyant plus de sûreté, ni pour leur existence individuelle ni pour la Batavie menacée de toutes parts, eussent cherché dans des cabinets étrangers des garanties de plus d'un genre. Nos agens ont pu confondre, car la nuance est délicate. Ils ont soupçonné la trahison là où il n'y avait peut-être que des démarches auprès de quelques puissances neutres pour s'assurer par exemple que l'Angleterre ne consentira jamais la possession de Flessingue dans nos mains. Cette certitude était facile à acquérir; le ministère et le Directoire l'ont toute entière aujourd'hui. Je vais plus loin, et je vous supplie de me suivre, citoyen ministre. Si dans le cours de vos négociations avec l'Angleterre, vous trouverez les Bataves prévenus des difficultés élevées sur la possession de la Belgique, n'en soyez point étonné. Je suis assuré qu'ils osent porter leurs prétentions jusqu'à des espérances sur une partie de ces contrées: Anvers. Si ces espérances existent, si les instructions secrètes de van der Goes à ses agens n'y sont point étrangères, comment supposer, lorsqu'il convoite le plus, qu'il conserve des doutes sur le moins? Comment en douter lorsque dans l'entretien fort long que j'ai eu hier avec lui, une demie heure après l'arrivée du courrier, il débute par me dire, en ouvrant négligemment ma note officielle, qu'il sait ce qu'elle contient; qu'il connaît les intentions du premier Consul, les pourparlers, les demandes de plein pouvoirs etc.? Cette confidence accompagnée de froideur m'étonnait; la suite de la conversation m'a éclairé sur son motif. Le nom de Flessingue a été prononcé jeté au milieu de phrases insignifiantes, ayant toutes rapport aux difficultés élevées sous l'ancien Directoire. Je commençais à annoncer en réponse le

---

1) Als voren.

simple projet de m'y transporter au printems pour juger de la position locale, lorsque le ministre, interrompant, a dit que tout était terminé à cet égard, l'Angleterre étant résolue de combler le port ou d'en exclure les Français. Je vous transmets fidèlement ses expressions, mais je ne vous rends point cet air d'assurance et le sourire presque dédaigneux dont le ministre van der Goes a accompagné des phrases que rien n'avait provoqué. Il s'est borné à prendre les formes de l'indifférence, lorsque la conversation a été quelque tems après dirigée par moi vers les indemnités que la République batave pourrait attendre dans la pacification générale de l'influence de la République. Ainsi l'on oublie tout à coup que les frontières de la Batavie reculées jusqu'à l'embouchure du Weser, l'Ostfrise, le bas-duché de Munster, le pays de Clèves ont été ouvertement l'objet de la plus constante ambition de la Batavie, et le ministre m'énonce formellement une opinion contraire à tout aggrandissement de territoire. „C'est dans les derniers jours des négociations", dit-il, „qu'on pourra s'occuper de nous, les projets antérieurs seraient chimériques, nous ne devons point oublier notre faiblesse, et les grandes puissances décideront de notre sort". Veuillez observer, citoyen ministre, que dans la bouche d'un citoyen aussi versé dans les affaires que le citoyen van der Goes, chaque expression porte son sens tout entier. Ce n'est point la France qui prononcera sur le sort de la Hollande, ce sont les grandes puissances, et l'intention en proférant ces mots a été manifeste.

Citoyen ministre, la situation politique de l'Europe aujourd'hui ne m'est pas assez connue; j'habite la Hollande depuis dix jours; je puis errer: le gouvernement m'excusera. Mais pour répondre à sa confiance et à la vôtre, je dois vous dire: interrogez les généraux de toutes les armes et de toutes les opinions, les commissaires ordonnateurs, mon prédécesseur, son secrétaire de légation, tous vous diront que la froideur, les formes dilatoires, la mauvaise volonté même vont en raison progressive de la décroissaince des craintes de la Batavie depuis le 18 brumaire. Non que je croye fondée les soupçons de ceux qui ne doutent presque point d'une descente concertée dans l'île de Walcheren. Ici commence sans doute la calomnie, mais la vérité me paraît exister toute entière dans les allégations suivantes que je soumets à votre examen, citoyen ministre.

Les Bataves, n'étant retenus par aucune haine nationale, ont cherché des appuis autres que la protection de leurs alliés. L'espoir d'une pacification générale a fait naître en eux celui de mettre à profit l'intérêt de leurs ennemis mêmes pour se soustraire au poids de la domination française. Fidèles observateurs *de la lettre* des traités, ils n'opposeront d'autres armes à notre influence que de la patience et du tems. Ils achèteront la réduction des troupes à un prix moins cher que celui qu'ils eussent consenti de donner, et c'est avec une peine extrême que j'ai arraché, depuis quatre jours, l'espèce de consentement de ne point embarrasser la négociation de tous les calculs partiels que le commissaire Janssens a été chargé de discuter à Paris. Le ministre a énoncé sur Flessingue une résolution tellement arrêtée, que j'ai craint jusqu'à ce que des lumières nouvelles me fussent parvenues, de compromettre les ordres du gouvernement en laissant deviner ceux que j'avais reçus. Enfin le gouvernement marchandera avec une indifférence apparente tout ce qu'on lui proposera, et ne se réveillera de cette léthargie que par la crainte de perdre plus, par le mécontentement du premier Consul, qu'il ne gagnerait par

d'autres combinaisons. Je vous prie donc de nouveau, citoyen ministre, et avec plus de motifs d'insister:

1°. de me donner sur la réduction des troupes des ordres officiels d'après la communication desquels on ne puisse pas m'opposer, comme on l'a fait encore ce matin, la mission reconnue d'Janssens à Paris;

2°. de m'indiquer la marche que je dois suivre, lorsque vous aurez fixé le degré d'importance que l'on doit attacher aux réflexions que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Dans toutes celles que je vous présente, citoyen ministre, je n'entends parler que des dispositions du gouvernement. On m'a dit que celles d'Amsterdam et de Harlem étaient toutes différentes, et que nous y trouverions des ressources de plusieurs genres. Je m'y transporterai, sous prétexte de curiosité, aussitôt que je le pourrai sans porter ombrage au Directoire, qui redoute l'esprit public de ces villes; heureux si je trouve moyen d'y préparer par mon zèle auprès du commerce des succès plus prompts et plus sûrs que ceux que je prévois ici.

105. AUGEREAU AAN DEN EERSTEN CONSUL, 8 pluviôse an VIII (28 Jan. 1800) [1].

Je suis arrivé à la Haye le 6 de ce mois, et le 7 je me suis fait présenter au Directoire batave par le citoyen Sémonville, notre ministre. Après les complimens d'usage, j'ai pris la parole, et après avoir assuré ce gouvernement de mon zèle pour l'intérêt des deux nations, de mon respect pour les traités, de la volonté où vous êtes de consolider son indépendance, je lui ai déclaré qu'en vertu des ordres du premier Consul de la République, je prenais le commandement des deux armées française et batave. A ces mots, le citoyen Ermerins, président du Directoire, m'a interrompu et s'est écrié sur l'arbitraire de cette disposition; il s'est plaint de la dépendance à laquelle il a prétendu que nous voulions les soumettre; et comme je lui ai remarqué que l'observation d'un traité librement consenti et où les avantages sont compensés, ne pouvait en aucun cas blesser une indépendance que nous étions d'autant moins disposés à violer qu'elle est notre ouvrage; qu'en un mot, j'avais des ordres précis de mon gouvernement et qu'il n'était ni dans mes principes, ni en ma puissance de transiger avec mes devoirs, il s'est emporté, et s'est écrié que si je prenais d'autorité le commandement de l'armée batave, il lui ferait défense de m'obéir. Je me suis bien gardé de répondre directement à cette espèce de provocation; mais je lui en ai fait sentir l'inconvenance et le danger; je lui ai fait comprendre qu'en pareil cas je pourrais être plus puissant qu'eux, mais que le besoin de l'union des deux peuples m'était trop démontré pour consentir ni contribuer à l'affaiblir. Le citoyen Sémonville qui était présent m'a vivement secondé, et tirant le traité de la poche leur a prouvé qu'il déférait au général français le commandement des troupes des deux Républiques; ils ont refusé de reconnaître cette clause dont l'existence est cependant incontestable.

---

1) A. N., AF^IV, 1594.

Nous avons ensuite parlé du subside, et ce n'était pas la corde la moins délicate: ils se sont déclarés ruinés, se sont plaints avec amertume des exactions qu'on leur a fait éprouver, et m'ont offert de me montrer un compte exact de tout ce qu'il en a coûté à leur pays; j'ai refusé d'entrer dans des détails qui ne pouvaient me concerner; j'ai dit que, ne pouvant revenir sur le passé, je ne répondais que de l'avenir; que les principes connus du gouvernement actuel devaient leur inspirer une juste confiance et les décider à faire un effort indispensable pour le succès de nos armes.

En général, ils ont manifesté beaucoup d'aigreur, de mauvaise volonté, et j'ai été fort mécontent d'eux. D'après leur ton, il est à croire qu'ils sont excités par quelque voisin puissant; peut-être même ne seraient-ils pas fâchés qu'on leur fournît par quelque mesure violente un prétexte pour se jeter entre les bras des ennemis de la France. J'ai donc pensé qu'il serait imprudent de les heurter de front, et je préfère, en attendant que le moment soit venu de reprendre notre ascendant naturel, employer des moyens conciliateurs. Il serait pourtant dangereux de mollir au point de leur faire penser qu'on n'a pas la puissance de les réduire, et vous conviendrez que cette situation est un peu embarrassante . . . . .

106. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 8 pluviôse an VIII (28 Jan. 1800) [1].

Une discussion d'un caractère grave a eu lieu hier, entre le Directoire d'une part, le général Augereau et moi de l'autre. Je vous prie d'en rapprocher les détails que je vais vous transmettre avec ma dépêche du 3 pluviôse. Le général en me pressant hier matin de le présenter sans délai au Directoire, pour l'entretenir des besoins et de l'organisation de nos troupes, m'annonça que l'intention du premier Consul était qu'il prit de suite le commandement de l'armée batave. Quoique mes instructions et vos dépêches fussent muettes à cet égard, j'avais prévu la possibilité de cet ordre et celle d'un refus. L'ordre pouvait être motivé par l'article 12 d'un traité secret signé à la Haye le 1er juin 1798. Le refus pouvait être bravé, si telle était la volonté du premier Consul, par l'adhésion des généraux bataves aux ordres des généraux français. Les citoyens Daendels et Dumonceau ont de nombreux sujets de mécontentement. J'ai vu les lettres du dernier; le premier est seul ici et son caractère entreprenant ne lui eût pas permis l'hésitation. J'en étais assuré en montant à midi au Directoire.

A peine le général Augereau eut-il en prononcé dès sa première phrase le nom d'armée batave, que le président Ermerins l'interrompit avec vivacité en présence des officiers qui nous accompagnaient. La scène eût été publique sans le soin que je pris d'éloigner les spectateurs pour réclamer ensuite auprès du Directoire l'exécution du traité secret que j'avais sur moi. La discussion s'engagea. D'abord le général insista avec force, je l'appuyai de tous mes moyens, il annonça qu'il ferait mettre à l'ordre de l'armée ceux qu'il avait reçus. Le Directoire déclara qu'il allait proclamer indigne du nom de Batave quiconque méconnaîtrait les siens. Un pas de plus et il n'est pas de doute

1) A. E., Holl. 603.

que cette mesure eût été adoptée à l'instant. L'exaltation du président était à son comble; ses collègues sans paraître l'approuver semblaient s'honorer de partager une opposition qu'ils croyaient dangereuse. On eût dit qu'Ermerins désirait un éclat et que les autres se résignaient à en supporter les funestes effets. Mon devoir était de prévenir les uns et d'empêcher les autres. J'ai donc cherché avec soin à éloigner toute idée de pouvour absolu et de menace; le général m'a secondé; il s'est joint à moi, lorsque j'ai insisté sur le respect du premier Consul pour l'indépendance des nations, mais ces nations sont unies par des besoins réciproques, la Batavie éprouve celui de la défense, un traité en règle le mode, une main amie l'exécute: la plus légère démonstration de soupçon sera connue de nos ennemis, la moindre division leur sera profitable, toute la prospérité de la Hollande est dans la paix, la paix est dans la Vendée et la Vendée pose les armes, nul motif, nul intérêt ne nous porte à appesantir notre patronage en Batavie; les opinions manifestées du premier Consul repoussent ce système d'oppression, mais il s'indignerait des défiances, il les attribuerait à des suggestions étrangères dont on a cru quelquefois que plusieurs fonctionnaires publics bataves n'étaient point exempts; il accorde amitié, il exige confiance; il assure protection, il veut fidélité; il promet des bienfaits, il attend reconnaissance.

J'ai cru un moment avoir ébranlé quelques membres du Directoire; les intentions de Bonaparte n'ont été ni exposées, ni entendues sans émotion; je réclamais déférence pour ses décisions personnelles, et j'étais écouté, tandis que ni la présence du général, ni l'article du traité n'avaient inspiré que le besoin de la résistance. Malheureusement Besier, le plus influent dans le parti opposé à Ermerins, est absent depuis plusieurs jours. Deux fois le president a été sur le point de lever la séance. Elle s'était prolongée pendant une heure et demie; j'ai engagé le général à y mettre un terme. Il avait entendu, et trop souvent peut-être, la résolution des membres du Directoire de s'ensevelir sous les ruines de leur pays, plutôt que de consentir à ce que le commandement de l'armée fût remis dans ses mains; il fallait éviter que le Directoire s'y engageât par une délibération unanime, ou ne prévint par une proclamation aux troupes bataves les résolutions ultérieures du général. J'ignorais celles qu'il allait adopter; il ne m'a point laissé longtems dans l'incertitude et a été le premier à me dire que d'après ce dont il venait d'être témoin il appréciait les conséquences des ordres qu'il avait le projet de donner à l'armée. Elles seraient d'autant plus funestes, citoyen ministre, avant d'être préparées par d'autres mesures. Ermerins serait flatté de signaler sa présidence par un acte mémorable. Je ne puis dire jusqu'à quel point ses dispositions nous sont contraires: je crains de calomnier, mais il est violent, il nous l'a prouvé et il n'est point l'ami des Français.

Mon récit serait incomplet, citoyen ministre, si je ne reportais vos regards sur les résultats. Un courrier est parti pour l'ambassadeur Schimmelpenninck, avec ordre à lui de rendre un compte direct au premier Consul. L'attitude qu'il jugera convenable de prendre dans cette circonstance aura la plus grande influence sur les négociations que vous m'aviez confiées ici. Les Bataves prétendent aujourd'hui, ainsi qu'ils l'ont toujours fait du tems de mes prédécesseurs, que le traité secret du premier juin est nul, comme contraire à leur constitution, hors des droits du Directoire, en opposition avec

les traités publics, enfin qu'il n'est revêtu que de la signature d'hommes proscrits par le gouvernement français lui-même. Ces motifs ne m'ont point paru suffisans pour n'en pas réclamer l'exécution jusqu'à ce qu'il soit révoqué par une convention nouvelle; mais j'ai indiqué plusieurs fois qu'il n'était pas impossible de s'en occuper, et que le premier Consul consentirait alors à tout ce qui serait conciliable avec les intérêts de la France et de son alliée. Cette ouverture a été saisie; j'ai remarqué même qu'à ce sujet la colère d'Ermerins n'a point détourné son attention. Il doit en résulter des facilités pour la suite de nos négociations, lorsque le premier Consul aura fait connaître à Schimmelpenninck sa volonté sur le lieu et sur l'esprit dans lequel elles doivent être suivies. Les fonctionnaires publics bataves affecteront bien encore la crainte d'une descente prochaine pour avoir l'air de désirer peu la réduction des troupes; néanmoins ils attachent trop de prix à leur indépendance pour ne pas se montrer raisonnables, et ils deviendront plus faciles sur les autres points, si la menace d'une pacification séparée remplace auprès d'eux celles d'un autre genre. Veuillez ne pas oublier, citoyen ministre, qu'ici les places, loin d'être productives, sont pour la plupart onéreuses. Presque tous ceux qui les occupent ne soupirent qu'après le repos; les intriguans et les ambitieux sont en petit nombre, et sans crédit auprès des propriétaires qui sont tout. Enfin ceux-ci, forcés dans leurs derniers retranchemens, ont toujours à la bouche ces expressions: „conquérez-nous; ordonnez, ne demandez pas; chassez-nous, rendez-nous à nos familles, ne nous faites pas coopérer à la ruine ou à la honte de notre patrie". Si vous adjoignez à cette force d'inertie l'exaltation de quelques Bataves passionnés pour l'indépendance, et les désirs secrets de ceux qui trouveraient leurs passions, leur intérêt, ou leur amour-propre dans un éclat, vous apprécierez comme moi les effets de mesures violentes pour lesquelles il me semble que vous ne pourriez espérer d'appui que dans le mécontentement de l'armée. S'il est tel qu'on me l'a peint, elle ne se séparerait pas de l'armée française. Le caractère du premier Consul, le vôtre, citoyen ministre, les instructions du gouvernement, tout m'eût porté à considérer ces réflexions comme superflues, sans des motifs dont vous apprécierez la valeur sans qu'il soit besoin de vous les exprimer.

107. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 13 pluviôse an VIII (2 Febr. 1800) [1].

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie de la réponse du Directoire [2]) aux différentes démarches faites en conformité de votre dépêche du 25 nivôse. Les alarmes manifestées par le Directoire existent-elles réellement? Ne sont-elles au contraire qu'un moyen de changer l'état de la négociation sur la réduction des troupes, en paraissant céder ce que l'on devait obtenir? Vos

1) Als voren.

2) Weigering op grond van de toebereidselen van Engeland, die tegen de Bataafsche kust gericht schijnen. „Ces troupes au complet sont drop indispensables dans ce moment pour que mon gouvernement puisse se passer de leur secours. Il vous prie d'appuyer ses instances auprès du premier Consul pour faire marcher sans délai le complément annoncé pour sa première destination" (van der Goes aan Sémonville, 31 Jan 1800; R. A., Buitenl. Zaken 122).

relations vous éclaireront, citoyen ministre; elles sont aux miennes comme le centre des rayons à un des points de la circonférence, et jusqu'à ce qu'un plus long séjour ait étendu mes communications, mon opinion sur ces objets doit se revêtir des formes du doute pour vous être présentée. Celle du Directoire est partagée par les Bataves de tous les partis. Le général, le ministre de la police ont reçu de nombreux renseignemens; nous manquons encore de preuves, vous savez combien elles sont difficiles à acquérir en pareille matière, mais le soupçon suffit pour éveiller notre sollicitude sur une expédition d'où dépendrait (faute de prévoyance) le sort de la Hollande et celui d'une de nos plus importantes conquêtes. L'intérêt du Directoire à exagérer ses craintes était évident lorsque instruit avant mon arrivée (ainsi qu'a dû vous le dire mon prédécesseur) de nos désirs et de nos vues, il spéculait sur le double besoin que nous avions de troupes dans la Vendée et d'avances pour l'armée du Rhin. Mais aujourd'hui il ne se borne point à traîner en longueur la négociation, il insiste au contraire pour le complément et l'envoi de 25.000 hommes à l'instant où la pacification de l'Ouest rend un plus grand nombre de troupes disponibles, et ses instances ne sont point modérées par la crainte de voir plus de moyens confiés à un général dont la réputation militaire cause une sorte d'effroi à un peuple paisible et à un gouvernement ombrageux. De telles considérations eussent du l'arrêter si ses alarmes étaient feintes. L'annonce seule du danger prête une arme puissante au général pour prendre le commandement contre lequel a éclaté une si forte opposition. Le Directoire n'a pu se méprendre sur cet effet direct de ses démarches. Il s'y livre cependant avec un assentiment unanime qui me semble réclamer sur l'expédition projetée la surveillance la plus active de notre gouvernement.

Celui de la Batavie, citoyen ministre, a pu tenter et tentera peut-être encore de parvenir à une indépendance plus absolue, à la restitution de Flessingue, à l'extension même de territoire en Belgique, par des négociations plus ou moins incompatibles avec le patronage de la France. L'éloignement des Hollandais pour l'état de guerre est si universel, leurs habitudes commerciales sont si puissantes, qu'ils accepteraient avec transport tout mode d'accommodement avec l'Angleterre. Vous avez connu le motif de l'envoi de Vos à Berlin pour étendre la ligne de démarcation; un semblable voyage an eu lieu, depuis cette époque, de la part de Mollerus, un des hommes les plus ouvertement dévoués au parti qui nous est contraire. A son retour, le ministre de la police devait le faire arrêter: le Directoire ne l'a pas permis. Ses sentimens ne sont donc point équivoques, mais il ne s'en suit point une adhésion à l'aggression dévastatrice de 50.000 Anglo-Russes.

Le président Ermerins, patriote de 1787 constamment ennemi du Stathouder, de l'égalité et des Français, a déployé (dit-on) beaucoup d'énergie lors de la descente. Nombre de Bataves partagent ses dispositions, et si on a négocié à Berlin avec l'Angleterre, les intérêts de la Batavie ont été discutés séparément de ceux de la France comme de ceux du Stathouder. Cette marche était trop habile pour n'être pas suivie par le cabinet britannique. J'ignore à quel point des assurances auront été données et reçues, mais aucun des contractans ne pouvant avoir de garantie d'exéution, il n'en résulte, ce me semble, rien qui ne s'accorde d'une part avec la probabilité d'une descente des coalisés pressés d'employer d'immenses armemens qui leur deviennent inutiles pour la Vendée,

de l'autre avec la conduite du Directoire qui, tout infidèle qu'il serait dans ses rapports diplomatiques, ne réclamerait pas moins avec franchise notre assistance contre des conquérans.

Veuillez, citoyen ministre, rapprocher ces conjectures de mes précédentes dépêches, de celles du général, des renseignemens qui lui parviennent sur l'expédition projetée. J'ai besoin pour apprécier les craintes du Directoire d'être plus instruit que je ne puis l'être après un aussi court séjour et aussi peu de moyens. J'ignore s'il nous reste un agent secret à Hambourg; si dans d'autres lieux où nous n'en avons point d'avoués, je pourrais trouver des correspondans sûrs. Mes efforts sont trop circonscrits, mon zèle ne le sera point aussitôt que vous jugerez à propos de les étendre.

P. S. Je n'ai pas besoin de vous observer, citoyen ministre, que la réponse du Directoire ne fait nulle mention de la demande du versement d'un million dans la caisse du ministre de la guerre à Paris. Je vais donner suite aux réclamations que j'ai déjà adressées à cet égard, en attendant votre avis sur les nouvelles difficultés qui s'opposent à la négociation dont vous m'avez chargé.

108. AUGEREAU AAN DEN EERSTEN CONSUL, 23 pluviôse an VIII (12 Febr. 1800) [1].

. . . . . Je crois pouvoir vous confirmer tout ce que j'ai avancé dans mes lettres précédentes concernant l'esprit qui anime les membres des premières autorités de cette république. On nous dispute toute sorte de pouvoir et de prééminence avec une sorte d'affectation; partout on fait naître des difficultés, l'on crée des obstacles, et on nous chicane sur tout; on nous traite, en un mot, comme des hôtes importuns auxquels on n'accorde que ce qu'il est impossible de leur refuser. Il n'y a pas encore huit jours qu'un ordre a été donné aux troupes bataves de se tenir prêtes, au premier signal, aves armes, bagages et munitions, et cela sans que j'en fusse prévenu, sans qu'il fût assigné aux troupes françaises un point de ralliement, sans qu'il leur fût indiqué un signe de reconnaissance. Je me suis plaint du mystère qui m'avait été fait de cet ordre; on en a d'abord nié l'existence, et il a fallu que j'en eusse une copie entre les mains pour ne pas avoir l'air d'en imposer. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cet ordre a été transmis aux troupes par un commandant de place, et que le général Daendels l'ignorait comme moi.

Pour ce qui est de l'armée, quoiqu'on ait pris soin d'inspirer à certains corps des sentimens antipathiques envers les Français, on peut cependant compter qu'elle serait pour nous. Les généraux Daendels et Dumonceau sont également fatigués des membres du gouvernement actuel. Le premier a de l'audace, il est remuant, inquiet, dissipateur, il lui faut beaucoup d'argent, et il n'appartient qu'aux gouvernans qui payent ses dettes; l'autre passe pour un officier estimable et éclairé . . . . .

---

1) A. N., AF^{IV}, 1594.

109. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 25 pluviôse an VIII (14 Febr. 1800) [1].

Le retard du retour de votre courrier vous annonçait des difficultés et des espérances: les dernières sont évanouies. La démarche que vous avez tentée sera sans effet auprès du gouvernement batave: il manque de volonté et de moyens. Sous ce double rapport l'instant dans lequel vous négociez est le plus défavorable. Une descente est attendue prochainement: tous les rapports sont unanimes sur ce point, et la pacification de l'Ouest ne laisse plus de doutes aux Hollandais, que les efforts de l'Angleterre ne soient encore une fois dirigés contre eux. Vous leur proposez la réduction des troupes, ils en réclament l'augmentation. Vous leur rendez Flessingue, ils ignorent si dans deux mois ce port ne sera pas au pouvoir de l'Angleterre, si dans quatre un traité de paix ne l'aura pas remis dans leurs mains. Vous leur demandez une somme considérable quand ils calculent avec effroi les funestes effets d'une aggression nouvelle, et ne savent comment subvenir aux dépenses dont leur prévoyance timide exagère la quotité. On n'a pas fait cette année les fonds ordinaires pour la réparation des digues; heureusement le peu de rigueur de la saison les a préservées de dommages.

C'est sous ces auspices, citoyen ministre, que se présente votre négociation: aussi n'eût-elle inspiré que des défiances, si vous ne l'aviez accompagnée du nom du premier Consul, et de ces formes généreuses qui annoncent au gouvernement que le notre appelle le jugement de l'histoire autant que le leur sur des communications jusqu'à présent inusitées dans les relations politiques. Pour la première fois, les Bataves ont senti que nous voulions leur indépendance. La restitution franche de Flessingue leur a arraché de la reconnaissance. Ils brûlent du désir de ne voir en nous que des auxiliaires. L'idée d'avoir à leur solde quelques phalanges des vainqueurs de l'Europe commandera à leur amour-propre les plus grands sacrifices. Vous avez parlé à leur intérêt, à leurs passions; j'ai tout employé auprès d'eux. J'ai vu tous les hommes influens, le Directoire a consulté ses ministres, l'amiral de Winter est accouru d'Amsterdam, des représentans ont pris part aux délibérations. Différens motifs dictaient les opinions: les uns auraient payé de leur sang l'éloignement d'un général en chef, d'autres la renonciation à nos prétentions sur Flessingue; quelques-uns apercevaient dans la diminution de nos troupes une espérance de rapprochement avec l'Angleterre. Enfin, citoyen ministre, il est vrai de dire que nobles, patriciens, stathoudériens, magistrats du peuple, négocians regarderont comme un jour de fête celui où nos propositions auront leur effet.

Telle a été la cause de mes espérances pendant deux jours; elles eussent été réalisées sans les circonstances impérieuses qui enchaînent la volonté et les moyens des gouvernans. Ces circonstances il est nécessaire de vous les

---

1) A. E., Holl. 603. — De koerier van Talleyrand had diens schrijven aan van der Goes van 6 Febr. overgebracht (bij Vreede, *Diplomatie* III[1], bijlagen bl. 71): tegen betaling in eens van 50 millioen francs zullen de Fransche troepen op 10.000 man kunnen worden verminderd en de Fransche rechten op Vlissingen prijsgegeven.

exposer avec franchise, citoyen ministre. Je doute que jusqu'à présent elles aient été suffisamment connues de vous, et cependant elles importent plus que toutes autres à la nature de vos négociations en Batavie. Le gouvernement (j'entends les hommes de quelque capacité) est divisé en deux classes principales, susceptibles comme partout d'un grand nombre de subdivisions. Les uns, c'est la plus petite partie, sont persuadés que les vices de l'administration peuvent être réparés par l'administration elle-même; ils marchent de fautes en fautes avec la confiance que le lendemain fera disparaître celles de la veille. Les autres ont la conviction que les sources du mal ne peuvent être taries que par un changement total dans la nature même du gouvernement. Et c'est ici que les subdivisions de stathoudériens purs, de stathoudériens constitutionnels, d'aristocrates proprement dits ou patriciens, trouvent leur place. Quoiqu'il en soit de ces nuances d'opinions, il existe accord sur ce point: le gouvernement touche à sa ruine, il sera renversé. Par le peuple hollandais s'il reste libre. Par la France si elle conserve dans la pacification générale une influence prédominante. Par l'Angleterre si elle obtient cette influence. Par la Prusse, si elle la partage. Des tentatives ont été et sont peut-être encore faites ici pour un prince de cette maison.

En partant de ces bases, que de nombreuses confidences me garantissent, les gouvernans, quels qu'ils soient: ceux actuels, ceux que vous appelleriez à leur place, ne consacreront jamais par leur assentiment des mesures desquelles il résulterait pour eux une plus grande somme de haine que celle qu'ils ont recueillie jusques à présent Ici s'arrête leur volonté, parce que (ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, citoyen ministre) elle est enchaînée par leurs moyens. Les impositions de l'année dernière ont été environ de 140 millions de francs, celles de cette année seront plus considérables. On va demander sous huit jours encore 3 ou 4 % des capitaux. La terreur de la descente fait craindre que ces ressources ne soient insuffisantes. Veuillez répartir, citoyen ministre, cette énorme contribution sur un pays où les eaux seules nourrissent, par les facilités du commerce, une population réduite maintenant à moins de deux millions d'hommes, et appréciez les angoisses du ministre des finances depuis qu'il n'y a plus de commerce. C'est lui qui a dit en ma présence aux membres du Directoire que la tête de tous les gouvernans tomberait dans des émeutes populaires, si l'on voulait forcer la mesure; il offre, il demande, il exige sa démission. Le ministre de la guerre va quitter une place à laquelle en effet il est peu propre; van der Goes annonce qu'il rentrera sous quinze jours dans l'état de citoyen; Spoors manifeste les mêmes intentions; le directeur Besier, celui de qui mes prédécesseurs ont été le plus satisfaits, m'a déclaré hier une volonté semblable. Le même sentiment les anime, celui d'être étrangers à la ruine totale des finances de leur pays; quelques-uns y adjoignent sans doute l'espoir de se faire un mérite de cette conduite dans l'ordre de choses qui succédera. C'est à vous qu'il appartient d'apprécier ces craintes, citoyen ministre, à moi, de vous soumettre mes observations sur l'état du pays. Prévoyant une partie de vos ordres je me suis transporté à Amsterdam, dans le tems qui s'est écoulé entre leur réception et la demande du commandement pour le général. Des rapports unanimes m'ont appris que 80.000 hommes étaient nourris par les caisses de secours. Dans toutes les villes un peu populeuses, des collectes journalières alimentent les pauvres, les matelots qui couvrent les routes. Si l'armée n'occu-

pait pas un plus grand nombre de bras qu'auparavant, des excès de tout genre eussent depuis longtems développé ces germes d'insurrection. Ils sont tous, ne nous y trompons pas, en faveur de l'Angleterre, car ce sont les riches qui nourissent et les riches ne sont pas Français. Si vous fixez un instant vos regards sur les fortunes hollandaises, citoyen ministre, vous les trouverez toutes composées, dans des proportions différentes, de trois élémens: une maison de ville, simple; une magnifique maison de campagne qui n'est qu'onéreuse; des fonds chez l'étranger, en France, à Gênes, Venise, Londres, Copenhague, Pétersbourg, Vienne etc. Les uns se payent mal, les autres sont en péril, les plus assurés sont *le palladium* de la richesse des Bataves et le motif de leurs préférences pour certaines nations, et toute crainte ne servira qu'à leur faire attacher plus d'intérêt à cette possession. Un dernier élément de fortune est dans leurs propres fonds: pour la première fois on n'a pu payer les intérêts depuis le premier janvier. Ils se soutiennent néanmoins entre 30 et 40 %. Ainsi il reste une valeur effective de 20 % environ à qui possédait 100 avant la guerre, et l'existence de ces capitaux tient encore à une crise politique que tout le monde craint de voir éclater. Quelques villages possèdent des trésors plus enfouis que s'ils étaient enfermés dans le sein de la terre par des espèces de colonies isolées de la société, dont les maisons interdites à tout étranger ne se sont ouvertes une fois à Joseph II qu'en se soumettant à l'obligation d'ôter ses bottes. Je suis diffus; je le sens citoyen ministre; mais je vous dois la vérité et je voulais l'établir sur des aperçus de calculs dont les développemens vous seront incessamment fournis par ordre des gouvernans en réponse à votre dépêche au ministre van der Goes. Je devais vous donner une idée de leurs moyens pour vous mettre à portée d'apprécier leur volonté de vous servir; je devais reporter souvent vos regards sur cette pensée qui les occupe sans cesse, celle d'une révolution prochaine. Ils savent maintenant, et par les principes que je leur ai exposés au nom du premier Consul, et par la conduite mesurée du général, qu'ils n'ont rien à redouter de ce torrent révolutionnaire si longtems l'objet de leurs craintes, mais la paix et la guerre leur présagent également un changement, et chacun se prépare suivant les passions qui le dirigent.

Vos relations politiques vous apprendront sans doute, citoyen ministre, qu'il existe à cet égard des conventions ou tout au moins des projets concertés entre les cours de Berlin et de Londres. On ne l'ignore point ici, et l'on spécule en conséquence. Je n'en persiste pas moins à vous assurer que la défense contre une aggression violente de la part des Anglais sera de bonne foi, à l'exception d'un petit nombre de fonctionnaires publics. Le Directoire ne concédera jamais volontairement le commandement général au général Augereau, mais il remettra à sa diposition absolue tel nombre de troupes que le premier Consul jugera convenable; il lui confiera la défense de tous les postes menacés, et ne prétend plus conserver que les provinces de l'intérieur à l'abri de toute invasion, et la Haye surtout, la Haye, le siège du gouvernement et des défiances. Telles sont aujourd'hui les résolutions auxquelles la présence du directeur Besier et de l'amiral de Winter n'ont pas peu contribué. On insistera auprès du premier Consul pour l'envoi des troupes françaises; on vous demandera quelques faveurs commerciales capables de ranimer l'espoir des négocians, en multipliant leurs relations

avec la France. Enfin on sera, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, aussi Batave dans la défense que peu Français dans les négociations, et parcimonieux dans tous les arrangemens pécuniaires qui précèderont l'instant où la Hollande ne consultera plus ses forces, mais son amour-propre et son intérêt, pour acheter dans la pacification générale sa réintégration au rang de puissance.

P. S. Il n'est point totalement étranger aux observations contenues dans ma dêpêche, citoyen ministre, de vous dire un mot de celles qui m'ont été faites par des négocians d'Amsterdam. Plusieurs d'entre eux, s'entretenant avec moi sur l'avantage que trouveraient des étrangers à profiter de la baisse des fonds territoriaux en France pour en acquérir, m'ont appris que nombre de leurs commettans étaient arrêtés dans cette spéculation par les incertitudes existantes sur les payemens faits en assignats, particulièrement sur les dépôts versés à la trésorerie ou aux domaines. Une quantité immense de propriétés sont ou peuvent être frappées de réclamations de la part des premiers vendeurs à raison de ces dépôts; elles ont eu lieu même en matière de commerce et menacent plusieurs maisons d'une ruine totale. Le commerce espérait d'après la loi rendue il y a peu de temps pour les comptables, qu'il en serait de même pour tous les individus qui ont fait des payemens à titre de dépôt; mais aussi longtemps que l'oubli de quelques formalités, dans un tems où elles variaient sans cesse, exposera à des appels en proportion de l'échelle, les négocians regardent qu'il est impossible d'espérer l'emploi des fonds étrangers pour l'acquisition de domaines presque tous grevés d'inscriptions qui ont cette prétention pour motif. J'ai cru devoir vous transmettre cette observation, citoyen ministre, parce qu'elle tient au crédit public et au désir que témoignent beaucoup de capitalistes d'acheter avec sûreté des propriétés sur une terre hospitalière dont les habitans soront appelés par la paix à tous les genres de prospérité. Si les intentions du gouvernement m'étaient connues à cet égard, je crois qu'il en résulterait des spéculations considérables, toutes à notre avantage, même de la part de nos ennemis.

110. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 2 ventôse an VIII (21 Febr. 1800) [1].

. . . . . Le citoyen Cambier est nommé ministre de la guerre à la place de Pijman. On le dit bon administrateur et nullement militaire. Ce choix a été l'ouvrage de l'amiral de Winter. Krayenhoff, officier de génie distingué, à été repoussé comme ami de Daendels. Je joins à ma dépèche la copie d'un billet que je viens de recevoir de l'amiral de Winter: il vous instruira suffisamment de ce qui a été fait pour le commandement. Le général Augereau s'attend à recevoir ce soir ou demain l'arrêté du Directoire qui remettra le commandement *de l'armée*, et non celui de la Batavie, à sa disposition.

---

1) Gedrukt bij Mendels, bijlage L. — Het billet van de Winter gaf kennis van de voor Augereau ontworpen instructie, welke vervolgens 3 Maart door de Eerste en 5 Maart door de Tweede Kamer is bekrachtigd (*Dagverhaal* VII, 635, 639, 645).

111. MARMONT AAN TALLEYRAND, 30 ventôse an VIII (21 Maart 1800) [1].

J'ai attendu jusqu'à ce jour, citoyen ministre, pour vous écrire dans l'espérance d'avoir quelque chose de certain à vous mander; mais la lenteur excessive des Hollandais, la difficulté presque insurmontable de négocier avec quatre cents individus qui ne forment pas un corps, m'ont empêché de rien conclure encore. Le caractère hollandais n'a rien de commun avec le nôtre; un flegme que rien ne peut altérer, une précision de calcul qui ne varie jamais, un égoïsme porté à l'excés, une méfiance qui se fait sentir à tous les instans et que la conduite de notre ancien gouvernement n'a que trop justifiée, les engagent peu à venir à notre secours et à s'unir à nous. A mon arrivée ici, j'ai vu les plus fortes préventions contre l'emprunt; j'ai pensé que l'exemple de quelques négocians riches pourrait avoir de influence. Je me suis mis en rapport avec eux, j'ai cherché à les convaincre; j'y suis parvenu en partie, mais mon succès n'a pas été assez complet pour les décider à se mettre à la tête de l'opération. Les impositions excessives qui se perçoivent ici depuis cinq ans, la dette publique qui augemente à chaque instant, ont tellement diminué les ressources qu'il est impossible d'espérer que plusieurs maisons se chargent de l'emprunt; il faut que tout le monde y concoure. Dès lors la besogne est lente et pénible. Il faut cependant faire un effort; je le tenterai demain. La mission dont je suis chargé ne pouvait m'être donnée sous de plus mauvais auspices. Après d'anciens sacrifices, on en exige de nouveaux. Je suis arrivé ici le lendemain du jour où le Corps législatif avait décrété une contribution extraordinaire de 3 % du capital et de 7 % du revenu [2]), ce qui porte le terme moyen des impositions aux deux tiers du revenu total.

Malgré la sûreté des gages donnés par le gouvernement français, malgré la confiance qu'il doit inspirer, on est si accoutumé aux changemens politiques, que les négocians riches ont demandé avant tout la garantie du gouvernement batave contre tout événement. La demande me paraît déplacée, insultante etc., mais elle a cependant des moyens de justification. Le gouvernement batave n'a jamais manqué à sa parole, malgré les secousses politiques qu'il a éprouvées; la fortune des particuliers est donc assurée, lorsqu'il leur offre une garantie. Le nôtre au contraire a peu respecté ses engagemens, il a travaillé depuis 10 ans à détruire son crédit; malgré la loyauté qui le distingue aujourd'hui, il ne peut avoir la faculté de le rétablir en un jour. Vous connaissez la manière d'être des négocians: les phrases les touchent peu, ce sont les choses positives qui les intéressent. Je ne puis remettre entre leurs mains les titres de la vente des bois, je ne puis que promettre qu'ils leur seront remis. Hé bien! cet obstacle est difficile à surmonter; un Hollandais conçoit difficilement comment ses intérêts sont à l'abri lorsqu'il souscrit pour un emprunt sans recevoir au moment même l'équivalent. Voici cependant ce que j'ai fait et ce qui me reste à faire: j'ai

---

1) A. E. Holl. 603. — Geschreven uit Amsterdam. — Over de zending van Marmont vgl. Vreede, *Diplomatie* II[1], 163 en bijlagen bl. 65 vv.

2) Publicatie U. B. van 15 Maart 1800.

donné une note à la municipalité où j'ai établi les propositions de l'emprunt, les motifs puissans qui doivent décider le commerce à le remplir, et les inconvéniens qui en résulteraient, s'il négligeait de faire ce qui est agréable au gouvernement français. La municipalité a communiqué ce plan à divers négocians, et tous ceux qui doivent y concourir en sont instruits. L'assemblée générale du commerce est convoquée pour demain. Je lui parlerai dans le sens de la note que j'ai remise; je lui présenterai ensuite le projet d'emprunt rédigé par articles. Je ne demanderai autre chose à l'assemblée que de nommer des commissaires pour me faire les observations qu'ils croiront convenables; je serai bientôt d'accord avec ces commissaires. Alors la municipalité invitera chaque négociant à souscrire pour la somme qu'il voudra, et la réunion de toutes ces sommes formera la masse de l'emprunt. Les négocians nommeront un fondé de pouvoirs qui les représentera auprès du gouvernement. Cette marche est la seule à suivre; il ne peut y en avoir d'autre. Nous avons retourné la proposition de de toutes les manières; nous l'avons envisagée sous toutes les faces et je n'ai pu m'arrêter qu'à ce mode d'exécution; car enfin il faut arriver à un résultat. La garantie du Directoire contre tout événement arrivera sur ces entrefaites, et offrira un degré de confiance qui est devenue nécessaire par l'opinion prononcée des premiers négocians; il nous a déjà secondé par une lettre à la municipalité. Il ne me souhaite pas au fond du cœur des succès, mais je pense qu'il ne peut se dispenser de témoigner ostensiblement le désir de me voir réussir, et par conséquent de faire les démarches que lui indiquera le citoyen Sémonville. Voilà, citoyen ministre, quel est l'état des choses. J'espère finir bientôt; mais je vous répète, jamais mission n'a été plus désagréable, soit à cause du moment et de l'objet de la mission, soit à cause des difficultés que présente la diversité des opinions et des intérêts de 400 individus qui ne forment pas un corps et qui cependant doivent tous concourir au résultat que l'on veut obtenir. Quoiqu'il en soit, je fais mouvoir tous les ressorts, et si je ne réussis pas au gré de mes vœux, mon zèle n'aura pas été en défaut.

112. MARMONT AAN DEN EERSTEN CONSUL, z. d. (begin April 1800) [1].

Chargé par le premier Consul d'une mission en Batavie, le séjour que j'y ai fait m'a fourni l'occasion de recueillir quelques renseignemens que je lui soumets.

Le Directoire batave a de l'éloignement pour le gouvernement français. Une partie des griefs cependant qui existaient avant le 18 brumaire sont détruits. Le général Augereau a réformé beaucoup d'abus, mais la persuasion où il [2]) est qu'il a été formé un projet de partage est une source de haine. Le citoyen Joseph Bonaparte peut donner au premier Consul des éclaircissemens sur ce projet. Il en a connaissance.

Le Directoire batave, convaincu aujourd'hui que le gouvernement français n'a aucune intention de révolutionner, ne s'occupe qu'à trouver les moyens de temporiser. Aussi rien n'est plus difficile que d'obtenir de lui une décision.

---

1) A. N., AF^{IV}, 1682.

2) Le Directoire batave nl.

Malgré la mauvaise volonté qu'il témoigne, on pense qu'il marcherait d'une manière supportable si les ministres de la marine et des relations extérieures étaient éloignés. Le premier est vendu évidemment à l'Angleterre, et jouit auprès de son gouvernement d'un très grand crédit.

Il existe deux traités entre le gouvernement français et le gouvernement batave relatifs à l'armée. Ces deux traités sont incomplets et quelquefois contradictoires. Ils sont la source de fréquentes difficultés qui, quoique peu importantes, n'en aigrissent pas moins les esprits. Le général Augereau et le citoyen Sémonville désirent qu'il en soit fait un autre plus convenable en remplacement des deux autres.

Le général Augereau a demandé de la manière la plus instante au Directoire batave de faire approvisionner les places de la Meuse qui sont tout à la fois la sûreté de la Hollande et de la Belgique. Le Directoire a répondu que la rareté des grains en Hollande le lui rendait impossible, mais qu'il était prêt à le faire si le gouvernement lui accordait l'exportation de 120 à 130.000 quintaux qui sont nécessaires pour l'approvisionnement de ces places. En conséquence le Directoire batave demande au premier Consul d'accorder la sortie de ces grains au citoyen van den Berg, négociant hollandais, établi à Paris, qui jusqu'ici a fait au gouvernement batave les fournitures dont il a eu besoin, et de lui permettre de payer les grains avec des denrées coloniales dont nous manquons. Il en résultera 1°. que les grains achetés en Belgique par un seul individu n'augmenteront pas de prix; 2°. que les places seront approvisionnées complètement de quinze jours en trois semaines; 3°. que le Directoire batave payera ces grains à un assez bas prix, attendu que le citoyen van den Berg l'achèterait pour son compte et ne lui ferait payer qu'une commission. Le Directoire batave demanderait en outre qu'il lui fût accordé une certaine quantité de blés pour les particuliers, attendu que son prix en Hollande est supérieur de $\frac{1}{8}$ à celui de la Belgique. Je crois devoir observer au premier Consul que dans tous les cas il est convenable de défendre la sortie des seigles, qui est en Belgique la nourriture principale du pauvre.

Tous les rapports qui sont venus d'Angleterre, notamment par le citoyen van Dedem qui en est arrivé depuis peu, attestent qu'il passe des grains de la Belgique en Angleterre, et que l'arrivée de quelques batimens a étouffé, il y a trois semaines, une insurrection prête à éclater dans les quartiers populeux de Londres. L'opinion générale du commerce est conforme à ces rapports. Le citoyen Sémonville s'occupe des moyens de donner au premier Consul des détails plus positifs et plus circonstanciés.

Les côtes de la Belgique sont sans troupes. Il ne reste plus dans cette province qu'un seul bataillon. Le général Augereau demande au premier Consul d'y faire rassembler une division qui servirait, et à empecher l'exportation des grains, et à mettre à l'abri plusieurs points de la côte qu'il serait difficile d'ôter à l'ennemi, si une fois il s'en était emparé.

113. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 17 germinal an VIII (7 April 1800) [1].

Tous les comptes que j'ai eu l'honneur de vous rendre, vous ont annoncé

1) A. E., Holl. 604.

l'état de choses dont vous vous plaignez aujourd'hui. Déjà trop pénible pour moi, dont il semble accuser l'intelligence ou le zèle, il s'accroîtra cependant encore par les mêmes causes qui lui ont donné son premier développement. Il est (vous le savez) dans la chute des corps politiques une accélération semblable à celle établie par les loix de la pesanteur; et la Batavie me paraît parvenue à ce point, que la vitesse est presque incalculable. Depuis '87 la prospérité de cet état a toujours été décroissante; les dissentions intestines portèrent alors un coup fatal à cet esprit d'association qui formait la base du caractère batave. Les intrigues l'ont remplacé; les haines ont succédé aux intrigues. La guerre a introduit d'énormes dépenses; le subside qui a suivi la conquête, les dilapidations qui ont eu lieu sous l'ancien Directoire, la cessation absolue du commerce, tout a semé des germes profonds de ruine et de mécontentement. Peut-être était-il possible de les extirper lors de la dernière expédition des Anglais. La défense (je ne parle pas de celle maritime) avait été de bonne foi, la politique commandait d'associer le peuple batave à l'honneur de la victoire; on s'efforça de lui prouver qu'il y était étranger. Le gouvernement humilié s'en vengea en lui représentant les Français comme des oppresseurs.

A mesure que les proportions de la misère publique s'élèvent, une plus grande masse de haine pèse sur nos têtes; elle est soignée, entretenue, nourrie par les hommes dont les intérêts sont de nous accuser de tous les malheurs de leur patrie. Nos amis, s'il en existe, craignent de se dépopulariser en combattant ces dispositions. Ne vous le dissimulez pas, citoyen ministre, le gouvernement batave est pénétré de son inconsidération; la résistance à l'oppression pourra seule effacer cette tache. Il briguera les circonstances qui le lui permettront. D'une part il est convaincu depuis le 18 brumaire que vous ne pouvez plus le remplacer par des hommes dont l'exaltation est presque entièrement dénuée de moralité et de talens; de l'autre il ne redoute plus des mesures violentes sur les personnes. Sa malveillance, loin d'être accompagnée de dangers, sert donc ses intérêts et son amour-propre. Comment s'étonner alors qu'elle soit entièrement à découvert?

Telles sont, citoyen ministre, les sources du mal; elles ne tariront point tant que la Batavie succombera sous le faix d'impositions mal réparties, plus mal combinées; sous la cessation d'un commerce, seul moyen réparateur de ses maux; sous l'impéritie d'un gouvernement qui ne prévoit rien, ne régularise rien, n'exécute rien, et dont quelques membres mesurent la profondeur de l'abîme avec l'espoir d'y voir ensevelir les institutions qu'ils abhorrent. Vous avez connu en France, citoyen ministre, les vœux secrets de certains partis qui se réjouissaient des excès ou des fautes de leurs adversaires, dans l'attente d'un dénouement plus prochain. Des dispositions semblables sont ici le partage des hommes qui soupirent après un autre ordre de choses. C'est dans cette vue qu'on a négocié auprès du ministère de Berlin, qu'on ménage l'Angleterre, et qu'on entretient avec le cabinet britannique des correspondances assez intimes. Ici des nuances d'opinion se font apercevoir; car s'il est vrai que la maison d'Orange a d'assez nombreux partisans, il ne l'est pas moins qu'une grande partie de ceux qui recherchent l'alliance anglo-prussienne soupirent après la neutralité ou la paix, sans en conserver moins de haine contre un régime dont ils ne pourraient attendre que des vengeances. Presque tous les fonctionnaires que nous avons soupçonnés

lors de la descente, étaient sur la liste de proscription de la Princesse d'Orange. Ils l'ont su et ne doivent point l'oublier. Aussi le parti qui prend tous les jours des forces, celui qui entrave ou dirige toutes les opérations du gouvernement auquel il est directement associé, est le même qui en '87 s'efforça de mettre le patriciat batave à la place du Stadhouder. Ce sont ces hommes qui réunissent presque tous la considération attachée à la fortune, à cette espèce de popularité qui accompagna leurs premiers pas dans la carrière de la révolution. Là sont les talens, les combinaisons, en toutes les intrigues dirigées contre nous, aussi longtems que nous combattrons leur systême. Jusqu'à présent j'ai cherché vainement à leur opposer d'autres élémens; je n'en ai trouvé que dans l'armée. Elle dépend du général Augereau qui me paraît résolu à mettre dans ses procédés avec elle tout ce qui peut l'attacher à la France. Tout autre lévier se briserait dans nos mains: ce n'est pas avec un ou deux Directeurs, avec une section du Corps législatif sans consistance nationale que nous devons espérer de vaincre les obstacles que je vous expose, citoyen ministre; mais cette armée dont je crois pouvoir vous répondre, maintiendra la Batavie et ne la sauvera pas.

Elle tombe comme les feuilles d'automne, et périra dans nos mains, si la paix que le premier Consul presse de tous ses vœux ne la rappelle promptement à l'existence commerciale, la seule que les localités permettent à ses habitans. Il m'est douloureux de vous transmettre ces vérités, citoyen ministre, et rien ne manquerait à mes regrets si vous ne rendiez pas justice au zèle que j'apporte au moins à vous indiquer la cause d'un mal dont je ne puis arrêter les effets.

114. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 27 germinal an VIII (17 April 1800) [1].

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie de l'arrêté du Directoire batave, communiqué ce matin officiellement par ses ordres au général Augereau. Vous y verrez la preuve des dispositions que je vous ai annoncées et dont la cause nous est à présent connue. Plus on considère la marche du gouvernement batave, plus on est convaincu de cette vérité qu'il cherche un appui partout ailleurs que dans la République française. De cette démonstration acquise, on doit passer à la seconde, que les Bataves ne feront pour nous que ce qu'ils ne pourront pas nous refuser, et que le parti qui nous est contraire saisira avec avidité toutes les occasions de nuire à l'alliance par des éclats ou des déchiremens.

On avait espéré parvenir à ce but en réclamant contre le nombre de troupes françaises stationnées à la Haye. Le général a fait, sans affectation, sortir plusieurs compagnies pour des destinations diverses. La malveillance est restée sans effet. Aujourd'hui, malgré la connaissance acquise par le gouvernement du compte rendu au premier Consul

1) Als voren. — Bij ter Heide was een Engelsch visschersvaartuig gestrand, en op bevel van Augereau hadden Fransche militairen het afbrengen verhinderd. Bij besluit van het U. B. van 15 April werd Augereau gelast de daartoe gegeven order in te trekken.

et à vous, citoyen ministre, de la prise d'une barque de pêcheurs, on veut élever, sur cette chétive base, un systême de résistance à l'oppression. Il sera suivi avec persévérance, citoyen ministre, si le gouvernement français n'employe tous ses soins à le faire combattre par l'ambassadeur batave lui-même. C'est de tous les fonctionnaires publics jouissant de la confiance de ses commettans celui qui pourra le mieux leur persuader que le tems est venu d'oublier les querelles d'opinion pour s'attacher à sauver la chose publique.

Il faut répéter sans cesse à ceux qui ont des espérances, qu'on ne peut plus s'y livrer sans folie et sans péril. A ceux qui se nourrissent de regrets, qu'ils en aggraveront les causes en prolongeant un état d'inertie, la ruine de leurs propriétés. Aux Bataves dignes d'avoir une patrie, qu'elle périra sous une administration vicieuse, qui s'occupe des plus vaines contestations quand la défense commune réclame tous leurs soins. A tous qu'ils sont les jouets des intrigues de quelques individus dont les relations sont établies dans un ou deux cabinets pour vendre la Batavie et non pour la sauver. Ce langage est depuis longtems le mien, citoyen ministre, mais il est sans force dans ma bouche. Il en acquerra une irrésistible dans celle de l'ambassadeur batave. S'il consent à faire passer dans l'esprit de ses commettans la persuasion qui doit être dans son cœur, nous éloignerons les secousses, nous donnerons au premier Consul le temps d'asseoir assez ses relations politiques pour qu'il puisse prévoir le sort de la Batavie, et fixer nos incertitudes.

Je n'en conserve point, citoyen ministre, sur les dangers qui la menacent; tous les administrateurs sont d'accord qu'incessamment une crise funeste se développera par une explosion. Les anticipations sont absorbées; on aura une peine extrême à en négocier de nouvelles. Celles qui leur succèderont seront sans cours; la contribution de guerre se paye mal et fait murmurer. Tous les jours le commerce s'éloigne davantage du gouvernement dont il n'attend que des demandes sans protection, des réquisitions sans objet, des vexations sans utilité. Tous les efforts du général et les miens sont sans puissance, citoyen ministre, contre de pareils maux: vainement nous chercherons à ramener les esprits, à concilier les opinions, à ménager l'amour-propre national, si les hommes qui s'aperçoivent de nos intentions, qui même publient hautement la justice qu'ils nous rendent, contrarient sans cesse nos démarches.

Si, enfin, nous ne pouvons, par nos dispositions, faire aucun bien à la Batavie, ni dans son systême de défense, ni dans ses rapports administratifs, la confiance absolue du gouvernement batave surmonterait une partie de ces obstacles. Jusques à présent le général Augereau a demandé plusieurs mesures indispensables, dont la nécessité et l'urgence ont été reconnues par le ministre de la guerre et le Directoire; cependant la plus grande partie est encore à exécuter. Je présente des notes officielles sur les objets que vous m'avez confiés; j'insiste auprès du ministre et je parle confidentiellement aux directeurs; mes prédécesseurs abusaient, disait-on, constamment de leur position en établissant des relations officielles avec le Directoire; j'ai suivi une marche opposée; je ne reçois point de réponse.

Nous avons tout à la fois à combattre la lenteur naturelle aux Bataves, le défaut de moyens, suite de la longue suspension du commerce, l'absence de talens du gouvernement, les vices de son organisation, et les dispositions

constantes de quelques individus à rechercher avec nous toutes les occasions de scission. C'est particulièrement contre ce dernier inconvénient, le plus pressant peut-être, sinon le plus grave, citoyen ministre, que je réclame votre secours et l'influence de l'ambassadeur batave.

J'ai l'honneur de vous assurer de nouveau qu'on cherche un éclat et qu'on l'obtiendra malgré la plus excessive prudence de notre part. Le gouvernement est poussé à ces résolutions; il sent son insuffisance, la chute prochaine qui le menace, et veut finir par notre fait pour échapper aux reproches qui attendent quelques-uns de ses membres, et rejeter une responsabilité qu'aucun d'eux n'est plus en état de supporter. Je n'ai jamais éprouvé un besoin plus absolu de vos instructions; je les réclame avec instance.

Le ministre de la marine m'a appris que la flotte anglaise dont le général avait annoncé la sortie au premier Consul, est rentrée dans les ports par la crainte du mauvais tems. Elle avait à bord 8.000 hommes de débarquement.

115. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 29 germiral an VIII (19 April 1800) [1].

Un fait, assez important par son principe, vient encore à l'appui de ceux que je vous ai exposés dans mes précédentes. La municipalité d'Amsterdam, celui de tous les corps constitués qui nous a donné durant la guerre le plus de preuves de zèle, a envoyé sa démission. Le Directoire l'a refusée et enjoint à ses fonctionnaires publics de rester à leur poste sous les peines les plus sévères. Je crois qu'ils obtempereront à cet ordre, retenus par la crainte des conséquences, mais les causes et les suites de leur résolution ne pourront échapper à votre sagacité.

Je n'ai cessé de vous entretenir, citoyen ministre, des ménagemens extrêmes qu'on avait pour la cour de Berlin. Les hommes qui désirent ardemment le retour de l'ancien ordre de choses, ou du moins la destruction de celui actuel, motivent leurs relations avec ce cabinet sur le besoin d'obtenir la reconnaissance de l'indépendance batave. Cependant ils perdraient presque tout leur crédit si elle était prononcée. Assurés comme ils le sont que le parti orangiste recevrait un coup mortel par cette déclaration, ils ne négligent rien pour semer des germes de division entre la République et la Prusse. Notre influence s'accroîtrait sensiblement, citoyen ministre, si l'on nous devait une déclaration officielle de la cour de Berlin, qui reconnût l'existence politique de la Batavie indépendante de la maison d'Orange. J'ignore jusqu'à quel point l'état de vos négociations vous permet de l'espérer avant la paix.

Je dois encore insister auprès de vous, citoyen ministre, sur la popularité que notre gouvernement obtiendrait en Batavie, en établissant dans ses relations avec l'Angleterre une tolérance réciproque pour les pêcheurs non armés des trois nations. Le gouvernement batave fait de vaines tentatives pour obtenir seul cette disposition; il n'a reçu que quelques promesses verbales toujours éludées ou niées. Le peuple est porté à croire que les obstacles sont de notre fait. D'après les abus auxquels se livrent souvent nos corsaires, un acte reconnu

1) Als voren.

de la protection de la République pour une classe respectable par son nombre et sa misère opérerait en notre faveur une révolution d'opinion contre laquelle se briseraient tous les efforts de la calomnie.

116. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 5 floréal an VIII (25 April 1800) [1].

La démission du citoyen Valckenaer n'a point encore été acceptée par le Directoire; mais je crois pouvoir vous assurer qu'elle le sera très incessamment. Deux membres se sont prononcés fortement pour la lui refuser; un troisième balance et sera infailliblement entraîné par ceux de ses collègues qui se joignent à nous pour désirer la retraite de cet ambassadeur. Si j'eusse hasardé dans cette circonstance la moindre démarche ostensible, l'amour-propre batave se fût réveillé. On eût prononcé le grand mot d'indépendance, et peut-être risqué vis-à-vis de la France la demande insensée d'un échange de destitution.

Ne doutez point, citoyen ministre, que sous très peu de tems vous parviendrez au but que vous vous êtes proposé, sans que le gouvernement batave puisse appuyer sur vos démarches des prétentions telles qu'elles vous forceraient de rompre avec lui sans ménagement et sans délai.

Je dois vous prévenir, citoyen ministre, que selon toutes les apparences le citoyen Valckenaer restera en Espagne. Aucune loi n'existe en vertu de laquelle on puisse le rappeler dans sa patrie, où il est craint presqu'également par ses amis et ses ennemis.

Le citoyen Janssens est enfin autorisé à discuter avec moi le payement des deux demi-brigades détachées sur le Rhin; ce mode de négociation était le seul qui nous préservât des lenteurs interminables, suite de continuels renvois du ministre des relations extérieures au Directoire et du Directoire au ministre de la guerre.

117. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 15 floréal an VIII (5 Mei 1800) [2].

Il existe ici, mon cher ministre, une intrigue infernale. La Prusse et l'Angleterre nous travaillent tous les jours, au point que je ne puis plus faire un mouvement sans froisser, et être froissé à mon tour.

Energie, égards, modération, temporisation, quelle conduite faut-il adopter? Ces gens-ci ne nous veulent plus à quelque prix que ce soit. Voilà le fait trop constant, et sans employer une expression populaire qui serait cependant la plus convenable, on peut dire qu'il ne manquera pas de prétextes pour nous noyer quand l'occasion sera favorable.

Je ne sais jusques à quel degré vous vous croyez sûr de la Prusse. Ici l'on pense assez généralement qu'on y amuse Beurnonville, et tout ce petit

---

1) Als voren. — Vgl. Sillem, *Valckenaer* II, 163.
2) Als voren. — Particuliere brief.

travail secret qui se trame auprès des gouvernans bataves me paraît se rattacher à ce cabinet.

Ma lettre officielle [1]) vous donnera le détail de la sottise qu'ils m'ont faite. Elle me compromettait avec vous, le premier Consul, et le général Augereau, si ce dernier n'avait eu la loyauté de me communiquer cette pièce en la recevant. Depuis deux jours on lui disait à l'oreille que j'écrivais au Directoire dans un sens contraire à ce que j'avais mandé à Paris. Nous ne pouvions expliquer cette supposition; l'arrêté nous a eclairés. J'en ai demandé, exigé le rapport. L'erreur est trop manifeste pour qu'on refuse de la reconnaître, mais la froideur augmentera par l'obligation même où l'on est d'avouer un semblable tort. De dire qu'il ait été commis avec l'intention de me brouiller avec le général, c'est ce qui m'est impossible. Mais l'effet était le même, et les petites tentatives des jours précédens jointes à l'intérêt de rompre cette bonne harmonie me le font soupçonner. Je vous demande avec instance des instructions aussitôt que votre santé et vos négociations vous permettront de vous occuper utilement de ce pays et de moi.

Le courrier expédié de Madrid pour porter la démission du citoyen Valckenaer n'est pas encore renvoyé. Le Directoire est convenu de la lui accorder, mais l'Espagne veut qu'on diffère, et M. d'Anduaga, ami du chevalier d'Azara [2]) autant qu'il l'est peu du ministère actuel, a été cependant obligé d'agir. Ce qui vous étonnera peut-être mais qui n'est pas hors des possibilités, c'est que Valckenaer devienne lui-même ministre très puissant à Madrid. Quelques-uns de ses partisans voudraient le faire considérer comme notre victime et l'appeler au Directoire dont un membre doit sortir dans un mois. Ses collègues, qui en seraient au désespoir, redoutent une intrigue de ce genre dans le Corps législatif, et balancent par ce motif et par la considération de l'Espagne à accepter purement et simplement sa démission.

Le moindre mot que je prononcerai pour l'accélérer opérerait un effet contraire, et prêterait des forces au parti de Valckenaer. Le tems nous servira mieux, surtout s'il est embelli par des victoires. Le plus léger succès change toutes les opinions bataves; et l'incertitude dans laquelle nous sommes encore des opérations militaires est un des principaux motifs de ces oscillations qui rendent ma position si pénible . . . . .

118. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 17 floréal an VIII (7 Mei 1800) [3]).

Le général Augereau a informé le premier Consul de l'arrêté qui lui avait été communiqué décadi dernier par ordre du Directoire, et du rapport

---

1) Ons volgende nummer.

2) José Nicolao d'Azara, Spaansch gezant te Parijs.

3) Als voren. — Behalve de zaak van het gestrande visschersvaartuig, was er eene aanhangig van iets ouderen datum, wegens onwettigen verkoop te Zieriksee van een Engelsch visschersvaartuig door een Franschen kaper opgebracht. In een besluit van 27 April had het Uitvoerend Bewind een brief van Sémonville aan Pijman van 19 April, die op de Zierikseesche zaak betrekking had, verkeerdelijk met de zaak van het gestrande vaartuig in verband

dans lequel le ministre de la guerre s'exprimait sur l'armée française d'une manière si inconvenante.

Le général a pensé que sa seule réponse devait être le silence. Je n'ai pu imiter sa conduite, l'arrêté du Directoire alléguant à mon égard un fait faux. Les rédacteurs du considérant avaient placé dans le vu des pièces une lettre, écrite par moi au ministre de la guerre, au sujet de la prise faite quelque tems auparavant d'un pêcheur non armé rendu à la côte, sans procès-verbal, déclaration ni jugement.

Je m'étais empressé d'applaudir le 29 germinal aux mesures prises par le gouvernement pour réprimer de pareils délits, et le général avait pensé, ainsi que moi, qu'il était utile, dans le moment où il refusait le pêcheur armé, de ne point différer à reconnaître la justice d'une réclamation fondée en principes.

Ma lettre appliquée faussement au pêcheur armé de deux pierriers semblait alors établir une improbation formelle de ma part de la conduite du général, et une contradiction avec tout ce qui avait été écrit ou dit à cette occasion.

Un tel abus de confiance, quel que fut son principe, était trop grave dans ses conséquences pour ne pas exiger mes plus fortes réclamations. Je les ai faites sans délai; d'abord le décadi à l'instant même où le général m'a communiqué cette pièce. Je les ai renouvelées le lendemain, en donnant connaissance de vos dispositions bienveillantes, citoyen ministre, relativement à la liberté des pêcheurs.

Il était naturel de penser que vos intentions seraient accueillies avec reconnaissance et qu'on s'empresserait de qualifier d'erreur de bureau l'usage subreptice qu'on avait fait de ma lettre du 29 germinal. Cependant la réponse ne m'est point encore parvenue. On dirait que le Directoire veut la guerre à tout prix, et qu'incertain du succès de nos armées, il cherche avec avidité les plus frivoles prétextes pour porter à des extrémités les fonctionnaires publics français que sont auprès de lui. J'ai eu l'honneur de vous mander que j'attendais quelque chose des efforts de l'ambassadeur Schimmelpenninck; jusqu'à présent leur effet est insensible.

Le dégoût des gouvernans est tel que l'humeur résultante de leur position, qu'ils connaissent parfaitement, se porte sur toutes leurs actions; Directeurs, ministres, représentans, c'est à qui témoignera le plus de ces mécontentemens d'autant plus difficiles à vaincre qu'ils sont vagues et ne s'appuyent sur aucun objet de quelque importance. A peine un d'entre eux est-il ramené par la raison, qu'un autre en est détourné par l'exaltation d'un de ses collègues. Chaque heure de la journée est marqueé par quelque changement de scène individuelle qui ne peut laisser de doute sur un travail secret auprès d'eux. Je crains de me tromper, citoyen ministre, en annonçant les agens de la Prusse pour en être les auteurs; cepandant si vos renseignemens sur les dis-

---

gebracht. Bij nota van 6 Mei verontschuldigde van der Goes namens het Bewind zich bij Sémonville wegens de begane vergissing. „De Fransche minister is in den waan gekomen alsof men hem opzettelijk heeft willen compromitteren, en met den generaal en chef in onmin brengen. Intusschen behoeve ik U niet te zeggen dat niets meer verwijderd is van de intentiën van het Bewind, dan een dergelijk gedrag. Daarenboven zult gij mij gaarne toestemmen dat deze gepretendeerde list of intrigue weinig oordeel zoude verraden" (van der Goes aan Schimmelpenninck, 2 Mei 1800; R. A., Buitenl. Zaken 122).

positions de ce cabinet ne vous sont point parfaitement connues, veuillez les scruter avec soin. Je ne puis me persuader qu'elles soient totalement étrangères à une malveillance qui s'accroît sans cesse, moins en raison de l'état de détresse qui lui a donné naissance, qu'en raison des intrigues qui la nourrissent. J'espère votre approbation, citoyen ministre, pour avoir repoussé avec quelque énergie un abus de confiance qui reste tel aussi longtems qu'on refuse de déclarer qu'il est le fruit d'une erreur involontaire.

P. S. Je reçois à l'instant, citoyen ministre, la note officielle par laquelle le citoyen van der Goes m'annonce la rétractation du Directoire.

119. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 27 floréal an VIII (17 Mei 1800) [1].

Je crois être à l'instant d'obtenir par forme de secours extraordonnaire de quoi subvenir aux nombreux besoins de l'armée française en Batavie. Son dénuement est absolu, et tout ce que les conventions subsistantes entre les deux gouvernemens pourraient nous autoriser à réclamer serait insuffisant pour l'état dans lequel se trouvent les troupes qui viennent d'être remises sous le commandement du général Augereau. Il est parti pour les visiter, et reconnaître en même tems les positions militaires. Je commence à ne point douter qu'à son retour j'aurai la satisfaction de lui apprendre que nous n'aurons plus à gémir sur la situation vraiment déplorable de tant de braves gens. Depuis plusieurs jours j'ai différé d'avoir l'honneur de vous écrire, pour ne point vous entretenir de mes démarches avant de vous rendre compte de leur succès; à l'instant où je puis le prévoir avec une sorte de certitude, je m'empresse de vous l'annoncer. Quant à l'état polititque de la Batavie, il n'a point changé depuis l'envoi des dépêches dans lesquelles j'ai cherché à vous le peindre.

Ce serait une erreur que de prétendre effacer le mécontentement, suite de plusieurs années de fausses mesures, en raison desquelles nous n'avons su nous attacher aucun parti. En prévenir les effets est l'objet de tous mes soins. Peut-être ceux que nous avons pris d'organiser des gardes nationales bataves ne sont-ils pas sans inconvénient. De tels moyens peuvent appartenir à la résistance et être saisis par les ennemis de la France. A l'exemple de ce qui se passait dans notre patrie, nous nous sommes efforcés de faire des Bataves un peuple militaire. Cette existence était contraire à leurs habitudes. Ils l'ont adoptée avec peine; bientôt elle leur est devenue plus familiaire par la cessation des occupations commerciales; aujourd'hui ne pouvant concevoir l'idée des conquêtes, ils adoptent celle de l'indépendance; et nous ne devons point oublier que la nature d'un pays, coupé par tant de canaux, rend les plus petites forces importantes pour la défense.

Vous avez moins à craindre de l'armée proprement dite, citoyen ministre; toutes troupes soldées appartiennent à leur général plus qu'à leur pays, et aussi longtems que le commandement sera dans des mains françaises, les intrigues auront peu de puissance dans les corps. Nos ennemis le sentent et obtiennent

---

1) Als voren.

du gouvernement de mettre une extrême réserve à rapprocher ceux nationaux de nos troupes; ils paraissent avoir deviné quel parti pourraient tirer un jour les généraux français de cette réunion.

Tel est le motif secret de l'opposition apportée à quelques-uns des désirs du général Augereau sur le déplacement de certaines garnisons et la formation d'un second camp sous Utrecht. Je cherche à lever ces obstacles, et j'y parviendrais si l'attaque toujours plus improbable de l'Angleterre ne me privait d'une partie des raisons propres à convaincre le gouvernement de l'utilité de ces dispositions dispendieuses.

J'ignore quel intérêt vous croyez avoir à les obtenir, citoyen ministre, mais je vous invite à peser les dangers de tout ce qui tendrait à mettre en réquistion ou en activité partie des gardes nationales. Soyez persuadé que si nous étions destinés à éprouver des revers, nous trouverions des agresseurs là où nous aurions cru armer des amis.

120. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 3 prairial an VIII (23 Mei 1800) [1].

Vous vous impatientez avec raison, mon cher ministre, de ne point recevoir de mon zèle des renseignemens sur une communication qui s'annonçait avec des caractères graves. La cause en a été dans mon désir de ne vous transmettre rien qui ne fût établi sur des bases dignes de votre confiance.

Un homme dont l'activité est extrême, les relations fort étendues, et qui a peu d'habitudes avec moi, est venu me dire une demie heure avant le départ de l'ordonnateur Dervillé ce que je l'ai chargé de vous confier. Il ne s'agissait de rien moins que de faire insurger la Gueldre, et de soulever les troupes bataves contre les Français; l'exécution ajournée à six semaines ou deux mois. On m'a ajouté en preuve, que des militaires bataves instruits de ces projets étaient venus offrir leurs services à des membres du Directoire, et qu'un de ceux qui avait reçu ces propositions en avait averti l'intermédiaire.

Mon premier soin a été de prier Dervillé de vous confier ce que je venais d'apprendre; le second d'examiner. Voici ce que j'ai reconnu et ce que je puis vous certifier. Le mécontentement des Bataves a lieu tous les jours depuis six mois, sans que de notre part nous fournissions le moindre prétexte. Jamais l'armée n'a été plus disciplinée, jamais vos agens des relations commerciales n'ont manifesté des dispositions plus conformes aux principes. Je ne parle point de la légation française, elle opère plus directement sous vos yeux, et vous connaissez sa conduite. Cependant le mécontentement augmente en raison du mal qu'on a fait, de la négligence apportée à s'attacher un parti quelconque, enfin de la misère publique plus sensible à un peuple qui ne connaît guères que les jouissances de l'accumulation des richesses.

Quelques intriguans ont spéculé sur cet accroissement progressif; ils auraient calculé juste sans nos victoires qui dérangent cette progression en soustrayant de l'addition la somme des espérances de paix. Chaque jour leur

---

1) Als voren. — Particuliere brief.

donne une telle consistance que je regarde comme chimérique toute tentative des malveillans. J'entends les tentatives de ce genre: leur intention était de se servir de la garde nationale; de placer dans les premières élections des hommes qui leur eussent été dévoués. Appuyés de l'opinion publique et des intrigues de quelques chefs, on eût engagé la querelle dans les provinces voisines de la Prusse dont les stathoudériens attendent toujours des secours. On aurait cherché à ébranler la fidélité de Daendels qui vit dans une espèce de retraite dans ses terres de Gueldre, et affiche la disposition à prendre parti dans toutes les révolutions. Les amis chauds de la liberté n'auraient pu s'empêcher d'approuver et peut-être de servir une ligue entreprise pour l'indépendance de la Batavie, et dans laquelle le nom de la maison d'Orange n'aurait pas été prononcé. Les autorités constituées, frappées par quelques mesures violentes de la part de la France, auraient fait un appel aux militaires bataves. Les conséquences sont faciles à apprécier. Mais comme je répète, la position difficile de l'Angleterre relativement aux subsistances, et nos succès multipliés ne laissent aucuns doutes sur la nature des inquiétudes à concevoir.

Je n'aurai jamais à me reprocher de vous en donner d'exagérées. Je vous ai peint l'état de la Batavie comme je l'ai conçu; comme tous les hommes qui méritent votre confiance l'ont jugé avec moi. La fin de l'été amènerait celle de toutes les ressources (si vos négociations ou vos victoires ne changeaient point l'état de choses), hors des forces actuelles de ce pays. C'est à ce tableau trop fidèle que je me suis borné, le reste n'appartient qu'à celui qui peut d'un coup d'œil embrasser notre horizon politique et voir ce qui convient dans chaque partie. Vous trouverez toujours dans la mienne, mon cher ministre, dévouement pour mon devoir et amitié pour vous.

J'ai nommé cette dépêche confidentielle pour vous parler avec plus d'abandon. Le général est absent depuis dix jours, il revient demain. Je lui apprendrai à son retour que le Directoire a consenti ce matin à équiper les demi-brigades que vous nous avez envoyées dans un dénuement total des objets de la première nécessité. Cet effort est étranger aux conventions subsistantes; c'est un hommage qu'on vous fait. Aussitôt l'arrivée du général, je vous en rendrai compte officiellement.

121. AUGEREAU AAN DEN EERSTEN CONSUL, 11 prairial an VIII (31 Mei 1800) [1].

Ce que j'avais prévu est arrivé: le Directoire batave s'oppose opiniâtrément à toutes les mesures que je lui ai proposées pour préparer le mouvement que vous désirez que j'opère sur le Bas-Rhin. Afin de mieux lui donner le change, j'avais désigné Berg-op-Zoom pour y établir un camp de 6.000 Bataves. Affecté de vives alarmes sur les îles de la Zélande, j'ai prouvé que quand même l'ennemi ne ferait aucune tentative, il résulterait toujours de ce campement des avantages réels pour l'ordre, l'instruction, la discipline des troupes; en un mot, j'ai mis en avant les motifs les plus puissans et les considérations les

---

1) A. N., AF^{IV}, 1594.

plus fortes; rien n'a pu ébranler la résolution du Directoire, qui, sans donner un refus formel, temporise, ajourne et gagne du tems.

J'ai tenté avec aussi peu de succès de leur inspirer des inquiétudes sur le sort des îles. J'en ai retiré la 98e que j'ai envoyée au camp d'Eindhoven, et fait remplacer par les 27e et 29e légères qui sont plus faibles et en majeure partie prisonniers de guerre. Je leur ai en même temps demandé de faire passer dans ces îles quelques bataillons bataves; soins superflus, ils m'ont répondu d'y envoyer des troupes du camp d'Eindhoven.

Vous trouverez ci-joint, citoyen Consul, une lettre du ministre de la guerre [1]) dans laquelle se trouve l'exposé des motifs qui obligent le Directoire à repousser ma proposition. Cela ne m'a pas empêché de revenir à la charge; j'ai combattu les considérations dont ce gouvernement s'autorise; j'ai parlé en votre nom au mien; j'ai mis en mouvement le ministre Sémonville; tout cela n'a rien produit, et je n'en suis pas plus avancé.

Le ministre de la guerre, Carnot, en m'annonçant l'arrivée d'un escadron du 22e régiment de chasseurs à cheval, m'informe de la situation extrêmement pernicieuse dans laquelle ce corps se trouve. J'en ai fait prévenir le ministre batave par le chef de l'état-major. Non seulement il refuse de l'habiller, mais encore de le solder [2]).

Enfin, citoyen Consul, je ne conçois pas de situation plus désagréable que celle où je me trouve, et ma patience est à bout. Ce gouvernement sait à merveille les moyens de faire excuser à Paris les sottises qu'il fait ici: il y a dans tout ce qui s'y passe une combinaison d'intrigue et de vénalité qui révolte. Il est tant de gens qui n'ont pas de patrie! tant qui n'affectent de l'austérité que pour se faire acheter plus cher! et voilà pourquoi l'honneur national et l'intérêt public sont sacrifiés à la cupidité individuelle, voilà pourquoi on ne s'inquiète ni de mes cris ni de mes réclamations; on laisse passer ces momens orageux, et les intriguans finissent par nous amener à leur but par impatience et par lassitude.

Je ne m'appesantirai sur ce que je vous ai déjà si souvent répété; je ne vous dirai pas qu'aux hommes que je vous ai signalés comme les plus implacables ennemis de la France, se joint un nommé Janssens, qu'on a récemment nommé secrétaire-général de la guerre et qui n'est placé que pour nous nuire. Sans doute que des raisons qu'il ne m'appartient pas de pénétrer vous ont empêché d'accabler cette faction du poids de votre autorité; mais alors, citoyen Consul, n'attendez rien de la Batavie; elle est pour nous comme ces colonies onéreuses qui absorbent une partie des ressources de la métropole, sans rien ajouter à sa puissance. Toutes les forces françaises sont distribuées entre les

---

1) „Le Directoire ne considérant pas moins que le général en chef l'importance de la défense de la ci-devant Zélande et les suites qu' entrainerait l'envahissement de ces îles, croit néanmoins que la formation d'un camp dans les environs de Bergen op Zoom est moins propre à remplir le but du général en chef et répondra moins aux vues du premier Consul qu'un renfort des garnisons des îles de la Zélande" (Pijman aan Augereau, 29 Mei 1800; R. A., Oorlog 250).

2) „Sans doute, citoyen général, vous n'ignorez pas que les traités, religieusement observés par mon gouvernement, n'admettent point la faculté de nous envoyer de nouveaux corps sans son assentiment" (Pijman aan Augereau, 28 Mei 1800; R. A., Oorlog 250).

îles de la Zélande et le camp d'Eindhoven; vous avez remarqué par l'état de situation que je vous ai adressé, qu'elles se réduisent à 2000 prisonniers de guerre ou dragons non montés. Si d'aussi faibles moyens étaient suffisans, je suis prêt. Il est bien fâcheux que l'entêtement et la mauvaise volonté de ce misérable gouvernement enchaîne mon zèle et renverse vos projets! Je me nourrissais de l'espoir de contribuer aux succès de cette campagne importante; je concevais les plus brillans résultats de l'exécution de votre plan; j'en fesais l'objet de mes méditations et de mes soins; il faut qu'un caprice directorial vienne détruire d'un mot cette perspective flatteuse! Mon embarras serait extrême si je recevais l'ordre de me mettre en marche; si vous vous décidiez à me l'adresser, veuillez en même tems, citoyen Consul, me prescrire des règles de conduite dans l'hypothèse où le Directoire persisterait à me refuser son adhésion.

122. DE WINTER AAN DEN EERSTEN CONSUL, 26 messidor an VIII (15 Juli 1800) [1].

Paris.

La lettre que j'ai eu l'honneur de vous remettre de la part de mon gouvernement [2]) est la preuve la mieux sentie de la haute considération pour vous, et de l'extrême confiance que lui inspirent votre équité et vos lumières. Il vous a fait un tableau fidèle de la déplorable situation de mon pays; il vous a représenté la Batavie écrasée sous le poids énorme de ses charges et de sa dette, privée depuis cinq ans de toute industrie, de tout commerce et n'ayant conservé de son ancienne splendeur qu'un crédit qui attestant la moralité de ses habitans, leurs immenses sacrifices et leur amour pour l'indépendance nationale, démontre à toute l'Europe la sincérité des sentimens qui les attachent à la France. Mais le maintien de ce crédit, autrefois notre force et notre véritable richesse, n'est aujourd'hui pour nous qu'une honorable ruine: il s'affaiblit même en raison de nos efforts, et si on ne se hâte de l'appuyer sur des bases plus solides, la Hollande cessera bientôt d'exister comme puissance, et l'on n'entendra plus sur cette terre batave, qui rappelle de si nobles, de si touchans souvenirs, qui les cris de désespoir d'un peuple cruellement abusé!

C'est à vous, citoyen premier Consul, c'est à vous seul qu'il appartient de prévenir tant de désastres. Vous sauverez la Hollande; vous y enchaînerez tous les cœurs par la puissance des bienfaits. Cette gloire est digne d'un philosophe et d'un sage; elle vous est donc réservée puisqu'elle consolide et embellit la gloire du guerrier.

Je vous dois, citoyen premier Consul, la vérité sur l'état de mon pays. Je vous la dirai avec toute la franchise et la loyauté d'un soldat. Je ne puis être ni paraître suspect; mon dévouement pour la France est connu et prouvé; ainsi en voulant servir le peuple batave, il m'est doux de penser que je sers aussi les intérêts de la France.

---

1) A. E., Holl. 604.

2) Brief van 5 Juni 1800. — Vgl. voor dezen brief en de zending van de Winter ons vierde hoofdstuk.

Je ne rappellerai point ici toutes les vexations, tous les genres d'oppression et de tyrannie qui au nom de la République française ont pesé sur la Batavie depuis le traité d'alliance; je ne dirai point que sous l'ancien Directoire, l'audacieuse avidité des corsaires et l'iniquité des tribunaux français ont frappé de mort les restes languissans de notre commerce, desséché toutes les sources de notre industrie, et que sous ce rapport notre allié nous a fait beaucoup plus de mal que s'il eût été en guerre ouverte avec nous.

Vous avez, citoyen Consul, par l'établissement du conseil des prises, manifesté l'intention de réparer ces injustices; vous avez brisé les entraves qui paralysaient le commerce des Français, et ceux-ci peuvent maintenant tirer de l'Angleterre les matières premières. Ce qui s'exécute aujourd'hui en France avec l'assentiment de l'autorité publique nous serait imputé à crime; privés de leurs communications avec l'Angleterre, nos négocians ne peuvent en avoir aucune avec les habitans de la France. Le tarif sur l'importation de nos marchandises a été rédigé avec tant d'ignorance ou de mauvaise foi, que le prix des droits surpassant de beaucoup leur valeur intrinsèque, il est impossible de concevoir et d'exécuter un seul moyen d'échange entre les deux états. Avec ce système on a dépouillé, ruiné l'honnête négociant; le contrebandier seul s'est enrichi au dépens des deux pays, et cependant il est bien démontré qu'un tarif moins onéreux et plus habilement calculé tournerait entièrement à l'avantage de la France. La balance du commerce entre la France et la Hollande a constamment été et sera constamment en faveur de la première. Les circonstances actuelles sont même de nature à donner encore plus de développement au commerce français. Le Directoire batave est suffisamment autorisé à modifier les loix prohibitives sur l'entrée des marchandises soit françaises, soit anglaises. Par suite de son attachement pour la France, il veut continuer la défense de celles-ci; il désire faire circuler les premières dans le Nord, et par ce débouché assurer pour la suite des profits solides et durables aux deux nations. Ce qu'il est facile d'exécuter aujourd'hui à cet égard ne le sera plus au jour de la paix: il est donc essentiel de saisir le moment, mais pour le saisir avec succès il faut absolument changer le désastreux tarif qui existe, faciliter les échanges par des loix plus égales et mieux raisonnées sur l'importation et l'exportation, diminuer les droits que l'on perçoit sur nos batimens, et en attendant la signature d'un traité de commerce vivement sollicité par les deux peuples, permettre à nos négocians d'introduire sur le territoire français les produits de notre sol et de nos manufactures, et les y recevoir comme les vins et les eaux de vie de France sont reçus chez nous.

Cette mesure provisoire, citoyen premier Consul, sera réparatrice de bien des maux. Elle est d'autant plus utile, d'autant plus urgente que nous touchons au dernier terme de notre existence politique. Le peuple batave est surchargé d'impôts. Nos revenus, même dans les beaux jours de la République, n'étaient que de 60 millions de francs; nous payons cette année 160 millions. La révolution et la guerre ont anéanti notre commerce et dévoré nos capitaux; enfin de notre fortune passée il ne nous reste que cet amour du travail, cet esprit d'ordre et d'économie qui, dans les tem sordinaires, assurent la prospérité des grands comme des petits états!

Quelqu'affligeant que soit ce tableau, quelqu'excessives que soient nos pertes, le peuple batave est bien loin de se laisser abattre par tant de revers;

il porte toujours avec intérêt et confiance ses regards sur la République française, et c'est dans Bonaparte qu'il place aujourd'hui tout son espoir. Cet espoir ne sera pas vain. La paix que vous donnerez au monde, citoyen premier Consul, décidera le sort de votre allié. C'est alors que par la restitution de ses colonies vous ouvrirez pour lui toutes les sources de la richesse; c'est alors qu'en fixant ses limites sur le continent vous le mettrez dans le cas de repousser lui-même les attaques de ses ennemis; c'est alors aussi que la République batave pourra être véritablement utile à la République française et contribuer à réaliser toutes les espérances que les hommes éclairés ont conçues de cette alliance!

Mais si, malgré les prodiges des armées françaises, la guerre devait encore désoler l'Europe, si notre commerce devait longtems encore être condamné à une funeste immobilité, je vous l'avouerais, citoyen premier Consul, la Batavie succombant sous le poids de ses malheurs ne pourrait plus offrir que des vœux impuissans à la République française; il n'y aurait dans ce cas qu'une neutralité garantie par les puissances non belligérantes et obtenue par votre intervention qui pourrait arracher mon pays à sa perte absolue, lui préparer des ressources pour l'avenir et lui procurer pour le moment les moyens d'un nouveau sacrifice.

Les articles 13 et 14 du traité de la Haye relatifs au port de Flessingue ont été interprétés par l'ancien Directoire français d'une manière absolument contraire au texte et à l'esprit de ces articles. On y a stipulé pour les deux nations *l'usage commun* de ce port: on n'y parle point de *propriété*, de *souveraineté commune*. Cet abandon de la part des négociateurs bataves n'était pas, ne pouvait pas être en leur pouvoir; les prétentions de la France à cet égard ne reposent sur aucun titre; la raison, la justice les repoussent et il est de votre dignité, citoyen premier Consul, de n'exiger d'un allié fidèle que l'exécution de ses promesses.

Je sais, citoyen premier Consul, que malgré les preuves réitérées et constantes que la République batave a données de son dévouement à la France, mes concitoyens ont été calomniés auprès de vous. Je sais qu'on a dénaturé leurs sentimens, que de ridicules imputations d'Anglomanie leur ont été faites, et que souvent leur impuissance réelle a été taxée de froideur et de mauvaise volonté. Notre situation actuelle, citoyen premier Consul, dément toutes ces assertions. Certes je ne vous dirai point que le peuple batave n'est pas aigri: trop de persécutions, trop de tyrannies, trop de hauteurs et de dédains ont aliéné les esprits et flétri les cœurs! On peut mésestimer quelques individus, mais on aime, on honore le peuple français, et l'on est fortement, inviolablement attaché à son alliance. Le système suivi en Hollande depuis cinq ans e été détestable. Chez un peuple fier, sensible et reconnaissant il fallait, il faut ne rien devoir qu'à la douceur, à l'urbanité des formes et aux bons procédés; tout, presque tout a été impérieusement demandé, et arraché par la violence. Les généraux, les officiers, les agens civils se sont toujours, ou presque toujours conduits avec une telle indépendance du gouvernement batave, que les puissances étrangères, les Bataves eux-mêmes ont douté et doutent encore de l'indépendance nationale. C'est en manquant aux égards et aux convenances que se doivent réciproquement tous les peuples, et surtout les peuples amis; c'est en rivalisant constamment de puissance et d'autorité avec les premiers magistrats de la Batavie; c'est en contrariant, en paralysant leurs ordres, en les annullant par des ordres contraires, tandis que tout

devrait émaner de l'autorité nationale, qu'on a exaspéré les eprits, miné la confiance des gouvernés envers les gouvernans, et porté par là un coup très sensible au crédit public. Par quels moyens en effet un gouvernement continuellement abreuvé d'amertumes et de dégoûts, continuellement humilié dans les détails de son administration par ceux-là même qui ont un très grand intérêt à l'entourer de respect et de considération; par quels moyens, dis-je, ce gouvernement peut-il raviver l'esprit public d'une nation très jalouse de sa liberté et de son indépendance, lorsque l'histoire de chaque jour parlant plus haut que les traités prouve d'une manière beaucoup trop offensante et trop vraie, que la République batave est bien plutôt une province tributaire de la France qu'une puissance indépendante et alliée?

Voilà, citoyen premier Consul, de tristes vérités, mais ici le remède est à côté du mal. Le mal est dû tout entier à vos prédécesseurs; ils s'étaient tellement habitués à exploiter la Batavie comme une ferme, et à traiter ses habitans comme des vassaux, que l'on n'a point encore renoncé à cet esprit de domination exclusive, de mépris affecté qui gâte et empoisonne tout. Le remède est dans vos mains, et sans doute votre haute sagesse ne tardera pas à l'employer. Veuillez prescrire aux généraux, aux officiers et aux agens français en Hollande d'observer des formes plus amies, plus décentes et plus respectueuses dans leurs rapports avec les autorités bataves; qu'à l'empire de la force succède enfin l'empire bien plus flatteur, bien plus certain et plus durable des vertus aimables et conciliatrices; que notre indépendance acquise par tant de sacrifices ne soit plus un vain nom, une ruineuse représentation de théâtre! que mes compatriotes, rassurés sur ce point, puissent se consoler par la perspective d'un meilleur avenir! puisse enfin le nom de Bonaparte si admiré en Europe devenir pour la Batavie un nom de respect et d'amour!

En vous parlant de mon pays, citoyen premier Consul, je vous ai tenu le langage d'un bon Français. Quiconque chercherait à vous donner d'autres impressions mentirait à sa conscience et à vous-même. Heureux si, en retournant auprès de mon gouvernement, je pouvais lui porter de votre part l'expression d'un sentiment amical pour la Hollande, cette première et fidèle alliée de la République française.

123. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 29 messidor an VIII (18 Juli 1800) [1].

Je vous demande secours, conseils, instructions; ma position devient tous les jours plus difficile.

Vous n'avez point perdu de vue le tableau que j'ai mis tant de fois sous vos yeux de l'état de la Batavie. La disposition des esprits n'a point changé. Nulle amélioration n'a pu s'opérer ni dans le gouvernement, ni dans l'administration, ni dans le sort des administrés; cependant à l'exception du rappel de Valckenaer, j'ai obtenu tout ce que vous avez demandé; j'ai obtenu plus. Je ne me suis point tenu dans les bornes des traités. On a mis dans

1) Als voren. — Vgl. Legrand, pp. 262—'63.

les mains du général en chef les moyens d'acquitter plusieurs réclamations arriérées, ceux d'habiller, équiper extraordinairement les troupes qui nous avaient été envoyées dans un dénuement absolu. Les corps français qui nous quittent seront soldés au Rhin comme les bataves, aussi longtems qu'ils feront partie de l'armée du général Augereau. Vous ne m'aviez point donné d'instruction à cet égard; j'y ai suppléé sur l'observation du général qu'il était impossible d'exposer les troupes françaises à attendre la solde dans les mêmes camps où ils verraient leurs compagnons d'armes recevoir la leur chaque décade. Je voulais que le Directoire remît de plus au général Augereau une somme de 100.000 florins par mois, laquelle ne serait payée qu'en attendant qu'il y eût ici plus de 12.000 hommes. Ce secours extraordinaire aurait apporté la plus grande activité dans les opérations et servi aux dépenses de la portion d'armée française que le général Augereau va joindre à la sienne. Je n'ai pu obtenir ce dernier article; le Directoire n'a consenti qu'à un versement de 25.000 florins pour trois mois seulement. La modicité de cette offre donnant au général l'apparence d'une obligation personnelle à l'état major, et ne pouvant être d'aucune utilité pour l'armée, nous nous sommes déterminés à la refuser avec autant de hauteur qu'on avait mis de mauvaise grâce à l'accorder.

Maintenant, citoyen ministre, on parle d'un armenent anglais dirigé contre les côtes de la Batavie ou les rives de l'Escaut. Le Directoire s'inquiète; les ministres des puissances du Nord qui sont ici cherchent à augmenter ses alarmes. Si je lui avais donné le tems de délibérer avec sa lenteur ordinaire sur le départ des troupes bataves, elles ne seraient point sorties de leur foyers. J'avais prévu qu'on chercherait à faire suspendre leur marche par des démonstrations hostiles; celles-ci ont été tardives, mais leur effet, quand même elles ne seraient point réalisées, n'en deviendra pas moins sensible sur l'esprit des Bataves. Les partis qui nous sont opposés sèmeront des nouvelles de tout genre; ils s'armeront de la peur pour exciter le peuple et le gouvernement contre nous, nous accuser d'avoir conduit la nation dans le précipice. Déjà l'on me demande officiellement si je réponds de tout. Je n'ai point balancé à le déclarer: dans une pareille circonstance, je trahirais les intérêts qui me sont confiés, si je demandais les ordres du premier Consul ou les vôtres. Le général Augereau ne les a point attendus pour promettre au Directoire qu'il accourerait en personne au secours de la Batavie si elle était en péril. Mais en me chargeant de cette reponsabilité, je vous demande, citoyen ministre, de m'indiquer d'une manière précise le point jusqu'auquel je dois étendre mes engagemens, de m'informer de ce qui est parvenu à votre connaissance sur les dispositions de l'Angleterre, de me faire connaître celles qui auront été prises par le premier Consul sur la défense des départemens réunis et de la Batavie; enfin d'étendre vos relations avec moi dans votre correspondance, puisque les miennes avec la Batavie prennent un autre caractère et embrassent un plus grand théâtre, sur lequel nous l'avons jetée.

Permettez que je réduise quelques-unes des questions qui règleront ma couduite et mon langage. Avez vous le projet de faire passer ici plus de 12.000 hommes? Je dois vous prévenir qu'à l'instant où un nombre supérieur arrivera, le gouvernement batave fera la plus grande difficulté de solder la division française faisant partie de l'armée gallo-batave extérieure. Il préfère les 25.000 hommes, consommant dans le pays et le mettant à l'abri de toute

invasion, aux versemens à l'étranger, nécessaires pour la solde de l'armée dirigée sur le Rhin.

Puis-je annoncer avec certitude que des troupes se rendant dans les départemens réunis, passeraient sur les lieux menacés? On m'a encore annoncé la division qui était à Gênes avec le général Masséna, mais j'ignore l'époque possible de son arrivée. Elle doit employer 34 jours à partir de Bourg en Bresse, et je crois quelle n'y est pas encore.

Dans un moment pressé, le premier Consul se déterminerait-il à détacher un corps de Dusseldorf pour accourir à notre secours et prendre en flanc l'armée anglaise? On m'a assuré qu'elle était composée de 17.000 Anglais et de 5000 Bataves, et qu'elle ne pouvait agir avant vingt-cinq jours.

Enfin est-il dans les intentions du premier Consul que le jour du danger, je réclame la mise en activité de toutes les gardes nationales bataves? Ce moyen est possible à employer; son succès serait infaillible si nous étions assurés de l'esprit de ces troupes, mais vous vous rappelez, citoyen ministre, ce que j'ai eu l'honneur de vous mander à ce sujet.

Peut-être dans les rapports qui constituent mes fonctions, devrais-je, citoyen ministre, m'interdire ces formes avec mon gouvernement et attendre votre confiance sans la provoquer; mais j'espère que mon caractère et ma conduite précédente vous prouveront suffisamment qu'une vaine curiosité n'a point dicté cette dépêche.

Après avoir déterminé à une démarche hardie une nation timide, j'ai besoin de m'éclairer sur la responsabilité dont je me suis chargé, par la connaissance des résolutions que vous adopterez lors des événemens éventuels qui se succéderont d'un moment à l'autre.

Je garderai avec soin la réserve que vous me prescrivez vis-à-vis le gouvernement batave, et il ignorera vos projets comme il se plaint aujourd'hui d'avoir ignoré ceux dont la formation du camp d'Eindhoven était la première partie. J'attends votre réponse avec impatience.

124. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 2 thermidor an VIII (21 Juli 1800) [1].

J'ai eu l'honneur de vous prévenir des inquiétudes qui naîtraient en Batavie du départ des troupes, des bruits qu'on chercherait à répandre, du mécontentement que nos ennemis s'efforceraient de semer. L'événement a dépassé mon attente; toutes les nouvelles que je reçois des villes les plus populeuses de la Hollande m'apportent les preuves de la consternation des habitans.

Le gouvernement batave tremble sur les suites de sa responsabilité. Il vient de m'envoyer le ministre des relations extérieures, pour m'annoncer officiellement que l'expédition préparée en Angleterre avait pour objet les côtes de Flandres et de Zélande. Quelques personnes récemment arrivées de Londres m'ont assuré que ce projet avait été conçu immédiatement après la rentrée des Français dans Gênes. Elles m'ont ajouté que *sous vingt jours* nous serions attaqués sur ces différens points.

---

1) Als voren.

Je ne suis point en état de juger de la véracité de ces rapports et de les distinguer des fausses alarmes, à l'aide desquelles on voudrait peut-être obtenir le rappel des troupes dirigées vers Dusseldorf; mais dans l'incertitude des événemens, je vous prie, citoyen ministre, de rappeler au premier Consul combien les intérêts de la France courreraient de dangers en Batavie, si l'on était contraint, faute de troupes, de mettre en mouvement les gardes nationales. Cette force, qu'on s'est plu quelquefois à compter au nombre de nos ressources, m'a toujours paru plus redoutable pour nous que les ennemis mêmes, et mon opinion invariable est qu'elle se dirigerait presque toute entière contre ceux qui réclameraient son secours. Le prompt envoi de quelques-unes des demi-brigades qui nous sont destinées, ou le rapprochement de celles plus voisines que le premier Consul leur ferait remplacer, suffira pour combattre avec avantage les Anglais, s'ils osaient se présenter, et pour prévenir les troubles qui ne manqueraient point de s'élever dans l'intérieur, si une division anglaise y faisait quelques progrès momentanés.

Dans l'état actuel, les généraux français sont *entr'eux* d'accord sur ce point qu'en cas d'une démarche téméraire de la part de la marine anglaise et du sacrifice d'un ou deux vaisseaux, ils ne peuvent répondre de Flessingue, ni de l'île importante de Walcheren.

Veuillez mettre cette déclaration, que je vous garantis, citoyen ministre, sous les yeux du premier Consul et solliciter de lui les ordres prompts qu'elle le portera à donner.

125. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 15 thermidor an VIII (3 Aug. 1800) [1].

Avant-hier 13 thermidor vers dix heures du soir on est venu m'annoncer qu'un courrier de Paris avait apporté dans l'après-midi la nouvelle de la signature des préliminaires de paix, du prochain envoi à Vienne du citoyen Joseph Bonaparte, et de plusieurs conventions secrètes relatives au sort de l'Italie. Une heure s'était à peine écoulée que plusieurs personnes m'annoncèrent que le même bruit avait été en même tems répandu dans les différentes sociétés politiques de la ville avec la rapidité de l'éclair.

1) Als voren. — Vgl. Sorel VI, 61; *Dagverhaal* IX, 329. — Het bericht was toegezonden door Schimmelpenninck bij dépêche van 30 Juli, doch als iets waarvan hij nog niet officieel kennis droeg. „Het Bewind 's anderen daags door brieven van Amsterdam onderrigt zijnde geworden dat diezelfde tijding door drie onderscheiden couriers ten dienste der agiotage was overgezonden, vond aan den eenen kant geen reden om, ten faveure van de agiotage, een bericht 't welk zoo belangrijk, en langs verschillende wegen aangebragt was, te verzwijgen, en rekende zich aan den anderen kant zelfs *in officio* verplicht om, zonder den ambassadeur te Parijs te noemen, aan het Vertegenwoordigend Lichaam eene heuglijke nouvelle mede te deelen die zoo geschikt was om te calmeeren de ongerustheid welke zedert het vertrek van een aanzienlijk getal troepen uit de Bataafsche Republiek overal verspreid was, en om het gemor te keer te gaan, 't welk de vrees voor eene Engelsche landing vooral in de groote koopsteden veroorzaakt had. Ziedaar de redenen welke het Bewind bewogen hebben tot eene publicatie die in de Fransche papieren, op eene zeer onheusche en ongepaste manier, als de vrugt van onkunde, geldzugt of overijling wordt voorgesteld" (van der Goes aan Schimmelpenninck, 19 Aug. 1800; R. A., Buitenlandsche Zaken 122; — dépêche geschreven op mondelingen last van het Bewind).

Quel n'a pas été mon étonnement lorsque j'ai vu la matinée d'hier s'écouler sans qu'aucune nouvelle me fût annoncée par le ministre van der Goes? Chaque circonstance était propre à le redoubler. A midi le Corps législatif recevait communication officielle du gouvernement; le pavillon national, signe extérieur de l'allégresse publique, était déployé sur la tour; cependant tous les membres du corps diplomatique partageaient mon ignorance et ma surprise.

Elle a été à son comble, me voyant cité dans une gazette imprimée extraordinairement comme ayant reçu conjointement avec le Directoire le courrier qui avait apporté ces nouvelles. J'ai réclamé à l'instant même contre cette étrange assertion. J'en ai fait insérer la dénégation dans les journaux, et me suis plaint au ministre des relations extérieures et de ce fait et de sa conduite envers moi dans cette circonstance. Il était à la campagne depuis le matin, et c'est le soir seulement qu'il a appris ce qui s'était passé en son absence. Une sorte d'esprit de vertige, car on ne peut le nommer autrement, a porté le gouvernement à cette notification officielle au Corps législatif. A la vérité un courrier de l'ambassadeur Schimmelpenninck avait bien annoncé qu'en date du 30 juillet la signature des préliminaires avait eu lieu; mais cette nouvelle, ainsi que les détails qui y étaient joints, devait rester secrète entre l'ambassadeur et son gouvernement. L'ambassadeur ajoute même qu'il croyait être le seul ministre étranger qui en eût alors connaissance. On ne peut donc concevoir par quel motif le Directoire a pensé devoir tromper l'attente de son ambassadeur en divulguant cette communication. Cette démarche irréfléchie et faite sans le concours de ses ministres ne peut être attribuée qu'au besoin de faire partager l'ivresse qui s'est emparée de toutes les têtes, mais je n'en ai pas moins senti vivement les dangers possibles d'une semblable publicité, et j'ai dû vous transmettre sans délai, citoyen ministre, toutes les circonstances qui l'ont accompagnée.

126. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 22 fructidor an VIII (9 Sept. 1800) [1]).

Je me refuse autant qu'il est en mon pouvoir à reporter vos regards vers la situation de la Batavie. Trop souvent je vous ai affligé, sans doute, par le tableau de sa détresse et le calcul effrayant de sa décadence. Les circonstances politiques qui nous environnent ne vous ont permis de rien faire pour en arrêter les progrès; la bienveillante justice du premier Consul à l'égard d'un des premiers alliés de la République est enchaînée par le renouvellement des hostilités; cependant les momens sont pressans, le mal s'accroît, et dût-il être sans remède, je serais coupable de vous le laisser ignorer.

Une fermentation très sensible a lieu dans le Corps législatif, d'autant plus remarquable qu'elle est étrangère au caractère batave. Elle prend sa source dans le nouveau système de finances. Le représentant Appelius qui en est l'auteur, un des hommes les plus distingués, a conçu et fait adopter l'opinion de la répartition égale de l'impôt sur les différentes provinces pour satisfaire

1) Als voren.

aux engagemens communs à la nation batave. Ce système si simple est directement en sens inverse avec les habitudes du pays. Ici les divisions départementales sont purement nominales: l'esprit des anciennes provinces a survécu à la suppression de leurs gouvernemens, et comme le résultat du système d'imposition est la surcharge de ces provinces au profit de celle de Hollande, leur mécontentement est partagé et soutenu par leurs administrateurs et leurs députés dans la représentation nationale.

Pour vaincre les obstacles dans la perception, une commission doit être chargée de cotiser chaque contribuable et de prendre sur les fortunes individuelles toutes les informations propres à asseoir leur jugement. Cet établissement devenu nécessaire n'en sera pas moins odieux à un peuple qui ne s'est pas encore permis de faire une fausse déclaration. Il voit déjà l'arbitraire et l'oppression dans une institution contre laquelle de nombreuses pétitions sont prêtes à éclore.

Une adresse redoutable par le nombre et l'influence de ses signataires avait effrayé il y a deux mois le Corps législatif. On en prépare une semblable; si les ennemis de l'ordre réussissaient à la faire adopter à Amsterdam, une résistance d'inertie paralyserait à l'instant même toutes les parties de l'administration. Autant les apparences d'une paix prochaine avaient enfanté d'espérance, autant la reprise des hostilités a aigri le sentiment des malheurs présens et exagéré ceux à venir. Jamais nous n'avons pu moins compter sur l'esprit des gardes nationales. Celles des îles particulièrement ont un si grand besoin de la navigation, que l'apparition des forces ennemies est pour un grand nombre d'entre elles la vue de leurs libérateurs.

Dans cette position, aussi bien connue du gouvernement batave que de moi, le général Augereau a demandé au lieutenant-général Victor la disposition d'une demi-brigade d'infanterie légère et d'un régiment de dragons. La demande était subordonnée au consentement du gouvernement batave, de sorte que d'après ses ordres le chef de l'état major s'est adressé au ministre de la guerre pour obtenir une autorisation. La nuit précédente 29 frégates ou transports s'étaient approchés des jetées, au point qu'on avait battu la générale et que le canon n'avait pas cessé de se faire entendre à la Haye. Le Directoire a refusé son adhésion et j'ose dire, citoyen ministre, que dans cette circonstance il a donné un preuve de sa fidélité à la République, non qu'il fût certain qu'une attaque sérieuse suivît le départ de nos troupes, mais parce que leur éloignement est l'objet des plus ardens désirs des partis qui nous sont opposés. Le lieutenant-général Victor s'est rendu aux représentations du gouvernement batave. A moins d'ordres nouveaux du premier Consul, les troupes ne partiront point avant l'équinoxe sans être remplacées par quelques corps.

Le général Victor s'est efforcé, ainsi que moi, de ramener la confiance et l'espoir dans l'esprit des Bataves; toutes ses dispositions ont obtenu leur assentiment. Je le seconde de tous mes moyens, mais leur faiblesse ne répond point à la gravité des circonstances. Nous sommes contraints de nous borner à des généralités, quand les maux commandent des remèdes prompts qui ne sont pas en notre pouvoir. Je souhaite ardemment, citoyen ministre, que le premier Consul en adopte quelques-uns dans sa sagesse, et qu'il soit convaincu qu'en exprimant, comme je le dois, la situation du peuple auprès duquel je

suis chargé d'une partie des intérêts de la République, je n'oublie point que les maux que je peins nous sont étrangers, et que si le découragement peut être momentanément le partage des Bataves, le nôtre est l'orgueil des succès dûs aux armes du premier Consul, et la juste confiance dans ceux qu'obtiendront bientôt les généraux chargés de ses ordres.

127. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 13 vendémiaire an IX (5 Oct. 1800) [1].

Les commissaires des relatons commerciales en Batavie ayant eu l'honneur de vous rendre compte de l'élévation subite du prix du beurre et des fromages par suite de l'exportation qui s'en faisait sous pavillon neutre, j'ai cru inutile de vous en entretenir. Il m'a paru également superflu de vous fatiguer du récit de mes démarches pour priver l'Angleterre des ressources immenses que ce commerce lui présentait dans un moment où la rareté de ces mêmes comestibles a semé parmi le peuple des germes redoutables de fermentation.

Le Corps législatif batave a porté les défenses les plus sévères contre toute espèce d'exportation de ce genre. Le décret, discuté, prononcé, promulgué presque en même tems, était si peu attendu que 23 vaisseaux prussiens, 4 américains d'un très fort tonnage, au moins une vingtaine d'autres frêtés au nom de négocians d'Hambourg, de Brême, de Suède, de Danemarck ont été arrêtés dans les ports, malgré les passeports obtenus, le payement des droits effectué à la douane, et quelques-uns même après avoir descendu les rivières et dépassé les premiers postes.

Les réclamations sont générales. Je m'y attendais. La loi renferme avec elle une espèce d'effet retroactif, mais cet inconvénient était une suite nécessaire du tems que le Corps législatif avait apporté à prendre cet objet en considération.

Vous connaissez mieux que personne, citoyen ministre, combien les Corps sont difficiles à mettre en mouvement; depuis six semaines nous avions connaissance des immenses commissions données indirectement par l'Angleterre pour l'achat du beurre et du fromage. Il eût suffi pour en arrêter l'effet de fixer le prix auquel ces denrées ne pouvaient plus être exportées. Les représentans ont hésité par des considérations favorables au commerce, et dans le moment où leur délibération a été enlevée (j'ose dire un peu par mes soins) nous n'obtenions aucun succès sans l'effet retroactif.

Nous avons dû au contraire à ce vice de législation de priver nos ennemis des comestibles qui leur étaient nécessaires, en même tems qu'un préjudice notable en est résulté pour les commissionnaires. Il est impossible de se dissimuler que ceux-ci opéraient pour compte du gouvernement anglais, puisqu'à Londres on vendait à livrer au prix de 16 sols les mêmes quantités achetées 42 en Batavie. L'évidence ne peut être portée plus loin, et j'ose espérer, citoyen ministre, qu'elle m'obtiendra l'approbation du premier Consul et la vôtre. Si je ne suis point trompé dans mon attente, je vous demande d'y joindre votre appui contre les démarches de tout genre qui vont être tentées par les négocians. Plus de cinquante m'ont adressé des réclamations. Si j'en écoute une seule,

---

1) Als voren. — Vgl. publicatie U. B. van 24 Sept. 1800.

si je sollicite une exception auprès du gouvernement batave, j'appuye celles qui vont être vivement demandées par les ministres étrangers résidans ici. Ceux de Russie et de Suède ont fait d'inutiles efforts, le consul d'Amérique y a joint les siens, tous trois ont entraîné le ministre de Danemarck. On n'a point rougi de faire des offres considérables à des membres du Corps législatif; ils ont persisté et m'ont dit en même tems que pressés par tous les moyens, presque menacés personnellement de l'animadversion des ces cours, ils seraient obligés de céder si je joignais ma voix à celles de ceux qui travaillent avec tant de zèle pour nos ennemis.

Non qu'il n'y ait quelques négocians qui ont véritablement opéré de bonne foi pour la France. M. de Smeth, par exemple, a acquis 3000 quintaux de fromage pour le munitionnaire de la marine, et cependant j'hésite encore à en réclamer l'exportation, persuadé d'après l'aveu des représentans les plus purs que le lendemain de l'obtention de fausses pièces nous seront présentées à l'appui de demandes tout aussi respectables en apparence.

Les membres du Corps législatif savent parfaitement les distinguer comme individus, mais réunis en assemblée ils manquent de preuves suffisantes pour établir leur opinion. Ils savent qu'il n'est peut-être pas un seul négociant d'origine batave qui se soit livré à ces opérations illicites, et frappent avec une jouissance secrète les mêmes maisons qui ont refusé au premier Consul un témoignage de dévouement. Ces circonstances sont remarquables, citoyen ministre; elles vous prouvent ce que j'ai eu l'honneur de vous dire mille fois sur l'esprit de cette nation. On la suppose anglaise quand elle se plaint des maux qu'elle a soufferts, en jetant quelques regards sur sa prospérité passée; lorsque nous pourrons lui en rendre une partie elle deviendra la plus fidèle alliée de la France.

Je me résume, citoyen ministre. Des ordres illimités pour les quantités et le prix étaient donnés par l'Angleterre pour l'acquisition des beurres et fromages. On vendait à Londres à livrer à un prix de plus de moitié inférieur à celui des achats faits en Batavie. Quarante batiments sont chargés. Les agens de Prusse, de Suède, d'Amérique, de Danemarck favorisaient ces envois et s'élèvent avec amertume contre la loi rendue. Le dernier de ces ministres est celui qui y apporte le moins de chaleur, sans doute en raison des dispositions présentes de sa cour. Les négocians adressent des réclamations à toutes les autorités; ils en feront entendre de tout genre à Paris au nom du commerce français, ils y joindront des plaintes contre le refus de mon intervention, et cependant depuis plus de six semaines l'élévation du prix des comestibles en Batavie ne permit point leur versement dans l'intérieur de la République. Nous sommes assurés qu'à la moindre exception la porte sera ouverte aux spéculations particulières, aux fausses attentions, et le Corps législatif n'aura point la puissance de résister aux instances des ministres étrangers appuyés, quoique faiblement, par le gouvernement batave qui redoute leurs menaces. Dans cette position, citoyen ministre, je demande vos ordres, après vous avoir garanti tous les faits que j'ai l'honneur de vous exposer.

128. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 23 brumaire an IX (14 Nov. 1800) [1].

Lors du décret qui prohibe l'exportation des fromages, la maison de Smeth d'Amsterdam en avait acheté pour compte du munitionnaire de la marine 3000 quintaux. Les ordres de cette administration et la déclaration de M. de Smeth réunis dans mes mains furent à l'instant même portés comme titre d'exception auprès du gouvernement batave. Depuis cette époque je n'ai point cessé mes réclamations. La première chambre vient d'autoriser sur ma demande le Directoire à délivrer les permissions nécessaires pour la marine française; la seconde chambre doit sanctionner aujourd'hui ce décret Ainsi non seulement M. de Smeth pourra faire sortir les 3000 quintaux achetés antérieurement à la loi, mais une partie égale à la première et que demande aujourd'hui la marine. Je vous prie, citoyen ministre, de rassurer le ministre de ce département sur le zèle avec lequel j'ai veillé aux intérêts qui lui sont confiés.

Un objet du même genre, mais d'une plus grande importance, mérite toute notre attention, citoyen ministre: la loi qui défendait l'exportation du froment vient d'expirer. La question de sa prolongation devait être conmise au Corps législatif. La question a été décidée pour la négative à la majorité d'une voix. Seulement le renvoi des précautions à prendre pour que les blés exportés ne soient pas conduits en Angleterre a été fait à une commission. Dans cette discussion peut-être ne me serait-il pas impossible de regagner la majorité. Mais (si j'ose m'exprimer ainsi) citoyen ministre, j'ai déja dépensé la plus grande partie de mon influence auprès des représentants dans l'affaire des beurres et fromages. J'ai à combattre depuis un mois l'intérêt de tous les négocians dans un pays où le commerce est la seule profession; l'obsession auprès du Directoire de tout le corps diplomatique, les ministres d'Espagne et d'Amérique exceptés; l'or répandu à pleines mains par les agens anglais au commissionnaires des maisons de Londres; enfin la disposition presque générale chez une nation épuisée de chercher des ressources dans tous les moyens qui lui sont offerts. Le gouvernement, mu par ces considérations que les besoins rendent plus puissantes, se fera illusion sur la nature et l'effet des prétendues mesures de sûreté prises que les blés ne s'écoulent point en Angleterre. Déjà depuis deux jours on expédie pour Embden, dont les magistrats ne rougissent pas de donner de faux certificats de déchargement. Sans votre appui, citoyen ministre, et l'expression prononcée de la volonté du premier Consul, il m'est impossible d'obtenir un résultat conforme à vos désirs. Je vous demande avec instance une lettre officielle pressante, et vous supplie d'en assurer l'effet en faisant connaître à l'ambassadeur batave les intentions formelles du premier Cousul. Peut-être jugera-t-il nécessaire de suspendre provisoirement toutes les permissions d'exportation de grains accordées pour la Batavie. J'écris à ce sujet au préfet du département des deux Nêthes. Je réclame des employés sous ses ordres la plus exacte surveillance, et de lui ce qu'il croira convenable de faire avant d'avoir

1) Als voren.

reçu les instructions que je l'invite à solliciter. J'attends votre réponse, citoyen ministre, avec une impatience égale à mon zèle.

P. S. La seconde chambre vient de sanctionner le décret par lequel la première avait autorisé l'exportation des fromages destinés pour la marine française.

129. DE EERSTE CONSUL AAN TALLEYRAND, 1er frimaire an IX (22 Nov. 1800) [1].

Je vous prie, citoyen ministre, d'ordonner au citoyen Sémonville de faire connaître au Directoire batave, que la loi qui permet l'exportation des blés est contraire aux principes qui lient ensemble la Ligurie, l'Espagne, la France et la Batavie, et que si cette loi n'était pas promptement rapportée, cela donnerait une idée peu avantageuse de l'intérêt que met le gouvernement batave à voir cesser la guerre, et que cela pourrait avoir des suites qu'il est facile de prévoir. Enfin qu'il faut, par quelques moyens que ce soit, que cette loi soit sur-le-champ rapportée, et que l'on prenne de nouvelles mesures contre toute espèce d'exportation.

130. TALLEYRAND AAN DEN EERSTEN CONSUL, 4 frimaire an IX (25 Nov. 1800) [1].

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois, vous me chargez de donner au citoyen Sémonville à la Haye l'ordre de demander le rapport du décret qui permet l'exportation des blés de la Batavie. J'avais déjà prévenu vos intentions à cet égard.

Dès que je fus instruit que la loi qui prohibait la sortie de cette denrée était sur le point d'expirer, je recommandai de la manière la plus forte au citoyen Sémonville d'en demander le renouvellement, et de faire sentir au gouvernement batave l'importance et la nécessité de cette mesure.

Lorsqu'ensuite j'appris que le Corps législatif avait décrété la liberté illimitée de l'exportation, je mandai au citoyen Sémonville que votre intention expresse était qu'il requit sans délai la révocation de cette loi, et qu'il eût à faire sentir au gouvernement batave que nous avions droit de compter sur son empressement à voter toutes les mesures qui avaient pour objet ou de porter l'Angleterre à la paix, ou de diminuer son acharnement à prolonger la guerre.

Pour appuyer l'effet de cette démarche, j'ai écrit dans le même sens au citoyen Schimmelpenninck qui ne manquera pas d'en instruire son gouvernement. Enfin je recommande encore aujourd'hui cette affaire aux soins du citoyen Sémonville, et il y a lieu de croire que le Corps législatif batave, appréciant mieux ses vrais intérêts, reviendra sur sa dernière résolution, et renouvellera son décret de prohibition.

---

1) Als voren.

131. TALLEYRAND AAN SÉMONVILLE, 9 frimaire an IX (30 Nov. 1800) [1].

Quelqu'obstinée que soit la résistance du Corps législatif batave, je persiste à croire que vous en triompherez, et qu'il sentira enfin la nécessité de rapporter son décret en faveur de l'exportation des grains. Vous connaissez au reste les intentions du premier Consul; elles sont irrévocables.

Je n'ai jamais douté qu'il ne se mêlât à cette affaire beaucoup de considérations personnelles; c'est à vous à faire sentir au Directoire exécutif jusqu'à quel point elles peuvent compromettre l'intérêt public. Lorsque le gouvernement français a bien voulu autoriser quelques exportations de blés, il a cédé à un mouvement de pure bienviellance en faveur du gouvernement batave: mais dès qu'il s'obstine à méconnaître l'objet de cette complaisance, et à faire participer l'Angleterre au bienfait des exportations, il n'a pas dû espérer que nous nous prêterions longtems à les tolérer. En conséquence un arrêté des Consuls annulle à compter du premier de ce mois toutes les permissions de ce genre qui auraient pu être accordées à des particuliers. De plus des mesures sévères sont prises pour empêcher les écoulemens qui pourraient se faire par voie de contrebande.

Si ces mesures gênent par la suite les approvisionnemens de la Hollande, son gouvernement ne pourra en imputer la rigueur qu'à son obstination.

132. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 13 frimaire an IX (4 Dec. 1800) [1].

J'ai l'honneur de vous adresser la copie de la loi rendue par le Corps législatif batave. Vous n'avez point remarqué sans quelque étonnement les difficultés que j'ai éprouvées pour faire adopter ces dispositions. Je vous en ai caché une grande partie, citoyen ministre; il m'était précieux de ne vous les dire qu' après le succès, mais votre surprise augmentera lorsque vous saurez que tous les fonctionnaires publics désignés par l'opinion comme les amis de la France ont défendu avec la plus vive chaleur la liberté d'exporter, tandis que presque tous les hommes signalés dans le gouvernement par mes prédécesseurs comme ennemis de l'alliance ont appuyé mes efforts. Je me bornerai à deux exemples pris dans le nombre des plus marquans: d'un côté le Directeur van Swinden, si connu par son attachement pour tout ce qui tient à la révolution et à la République; de l'autre le ministre de la marine Spoors, constamment suspecté et dénoncé par la légation française.

Cette observation, citoyen ministre, s'étend au plus grand nombre des Directeurs, ministres et législateurs qui ont été appelés à cette délibération. Il en résulte, ce me semble, que les personnes employées à la Haye par le Directoire français ont évidemment confondu le caractère prononcé et l'indépendance des opinions de quelques fonctionnaires publics bataves avec le sentiment d'une préférence pour nos ennemis. Le ministre Spoors réunit plusieurs

---

1) Als voren. — Vgl. publicatie U. B. van 29 Nov. 1800.

des qualités d'un homme d'Etat. Il a senti que dans cette circonstance il fallait frapper le moral du peuple anglais, sans s'arrêter à mille autres considérations. Le Directeur van Swinden, nourri d'idées françaises, a soutenu avec opiniâtreté les principes d'économie politique qu'il professe. La liberté indéfinie est pour lui la seule loi commerciale, et les circonstances environnantes n'ont pu lui faire adopter une mesure qu'il considère comme aussi indifférente pour l'Angleterre que funeste pour son pays. Quelques autres personnes, et c'est le plus grand nombre, n'ont envisagé la défense d'exportation que sous le point de vue mercantile. Elles ont cru tarir ainsi ce qui reste des sources de la prospérité nationale, mais leur résistance, il faut le dire, a été moins forte, moins active que celle des hommes à idées libérales. Tant il est vrai que le plus puissant des intérêts est celui de nos opinions, et que même les plus modérées sont susceptibles d'une sorte de fanatisme.

Au milieu de cette lutte que l'avidité des commerçans et les intrigues de quelques agens anglais ont rendu si puissante, ma conduite a été difficile. Il était tel genre de démarches qui, en blessant l'amour-propre, me condamnait à me placer dans une opposition durable avec ceux de qui la France doit attendre habituellement le plus de secours. Il fallait laisser à tel membre du Directoire ou des Conseils la satisfaction d'exposer sa doctrine dans un message ou dans une opinion imprimée, sous peine de perdre à jamais son influence dans les questions qui, se rapprochant de ses principes, exigeaient cependant de plus ou moins grandes complaisances de sa part. Les obstacles ont été levés, toutes les convenances ménagées, et j'ose vous assurer, citoyen ministre, que les vaincus sont sans amertume contre moi, et les vainqueurs dans l'opinion qu'ils ne doivent leur succès qu'à la bonté de leur cause.

Cet effet est dû presque tout entier aux démarches provoquées à Rotterdam et Amsterdam, sans l'apparence de ma participation. Je le reporte sur vos commissaires dans ces deux villes; ils ont rempli mes instructions avec autant de zèle que d'intelligence. J'ai cru, citoyen ministre, qu'il était nécessaire de vous transmettre ces détails pour vous éclairer sur la situation des esprits dans un pays trop souvent mal connu par ceux qui à peine y ont fait un séjour suffisant pour apprendre les noms des membres du gouvernement. Vous ferez toujours auprès de lui tout ce qui sera susceptible de se concilier avec l'indépendance batave. Ménager sa susceptibilité, même dans ses écarts, est le premier devoir des fonctionnaires publics que vous employez ici. S'il est plus commode pour eux de parler au nom de la puissance de la République, il est certain aussi qu'ils sèment sans le vouloir des germes de haine et de trahison là où voudrait naître la confiance. Celle du peuple batave en général est absolue dans le gouvernement du premier Consul, mais ses moyens sont tellement épuisés, son existence accompagnée de tant d'incertitudes, que vous devez excuser ses alarmes sur l'avenir et pardonner quelques regrets sur le passé.

Je ne vous cache point, citoyen ministre, qu'en obtenant les décisons que vous désiriez sur les fromages et les grains, j'ai flatté la Batavie de facilités commerciales du même genre de la part de la France. Le Directoire me les demande avec instance. Plusieurs membres du Corps législatif, les magistrats municipaux dont j'ai tant eu à me louer, m'ont tous représenté que l'expérience des Etats-Généraux leur avait appris à regarder la défense d'exporter comme une cause de disette, lorsque les ports de Flandres et de la Belgique leur étaient fermés.

Jusques à présent les permissions données isolément à quelques individus n'ont point servi à l'approvisionnement de la Batavie, les personnes qui les ont reçues en ayant fait un simple objet de spéculation. Quelques commerçans qui les ont acquises en ont laissé verser la presque totalité en Angleterre par l'île de Cadsant. Le premier Consul éviterait ces coupables abus, s'il daignait accéder à la demande que le gouvernement batave m'a prié de lui faire, et lui remettre des permissions limitées pour en disposer en faveur des négocians qui seraient choisis d'accord avec le général commandant en Batavie et le ministre de la République. Les détails des opérations et des versemens seraient suivis par nous de concert avec les préfets des départemens frontières, dont la surveillance et les efforts sont impuissans contre la complicité ou la négligence des agens des douanes, s'ils ne sont secondés par l'autorité militaire.

A cet égard, citoyen ministre, je dois rendre un hommage éclatant au général Victor. Des avantages considérables lui eussent été assurés s'il avait voulu, non pas trahir ses devoirs, je l'en crois incapable, mais différer de s'unir au préfet des deux Nêthes et à moi, pour suspendre, sans attendre les ordres de Paris, l'effet de toutes les permissions d'exportation aussitôt que je lui ai donné connaissance de l'hésitation du Corps législatif. Je vous prie, citoyen ministre, de vous unir à moi pour rendre compte de ce fait au premier Consul; il jugera dans sa sagesse si cet exemple honorable de désintéressement est digne d'un témoignage de satisfaction.

P. S. Citoyen ministre, ma dépêche écrite, je reçois celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 frimaire. Elle me fait espérer que le premier Consul rendra justice au dévouement des membres du gouvernement et des administrations bataves qui ont prononcé ou obtenu la défense d'exportation, et ne trompera pas leur attente en refusant maintenant des permissions limitées. Je n'ai point pris d'engagement à cet égard, quoique vos instructions semblassent m'y autoriser, mais le décret n'eût été rendu que par la force si je n'avais laissé cette espérance. Veuillez obtenir du premier Consul de la réaliser, citoyen ministre: sa détermination accroîtra sensiblement notre influence auprès des Bataves, qui auront la certitude qu'on s'occupe de leurs besoins. Le gouvernement français peut le faire sans crainte d'aucun abus, si les opérations sont faites désormais en sens inverse de celui qui a eu lieu jusqu'à présent. Aussi longtems que les exportations seront versées par les départemens réunis en Batavie, les préfets ne peuvent surveiller les grains du moment qu'ils sont sur les fleuves, et la cupidité des spéculateurs dirige sur-le-champ les expéditions en Angleterre. Cette fraude serait impossible si le gouvernement batave tirait des départemens réunis des quantités dont il nous constaterait l'arrivage en nombre égal à celles délivrées sous l'inspection des préfets. Le gouvernement batave a des propriétés considérables dans la ci-devant Flandre; ses fermiers lui offrent en grains un payement qu'ils ne peuvent faire en numéraire. Le Directoire s'il obtenait cette faveur, est autorisé par le Corps législatif à délivrer de nouvelles exportations de fromage pour notre marine, et m'a enfin laissé apercevoir qu'il se rendrait facile sur la rentrée des avances, que je lui demande encore pour l'équipement de la 27e demi-brigade qui a perdu tous ses effets sur le Rhin par l'ouragan du 18.

133. SEMONVILLE AAN DEN EERSTEN CONSUL, 13 frimaire an IX (4 Dec. 1800) [1]).

Une année s'est écoulée depuis que vous m'avez confié le soin de défendre en Batavie les intérêts de la République: alors, malgré les victoires récentes de la Nord-Hollande, quelques procédés du Directoire français avaient tellement exaspéré les esprits, qu'un changement violent dans le gouvernement paraissait inévitable. La remise du commandement des troupes bataves dans les mains du général Augereau éprouvait les plus fortes oppositions. Bientôt elles ont cédé à la persuasion. Depuis cette époque vos troupes ont été constamment approvisionnées de tous les objets qui leur étaient nécessaires; jamais un accord plus parfait n'a régné entre toutes les parties de l'administration. Le Directoire a excédé plusieurs de ses engagemens, acquitté d'anciennes réclamations et des dépenses extraordinaires. 5 ou 6000 hommes ont été habillés spontanément, sans avoir égard aux échéances et à la quantité des remplacemens fixée par les conventions. Les troupes bataves ont marché au Rhin aussitôt que vous m'avez donné l'ordre de les demander. Toutes vos légions sont dans l'état le plus propre à vous satisfaire. Uun seule, la 27e, a perdu sur le Rhin la totalité de ses équipages par l'effet du terrible ouragan que nous avons éprouvé. Un bateau portait tous les effets qui venaient de lui être délivrés; j'ai cru qu'il n'était point convenable avec la dignité de la nation de demander immédiatement un second équipement au gouvernement batave.

Cependant cette même 27e est nue et les fournitures des magasins français peuvent se faire attendre. J'ai sollicité un secours extraordinaire sans m'expliquer sur sa destination; je suis assuré de l'obtenir et je remettrai à l'inspecteur aux revues, Porte, qui va partir pour l'armée, l'autorisation de tirer de Francfort, à vue sur la Haye, toutes les sommes qui seront nécessaires à l'équipement de cette demi-brigade. La diffculté des transports et l'imminence des besoins dans une saison rigoureuse ne me permettait pas un autre mode. J'ai promis de rendre cette avance sur une partie quelconque des prestations faites à nos troupes par la Batavie, en l'an IX. Je ne crois point avoir trop présumé de la confiance dont vous m'honorez, citoyen premier Consul, et de votre amour pour de braves gens qui ont combattu avec vous, en espérant votre approbation à ces dispositions, que vous auriez sans doute ordonné vous-même en faveur de ces troupes, si le temps vous eût permis de connaître leur déplorable situation. La marine française demandait un approvisionnement de 6000 quintaux de fromage: le Corps législatif l'a excepté de la loi rendue, d'après mes instances, contre l'exportation ce cette denrée. Enfin il vient de prononcer la défense d'exporter à l'étranger les grains de toute espèce actuellement existans en Batavie, ou qui pourraient venir de la France soit par terre, soit par les canaux. Un simple transit a été conservé pour les bâtimens arrivans par mer ou par les grands fleuves, avec la condition de laisser en Batavie le quart de leur chargement.

Tel est, citoyen premier Consul, le compte sommaire de ma mission. Je ne la remplirais qu'imparfaitement si je ne vous parlais maintenant des besoins de la Batavie: ils sont grands et s'accroîtront encore cet hiver par

---

1) Als voren.

les mesures qu'on vient de prendre. Le Directoire, le Corps législatif, les municipalités réclament de vous, citoyen premier Consul, et m'ont pressé de solliciter des exportations de grains. L'espoir de les obtenir de votre bienveillance a seul déterminé le Corps législatif, à qui l'expérience a prouvé que la fermeture des ports pour l'exportation éloigne toutes les importations du commerce lorsque les ports de la Belgique sont fermés. Le gouvernement vous supplie de les lui ouvrir pour des quantités limitées qu'il se chargerait de faire venir. Il possède de nombreux domaines dans les départemens réunis; ses fermiers hors d'état de lui envoyer du numéraire offrent de payer un arriéré considérable en grains.

Quatre ou cinq mille *lasts* suffiraient pour les approvisionnemens des places, des nombreux établissemens de charité et pour donner au Directoire la facilité de prévenir une hausse excessive cet hiver. Il est de notre devoir de vous déclarer, citoyen premier Consul, que les permissions précédemment accordées, loin d'atteindre le but que se proposait votre bienveillance, ont opéré de très faibles versemens en Batavie; presque tous ont été dirigés en Angleterre; et ces abus criminels se renouvelleront de la part des spéculateurs subalternes si le gouvernement batave et les agens civils et militaires établis par vous auprès de lui ne dirigent point les opérations que vos préfets ne peuvent surveiller au delà de leur territoire.

L'intérêt du gouvernement à conserver les grains qu'il tirerait de la Flandre est évident; sa moralité vous est connue. Les détails que je transmets au ministre des relations extérieures sur le général Victor vous apprendront, citoyen premier Consul, quelle a été sa conduite dans ces circonstances. Je m'abstiens de parler de la mienne; il me suffit de mettre sous vos yeux le tableau rapide de mon administration pendant douze mois. Je serai heureux de votre approbation et je l'espère en silence.

134. DE EERSTE CONSUL AAN TALLEYRAND, 25 frimaire an IX (16 Dec 1800) [1].

Le ministre des relations extérieures fera connaître au citoyen Sémonville que le décret de la République batave a éclairé le gouvernement français, et qu'il est aujourd'hui de principe de ne plus laisser sortir un seul grain de blé pour quelque pays que ce soit; que la récolte a été cette année médiocre dans beaucoup de départemens et mauvaise dans plusieurs.

135. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 30 nivôse an IX (20 Jan. 1801) [2].

. . . . . Ce n'est rien vous apprendre, citoyen ministre, que de vous dire que l'édifice constitutionnel de la Batavie croule de toutes parts. Profusion de fonctionnaires publics, confusion de pouvoirs, lutte des autorités, insuffisance de chacune d'elles, dépenses exorbitantes, défaut d'ensemble et de plan; tels

1) Als voren.
2) A. E., Holl. 605. — Vgl. Sorel VI, 102: essai de coalition contre l'Angleterre.

sont les moindres vices de cette constitution. Je dis moindres, parce qu'il en est un qui l'emporte sur tous les autres.

A l'instant de sa rédaction ses auteurs y ont placé avec soin le serment de haine au gouvernement stathoudérien, au fédéralisme, à l'aristocratie et à l'anarchie, et comme si de pareilles déclarations métaphysiques ne suffisaient point pour consolider les divisions qu'on voulait entretenir, on y a joint l'engagement écrit de chaque citoyen actif à ne jamais donner sa voix à un individu *cru partisan* de ces quatre abstractions.

Pour qui connaît le respect religieux, imprimé dans l'esprit des Bataves à toute espèce de serment, il ne doit point paraître extraordinaire qu'un si petit nombre ait consenti à prêter celui qu'on exigeait d'eux pour exercer les droits politiques. Aussi presque tous les hommes connus par des lumières ou une existence antérieure à la révolution se sont éloignés des affaires, et leur direction est demeurée dans des mains en général pures, mais incapables de tenir seules les rênes de la République. Il n'est, j'ose le dire, citoyen ministre, personne en Batavie qui ne sente ces vérités, personne qui ne gémisse de leurs funestes effets. Presque tous les membres influens du gouvernement et du Corps législatif s'en sont expliqués avec moi par des insinuations plus ou moins directes. On ne peut comparer cette disposition universelle, suite du besoin de changement, qu'à l'agitation intérieure qui s'est manifestée en France lorsque sa fortune ramena d'Egypte le général Bonaparte.

De même, aussi longtems que la guerre continentale n'a point présenté de terme, les Bataves ont vu, avec la stupeur du désespoir, tomber pièce a pièce toutes les parties de la prospérité publique. Nul remède ne paraissait possible à tenter. Maintenant, les cœurs sont ouverts à l'espérance; on entrevoit des améliorations; la coalition du Nord présente un contrepoids à la prépotence de l'Angleterre; on redoute moins la lutte qu'il faudra peut-être soutenir encore en considérant qu'elle sera du moins partagée par toute l'Europe.

Nos victoires et la parole du premier Consul [1]) ne laissent plus à la timidité d'inquiétudes sur les vengeances de la maison d'Orange; ses partisans se croient pour la plupart dégagés de leurs engagemens avec elle, et brigueront bientôt l'honneur d'en prendre uniquement avec leur patrie. Des deux côtés les haines s'effacent, et le désir d'un rapprochement est mutuellement éprouvé, mais la constitution et le serment arrêtent ce mouvement salutaire. C'est un abime que nul n'ose franchir et qui engloutira la République, si nous ne nous tâtons de le combler.

Au milieu de ces fluctuations les idées se reportent vers des temps prospères, où un ordre de choses basé sur les habitudes du pays et les convenances locales assurait à tous un libre exercice de leurs droits. La nation batave comme la nôtre voulut presque unanimement en '87 une révolution, mais la minorité seule et les événemens qui lui donnèrent une force irrésistible ajoutèrent à ces premières conceptions des institutions qui n'ont cessé d'être repoussées par l'opinion publique. Aujourd'hui que celle-ci s'est éclairée par

---

1) „De onafhankelijkheid van de Bataafsche Republiek zal verzekerd en erkend worden" (boodschap van den Eersten Consul aan het Fransche Wetgevend Lichaam over den staat der onderhandelingen met Oostenrijk, 1 Jan. 1800, door Schimmelpenninck medegedeeld bij dépêche van 2 Jan. 1800; zie *Dagverhaal* X, 886).

les changemens survenus en France, qu'elle s'appuye sur l'espoir d'une organisation stable en Europe et sur la déclaration d'indépendance due à la générosité du premier Consul, toutes les têtes fermentent pour un autre mode de gouvernement, toutes reviennent à l'aurore de la révolution, toutes sentent la nécessité de concilier ce que l'expérience de l'ancien régime avait introduit d'utile dans l'administration avec les institutions que la saine philosophie a planté sur la tombe des préjugés.

Citoyen ministre, personne ne vous parlera ici de système arbitraire, ni de souveraineté divisée dans les provinces: ces idées sont réservées au siècle qui vient de s'écouler. Mais tous les bons citoyens vous demanderont que la propriété soit respectée et honorée. Que le gouvernement soit fort par son organisation et la composition de ses membres. Que le pouvoir judiciaire soit indépendant, les actes législatifs rares.

Voilà ce que la Batavie attend du premier Consul, citoyen ministre, et ce qu'elle oserait lui proposer si les hommes les plus distingués n'étaient en même tems les plus esclaves. Les uns du serment qui les lie, les autres d'une délicatesse qui leur commande de garder le silence sur une disposition qui les exclue de toutes fonctions.

En respectant leurs scrupules, citoyen ministre, j'ai cru trahir mon devoir si je différais plus longtems d'être leur organe auprès de vous, ainsi qu'ils m'en sollicitent vivement. Il est à craindre, je ne le cache point, si vous ne secondez les bons citoyens du secours de votre puissance, que des intriguans moins timorés ne s'emparent du mouvement général, ne tentent presque sous vos yeux et sans votre participation une opération spontanée. Le jour que la proposition en serait faite dans les Conseils où elle fermente depuis longtems, vous seriez obligé pour l'arrêter d'employer les armes de la force ou celles de la constitution.

Les premières répugneraient sans doute au premier Consul, et présenteraient ce me semble de graves inconvéniens que vous avez toujours voulu éviter. D'un autre côté, comment invoquer la constitution déjà ébranlée par l'opinion, et que la force des choses joint à l'assentiment de la France plongera infailliblement dans l'oubli avant les trois années qu'elle doit encore parcourir pour être soumise à une révision? De combien ces embarras ne seraient-ils pas augmentés, si les puissances de l'Europe, déjà attachées par de petites intrigues et de grands intérêts au sort de la Batavie, prêtaient le secours d'une influence secrète aux succès de tel ou tel parti?

Tous sont encore à notre disposition: mais veuillez, citoyen ministre, peser le degré de certitude que vous avez de leur fidélité, lorsque dans le cours des négociations les puissances étrangères ajouteront à la bienveillance qu'elles témoignent aujourd'hui des espérances de différens genres?

Citoyen ministre, il ne m'appartient pas d'indiquer les mesures propres à prévenir ces dangers; je sortirais de mes devoirs, si je vous entretenais d'autre chose que de l'urgence de s'en occuper. J'ai l'honneur de vous transmettre le vœu national de la Batavie. Les motifs sur lesquels il est fondé. L'espoir qu'il sera rempli par le premier Consul. L'impossibilité de n'y pas satisfaire tôt ou tard; l'obstacle qu'il rencontre dans le serment. La nécessité de l'annuller pour nous attacher tous les hommes capables qu'il range dans la classe des suspects. La convenance de prendre l'initiative d'une mesure que

réclame l'opinion. L'utilité de nous acquérir ainsi une influence exclusive sur les changemens des choses et des personnes. Celle de prévenir l'intervention des puissances étrangères. Enfin celle de substituer une reconnaissance durable aux souvenirs des maux que nos armes et depuis les passions de notre Directoire ont accumulé dans ce pays. Le premier Consul prononcera. Quelle que soit sa décision, je vous supplie, citoyen ministre, de l'accompagner du plus profond secret. Lucchesini [1]), je le sais, flatte et entretient l'ambassadeur batave. Celui-ci lors de son voyage à Amsterdam a été provoqué sur la nécessité d'un changement, et des représentans lui ont fait des propositions. Haugwitz communique fréquemment avec Bourdeaux. En voilà plus qu'il n'en faut sans doute pour servir de pâture aux intrigues qui ne manqueront pas de s'ourdir de toutes parts, si on soupçonne les intentions du premier Consul avant l'instant fixé par lui pour son exécution.

136. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 30 nivôse an IX (20 Jan. 1801) [2]).

S'il m'est permis, mon cher ministre, de déposer dans le sein de l'intimité quelques observations relatives à la depêche ci-jointe, je vous prie de remarquer que depuis longtems la Prusse s'est établie ici la protectrice née des Orangistes de fait ou d'opinion. Cette protection a été heureusement sans effet, quant à la chose, et quant aux personnes. La chose est maintenant désespérée; les personnes ont toujours été plus ou moins persécutées, et il en est encore en assez grand nombre que frappent ces décrets lancés pour des imprudences commises lors de l'invasion anglo-russe.

Le cabinet de Berlin a présenté deux ou trois notes pressantes pour obtenir une amnistie générale. Il a échoué dans ses tentatives, quoi qu'il réduisit sa demande à ceux qui n'avaient point porté les armes. Il s'agit maintenant d'enlever à la Prusse des partisans déjà fort dégoûtés de sa nullité, en faisant de votre propre mouvement et à son insu une démarche qui vous attachera les premières familles de la Hollande. On peut dire plus, car grâces à l'absurde généralité du serment, les citoyens honnêtes de toutes les grandes villes sont placés dans la classe des suspects. Un enthousiasme universel accueillera la proposition que vous ferez de sa révocation jointe à l'amnistie.

Tous les gouvernans ne partageront point sans doute ce sentiment: quelques-uns verront avec regret centupler la classe des concurrens aux places; mais je doute que vous regrettiez la perte de ceux qui osant combattre l'opinion publique dans cette lutte, se consacreront d'eux-mêmes à l'impuissance de nuire. D'ailleurs cette constitution ne peut durer. Tous les hommes honnêtes briguent maintenant l'honneur de lui porter le premier coup, et quelle meilleure place pour frapper que la pierre angulaire sur laquelle est inscrite une liste de proscription pour la majorité des propriétaires!

Le service que vous leur rendrez vous assure leur reconnaissance et leur

---

1) Thans Pruisisch gezant te Parijs; Bourdeaux is de Bataafsche zaakgelastigde te Berlijn. — Over de reis van Schimmelpenninck zie ons vierde hoofdstuk.

2) Als voren. — Particuliere brief. — „La dépêche ci-jointe" is ons vorig nummer.

vote dans toutes les dispositions ultérieures. Vous donnez ainsi le meilleur gage de la conduite que vous vous proposez de tenir lors des changemens; et vous commandez la confiance. Ils seront tous faciles à exécuter du moment que le premier anneau de la chaine sera rompu. Nous prendrons pour chefs du mouvement les personnes qui auront combattu sous vos étendards dans cette circonstance. Je suis assuré d'être fortement appuyé dans le Directoire et dans les Conseils: aussitôt que j'aurai fait en votre nom la proposition, elle obtiendra l'assentiment général, sans vous donner cependant une couleur stathoudérienne, puisque l'amnistie exceptera ceux qui ont porté les armes. Enfin si par hasard les intriguans étaient les plus forts, et qu'il fallut employer le langage de l'autorité (ce que je ne dois point croire d'après tout ce qui m'a été dit), vous ne sauriez ce me semble en faire un plus bel usage.

Il est nécessaire cependant de vous prévenir sur les suites de ce mouvement. *La Batavie se donnera la constitution que vous voudrez* à deux exceptions près, qui tiennent aux localités et aux habitudes du pays. L'établissement des préfets si utiles en France serait odieux ici. Les grandes villes veulent diriger leur administration intérieure. Elles ont, vous le savez, d'immenses établissemens, des fondations de tout genre pour l'utilité publique. Les premiers capitalistes ont mis de tout tems leur amour-propre à remplir les places de Régens, de Bourguemestres etc. etc.; ils employaient des sommes qui eussent étonné les gouvernemens les plus riches, à faire fleurir les institutions confiées à leur direction. Le peuple qui les a vu dépérir sous les pauvres commissaires du Directoire, et les plus pauvres municipaux, sent mieux que personne combien la vanité dans ce cas sert ses intérêts. Réservez donc aux départemens toute leur administration intérieure, et reposez-vous sur l'esprit d'ordre et de conservation des habitans.

Un autre article concerne le chef ou président du gouvernement. Tel homme n'existe point ici, à qui on permette de prendre un pareil titre à vie ou pour l'espace de dix ans; dans ce cas ou préférerait le Stathoudérat. Une famille princière froisserait moins l'amour-propre.

Observez que les individus qui selon toutes les apparences seront appelés particulièrement aux fonctions publiques, se trouveront dans la classe distinguée qui s'est élevée contre la maison d'Orange en '87. Mille rivalités subsistent entre elle, et aucune considération acquise dans les emplois civils ou militaires n'est propre à faire taire les prétentions. Le peuple d'ailleurs croirait avoir changé de maître; il s'attacherait par tous les moyens à renverser celui que la veille il aurait vu son égal. Vous pouvez (s'il est nécessaire) placer un pouvoir plus étendu et plus durable sur une seule tête du gouvernement, pourvu que vous la décoriez d'un titre modeste comme celui de greffier. Mais ce sera beaucoup faire que de donner deux années d'existence à votre président.

Sur tout le reste je crois être en état, mon cher ministre, de satisfaire pleinement les désirs que vous pouvez former sur la constitution batave. J'espère que vous serez content de mon zèle, mais en vérité vous me me devrez bien des déjeûners pour m'indemniser des tristes matinées et des longues soirées que je passe ici.

P. S. Ce n'est point à vous à qui je dois me permettre de faire sentir l'importance du secret. La Prusse à la moindre indiscrétion s'attribuera le mérite de ce que vous ferez. Entre nous, elle en a usé ainsi lors de la déclaration d'in-

dépendance batave portée au Corps législatif par le premier Consul. M. d'Haugwitz a fait prévenir van der Goes quelques jours auparavant, „que bientôt il recevrait une nouvelle importante due à l'intérêt de la cour de Berlin". Après l'événement, on l'a expliqué ainsi. Etait-on vraiment instruit à Berlin? Je l'ignore.

137. TALLEYRAND AAN SÉMONVILLE, 17 pluviôse an IX (6 Febr. 1801) [1]).

Le premier Consul ayant pris en grande considération votre dépêche du 30 nivôse, je vous fais connaître aujourd'hui ses intentions par rapport à ce qui concerne la République batave. Je le fais avec d'autant plus de satisfaction, que vos propres observations ont puissamment contribué à fixer les résolutions du premier Consul.

En effet vos rapports lui ont fourni la preuve que le gouvernement actuel de la Batavie était loin de la politique financière et commerciale la plus favorable à sa position. Le premier Consul s'est convaincu qu'un meilleur ordre de choses pouvait être établi dans cette contrée, mais il a senti en même tems que quelque générale que fût à cet égard l'opinion des citoyens bataves, la plus grande partie d'entre eux se trouvaient retenus ou par le serment qu'ils avaient prêté, ou par l'incertitude qu'ils pouvaient avoir des dispositions du gouvernement français. En conséquence le premier Consul vous autorise à faire connaître que rien ne serait plus agréable à la France, que de voir la Hollande mise à même de recouvrer, sous un gouvernement entièrement analogue à ses intérêts, la puissance, la considération et le crédit qui ont été si longtems son partage; et que tel est à cet égard la sincérité des vœux du gouvernement français, qu'il sera prêt à favoriser de tous ses moyens tout changement qui serait reconnu avantageux dans la constitution de la République batave.

Sous ce rapport il conviendra que vous vous concertiez avec les meilleurs esprits et les hommes les plus influens du pays. Vous les engagerez à rédiger leurs idées constitutionnelles, à en former un système complet, et vous vous empresserez de nous en donner communication. Ils doivent être persuadés que tout système constitutionnel qui excluera pour jamais le Stathoudérat et la maison d'Orange, qui assurera la liberté en Batavie d'après les principes des paladins de 1787, qui donnera de la force au gouvernement et qui garantira à la fois la prospérité du commerce, la restauration des finances et le maintien du crédit public, aura l'entier assentiment du gouvernement français.

Si pour procurer aux Bataves la facilité de se donner ainsi une constitution meilleure et un gouvernement plus conforme aux intérêts comme à l'opinion du pays, il était nécessaire de provoquer d'abord l'abolissement des loix d'exclusion portée contre un si grand nombre de citoyens, et une sorte d'amnistie générale en faveur de tous les hommes qui n'ont eu que le tort d'avoir ou d'être soupçonnés d'avoir des opinions contraires à celles qui ont prévalu (hors ceux qui ont formellement trahi leur patrie en portant les armes contre elle

---

1) Als voren.

et en s'associant de fait aux entreprises de la maison d'Orange), vous êtes autorisé à faire les démarches que vous jugeriez nécessaires pour provoquer cette amnistie, et l'abolition d'un serment qui par le vague et la généralité des engagemens qu'il exprime a incessamment éloigné des affaires une grande part des citoyens, et isolé en quelque sorte le gouvernement au milieu des gouvernés. Mais vous aurez soin de porter la plus grande attention à ce que vos démarches, soit confidentielles, soit d'office, ne présentent jamais que l'intervention amicale de la République, et aucune prétention d'influence directe et d'impulsion non sollicitée.

Il y a plus, citoyen: dans les rapports nouveaux qui vont s'établir entre vous et les hommes les plus influens de la Batavie, vous ne négligerez pas de leur rappeler que si le gouvernement français depuis sa nouvelle institution n'a pu faire tout ce qu'il aurait désiré pour la restauration de la Batavie, le moment peut être prochain où tous les intérêts des Bataves pourront trouver en nous un appui efficace. En effet la paix d'Allemagne ne peut encore être longtems différée, et elle peut présenter des moyens d'utilité pour la Batavie. Un ministre russe [1]) arrive à Paris chargé spécialement de tout ce qui est relatif au rapprochement de la France et de la Russie, et la République batave peut être appelée à jouir non seulement du bénéfice de ce rapprochement, mais de celui de beaucoup d'avantages commerciaux, dont l'Angleterre se voit aujourd'hui déshéritée et que l'intervention du premier Consul peut contribuer à procurer aux Bataves.

Quelque acharnée que se montre l'Angleterre, il faudra bien qu'elle finisse par s'adoucir et s'humilier. Ses prétentions de toute espèce devront bientôt diminuer, et le gouvernement français sera empressé alors de prendre particulièrement à cœur les intérêts si lésés de la Batavie. Enfin il se trouve dans les rapports directs de la France et de la Batavie plusieurs points en contestation sur lesquels on n'a pu s'accorder jusqu'ici, et que le premier Consul sera disposé à arranger d'une manière satisfaisante pour la nation batave. Mais tout ceci (et je n'en excepte pas le vif intérêt et la part active que vous seriez autorisé à prendre à la réorganisation du gouvernement batave) suppose que ce gouvernement, en même tems qu'il recevrait de la République française tous les services, tous les avantages que sa puissante amitié lui promet, ne négligerait pas de contribuer aussi de tous ses moyens au succès de la cause commune, et s'empresserait de faire usage de ses ressources et de son crédit pour faciliter les entreprises du gouvernement français.

Il conviendra donc, citoyen, 1°. que vous concertiez, fassiez rédiger, et nous transmettiez le projet de constitution qui serait jugé le plus propre et le plus avantageux à la nation batave; 2°. que vous portiez pareillement à notre connaissance, et d'après les communications très détaillées que vous aurez lues, les points principaux sur lesquels le gouvernement batave pourrait obtenir une conclusion favorable soit de notre intervention dans les négociations avec l'Empereur et l'Empire, avec la Prusse, la Russie, et avec l'Angleterre, soit des arrangemens directs qui pourraient avoir lieu entre la Batavie et la France; 3°. que vous vous assuriez de la manière la plus précise et la plus inva-

---

1) Kalitcheff. — Zie Sorel VI, 108; Bailleu II, 29.

riable, de ce que nous pourrons nous-mêmes attendre du gouvernement batave pour prix des efforts qui seraient faits en sa faveur, et pour faciliter l'entier développement des forces qui devront agir contre l'ennemi commun.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien tout ce qui fait la matière de cette dépêche doit demeurer secret. Vous en avez senti avant moi la nécessité. Je n'ai pas encore dit un mot à l'ambassadeur batave. Il convient que tous les préliminaires se traitent à la Haye, et qua la chose ne puisse s'ébruiter que que quand elle touchera à son dénouement.

138. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 29 pluviôse an IX (18 Febr. 1801) [1]).

Le général Victor ayant ordonné à mon gendre de se rendre à Paris pour service militare, je le charge d'avoir l'honneur de vous remettre une première réponse à la dépêche importante que vous avez bien voulu confier au citoyen Dervillé.

Je n'ai pas perdu un moment pour entretenir le Directoire des vues générales du premier Consul sur la Batavie. Une audience particulière de plus de trois heures m'a été accordée. Quelques-uns des membres étaient prévenus confidentiellement. J'ai trouvé chez tous réunis le sentiment qu'ils n'avaient osé m'exprimer individuellement qu'avec réticence. L'impossibilité de faire marcher plus longtems la constitution telle qu'elle est a été reconnue unanimement dans cette circonstance; cependant j'ai retrouvé le pouvoir qu'a l'étude exclusive des sciences abstraites de fausser en matière politique les meilleurs esprits. Il en est résulté quelques différens d'opinions sur la nécessité et la nature des changemens. Les uns ont pensé qu'il suffisait de graisser les rouages pour les faire marcher, les autres qu'il était indispensable d'en diminuer le nombre et d'ajouter à la force des leviers. Cette discussion d'après les intentions du premier Consul appartient toute entière aux intéressés; vous ne vous réservez que l'influence d'une amitié protectrice. Cette déclaration faite par moi au nom du gouvernement français a été entendue avec la plus vive reconnaissance, et l'on m'a prié d'être l'interprête de ce sentiment auprès du premier Consul. Sans doute le citoyen Schimmelpenninck sera chargé de lui porter les mêmes hommages de la sensibilité du Directoire. Cet ambassadeur n'a point laissé ignorer au ministre van der Goes l'entretien dont l'a honoré le premier Consul; sa dépêche [2]) m'a été communiquée deux heures avant ma conférence au Directoire. Comme elle ne parle point des arrangemens extérieurs dans lesquels vous proposez d'apporter bienveillance pour ce qui ne dépend que de votre volonté, et protection pour ce qui doit être concerté avec les puissances étrangères, j'ai été porté à penser que le premier Consul s'était borné à provoquer l'ambassadeur sur la nécessité de quelques arrangemens intérieurs, et sur le degré d'indépendance qu'il laisserait à la Batavie à cet égard. J'ai demandé que tous les autres objets vous fussent transmis directement par mon organe. Le Directoire a acquiescé à mes désirs; le ministre van der Goes a été nommé hier pour en conférer avec moi; un travail sera fait en conséquence,

---

1) Als voren.
2) Zie vierde hoofdstuk.

et d'ici à une époque très prochaine je pourrai vous adresser, citoyen ministre, le tableau des demandes et des propositions de la Batavie. Sur ces entrefaites la nouvelle de la paix, apportée officiellement hier matin, accélérera selon toutes les apparences l'amnistie sur laquelle déjà le Directoire s'était montré facile, et qu'il désirait seulement attacher à cette époque plus propre que toute autre à fermer les cœurs à la haine. Quant à la suppression du serment, tout en déplorant son absurdité et ses funestes conséquences, le Directoire s'est rappelé qu'il était, ainsi que le Corps législatif, l'ouvrage de ce même serment; il a craint d'en proposer l'anéantissement, qui entraînerait peut-être celui de la constitution entière par un mouvement rapide, avant qu'on se fût concerté sur les moyens de la remplacer. Il m'a demandé d'accorder sur cet article quelques délais à la prudence batave. En refusant d'y consentir j'aurais mal rempli vos instructions.

Il résulte de ce que j'ai fait depuis quatre jours en vertu de celles que vous m'avez données, citoyen ministre:

1°. que vous pouvez compter sur l'amnistie;

2°. que le serment sera annullé par la volonté réunie du Directoire et des esprits sages du Corps législatif;

3°. que dans ces deux corps on s'occupera incessamment d'un plan de constitution, qui vous sera soumis avant de prendre quelque consistance et de recevoir quelque publicité;

4°. que ce plan se rapprochera plus on moins des principes de la constitution de '87, confirmera l'unité de gouvernement, mais rendra aux provinces une partie de ce qu'elles ont perdu;

5°. qu'il sera basé sur la propriété, remplaçant ici toutes les institutions nobiliaires;

6°. que la disposition générale des esprits est telle que vous ne serez obligés pour influencer les résolutions de la Batavie de déployer aucun des moyens correctifs qui répugnent au caractère du premier Consul, et que repousse aujourd'hui la politique de notre gouvernement;

7°. enfin que le ministre van der Goes s'expliquera confidentiellement avec moi sur les vœux et les intérêts de la Batavie dans les nouveaux rapports politiques qu'elle pourrait devoir à la bienveillance ou à la protection du premier Consul.

139. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 10 ventôse an IX (1 Maart 1801) [1].

La commission nommée par le Corps législatif pour lui faire un rapport sur l'amnistie, est unanime dans son opinion en faveur de cette mesure; il ne nous est plus permis de douter qu'elle ne soit convertie en loi après la troisième lecture constitutionnelle. Le Directoire n'attend que la publicité donnée au rapport de la commission pour proposer en comité secret la question de savoir s'il n'est pas nécessaire d'avancer l'époque fixée par la constitution pour

1) Als voren. — Copie van deze dépêche, „pour le premier Consul", is aanwezig in A. N., AF^{IV}, 1682.

sa révision. Il ajoutera dans son message, que les formes prescrites par cette même constitution pour cette opération importante sont incompatibles avec les circonstances présentes, et qu'il lui paraît urgent de les suppléer par une commission peu nombreuse, à la nomination de laquelle concourraient le Directoire et le Corps législatif. Des orateurs distingués sont prêts à appuyer cette proposition, et toutes les apparences nous promettent le succès. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, citoyen ministre, combien cette forme faciliterait l'action de votre influence confidentielle sur les déterminations de 7 ou 3 personnes dont chacune chercherait auprès de vous un appui soit à ses opinions, soit à ses intérêts. Toutes les apparences de l'indépendance nationale seraient conservées. Le Directoire, assuré du vœu du peuple, désire qu'il soit consulté sur la nécessité d'accélérer l'époque de la révision. Ce vœu sera d'autant moins douteux, que dans cette espèce de convocation on ne se bornerait point à appeler les citoyens actifs, *mais tous les propriétaires*, sans faire mention du serment. Ainsi pour la première fois on connaîtra l'opinion du peuple batave. Il se prononcera tout entier pour une amélioration sans maison d'Orange et sans fédéralisme. Cette opération, faite avec les formes de la plus stricte légalité, ne durerait que 24 heures pour toute la Batavie et 48 pour Amsterdam. Aussitôt qu'elle serait terminée, la commission dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler serait constituée légalement et vous soumettrait son travail, qui durerait au plus quelques semaines. De cette manière vous conserveriez l'influence première et pour ainsi dire unique, et votre ministre ici pourrait se flatter d'avoir rempli les intentions bienfaisantes du premier Cousul pour le bonheur de la Batavie, en même tems qu'il aurait respecté jusques au scrupule les égards que le gouvernement français veut observer pour son entière liberté.

Permettez seulement, citoyen ministre, que je vous invite à fixer l'attention du premier Consul sur le caractère moral des officiers supérieurs, et même sur les corps que la paix va ramener en Batavie. Votre force ne doit point être sentie, mais il est sans doute de votre prudence qu'elle soit aperçue pour prévenir les tentatives de quelques intriguans qui pourraient profiter de ce mouvement. Tel est le désir des honnêtes gens de tous les partis. Je suis chargé de vous l'exprimer. Je vous supplie en même tems de considérer que le moindre acte impératif peut renverser avant sa naissance l'édifice qui s'élève par vos soins.

Je n'ai point d'observation personnelle à faire sur les généraux; il n'en est aucun qui ne soit parfaitement connu du premier Consul, mais je le prie de permettre que je lui demande le prompt retour dans les environs de la Haye, de Rotterdam, d'Amsterdam et d'Utrecht du 16ᵉ et du 4ᵉ de dragons, dont la moralité des officiers convient sous tous les rapports aux circonstances présentes. Je n'ai pas autant de renseignemens sur celle d'un escadron du 22ᵉ de chasseurs qui doit quitter la Haye incessamment pour se rendre à Utrecht, et je crois qu'il sera très utilement remplacé par le corps que j'ai l'honneur de vous indiquer. Quant à l'infanterie de bataille, vous ne pourriez faire un meilleur choix que de la 17ᵉ de ligne qui se trouve maintenant à la Haye. Pardonnez-moi ces réflexions, citoyen ministre, il est de mon devoir de tout prévoir.

140. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 14 ventôse an IX (5 Maart 1801) [1]).

J'ai l'honneur de vous adresser la traduction du message envoyé par le Directoire au Corps législatif. Après avoir conféré confidentiellement avec une grande partie des membres qui le composent, je puis vous assurer que si l'on en excepte quelques intriguans peu redoutables, nous rencontrerons parmi eux une disposition entière à satisfaire à vos vues.

Tous sentent le prix des procédés du premier Consul, de la générosité de ses intentions, de sa délicatesse dans les formes. Ils sont surtout flattés de l'apparence d'indépendance laissée à leurs délibérations, et pour conserver ce feu sacré, objet constant de la susceptibilité nationale, j'ai lieu de croire qu'on s'empressera d'aller au devant des désirs que vous me chargerez de manifester.

Le parti de la maison d'Orange, privé d'appui et d'espérances, n'apportera que peu ou point d'opposition. Les gens les plus influens dans cette opinion sont convenus que le tems était arrivé de laisser faire aux autres. Cette détermination est due particulièrement au gage que le gouvernement français a donné de ses intentions en provoquant l'oubli et l'indulgence sur tous les actes de la révolution.

Les fédéralistes, plus dangereux que les stathoudériens parce qu'ils ont pour leur opinion la force des anciennes habitudes et l'estime des amis de leur pays, seront puissamment contenus par tous les bons esprits. Ceux-ci ne renonceront jamais au seul avantage que leur patrie a recueilli de la révolution, l'unité. Ils sont d'accord de faire aux premiers le sacrifice de concentrer davantage l'administration intérieure dans les départemens et municipalités. Sur tous les autres points l'unité sera maintenue, et à cet égard je n'ai pas besoin de vous faire observer, citoyen ministre, combien notre intérêt s'unit à celui bien entendu de la Batavie. Plusieurs de nos départemens voisins sont depuis trop peu de tems réunis à la République pour qu'il ne soit pas possible de supposer une époque éloignée, où le gouvernement, placé en des mains moins habiles, aurait moins de puissance pour contenir des insurrections. Tout ce qui s'oppose à l'aggrégation éventuelle de nos nouvelles conquêtes aux nations circonvoisines doit être prévu par votre politique, et le fédéralisme des provinces bataves me paraîtrait présenter ce danger dans le siècle futur. Soyez assuré, citoyen ministre, que le plan constitutionnel qu'on se bornera à simplifier et à baser sur la propriété, sera concerté avec vous et uniquement avec vous.

Jusques à présent je n'ai apercu dans les personnes qui méditent sur cet objet et qui doivent influer sur sa décision aucune idée qui s'éloigne de celles que je connais au premier Consul et à vous. Si j'avais connu davantage vos intentions sur les nouveaux rapports extérieurs que vous désirez que contracte la Batavie, j'ai lieu de penser que j'aurais aussi promptement satisfait à cette partie de vos instructions. J'en attends le développement avec impatience. Jamais les circonstances ne m'ont paru plus favorables pour établir une discussion de vos intérêts avec ceux de la Batavie.

---

1) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* XI, bijlagen bl. 1.

141. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 23 ventôse an IX (14 Maart 1801) [1]).

. . . . . La commission nommée par le Corps législatif s'assemble tous les jours; la semaine prochaine ne s'écoulera point sans qu'elle ait fait son rapport. Les membres sont fort divisés sur les formes à admettre pour la révision de la constitution; le plus grand nombre voudrait éviter de soumettre cette proposition aux assemblées primaires, mais cette opinion est tellement combattue par les hommes qui craignent de donner les mains à l'amoindrissement de leur existence, et en particulier par le Directeur van Swinden, qu'il est à craindre d'accroître leur opposition sur le fond, en s'éloignant de la régularité du mode. Quant à vous soumettre exclusivement le plan de la nouvelle constitution, tous les bons esprits en sentent la nécessité, et il n'y aura point de partage à cet égard. Veuillez excuser les lenteurs, citoyen ministre, et vous persuader que celles dont vous croiriez avoir droit de vous plaindre paraissent encore aux gens à qui nous avons à faire le dernier terme de la célérité. J'ai déjà conféré plusieurs fois avec le ministre van der Goes des nouvelles relations que la Batavie désire de votre bienveillance et des avantages qu'elle pourrait vous offrir; je m'empresserai de vous en transmettre l'aperçu aussitôt que nous aurons arrêté quelques-uns des points qui m'auront paru dignes de vous être soumis.

142. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 29 ventôse an IX (20 Maart 1801) [2]).

Après une longue discussion, dans laquelle les hommes alarmés du prochain anéantissement de l'ordre de choses qui leur assure des privilèges exclusifs ont déployé toutes les ressources de l'opposition, la première chambre du Corps législatif a arrêté: 1°. qu'il y avait lieu à délibérer sur la proposition du Directoire; 2°. que la commission actuellement existante serait chargée de se concerter avec lui sur les circonstances présentes. La majorité a été de 41 contre 19, dont 9 ont refusé de voter.

Vous n'ignorez pas, citoyen ministre, que cette commission, presque entièrement composée de législateurs animés des mêmes intentions que le premier Consul, est résolue d'user de la faculté qui vient de lui être accordée pour préparer dans le silence la révision de la constitution.

Le plan concerté entre un petit nombre de personnes doit vous être incessamment soumis avant d'avoir reçu aucune espèce de publicité.

Lorsqu'il aura obtenu l'approbation du premier Consul, la même commission, appuyée de la majorité du Directoire, a le projet de venir déclarer à la tribune que l'adoption de ces mesures est ce que les circonstances exigent; elle proposerait en même tems de les soumettre à la sanction de tout le peuple, dans la même forme dont nous avons l'année dernière recueilli les avantages.

J'ose espérer, citoyen ministre, que cette marche très rapide dans ses résultats vous paraîtra concilier les égards dûs à l'indépendance nationale avec l'influence qu'il est dans vos vues comme dans vos intérêts de vous réserver.

---

1) Als voren. — Voor de samenstelling der commissie zie *Dagverhaal* XI, bijlagen bl. 6.
2) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* XI, bijlagen bl. 13 vv., 46.

143. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 30 ventôse an IX (21 Maart 1801) [1].

. . . . . Je n'ai pas besoin de faire remarquer, citoyen ministre, que la marche adoptée par la commission pour la révision constitutionnelle enlève ce travail aux assemblées primaires; qu'elle évite la discussion dangereuse qui se serait élevée sur leur composition, celle non moins incertaine de leur vote, enfin qu'elle réunit au double avantage du moindre emploi de tems et d'une délibération secrète celui de laisser la solution de ces importantes questions à de bons esprits qui nous ont déjà donné des gages non équivoques de leurs dispositions.

J'espère, citoyen ministre, après la décade dans laquelle nous allons entrer pouvoir vous faire repasser par le citoyen Dervillé tous les travaux dont vous m'avez chargé.

144. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 5 germinal an IX (26 Maart 1801) [1].

Le travail pour la révision de la constitution se continue sans interruption entre les membres de la commission et la majorité de ceux du Directoire. Avant qu'il ait pu être porté à sa confection et recevoir l'approbation du premier Consul, il était important de prévenir toute convocation des assemblées primaires, dans lesquelles les mécontens n'auraient pas manqué de proposer des questions propres à armer les différens partis.

Ces assemblées devaient être appelées le 7 avril prochain pour nommer, d'après le mode nouvellement établi, les municipalités. Le Corps législatif vient d'ajourner cette convention à un terme indéfini; la loi a été sanctionnée ce matin par la seconde chambre. Cette question n'a éprouvé dans l'une et dans l'autre que la même opposition, dont les hommes dévoués aux vues de la France ont triomphé dans les précédentes delibérations.

145. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 18 germinal an IX (8 April 1801) [1].

Les quatre membres de la commission législative nommés par elle pour se concerter avec le Directoire exécutif sur la révision de la constitution ont fait un travail dont je m'empresse de vous soumettre les principaux résultats.

Les nouvelles autorités de la République seraient composées du gouvernement proprement dit; d'un Corps législatif divisé en deux chambres; d'un collège électoral qui remplirait une partie des fonctions du Sénat conservateur. Eclairés par l'expérience sur les inconvéniens attachés à la permanence de la législature, les commissaires ont établi pour premier principe que les deux chambres législatives, dont la première aurait trois ans de durée pour ses membres et la seconde quatre, ne pourraient s'assembler que quatre semaines au

---

1) Als voren.

printems et huit à l'automne, à moins qu'elles ne fussent extraordinairement convoquées par le *Directoire*. J'employe cette dénomination pour désigner le gouvernement, une grande partie des individus avec qui je me suis entretenu étant persuadés qu'il est inutile et qu'il serait dangereux de la changer. Les Bataves plus qu'aucun autre peuple sont esclaves de leurs habitudes. Ils ont adopté, un peu malgré eux, celle d'être régis par un Directoire. Changer le titre dont il est revêtu, ou son organisation, paraît à beaucoup de bons esprits avoir des dangers. Presque personne, j'ose le dire, n'est d'avis de diminuer le nombre de ses membres. On redoute l'unité parce qu'à l'unité s'attache l'idée d'un Stathouder; on craindrait un triumvirat, et l'éloignement des Bataves pour toute concentration de pouvoirs les porterait plutôt à élever le nombre des directeurs jusques à 7 et même 9 s'il était possible.

En général, la nation est accoutumée à être administrée par des conseils; elle semble ne trouver jamais assez de garantie contre l'exercice de la puissance, même contre la faculté d'élire. Cette observation vous frappera plus d'une fois, citoyen ministre, dans le compte que j'ai à vous rendre.

Le Directoire laissé au nombre de cinq conserverait son organisation actuelle, en y ajoutant la seule faculté de réélection pour une fois seulement, et celle que ses membres fussent admissibles ensuite à toutes les places de la République durant les cinq ans qui devraient s'écouler jusques à une nouvelle nomination à la magistrature suprême. Celle-ci aurait pour attribution la régence universelle ses affaires de l'Etat, l'initiative des loix dont elle est privée maintenant, la nomination aux emplois dont une partie se trouve aujourd'hui entravée par le Corps législatif, la direction des affaires intérieures et de celles extérieures, sauf la ratification des traités de paix et les déclarations de guerre, qui devraient être soumises au Corps législatif à moins qu'un traité précédemment ratifié n'en fît une obligation, ou que le gouvernement ne fût appelé à repousser des hostilités. Les hommes qui veulent le bien de leur pays sans préjugés et sans passions sentent unanimement la nécessité de réserver cette initiative exclusive au gouvernement.

Néanmoins l'esprit conventionnel, l'intérêt des législateurs, l'habitude enfin de voir la souveraineté dans l'assemblée des Etats-Généraux, ont obtenu l'insertion d'articles par lesquels un membre faisant une proposition dans la première chambre, celle-ci pourrait la renvoyer au Directoire pour donner son avis. Cet avis devrait être soumis à la chambre qui, à la majorité des deux tiers, aurait le droit de prendre contre l'opinion du Directoire un arrêté qui deviendrait loi si la seconde chambre le sanctionnait par un égale majorité des deux tiers.

Cette proposition, non adoptée encore, aura besoin de toute votre influence et de tout le crédit dont jouit l'ambassadeur Schimmelpenninck auprès du parti conventionnel qui le soutient, pour être rejetée. C'est la dernière retraite de ceux qui craignent de voir la puissance s'échapper de leurs mains. Tous ont reconnu qu'il était inutile de songer à conserver leurs places dans l'ordre de choses actuel rejeté par l'opinion; ils espèrent les obtenir dans le nouveau en flattant le peuple qui repousse le despotisme du petit nombre et cherche toujours la balance des pouvoirs.

Toute ma correspondance, citoyen ministre, a dû vous prouver jusques à quel excès les Bataves portaient la susceptibilité pour leur indépendance dans les communications extérieures. La même disposition existe dans leurs

rapports avec les gouvernans. L'Amérique exceptée, que ne m'est point connue, j'ose vous assurer qu'il n'existe dans aucun pays libre une pareille facilité à qualifier l'autorité d'oppression. Ce peuple apprécie ses propres vertus; il sait que des habitudes sédentaires, modérées et constamment conservatrices forment ses liens principaux d'association; il semble qu'il redoute de les resserrer par un gouvernement duquel chaque gouverné a la conscience de pouvour se passer. Il est vrai de dire que l'homme le plus turbulent d'ici, depuis la révolution, aurait pu être en France, durant la nôtre, un des membres du parti modéré. Ces considérations sont importantes, sans doute. Cependant une initiative quelconque dans uns corps législatif sans vote dans le gouvernement est d'une telle importance pour la tranquillité de tout pays, que j'ai cru devoir opposer confidentiellement les observations les plus fortes aux membres qui m'ont fait l'honneur de me consulter.

Le Directoire m'a soutenu de tout son pouvoir, mais on aura besoin du vôtre, citoyen ministre, si vous désirez que je combatte cette opinion plus que je ne me suis permis de le faire avant d'avoir reçu les ordres que je vous prie de me donner. Ce point écarté, les commissaires assurés d'être appuyés par une immense majorité sont unanimement convenus que l'association nationale pouvait être comparée à une grande banque, dans laquelle chaque citoyen était actionnaire pour supporter les charges ou partager les bénéfices en raison de sa mise, mais où aucun ne pouvait délibérer dans l'assemblée générale à moins d'avoir un certain nombre d'actions. En conséquence de ce principe, tous les citoyens payant une contribution déterminée par la loi seraient citoyens actifs. On prendrait cette fois la contribution de 4 % pour base, et la ligne de non-activité sera tirée au dessous de tout homme n'ayant pas en ménage 300 florins de revenu, ou 200 dans le célibat. Ces citoyens actifs réunis aux époques fixées dans leurs assemblées forment par leurs votes le premier degré des élections. Vous voyez par l'ensemble de ce système, citoyen ministre:

1°. qu'il est entièrement fondé sur la propriété;

2°. que le gouvernement conserve par son unité le plus grand avantage que la Batavie ait recueilli de la révolution, contre l'opinion des féderalistes;

3°. que pour ménager cette opinion presque généralement adoptée par les provinces on a cru, sans rétablir leur ancienne dénomination, devoir laisser aux soins des assemblées départementales sous l'autorité immédiate du gouvernement la direction de leur administration intérieure. On donne une garantie contre l'iufluence prédominante que les départemens les plus populeux pourraient usurper dans la première chambre en obligeant le collège électoral, unitaire par son essence, à choisir les députés de la seconde dans le sein de chaque département et en nombre égal pour chacun d'entre eux. Par cet équilibre de l'unité avec l'ancienne existence politique des provinces, les chefs de l'un et de l'autre système se sont déclarés satisfaits.

Enfin, citoyen ministre, vous pouvez observer avec quel soin ce peuple passionné pour l'égalité oblige tous les fonctionnaires publics de rentrer dans l'état de simples citoyens après un terme limité. Peut-être trouverez-vous, comme plusieurs bons esprits du pays, que la faculté indéfinie de réélection au Directoire serait utile dans un grand nombre de circonstances; je ne puis vous dissimuler qu'on le redoute (nous sommes encore voisins du Stathoudérat); qu'on verrait

avec peine et la prolongation de la puissance dans les mêmes mains et surtout une présidence, même pour une année. Cet éloignement très prononcé tient particulièrement aux circonstances qui ne permettent point à la Batavie de jeter les yeux sur aucun citoyen doué d'assez de considération publique pour faire taire les prétentions.

J'ignore jusques à quel point le plan que j'ai l'honneur de vous transmettre obtiendra l'assentiment du premier Consul et le vôtre, citoyen ministre, mais je dois vous prier d'observer que les idées jetées dans le public, le travail des commissaires et des membres du Directoire qui forment une majorité de 3 ou 4, les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, la répugnance de quelques législateurs et d'un ou deux membres du gouvernement à adopter ces idées nouvelles, entretiennent une sorte de fermentation qui ne peut cesser que le jour de la mise en activité d'une constitution en remplacement de celle qui depuis longtems est finie dans l'opinion. Il importe donc que vous vouliez bien prononcer sur cette opération qui, si vous l'approuvez, devrait avoir lieu avant le mois de juin, époque de la sortie d'un membre du Directoire et du renouvellement du tiers du Corps législatif. Elle s'exécuterait avec facilité par l'ouverture des registres d'inscription de tous les citoyens pouvant exprimer leurs votes par oui ou par non. Le résultat n'en est point douteux. Immédiatement après, les électeurs nommeraient le collège électoral auquel serait imposée la seule obligation de choisir pour cette fois la moitié des fonctionnaires parmi ceux qui ont rempli des places dans la révolution. Cette limitation de leurs pouvoirs a paru nécessaire afin de prévenir jusqu'à la possibilité d'une réaction. A cet intérêt pressant se joint celui de ne pas ôter tout espoir aux membres du Corps législatif. Sans doute, citoyen ministre, vous applaudirez à cette mesure qui devient en même tems un acte de justice pour un grand nombre d'hommes estimables. Les anciens partisans de la maison d'Orange sont les premiers à en sentir la nécessité.

Je sollicite votre direction, citoyen ministre, tant sur les amendemens que vous désirez au plan que j'ai l'honneur de vous soumettre, que sur les démarches auxquelles vous m'autorisez pour parvenir à son exécution. Autant il est certain qu'elle rencontrera fort peu ou point d'obstacles auprès du peuple batave, autant il est possible d'en supposer de plus ou moins puissans dans le Corps législatif. Un grand nombre de ses membres et la majorité du Directoire se sont promis l'union la plus intime pour sauver leur pays, mais dans le cas où l'opposition les placerait en minorité légale dans une des deux chambres, m'ordonnez-vous de soutenir les trois ou quatre membres du Directoire qui paraissent résolus à se servir de leur autorité pour soumettre au peuple batave le projet que vous auriez approuvé? J'exécuterai les ordres du premier Consul et les vôtres, citoyen ministre, avec autant de circonspection que je les attends avec impatience.

146. AUGEREAU AAN DEN EERSTEN CONSUL, 14 floréal an IX (4 Mei 1801) [1].

. . . . . Permettez-moi de vous faire quelques réflexions sur la situation

1) A. N., AF^{IV}, 1594.

politique de la Hollande. Depuis mon arrivée, par des rapports certains, j'ai appris que l'or de l'Angleterre est pour beaucoup dans le changement de constitution projeté: ce gouvernement tâche de faire placer tous les hommes qui ont leur fortune dans sa banque. Les vrais Bataves ne voyent pas ce changement avec plaisir, vu l'influence du gouvernement anglais. Il est à craindre qu'on acharne les deux partis, afin qu'ils aient besoin de nous, en criant à l'anarchie, au Stathouder; alors ils viendront auprès de nous pour que nous nous en mêlions, et par là nous remplirons le vœu de l'Angleterre, qui ne manquerait pas de publier à toute l'Europe que c'est nous qui avons voulu que le gouvernement batave change de constitution; que nous suivons le système de l'ancien Directoire français, et qu'on ne peut pas avoir confiance en nous.

Je puis vous assurer, citoyen Consul, que d'après tous les renseignemens que j'ai pris, si le changement de constitution a lieu de cette manière, la Batavie sera, avant un an, gouvernée par l'Angleterre. J'en ai déjà dit deux mots au ministre Sémonville; je ne lui ai pas laissé ignorer que je ne voulais me mêler de rien, et que je savais que vous ne vouliez avoir l'air d'influencer en rien dans la révision qui se ferait dans la constitution du gouvernement batave: qu'il fallait qu'il soit très discret et qu'il n'ait pas l'air de s'en mêler.

Si quelques plaintes vous étaient adressées, citoyen Consul, veuillez je vous prie m'en donner connaissance, parce que je serai à même d'éclairer votre justice sur tout ce qu'on pourrait vous écrire. Je puis vous assurer que mon arrivée en Hollande a été un coup de foudre pour les Anglomanes, et je crois qu'ils auraient fait de grands sacrifices pour que je ne sois point revenu.

D'après les réflexions que j'ai faites, vous ne devez plus vous étonner s'ils avaient demandé mon changement. Vous pouvez être tranquille, citoyen Consul, je vous tiendrai au courant de tout ce qui se passera, et si jamais je venais à me tromper sur ce que je vous écris, n'en accusez point mon cœur, mais plutôt mon zèle. Vous savez combien je vous suis attaché.

147. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 27 floréal an IX (17 Mei 1801) [1]).

Conformément à vos instructions, j'ai communiqué aux membres du Directoire réunis aux commissaires chargés de se concerter avec eux le projet de constitution les observations du premier Consul.

J'ai eu soin de les faire considérer comme les conseils de la bienveillance, et d'insister d'après vos ordres sur la liberté absolue laissée aux delibérations bataves. Les membres du Directoire et de la commission ont reçu avec une extrême reconnaissance ce nouveau témoignage de l'intérêt que le premier Consul veut bien accorder à la prospérité de leur patrie.

Tous m'ont promis de prendre dans la plus sérieuse considération les observations qui leur ont été transmises, et en conséquence plusieurs amendemens ont été faits au plan dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer les principaux détails. Mais en même tems que quelques-uns de ces amendemens pourront être considérés par vous comme une amélioration, je ne dois point vous dissimuler

1) A. E., Holl. 605. — Voor de instructiën van Talleyrand vgl. Legrand, p. 271.

que peut-être d'autres articles nouvellement insérés ne vous paraîtront point dignes de trouver place à côté du premier. Je ne pouvais d'après vos ordres me permettre d'influencer aucune opinion.

Incessamment la discussion du plan constitutionnel sera porté au Corps législatif. Dans tout autre pays, elle serait orageuse; ici il nous est permis d'espérer que les partis contenus par l'exacte neutralité que vous avez prescrite à vos fonctionnaires publics en Batavie se borneront dans leur opposition à employer les armes de la parole pour triompher à la tribune.

La commission ayant tenu jusques à présent son travail secret vis-à-vis des autres législateurs, il est impossible de prévoir avec certitude l'opinion qu'ils adopteront le jour que l'ensemble du projet sera soumis à la dite délibération.

Aussitôt que sa rédaction sera complette, j'aurai l'honneur de vous la transmettre et de vous demander vos ordres, citoyen ministre, sur la conduite que je dois tenir durant la discussion du Corps législatif.

148. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 3 prairial an IX (23 Mei 1801) [1].

Je ne veux point différer plus longtems à vous adresser la traduction du projet de l'acte constitutionnel. Quelques abbréviations ont été faites dans cet ouvrage sur des parties règlementaires qui ne seraient d'aucun intérêt pour vous, et dont l'insertion n'aurait servi qu'à ajouter aux difficultés de saisir l'ensemble d'un plan aussi volumineux.

Il est à peu de chose près le même que celui dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer l'esquisse. Malgré mes représentations à la commission sur l'inconvenance de conserver dans ce projet quelques parties qui pourraient paraître une copie de la constitution française, les commissaires ont persisté dans l'établissement d'un collège électoral. Leur opinion a été appuyée sur les différences notables qui existent entre la formation de ce corps et celle du Sénat conservateur, les électeurs bataves n'ayant aucun traitement mais seulement une indemnité dans leur session, n'étant nommés que pour huit années, étant obligés de posséder une propriété de la valeur de 20.000 journées de travail dans le territoire ou dans le fonds de la République.

Le gouvernement (*Staatsbewind*, expression qui peut être traduite par régence d'Etat) a été porté à 7 membres sur les observations que j'ai transmises à la commission. On a cru remplir une partie de vos vues en ordonnant que les 4 secrétaires d'Etat travailleraient conjointement avec les Régens, institution fort différente de celle qui a lieu aujourd'hui pour les ministres du Directoire qui pour chacune de leurs opérations ont besoin d'un arrêté presque toujours pris hors de leur présence.

La commission a cru impossible de donner davantage aux habitudes nationales qui regrettent encore l'ancienne division des provinces. La grande majorité des membres, soit du Corps législatif, soit du Directoire est unitaire. Presque tous les hommes qui se sont attachés à la révolution depuis 1787 partagent cette opinion, même avec chaleur; les seuls qui la combattent sont

1) Als voren. — Voor het ontwerp zie *Dagverhaal* XII, 290 vv.

les restes du parti du Prince d'Orange et les paysans attachés à leurs localités. La commission a cru devoir laisser pour ces derniers une place à l'espérance en même tems qu'on prendrait les leçons de l'expérience pour les divisions du territoire. Provisoirement elles demeurent telles qu'elles ont été fixées; la loi en décidera à l'avenir.

Vous observerez, citoyen ministre, que conformément à vos désirs, l'initiative des loix n'est plus exclusivement accordée au gouvernement. Le Corps législatif l'a même toute entière, lorsqu'il vote à la majorité de deux tiers.

Le président de chaque chambre a le droit de former un comité secret; une section des membres a celui de l'exiger. Moins de publicité dans les délibérations a paru incompatible avec la surveillance que le peuple batave est accoutumé à exercer sur ses magistrats.

Vous remarquerez sans doute, citoyen ministre, l'article qui donne aux deux présidens des chambres le droit de convoquer extraordinairement le Corps législatif, qui à la vérité ne peut délibérer dans ces occasions que sur la proposition du gouvernement. Vos ordres précis m'ont empêché d'énoncer une opinion sur cette disposition et sur quelques autres qui n'échapperont point à votre sagacité.

J'employerai tous mes soins à recueillir l'opinion publique sur cet ouvrage aussitôt qu'il sera répandu par l'impression. Quelques dispositions ont été connues isolément ou défigurées dans des pamphlets. Les citoyens attendent avec impatience le moment où ils pourront prononcer sur l'ensemble du projet. En général il n'a point l'approbation des catholiques. Ils voyent avec regret assurer un traitement viager aux ministres de la religion réformée. La légation d'Espagne par des motifs religieux paraît prêter quelque appui à ceux qui veulent accroître l'existence pontificale dans ce pays. J'ai cru devoir noter cette circonstance, citoyen ministre, dans la supposition où le premier Consul adopterait une opinion contraire. Le ministre d'Espagne peut être influencé sans s'en apercevoir par les prêtres qui dirigent sa conscience, mais il est entièrement à la disposition de la France, sa fidélité pour l'alliance est sans bornes et sa soumission à sa cour sans réserve.

149. TALLEYRAND AAN SÉMONVILLE, 7 prairial an IX (27 Mei 1801) [1].

Je vois par votre dépêche du 3 que vous avez communiqué aux membres du Directoire et aux commissaires réunis à eux les observations que je vous avais transmises de la part du premier Consul, peut-être ma dépêche même. Ce n'est pas là ce que vous auriez dû faire. Les observations étaient pour vous et uniquement pour votre direction. Au lieu de les présenter d'office comme émanant du gouvernement, vous ne deviez en faire usage que pour diriger vos conversations sur l'espèce d'influence que vous dussiez chercher à exercer, d'après la connaissance qui vous était donnée de l'intention formelle du premier Consul de n'intervenir en aucune manière dans les délibérations qui devaient avoir lieu à la Haye pour la révision de l'acte constitutionnel. Je dois donc

1) Als voren.

vous inviter, citoyen, à ne plus dévier de la conduite qui vous est tracée.

Le premier Consul se persuade que les Bataves qui ont si vivement désiré de modifier leur gouvernement de manière à l'affermir en le rendant plus analogue aux habitudes et aux intérêts du pays, sentiront le besoin de terminer promptement cette importante révision, et qu'il ne sera pas nécessaire de les y exciter. Si vous avez cependant à vous exprimer sur ces points comme sur ceux que présentera la discussion elle-même, que ce ne soit jamais que par manière de conversation; et que si vos paroles dirigées dans le sens des instructions qui vous ont été transmises obtiennent l'effet qu'on peut s'en promettre, ce soit sans qu'il en puisse résulter pour l'opinion de l'Europe que les délibérations du peuple batave aient été en aucune manière influencées par le gouvernement français. Il faut au contraire que tout atteste leur indépendance et l'entière liberté de leur choix à l'égard du gouvernement définitif qu'ils seront convenus d'adopter.

150. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 11 prairial an IX (31 Mei 1801) [1].

J'ose vous assurer que la rédaction de ma dépêche du 3 a seule donné lieu à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 7 prairial.

Jamais je n'ai rien *présenté d'office* aux membres du Directoire et de la commission. Depuis le jour où ils ont arrêté les premières bases du plan constitutionnel que je vous adressai alors à leur prière, je n'ai eu avec eux qu'une conversation qui n'a point cessé d'avoir le *caractère privé.*

La sous-commission était composée de quatre personnes. Trois se sont rendues chez un des membres du Directoire qui avait invité deux de ses collègues. Je m'y suis trouvé comme société. L'entretien a été particulièrement, il est vrai, consacré à la constitution, mais bien loin de communiquer vos observations sous une autre forme que celle de conseil, j'ai eu soin lorsque la conversation se portait sur tel ou tel article de laisser dans l'expression de mon opinion l'incertitude du doute. Si je ne vous ai point transmis ces détails, citoyen ministre, la cause en a été mon désir de ne point abuser de vos momens.

J'ai cru trop légèrement sans doute, qu'il me suffisait de vous apprendre que j'avais agi conformément à vos instructions pour vous persuader que je ne m'en étais écarté, mais avec la même franchise que je conviens des vices et de l'insuffisance de la rédaction de ma dépêche du 3, je puis vous affirmer n'avoir jamais eu le tort que je vous ai donné le droit de me supposer.

Au contraire le reproche que je reçois de tous les partis est celui de ne vouloir prononcer votre adhésion en faveur d'un projet en particulier. Pour peu que je me fusse écarté de cette ligne, j'aurais facilement obtenu de la commission la réfection entière du collège électoral. Le désir du premier Consul en était clairement énoncé dans vos dépêches, mais comme il était accompagné de l'ordre précis de ne point intervenir officiellement dans les délibérations, je me suis borné à des entretiens qui n'ont déterminé que quelques amendemens.

Dans l'espoir que cette explication, citoyen ministre, suffira à votre con-

1) Als voren.

viction, je passe au compte que je dois vous rendre de mes efforts pour recueillir au milieu des divers partis l'opinion de la Batavie sur le projet de la commission soumis au Corps législatif.

Je crois ne pouvoir mieux vous la faire juger qu'en vous transmettant l'expression que vous trouverez ici dans la bouche du plus grand nombre (elle ne vous étonnera pas de la part d'un peuple accoutumé à traduire en chiffres toutes ses idées): le projet est supérieur de 50 % à ce que nous avons, inférieur de 50 % à ce que l'on pouvait espérer. Veuillez observer, citoyen ministre, que dans cette section des espérances les uns placent plus de fédéralisme, les autres d'unité; ceux-ci plus d'influence à la propriété, ceux-là plus de latitude aux principes purement populaires, de sorte que l'acceptation du plan ne me paraîtrait point douteuse s'il était présenté directement au peuple batave. On préférerait ses imperfections reconnues à des amendemens sur lesquels il serait difficile de s'entendre. Mais s'il en est ainsi de l'opinion des citoyens, celle des membres du Corps législatif est bien loin d'y être conforme. La plus grande opposition se manifeste parmi eux, comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir.

Je ne veux ni ne dois me premettre d'accuser leurs motifs, en soupçonnant des hommes, en général connus par leur attachement aux principes de la révolution, d'être dirigés par le désir de conserver la puissance, mais leur zèle ardent pour le bien public me semble les égarer sur les moyens. La plupart croyent que la constitution dont ils ont été les créateurs et dont ils n'ont cessé d'être les premiers agens peut encore se soutenir. Ils refusent de voir que les circonstances ont changé autour d'eux. A cet égard, les leçons les plus fortes pour les instruire de l'opinion du peuple sont superflues. La ville de Rotterdam a procédé avant-hier au renouvellement du tiers de ses députés. Elle est divisée en 23 assemblées primaires. Dans plusieurs il n'y avait personne; dans les autres réunies il ne s'est présenté que 186 votans. Presque toutes les assemblées primaires se sont passées avec la même indifférence, et cependant, elle ne suffit point encore pour apprendre à quelques magistrats qu'ils ne sont plus les représentans du peuple batave, mais ceux d'une fraction infiniment petite qui échappe au calcul par son extrême réduction.

La première chambre est composée de 63 membres; 30 ou 36 environ rejetteront le projet présenté par la commission. Si comme je cherche à le leur persuader, ils consentent au moins à consacrer en principe la nécessité d'une révision soumise ensuite à l'universalité des citoyens, tenus au simple serment de fidélité à l'indépendance du peuple batave sans dignités héréditaires, rien n'est perdu pour la tranquillité de ce pays. Il sera possible d'obtenir d'une nouvelle commission un travail plus complet et mieux rédigé que celui que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

Mais en supposant que la majorité du Corps législatif persiste dans son opposition entière sur la révision ou sur la réforme du quadruple serment qui révolte tous les citoyens, l'anarchie pourrait être la suite d'une pareille résistance à l'opinion générale. Les premiers corps politiques de l'Etat divisés sur de semblables questions, seront sans action pour le gouvernement, et les embarras pécuniaires qui l'entourent accéléreront encore sa chute. L'unique moyen de lui rendre ses forces me paraît être de rappeler tous les citoyens sans distinction de parti à l'administration publique. Il doit m'être permis de

penser ainsi, d'après le mémorable exemple que depuis dix-huit mois la France donne à l'Europe. Le peuple batave est, comme nous l'étions, mécontent de son gouvernement, fatigué de ses divisions, accablé de tous les genres de privations. Il regrette l'abondance dont il jouissait sons le gouvernement du Stathouder, mais il méprise sa personne et sait que les circonstances ont rendu impossible le retour de sa puissance. Il n'honorera point cette maison d'un seul souvenir, lorsqu'il sera régi selon le vœu de la majorité et que la paix qu'il attend du premier Consul aura réalisé ses espérances.

C'est ainsi que je vois la Batavie, citoyen ministre, tout en ne me dissimulant point la difficulté de bien saisir les nuances dans un pays où par suite des institutions et des habitudes fédératives, chaque province, chaque canton, chaque ville, chaque classe et dans les classes chaque parti a une opinion différente. Tous s'accordent dans ce moment sur un point: ils ne cessent de se déclarer nos amis à l'exclusion de tous les autres, et d'obséder vos fonctionnaires publics pour obtenir d'eux de les faire triompher. Vous m'avez recommandé, citoyen ministre, une exacte neutralité; soyez persuadé que je l'observerai jusqu'au scrupule et que conformément à vos instructions tout attestera, de ma part, l'indépendance du peuple batave et l'entière liberté de son choix sur la forme de son gouvernement.

151. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 23 prairial an IX (12 Juni 1801) 1).

Le Corps législatif à terminé hier ses délibérations sur les propositions du Directoire et de la commission. Quatre opinions ont partagé l'assemblée dans tout le cours des débats: l'adoption du plan de la commission, son rejet, la nécessité d'une révision en principe, l'obligation d'attendre pour y procéder l'époque fixée pour la constitution actuelle.

Cette dernière opinion a été soutenue avec chaleur. On eût dit dans les premiers jours qu'elle seule gouvernait l'assemblée, les membres qui la partageaient se succédant sans interruption à la tribune.

Tous ont réclamé les droits du peuple qui leur a confié leur mission, et la sainteté de leur serment. Ils pensaient, sans doute, que les délibérations ouvertes sous ces auspices obtiendraient de la part des citoyens une sorte d'intérêt utile au succès de cette cause. Leur attente a été trompée, les tribunes sont restées désertes, comme l'ont été les assemblées primaires.

Si quelque légère différence s'est fait remarquer dans le nombre des spectateurs, elle a eu lieu lorsque des orateurs connus pour défendre la nécessité d'une révision se sont fait inscrire pour la parole. Ceux-ci ont opposé à leurs adversaires une discussion froide appuyée sur tout ce que le raisonnement et l'expérience pouvait leur fournir d'argumens. Les personnalités ont été bannies avec soin; il en est résulté un avantage inappréciable pour ce parti, celui de refuser à leurs adversaires les honneurs d'une persécution.

Insensiblement la discussion dégagée de tout ce qui pouvait l'aigrir a pris

1) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* XII, 373 vv., 547—550.

un caractère grave et le décret rendu dans la séance d'hier a été prononcé avec le même calme qui appartient à une simple loi bursale.

L'Assemblée a arrêté:

1°. Qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur le rapport de commission tel qu'il était.

3° Qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la proposition du Directoire tendante à réviser la constitution, telle qu'était la dite proposition.

Pour connaître la nature de cette décision il est nécessaire de savoir qu'une rédaction semblable est adoptée toutes les fois que sans prononcer irrévocablement sur la question on rejette la forme de son énonciation ou quelques-uns des articles d'une proposition, de sorte que dans cette circonstance le Directoire conserve le droit de renouveler sa proprosition avec amendement, par exemple celui si important de porter l'acceptation au peuple batave et non aux assemblées primaires telles qu'elles sont composées. D'après cette explication, il est facile d'apercevoir par quels motifs l'avis qui a prévalu a obtenu une grande majorité. Les hommes qui ne voulaient point de révision n'ont pu le rejeter. Craignant avec raison que la question, y a-t-il lieu à révision? fût décidée contre eux, ils se sont opposés les premiers à ce qu'elle fût posée. Les représentans qui la désirent au contraire et qui regardent que le salut de la République y est attaché, ont cru obtenir beaucoup en laissant la solution indécise. Ils espèrent tout des circonstances et surtout de l'opinion publique, unanime sur la nécessité d'une réforme dans le gouvernement. Tout reste donc indécis maintenant. Une seule certitude est acquise; la tranquillité n'a pu être troublée comme le désiraient quelques intrigans, mais elle n'est qu'apparente et tient au caractère des habitans. L'inquiétude est au fond de leur âme; tous reconnaissent que le gouvernement est sans stabilité, sans principe d'union, sans action; les embarras pécuniaires s'en accroissent, le mécontentement suit les mêmes proportions, et si l'on en excepte un petit nombre d'hommes parmi ceux qui occupent les places, il n'est personne qui ne soupire ardemment après un autre ordre de choses.

152. SEMONVILLE AAN TALLEYRAND, 3 messidor an IX (22 Juni 1801) [1].

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître le 23 prairial dernier le résultat des délibérations de la première chambre du Corps législatif et la faculté laissée par son décret au Directoire exécutif de renouveler sa proposition sous une autre forme. Les membres qui le composent (un seul excepté qui persiste dans sa résolution de rester étranger à toute discussion) sont plus convaincus que jamais de l'impossibilité de laisser subsister plus longtems l'état d'anarchie passive dans lequel languit la République.

Frappés de l'opposition qu'ils ont rencontrée dans les législateurs et de leur résistance à l'opinion nationale qui appelle de toutes parts une révision, ils paraissent déterminés à user de la liberté que leur laisse le premier Consul et à proposer directement à la nation un plan général, dans lequel on a

1) Als voren.

retranché avec soin toutes les dispositions placées par des transactions particulières avec l'opinion de tels ou tels législateurs et dans l'espoir de conquérir leur suffrage.

Quatre Directeurs se sont adjoints quelques hommes de mérite choisis dans différens partis. Ils ont rédigé un projet où l'on a fait disparaître plusieurs des vices qui vous avaient frappé. Nulle similitude avec le gouvernement français. Suppression du collège électoral. Le pouvoir exécutif exercé par un conseil de seize membres, divisé en cinq sections, à chacune desquelles un secrétaire d'état ferait le rapport des affaires qui devraient être décidées en comité général après l'examen de la section. Le gouvernement proprement dit représenté par un président à qui serait confié le sceau, la signature, les propositions à faire au conseil, la ratification des nominations aux emplois diplomatiques ou militaires. On rappelle le nom des anciennes provinces dont l'unité est conservée, mais le nombre des membres qui composeront leurs assemblées départementales serait réglé par la loi selon leur importance, et l'administration intérieure leur appartiendrait exclusivement, sous la direction du gouvernement.

Outre cette unité de gouvernement, le lien fédéral existerait encore dans un corps représentatif de 37 membres, formant une seule chambre privée d'initiative, et dans laquelle le conseil aurait le droit d'envoyer trois de ses membres pour discuter ses propositions. Enfin une espèce de censure nationale serait confiée à cinq magistrats nommés à vie et attachés, pour ainsi dire, comme procureurs-généraux au tribunal appelé haute cour de justice, qui serait en même tems tribunal de cassation. J'ai l'honneur de vous transmettre, citoyen ministre, celles des dispositions importantes de ce plan qui diffèrent de celui qui vous a été présenté.

Le gouvernement a procédé à sa rédaction dans le plus grand secret pour déjouer les intrigues des hommes qui voudraient n'attacher le salut de leur patrie que dans le triomphe de leur opinion.

Je ne me suis permis d'énoncer la mienne ni comme ministre de France, ni comme particulier. J'ai cru devoir seulement accepter la préférence qui m'était donnée sur l'ambassadeur batave à Paris pour déposer dans le sein du premier Consul les intentions du gouvernement. Si les siennes y sont conformes, le Directoire procédera à leur exécution. Assuré de la majorité de la nation, il fera un appel à tous les citoyens sans exception de partis, après avoir tenté secrètement, par les moyens qui sont en son pouvoir, de réunir encore la majorité du Corps législatif.

Le gouvernement appréciera à leur juste valeur les motifs de générosité qui déterminent le premier Consul à rester spectateur de ces discussions, il se borne à recevoir la certitude que ses efforts lui sont agréables et que conformément aux ordres que vous m'avez donnés le 17 pluviôse, la France persiste dans son désir „de voir abolir en Batavie un serment qui par le vague et la généralité des engagemens qu'il renferme a nécessairement éloigné des affaires une grande partie des citoyens, et isolé en quelque sorte le gouvernement au milieu des gouvernés".

Ces engagemens désastreux étant pour ceux qui désirent une révision quelconque l'obstacle le plus redoutable à combattre, vous ne devez point vous étonner, citoyen ministre, s'ils croyent de leur prudence, comme du devoir de

leur reconnaissance pour le premier Consul, de vous soumettre encore cette importante question et le besoin qu'ils éprouvent de suivre l'exemple de la France dans sa décision.

153. SÉMONVILLE AAN TALLEYRAND, 2e jour complémentaire an IX (19 Sept. 1801) [1]).

Vous connaissez depuis longtems les dispositions du Corps législatif batave et ne serez sans doute pas étonné d'apprendre que, malgré le rapport de la commission nommée par la première chambre, la majorité de deux voix a prononcé qu'il serait sursis à la proclamation du Directoire.

Cette proclamation était déjà adressée depuis trois jours à toutes les administrations de la République et vous n'avez point oublié, citoyen ministre, que le Directoire, désespérant avec tous les hommes impartiaux d'amener jamais le Corps législatif à l'adoption d'un plan raisonnable, s'était déterminé à lui adresser une simple notification, et non à une consultation. Il lui devenait donc impossible de céder au vœu de la première chambre, sans renverser, d'un seul coup, toutes les mesures dont l'exécution était commencée. Laisser un libre cours aux délibérations du Corps législatif exposait les citoyens aux malheurs résultans du combat de l'autorité. Il est indubitable que la première chambre n'attendait que la sanction de la seconde, où ses opinions étaient partagées, pour armer par des résolutions violentes les différens partis que le Directoire s'efforce de réunir. Dans cette position, il a pensé que salut de l'Etat exigeait que toute délibération du Corps législatif fût suspendue jusques à ce que le peuple batave eût fait connaître son vœu sur les changemens soumis à son acceptation.

Les présidens des deux chambres qui par la constitution actuelle ont, seuls, le droit de donner des ordres à la garde du Corps législatif, étaient convenus d'avance de se rendre à la première invitation du Directoire de remettre ces troupes sous son commandement. Plus que personne ils sentaient les dangers de laisser délibérer un corps qui, par suite de la mauvaise organisation des assemblées primaires, étant, pour ainsi dire, étranger à l'élite de la nation, ne pouvait consentir à lui rendre l'exercice des ses droits. Ces dispositions prises, le ministre de la police et le commandant de la place batave qui ont été poser les scellés, hier au soir, sur les portes du Corps législatif, n'ont rencontré aucun obstacle et la tranquillité était si grande que cette opération faite sur la place publique n'a pas attiré la curiosité de dix témoins. La foule assemblée sur le même lieu autour de la musique du Corps législatif qui jouait les airs de la retraite, ne s'est point dérangée pour approuver, pour improuver, ni pour regarder un acte qui, chez d'autres nations, eût entraîné un mouvement général. Il était entièrement consommé lorsque le

1) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* XIII, 596 (proclamatie); 600 vv. (staatsregeling); 609 (brief van van Swinden); 610 vv. (beraadslaging); 621 (verwerping van het advies van den president, om de ploclamatie van het Bewind voor kennisgeving aan te nemen); 623 (benoeming eener commissie); 657 (brief van Ermerins); 665 (rapport der commissie); 667 vv. (beraadslaging); 683 (stomming); 696 (sluiting van het Vertegenwoordigend Lichaam).

Directoire a envoyé au général et à moi par un officier et un messager d'Etat la lettre dont j'ai l'honneur de vous adresser la copie [1]).

Nous nous sommes transportés sur-le-champ au Directoire où étaient assemblés les directeurs Besier, faisant fonction de président, Pijman et Haersolte. Les directeurs Ermerins et van Swinden s'étaient retirés après avoir persisté dans leur précédentes protestations. Le Directoire nous a donné connaissance des mesures qu'il venait d'exécuter pour assurer le vœu librement émis du peuple batave.

Le général a reçu l'invitation de veiller à la tranquillité publique et de prendre le commandement de toutes les troupes de la résidence de la Haye qui par l'ordre des deux présidens étaient depuis une heure à la disposition du Directoire. Le commandant de la place batave et le chef des deux autres corps ont été appelés devant le général et n'ont pas dissimulé la satisfaction qu'ils éprouvaient à lui obéir.

Le Directoire m'a prié, citoyen ministre, d'exposer les motifs de sa conduite au premier Consul et de lui donner connaissance des faits dont on venait de m'instruire. Cet engagement est le seul que j'aye pris vis-à-vis de lui. Le général n'a fait que recevoir le commandement qu'on l'invitait de prendre momentanément, pour éviter jusques à l'apparence du trouble, et tous deux témoins passifs de cet événement, nous avons rempli avec une scrupuleuse exactitude les intentions du premier Consul. On a rendu à sa dignité et à l'auguste patronage de la France ce qui lui était dû de respect et de confiance; nulle part son influence n'a été sentie ni aperçue.

Le premier Consul est à portée de prendre toutes les mesures qu'il croira convenable; aucun de ses agens n'a participé directement ni indirectement à celles qui ont été adoptées ici. Ils ne se sont occupés dans leurs rapports confidentiels qu'à concilier les esprits, et, lors de la lutte qui s'est élevée, ils se sont bornés à reconnaître le gouvernement dans la majorté de ses membres.

---

1) Verzoek om onverwijld bij het Bewind te komen.

TWEEDE HOOFDSTUK.

PRUISISCHE BERICHTEN.

Pruisen bleef in de jaren 1798—1801 vertegenwoordigd door Bielfeld. — Bij zijn dépêches nemen wij eenige van Bosset's nieuwsberichten op.

154. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 21 Juni 1798 [1])

Le sieur van Dedem, ministre désigné auprès des puissances d'Italie, est revenu hier de Paris. Il a trouvé ici à son arrivée entre les mains du public une lettre écrite par lui à l'ex-Directeur Fynje, et que le Directoire actuel venait de livrer à l'impression.

Elle ne contient cependant que des détails assez peu précis et intéressans sur quelques intrigues et corruptions pécuniaires, que ce jeune ministre avait vaguement concertées avec son collègue Buys dans l'espérance de gagner le Directoire français en faveur du gouvernement batave. J'apprens que les meneurs actuels se repentent déjà d'avoir répandu cette pièce, l'immoralité d'une pareille publication n'y étant nullement justifiée par des notions importantes pour la chose publique, et qu'ils ne feront point imprimer les autres documens de ce genre trouvés parmi les papiers de leurs prédécesseurs. On n'a pas encore reçu ici une déclaration positive et détaillée de la part du gouvernement français sur les événemens du 12 juin. Peut-être attend-il pour cet effet l'arrivée du sieur Roberjot, dont la mission à Rastadt vient d'être provisoirement ajournée.

155. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 28 Juni 1798 [2]).

. . . . . Le sieur Roberjot, arrivé hier matin à la Haye, n'y a fait qu'une apparition, étant reparti aujourd'hui pour Rastadt en conformité des ordres de son gouvernement qu'il a trouvés ici, de sorte que le sieur Champigny, qui vient d'être nommé chargé d'affaires de France près la Republique helvétique, devra continuer provisoirement ses fonctions en Hollande.

---

1) R. A. (B.).

2) Als voren.

On se flatte ici que le sieur Roberjot sera à même de rendre dans sa mission à Rastadt quelques services à la République batave relativement à l'agrandissement territorial qu'elle désire, et pour lequel ses vues paraissent toujours encore dirigées vers l'Ems et la Lippe, quoiqu'elle préférerait peut-être des acquisitions du côté de Clèves et de Meurs, auxquelles la France n'a pas voulu se prêter assez libéralement.

Les chefs de la dernière révolution se montrent fort contens des nouvelles de Paris concernant le début des sieurs Schimmelpenninck et de Winter, qui doivent avoir été très bien accueillis par le sieur Talleyrand et en avoir reçu la déclaration, que quoique le gouvernement français ne prétende pas s'ériger en juge des événemens intérieurs de la République batave, il ne doutait pas cependant que le nouveau gouvernement intermédiaire prouverait par la sagesse de sa conduite l'utilité de la journée du 12 juin. On espère en conséquence que le sieur Delacroix, qui à son passage par Rotterdam et Flessingue a semé parmi la populace jacobine un grand nombre de libelles contre les événemens de la journée en question, et qui a promis à ses amis de revenir triomphant avant trois semaines, ne parviendra pas à remplir ce projet, d'autant plus que les ex-Directeurs évadés, que l'on croit également en France, paraissent ne pas être munis suffisamment des moyens pécuniaires qui pourraient les rendre dangereux. Les trois anciens agens bataves à Paris n'ont point encouru ici le même degré de disgrâce. Le sieur Buys a été reçu à son retour avec assez de douceur, et la manière dont le gouvernement actuel s'explique sur son compte fait croire même qu'il ne sera pas entièrement mis de côté. Le sieur van Dedem est jugé plus sévèrement pour avoir épousé les intérêts du Directoire renversé sans une vocation formelle. Quant au sieur Blauw, que ses talens rendent le plus dangereux, il devait être arrêté à Paris dès l'arrivée des nouveaux ministres bataves, mais il a trouvé moyen de se soustraire à leurs recherches.

156. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 16 Juli 1798 [1]).

Le décret du 9 juillet qui devait rendre la liberté à tous les membres de l'ancienne Convention emprisonnés à la suite du 22 janvier n'a été ni immédiatement ni complètement exécuté. Il avait été pris absolument sans la connaissance du général Joubert et du chargé d'affaires Champigny, qui se sont trouvés très choqués d'un telle anticipation. Ils en ont marqué leur mécontentement au Directoire intermédiaire dans des termes assez forts, et lui ont témoigné que c'était les compromettre tous vis-à-vis du gouvernement français que de prendre aussitôt une mesure qui avait les apparences d'une réaction fédéraliste; qu'on aurait dû la remettre à la prochaine législative constitutionnelle; mais que si cependant on jugeait nécessaire de faire cesser de pareilles détentions révolutionnaires, ce système de modération devrait s'etendre également aux personnes arrêtées le 12 juin. Les négociations sur cet objet ont duré plusieurs jours. On s'est accordé enfin à élargir en même tems les prisonniers du 22 janvier et ceux du 12 juin en exceptant quatre membres du parti fédéraliste (parmi lesquels se trouvent les sieurs Bicker et Hahn) et cinq du parti violent.

1) Als voren.

Ces prétendus chefs sont sortis également de leur prison et seront simplement gardés à une telle ville du pays qu'ils voudront choisir pour domicile, mais le séjour de la Haye leur est interdit. On croit que la contradiction éprouvée à cette occasion engagera le gouvernement intermédiaire à plus de réserve dans ses démarches, et qu'il ne combattra plus à cet égard les intentions du Directoire français, qui en évitant des rapports publics et solemnels avec lui, paraît vouloir lui rappeler les bornes d'une autorité provisoire. On se flatte en attendant que l'esprit de modération qui caractérise les régens actuels se retrouvera dans le prochain Corps législatif. Les choix qui viennent d'être faits le 10 et 12 dernier sont assez généralement applaudis, et les assemblées primaires et électorales ont été tenues fort tranquillement.

157. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 30 Juli 1798 [1]).

. . . . . L'opinion d'une réunion finale du territoire batave à la République française (au sujet de laquelle V. M. a daigné me transmettre un avis qui guidera mon attention [2])) m'a paru également gagner ici quelque crédit depuis les deux révolutions qui se sont succédées dans le courant de cette année. Comme il aurait peut-être été facile au Directoire français de prévenir de pareilles explosions en munissant à tems ses ministres en Hollande d'instructions propres à faire marcher les régens bataves dans le chemin qu'il aurait jugé convenable, on croit effectivement pouvoir en inférer que ce gouvernement laisse éclater à dessein des bruits tendans à servir ses projets d'asservissement. On calcule en outre que si d'ailleurs l'acharnement des partis qui divisent ce pays-ci, ne lui permet pas de se passer de la police militaire des Français, il ne pourra guères non plus soutenir pendant longtems les sacrifices de tout genre que lui coûte une pareille tutèle, et que sous ce point de vue un changement dans son existence politique deviendrait inévitable. J'avoue cependant que je n'ai rencontré ces appréhensions que chez peu de personnes, qui même n'en attendent la réalisation que dans le lointain, et qu'en attendant je n'ai point encore pu recevoir à cet égard des indices plus positifs . . . . .

158. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 2 Aug. 1798 [1]).

. . . . . Quoiqu'à ce qu'on m'assure de bonne part, aucun des directeurs actuels ne sera conservé dans cette qualité, on a tout lieu de croire cependant que les deux autorités constituées continueront le régime modéré qui a prévalu ici depuis la dernière révolution. La législature semble réellement aussi bien composée qu'elle peut l'être dans les circonstances présentes, mais les amis

1) Als voren.

2) Aan Bielfeld, 20 Juli: „Il me revient de bonne part que des régens hollandais très versés dans les affaires de leur patrie sont travaillés de la crainte qu'au moindre éclat d'un nouveau bouleversement dans l'intérieur, la France ne demanderait pas mieux que de pêcher en eau trouble et de finir par conquérir entièrement les Provinces Unies. Quelque vaste que paraisse un tel projet, il ne faut pas le regarder comme absolument impossible dans l'état dégradé où ce malheureux pays se trouve, et j'ai cru devoir réveiller votre attention . . . . ."

ombrageux du système de l'unité regrettent de la voir formée en grande partie de personnes qui autrefois se sont prononcées plus on moins pour le gouvernement fédéraliste. Les anarchistes se sont servis de ce prétexte pour s'élever contre l'admission de ceux-ci, et l'ancienne assemblée a reçu pendant la semaine passée différentes adresses qui protestaient contre la nomination de certains représentans accusés de fédéralisme, mais elle a passé simplement à l'ordre du jour sur ces réclamations. Elle se montra moins indifférente à l'occasion d'une autre adresse jacobine, par laquelle un grand nombre d'habitans de Rotterdam, de Delft et des environs témoignaient leur mécontentement de la révolution du 12 juin. Cette pièce, regardée comme coupable, ayant été remise entre les mains du pouvoir exécutif, celui-ci a jugé nécessaire de faire désarmer et d'exclure de la garde nationale les principaux signataires. En attendant on ne peut disconvenir que le parti actuellement dominant ne met ni assez de soin à éviter tout ce qui peut lui donner vis-à-vis de la France une apparence de réaction, ni assez de politique à ménager par une confiance vraie ou simulée l'amour-propre des agens français en Hollande. Aussi le sieur Champigny paraît-il ne pas être insensible au manque de déférence qu'il éprouve souvent de la part de ces régens, qu'il a contribué à établir par sa correspondance particulière avec le Directoire français pendant la mission du sieur Delacroix.

159. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 13 Aug. 1798 [1]).

[Nieuw Uitvoerend Bewind: van Hasselt, Ermerins, van Haersolte, Hettema, Hoeth].

Je n'ai encore trouvé ici aucune notion précise sur le personnel de ces cinq individus que je n'avais jamais entendu nommer auparavant. Le public paraît assez étonné de voir porter à ces premières places des hommes restés presqu' entièrement inconnus pendant le cours de la révolution. La liste des quinze, formée par la première chambre, contenait des noms également obscurs, exceptés ceux du sieur van der Goes, secrétaire des relations extérieures, et de l'ex-conventionnel van Hooff. Le sieur Bisdom, ancien patriote de 1787, dont j'ai souvent entendu vanter le mérite mais qui a constamment refusé les différentes places qui lui furent offertes depuis l'année 1795, doit en avoir été écarté par le chargé d'affaires de France. Plusieurs circonstances peuvent avoir concouru à ces nominations inattendues. La constitution et les considérations politiques du moment restreignaient beaucoup la latitude du choix, en excluant les représentans du Corps législatif actuel et les membres marquans des partis fédéraliste et jacobin. D'ailleurs j'ai quelques données pour croire que la volonté des deux chambres a été absolument dirigée dans cette occasion par les cinq ministres qui composent le Directoire intermédiaire. Il ne serait point impossible que le désir de rester en place et de maîtriser alors le Directoire, ait engagé ceux-ci à faire élire des hommes peu distingués, avec lesquels ils ont peut-être pu s'arranger d'avance.

Les armateurs français ne se bornant pas à exercer en pleine mer leurs violences contre le pavillon neutre et le commerce hollandais, on a jugé nécessaire ici de rendre une loi pour réprimer leurs excès sur le territoire batave.

---

1) Als voren.

Le Corps législatif a statué en conséquence, sur la proposition du Directoire intermédiaire, que toute prise d'un bâtiment neutre, fait par quelque corsaire dans les rivières de cette République, sera déclarée nulle, et celui-ci soumis à une amende de 3000 florins.

160. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 20 Aug. 1798 [1]).

. . . . . La publication du Directoire intermédiaire relative aux corsaires français qui se trouve insérée dans la gazette de Leyden d'aujourd'hui a été communiquée officiellement à tous les ministres étrangers.

Quoique la mesure qui en fait l'objet soit vraisemblablement une suite des arrangemens du sieur Schimmelpenninck avec le Directoire français, on croit cependant, que celui-ci n'agréera pas entièrement la forme et le ton de la publication. Il est sûr du moins, que la mission française à la Haye en est assez mécontente, et que le gouvernement batave continuant ses tentatives d'anticipation, n'a pas consulté le sieur Champigny sur la rédaction d'une pièce aussi délicate . . . . .

161. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 3 Sept. 1798 [2]).

Le sieur Hettema ayant déclaré, qu'il ne possédait pas la qualification requise par la constitution pour remplir le poste de Directeur, le Corps législatif a dû faire un nouveau choix, qui est tombé sur le sieur van Hooff. Autant ses quatre collègues étaient restés jusqu'à présent inconnus au public, autant celui-ci s'est-il mis en évidence. Après avoir joué autrefois un rôle assez actif parmi les émigrés bataves en France, il s'est montré ici dans la première Convention un des coryphées les plus enthousiastes du parti violent auquel l'associait l'exagération de ses idées; mais l'honnêteté de son caractère l'a fait passer ensuite dans le parti modéré, dont il a partagé au 22 janvier la chute et la poursuite. Il m'a paru cependant ne s'être distingué dans sa carrière de législateur, ni du côté du jugement, ni de celui des connaissances.

Le nouveau Directoire ne s'est encore fait connaître par aucun acte marquant. Il débute par se trouver dans une position embarrassante au sujet de la proclamation du 12 août contre les corsaires français. Cette pièce a fortement été improuvée par le sieur Talleyrand, qui a témoigné au chargé d'affaires Champigny, que quoique le ministre batave à Paris lui eût fait entrevoir en termes généraux l'intention d'une mesure pareille, il ne s'était nullement attendu à la voir réalisée aussitôt et avec des formalités si peu amicales; qu'il aurait d'autant plus désiré que le gouvernement hollandais lui eût abandonné le soin de faire mettre des bornes aux excès des corsaires français, vu que la démarche hasardée en question pourrait gêner maintenant sa bonne volonté a cet égard, en jetant en France une défaveur générale sur

1) Als voren. — Publicatie van 12 Aug. '98 betreffende de Fransche kapers: *Jaarboeken* '98, bl. 601 (boete van f 3000 tegen onrechtmatige kaperij op Nederlandsche stroomen, de kaper-kapitein blijft in arrest tot de boete zal zijn voldaan. In buitengewone gevallen straf aan den lijve).

2) Als voren.

la régularisation projetée de la course. Le sieur Champigny a démandé en conséquence la révocation, ou du moins un changement de la proclamation mentionnée. Cependant le gouvernement batave ne paraît pas absolument décidé à lui obéir. Des oppositions encore plus fortes ont déjà été produites par l'application de cette loi. Un armateur français ayant pris dans la Meuse deux navires danois, qu'il envoya à Flessingue, le commissaire de la marine batave voulut les remettre en liberté, mais le commissaire français, assisté d'un détachement de troupes, les retint à main armée sous sa jurisdiction. L'armateur même étant entré depuis à Helvoet y fut incessamment mis aux arrêts par le commandant hollandais. Le chargé d'affaires de France a réclamé dans les termes les plus forts contre cette arrestation; mais comme on ne veut la lever que moyennant la caution prescrite de 3000 florins, il vient d'en relater à son gouvernement . . . . .

162. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 6 Sept. 1798 [1]).

. . . . . On voit ici avec peine que le Corps législatif à Paris se montre si peu disposé à changer la fameuse loi du 18 janvier contre les navires neutres chargés de marchandises anglaises, et que les sollicitations du sieur Schimmelpenninck pour y obtenir quelque modification en faveur du commerce hollandais resteront peut-être vaines, ce qui éloignerait en grande partie le but du traité de commerce espéré entre les deux Républiques. D'ailleurs la manière honorable dont ce plénipotentiaire a été accueilli dernièrement dans son audience particulière auprès du Directoire français, et particulièrement la lettre de félicitation que celui-ci vient d'adresser au Directoire batave, ont produit ici une sensation fort agréable et cette lettre (insérée dans la gazette de Leyden d'aujourd'hui) ayant été communiquée à la législature, fut applaudie dans les deux chambres par des discours très emphatiques. L'importance que le gouvernement batave attache ainsi au premier témoignage solemnel de l'approbation de son allié à la révolution du 12 juin, est une nouvelle preuve des doutes qui l'inquiétaient encore plus ou moins de ce côté-là, et qui l'empêchaient jusqu'à présent de réprimer énergiquement les mouvemens toujours renaissans du parti violent. Il est à présumer que le Corps législatif avait attendu une pareille déclaration de la part de la France avant de prononcer sur le mémoire apologétique que le Directoire intermédiaire lui avait remis dès sa seconde séance. Ce ne fut qu'avant-hier que la commission chargée de l'examen présenta son rapport [2]), dans lequel elle jusitifie pleinement les auteurs de la révolution mentionnée.

163. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 12 Sept. 1798 [3]).

Le corsaire français dont j'ai fait mention dans mon avant-dernier rapport, arrêté à Helvoet pour avoir saisi dans la Meuse deux navires danois, a été

1) Als voren. — De brief van het Fransche Directoire: *Dagverhaal* II, 412 (Eerste Kamer); 425 (Tweede Kamer).

2) *Jaarboeken* 1798. bl. 928 vv. (vgl. *Dagverhaal* II, 414).

3) Als voren.

relâché avec son équipage; mais on a gardé son vaisseau pour la sûreté de l'amende pécuniaire que lui impose la publication du 12 août. Le Directoire de Paris n'a point encore prononcé sur cette affaire, mais il vient de décider un nouveau différend du même genre, qui a fait ici quelque sensation. Un autre corsaire de sa nation s'était emparé dans la rade de Flessingue d'un navire hollandais, chargé de sucre prétendument anglais. Le tribunal d'Anvers lui avait adjugé la prise, et elle allait être conduite en France sans l'opposition du commissaire de marine batave, qui menaça de faire feu sur elle si elle essayait la sortie. Le commissaire français dans ce port répliqua, qu'il tâcherait de repousser une pareille attaque par le moyen des chaloupes canonnières qui se trouveraient à sa disposition. En même tems le chargé d'affaires Champigny insista ici sur la libre sortie du navire en question. Il y a eu à ce sujet des discussions très fortes entre lui et le gouvernement batave, qui persista à la refuser, et qui avait engagé le général Hatry à défendre toute voie de fait aux marins français à Flessingue. Le Directoire a maintenant donné gain de cause aux Hollandais, en reconnaissant lui-même l'illégalité de la prise. Ce léger triomphe paraît encourager les régens bataves dans leur projet de résistance contre les abus de différente espèce exercés par les agens de leur alliée, d'autant plus qu'ils se flattent que le sieur Schimmelpenninck aurait trouvé moyen d'ouvrir les yeux à cet égard au Directoire français. Ce ministre est de retour en Hollande avec l'amiral de Winter. Les succès qu'on lui attribue font beaucoup regretter qu'il n'ait pas voulu continuer sa mission à Paris, qu'il n'a quittée que pour reprendre à Amsterdam ses fonctions plus lucratives d'avocat . . . . .

164. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 20 Sept. 1798 [1]).

La conclusion du traité de commerce entre les Républiques française et batave paraît encore bien éloignée, quoique le gouvernement d'ici voudrait faire croire qu'il se trouve déjà d'accord avec la France sur tous les points essentiels. Ce ne pourrait être qu'en renonçant en plus grande partie à l'abolition désirée de la loi du 18 janvier contre le commerce des états neutres avec l'Angleterre. Quoique le sieur de Talleyrand ait tâché de démontrer dans un mémoire au Directoire français les mauvais effets de cette loi vexative, l'intérêt particulier de personnes influentes à Paris y est trop attaché pour qu'on puisse en espérer le réforme. Le sieur Schimmelpenninck avoue lui-même, qu'il croit que ce ministre ne lui ait promis trop légèrement le succès du projet de traité présenté à son examen. Un autre article qui doit y entrer, savoir, des stipulations relatives aux péages du Rhin, pourra également en retarder l'achèvement, se trouvant lié au résultat des négociations de Rastadt sur la libre navigation de ce fleuve. Il est presque décidé cependant, que le sieur Schimmelpenninck cédant aux instances de son gouvernement ira reprendre à Paris le fil de cette affaire; mais il exige un capital considérable pour lui servir de dédommagement des pertes qu'il souffre en sacrifiant son état lucratif d'avocat à la continuation de ses fonctions diplomatiques.

---

1) Als voren.

165. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 1 Oct. 1798 [1]).

Le sieur Pichon, qui a rempli ici pendant quelques mois l'emploi de secrétaire de la légation française, est reparti pour reprendre son ancienne place au bureau des relations extérieures.

Le ministère batave paraît attacher quelqu'importance au retour de ce jeune homme à Paris, qui a étudié davantage que la plupart de ses compatriotes le local et les habitans de ce pays-ci, et qui guidé par le désir de s'instruire a cultivé assidument la société des membres du gouvernement, tandis que son principal, le sieur Champigny, mécontent de la résistance qu'il oppose aux violences des corsaires français, continue à vivre assez froidement avec eux. Le sieur Pichon au contraire a promis à ces régens, de faire son possible pour ouvrir les yeux au gouvernement français sur les différentes vexations qu'il a vu exercer sur la Hollande, et d'employer pour cet effet tout le crédit dont il se flatte jouir auprès du sieur Talleyrand. Une excursion en Zélande lui ayant fait apprécier la situtation particulière de cette province, qui, si elle était attaquée dans son existence nationale par une réunion forcée avec la France, risquerait de pendre bientôt son existence physique, on espère qu'il pourra présenter également sur cet objet des observations utiles au dit ministre. Il est moins vraisemblable qu'il réussisse de faire restreindre les vexations continuelles qui résultent pour le pavillon et la marine bataves de la possession commune de Flessingue. On craint au contraire toujours que la France finira par s'emparer exclusivement de ce port, auquel elle attache un grand prix, comme le seul bon qu'elle possède dans la mer du Nord. . . . . .

166. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 8 Oct. 1798 [1]).

Le sieur Lombard, membre du tribunal de cassation de Paris ayant été nommé envoyé extraordinaire de la République française près la République batave, est arrivé vendredi soir à la Haye et a présenté hier ses lettres de créance.

Sa mission a été aussi imprévue que sa personne était inconnue ici. Même le chargé d'affaires de France n'en avait été informé que par le courier de la veille. Il s'attendait cependant plus ou moins à un pareil changement, puisqu'il s'était plaint à son gouvernement du peu de confiance et de considération que lui témoignait celui de ce pays-ci, et avait demandé en conséquence d'être remplacé par un agent revêtu d'un caractère plus imposant. L'opposition entre lui et le Directoire batave augmentait effectivement de jour en jour. Tandis que le premier continuait à protéger les violences des corsaires français dans la Meuse et à Flessingue, le second laissait entrer au Texel sous la protection de la flotte anglaise une vingtaine de vaisseaux marchands venus des ports britanniques. Poursuivant en même tems avec plus de fermeté que de politique ses tentatives d'indépendance, et voulant éviter l'occasion de recevoir des ordres, il se refusait à tout commerce confidentiel avec le sieur Champigny et le renvoyait constamment à la cérémonie des communications par le ministre des relations extérieures. Cependant ce chargé d'affaires ayant en dernier lieu

1) Als voren.

positivement insisté sur une visite auprès du Directoire même, y fut reçu avec toute la réserve de la plus froide étiquette. L'objet de la conférence était une insinuation relative à l'ex-directeur van Langen. Le sieur Champigny croit voir, que le procès de ce ci-devant régent, accusé d'avoir employé des fonds de l'Etat à son usage particulier, est mené trop sévèrement, et pourrait conduire le coupable à l'échafaud. Il a jugé nécessaire d'exhorter le gouvernement à quelqu'indulgence, afin de ne point exaspérer par un acte sanglant le parti terrassé au 12 juin. Il a appuyé en général sur le besoin de se concilier avec ce parti et de cesser la récation aristocratique qu'il s'imagine trouver dans les mesures des régens actuels. Il n'est pas vraisemblable que son conseil ait produit beaucoup d'effet, mais on en attend davantage de la présence du sieur Lombard, qui, à ce qu'on m'assure de bonne part, a les instructions et les qualités requises pour les réduire à plus de modérantisme sous la volonté française, mais qui paraît connaître aussi peu que ses deux derniers prédécesseurs le pays et les hommes qu'il vient gouverner. Le gouvernement batave qui au surplus n'est pas sans apréhension à ce sujet, juge indispensable de faire repartir en hâte le sieur Schimmelpenninck pour Paris. Le parti révolutionnaire au contraire se flatte de jouir maintenant de plus de faveur, et se donne beaucoup de mouvement pour gagner le nouveau ministre, dont la mission en attendant n'est censée que temporaire et ne détruit point la destination formelle du sieur Roberjot pour cette place.

167. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 11 Oct. 1798 [1]).

Je transmets ci-joint à V. M. le discours adressé par le nouveau ministre de France au Directoire exécutif batave dans sa première audience, avec la réponse du président du Directoire. Ces discours n'ont pas été formellement prononcés. Le sieur Lombard s'est borné à émettre la copie du sien de même que ses lettres de créance avec des formes assez cavalières. La phrase singulière de „porteur de la paix" se rapporte peut-être à l'attitude hostile que les Hollandais et Français ont pris les uns et les autres à Flessingue pour repousser et soutenir respectivement les violences des corsaires de cette première nation, différend qu'il est question maintenant d'arranger d'une manière soi-disante amiable, par l'envoi d'un commissaire français. En attendant le Directoire de Paris a donné au sieur Champigny des témoignages d'approbation du zêle avec lequel il a soutenu dans cette occasion les intérêts de ses compatriotes, tandis que la disgrâce du général Hatry, qui vient d'être démis subitement du commandement de l'armée du Nord, est due vraisemblablement à la protection qu'il a paru accorder dans ce même litige aux Hollandais, en défendant aux marins français à Flessingue de commettre quelque voie de fait pour s'opposer aux ordres des employés bataves . . . . .

168. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 18 Oct. 1798 [2]).

. . . . . Le gouvernement batave commence à revenir peu à peu des

1) Als voren. — Voor de aanspraak van Lombard en het antwoord van het Bewind zie *Dagverhaal* II, 819. De aanspraak begint met: „Je ne viens apporter ici que des paroles de paix", en beveelt verder aan „oubli du passé, union pour l'avenir".

2) Als voren.

appréhensions pour son existence que lui avait inspirées l'arrivée du sieur Lombard. Quoique celui-ci continue à mettre des formes assez cavalières dans ses communications avec lui, on aime cependant à les attribuer plutôt au manque d'usage de ce diplomate nouveau qu'à un systême d'abaissement qui lui serait prescrit par son Directoire. Ses ouvertures ministérielles envers celui de cette République se sont bornées jusqu'à présent aux demandes d'une exécution plus sévère des loix contre les émigrés français, et contre l'introduction des marchandises anglaises. La première de ces réclamations a produit l'arrestation de différens individus de cette classe, que l'on avait encore tolérés. La seconde a été suivie dans le Corps législatif de délibérations, non encore terminées, pour concerter de nouveaux règlemens à cet égard. De plus, il a renouvelé sous main les insinuations déjà faites par le sieur Champigny pour déterminer le gouvernement à montrer de l'indulgence dans le procès du sieur van Langen. L'intérêt que le Directoire français témoigne au sort de celui-ci, donne quelque raison de soupçonner qu'il se trouve inpliqué dans les malversations pécuniaires dont on accuse cet ex-Directeur. Peut-être que le sieur Lombard est chargé en outre de proposer aux Hollandais le rachat annuel de l'entretien des troupes françaises qui sont à leur charge, comme aussi de négocier la vente d'une partie des rescriptions bataves données à la France en anticipation des derniers termes de la contribution de cent millions, mais il n'a fait jusqu'à présent aucune démarche pour remplir aucune de ces commissions.

169. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 25 Oct. 1799 [1])

. . . . . Les réclamations sévères du sieur Lombard contre l'importation de marchandises anglaises ont enfin produit une nouvelle publication du Directoire exécutif à ce sujet. On prétend en attendant que son exécution ne sera guères maintenue avec plus de rigueur que celle des lois précédentes sur le même objet, l'existence des habitans de cette République exigeant si impérieusement le commerce avec l'Angleterre que l'on n'a pu les empêcher jusqu'à présent d'approvisionner la flotte anglaise qui les bloque. La réclamation qu'il a faite au sujet du sieur van Langen paraît avoir un effet plus réel. On assure que cet ex-directeur, de même que son collègue Fynje, seront incessamment remis en liberté. Ce n'est qu'avec beaucoup de répugnance que le Corps législatif se prête à un pareil sacrifice . . . . .

170. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 1 Nov. 1798 [2]).

[Oproeren in België, door de Franschen bedwongen]. On a observé que la plupart des prisionniers étaient habillés d'uniformes neufs, et armés de fusils de fabrique anglaise, ce qui indiquerait assez clairement leurs relations avec la Grande Bretagne. On prétend que quelques navires, chargés de ces fournitures, ont passé le territoire hollandais, ce qui joint à la facilité avec laquelle des

1) Als voren. — De nieuwe publicatie: *Jaarboeken* 1798, bl. 1044.
2) Als voren.

réquisitionnaires brabançons ont trouvé un refuge dans cette République, a excité le mécontentement du ministre de France contre le manque de vigilance des employés bataves. Le Corps législatif a été obligé en conséquence de s'assembler extraordinairement dans la nuit d'avant-hier et d'y décréter les mesures les plus promptes pour l'expulsion de ces émigrés belges [1]). Cependant les appréhensions du gouvernement batave sur les plans révolutionnaires du sieur Lombard ont pris une nouvelle force. Il entrevoit de jour en jour une explosion. On sait que le parti jacobin s'agite plus que jamais; que presque tous les représentans emprisonnés ou démis le 12 juin se sont rendus à Paris, qui tâchent de fair valoir leur dévouement à la France en opposition aux tentatives d'indépendance que les régens actuels se permettent constamment. On craint, enfin, que la vraisemblance du recommencement de la guerre continentale, et surtout les inquiétudes sur les intentions de V. M. dans la crise présente de l'Europe, pourra engager la France à établir ici derechef un régime terroriste. Au milieu de ces dangers le parti actuellement dominant paraît cependant peu soigneux d'employer la politique nécessaire pour se maintenir. Il est peut-être à la veille de faire un acte des plus imprudens, en risquant une publication qui déclare la journée du 22 janvier criminelle et usurpatrice de la souveraineté nationale. Ce projet tire son origine de l'amour-propre des représentans arrêtés ce jour-là, et est soutenu par celui d'entr'eux qui se trouve dans le Directoire: le sieur van Hooff, dont la fougue irréflective pourra entraîner ses faibles collègues dans une démarche qui choquerait encore le Directoire français et renforcerait le parti violent de plusieurs hommes marquans qui ont été également participateurs de la révolution du 22 janvier et de celle du 12 juin. On suppose aussi, que la France ne verra pas de bon œil la juste répugnance du Corps législatif à exécuter la loi constitutionelle, mais inique, qui confisque les biens des stadhoudériens émigrés depuis 1795, et qu'il a tâché jusqu'à présent d'éluder autant que possible.

171. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 6 Nov. 1798 [2]).

Quoique l'événement n'a pas encore justifié le soupçon que l'arrivée subite du ministre Lombard avait fait naître, cependant on doit juger par plusieurs circonstances que la crainte n'a été ni vaine, ni n'est encore entièrement dissipée, puisque l'on a vu la semaine passée prendre non seulement ici mais aussi dans d'autres viles des mesures pour parer le coup auquel on s'attendait, et le Directoire lui-même faire renforcer les garnisons voisines, doubler ses gardes, introduire du canon dans les jardins dernière son hôtel, et faire multiplier les patrouilles. On paraît être encore sur le qui-vive à cet egard, et attendre surtout un pareil événement plus ou moins étendu, plus ou moins violent, comme une suite de la relaxation des deux ex-Directeurs van Langen et Fynje qui ne paraît plus éloignée. Après y avoir travaillé sous main depuis son arrivée, et après que l'on eût trouvé l'indice de ces dessins dans son discours d'introduction, qui semblait viser à cela sous le titre de prévenir les

1) *Dagverhaal* II, 1075.
2) M.

réactions et les vengeances et d'inviter à l'oubli du passé, il paraît que c'est lorsque ses instances ont pris un caractère propre à en assurer le succès, que le ministre Lombard a cru devoir les consigner dans une démarche formelle, et on apprend qu'il vient de remettre une note officielle au Directoire pour effectuer l'élargissement de ces deux personnages, quoiqu'ils ne soient détenus que sous le rapport d'accusation de vol du trésor public, et nullement sous celui de délit politique. Le Directoire, qui de son côté a bien dû céder, paraît vouloir en sauver l'apparance, et on assure que c'est à la faveur de la mesure générale qui sera prise pour accorder une amnestie à tous les individus arrêtés ou sous accusation de délit politique, laquelle s'étendrait même sur ceux de Woerden, le ci-devant grand pensionnaire van de Spiegel et le comte de Bentinck-Rhoon, que la mesure spéciale pour les deux ex-Directeurs que l'on veut sauver sera effectuée, et déjà elle vient d'être précédée de la permission à leur collègue Vreede, au sujet duquel la seconde chambre avait d'abord refusé de sanctionner le décret de la première d'obtempérer à sa requête d'oser retourner ici, de pouvoir maintenant le faire librement, pourvu que les municipalités indiquent chaque fois au ministre de la police générale le tems qu'il séjournera dans les diverses communes; en conséquence de quoi cet ex-Directeur revint vendredi passé à Leyden son domicile, depuis l'asyle obscur où il s'était tenu depuis la révolution du 12 juin.

Le changement auquel on s'attendait dans le gouvernement actuel, soit par commotion soit par modification, a paru surtout apparent depuis que l'on a connaissance de l'ouverture qui doit avoir été faite au ministre Schimmelpenninck à Paris de la part du Directoire français, tendant à prouver la nécessité d'un pareil changement par l'introduction qui a eu lieu de quelques partisans du système aristocratique et fédératif dans l'administration actuelle, et à résoudre la question si on pourrait l'effectuer sans renverser ou blesser la constitution actuellement acceptée et déjà en partie établie. Au reste soit que ce changement ait lieu dans peu, soit qu'il ne soit pas si prochain encore, soit même qu'il ne soit point jugé pratiquable dans ce moment après les garanties et sanctions aussi formelles que réitérées qui ont été si récemment données par le gouvernement français à l'appui de l'ordre actuel des choses, on ne peut guères se dissimuler que ce pays-ci n'y soit du moins continuellement exposé, en conséquence du système que le Directoire français paraît avoir adopté d'entretenir toujours ici deux factions opposées en vues et en moyens, afin de tenir continuellement le parti régnant dans la crainte de celui qui aspire à le devenir.....

172. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 8 Nov. 1798 [1]).

..... Jusqu'à présent le sieur Lombard n'a fait au gouvernement batave aucune ouverture tendant à préparer une révolution pareille à celle de Milan. Il est à prévoir qu'il ne pourra jamais engager ceux qui se trouvent actuellement à la tête des affaires à s'y soumettre volontairement. Des trois hommes les plus influens dans ce moment, le directeur van Hooff me paraît le plus

1) R. A. (B.). — Over de omwenteling in Jacobijnschen zin te Milaan, geleid door Brune (Oct. 1798), zie Sorel V, 321, 363—'64; Sybel V, 204—'05.

exalté, le ministre de la marine, Spoors, trop fermé, le général Daendels trop franc; enfin les deux derniers trop gonflés d'amertume contre la France pour se prêter de bonne grâce à cette nouvelle punition. Aussi le ministre de France continue à leur donner à cet égard des promesses rassurantes. On n'y ajoute pas cependant une entière confiance, surtout à cause de ses relations suivies avec les principaux membres du parti violent. La crainte d'une attaque de la part de ces derniers engagea il y a quelques jours le Directoire à prendre des mesures extraordinaires de sûreté. Il doubla ses gardes, établit des détachemens de cavalerie sur les routes d'où aurait pu arriver la populace révolutionnaire des villes voisines; mais l'explosion, que peut-être le sieur Lombard ne jugea pas encore de saison, resta suspendue. Celui-ci persiste en attendant à réclamer avec chaleur la liberté de l'ex-directeur van Langen, tandis que le gouvernement y oppose des obstacles qui lui inspirent beaucoup de mécontentement. Le sieur Lombard est en outre à la veille de proposer un nouveau sacrifice à la République batave, celui de la cession complète de Flessingue, dont l'acquisition paraît avoir été un des principaux motifs de son envoi. La demande s'en fera vraisemblablement dès que le commissaire français, venu de Paris pour les affaires relatives à ce port, aura présenté un rapport qui fournira les raisons ou prétextes de cette demande . . . . .

173. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 9 Nov. 1798 [1]).

Il paraît qu'outre le motif de sauver les anciens directeurs que l'on a attribué à la mission de l'envoyé français Lombard, elle en a eu de secondaires. On assure qu'il demande que le gouvernement français soit chargé de l'entretien du corps de 25.000 hommes, qui est à la solde batave, et que pour cet effet il lui soit payé annuellement 17 millions de florins, en moyen desquels il pourvoirait à tout, au lieu que les fraix de l'entretien par l'Etat de ces troupes se montent à 13 millions. Cette proposition n'est proprement que réchauffée, et elle a été faite indirectement il y a quelque tems par trois commissaires pour l'inspection des fournitures de cette armée, en leur assignant à chacun un appointement de 6.000 florins sur la République batave, mais qui n'ont pu se faire reconnaître en cette qualitié, parce que ces postes, non stipulés par la convention pour ce corps, sont considérés comme inutiles et de simples titres pour placer des créatures, tandis que l'on a cru reconnaître en eux des émmissaires qui à l'ombre de cette commission étaient proprement envoyés ici pour à la fois surveiller la mission française et les généraux, et pour servir le parti jacobin dans les projets d'un nouvelle révolution que pouvait avoir *in petto* le gouvernement français. Une autre demande pécuniaire, que l'on assure être faite de la part de celui-ci, serait relativement à un à-compte de 5 millions de florins sur les 44 millions qui restaient encore à payer sur les 50 restans lors la convention faite il y a trois ans pour fournir annullement en tems de guerre 3 et de paix 6 millions, en payement des 100 millions stipulés par le traité de paix et d'alliance. Quoique cette condition ait été dès lors ponctuellement observée et même encore le mois passé, au moyen des rescriptions

1) M.

bataves ou lettres de change pour le montant entier de cette dette de 50 millions acceptées il y a trois ans, dont est nanti le gouvernement français comme d'une hypothèque de ces payemens annuels et de leurs intérêts, cependant cette nouvelle demande est indépendante de cet arrangement et porte sur une anticipation au moyen de laquelle la France voudrait toucher dès à présent ce qui ne serait payable qu'à peu près dans deux ans. Une troisième demande aurait pour objet la cessation de la communauté de possession du port de Flessingue, pour lui substituer celle exclusive de la République française, en conséquence de la venue du commissaire français chargé d'arranger les difficultés qui s'étaient élevées à l'égard de cette communauté; on va même jusqu'à prétendre qu'il serait question de la demande de toute l'île de Walcheren. Enfin un quatrième objet de réclamation doit être relatif au désir de rendre commune à la République batave la réquisition ou conscription militaire, au moyen de laquelle il devrait être lévé un corps de jeunes citoyens pour se joindre aux troupes destinées à soumettre les insurgés des départemens réunis.

Quelles que soient les difficultés que chaque de ces demandes devra rencontrer dans un pays déjà épuisé et où la propensité en faveur de la République Mère ou Tutrice n'est rien moins que constatée ou solide, il paraît certain que cette dernière demande doit par sa nature rencontrer les plus grands obstacles, et être d'autant plus délicate qu'on n'a que trop lieu de craindre que cette insurrection, qu'on sait avoir déjà gagné les départemens qui comprenaient l'ancienne Flandre maritime ou occidentale, le pays de Liège et le Luxembourg, ne s'étende sur ceux méridionaux de la République batave, où il y en a été effectivement aperçu quelques indices; et qu'il serait très apparent que ce moyen qui serait employé pour aider à comprimer l'insurrection de l'ancienne Belgique ne devînt le propre motif ou levain pour la faire également éclater dans la Batavie . . . . .

174. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 19 Nov. 1798 [1]).

. . . . . Le sieur Lombard paraît avoir renoncé maintenant aux projets révolutionnaires qu'on lui supposait, et sur lesquels il avait vraisemblablement carte blanche de son gouvernement. Il a déclaré positivement aux chefs du parti jacobin qu'ils ne doivent aucunement compter sur son appui. Les régens actuels ont pris peut-être dans cette occassion le moyen le plus efficace pour se soutenir. J'apprens confidentiellement que le sieur Delacroix avait conclu peu avant le 12 juin avec les Directeurs bataves d'alors une convention secrète [2]), d'après laquelle ils payeraient entre ses mains un million de florins, somme qui serait notée dans le régistre des dépenses sous le titre d'avance pour le recrutement de l'armée française en Hollande. Comme un pareil emploi ne pouvait avoir lieu, vu la composition des armées françaises, on devine aisément quelle en était la véritable destination. La révolution subséquente suspendit l'effet de cette stipulation, mais le sieur Lombard en

1) R. A. (B.).
2) *Gedenkstukken* II, p. CVIII.

ayant été informé, a jugé à propos de la faire revivre, et on m'assure que le gouvernement actuel se montre assez disposé à l'acquitter. J'ai lieu de croire que c'est là la seule négociation pécuniaire que ce ministre ait entamée jusqu'à présent . . . . .

175. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 22 Nov. 1798 [1]).

Dans la nuit du 19 au 20 dernier le ministre de la police a fait arrêter sept individus appartenans au parti terroriste, et qui s'étaient rassemblés chez l'un d'entr'eux. Un membre de la seconde chambre qui se trouvait parmi ce nombre a été immédiatement remis en liberté; les autres furent transportés dans différentes maisons d'arrêt. Hier au soir le Directoire adressé au Corps législatif un message [2]) sur cet événement. Dans la séance d'aujourd'hui la première chambre décréta que les individus mentionnés seraient jugés par la cour de Hollande. La seconde chambre sanctionna immédiatement ce décret.

Il paraît encore douteux si c'est avec le bon plaisir du ministre de France que le Directoire s'est porté à cet acte de vigueur, et on est très curieux de voir si le premier interviendra de manière ou d'autre dans la procédure judiciaire contre les arrêtés. Il s'est conduit en dernier lieu envers ces sujets avec son inconséquence ordinaire, en acceptant l'invitation à un bal solemnel que ceux-ci et leurs associés comptaient donner hier à la légation française: fête qui a été empêchée par la catastrophe de l'avant-veille . . . . .

176. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 23 Nov. 1798 [3]).

[Gevangenneming der zeven Jacobijnen]. Le Directoire s'est saisi des chefs de cette faction au moment même où ils étaient rassemblés en conventicule pour tramer leur complot. C'est encore le général Daendels qui comme au 12 juin a été le principal instrument pour le faire avorter. Ce fut lundi passé au milieu de la nuit du 19 au 20 qu'accompagné du ministre La Pierre et de ses aides de camp allemands le lieutenant-colonel d'Uslar du pays d'Hanovre, le capitaine Grabner de Gotha, du major de la place lieutenant-colonel Anthing et de 14 caporaux du régiment de Waldeck, il se porta à la maison écartée où les chefs tenaient leur conventicule. Les mesures furent si bien prises qu'il n'échappa ni acteur ni papier, et pas même la feuille qui était en ce moment sous la plume. Ils étaient au nombre de sept, qui sont un représentant à la seconde chambre nommé Hoitsma d'Amsterdam qui réclama d'abord son inviolabilité, mais qui sur ce qu'on feignit de ne pas le connaître fut conduit avec les autres à la prison civile; un nommé Ruysch ex-maire de Delft, le violent Jacobin qui fut il y a trois ans à la tête de de l'assemblée centrale des clubs pour forcer la formation de l'Assemblée nationale; un apothécaire d'ici Groeneveld; Voogd de Schiedam ex-membre de l'Assemblée constituante après le 22 janvier; Visser ex-conseiller de la cour

1) Als voren.
2) *Jaarboeken* 1798, bl. 1075 (*Dagverhaal* III, 189).
3) M.

de justice de Frise, et Kaltener et Romijn deux clubistes d'Amsterdam. Comme tout s'est borné à cette arrestation et qu'ils n'ont pas eu le tems de faire jouer leurs moyens, la tranquillité publique n'a pas été troublée un seul instant. Ce ne fut que le lendemain que le représentant Hoitsma après avoir prouvé sa qualité a été relâché. Cette affaire a été l'objet de comités secrets que les deux chambres ont tenus le 20, et où l'examen des papiers saisis qui doivent avoir découvert l'ensemble du complot a été confié à une commission, laquelle en a fait son rapport dans la séance d'hier de la première chambre, et a motivé le décret que toute l'affaire et la poursuite juridique serait renvoyée à la cour de justice de la ci-devant Hollande, tandis que le Directoire serait chargé de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien de l'ordre des choses et à découvrir les trames de la conspiration, parmi lesquelles devait être une proclamation au peuple [1]) pour l'instruire de la découverte de celle-ci et inviter tous les individus à indiquer à leurs autorités constituées ce qu'ils en sauraient, avec promesse de non-recherche aux délateurs qui y auraient eux-mêmes participé. On ne manque pas d'indices que le ministre Lombard n'est pas resté entièrement ignorant de ce qui devait se passer, et on a surtout cru devoir tirer cette conclusion non seulement de l'appel et réclamation de sa protection qu'ont énoncé les deux arrestans Ruysch et Hoitsma au moment de leur saisie, mais encore de l'invitation qui lui avait été faite d'assister à un diner qui était commandé pour hier chez un aubergiste terroriste, comme le jour où l'explosion devait se faire, quoiqu'il l'avait néanmoins déclinée, et enfin de la sorte de contenance embarrassée que l'on croit lui remarquer depuis quelques jours. Quoiqu'il paraisse inconcevable où les conjurés aient voulu prendre leurs moyens, et qu'on ne sache point encore avec certitude l'étendue de leur projet, il paraît néanmoins assez constant qu'il visait à arrêter le Directoire et un grand nombre des membres des deux chambres, et par le moyen des gardes nationales de Delft et d'ici, qui auraient dû balancer le dévouement que la garnison paraît porter au général Daendels et à son parti, opérer la même révolution qui eut lieu le 22 janvier dernier et replacer dans le gouvernement ceux qui en furent les partisans. On assure que le Directoire a aussi envoyé par courrier au ministre Schimmelpenninck à Paris l'ordre de requérir l'arrestation de deux des émissaires que cette faction y entretenait [2]).

177. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 29 Nov. 1798 [3]).

. . . . . La demande de l'impunité des sieurs van Langen et Fynje, soutenue d'un côté avec une hauteur impétueuse, et éludée de l'autre d'assez mauvaise grâce, continue à être un objet de froideur. Ce gouvernement-ci sent aussi très péniblement les inconvéniens de la dernière loi sévère qu'il a été forcé de rendre contre l'importation des marchandises anglaises Il reçoit de tous côtés une foule de plaintes tendantes à la faire modifier, et n'a d'autre espérance que de pouvoir la rétracter dans peu en faisant entrevoir enfin à la France à quel point elle détruit les faibles ressources mercantiles qui restent à ce pays-ci . . . . .

1) *Jaarboeken* 1798, bl. 1082 (23 November).
2) Van der Hoeven en Eykenbroek,
3) R. A. (B.).

178. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 3 Dec. 1798 [1]).

. . . . . L'élargissement des ex-directeurs van Langen et Fynje a été enfin décidé dans la première chambre du Corps législatif. Il a fallu la persuasion des hommes les plus influens hors de l'assemblée pour l'engager à cette résolution politique. La seconde chambre montrera vraisemblablement plus de facilité à la ratifier. Des personnes bien informées m'ont paru désirer que pour donner à cette impunité l'air d'une amnistie générale, elle soit suivie de l'élargissement des individus du parti stadhoudérien. Je serais d'autant plus tenté de partager une pareille opinion, que le ministre des relations extérieures m'a fait entrevoir dernièrement l'espérance que le sieur van de Spiegel recouvrerait dans peu sa liberté; mais en supposant que le gouvernement batave soit disposé à cet acte de justice, il reste à savoir de quel œil il serait envisagé par la mission française, et j'ai quelques données pour croire que dans ce moment-ci elle pourrait plutôt être portée à la désapprouver. Quant aux personnes emprisonnées depuis le 19 dernier, les détails de leurs interrogatoires ne transpirent point encore en public. Comme on a trouvé parmi leurs papiers des lettres très sanguinaires de ce fameux intriguant Eykenbroek, qui avant le 12 juin était l'agent pécuniaire du Directoire batave en France, il vient d'être également arrêté à Paris pour être transporté ici.

179. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 10 Dec. 1798 [1]).

Il se confirme que le pardon, accordé en comité secret de la première chambre aux ex-directeurs Wybo Fynje et van Langen n'est pas un simple acte partiel, mais se trouve compris dans un décret d'amnistie générale pour les individus de tous les partis, emprisonnés révolutionnairement depuis l'année 1795 jusqu'à l'établissement de la présente constitution.

Quoique je ne sois pas persuadé que le sieur Lombard agrée personnellement cette extension de l'amnistie en question, il n'en est pas moins vrai que c'est lui qui en a été ici l'orateur par ordre de son gouvernement. Les motifs qui ont déterminé ce dernier me paraissent plus ou moins incertaines. En faisant abstraction de l'opinion la plus générale, qui prétend les trouver dans l'intervention de V. M., je crois les seules considérations de justice et d'équité, ou le désir de donner un véhicule à l'impunité partiale des sieurs van Langen et Fynje, également insuffisantes pour expliquer une pareille résolution du Directoire français, mais j'apprens certains éclaircissemens d'après lesquels il semble assez vraisemblable qu'elle a été achetée à Paris par les parens ou amis des prisonniers stathoudériens.

180. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 27 Dec. 1798 [1]).

Je n'ai pu rendre à V. M. dans mon rapport du 19 novembre qu'un compte imparfait des négociations du sieur Lombard relatives au payement de la somme

1) Als voren.

qui avait été promise ici à la France sous le titre d'argent pour le recrutement de l'armée francaise en Hollande. Elles étaient liées au projet si souvent renouvelé, de faire remettre l'entretien total de cette armée à la République française moyennant un subside annuel de la part des Bataves. Il est connu maintenant que ce changement a été positivement arrêté entre les régens du 22 janvier et le sieur Delacroix, et qu'ils avaient fixé le montant du subside à 9 millions de florins. Quoique ce prix n'aurait point excédé les dépenses que la République batave est obligée de faire actuellement pour le même objet, le gouvernement d'aujourd'hui a cependant senti les abus incalculables qui résulteraient d'un pareil arrangement, lequel ouvrirait, surtout aux employés français, un libre champ pour l'importation de différens articles prohibés et la violation complète des réglemens de douane. On a craint également que cette somme une fois payée, le gouvernement français pourrait l'employer à d'autres usages, et n'en laisser pas moins ses troupes dans un parfait dénuement. Le gouvernement batave a par conséquent résisté constamment aux efforts faits par le sieur Lombard pour la réalisation de ce plan, et a engagé enfin celui-ci à y renoncer, mais une nouvelle stipulation positive pour le prétendu argent de recrutement a dû être le prix de sa condescendance. Il vient d'être signé en conséquence entre les sieurs van der Goes et Lombard une convention, moyennant laquelle la République batave payera annuellement à la France la somme de 1.200.000 livres. Ce traité attend maintenant la ratification du Directoire français, et comme on craint qu'elle ne rencontre quelque opposition, le sieur Janssens, chef du commissariat de guerre batave, a été envoyé à Paris pour la réaliser.

181. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 3 Jan. 1799 [1]).

. . . . . La nouvelle coopération maritime à laquelle la République batave vient d'être appelée par la France [2]), se bornera vraisemblablement du côté de la première à de simples démonstrations dans les ports. C'est à quoi tendra du moins toute la politique de ce gouvernement-ci. Il juge peut-être avec raison qu'il est plus prudent d'employer le peu de vaisseaux qui lui restent à forcer les Anglais de continuer une blocade coûteuse, que de les compromettre pour tenter une jonction que ceux-ci pourraient certainement empêcher. L'escadre sortie dernièrement du Texel pour rentrer immédiatement était composée de 13 navires de toute espèce, mais entre lesquels il ne se trouvaient que six vaisseaux de ligne. La République compte cependant compléter le nombre de 12, demandé par son alliée en y comprenant un vieux bâtiment hors d'état de sortir, et qui ne pourra figurer que sur la liste. La possibilité de leur équipement est encore incertain. Parmi les matelots actuellement au service, il s'en trouve 3000 dont l'engagement finit ce mois-ci, et 2000 dont il expire vers Pâques. Le ministre de la marine s'est rendu sur la flotte au Texel pour tâcher de prolonger ce terme, mais il est d'autant moins vraisemblable qu'il y réussisse par la seule persuasion, puisqu'il règne déjà beaucoup de mécontentement parmi eux. Ce prétendus matelots, dont la plupart

1) Als voren.
2) De Jonge V, 440.

ne sont ni marins de profession, ni Hollandais, mais des vagabonds de différens pays, s'enrôlent fréquemment dans les bandes des insurgens brabançons où ils sont attirés par une assez forte paye, séduction qui opère également jusqu'à un certain point sur les troupes de terre bataves. Les officiers français, faits prisonniers sur les frégates bataves „la Vigilance" et „la Furie" [1]) sont revenus ici après leur échange. Ils se plaignent amèrement des traitemens barbares qu'ils ont éprouvés de la part des Anglais, qui ont montré au contraire des procédés très honnêtes envers les prisonniers hollandais. Ils assurent en attendant que les frégates mentionnées se trouvaient en si mauvais état, qu'elles firent déjà deux pieds d'eau à peu de distance du port. Les bruits si souvent contredits et renouvelés sur le remplacement du général Hatry par le général Brune se sont enfin réalisés. Ce dernier est arrivé ici aujourd'hui. Malgré les assurances polies que le Directoire batave a reçues depuis peu de la part de la France, l'envoi d'un général aussi connu par des actes révolutionnaires en Suisse [2]) et en Italie ne laisse pas que d'inspirer quelqu'inquiétude, et on a de la peine à combiner sa promotion actuelle avec le blâme que les derniers arrêtés du Directoire français jettent sur ses opérations dans la Cisalpine [3]).

182. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 10 Jan. 1799 [4]).

Le voyage que le ministre de la marine a fait au Texel pour tâcher de prolonger le service des matelots dont l'engagement vient d'expirer, a été presqu'entièrement vain. Il n'a pu en retenir qu'un petit nombre. Il espère en attendant que le besoin forcera successivement les autres de revenir sur la flotte; mais en attendant le manque d'hommes pour l'armement des vaisseaux se fait déjà fort ressentir.

Les appréhensions inspirées ici par l'envoi du général Brune ne sont nullement calmées. Son début près du Directoire excécutif, où il a émis quelques nouvelles prétentions sur son entretien, dans un ton en même tems despotique et révolutionnaire, a contribué à les augmenter. On prétend savoir qu'il est très lié avec l'ancien ministre Delacroix, que celui-ci travaille de son côté à ressortir de sa retraite, et on croit pouvoir en inférer l'existence de nouveaux plans tendans à expulser les régens bataves actuels et à faire revenir en triomphe le ministre français qui succomba dans la journée du 12 juin. Aussi les anarchistes de ce pays-ci recommencent-ils à lever la tête Le Directoire a jugé nécessaire de congédier trois de ses employés, parmi lesquels se trouve le secrétaire général de la marine [5]), qui avaient affiché des relations avec des membres du parti jacobin. D'ailleurs le commissaire de guerre Janssens n'a pas encore réussi à faire ratifier à Paris le traité conclu ici pour le paye-

---

1) De fregatten de Waakzaamheid en de Furie, 23 Oct. 1798 met Bataafsche en Fransche militairen aan boord naar Ierland uitgeloopen, werden door één Engelsch fregat, de Sirius, buitgemaakt (de Jonge V, 435).

2) Over Brune in Zwitserland (voorjaar 1798) zie Sybel V, 67, 73.

3) Wegens overschrijding van de bevelen van het Directoire bij zijn Jacobijnschen coup d'état te Milaan was Brune uit Italië teruggeroepen: Sybel V, 205; Sorel V, 363.

4) Als voren.

5) Nozeman.

ment annuel de 1.200.000 livres à la France, et dont j'ai parlé dans mon rapport du 27 dernier. Comme les militaires français ne sont nullement satisfaits de cet arrangement, mais auraient préféré celui qui devait remettre l'entretien de l'armée du Nord entre les mains des entrepreneurs de leur nation, on suppose que l'inspecteur-général Tilly, parti depuis quelques jours pour Paris, y est allé dans l'intention de prévenir la convention en question.

Tandis que le Corps législatif s'est occupé des moyens propres à contrôler l'exacte perception de la contribution de 8 % décrétée à la fin de 1797, le mécontentement de la nation contre la dernière de 5 % sur les revenus, et de 4 % sur les capitaux, éclate de toutes parts. Ce sont surtout les militaires qui se plaignent le plus hautement de cette déduction imposée à leurs gages. La première chambre leur a accordé provisoirement une surchéance de quatre mois, en attendant qu'elle puisse décider la question de leur entière immunité.....

183. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 21 Jan. 1799 [1]).

..... Depuis quelques jours les préparatifs pour l'armement de la flotte du Texel ont repris plus d'acivité. On a augmenté aussi le nombre des troupes cantonnées aux environs du Helder; mais l'espérance de voir revenir les matelots dont l'engagement est expiré au milieu de ce mois, ne s'accomplit que faiblement. En attendant on se flatte toujours que la sortie effective de cette flotte pourra être évitée par les bons offices du ministre de France. Celui-ci continue à vivre en fort bonne amitié avec les régens bataves, et surtout avec le sieur van der Goes, qui a trouvé moyen de se l'attacher en caressant son amour-propre d'auteur et en faisant faire ici une nouvelle édition élégante de ses obscures marchandises poétiques; malgré cela le sieur Lombard ne paraît pas content de son séjour à la Haye. On m'a confié qu'il vient de demander son rappel sous prétexte d'insuffisance d'appointemens. D'ailleurs les inquiétudes sur les intentions du général Brune ne sont pas entièrement dissipées. Quelques membres du gouvernement ont jugé que la politique du moment exigeait une célébration solemnelle de l'anniversaire du 22 janvier. Il était question en conséquence d'une fête à laquelle le corps diplomatique serait invité; mais la pluralité des hommes actuellement en place, qui détestent certainement au fond du cœur l'époque en question, n'a pas partagé cette idée. Ainsi la fête se bornera à une réunion modeste d'une vingtaine d'individus .....

184. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 28 Jan. 1799 [1]).

Le général Tilly, inspecteur des troupes françaises en Hollande, est de retour à la Haye.

On craint beaucoup que son voyage à Paris n'ait essentiellement prévenu la commission dont le sieur Janssens y est chargé de la part du gouvernement batave, ou que le gouvernement français se montre peu empressé à accepter la convention pécuniaire conclue ici pour empêcher que l'administration de

---

1) Als voren.

l'armée du Nord ne passe entre les mains d'entrepreneurs français. Il est connu certainement que le sieur Tilly est un de ceux qui se sont le plus fortement prononcés pour un pareil changement; qu'il a souvent témoigné du mécontentement sur la manière dont les Hollandais fournissent aux besoins de cette armée, et que vraisemblablement il aura fait valoir ces griefs auprès du Directoire à Paris. D'un autre côté le message que ce Directoire vient d'adresser au Corps législatif pour restreindre les abus de la course sur mer a causé ici une sensation fort agréable. On espère assez généralement qu'il sera suivi d'une modification de la loi du 29 nivôse, et contribuera à relever les faibles restes du commerce batave en rendant plus de sûreté au pavillon. Il paraît même que ce gouvernement-ci tire déjà quelqu'avantage des sentimens que le Directoire français vient de manifester, et qu'il travaille à réaliser l'énergie promise pour fermer du moins ses rivières contre les vexations des corsaires. C'est ainsi qu'il a fait déjà actuellement relâcher à Flessingue un navire marchand d'Ost-Frise, pris au mois d'août dernier dans l'embouchure de la Meuse, et a banni formellement du territoire batave le pirate français qui avait commis cette violence.

185. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 4 Febr. 1799 [1]).

Le général Daendels est revenu d'une tournée en Nord-Hollande où il a rassemblé sept bataillons d'infanterie batave, formant un total de 6000 hommes, destinés à faire partie de l'embarquement qui se prépare au Texel. Il a offert à chaque officier de ces corps l'option de concourir à l'expédition ou de rester en arrière; mais aucun n'ayant voulu s'y refuser, il a signifié de se tenir prêt à partir au premier ordre; qu'il espérait cependant que celui-ci n'aurait lieu que lorsque le gouvernement pourrait compter avec certitude sur la sortie de la flotte de Brest, destinée à les joindre. On croit même que l'achèvement de ces préparatifs pourra se traîner jusqu'au mois de mai prochain. Une descente en Irlande reste toujours leur but le plus apparent, surtout en les rapprochant des détails, vrais ou exagérés, qui se débitent en France sur les nouveaux éclats de l'esprit insurrectionnel dans la contrée mentionnée; mais outre les inconvéniens manifestes d'une pareille entreprise en général, il s'en trouve peut-être de particuliers du côté de la marine batave. On doit s'attendre à trouver dans les navires récemment bâtis des défauts de construction, qui peuvent les rendre mal propres à tenir la mer. Les destitutions multipliées qui ont suivi ici les différentes révolutions du gouvernement s'étant étendues aussi sur les anciens constructeurs de vaisseaux, ceux-ci ont été remplacés par des ignorans, dont l'impéritie s'est déjà complètement mise au jour. Douze chaloupes canonnières de leur œuvre ont été reconnues incapables de servir, ayant manqué de couler à fond avec leurs équipages au premier essai de sortie, ce qui fait une perte de 360.000 florins. Une frégate neuve a également dû être démolie jusqu'à la quille, pour être reconstruite. Quel que soit en attendant le résultat des futures opérations maritimes de cette République, il est toujours à craindre qu'elle ne pourra prévenir la perte de ses dernières possissions aux Indes occidentales. Le bruit de la

1) Als voren.

reddition de Surinam aux Anglais est parvenu ici de différens côtés, sans avoir cependant encore un caractère authentique [1]). Il paraît plus certain que les agens britanniques ont proposé à la dite colonie de se charger de son approvisionnement, à condition qu'elle rouvrît un commerce direct avec l'Angleterre. D'un autre côté on aime à croire que le secours de quatre frégates et de 1500 hommes, que S. M. Catholique va y envoyer en conséquence du traité d'alliance, envoi que le ministre d'Espagne a officiellement annoncé ici, pourra encore arriver à tems.

186. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 7 Maart 1799 [2]).

. . . . . Je n'ai pu découvrir encore si les représentations dont le général Daendels est chargé à Paris contre l'expédition à laquelle on destine la marine batave, ont eu quelque succès. Les préparatifs qui continuent au Texel pour pouvoir faire servir du moins une partie de la flotte, paraîtraient plutôt annoncer le contraire. Le manque de matelots a obligé de mettre hors de service cinq frégates, dont les équipages ont été employés à compléter ceux des vaisseaux de ligne . . . . .

Le sieur de La Fayette est arrivé la semaine dernière à Utrecht, et est intentionné de s'établir dans la petite ville de Vianen [3]).

187. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 14 Maart 1799 [4]).

. . . . . Le général Daendels a profité de son séjour à Paris pour y obtenir l'arrestation d'un des principaux Jacobins bataves, qui intriguait auprès du gouvernement français à l'aide de sommes considérables dont il a été muni par ses partisans, et surtout de la part des catholiques qui dans ce pays-ci désirent fort le rétablissement du parti violent, parmi lequel ils ont plusieurs amis fanatiques. Ce parti vient d'hasarder une nouvelle tentative en recommençant un journal, signalé autrefois par sa licence, et supprimé depuis le 12 juin; mais l'imprimeur en a été emprisonné dès la publication du second numéro . . . . .

188. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 4 April 1799 [4]).

J'adresse ci-joint à V. M. un circulaire du commissaire de la marine française à Flessingue, tendant à enjoindre aux armateurs de sa nation de s'abstenir de toute capture de vaisseaux neutres ou alliés, ce qui produit ici une sensation fort agréable.

Ces nouveaux ordres favorables sont attribués en grande partie aux bons offices des sieurs Sabatier et Lubbert, tous deux hommes instruits, modérés

1) Het gerucht was onjuist: Suriname werd eerst 16 Aug. 1799 overgegeven (Wolbers, *Gesch. v. Suriname*, 484).

2) Als voren. — Over de reis van Daendels naar Parijs zie Mendels, 225 vv., en bijlagen 88 vv. Zij gold het plan eener expeditie naar Indië, waarvan Bielfeld hier onkundig is.

3) Hetgeen geschiedde. Zie over 's mans verblijf aldaar zijn *Mémoires*, deel V passim.

4) Als voren.

et équitables, qui ont rendu justice au mécontentement des Hollandais contre les pirateries en question, et ont adressé des mémoires au gouvernement français pour les faire cesser. On attend également du rapport qu'ils feront à Paris sur l'état actuel de l'industrie dans ce pays-ci, un résultat heureux pour l'achèvement du traité de commerce, négocié depuis le premier envoi du sieur Schimmelpenninck. Comme ils ont eu occasion de se convaincre de la stagnation de la plupart des fabriques, autrefois les plus florissantes, particulièrement des brandevineries, papeteries, et raffineries de sucre, on se flatte qu'ils peuvent faire entrevoir au Directoire français que le premier moyen de rendre quelques ressources manufacturières à son alliée, serait de rouvrir la liberté de commerce entr'elle et la France, surtout à cause des départemens belges, où les articles mentionnés trouvaient ci-devant le plus ample débouché.

189. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 11 April 1799 [1]).

. . . . . . Je crois apercevoir chez le général Daendels un certain mécontentement qui porte non seulement sur le peu d'empressement que montre son gouvernement pour mettre le militaire batave sur un pied plus imposant, mais en général sur le manque d'harmonie qui règne actuellement dans la marche des affaires. Il existe effectivement de nouveau des scissions très prononcées parmi les différentes parties du gouvernement. La plupart des hommes de quelque talent qui se trouvent dans la première chambre du Corps législatif, ont formé un parti fort opposé à la seconde chambre et au Directoire exécutif. Ils prétendent que ceux-ci sont dirigés par des principes d'indécision, de faiblesse, de fédéralisme, et surtout de réaction en faveur du parti abattu le 22 janvier. Plusieurs disputes résultées de cet état de choses ont engagé le sieur Gogel, ministre des finances, à donner aujourd'hui sa démission, mais on espère cependant encore qu'on pourra le persuader de rester en place. Le Directoire n'est pas sans inquiétude en voyant que le traité négocié avec la France pour la possession de certaines propriétés réputées nationales, tarde à lui arriver de Paris, quoique le sieur Schimmelpenninck en avait annoncé la signature comme toute prête. On commence à craindre que l'à-compte, donné sur cette négociation aux sieurs Sabatier et Lubbert qui sont reparatis aujourd'hui, n'ait été risqué imprudemment. Je dois ajouter en attendant que le traité en question ne comprend pas seulement les ci-devant biens ecclésiastiques, mais aussi les possessions de l'Electeur de Bavière et des émigrés français dans la République batave, desquelles la France s'est emparée par droit de conquête.

Le gouvernement batave continue à prendre des mesures pour contenir les armateurs français qui, malgré les intentions positivement déclarées de leur gouvernement, voudront violer ce territoire-ci. Quant au blocus des ports hollandais, récemment proclamé par le ministère britannique, on suppose qu'il ne sera pas observé plus rigoureusement que pendant l'année passée, où il existait toujours une espèce de concert entre les vaisseaux anglais et bataves pour protéger l'entrée et la sortie des bâtimens marchands contre les attaques des corsaires français. Dans tous les cas on se flatte ici de conserver dans la

1) Als voren.

libre communication entre Emden et Delfzijl une ressource commerciale qui ne pourra être empêchée par les flottes anglaises.

190. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 18 April 1799 [1]).

Dans la séance de la première chambre du 15 dermier il a été fait lecture des bases du projet d'organisation de la garde nationale batave, présenté par le Directoire exécutif.

Quoique sa discussion formelle n'ait point encore commencé, on s'aperçoit déjà qu'il va rencontrer beaucoup d'opposition. Il se pourrait qu'il fût adopté par la pluralité da la première chambre; mais il est presqu'à prévoir qu'il sera rejeté par la seconde, qui en général est peu portée pour des loix qui présentent un caractère de violence. C'est ainsi qu'elle s'est refusée itérativement à sanctionner les mesures de rigueur par lesquelles la première voulait forcer l'avocat Cuperus d'Amsterdam à accepter la poste de ministre de la justice. Celui des finances profite de cet exemple de condescendance et continue à demander sa retraite, comme n'étant également entré dans sa place que par acte de contrainte et au détriment de ses propres affaires. Le repentir de la facilité avec laquelle il a concouru à l'avancement des sommes payées dernièrement aux sieurs Sabatier et Lubbert paraît avoir augmenté ses dégoûts.

On vient de recevoir maintenant la nouvelle que le ministre des finances à Paris trouve l'offre de 6 millions de livres un trop faible équivalent des prétendus biens nationaux à racheter par la République batave, et qu'il arrête en conséquence la signature du traité qui allait être conclu pour cet objet. Ce gouvernement-ci a également été peiné de la dernière communication du sieur Lombard, qui lui annonce qu'on a défendu en France l'entrée du sel qui était importé jusqu'à présent de la Hollande. Cette nouvelle extension du système des prohibitions lui est de mauvais augure pour la levée de différentes autres défenses pareilles, qu'il sollicite depuis longtems à Paris . . . . .

191. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 25 April 1799 [2]).

Le Directoire exécutif a adressé hier un message à la première chambre, pour lui proposer une augmentation des moyens de défense de la République. Le ministre de la guerre Pijman, qui en est l'auteur, m'a paru être persuadé que le Corps législatif en accordera le contenu. Il se flatte également qu'il ne sera pas difficile de trouver dans le pays le nombre de recrues nécessaires pour l'augmentation projetée. En supposant qu'il y réussisse, et remplisse en même tems le vide que de fréquentes désertions ont produit dans l'armée batave, l'infanterie nationale pourra s'élever alors à 29.000 hommes. Le secours que ce ministre annonce attendre des gardes nationales ne répondrait vraisemblablement pas à ses calculs. Quoique la première chambre ait adopté avant-hier les bases du plan d'organisation dont j'ai parlé dans mon dernier rapport, la sanction de la

1) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* IV, 442.
2) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* IV, 561.

seconde chambre reste toujours également incertaine. Même des représentans qui ont voté pour l'acceptation de ce plan appréhendent qu'en cas d'un besoin réel son exécution ne serait que faiblement réalisée, comme étant incompatible avec le caractère peu guerrier des Hollandais, et le mécontentement presque général de la nation contre l'ordre actuel des choses . . . . .

192. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 29 April 1799 [1]).

. . . . . Les embarras pécuniaires n'ont point empêché le Corps législatif de consentir à l'augmentation de l'armée, proposée par le Directoire exécutif. Les deux chambres ont immédiatement adopté de confiance la teneur du message dont j'ai parlé dans mon dernier rapport. Le ministre des relations extérieures, appréhendant que ces nouveaux arrangemens militaires pourraient inspirer quelqu'ombrage au dehors, compte enjoindre aux agens diplomatiques bataves d'assurer les gouvernemens près desquels ils résident que les mesures en question ne sont motivées par aucun projet hostile contre un pays étranger, et n'ont absolument d'autre but que la défense intérieure.

Le sieur Grasveld, nommé ministre près la République cisalpine, a pris le chemin de sa destination. Le sieur Valckenaer est également parti pour Madrid [2]). Le sieur van Kooten l'accompagne en qualité de secrétaire d'ambassade. Le gouvernement a cru nécessaire d'éloigner par cet envoi deux sujets qui ont appartenu au parti jacobin, et desquels il appréhende encore les intentions et l'influence, le premier surtout étant un des hommes à talens qui aient paru ici depuis la révolution. On se flatte en attendant qu'il saura en faire dans ce moment un usage utile à sa patrie en engageant la cour d'Espagne à essayer un nouvel envoi de troupes pour la défense des possessions bataves aux Indes orientales.

193. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 6 Mei 1799 [1]).

Le seconde chambre a sanctionné le plan d'organisation de la garde nationale. Ce règlement, qui en tout autre tems aurait été reçu avec assez d'indifférence, comme une suite naturelle de la constitution et une compensation de l'armement bourgeois qui a toujours subsisté ici, paraît produire maintenant une sensation pénible parmi le peuple. Il le regarde comme précurseur d'une attaque de quelqu'état étranger, et a surtout grande appréhension que les 25.000 hommes de gardes nationales que le Directoire exécutif est intentionné de lever actuellement, ne se trouvent dans le cas de devoir résister aux troupes de V. M. Cette crainte s'augmente par le choix du local des mesures de défense que le gouvernement commence à prendre. C'est du côté de la Groningue que celui-ci dirige ses principaux soins. Le général Dumonceau, qui y commande, vient de passer quelques jours à la Haye. Deux demi-brigades bataves ont ordre de se rendre dans cette province, et une compagnie d'artillerie légère part aujourd'hui pour la même destination. Cependant les inquiétudes du gouverne-

1) Als voren.
2) Hij had vier maanden in het vaderland doorgebracht (Sillem, *Valckenaer* II, 106 vv.).

ment ne se portent pas uniquement sur les intentions présentes ou futures, supposées à V. M., et il paraît ne voir également pas d'un œil tranquille les nouvelles d'embarquement que l'on dit se faire à Cronstadt . . . . .

Le nombre des vaisseaux ennemis se multiplie le long des côtes hollandaises. Ils répandent fréquemment l'alarme dans les villages maritimes. Ce matin on en a vu plusieurs à peu de distance de Schevelingen, et une chaloupe se détâcha vers le rivage pour s'emparer de quelques bâtimens pêcheurs; mais un navire armé batave ayant été envoyé à sa rencontre, elle fut obligée de s'éloigner. Avant-hier deux barques de pêcheur ont été prises dans la Meuse, non loin de Maassluis. D'un autre côté le blocus opéré par les Anglais n'est pas d'une rigueur bien exacte. S'ils s'emparent quelquefois des bâtiments neutres à l'entrée ou à la sortie des ports bataves, ils en laissent aussi souvent passer sans qu'on puisse encore déterminer le principe de ces variations.

Le gouvernement batave semble même avoir quelqu'espoir de mettre leur vigilance en défaut et de pouvoir faire sortir un petit armement qu'il vient de compléter au Texel. Il ne consiste qu'en un vaisseau rasé de 44 canons, une frégate et deux brigs, et on le croit destiné à porter s'il est possible quelqu'approvisionnement nécessaire aux Indes orientales ou occidentales.

194. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 13 Mei 1799 [1]).

Des lettres de la Groningue annoncent qu'il est arrivé non seulement plusieurs chaloupes canonnières anglaises devant l'embouchure de l'Ems, mais qu'on a découvert aussi, à la vue des îles, une nombreuse flotte ennemie, qui semblait menacer d'une descente. Je ne saurais cependant transmettre cet avis comme absolument authentique, n'ayant pu apprendre encore s'il est parvenu officiellement au gouvernement batave. En attendant les inquiétudes de celui-ci pour la province mentionnée n'ont nullement l'apparence de diminuer. Il continue d' y envoyer la plupart de ses forces disponibles. Outre les deux demi-brigades, rassemblées autour de la ville de Groningue, un autre bataillon d'infanterie a l'ordre de se rendre à Delfzijl. Cependant l'augmentation effective de ses moyens de défense ne paraît point aller de pair avec ses appréhensions. L'enrôlement des 9500 hommes, dont il s'agit de renforcer l'armée, rencontre si peu d'affluence qu'il devient assez douteux si ce nombre pourra être rempli. On est également surpris que le Directoire exécutif tarde à publier le décret du Corps législatif sur l'armement des gardes nationales, et annonce ainsi un certain manque d'empressement à réaliser une mesure qui a tant occupé l'attention du public.

Les quatre vaisseaux dernièrement armés au Texel pour une destination inconnue sont encore à y guetter le moment de pouvoir gagner la mer; mais il est maintenant d'autant moins probable qu'ils trouvent moyen d'échapper à la vigilance des Anglais, que ceux-ci paraissent déjà informés de l'existence de ce nouveau projet.

195. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 16 Mei 1799 [1]).

Les nouvelles de l'apparition d'une flotte de débarquement près des côtes

1) Als voren.

de Groningue ne s'est point confirmée; mais il est vrai que des chaloupes canonnières anglaises se sont postées à l'embouchure de l'Ems. Les rapports diffèrent sur leur nombre. Toujours elles paraissent suffisantes pour empêcher le libre passage par les Wadden, et intercepter les envois de bois de construction et autres matériaux de marine que le gouvernement batave a achetés à Hambourg, et qu'il comptait faire arriver successivement par cette voie. Quelque fâcheuse que soit ainsi pour lui la présence des vaisseaux en question, je suis loin cependant de partager l'opinion de ceux qui supposent qu'il aurait dessein de les déloger de là de vive force, et d'y employer les chaloupes canonnières de Delfzijl. Dans les inquiétudes où il se trouve actuellement pour la sûreté de ses frontières, il n'est guères vraisemblable qu'il voudrait risquer d'exciter le juste mécontentement de V. M., en commettant des hostilités sur un local qui tient au territoire dont Elle garantit la neutralité. J'ai même eu occasion de me procurer secrètement du ministre de la marine des assurances positives qui démentent l'idée d'un pareil projet; mais d'ailleurs, Sire, j'ai lieu de croire que ce gouvernement est intentionné de solliciter Votre intervention pour obtenir l'éloignement des Anglais de la station mentionnée, et que le sieur Bourdeaux sera chargé d'adresser à Votre ministère les réclamations nécessaires à cet égard.

Quant aux quatre vaisseaux apprêtés dernièrement pour sortir du Texel, il paraît qu'on a reconnu maintenant l'impossibilité de les mettre en pleine mer, si tant est qu'une pareille entreprise ait jamais été conçue sérieusement, et que ce petit armement n'ait point été simplement une nouvelle démonstration du gouvernement batave, afin d'éviter de la part de la France le reproche d'entière inactivité. Celle-ci vient de lui accorder la permission d'envoyer des recruteurs dans les pays allemands de la rive gauche du Rhin, pour tâcher d'en tirer l'augmentation projetée de l'armée batave. On se flatte que l'enrôlement y aura plus de succès qu'il n'en a trouvé dans cette République même, et que les habitans de ces contrées-là préféreront l'engagement volontaire en Hollande au service forcé de la France, qui leur présente sans doute plus de chances de dangers à courir, et peut-être plus d'antipathie nationale à surmonter. On compte également pouvoir attirer des déserteurs ou autres personnes de la rive droite du Rhin. . . . .

196. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 23 Mei 1799 [1]).

Le Directoire exécutif a porté la loi sur l'organisation de la garde nationale à la connaissance du peuple par une proclamation qui ne contient que quelques lieux communs sur la liberté et l'indépendance nationale, peu propres à faire effet dans les circonstances actuelles. Il paraît cependant que le Directoire s'occupe maintenant avec zèle de la réalisation des mesures que prescrit le règlement en question, et qu'il veillera à la levée réelle des 25.000

1) Als voren. — De bedoelde publicatie is gedagteekend 7 Mei 1799, maar eerst later uitgegeven. De publicatiën van het Uitvoerend Bewind zijn het gemakkelijkst te vinden in de *Volledige Verzameling der Publicatiën van de Provisioneele Representanten van het Volk van Holland, der Staten-Generaal* en opvolgende besturen uit de jaren 1795—1806, te Leiden van 1795 tot 1809 in 23 octavo deelen bij Herdingh en du Mortier uitgekomen. Bovendien bezitten de meeste bibliotheken en archieven velerlei bijeengebonden reeksen van afzonderlijk verschenen publicatiën uit deze jaren.

hommes qu'il a jugé nécessaires pour le service dans l'année présente. Déjà il a demandé l'autorisation du Corps législatif pour les dépenses qu'exige cet armement, et a nommé le colonel et lieutenant-colonel du bataillon du département de la Delf. Comme tous les officiers supérieurs de ces corps sont à sa nomination, et que ceux-ci ont la faculté de choisir les hommes qui les composeront sur la liste de tous les citoyens inscrits, il est à présumer qu'on aura soin d'en exclure les personnes suspectes au gouvernement. J'apprends également qu'on est intentionné de n'employer autant que possible que des propriétaires, afin d'être plus assuré de leur intérêt à défendre la sûreté et la tranquillité intérieures. Le gouvernement voit avec moins de satisfaction les renforcemens militaires qu'il a à attendre du côté de la France. Il continue à faire à Paris des représentations contre l'envoi des 7000 nouveaux conscrits; mais ils commencent à arriver successivement dans ce pays. On est encore plus choqué de la nomination du trop fameux Scherer au poste d'inspecteur des troupes françaises en Hollande. Le général Tilly, qui le remplit actuellement, vient de recevoir l'annonce officielle de ce changement. Quelques rapports moins authentiques ajoutent qu'un autre sujet également taré par sa cupidité, Merlin de Thionville, viendrait occuper ici la place de commissaire ordonnateur, qu'il a effectivement eu en vue depuis longtems.

197. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 30 Mei 1799 [1]).

. . . . . On attend ici avec impatience l'arrivée du courier de Berlin pour apprendre si le sieur Siéyès aura accepté la place de Directeur. Son entrée dans le gouvernement français est regardée ici comme plus importante qu'elle ne paraît l'être à Paris; mais si en général on en espère des changemens favorables, quelques personnes appréhendent, d'aprés la manière dont il s'est fait connaître à la Haye en 1795, qu'il ne serait pas très amicalement disposé envers la République batave.

Le parti jacobin de ce pays-ci recommence à s'agiter. Avant-hier la première chambre reçut une adresse d'un certain nombre d'habitans d'Amsterdam et d'Enkhuyzen [2]), dans laquelle, après avoir protesté de leur zèle à servir la patrie dans la nouvelle garde nationale, ils s'élèvent dans les termes les plus forts contre les suites de la révolution du 12 juin, contre la protection qu'ils prétendent que le gouvernement actuel accorde aux stadhoudériens et fédéralistes, et surtout contre la détention des individus de leur faction qui furent arrêtés ici au mois de novembre dernier. Quatre autres requêtes de la même teneur, certainement concertées avec la première, sont arrivées dans la séance d'hier [3]). L'assemblée les a renvoyées avec désapprobation au Directoire pour en rechercher les moteurs. Il est à présumer que ce nouvel incident engagera la première chambre à reproduire son règlement limitatif sur les clubs politiques, décret que la seconde à rejeté il y a peu de jours [4]), trouvant qu'il gênait la liberté des opinions et le droit de pétition.

1) Als voren. — Over de benoeming van Siéyès vgl. Sorel V, 427; Sybel V, 409.

2) *Dagverhaal* IV, 898.

3) *Dagverhaal* IV, 908, 910.

4) *Dagverhaal* IV, 642 vv., 790 vv., 851 (waar, in kolom 2, regel 3 van boven, in plaats van „bekragtigd" moet worden gelezen: „verworpen").

198. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 6 Juni 1799 [1]).

. . . . . Avant-hier la seconde chambre s'est occupée de l'élection d'un membre du Directoire exécutif, en remplacement du sieur van Hasselt, désigné par le sort pour sortir le 11 prochain. Sur une liste de trois personnes, présentée par la première chambre et contenant les noms des sieurs Spoors, ministre de la marine, van Spaan, membre de l'assemblée départementale de la Delf, et Besier, commissaire de la marine à Amsterdam, elle a choisi le dernier.

Ce nouveau Directeur paraît jouir assez généralement d'une bonne réputation. Il passait pour un des membres estimables et instruits du parti modéré de la première Convention [2]). Il aurait certainement remplacé le ministre de la marine en cas que celui-ci eût été porté au Directoriat, ce qui serait certainement arrivé si le sieur Spoors n'eût fait lui-même des démarches positives pour l'éviter, préférant de conserver sa place actuelle. On est moins content d'une partie des élections qui se sont faites jusqu'à présent pour le nouveau tiers du Corps législatif. Quoique plusieurs représentans sortans dont on devait désirer la continuation aient été réélus, d'autres choix pourtant sont tombés sur des sujets marquans dans le parti violent. Un certain ex-conventionnel emprisonné à la révolution du 12 juin, et nommé récemment à la législative après son élargissement en septembre dernier, mais rejeté alors par ses collègues, vient d'être élu dans trois places différentes également [3]). De pareilles nominations, opposées aux intentions prononcées du gouvernement, et les nombreuses adresses qui continuent de parvenir à l'assemblée législative à l'appui de celles d'Amsterdam et d'Enkhuyzen, sont des symptômes assez fâcheux de l'activité toujours renaissante des Jacobins, parmi lesquels les catholiques forment ici le grand nombre. Après tout, cette faction ne peut guères obtenir quelque supérioté, à moins que la crise dont le gouvernement français paraît actuellement menacé ne tourne de manière ou d'autre en leur faveur . . . . .

199. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 13 Juni 1799 [4])

La liste maintenant complète des députés qui formeront le nouveau tiers du Corps législatif fait voir que le parti violent a eu plus de succès qu'on ne prévoyait. On peut compter parmi les représentans et suppléans actuellement élus du moins 17 individus qui y appartiennent. Il est à présumer que la présente crise des affaires intérieures de France, qui pourrait offrir quelque perspective d'une nouvelle supériorité du jacobinisme, aura réveillé le courage de ses amis en Hollande. D'ailleurs on prétend aussi que le stadhoudériens ont contribué aux élections en question en évitant entièrement de paraître aux assemblées primaires et affaiblissant ainsi la supériorité du parti modéré. Malgré

---

1) Als voren.

2) Waarin hij zitting had gehad als plaatsvervangend lid voor Queysen, een van de leden der commissie voor de constitutie.

3) Mr. A. Ploos van Amstel.

4) Als voren. — Nieuw ingekozen Jacobijnen (behalve Ploos van Amstel) o. a. D. Werner, J. G. Welsman, P. Linthorst, J. Nuhout van der Veen, Simon Schermer, F. Govers.

cela il n'est pas douteux qui celui-ci ne conserve encore toujours une grande pluralité dans les deux chambres. La première vient de recevoir un message du Directoire, qui l'invite à s'occuper des moyens propes à réprimer la forte désertion qui règne dans l'armée batave [1]). On doute beaucoup qu'elle puisse être empêchée dans un moment où la plus grande partie des troupes se trouve si près des frontières. Le recrutement de cette armée dans les départemens de la rive gauche du Rhin n'a eu jusqu'à présent que peu de succès. Il trouve plus de facilité dans l'intérieur du pays, vu qu'on n'est nullement difficile sur l'âge et la taille des recrues. Aussi le Directoire a-t-il demandé l'autorisation de la législature pour en prendre dans les maison des orphelins.

On a appris ici qu'un brick anglais s'est emparé dernièrement de quatre bâtimens marchands dans l'embouchure de l'Ems. Le ministre de la marine, qui m'en a déjà témoigné verbalement sa sensibilité, se flatte que V. M. daignera s'interposer pour la réparation de cette violence, commise sur Son territoire, d'autant plus que les chaloupes canonnières bataves, qui auraient peut-être pu l'empêcher, ne s'en seraient abstenus que par respect pour la neutralité du fleuve en question. Je m'attens à recevoir incessamment communication officielle sur cet objet. Le gouvernement batave doit à plus de raison que jamais songer à la sûreté de l'Ems, en voyant jusqu'à quel point le blocus actuel des ports de la République augmente les relations commerciales avec Emden. D'après les derniers rapports il y est entré seulement en 25 jours 23 navires marchands, la plupart hollandais.

200. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 27 Juni 1799 [2]).

. . . . . Les appréhensions conçues ici sur le caractère et les résultats de la nouvelle révolution parisienne commencent à prendre plus de consistance. A la crainte de perdre le sieur Lombard, homme foncièrement vertueux et que sa bonne intelligence avec le sieur van der Goes rend agréable à ce gouvernement-ci, se joint la perspective plus ou moins assurée de son remplacement par l'ex-ministre Delacroix. On vient d'apprendre que cette nomination a déjà effectivement eu lieu, mais on espère que les représentations du général Joubert, qui jouit actuellement d'une certaine influence à Paris, pourront encore la faire retracter. Le sieur Schimmelpenninck a même ordre de protester formellement contre l'envoi d'un sujet qui porterait naturellement ici des projets de vengeance et de révolution. Les Jacobins hollandais, qui déjà avant les derniers événemens en France levaient la tête et continuaient d'envoyer au Corps législatif des adresses improbatoires du présent ordre des choses, deviennent de jour en jour plus inquiétans, surtout à Amsterdam. Ce n'est qu'à la fermeté et l'intelligence du commandant de la garde nationale de cette ville qu'on attribue les bornes dans lesquelles ils ont été contenus jusqu'à

---

1) Vgl. proclamatie van het Uitvoerend Bewind van 22 Juni 1799.

2) Als voren. — „Un courrier extraordinaire du sieur Schimmelpenninck a porté cette nuit au ministre des relations extérieures les premières notions du changement important qui vient d'avoir lieu à Paris, où le Corps législatif a expulsé du Directoire le sieur Treilhard, en déclarant sa nomination contraire aux termes de la constitution; événement qui a été suivi de la démission donnée par le directeur Merlin" (Bielfeld 20 Juni 1799). — Vgl. Sorel V, 427.

présent. Le gouvernement se flatte cependant de neutraliser en quelque sorte la masse des catholiques qui se trouvent dans ce parti, puisqu'il commence maintenant à leur remettre, aux termes de la constitution, les principales églises dans les communes où ils forment la pluralité. Quant aux dangers extérieurs de la République, ceux dont l'Angleterre manace ses côtes [1]) ne paraissent avoir produits d'autres nouvelles mesures de défense que la résolution de faire passer quelques-unes des troupes bataves en Zélande. L'armée française dans ce pays-ci est considérablement augmentée par l'arrivée des conscrits. On prétend même qu'elle est complétée jusqu'au nombre de 22.000 hommes, assertion que je regarde cependant encore comme exagérée. Le recrutement de l'armée batave a plus de succès que les premières apparences ne semblaient le promettre. La misère que le long hiver et la stagnation de tant de branches d'industrie ont produite parmi le peuple, a certainement secondé ces engagemens militaires; mais aussi ont-ils déjà coûté de fortes sommes au gouvernement. Celui-ci vient de se charger d'une nouvelle dépense dont la seconde chambre avait contesté pendant quelque tems la justice ou la convenance. C'est le payement de différentes dettes contractées par l'Etat pour la campagne de 1794, et qui montent, tant en emprunts pécuniaires qu'en mémoires non soldés, à la valeur de près de 1.600.000 florins. Elles seront acquittées en billets portans 4 % d'intérêt, et successivement remboursables durant l'espace de 30 ans.

201. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 4 Juli 1799 [2]).

Le changement appréhendé ici à l'égard de la légation française parait s'être déjà à moitié réalisé. Avant-hier au soir le sieur Lombard reçut de son gouvernement l'ordre de cesser d'abord toute fonction ministérielle et de se rendre immédiatement à Paris, ce qu'il exécuta le lendeman. On veut attribuer cet événement en partie aux mauvais offices du secrétaire de légation Champigny qui se trouve actuellement par congé en France, et qui peut y avoir répandu des insinuations défavorables soit contre ce ministre, avec lequel il vivait en froideur, soit contre le gouvernement batave, dont il crut devoir se plaindre pendant qu'il exerçait les fonctions de chargé d'affaires. On est plus en doute sur la part que pourrait y avoir pris le sieur Brune, qui, peu lié en général avec le sieur Lombard, a eu dernièrement chez lui une scène très forte. Un négociant, nommé Merlin, arrivé ici de France, s'était présenté à l'hôtel de la légation. Le général Brune en ayant été instruit, se rendit près du ministre pour demander des éclaircissemens sur le sujet en question, qu'il pensait pouvoir être l'ex-Directeur du même nom, ce qui produisit une explication dans laquelle le sieur Lombard prit de la manière la plus tranchante et emphatique le parti des Directeurs français dernièrement explusés. Le général, bien éloigné de ces sentimens, lui en reprocha l'inconvenance en termes également forts. En attendant cette conversation est trop récente pour qu'elle soit une

1) „Les dernières nouvelles d'Angleterre, qui font mention d'nn armement de 25.000 hommes lesquels seraient destinés à un débarquement en Hollande, n'ont pas manqué de reproduire ici quelques appréhensions" (Bielfeld 20 Juni 1799).

2) Als voren.

des causes de l'ordre mentionné, qui certainement n'est point regardé comme un rappel positif. Il n'en a pas moins fait une impression très pénible sur le gouvernement batave, et principalement sur le ministre des relations extérieures. La perspective d'événemens plus fâcheux, dont celui-ci est peut-être le prélude, a tellement consterné ce dernier qu'il vient d'offrir sa démission au Directoire exécutif, qui cependant ne l'a point acceptée, mais le sieur van der Goes assure que s'il est forcé dans ce moment de rester encore en place, ce ne sera du moins pas pour longtems Il est vrai qu'indépendamment de la crise actuelle, il se trouve excédé des critiques qu'il essuye souvent de la part de différens membres du gouvernement dont les têtes sont encore remplies de crudités révolutionnaires, et qui ne peuvent s'accorder avec le système de ménagemens qu'un plus long usage du monde et des affaires lui a fait adopter. Au reste, les nouvelles espérances du parti violent deviennent journellement plus prononcées. Presque chaque séance du Corps législatif est marquée par quelqu'adresse jacobine. L'assemblée, qui jusqu'à présent les avait simplement mis de côté, a jugé maintenant plus prudent de nommer une commission pour les examiner. La question de l'admission d'un certain nouveau représentant, réputé violent anarchiste, a donné lieu à des débats dans lesquels on a observé beaucoup plus d'égards envers ce parti que par le passé [1]). Aussi le ministre de la police a-t-il déclaré que s'il avait réussi jusqu'à présent de contenir les Jacobins d'Amsterdam, il n'en répondrait plus maintenant. Ce rapport, qui selon moi marque surtout la faiblesse de son auteur, cause cependant ici d'assez fortes inquiétudes; mais ce sont toujours les intentions incertaines de la France qui leur donnent le plus de poids.

202. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 8 Juli 1799 [2]).

. . . . . Quant à l'idée d'une descente des Anglais dans ce pays-ci, les principaux membres du gouvernement ont l'air d'y ajouter aussi peu de foi en général qu'au bruit déjà répandu de la sortie d'une flotte anglaise, chargée de 13 000 hommes de troupes de débarquement. Leur avis paraît fondé sur la grande publicité avec laquelle le ministère britannique a affiché ce projet; sur le nombre assez considérable de troupes françaises qui se trouve maintenant ici; sur la perspective que les soldats hollandais, quelque portés qu'il puissent être à la défection en cas d'une guerre sur les frontières allemandes, ne risqueraient vraisemblablement pas de déserter vers un ennemi dont la retraite serait moins assurée; enfin sur la confiance dans le caractère d'inertie des habitans, qui malgré leur mécontentement contre le régime actuel se joindraient difficilement à une entreprise douteuse pour le combattre à main armée. Si ces argumens peuvent être vrais à l'égard de la terre ferme de la République batave, ils ne me paraissent pas également applicables aux îles zélandaises, dont les garnisons actuelles sont reconnues insuffisantes, sans qu'on se presse cependant de les renforcer. Mais ces dangers, véritables ou apparens, occupent bien moins l'attention présente du gouvernement que celui que court son existence du

---

1) Debat over de toelating van Ploos van Amstel, 2 Juli 1799: *Dagverhaal* V, 277.
2) Als voren.

côté de la France. On ne doute presque plus d'un changement forcé, et l'incertitude semble ne porter que sur le degré de son étendue. Déjà hier matin un courrier du sieur Schimmelpenninck a annoncé le rappel définitif du sieur Lombard et son remplacement vraisemblable par le sieur Fouché de Nantes. Une révolution dans la République cisalpine, à laquelle il a concouru avec le général Brune, donne l'augure d'une pareille opération à la Haye. On ignore les dispositions actuelles de ce dernier, qui depuis son séjour en Hollande n'est jamais sorti des bornes d'une grande réserve, et qui même depuis quelques mois se tient éloigné de toute société. Il est difficile de croire en attendant que la révolution appréhendée ici pourra être partielle. Les hommes les plus marquans du ministère ont eu trop de part à celle du 12 juin pour pouvoir s'amalgamer aujourd'hui avec le parti alors terrassé, et la grande pluralité des membres du Directoire et des deux chambres ne voudra vraisemblablement pas se prêter à un nouveau système de violence, surtout en voyant la pente rapide avec laquelle la dernière révolution française se dirige vers l'anarchie. Les mêmes lettres du sieur Schimmelpenninck assurent que le crédit des sieurs Siéyès et Barras baisse de jour en jour, que leur retraite peut être regardée comme prochaine, et qu'il sera surtout impossible au ministre Talleyrand de se maintenir en place.

Des bâtimens armés anglais de différentes grandeurs continuent d'inquiéter les côtes bataves. Ils se sont emparés le 28 dernier, près de l'île de Schouwen, de cinq bâtimens pêcheurs. Le même jour 10 autres ont été pris à la vue du village de Paesens en Frise, mais on vient d'apprendre que les chaloupes canonnières de Delfzijl les ont délogés des Wadden qui bordent la côte septentrionale de Groningue.

203. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 15 Juli 1799 [1]).

Le sieur Fouché, arrivé vendredi dernier [2]), a présenté hier matin ses lettres de créance. Il n'a déployé que le caractère de ministre plénipotentiaire; mais comme on avait annoncé de Paris qu'il était revêtu de celui d'ambassadeur, il est à croire qu'il en tire au moins le traitement.

Sa présence n'a point produit ici une impression défavorable. La simplicité de ses formes et une retenue décente dans ses propos le distinguent avantageusement de ses deux derniers prédécesseurs. On a été également satisfait de son discours d'introduction, qui ne contient que des assurances amiables de la part de la France, sans aucun trait qui puisse être regardé comme prélude des bouleversemens appréhendés. Aussi les lettres du sieur Schimmelpenninck avaient-elles déjà beaucoup rassuré le gouvernement à cet égard. On commence maintenant à espérer que les choses resteront ici sur le pied actuel, du moins aussi longtems que le sieur Talleyrand pourra se maintenir en place et que le Directoire français lui-même ne sera pas forcé d'agir contre ses dispotions présentes; mais il va se faire un autre changement, dont les motifs paraissent suspects et qui peut-être tiendra lieu de la révolution appréhendée. Le général Brune vient de demander le commandement des troupes bataves, et il est décidé

1) Als voren. — Aanspraak van Fouché: *Dagverhaal* V, 409.
2) 12 Juli.

qu'il l'obtiendra, le consentement du Corps législatif ne s'accrochant plus qu'à quelque cérémonie de détail. Ce commandement est effectivement stipulé dans les traités entre les deux Républiques pour le cas où les circonstances exigeraient un concert extraordinaire de mesures militaires, et les Français assurent que l'unique objet de la demande mentionnée est de procurer à leur général en chef l'autorité nécessaire pour approvisionner les places fortes de la Hollande, et faire d'autres préparatifs de défense que la perspective d'une invasion anglo-russe paraît exiger; mais il ne serait point impossible aussi que le général Daendels, souvent mécontent des régens actuels, et entrevoyant cependant sa perte dans une révolution qui rendrait le dessus au parti terrassé le 12 juin, ait proposé au sieur Brune le commandement en question comme un moyen de mettre le gouvernement batave plus complètement dans la dépendance française, et de le faire marcher dans la ligne désirée; moyen qui remplirait ainsi le but de la révolution projetée, et éviterait d'un autre côté l'inconvénient de livrer le pays à l'extravagance et au gaspillage des Jacobins. Ceux-ci se trouveraient ainsi déchus dans un piège qu'ils tendent eux-mêmes par des intrigues de tout genre. Après s'être concertés dans toutes les parties de la République pour harceler presque journellement la législature par des adresses souvent menaçantes et quelquefois ridicules, ils ont fait parvenir dernièrement aux principaux représentans et ministres une dénonciation imprimée, mais anonyme, contre le Directeur Ermerins et le sieur van der Goes, qu'ils accusent d'entretenir un émissaire secret à Hambourg pour y comploter avec les agens de l'Angleterre les moyens de livrer la Hollande aux troupes britanniques [1]). Il ne paraît pas cependant que cette accusation, si peu croyable, ait trouvé le moindre crédit. Ces mêmes agitations répandirent avant-hier à Amsterdam le bruit d'une explosion révolutionnaire survenue à la Haye, et de l'arrestation de trois Directeurs et du général Daendels, de manière que la municipalité crut l'événement assez sérieux pour se constituer en permanence jusqu'à ce qu'elle fût détrompée par les ordres qui lui arrivèrent d'ici.

204. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 18 Juli 1799 [2]).

Le sieur Fouché paraît tenir jusqu'à présent ses promesses d'égards pour l'indépendance batave. On m'assure que différens individus du parti jacobin ayant été chez lui, en ont reçu des explications sur les intentions de la France envers ce pays-ci, qui ont beaucoup abattu leurs espérances. D'ailleurs il vient de s'opérer dans le parti moderé, qui jusqu'à ce moment actuel se trouvait plus ou moins divisé par des nuances d'opinion ou des oppositions personnelles, un mouvement de réunion complète. Le général Daendels, assisté du nouveau

1) Dit biljet is aanwezig in het archief-Gogel. Ook Schimmelpenninck wordt daarin van medeplichtigheid beticht. Men verlange van het U. B. mededeeling van wat tusschen het U. B. en Brune dezer dagen op dit stuk is voorgevallen: „haast u om elk in 't bizonder bij dienzelven generaal te informeeren". De tusschenpersoon van Woensel („de doctor") is te Hamburg, op weg naar Pitt, en zou reeds in zee gestoken zijn, „indien de jongste gebeurtenissen in Frankrijk de zamenzweerders niet hadden gedissappoincteert".

2) Als voren.

directeur Besier, a amené ce raccommodement, au sujet duquel j'ai aperçu une forte satisfaction chez plusieurs membres du gouvernement, qui espèrent qu'il en résultera une marche plus conséquente et énergique; mais j'ai lieu de croire que le sieur van der Goes n'a point été compris dans la conciliation générale. On suppose même que ses principes et ses projets ne peuvent s'accorder avec le système plus tranchant qu'il s'agit d'adopter, de sorte que sa retraite peut être regardée comme très prochaine En attendant le premier effet de ce rétablissement d'harmonie a été une proclamation du Corps législatif [1]), dans laquelle il exhorte la nation à ne pas se laisser égarer ou abattre par les intriguans, les aristocrates et anarchistes, qui tâchaient de lui inspirer des soupçons contre le gouvernement et exagéraient les dangers de la République: mais d'avoir une pleine confiance dans ses représentans, qui ne négligeraient rien pour pourvoir à son bien-être intérieur et sa sûreté au dehors. Le soin de celle-ci est maintement confié sans reserve au général Brune. Il a reçu formellement le commandement en chef des troupes bataves avec autorisation de les faire marcher, passer et séjourner partout où il le jugera utile. Il pourra en outre requérir le nombre de gardes nationales qu'il trouvera nécessaire pour la défense de toutes les places dans l'intérieur. L'augmentation décrétée de l'armée est également remise à sa direction. Il est assez vraisemblable qu'il saura prendre des mesures efficaces pour la compléter, et pour réaliser de même la levée des 25.000 hommes de gardes nationales. Quoique l'inscription pour ce dernier service se fasse presque généralement à contre-cœur, il n'y a cependant que la plus petite classe d'habitans qui ait les moyens de s'y soustraire par l'émigration. On prend de nouvelles précautions contre celle-ci en redoublant de vigilance à l'egard des passeports. Le gouvernement est toujours encore sans nouvelles certaines sur l'embarquement effectif des troupes anglaises annoncées comme devant agir contre ce pays, mais celui des troupes russes, parties dernièrement de Cronstadt, occupe d'autant plus les esprits. On prétend savoir avec certitude qu'elles sont attendues à Lubeck, et l'inquiétude principale porte sur la manière dont V. M. envisagera leur entrée dans cette partie de la Basse-Saxe . . . . .

205. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 25 Juli 1799 [2]).

Les fonctions diplomatiques du sieur Fouché en Hollande ont été de la plus courte durée. Il vient d'être nommé en France au ministère de l'intérieur, et est parti en conséquence ce matin pour Paris. Il sera remplacé par le sieur Florent Guiot, également ex-conventionnel, et naguère ministre près des Ligues Grises. Quoique le début du sieur Fouché eût inspiré ici quelque confiance dans ses bonnes intentions, les propos très violens et presque sanguinaires qu'il a tenu depuis envers le Directoire en voulant lui prêcher un système plus énergique, avaient déjà beaucoup fait rabattre de cette opinion favorable. On n'a que peu de données sur le compte de son successeur. Il paraît cependant qu'il appartient également au parti jacobin, de sorte que l'on ne se promet

---

1) Publicatie van 17 Juli 1799.

2) Als voren.

pas davantage de ce choix que de la plupart de ceux qui se font actuellement en France.

Les dernières nouvelles du Nord ont entièrement dissipé les inquiétudes conçues ici sur un prochain débarquement des troupes russes à Lubeck. La fausseté de ce bruit paraît surtout un sujet de triomphe pour le sieur van der Goes, si souvent en butte aux critiques pour se livrer moins facilement que d'autres à de pareilles appréhensions. Les préparatifs militaires se continuent néanmoins avec assez de suite . . . . .

?06. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 26 Juli 1799 [1]).

. . . . . Quoique d'après les dispositions générales on avait eu tout lieu de s'attendre à de grandes oppositions à la mesure de la levée de la garde nationale, cependant on apprend de toutes parts qu'à l'exeption de quelques endroits où elle s'est manifestée, quoique sans suite pour la perturbation de la tranquillité publique, l'inscription se fait partout avec succès, et a eu pour résultat non seulement un plus grand nombre de conscrits qu'on n'avait osé s'en flatter, mais même outrepassant de beaucoup ce dont on a besoin pour former le corps de 25.000 hommes où cette garde nationale doit être etablie pour l'année actuelle, même en décomptant les orangistes, aristocrates et terroristes, que l'on aura garde, quoique inscrits, de ne pas enrôler dans ce corps. Quant au cas de la réquisition forcée pour ceux qui compris dans l'âge fixé de 18 à 28 ans pour les hommes mariés et de 18 à 35 pour les non-mariés ne se sont pas présentés pour l'inscription, ou dont les raisons de dispense n'ont pas été acceptées, le Directoire a demandé d'être autorisé par une loi expresse du Corps législatif à mettre en exécution l'article du règlement pour cette garde nationale qui statue que de tels récalcitrans seraient sujets à être incorporés dans les troupes de ligne pour servir de force quand et partout où le besoin de l'état l'exigerait, et c'est en conséquence du décret que la première chambre en a pris le 22, et qui a été sanctionné le lendemain par la seconde, qu'on vient entr'autres d'enlever de leurs foyers deux bourgeois d'ici pour les transporter aux bataillons de l'armée de ligne. Du reste à côté des mesures pour effectuer l'inscription pour cette garde nationale sont celles que l'on prend pour l'organiser, et les colonels ou chefs des huit demi-brigades dont elle sera composée ont achevé de concert avec le ministre de la guerre l'organisation des états-majors et la nomination de tous les officiers, que les premiers sont maintenant occupés à assermenter. Les contrats pour l'armement sont déjà remplis, et on est aussi déjà assez avancé pour l'habillement des ces conscrits pour laisser prévoir qu'ils pourront se former en corps vers le mi-août, époque que les troupes de ligne semblent attendre pour être employées aux frontières [2]).

---

1) M.

2) „Il n'y a actuellement que 16.000 hommes de troupes françaises dans la République, dont environ 3000 en Zélande, mais il doit en arriver encore 2000 avant la fin de cette semaine. Comme on espére que l'augmentation de l'armée batave sera complète dans le courant du mois prochain, et que l'organisation de la garde nationale devra sans doute être acheveé avant cette époque, on peut compter que le général Brune aura alors près de 85.000 hommes à sa disposition" (Bielfeld 29 Juli 1799).

207. FREDERIK WILLEM III AAN BALAN, 29 Juli 1799 [1]).

Une excursion que le comte de Panin a faite ici du Carlsbad la semaine passée, a encore amené de sa part et de celle du sieur Grenville de nouvelles tentatives pour m'engager à prendre une part immédiate et active à l'entreprise que les cours de Londres et de Pétersbourg projettent contre la Hollande. Nous sommes d'accord sur les principes, mais je n'ai pu me déguiser que, dans les circonstances où se trouve actuellement la République française, il ne serait pas impossible d'obtenir par la négociation ce qu'on veut emporter de haute lutte, et qu'ainsi le bonheur de mes peuples me prescrit le devoir d'épuiser les voies de la douceur, avant que d'embrasser un système différent. Telle est ma détermination finale que j'ai pris le parti d'annoncer tant à l'Empereur de Russie qu'au Roi d'Angleterre par des lettres autographes. Vous tâcherez de savoir l'effet que produira celle dont vous êtes le porteur; mais vous éviterez d'entrer en explication sur son objet. Du reste, le comte de Panin est retourné à Carlsbad pour y achever sa cure.

ALVENSLEBEN. HAUGWITZ.

208. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 30 Juli 1799 [2]).

Le nouveau ministre de la République française Florent Guiot étant arrivé avant-hier, a eu le même jour, ainsi que hier, des entrevues avec les généraux Brune et Daendels et avec le ministre des relations extérieures, mais n'a pas encore remis ses créances. Ce changement de ministre paraît en avoir aussi apporté dans l'etat des choses quant aux dispositions intérieures, et on envisage la venue de Florent Guiot comme un incident qui pourrait détruire les effets de la conciliation des esprits et partis, qui venait d'être effectué avant celle de son prédécesseur, avec cette différence cependant qu'il pourrait y avoir maintenant d'autres acteurs, et qu'au lieu de voir aux prises le parti Daendels avec le Directoire, ce pourrait bien être actuellement le parti jacobin qui tenterait de faire une révolution en sa faveur, et on croit apercevoir des indices à l'appui de cette opinion dans les principes auxquels on sait que le nouveau ministre est adonné dans le même sens; dans le besoin que le gouvernement français peut avoir de communiquer à ses alliés la même impulsion et marche pour remonter l'esprit public d'une manière propre à lui faire faire les grandes choses qui s'opérèrent sous l'influence de ces principes; et dans la conduite actuelle que surtout depuis ce changement des ministres de France, les révolutionnaires ont tenu ici en relevant la tête et prenant un ton proportionné à leurs nouvelles espérances, qu'ils ont peut-être l'apparence de réaliser à l'epoque de l'entrée du nouveau tiers dans le Corps législatif, qui a lieu ce matin. Parmi les 31 nouveaux membres pour les deux chambres se trouvent beaucoup de partisans jacobins qui pourraient y accroître la minorité....

---

1) S. A., Rep. 11 n°. 73 conv. 172ᵃ. — Over Panin en over de zending van Thomas Grenville zie onze inleiding.

2) M.

Après que l'effet le plus marquant de l'unité, savoir l'affaire de l'amalgame des dettes et la conversion des obligations des provinces, villes ou corps en obligations nationales, a enfin été terminée le mois passé par le Corps législatif, l'exécution va bientôt s'ensuivre, et le Directoire vient d'annoncer par une publication sous la date du 25 juillet les diverses dispositions et conditions sous lesquelles doit s'effectuer cet échange et conversion; et en même tems le ministre des finances en a émané une autre qui en fixe l'époque, et qui annonce que cette opération commencera au mois d'octobre prochain et les 3 suivans par les obligations dérivantes des dettes pour les fraix de la campagne de 1794, et celles de la province de Groningue de l'an 1702 à 1714, pour continuer successivement pendant les deux années suivantes à différens termes, sans qu'il y ait rien de changé aux intérêts ou aux époques des remboursemens [1]).

209. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 5 Aug. 1799 [2]).

Quoique la plupart des membres du gouvernement batave ait paru jusqu'à présent ne pas croire à une attaque sérieuse des Anglo-Russes contre ce pays-ci, il paraît qu'ils commencent aujourd'hui à la craindre réellement. Ces nouvelles inquiétudes ne sont pas fondées cependant sur des notions directes plus positives que par le passé. Elles leur viennent plutôt de l'opinion qui leur a été transmise à ce sujet par leur ministre à Paris, et de l'avis reçu de Brême qu'on y établit des magasins pour les troupes britanniques. Walcheren et les côtes de Frise, mais surtout les îles qui bordent celle-ci, sont toujours considérés comme les endroits les plus exposés. Les garnisons de la première ont été portées jusqu'à 7.000 hommes, qu'on juge suffisans pour la défendre en y ajoutant la facilité d'y faire passer des renforts de Bergen-op-Zoom. On a mis à Amsterdam et dans quelques autres villes un embargo formel sur un certain nombre de navires propres à transporter en cas de besoin des troupes vers les points attaqués. D'un autre côté on a fait évacuer l'île d'Ameland, dont la défense a été reconnue impossible. La remonture de la cavalerie batave vient d'être complétée. Il est d'autant plus nécessaire de la mettre en état de servir, que le général Brune paraît intentionné de laisser partir le peu de cavalerie française qui se trouve ici pour renforcer la Belgique, dont les moyens de défense sont encore très faibles dans le moment présent.

La conduite tenue jusqu'à présent par le nouveau ministre de France n'a point été de nature à reproduire des craintes sur les intentions de la France ou ses propres dispositions personnelles envers les régens bataves actuels. Il s'est attaché au contraire à dissiper de pareilles idées, et ses manières, absolument éloignées de toute prétention, semblent venir à l'appui de ses assurances. C'est par les conseils de son dernier prédécesseur que le Corps législatif s'est

---

1) De opgave van de Bosset is zeer onvolledig. Behalve de »legerlasten" van 1794 en de Groningsche schuld van 1702 tot 1714 werden ter inwisseling in de eerstvolgende maanden ook nog aangewezen Generaliteitsschuld van 1707 en 1708, Friesche schuld van 1770, 1771 en 1782, Zeeuwsche admiraliteitsschuld van 1758, Brabantsche renten van 1757, Zeeuwsche schuld van 1704 en nog andere fondsen.

2) R. A. (B.).

décidé à entamer maintenant un procès public contre les sept individus arrêtés ici au mois de novembre dans un conciliabule anarchique. Trois d'entr'eux ont déjà été provisoirement remis en liberté. Le gouvernement a jugé à propos de se défendre auprès du Directoire français contre les attaques acharnées que les Jacobins hollandais lui livrent dans différentes gazettes parisiennes. Le sieur Schimmelpenninck a été autorisé de présenter pour cet effet une note assez franche. On se flatte en attendant que le renouvellement du tiers de la législature batave, qui a eu lieu le 30 dernier, ne produira dans ce corp aucun changement favorable au parti violent. Presque tous les membres sortans ont été réélus, et dans le petit nombre de nouveaux venus la plupart paraît également attaché au système modéré.

210. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 12 Aug. 1799 [1]).

Les inquiétudes du gouvernement batave au sujet d'une descente des Anglo-Russes augmentent de jour en jour. Il reçoit de toutes parts des informations propes à les alimenter. Des lettres du Dannemarc lui apprennent que les vaisseaux anglais, venus dans la Baltique pour y prendre des troupes, étaient déjà pourvus de tous les moyens de débarquement, même d'un nombre considérable de bâteaux plats, portant chacun une pièce de canon, et pouvant contenir 70 hommes. On infère de là, que ces transports ne s'approcheront plus de l'Angleterre avant l'exécution de l'expédition à laquelle ils sont destinés, et que celle-ci devra même avoir lieu contre une des parties septentrionales de la République, nommément la Frise. On mande en attendant que la flotte sortie de Hull doit avoir passé le Sund maintenant. De plus les émissaires hollandais en Angleterre mandent que la flotte de Portsmouth est entièrement prête à mettre en mer, et qu'elle serait apparemment employée à une attaque sur la Nord-Hollande ou l'île de Walcheren. Quoique l'entrée des escadres françaises et espagnoles dans l'Océan offre une faible espérance qu'elles peuvent arriver dans la Manche et y être utiles pour tenir les projets des Anglais en bride, les autres avis mentionnés n'ont pas moins produit un découragement surprenant parmi les régens bataves, qui s'alarment également du séjour du Prince héréditaire d'Orange à Lingen. Ils ne peuvent voir sans peine l'effet que cette arrivée pourra faire sur les habitans de la République, surtout des provinces voisines de l'Allemagne. On lui attribue les bruits contre-révolutionnaires de tout genre qui circulent parmi le peuple avec une ardeur redoublée, et une émigration assez considérable qui se porte vers les corps récemment levés dans le pays d'Oldenbourg, ce qui préjudicie au recrutement de l'armée batave. Dans cet état critique le général Daendels a cru indispensable de ne plus cacher les soupçons qu'il avait conçus contre l'activité du ministre de la guerre Pijman. Depuis quelques semaines celui-ci avait su éluder les recherches que voulait faire le général Brune pour s'assurer de l'état des approvisionnemens. Excité maintenant par le général Daendels, il s'est procuré de force une inspection oculaire et a trouvé les magisins dans une pénurie très inattendue. Comestibles, effets militaires, et même les munitions y étaient

---

1) Als voren.

bien au-dessous du nécessaire. Cette mauvaise volonté ou économie mal entendue aurait certainement entraîné la destitution du sieur Pijman s'il n'avait trouvé un appui dans la protection du Directeur Ermerins. Avec toute la célérité qui pourrait être employée actuellement on compte qu'il faudra encore près de six semaines avant que les préparatifs de défense soient complétés, tandis que l'ennemi peut arriver avant une huitaine de jours. On m'assure que la province de Frise va être déclarée en état de siège. Il est même question d'étendre cette mesure à toute la République. Un camp de réserve doit être formé entre Amersfoort et la ligne du Greb, que l'on travaille à fortifier En attendant la législature vient de confier au Directoire exécutif une autorité illimitée pour les affaires; mais elle craint que celui-ci n'usera pas de ce pouvoir avec l'énergie requise. L'anxiété et le trouble qui s'est emparé des esprits n'a pas tardé à altérer la réunion momentanée qui s'était opérée dernièrement parmi les différens membres du gouvernement, et le Directoire recommence à partager avec le sieur van der Goes les reproches d'une gestion molle et imprévoyante . . . . .

211. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 13 Aug. 1799 [1]).

Les nouvelles subséquentes que l'on a eues ici depuis l'arrivée de S. A. S. le Prince héréditaire d'Orange dans les environs de Lingen n'ont pas peu contribué à confirmer les inquiétudes que l'on avait conçues, surtout en combinant cette venue avec les projets de l'expédition anglaise et l'embarquement d'un corps d'armée russe, ces avis portant que le Prince organisait sur cette frontière un rassemblement non seulement des individus qui depuis un couple d'années avaient été à la demi-paye anglaise en Westphalie et Basse-Saxe, mais aussi celui des officiers de l'ancienne armée hollandaise, qui n'ayant pas voulu servir sous le régime actuel étaient restés répandus sur tous les points de la République, d'où on apprend qu'ils ont commencé depuis une huitaine à quitter leurs foyers sans doute pour se rendre à ce rassemblement; qu'un ancien général major hollandais, qu'on croit être le baron van der Duyn, chef d'un régiment de dragons, y était arrivé d'Hambourg pour prendre le commandement de ces emigrés et mécontens qu'on s'attend de voir considérablement grossis par les déserteurs de l'armée actuelle batave, et de la garde nationale de ces contrées lorsqu'elle aura été formée, comme aussi de ceux qui fuient pour se soustraire à son inscription, tandis que le Prince lui-même aurait un commandement des troupes de l'expédition, à laquelle le duc d'York n'assisterait que comme spectateur; et enfin qu'il s'organisait déjà sur cette frontière un commissariat de guerre, une boulangerie de campagne et tout ce qui annonçait une disposition d'attaque, comme aussi une réunion des anciens régens et membres des Etats-Généraux, qui auraient déjà préparé une proclamation et amnistie générale sauf quelques exceptions de membres du gouvernement actuel. A ces alarmes qu'on a encore vu augmenter hier par le bruit si peu vraisemblable que les Russes auraient déja debarqué à Bremerlehe, se sont joints de nouveaux motifs que l'on croit avoir ici pour ne pas douter d'une connivence de

---

1) M.

la part de la Prusse à ces projets, si même on ne voulait pas lui attribuer une part active, ou le dessein de laisser violer la ligne de neutralité par un débarquement en Westphalie, ou enfin de lui donner telle interprétation qui rendrait illusoire cette ligne, que les Bataves ont regardée jusqu'ici comme leur plus sûr boulevard, soit en la laissant tourner par les troupes de débarquement qui en tentant l'attaque sur la partie de la Groningue opposée à l'Ost-Frise se mettraient en connexion directe près de Nieuweschans avec le corps du rassemblement Orange, soit en laissant former ceux-ci, d'abord non armés, sur son propre territoire d'Ostfrise et Lingen, puis armés sur la langue étroite de celui de l'Empire tant de Munster que de Bentheim, qui se trouve dans ces quartiers entre la rive gauche de l'Ems, réputé la borne de cette ligne, et le territoire batave.

Ces divers avis que le gouvernement batave a reçus ont donné une nouvelle impulsion aux mesures déjà fort avancées de défense et ont principalement motivés ici des conférences qui ont duré toute la journée de vendredi dernier, tant en réunion que séparément entre le Directoire, les généraux Brune et Daendels, et les ministres de la marine et de la guerre (dont on assure que ce dernier est sur le point d'être renvoyé par un effet de l'inculpation dont le général Brune le charge d'avoir laissé les magasins et arsenaux dégarnis au point de n'avoir pu en tirer que fort peu de chose lorsque la semaine dernière il en a voulu faire usage), et qui avaient pour but de concerter les mesures ultérieures de défense, en conséquence de la certitude, que le général Daendels doit avoir acquise de Londres par la voie d'un des émissaires que le gouvernement batave y entretient, que l'expédition anglaise était positivement destinée contre ce pays-ci, et dont on assure qu'il a produit les preuves dans cette conférence. Le résultat de celle-ci a été que tous les officiers bataves ont eu ordre de rejoindre immédiatement leurs corps respectifs; que l'on est occupé maintenant à conduire sur la côte de la mer du Nord toute l'artillerie dont on peut se passer dans l'intérieur pour y établir des batteries; qu'un bataillon de la 4me demi-brigade batave a eu ordre de se porter de Doesburg en Gueldre, où il ne faisaient que d'arriver, à Medenblik en Nord-Hollande; qu'on a accru le nombre des ouvriers travaillans aux lignes prolongées du Greb et de l'Yssel où on apprend qu'on élève de grands ouvrages dans les environs de Zutphen, afin d'en accélérer la confection; et enfin que pour organiser au plûtot la garde nationale destinée à relever les troupes de ligne, qui doivent être employées pour la défense, on a convoqué partout pour hier les inscrits à l'effet d'élire leurs officiers de compagnies, après que ceux des bataillons et des états-majors ont été nommés par le Directoire.

212. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 15 Aug. 1799 [1]).

. . . . . V. M. aura déjà vu par mon rapport précédent qu'Elle ne s'est point trompée en doutant de la suffissance des moyens de l'armée batave pour tenir la campagne [2]). On se flatte cependant, que le dénuement des magasins

1) R. A. — (B.).

2) Aan Bielfeld 6 Aug.: „Vous dites dans le dernier de vos rapports, que le nombre des troupes françaises sur territoire batave monte encore à 16.000 hommes, mais cette assertion parait

ne l'empêchera pas absolument d'agir pour la défense d'un pays aussi peu étendu et qui offre autant de facilité de transport. Quant au nombre de troupes exprimé dans ma lettre du 29 juillet je crois d'abord pouvoir réitérer l'assurance positive qu'il y a actuellement 18.000 Français dans cette République; mais il faut jusqu'à présent encore beaucoup rabattre du complet des troupes de ligne bataves, qu'on espérait avoir sur pied avec la fin de ce mois, quoique le recrutement n'a point été encore aussi progessif qu'il serait nécessaire pour remplir et l'augmentation desirée et le vide de la désertion, mais aussi celle-ci continue toujours. Considérant de plus que les troupes allemandes n'ont point été recrutées depuis la révolution, et que parmi les nouvelles levées pour les corps nationaux il se compte un grand nombre de très jeunes gens presqu'incapables d'être employés, je crois devoir ajouter ce qui au reste vient de m'être assuré de bonne part, savoir qu'il n'y a dans ce moment que 27.500 hommes en état de servir. On ne saurait douter que la plupart de ces soldats ne soient assez peu attachés au gouvernement qu'ils sont destinés à défendre. Les gardes nationaux auront probablement en grande partie encore plus de répugnance. Je n'hasarderai point de décider à quel point la médiocre discipline hollandaise pourra suppléer ce manque de bonne volonté. Du moins doit-on s'attendre à une désertion redoublée si ces troupes se trouvent dans le cas d'agir sur les frontières allemandes, ce qui pourrait cependant avoir lieu si, comme on le présume actuellement, les Russes arrivaient par Brême et la Westphalie. C'est dans cette idée qu'il est question maintenant d'établir un camp à Ryssen en Overyssel.

213. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 19 Aug. 1799 [1]).

. . . . . Le général batave Dumonceau, qui s'était rendu sur les côtes de Frise pour y veiller au résultat d'une attaque entreprise par les Anglais contre l'île de Schiermonnikoog, attaque qui en attendant ne peut avoir été que très légère, vu que 60 hommes ont suffi pour la repousser, mande aujourd'hui au gouvernement qu'on vient de découvrir des côtes de Frise une vingtaine de bâtimens ennemis, parmi lesquels il ne paraissait cependant y avoir qu'un petit nombre de vaisseaux de ligne. Il a jugé nécessaire en conséquence de retourner vers la ville de Groningue, et de concentrer dans ces environs toutes les troupes qui se trouvent à sa disposition. On suppose toujours que l'idée des Anglais serait de tenter la descente entre l'Ems et le Lauwer-Zee pour tâcher par là de s'emparer ensuite des environs du port de Delfzijl. D'un autre côté il m'a été assuré que les fortifications élevées près du Helder sont d'une construction tellement défectueuse, que l'on reconnaît la nécessité de les changer entièrement s'il y avait encore le tems de recommencer une pareille œuvre, de sorte que la destruction de l'escadre du Texel et l'asservissement de la Nord-Hollande sont regardés comme des événemens les moins possibles à empêcher.

---

contraire à d'autres avis, qui ne les évaluent qu'à 5.000 ou environ, et quant à l'armée batave et à la nouvelle garde nationale, il s'agit aussi de savoir si le calcul qu'on en fait n'est pas très exagéré? si l'une et l'autre seront approvisionnées et en état de tenir la campagne, et surtout, quelles seront leur dispositions au moment d'une attaque?" (S. A.).

1) Als voren.

Au milieu des ces dangers le gouvernement tâche de s'encourager par quelques nouvelles consolantes qu'il a reçues du dehors. L'approche de la flotte franco-espagnole lui fait espérer qu'elle contiendra encore du moins pour le moment le développement des forces britanniques contre ce pays-ci. Il croit trouver aussi une preuve satisfaisante des dispositions favorables de V. M. dans ce qui vient de se passer à Emden, où le Sénat doit avoir fait partir plusieurs émigrés stadhoudériens et prévenu les arrangemens que ceux-ci comptaient prendre pour s'y procurer un certain nombre de bâtimens de transport. En même tems le coup récemment porté aux Jacobins à Paris augmente sa vigilance vis-à-vis de leurs affiliés en Hollande, surtout vu que le sieur Florent Guiot paraît ne pas vouloir gêner ici les mesures légales contre ces anarchistes, mais montre au contraire à cet égard assez de déférence pour l'opinion des régens bataves.

214. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 22—23 Aug. 1799 [1]).

Ce matin un courrier du général Guericke, commandant des troupes bataves en Nord-Hollande, a porté la nouvelle qu'on a signalé hier du Texel une flotte d'environ 150 voiles.

Le gouvernement reconnaissant l'urgence d'augmenter de toute part le nombre de ses défenseurs, va réclamer maintenant les 7000 hommes de troupes françaises qui manquent encore aux 25.000 stipulés par les traités. Le sieur Schimmelpenninck a été chargé de faire cette demande; mais on craint que le gouvervement français ne se trouve hors d'état d'y satisfaire. On a également résolu ici d'insister auprès des princes de Gotha et de Waldeck sur la mise au complet des régimens qu'ils entretiennent au service d'Hollande; mais cette augmentation, qui monterait à plus de 3000 hommes, ne pourrait vraisemblablement arriver ici qu'après la décision de la crise actuelle. Celle-ci agite de plus en plus les membres du gouvernement. Depuis quelques jours les deux chambres de la législature ont eu de fréquentes réunions extraordinaires. Elles ont formé une espèce de comité de salut public, chargé de correspondre avec le Directoire, ou plutôt de le surveiller. Je sais qu'on s'occupe sérieusement du projet formel de transplanter le siége des principales autorités dans une ville plus à l'abri d'une invasion ennemie. Amsterdam a été proposé en premier lieu, mais on m'assure que cette idée a été abandonneé depuis, et que peut-être Middelbourg maintiendra le préférence, ce qui entrerait vraisemblablement le plus dans les vues du gouvernement français. En attendant je ne peux me dispenser de demander les ordres de V. M. pour un pareil cas. Quoique je ne suppose pas qu'il soit de Son intention que je suive le gouvernement batave dans sa marche, je La supplie néanmoins de daigner me marquer Sa volonté à cet égard, et surtout de me prescrire la conduite que j'aurai à tenir si après le débarquement des Anglo-Russes il se formait à la suite de cette armée un gouvernement stadhoudérien et parvenait jusqu'à la Haye. Si l'un ou l'autre des événemens en question venait à se réaliser avant l'entrée des instructions que je sollicite par la présente, je crois devoir demeurer ici, mais me tenir en attendant absolument à l'écart.

1) Als voren.

P. S. Ce 23 août. Au moment du départ du courrier, j'apprens que l'amiral Duncan, dont la flotte a été jointe par celle aperçue avant-hier, et qui a maintenant 45 vaisseaux de ligne sous ses ordres, a sommé l'escadre batave au Texel de se rendre, et qu'il a fait répandre sur la côte de la Nord-Hollande un manifeste qui annonce le débarquement. Le général Daendels et la garnison batave sortie ce matin de la Haye, se dirigent vers le Helder.

215. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 23 Aug. 1799 [1]).

. . . . . Tout doute sur la destination de l'expédition étant une fois levé, cette certitude a fait éclore à la fois ici deux ressources pour parer aux dangers dont à ce moment de la crise la République est menacée, l'une les moyens de défense, l'autre la voie de la négociation et de l'accommodement, et avec elles les premiers indices des deux partis naissans dans le gouvernement pour les soutenir; et tandis que d'un côté la première se développe de toutes les manières au point de laisser prévoir que cette défense sera des plus vigoureuses et accompagnée à la fois de toutes les ressources dont elle est susceptible et du développement de toute l'energie du gouvernement, de l'autre côté on ne peut presque pas douter que la voie de la négociation ne soit entamée, et que le mobile n'en soit de la part de l'ennemi ainsi que du Prince héréditaire d'Orange, le désir de prévenir cette défense et surtout qu'elle ne soit poussée au point de ruiner le sol et le pays par l'emploi des moyens extrêmes tels que les grandes inondations, et le sacrifice de l'armée de ligne, des gardes nationales et d'une grande partie des habitans, et principalement d'empêcher les mesures de rigueur prévues envers les Orangistes, en même tems que ce mobile serait de la part du gouvernement batave d'un côté la considération à l'égard des énormes forces prêtes à fondre sur la République, et l'apparence du succès plus ou moins complet de cette entreprise, qui rendrait peut-être à la fin inutile toute tentative de défense même la plus terrible, ainsi que le peu de moyens d'assistance que la France est dans ce moment à même de lui prêter, et de l'autre côté le désir de prévenir les effets de la réaction et des vengeances du parti stathoudérien et d'une secousse que tout indiquerait devoir être terrible. A l'appui de ces données qui se sont développées depuis quelques jours, viennent non seulement des indices qui percent à travers les dispositions du gouvernement, comme si, prévoyant la grande révolution qui se prépare, et ne pouvant l'empêcher, il cherchait uniquement à tirer le meilleur parti des circonstances, et à faire pour sauver la ruine du pays, et avant l'entrée des troupes ennemies, son arrangement avec l'Angleterre au moyen duquel pourrait être rétabli soit l'ancien gouvernement stathoudérien modifié, soit une combinaison des deux formes existante et passée; mais aussi des faits, parmi lesquels on doit principalement compter l'échange au Texel des chaloupes parlementaires qu'on me mande de là avoir lieu très fréquemment depuis une huitaine entre les flottes anglaise et batave, et qui est accompagné d'égards et témoignages réciproques d'amitié, communication dont les résultats sont expédiés ici sur-le-champ par courriers dès qu'ils arrivent de

1) M.

la flotte anglaise; sans parler d'une autre voie de négociations et tentatives d'arrangement qu'on est d'opinion être entamée sous la médiation de la Prusse par le véhicule de la France, et dont la parfaite tranquillité au milieu de tout ce qui se passe en Westphalie ou va se passer si fort dans le voisinage de la ligne de démarcation paraît ici à plusieurs être un indice de ces transactions dans lesquelles le gouvernement français entrerait pour beaucoup: d'autant plus que la grande question si ce dernier compte défendre ce pays ou non, et s'il se trouve en mesure de pouvoir le faire avec d'autres troupes que les 15 à 16.000 hommes qu'il y a dans ce moment, paraît assez pencher vers une décision à la négative., et fournir par là les plus puissans motifs pour croire qu'il poussera lui-même à un arrangement. On va même plus loin à cet égard et le soupçon qui existait ici au printems passé, qu'il se préparerait à retirer ces troupes de ce pays, se renouvelle depuis quelques jours et fait croire que le motif réel ou le prétexte s'en trouvera dans la formation de la nouvelle armée autrichienne sur le Rhin, qui nécessiterait l'extraction de ce corps d'armée pour renforcer celle qu'il aurait à lui opposer, en même tems que l'on prête même aux Autrichiens le but concerté avec l'Angleterre, d'y avoir rassemblé cette armée afin de motiver ce départ.

Après les deux apparitions que les forces anglaises ont faites la semaine passée sur les côtes de la Frise et de la Zélande, le moment de l'exécution de leurs projets paraît être venu, et c'est depuis hier que l'on peut en dater le commencement, en ce qu'il arriva ici le matin un exprès du général-major Guericke, commandant des troupes bataves en Nord-Hollande, avec l'avis qu'une flotte de 24 vaisseaux de ligne et 130 voiles de transport et autres s'était présentée le 21 au soir à deux lieues de cette rade, et par un autre exprès arrivé hier soir chez le ministre de la marine on apprit que leurs chaloupes étaient occupés hier matin à sonder les fonds dans ces parages. La ligne télégraphique du Texel a été dès lors continuellement en mouvement et les exprès en se succédant toute cette nuit et matinée, ont non seulement confirmé la continuation de la présence de ces forces devant cette rade, mais aussi que la sommation formelle de la reddition de cette rade a été faite au contre-amiral Story qui y commande et qui a déclaré avec énergie vouloir la défendre. Elle était assure-t-on accompagnée d'une proclamation anglaise à la nation batave et de celle du Prince héréditaire d'Orange [1]), qui était déjà connue ici du Directoire depuis trois jours, et qui adressée à toutes les autorités constituées les requiert au nom du Prince stathouder héréditaire son père de maintenir en tout la marche du gouvernement et l'ordre actuel des choses jusques à disposition ultérieure, en leur déclarant qu'elles seront responsables sur leur tête de tout désordre et attentaut pour troubler la tranquillité publique. Ce fut immédiatement après l'arrivée de l'avis d'hier du général Guericke, que le général en chef Brune, qui était sur le point de partir pour Groningue et Delfzijl, contremanda ce départ et donna à toute la garnison d'ici et même au régiment de Waldeck, qu'on avait cru destiné à ne pas en sortir, l'ordre de se tenir prêt à marcher à une heure de notice, et ce matin à deux heures les corps suivans ont effectivement reçu cet ordre: le 1er et 2e bataillon de la 1re demi-brigade, l'escadron du

1) Bij Vonck, *Geschiedenis der Landing* bijlage A; de Engelsche proclamatie aldaar, bijlage F. — Vgl. voor de sommatie Vonck I, 38.

1[er] régiment de cavalerie et celui de chasseurs à cheval français, tandis qu'il n'y est resté qu'un bataillon français, le régiment de Waldeck et la garde du Corps législatif. Ces troupes sont aussitôt parties sur des bateaux pressés pour la Nord-Hollande et y ont été suivies par la plus grande partie de celles de la Sud-Hollande.

Tandis que le gouvernement est visiblement dans une très grande perplexité, il s'est occupé depuis trois jours en besogne secrète de deux mesures, qui hier au soir n'étaient point encore arrêtées ni même la question *an*? décidée, savoir de conférer au Directoire l'autorisation de déclarer la patrie en danger en proclamant la loi martiale dans toute la République, et de transférer le siége du gouvernement en Zélande ou à Amsterdam dès le moment que l'ennemi aurait mis pied à terre sur la côte d'Hollande, et on paraît pencher plutôt vers cette première destination à raison de la possibilité de s'y défendre.

216. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 26 Aug. 1799 [1]).

. . . . . Il paraît assez surprenant que la descente n'ait point encore été tentée, ou que l'amiral anglais n'ait pas réalisé ou forcé le passage du Texel pour attquer les neuf vaisseaux de ligne hollandais qui s'y trouvent postés, entreprise que le vent aurait secondé. Ce délai donne même quelque prix au soupçon que les régens bataves pourraient peut-être déjà être en négociation avec les Anglais, supposition qui, quoique hasardée, est cependant appuyée par la circonstance que quelques jours avant la sommation il y a eu un fréquent échange de parlementaires entre les flottes. D'un autre côté on se dit que si l'expression de *Souverain* dont se sert l'amiral Duncan en parlant du Prince d'Orange, n'est pas un simple propos irréfléchi de cet officier, la possibilité d'un arrangement deviendra encore bien plus difficile. J'apprens que même des personnes du parti stathoudérien en ont été très choquées, appréhendant que ce terme n'exprime effectivement un système auquel le ministère britannique forcerait le Prince d'Orange de se prêter. Le Corps législatif montre dans la crise actuelle la plus grande déférence pour les mesures que lui propose le Directoire. Celui-ci lui avait demandé deux et demi millions pour les fraix extraordinaires du moment. Il en a accordé cinq. En attendant malgré la bonne contenance qu'affectent la plupart des membres du gouvernement, des personnes qui ont eu occasion de les observer plus intimement m'assurent qu'ils sont presque généralement dans le plus grand découragement. Les dispositions des troupes hollandaises paraissent assez peu rassurantes. On ignore si c'est uniquement à l'ivresse ou à un sentiment plus permanent qu'il faut attribuer la conduite d'un bataillon qui, en partant pour la Nord-Hollande, cria: „nous allons au-devant du Prince Stadhouder", et voulu forcer ses musiciens à jouer l'air connu „Wilhelmus van Nassauen". Malgré cela le général Daendels montre dans les lettres qu'il vient d'écrire de son quartier général assez de courage et de confiance dans ses forces. Il a déjà assemblé autour de lui près de 15.000 hommes, parmi lesquels trois bataillons français, et croit n'avoir

---

1) R. A.-(B.). — De brief van Duncan bij Vonck I, 30.

que le débarquement de 16.000 Anglais à attendre. 10.000 hommes se trouvent sous les ordres du général Dumonceau dans les environs de Frise. En outre le gouvernement vient de recevoir l'assurance que 7.000 Français arriveront incessamment d'Anvers, promesse dont la réalisation me semble cependant peu croyable. Quant aux dispositions de la grande pluralité des habitans, elles ne sont certainement pas douteuses; mais malgré leur désir d'un changement il règne encore partout une tranquillité extérieure. Il n'en paraît pas moins imprudent d'avoir entièrement dégarni de troupes les villes d'Amsterdam et de Rotterdam, et j'apprens qu'on fera à ce sujet des représentations au général Brune. Le pouvoir donné au Directoire d'emprisonner les personnes suspectes n'a été exercé jusqu'à présent que contre un particulier de Rotterdam. qui avait célebré dernièrement l'anniversaire du Prince héréditaire d'Orange, mais il a été relâché aujourd'hui. Parmi les hommes marquans qui se sont rendus à Lingen pour faire leur cour à ce Prince on distingue l'ancien grand pensionnaire van de Spiegel . . . . .

217. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 29 Aug. 1799 [1]).

[Gevecht bij Callantsoog en ontruiming van den Helder.] Le gouvernement témoigne beaucoup de satisfaction du début de ses troupes. La bonne volonté et le courage qu'elles ont montré dans cette première attaque le rassure pour le moment contre la crainte d'une défection à laquelle elles semblaient plus ou moins disposées. On assure également que les gardes nationales d'Amsterdam, de Haarlem, Rotterdam, et même de la Haye manifestent le désir de combattre; mais ces ressources ne paraissent pas suffisantes pour réveiller entièrement l'espérance des régens les plus judicieux. Ils voient avec peine qu'on a dû abandonner le Helder, et mettre ainsi la flotte dans une plus mauvaise position. Elle peut non seulement éprouver dans sa station présente une disette d'eau, mais elle n'y est également pas à l'abri d'une attaque ennemie. Le général Daendels a pris sur lui-même de faire enfoncer quelques vieux vaisseaux dans le détroit du Texel afin d'en empêcher l'entrée, résolution désesperée, qui d'abord fit craindre ici que ce passage ne fût abimé pour toujours; mais quoiqu'on se flatte maintenant que ce dégat pourra être réparé dans la suite, il est d'un autre côté encore douteux si la mesure en elle-même aura assez complètement réussi pour barrer absolument le chemin à tout vaisseau de ligne Le général Brune ne parait également pas content de la manière d'agir des Hollandais. Il impute la possibilité du débarquement à un manque de déférence de leur part pour les conseils qu'il donna relativément à la construction des batteries sur les côtes, et paraît voir avec inquiétude que la nécessité de renforcer le général Daendels l'oblige à disposer de toutes les troupes françaises qu'il aurait désiré garder de ce côté-ici pour la défense éventuelle de la Zélande. En attendant il ne s'élève encore aucun mouvement dans le pays en faveur du régime que les Anglais tentent de rétablir, et d'après mes observations particulières il me semble qu'ils n'ont guère établi des intelligences avec les stadhoudériens de l'intérieur.

1) Als voren. — Vgl. Mendels, *Daendels* 258 vv.

218. ALVENSLEBEN EN HAUGWITZ AAN FREDERIK WILLEM III, 30 Aug. 1799 [1]).

Il est de notre devoir d'informer V. M. que le sieur Streckeisen, gendre de la veuve César, vient d'arriver d'Amsterdam à Berlin, où il se propose de fixer provisoirement son domicile, et qu'il a été chargé de nous annoncer de la part de plusieurs personnes de marque attachées à l'ancien régime, tels que le grand-pensionnaire van de Spiegel, l'amiral Kinsbergen, le fiscal de l'amirauté van der Hoop, le sieur Six etc., que tout s'achemine dans l'intérieur de la République à une contre-révolution très prochaine; que non seulement les partisans de la maison d'Orange commencent à lever la tête, mais que plusieurs de ses antagonistes, et nommément la secte si puissante et si riche des Mennonites, se déclarent contre le gouvernement actuel; qu'en un mot tout le pays demande à être libéré du joug des Français; que les habitans tournent de préférence leurs vœux et leurs regards vers la Prusse, et qu'on n'attend, Sire, que l'arrivée de Vos troupes pour se jeter entre leurs bras.

Ces détails nous ont paru trop intéressans pour être dérobés à la connaissance de V. M.

219. FREDERIK WILLEM III AAN BALAN, 2 Sept. 1799 [2]).

. . . . . Vous n'ignorerez probablement plus, en recevant la présente, que le sieur Grenville vient d'être rappelé de Berlin. Sa mission n'ayant été que purement temporaire et la négociation dont il a été chargé se trouvant épuisée pour le moment, je n'ai pas lieu d'être surpris de son départ, pour lequel il a d'ailleurs observé les formes les plus honnêtes. J'avais promis, dans ma dernière lettre autographe, à S. M. Britannique que je demanderais au gouvernement français l'évacuation de mes provinces transrhénanes et des pays limitrophes, y compris la Hollande. Cette démarche a été effectuée, mais le Directoire y ayant répondu d'une manière vague et dilatoire, j'ai pris la résolution de mettre en mouvement une partie de mes troupes prussiennes qui composent l'armée de la ligne de démarcation, et elles vont se porter incessamment sur Wesel pour y attendre les événemens. Le sieur Grenville a été prévenu encore de cette mesure avant son départ, et vous jugez bien qu'elle lui a été infiniment agréable. Je suppose qu'on en sera également satisfait à Londres même, et qu'on n'y méconnaîtra pas l'utilité trés réelle qui en résultera pour le succès ultérieur de l'entreprise contre la Hollande. En attendant, ce que je vous dis ici est uniquement pour votre information particulière, et mon intention est que vous vous absteniez d'entrer en explication avec le ministère britannique jusqu'à nouvel ordre.

AVENSLEBEN. HAUGWITZ.

220. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 2 Sept. 1799 [3]).

Le moyen dont s'était avisé le général Daendels pour empêcher aux

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
2) S. A., Rep. 11 n°. 73 conv. 172a.
3) R. A.-(B.). — „Mercredi prochain" is 4 September.

Anglais l'entrée du Texel èn voulant y faire enfoncer quelques vaisseaux, n'a point été exécuté. Le gouvernement jugeant avec raison qu'une pareille mesure fermerait à jamais pour tout vaisseau de ligne la communication entre la mer et le Zuyderzée, a encore eu le tems de l'empêcher, mais a cependant cru à propos de laisser croire au public et même au ministre de France qu'elle avait effectivement été réalisée. On n'a pas tardé à être détrompé à cet égard. Dès lors les clameurs contre l'évacuation du Helder se sont répandues sans réserve. On prévoit indubitablement que la flotte anglaise ne manquera pas de s'emparer incessamment du Nieuwediep, où elle se trouvera à l'abri de tout contretems et a même de renforcer ou de protéger en cas de besoin les troupes de débarquement; qu'elle ne tardera également pas à joindre et à soumettre l'escadre batave retirée au Vlieter, et que maîtresse du Zuyderzée elle y détachera des bâtimens légers de toute espèce pour en inquiéter les côtes; que rien ne l'empêchera même d'en envoyer dans le Pampus et de menacer Amsterdam, où ces différentes perspectives et leurs suites incalculables ont d'abord fait tomber de plus de 40 % les obligations hollandaises, payables le 12 prochain. Au reste les murmures contre les opérations du général Daendels augmentent de jour en jour. On lui reproche de s'être laissé surprendre le 27 dernier par le débarquement des Anglais; de ne pas s'y être opposé à tems, de ne point avoir réuni toutes les forces qu'il avait à sa disposition pour attaquer avec supériorité l'ennemi, qui le premier jour n'aurait mis que 7000 hommes à terre; enfin d'avoir pris sans nécessité une position rétrograde qui entraînait la perte irréparable du Helder, pendant qu'il ne paraît pas qu'il y ait eu une désertion marquante parmi ses soldats, et qu'il n'a pu alléguer que le motif assez surprenant d'un prétendu manque de munitions et de vivres. Ses amis les plus décidés l'abandonnent aujourd'hui et ne voulant pas soupçonner sa bonne foi ou sa bravoure, gémissent de lui avoir cru quelques talens militaires. Les Français sont indignés contre lui, et vraisemblablement il sera destitué, peut-être même arrêté dans la journée de demain. Selon les dernières nouvelles son quartier général était à Schermerhorn, et l'armée s'étendait depuis Purmerende jusqu'à Egmond, en arrière d'Alkmaar, d'où l'administration départementale s'est déjà refugiée à Haarlem. Il n'y a eu aucun combat depuis le 27, mais bien une correspondance très civile entre les deux généraux au sujet de quelques prisonniers. On prévoit maintenant pour la journée de mercredi prochain une action sérieuse sous les ordres du général Brune, qui est parti d'ici hier matin avec toutes les dépendances du quartier général. Il annonce très hautement la certitude de chasser les Anglais du territoire batave, mais fait transporter cependant secrètement la plus grande partie de ses effets vers le Brabant. Il y a ici un passage continuel de troupes françaises qui se rendent en Nord-Hollande. Depuis trois jours toutes les barques de la Haye et des villes voisines sont uniquement employées à les transporter. Elles ne forment cependant toutes au plus qu'un total de 7000 hommes, de sorte qu'après leur arrivée l'armée se trouvera forte d'environ 20.000. En outre le général Dumonceau, qui vraisemblablement remplacera le sieur Daendels, se porte sur le même point avec une partie des troupes qu'il commandait en Frise; mais comme il doit traverser le Zuyderzée il pourrait peut-être rencontrer des obstacles de la part des vaisseaux ennemis. Les villes d'Amsterdam et d'Utrecht ont également envoyé environ 4000

hommes de gardes nationales choisies. On se demande au reste pourquoi ce rassemblement de forces ne s'est-il point fait dès le moment de l'apparition de la flotte anglaise, afin de pouvoir tomber avec une supériorité plus décidée sur les premiers débarqués? Est-ce négligence ou sont-ce des motifs plus cachés de la part du gouvernement? et pourquoi surtout le général Brune n'a-t-il pas déployé dans cette occasion avec plus d'activité le pouvoir qui lui est confié? Je n'ai cependant aucune indication plus positive qui puisse me persuader que les Français ne seraient point intentionnés de défendre ce pays de toutes leurs forces; mais leur manque de nouveaux moyens perce assez clairement, et malgré leurs assurances réiterées d'un renfort considérable de la Belgique il est sûr qu'il n'y a encore en ce pays-là qu'un bataillon et demi en marche pour la Hollande . . . . .

221. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 4 Sept. 1799 [1]).

Un courrier que le ministre des relations extérieures envoye à Berlin, me donne l'occasion de faire parvenir celle-ci au ministère de V. M. L'expédition de ce courrier est motivée par la sommation que le Prince héréditaire d'Orange vient d'adresser de Lingen à la forteresse hollandaise de Coevorden, et a pour but de tâcher d'obtenir de V. M. quelques explications sur Sa manière de penser sur un pareil acte hostile, et sur les rassemblemens d'émigrés stathoudériens qui se forment dans Ses états de Westphalie. Le sieur van der Goes, en me prévenant de l'envoi en question, me parut entièrement abattu et ne dissimula pas qu'il regardait cette démarche comme entièrement inutile, qu'il croyait V. M. décidée à ne pas s'opposer dans le fond aux tentatives que le parti de la maison d'Orange pourrait faire de côté-là, et craignait que le sieur Bourdeaux ne recevrait aucune réponse aux réclamations qu'il serait chargé de présenter. Il m'a témoigné, en même temps, qu'il désespère de la conservation du gouvernement actuel; qu'il prévoit la ruine dont est menacée sa patrie, si les Français s'obstinent à vouloir s'y maintenir; qu'il est convaincu de l'insuffisance des moyens de la France pour résister ici finalement à la supériorité anglaise; enfin, qu'il reconnaît la nécessité d'en venir à des propositions d'accommodement qui procureraient au moins un certain repos au pays, et la sûreté des personnes et des propriétés aux adhérens du régime actuel. Il m'a, au reste, paru que sur ce dernier point le sieur van der Goes n'a énoncé que son opinion individuelle; je n'ai pu pénétrer en combien elle est déjà partagée par la majorité du gouvernement, mais je doute surtout que le général en chef français veuille en entendre parler. Il a écrit ce matin au sieur Florent Guiot qu'il vient de renvoyer le général Don qui voulait venir négocier ici, en lui disant qu'il ne peut traiter avec lui que sur le champ de bataille . . . . .

222. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 4-6 Sept. 1799 [2]).

Du mercredi 4 septembre 1799. — Quoique l'événement n'ait pas justifié jusques à présent les craintes que le gouvernement paraissait avoir au sujet

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa. — Over Don vgl. Vonck I, 68.
2) M. — Proclamatie van 23 Aug. bij Vonck, bijlage B.

de la coopération dans l'intérieur des nombreux partisans orangistes et de l'ancien gouvernement à mesure que la République serait attaquée pas ses ennemis extérieurs, et qu'effectivement c'était avoir beaucoup gagné pour lui que d'avoir passé le premier moment de la descente heureusement effectuée, ainsi que de l'alarme et consternation générale qu'elle causa, sans qu'il se soit rien passé de leur part qui eût pu indiquer ce concert, qui eût sans doute été de la plus funeste conséquence et surtout à l'égard de l'armée batave dont il avait lieu de se méfier, cependant il avait cru devoir prendre dès l'apparition de l'armade anglaise devant le Texel les mesures les plus sévères pour prévenir une telle coopération et maintenir la tranquillité intérieure avec sa propre sûreté. Pour cet effet il a cru devoir substituer à la mesure mentionnée dans ma dépêche du 23 août qui était alors sur le tapis, savoir de déclarer la patrie en danger et de publier la loi martiale, celle de la proclamation en onze articles que le Directoire a faite en date du 23 août, après que les dispositions en avaient été arrêtées ce jour par le Corps législatif en comité secret, par laquelle la garde nationale dans toute l'étendue de la République est mise à la disposition du Directoire pour la défense de la patrie attaquée, et celui-ci autorisé à lever, organiser et armer partout des corps plus ou moins nombreux de volontaires, composés des citoyens qui ne sont pas de l'âge de l'inscription. Elle porte en outre que les autorités constituées sons partout autorisées à faire arrêter toute personne suspecte, en les gardant en prison ou délivrant à leurs juges suivant l'exigence des cas; que la peine de mort est prononcée sans forme de procès contre toute personne qui à dater du 23 août quitterait le République sans passeport, ou qui ne retournerait pas dans le terme fixé par le Directoire dans ceux qu'elle aurait reçu de lui, ou qui étant déjà sortie avec passeport aurait connivé directement ou indirectement avec l'ennemi ou conspiré contre la sûreté de l'Etat, ainsi que contre tout émigré hollandais rentré ou bien trouvé les armes à la main, contre toute personne qui causerait on participerait à des mouvemens séditieux et contra-révolutionnaires, se permettrait des cris séditieux comme *vive Orange*, porterait des couleurs ou signes défendus et commettrait des pillages, desquels les communes où ils auront lieu seront responsables; que les membres ou employés du gouvernement sont tenus de rester à leurs postes sous leur responsabilité personnelle, et que nul autre ne peut se refuser aux fonctions auxquelles il serait appelé pour le service de la patrie; enfin que le Directoire sera autorisé à mettre en état de siége toute ville, endroit ou district qu'il trouvera bon, c. à d. sous un gouvernement purement militaire. Cette proclamation a été déjà exécutée dans les premiers points, et c'est sans doute à la terreur qu'ont inspiré les autres, que l'on doit attribuer qu'il n'y ait pas encore en lieu à mettre ceux-ci en exécution.

En conséquence de l'autorisation ci-dessus au Directoire de lever des corps volontaires non compris dans l'âge du service pour la garde nationale, celui-ci a nommé une commission militaire pour les organiser, mais on n'apprend pas qu'à l'exception de quelques villes telles qu'Amsterdam, Utrecht et Leyden il s'en soit beaucoup offert pour la défense de l'état. Comme la garde nationale levée il y a une quinzaine est principalement composée de gens qui n'ont aucun usage des armes, surtout comme on a été fort précautionneux d'y faire entrer les individus qui avaient été de la bourgeoise armée depuis 1787, parce qu'ils sont reputés orangistes, le gouvernement a cru pouvoir

remédier à cet inconvénient en mettant en réquisition tous les habitans reputés patriotes qui avaient porté les armes dans la bourgeoisie armée avant le 1er octobre 1787 et après le · 0 janvier 1795, mais hors de l'âge de l'inscription actuelle, pour en former des corps sous les ordres des chefs de brigades de la garde nationale, faisant ainsi la troisième espèce de bourgeois armés qui composent celle-ci.

Les mesures contre les émigrés français, qui de tems à autre et surtout à chaque renouvellement de ministre de France avaient été décrétées sans jamais être exécutées à la rigueur, viennent cette fois-ci d'être prises avec la plus grande sevérité, et sur les instances du ministre Florent Guiot, qui a remis à cet effet avant-hier une note, ainsi que sur le message du Directoire, la seconde chambre a sanctionné aujourd'hui le décret de la première chambre d'hier, par lequel il est statué que tout émigré ou prêtre déporté qui n'aurait pas quitté sous trois jours le territoire de la République serait saisi et délivré aux Français.

La première mesure du général Brune en prenant avant-hier le commandement de l'armée a été de mettre en exécution la loi qu'en vertu de l'autorisation générale du Directoire aux administrations départementales, et en conséquence de la mesure arrêtée par le Corps législatif, celle du département du Texel, qui a tranféré depuis quelques jours son siége d'Alkmaar à Haarlem, a prise de mettre en état de siége ou sous la loi martiale la ville et port de Medemblik, la plus septentrionale de la Nord-Hollande, où on avait faussement cru que les Anglais étaient entrés après que le général Daendels avait quitté sa première position du Zype, parce qu'elle avait arboré le pavillon Orange sur la tour. Le fait est que lorsque l'on y eut appris la prise du Helder et de ses batteries, qu'on jugeait avoir rendu les Anglais maîtres du Zuyderzée, il y éclata une insurrection en faveur de la cause stathoudérienne, dont l'effet fut d'envoyer au camp anglais une députation à la tête de laquelle se trouvait le fils du ministre de l'église anglaise d'ici, Maclaine, pour demander au général Abercromby une garnison anglaise, qui on ne sait par quel motif fut refusée; de sorte qu'à leur retour elle paya cher cette démarche imprudente et prématurée, vû qu'elle y fut arrêtée par un détachement envoyé par le général Daendels, et une commission militaire la juge en ce moment.

Du jeudi 5 septembre. — La commission du gouvernement, qui s'était rendue lundi passé le 2 à l'armée et qui était composée du Directeur van Hooff, des trois membres de la première chambre Nuhout van der Veen, van den Braak du parti terroriste et van Hall, et du représentant à la seconde chambre Busch (ces deux derniers du parti modéré), du ministre de la guerre Pijman et de deux secrétaires, est revenue ce soir d'Alkmaar où elle s'est arrêtée deux jours. Comme le but apparent de cette mission tel qu'il fut annoncé par la première chambre, avait été d'animer le courage de l'armée batave par le désaveu de toute idée de négocier avec les Anglais, comme aussi de rechercher les causes de l'évacuation du Helder, et de la retraite du général Daendels de sa position du Zyp, elle n'a pas voulu (pour soutenir cette apparence) avoir pendant son séjour aucune entrevue directe avec le général Don ou aucun parlementaire anglais, qui par contre ont passé six heures avec le général Brune et ont

même dîné avec lui le 3, après quoi ils ont été reconduits avant-hier midi les yeux bandés, comme ils étaient venus, aux avant-postes anglais en conséquence d'un ordre exprès du Directoire à ce général Du reste on doit croire que toute tentative de la part du gouvernement batave d'entrer en accommodement avec les Anglais devait nécessairement avorter et être rendu infructueux, s'il est vrai, comme on me l'assure positivement et ainsi que cela coinciderait avec toute la conduite de la France, que dès son arrivée au quartier-général, le général Brune a annoncé à ces officiers parlementaires qu'il ne permettrait pas qu'ils se rendissent à la Haye ou qu'ils conférassent directement avec la commission, mais que s'ils avaient quelque ouverture à faire il était là pour les entendre. Il paraît effectivement avéré qu'elle n'a point eu d'entrevue avec le général Don, et que s'il y a eu entr'eux des communications, comme on pense bien que c'était là le but principal de l'envoi de cette commission, ce n'a été que par l'intermédiaire du général Brune.

En attendant, cette conduite de ce général à cette occasion, jointe à tant d'autres indices qui se sont manifestés depuis la descente anglaise, ont achevé de répandre un grand jour sur l'intention de la France relativement à ce pays-ci, et ont porté jusqu'à l'évidence la conviction non seulement qu'elle s'opposera de toutes ses forces à ce que le gouvernement batave n'entre en accommodement avec les Anglais, et à anéantir les dispositions qu'il en montre secrètement à une époque où il se voit déjà réduit presque à l'extrémité, et où après que les Anglais sont maîtres du Zuyderzée, sont en possession de toute la flotte batave, peuvent se porter par ce golfe sur tous les points, ne tarderont pas à l'être au premier jour de la ville d'Amsterdam, ont reçu le renfort de leur seconde division, sont à la veille de recevoir celui de la flotte russe, et voient la frontière d'Overyssel déjà effectivement entamée par le Prince héréditaire d'Orange, il ne paraît plus lui rester de ressources pour se maintenir; mais aussi qu'elle compte défendre ce pays-ci jusqu'au dernier moment et en dépit du gouvernement batave lui-même, qui n'a vu dans les dernières communications du ministre de France et de son Directoire à cet égard qu'une assurance trop positive et impérieuse qui lie les mains au parti qui pour sauver le pays de sa destruction serait enclin à capituler. Mais quoiqu'on voit bien que ce n'est pas pour l'amour de la République batave que la France entreprend cette défense jusqu'à l'extrémité, mais uniquement pour l'amour d'elle-même et pour barrer à l'ennemi le chemin de la Belgique et de la France dont ce pays ne serait que le passage, en même tems qu'elle aura ici un gros corps d'armée entretenu à fraix étrangers, et qu'elle veut maintenir aussi longtems que possible son influence et tutelle sur son gouvernement, cependant on reconnaît maintenant qu'il est trop tard pour se porter à aucune démarche qui puisse donner une autre direction au torrent par lequel on est entraîné, et qu'il serait d'autant plus dangereux de la tenter, que la déclaration et le traitement de ce pays comme pays conquis pourrait en être la conséquence immédiate. L'effet de ces intentions de défense de la part de la République française est, qu'outre l'armée soldée de 25.000 hommes dont le complètement de 7.000 hommes de la Belgique, qui a commencé à passer avant-hier le Moerdyk, va arriver succesivement, il arrive ici de toutes parts de quoi former une armée de 50.000 Français, qui est le nombre que le ministre Florent Guiot a annoncé de bouche être destiné à la défense de la République batave et à sa disposition. Ces troupes ne tarderont pas

d'arriver successivement dans la quinzaine, et elles filent de la Belgique, de la Haute-Meuse et du Bas-Rhin, où elles sont venues si à propos disponibles en conséquence de la diversion sur le Mein et le Neckar. Les trois généraux de division destinés à les commander sont arrivés hier, savoir Vandamme, Giraud et David, et outre ceux-là le général Kellermann, qui depuis hier est à Bergen-op-Zoom, va encore arriver avec les fonctions d'inspecteur général, quoique sa mission proprement dite est encore un mystère et qu'on la croit relative à de grands événemens prochains et entr'autres à relever le général Brune, qui déjà depuis une huitaine a fait partir pour la France tour ses bagages et mobilier personnel. La perspective de voir le dessein de la France de rendre ainsi ce pays le théâtre de la guerre en assimilant son sort à celui de la Suisse, afflige d'autant plus tous les partis, que l'on prévoit la longue durée du consteste dans un pays dont le terrain est plus susceptible qu'aucun par ses eaux et canaux à être disputé et défendu.

Du vendredi 6 septembre. -- C'est seulement hier que le rapport officiel de l'amiral Story sur la reddition de la flotte batave, qui a eu lieu le 31, a été reçu par le gouvernement. Les circonstances en sont principalement qu'après que la vue des pavillons orange et anglais sur la tour de Medemblik depuis la station du Vlieter avait déjà commencé la veille à animer les équipages, l'insurrection a éclaté à la fois sur tous les vaisseaux lorsque la flotte anglaise de 16 vaisseaux de ligne sous les ordres de l'amiral Mitchell ayant passé le Texel s'est présentée là pour la combattre, ayant quelques vaisseaux avec l'ancien pavillon hollandais; ils ont d'abord déclaré ne vouloir point se battre contre eux, et ont jeté à la mer toutes les munitions et ceux qui se préparaient au combat ordonné par l'amiral Story, en menaçant du même sort les officiers; sur quoi celui-ci n'a pu que se rendre, et son exemple a été suivi de tous les autres vaisseaux. Comme ils n'ont pas voulu de capitulation, ils se sont simplement rendus et tout est prisonnier de guerre. L'ancien pavillon hollandais est à côté de l'anglais sur tous les vaisseaux, et c'est l'ancien lieutenant-amiral hollandais Rietveld, qui se trouvait sur la flotte anglaise, qui en a pris le commandement, tandis qu'il y a deux officiers anglais à chaque bord.

Quant aux armées il ne s'est rien encore passé jusques à hier; l'armée anglaise qui a été jointe par le duc d'York avant-hier est retranchée au Helder et surtout dans le district du Zype (ancien lac desséché), et est maintenant computée de 25 à 28.000 hommes; et le général Brune, dont l'armée sera demain de 28.000 hommes, a changé sa position en prenant Alkmaar pour centre et en concentrant ses forces entre cette ville et Egmond. Il paraît avoir attendu que la division de l'Yssel de Dumonceau de 5000 hommes fût arrivée, pour attaquer; et celle-ci, de crainte d'être interceptée sur le Zuyderzée, en a fait le tour à marches forcées par Amsterdam et Haarlem, de sorte qu'on attend l'attaque générale pour le 8 . . . . .

223. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 5 Sept. 1799 [1]).

. . . . . Le général anglais négociateur est reparti hier matin du quartier

1) R. A. (B.).

général du sieur Brune pour retourner au Helder. Il m'a été impossible d'apprendre quelles propositions il peut avoir énoncées. Il paraît cependant qu'elles n'étaient ni neuves, ni séduisantes, vu le peu d'attention que même ici on a eu l'air d'y prêter. On croit que le général Abercromby en envoyant ce parlementaire n'a eu d'autre but que de faire différer une nouvelle attaque après la perte assez considérable qu'il a essuyé dans l'affaire du 27, et de gagner du tems jusqu'à l'arrivée du second transport de troupes. Celui-ci est maintenant débarqué et a porté l'armée anglaise à 25, ou selon d'autres à 30.000 hommes. Elle doit déjà avoir fait depuis un mouvement en avant et occupé Schagerbrug. On annonce que le duc d'York se trouve parmi les nouveaux arrivés. Le général Brune en retenant pendant quelques jours le sieur Don, peut avoir également senti le besoin de temporiser, et d'attendre le secours de 6.000 hommes que lui a amené le général Dumonceau. Depuis cette union son armée se trouve forte d'environ 25.000 hommes, sans compter les volontaires nationaux. Le quartier général français est actuellement à Alkmaar, où le général Daendels, contre lequel les clameurs se sont plus ou moins apaisées, s'est rendu également cette nuit. Les troupes bataves ont pris une ligne plus concentrée autour de cette ville en abandonnant Schermerhorn et Averhorn, ce qui semble indiquer le dessein de se réunir pour une attaque générale. Un assez bon observateur, revenu aujourd'hui d'Alkmaar, m'assure qu'elles montrent encore beaucoup de courage et de bonne volonté, et le général Don doit avoir donné les plus grands éloges à la manière dont elles ont combattu dans la journée du 27, mais par contre l'espérance des partisans du régime actuel n'en paraît pas moins abattue depuis la perte de leur marine et l'entrée de l'ennemi dans le Zuiderzée. On m'assure que plusieurs représentans et Directeurs font déjà emballer leurs effets. On parle de nouveau, quoique non encore d'une manière positive, de la translation du gouvernement. La ville de Dordt est maintenant désignée pour sa retraite. J'ai tout lieu de croire qu'il n'y sera suivi par aucun autre ministre étranger que par celui d'Espagne et l'agent cisalpin. La France paraît décidée à soutenir ici autant que possible le theâtre de la guerre, et les dernières lettres du ministre Bernadotte au général Brune annoncent très positivement l'envoi d'un renfort de 15.000 hommes . . . . .

224. FREDERIK WILLEM III AAN BALAN, 9 Sept. 1799 [1]).

. . . . . Il me revient que le ton des proclamations anglaises, et nommément celui de la sommation de l'amiral Duncan, a fortement déplu dans le pays, et que les partisans même les plus zélés de la cause stadhoudérienne ont été éffarouchés de la qualification de souverain légitime qu'on s'est avisé de donner au Prince d'Orange. Ce qui augmente encore leur défiance, c'cst que, loin d'envisager cette dénomination comme une méprise, on attribue au cabinet de St.-James le projet d'étendre et d'agrandir le pouvoir du Stadhouder; projet qui a déjà été sur le tapis lors de la contre-révolution de 1787, où il était question un moment de faire revivre le titre et la dignité des anciens comtes

1) S. A., Rep. 11 n°.72 conv. 172a.

de Hollande. Vous tâcherez d'approfondir le véritable sens qu'il convient d'attacher à l'expression qu'on a relevée dans le manifeste de l'amiral Duncan, et vous aurez soin de m'informer au juste si la cour de Londres se berce effectivement de l'idée de procurer à la maison stadhoudérienne la souveraineté des Provinces-Unies, si elle s'en est expliquée avec les autres puissances coalisées, et si le Stadhouder ou sa famille paraissent disposés à entrer dans un plan dont l'exécution serait assurément hérissée de toutes sortes d'obstactes et d'inconvéniens . . . . .

ALVENSLEBEN.

225. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 9 Sept. 1799 [1]).

. . . . . Il est assez surprenant que depuis les quinze jours que les troupes anglaises se trouvent sur le territoire batave, elles n'aient livrée nul combat ultérieur, ni produit aucun mouvement conséquent dans l'intérieur. L'inactivité prolongée des deux armées paraît toujours ne pouvoir être attribuée qu'au besoin réciproque de se renforcer. Si d'un côté les Anglais veulent peut-être attendre l'arrivée des troupes russes, le général Brune voudrait également, à ce qu'on prétend, différer un engagement jusqu'à ce qu'il ait du moins 15.000 rançais à sa disposition, ne se croyant pas assez sûr des Bataves, surtout depuis l'exemple de défection donné par les équipages de la flotte. Je ne crois du moins qu'on puisse chercher la cause de l'inaction en question dans l'intention du gouvernement batave de prévenir la fin de la guerre par un accommodement, car quoique ce soit certainement le désir très vif du sieur van der Goes, ce ministre m'a cependant assuré dans la conversation confidentielle dont j'ai rendu compte aujourd'hui au ministre d'état comte de Haugwitz, qu'il n'avait pu s'aviser encore d'aucun expédient pour engager le général Brune à suspendre les opérations militaires ou l'empêcher d'être attaqué.

Un rapport télégraphique assez peu précis annonce qu'on aurait signalé près d'Egmond quelques vaisseaux ennemis contenant peut-être les troupes russes, dont l'arrivée s'attendait journellement. On croit être plus sûr de celle du Prince héréditaire d'Orange au Helder, surtout puisque les lettres de Delfzyl mandent que ce Prince s'était embarqué à Emden le 5 dernier.

226. BIELFELD AAN HAUGWITZ, 9 Sept. 1799 [2]).

Je me trouve dans le cas d'adresser à V. E. une nouvelle très confidentielle que je viens de recevoir de la part du ministre des relations extérieures, et à l'objet de laquelle il attache tout l'intérêt que lui inspire le sort de sa patrie.

„Le Directoire batave," m'a dit le sieur van der Goes, „est prénétré de la situation désastreuse de ce pays. Il voit, d'un côté, les Anglais se renforcer journellement et les Russes prêts à y arriver; de l'autre, les Français décidés d'en disputer la possession de toutes leurs forces et à y augmenter leur armée de toutes les troupes disponibles. La ruine de cette République doit en être la

1) R. A. (B.).
2) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

suite naturelle, surtout depuis que la marine anglaise en bloque toutes les entrées et lui coupe jusqu'aux dernières ressources commerciales. Vainement nous avons tâché à Paris d'obtenir l'évacuation de la Hollande. Pressés donc entre la perspective d'une guerre prolongée et celle de recevoir en vaincus la loi du gouvernement britannique avec les conditions onéreuses que l'égoïsme de celui-ci pourra dicter, nous ne voyons d'autre ressource que de nous jeter, s'il est possible, dans les bras de la Prusse, dont les bons offices pourront peut-être détourner ce double malheur. Je viens de déterminer le Directoire à faire une tentative pour cet effet. Nous ne sommes pas encore en état d'énoncer au cabinet de Berlin des propositions positives, mais il nous tient à cœur de lui faire connaître qu'en attendant de lui seul le salut du pays, nous sommes prêts à écouter toutes celles qu'il voudrait nous faire pour le rétablissement d'un autre ordre de choses. Si le retour de la maison d'Orange doit avoir lieu, nous désirons au moins qu'elle soit ramenée par une puissance qui sache avant nous délivrer du fléau de la guerre, qui nous permette de ne pas revenir aveuglément à l'ancienne constitution, mais d'en retrancher les défauts évidens et de poser par là les bases d'un rapprochement entre les différens partis. Enfin, comme la position de cette République est telle qu'elle semble ne pouvoir éviter une influence étrangère, nous ne pourrions que gagner en changeant celle de la France ou de l'Angleterre contre la protection du Roi de Prusse, dont l'intérêt et la sagesse ne peut vouloir notre abaissement. C'est en conséquence de ces idées que j'ai expédié hier un courrier à un homme de mérite et de confiance, à l'ancien représentant Queysen, actuellement à Zwolle. Je l'ai chargé de partir immédiatement pour Berlin, de s'y présenter à M. le comte Haugwitz, de lui exprimer le désir du gouvernement batave de remettre le sort du pays entre les mains de S. M. Prussienne, et d'apprendre si Elle voudrait nous accorder Son intervention sous des conditions quelconques. En cas d'une réponse affirmative, nous munirions sur-le-champ le sieur Queysen d'iustructions et de pouvoirs plus étendus. La négociation conserverait cependant le caractère du plus grand secret; même le secrétaire Bourdeaux n'en serait point instruit, afin d'éviter qu'elle ne parvienne par son canal à la connaissance du gouvernement français, auquel il faut naturellement en faire le mystère le plus strict. Nous nous croyons d'autant plus autorisés à une pareille réserve, que la France s'est également abstenue de nous communiquer les propositions qui lui ont été faites dernièrement par le cabinet de Berlin sur la neutralité de cette République. J'ignore, au reste," ajoutait le sieur van der Goes, „si M. Queysen voudra accepter la commission en question Je me flatte qu'en ce cas ma présente communication, que je vous prie de mettre sous les yeux de M. le comte de Haugwitz, tiendra lieu de premières ouvertures et que S. E., en y répondant aussitôt que possible, nous mettra à même de savoir ce que nous avons à espérer sur cet important objet."

J'ai cru, monsieur le comte, avoir aussi peu de motifs de refuser cette demande du sieur van der Goes que de faire naître des espérances sur le succès de sa démarche. Je me suis borné à lui répondre que je ne voyais guère de quelle manière ma cour pourrait engager la France à l'amiable d'évacuer ce pays-ci. Il m'a répliqué qu'il en entrevoyait également la difficulté, mais ne pouvait se dispenser néanmoins de tenter cette dernière ressource; que S. M. Prussienne trouverait peut-être des moyens qui nous étaient inat-

tendus, d'autant plus que le Directeur Barras ayant envoyé récemment son secrétaire de confiance à Berlin, y faisait probablement entamer quelque nouvelle négociation. En transmettant à V. E. ces propositions préalables du sieur van der Goes, je n'ai pas la prétention de les accompagner de quelque recommandation. Je sens que leur accueil doit dépendre de la situation générale des affaires de l'Europe, dont le jugement n'est pas de ma compétence. Je me permettrai seulement d'ajouter que, quoique la confiance avec laquelle le gouvernement batave s'abandonne aujourd'hui à notre cour, éclate par l'empire des circonstances, elle ne m'en paraît pas moins fondée dans le respect que les patriotes hollandais de différente nuance ont toujours porté pour la conduite politique et la personne du Roi, et que, quoique la démarche présente ne soit connue que des membres du Directoire, la majorité des régens se soumettra probablement d'absez bon cœur aux résultats qu'on en désire.

227. ALVENSLEBEN AAN FREDERIK WILLEM III, 10 Sept. 1799 [1]).

Un courrier arrivé aujourd'hui au sieur Bourdeaux a été chargé de la dépêche du baron de Bielfeld que j'ai l'honneur de remettre ci-joint en copie à V. M. A la suite de l'arrivée de ce courrier le sieur Bourdeaux a été chez moi pour m'instruire officiellement de l'objet dont le baron de Bielfeld prévient déjà V. M. par sa dépêche.

Il s'est acquitté de cette commission par me remettre la note ci jointe [2]). En me référant à son contenu, je crois de mon devoir d'observer qu'il est certain que la démarche du Prince héréditaire d'Orange et l'insertion de sa proclamation dans une gazette [3]) qui se publie avec autorité du gouvernement dans les États de V. M., sont des faits qui n'auraient pas dû avoir lieu, mais comme on n'en saurait revenir et que d'aileurs la soi-disante République batave est menacée d'une dissolution prochaine, la réponse à faire me paraît toute trouvée dans les observations mêmes du sieur van der Goes qui annoncent la crainte de n'en obtenir aucune, et c'est ainsi que V. M. en éludant d'en donner d'abord, gagnera assez de temps pour que les événemens, qui ne sauraient manquer de se succéder avec rapidité, trancheront la question de manière à pouvoir se déclarer dans la suite sans se compromettre. En résumé j'ose proposer à V. M. de m'autoriser à annoncer au sieur Bourdeaux que je n'étais pas encore muni des ordres relatifs à cet objet, et de donner, s'il revient à la charge, pour motif de ce retard la retraite la plus stricte dans laquelle Elle vit à Paretz [4]).

228. FREDERIK WILLEM III AAN ALVENSLEBEN, 12 Sept. 1799 [5]).

Le procédé du Prince héréditaire d'Orange qui fait l'objet des réclamations de Bourdeaux, est d'un genre à ne pas admettre d'excuse. Vous n'en étiez que plus fondé à me conseiller un silence parfait sur la note de cet agent. D'ailleurs

1) Als voren. — De dépêche van Bielfeld is die van 4 September.
2) Weggelaten daar de inhoud voldoende uit de dépêche van Bielfeld blijkt.
3) Den *Courrier du Bas-Rhin* van 4 September.
4) Kasteel aan de Havel in het district Postdam.
5) Als voren.

c'était non pas au gouvernement batave, que je n'ai jamais reconnu, mais à la France, à me rappeler des engagemens de neutralité qui, si elle-même n'avait rompu tous les siens, me lieraient peut-être envers elle.

Cependant, moins j'ai annoncé un autre système, plus je répugne aux moindres apparences de duplicité. Une circonstance que vous aurez apprise depuis, me suggère une réplique qui satisfait à tout. Le Prince héréditaire s'est embarqué pour le Texel. Dites à Bourdeaux que j'avais ignoré les circonstances dont il vous a fait part, mais que, le Prince ayant quitté le continent, la chose tombait d'elle-même.

L'ignorance dans un cas tel que celui-ci implique la désapprobation, et je consens qu'on devine la mienne. J'avais pris antérieurement des mesures contre les rassemblemens dont on se plaint aussi. Un mot à Bourdeaux peut le lui faire supposer également. Je me repose sur votre tact du soin de parler à cet homme, premièrement dans les formes qui conviennent vis-à-vis d'un agent non reconnu, et secondement d'une manière qui éloigne le soupçon de ma connivence, sans qu'on en puisse conclure que je croie *devoir* des explications et que dans la relation avec le gouvernement batave j'admette une obligation quelconque [1].

229. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 12 Sept. 1790 [2].

[Aanval op de Zijpe.] Quoique les troupes républicaines y aient gagné quelque terrain, elle n'en est pas moins regardée comme désavantageuse, vu que non seulement on a perdu beaucoup de monde sans avoir pu obtenir le but de forcer la ligne des Anglais, mais que surtout la manière dont s'est comporté l'infanterie hollandaise a bien prouvé son manque de fermeté et d'ensemble. Les Français avançaient avec la plus grande bravoure. Une partie des Bataves aux ordres du général Dumonceau, suivant leur exemple, s'étaient déjà emparés d'une des principales batteries du centre, lorsque tout à coup un bataillon de cette même colonne s'enfuit à la débandade et força le reste, qui ne trouvait plus de soutien, à lâcher ses avantages; mais ce qui décida principalement la retraite fut la non-arrivée de la troisième colonne, commandée par le général Daendels, qui ne parut pas du tout au combat et allégua avoir trouvé des obstacles insurmontables dans sa marche par la rupture de quelques ponts. La pussillanimité s'était tellement emparée de cette division, que même après l'action le simple bruit d'un renouvellement d'attaque par les Anglais fit encore enfuir un grand nombre jusqu'à Haarlem. La perte de l'armée combinée en morts et blessés surmontera 2.000 hommes, et la mauvaise issue de cette tentative complète le découragement dans le cœur des patriotes. Ils voient qu'ils ne peuvent compter sur aucun esprit militaire dans la plupart des corps hollandais, et quoiqu'on ait statué maintenant les punitions les plus sévères contre les fuyards, et compte de placer à l'avenir du canon derrière le soldat pour le faire avancer, on n'a guères d'espérance dans ces moyens forcés. On s'aperçoit

1) „Je me suis acquitté de cet ordre vis-à-vis du sieur Bourdeaux aujourd'hui," teekent Alvensleben den 14den Sept. op dit stuk aan, „et simplement de bouche comme l'esprit de l'ordre le porte."

2) R. A. (B.).

assez que la plupart des régens sont résignés sur leur sort. Il est vrai que le général Brune est décidé à risquer incessamment un nouvel engagement. Un renfort de 2.000 Français qui lui est arrivé aujourd'hui, a déjà réparé la perte de l'avant-veille. Il en attend journellement de plus considérables, de sorte qu'il peut entreprendre une seconde attaque sans avoir besoin du soutien de ses alliés; mais le résultat de cette prochaine affaire pourrait entraîner des suites politiques très marquantes. Si elle tournait au désavantage des républicains, de manière que les Français fussent obligés de se retirer sur le Lek, comme on leur en suppose l'intention particulière, une pareille retraite serait le signal de la dissolution du gouvernemet batave. J'ai des données assez certaines pour croire qu'on ne risquera pas de l'établir complètement dans une autre ville. La législature est résolue de s'ajourner en tel cas, et la majorité des Directeurs et ministres actuels paraît trop attachée à ses intérêts particuliers pour s'exposer aux dangers personnels d'un lutte avec le gouvernement stadhoudérien qui ne tarderait pas à se former alors. Peut-être même arrivera-t-il à ces régens quelque changement de la part de la France.

D'après les dernières lettres de Paris on n'y avait pas encore appris la reddition de la flotte hollandaise, mais on paraissait déjà fort mécontent de la tournure des affaires dans ce pays-ci, et disposé à l'attribuer aux mauvaises mesures du gouvernement batave. En me référant à ma lettre du 9 au ministre d'état comte de Haugwitz dont le contenu aura sans doute été mis sous les yeux de V. M., je puis ajouter aujourd'hui que le sieur Queysen a refusé pour cause d'affaires de famille la mission à Berlin que lui a proposée le sieur van der Goes. On est maintenant très indécis sur le choix d'unc personne propre à remplir une pareille commission, et les discussions qui ont lieu à ce sujet entre le ministre des relations extérieures et les membres du Directoire me font voir que ceux-ci ne sont eux-mêmes pas au clair sur le but de l'envoi en question et les instructions qui l'accompagneront. Je suis persuadé que quatre des Directeurs partagent dans l'âme les idées du sieur van der Goes, et achèteraient volontiers la protection de V. M. au prix du rétablissement de la maison d'Orange, mais aucun n'ose l'avouer tout haut, et ils feignent réciproquement de croire, Sire, qu'ils pourraient peut-être négocier même sans cette condition Votre intervention pour l'éloignement des deux armées. Ces irrésolutions retarderont probablement encore de quelques jours la nomination et le départ du négociateur, mais je suppose toujours que ses instructions lui permettront, si non formellement au moins dans le fond, une soumission assez illimitée aux propositions qu'il pourrait recevoir.

230. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 16 Sept. 1799 [1]).

. . . . . Le secrétaire Bourdeaux s'est acquitté ici de la démarche que vous m'avez annoncée par votre dépêche du 4; mais la conjoncture actuelle permettant moins que jamais à mon ministère d'entrer en correspondance officielle avec l'agent d'un gouvernement que je n'ai pas encore reconnu et dont l'existence devient de plus en plus précaire, on s'est contenté de lui répondre

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

verbalement que j'avais ignoré les circonstances énoncées dans sa note, mais que, le Prince héréditaire d'Orange ayant quitté présentement le séjour passager qu'il a fait dans mes États de Westphalie, les plaintes qui viennent de m'être portées tomberaient d'elles-mêmes, et d'autant plus que j'avais déjà pris avant son départ des mesures convenables relativement aux rassemblemens que les émigrés hollandais commençaient à faire dans ces quartiers-là. Cette réponse est plus que suffisante, et comme il est tout simple que le sieur Bourdeaux n'aura pas manqué de la transmettre à ses commettans, vous pouvez vous passer de la reproduire, et laisser aux régens actuels le soin de s'arranger comme ils l'entendront . . . . .

ALVENSLEBEN.

231. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 16 Sept. 1799 [1]).

. . . . . Le sieur van der Goes a envoyé un second courrier au sieur Queysen pour lui réitérer ses instances d'accepter la commission dont on voudrait le charger auprès du ministère de V. M.; mais en cas qu'il persiste dans son refus, il transmettra la même proposition au sieur de Vos van Steenwijk, qui demeure également dans la ville de Zwolle, de sorte que, selon toutes les apparences, celui-ci remplira la mission en question. C'est le même qui, après avoir été un des membres les plus considérés du parti modéré de la première Convention nationale batave, fut en 1797 pendant quelques mois ministre à Paris et désigné plénipotentiaire pour le congrès de Lille. Le sieur van der Goes, en m'informant de ce nouveau choix, me réitère l'assurance que, quoique les membres du Directoire n'osassent point encore énoncer formellement l'idée du rétablissement de la maison d'Orange, il était persuadé cependant que si V. M. en faisait une condition de Son intervention dans les affaires de ce pays, elle serait acceptée non seulement par le Directoire, mais aussi par la saine partie du Corps législatif; que la nécessité d'en venir ici à un accommodement quelconque devenait de jour en jour plus évidente, à mesure que la tournure des opérations annonçait une lutte prolongée; que, d'un côté, le général Brune avoue lui-même son peu d'espérance de déloger les Anglais de la forte position qu'il occupent; qu'il avait résolu en conséquence de s'en tenir à un système défensif jusqu'à l'approche de l'hiver. Qu'en attendant cette République se trouvait dans une telle pénurie de finances qu'on avait dû faire déclarer ouvertement à Paris qu'elle ne pourrait absolument ni payer ni habiller les 12.000 hommes des troupes françaises dont l'arrivée prochaine vient d'être officiellement annoncée ici. Mais que, d'un autre côté, il serait également difficile aux Anglais d'expulser complètement les Français du territoire batave; que, dans tous les cas, ceux-ci trouveraient pour longtemps un soutien dans les forteresses de la Généralité qui venaient d'être parfaitement approvisionnées; que, par conséquent, les Anglais et les Hollandais des deux partis auraient intérêt à obtenir la neutralité de ce pays, négociée par entremise d'une puissance tierce. Que le ministère britannique et le Prince d'Orange, s'ils avaient effectivement quelque bonne volonté pour la Hollande, voudraient bien

1) Als voren.

se prêter aux sacrifices qu'ils entreverraient peut-être dans un arrangement, d'autant plus que cela n'impliquerait pas nécessairement une diminution des prérogatives de la maison stadhoudérienne, ni encore moins la restitution de toutes les colonies hollandaises. Qu'il se flattait ainsi que des hommes éclairés du parti stadhoudérien pourraient vouloir s'employer pour convaincre l'Angleterre et le Prince d'Orange de l'utilité d'un accommodement, et qu'il leur ferait parvenir des ouvertures dans ce sens. Le sieur van der Goes m'a fait connaître en même temps que le gouvernement français aurait déjà fait percer quelques idées d'un concert avec V. M. pour la neutralisation de cette République, et ne paraissait qu'attendre le retour du sieur Schimmelpenninck à Paris, lequel doit y être arrivé à l'heure qu'il est, pour s'en expliquer ultérieurement .....

Avant-hier on signala à Schevelingen 30 vaisseaux anglais, qui se dirigeaient vers le nord. On croit que c'était une partie de la flotte de transport contenant la première division russe, qu'un vent contraire aurait fait dévier au sud-ouest, d'où elle serait revenue vers le point de débarquement. Aujourd'hui on croit avoir des données certaines que 5000 Russes sont effectivement arrivés à l'armée ennemie.

232. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 19 Sept. 1799 [1]).

L'arrivée du premier transport de troupes russes à l'armée anglaise s'est confirmée. Cependant quoique d'après les avis du Nord cette division avait été évaluée à 7000 hommes, on prétend savoir ici qu'il n'y a encore que 4000 de débarqués. Selon quelques rapports la troisième division anglaise serait également déjà arrivée en Hollande, forte à peu près de 15.000 hommes. Cependant les membres les mieux instruits du gouvernement contredisent encore cette nouvelle, même envers les personnes qui jouissent certainement de leur confiance, et prétendent que l'armée ennemie ne peut jusqu'à présent excéder 30.000 hommes; mais même dans cette supposition elle serait toujours supérieure à celle des républicains, vu que le général Brune, malgré ses derniers renforts, ne peut encore avoir que 10.000 Français avec lui, et que les troupes bataves, dont on se plait ici à exagérer ou à diminuer le nombre selon le point de vue sous lequel on en parle, ne montent guères au delà de 15.000, la plupart assez découragés par leur première perte. On s'attend même à chaque instant à une attaque des Anglo-Russes. J'entends dire que la manière dont s'est posté le général Brune, et le genre de retranchemens qu'il a fait élever, indique des projets de retraite. D'un autre côté il est à présumer que l'ennemi, libre d'agir sur son aile gauche, ne tarde plus longtems à détacher quelques corps vers Amsterdam. Cette perspective a engagé le ministre de la marine à se rendre avant-hier au quartier général pour concerter avec le sieur Brune les moyens de défendre le passage de l'Y; il a trouvé ce général encore assez sensible à la défaite essuyée dans l'affaire du 10, et affectant de l'attribuer en partie au gouvernement batave, qui par ses sollicitations l'aurait poussé à cette attaque malheureuse. Il n'est guères vraisemblable que celui-ci l'ait excité par des mouvemens d'impatience trop prononcés. La plupart des régens

1) R. A. (B.).

semblent au contraire attendre le sort du pays avec une résignation presque apathique. Le parti violent s'était flatté ici il y a peu de jours, de revenir au timon des affaires. Ils avaient bâti quelques projets de ce genre sur la connaissance des nouveaux efforts qu'allaient tenter les Jacobins de Paris pour faire adopter à la France et à ses dépendans le retour du régime révolutionaire; mais l'échec que ceux-ci ont éprouvé dans la journée du 14 dernier a également détruit pour le moment les plans de leurs confrères bataves. Le ministre de France est intentionné de se rendre demain au quartier général. Il y a lieu de croire que ce voyage n'est pas de simple curiosité, et qu'il pourrait peut-être avoir à recevoir du sieur Brune quelques instructions pour le gouvernement batave. Il est vrai qu'entr'autres ce général, qui, vu le caractère et les talens subalternes du sieur Florent Guiot, paraît chargé actuellement de la direction politique comme du commandement militaire, a conçu l'idée de prendre particulièrement des otages parmi les personnes les plus riches et distinguées du parti stadhoudérien, qui en cas de retraite pourraient servir de garans aux familles et aux propriétés des régens actuels; mais il est peu apparent néanmoins que ces derniers consentiront de bon gré à exécuter une mesure pareille.

233. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 20 Sept. 1799 [1]).

Mon ministre d'État et de cabinet le comte de Haugwitz étant absent par congé à ses terres en Silésie, la lettre particulière que vous avez ajoutée à votre dépêche du 9 l'y à suivi, et j'en ignore, par conséquent, jusqu'ici le contenu; mais je m'aperçois par votre rapport du 12 qu'il s'agit d'envoyer ici un négociateur batave qui serait chargé vraisemblablement de me faire des ouvertures conciliatoires et de rechercher ma médiation. Vous savez de reste que je n'ai jamais reconnu formellement ni le gouvernement actuel des Provinces Unies, ni l'agent qu'il entretient à Berlin, et qui n'y a été toléré que parcequ'il s'est déjà trouvé au service de l'ancienne République. Il ne saurait donc être question dans les circonstances présentes de l'admission d'un plénipotentiaire de la Convention batave, ni d'une négociation quelconque avec elle. Ce que je vous en dis là, n'est cependant encore que pour votre direction préalable, et je me réserve de vous munir de mes instructions ultérieures lorsque le comte de Haugwitz m'aura rendu compte de votre lettre.

FINCKENSTEIN. ALVENSLEBEN.

234. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 23 Sept. 1799 [2]).

[Slag bij Bergen.] Les conscrits français doivent s'être battus avec une bravoure exemplaire. La plupart des corps bataves ont également montré beaucoup de dévouement. C'est surtout la division du général Dumonceau qui a puissamment contribué au succès de la journée, en coupant la retraite aux troupes russes.

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
2) R. A. (B.).

Il paraît cependant que tous les soldats hollandais n'ont pas obtenu les mêmes éloges, et l'on soupçonne même de trahison quelques officiers qui se sont mal comportés dans cette occasion. Il est question d'en destituer plusieurs, d'accorder à d'autres un avancement extraordinaire, et d'opérer une refonte générale dans quelques corps dont les dispositions semblent les plus équivoques. On assure en attendant qu'il règne depuis la dernière affaire une forte désertion réciproque dans les deux armées, et qu'il passe en ce pays-ci des bandes assez nombreuses d'Irlandais et de ci-devant Polonais. Le général russe Hermann, qui se trouve encore à Alkmaar, doit s'être plaint au duc d'York par une lettre très forte, de l'abandon dans lequel il l'avait laissé pendant le combat. On ajoute qu'il y annonce le dessein d'envoyer un courrier à l'Empereur son maître pour lui transmettre ces mêmes plaintes. La plupart des prisonniers anglo-russes, dont les derniers ont une tenue très misérable, après avoir été transportés par Haarlem à Amsterdam, sont en chemin vers les frontières du Brabant. Il paraît même que l'intention du général en chef est de les faire conduire dans l'intérieur de la France. Les Hollandais murmurent avec raison de se voir enlever totalement ces gages d'une victoire à laquelle ils ont cependant efficacement contribué, et qui auraient dû servir, au moins en partie, à l'échange de leurs compatriotes. Aussi se flatte-t-on encore de pouvoir engager les Français à en laisser plusieurs dans ce pays-ci; mais ce qui ne choque pas moins le point d'honneur des Bataves, c'est que le sieur Brune s'est permis sans aucune cérémonie formelle d'envoyer à Paris tous les drapeaux pris sur les Russes. Le mécontement au sujet de ce manque d'égards est plus prononcé que je ne l'attendais chez une nation qui tient certainement si peu aux objets de représentation, et produira peut-être un effet réel parmi les troupes.

D'après les dernières communications que j'ai reçues du sieur van der Goes, ce ministre a sans doute été trompé en supposant que la France était disposée de faire faire ici quelques ouvertures relatives à la neutralité de la République. Je viens de voir chez lui une lettre très confidentielle du sieur Schimmelpenninck, dans laquelle il le conjure de mettre la plus grande circonspection à l'exécution du projet de négociation avec V. M. sur le même objet. Il y proteste que si le gouvernement français avait la moindre notion d'un tel dessein, qu'il qualifierait de trahison, la situation de la Hollande serait empirée de la manière la plus dure; que non seulement le renvoi du Directoire actuel et de son parti en serait la suite immédiate, mais que toujours on saisirait cette occasion pour faire déclarer tout le pays en état de siège et le traiter sans le moindre ménagement, d'autant plus que les sieurs Brune et Daendels envoyaient journellement au Directoire français les insinuations les plus amères contre le Directoire et les ministres de la Haye. Cette lettre paraît mettre le comble aux inquiétudes du sieur van der Goes sur le sort de sa patrie, mais fait tourner plus ardemment que jamais toutes ses espérances et ses vœux dans l'intervention qu'il sollicite dans ce moment à Berlin.

Depuis le 19 dernier, l'armée française en Nord-Hollande a été considérablement renforcée. Un bataillon, arrivé ce jour même, a déjà éte suivi de trois autres. On assure qu'outre les 12.000 hommes de renfort qui ont été annoncés officiellement, il va être formé entre Bruxelles et Anvers un camp de 10.000 hommes, commandé par le général Tilly, mais qui se trouvera aux ordres et à la disposition continuelle du général Brune.

235. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 24 Sept. 1799 [1]).

[Nieuwe nota van Bourdeaux] [2]). Comme la démarche actuelle du sieur Bourdeaux n'est qu'une répétition de la précédente, à laquelle mon ministère a déjà répondu d'une manière convenable, on la passera entièrement sous silence, et si contre toute attente il revient encore une fois à la charge, on se contentera de le renvoyer aux explications qui lui ont été données tout récemment. Elles suffisent en effet, et vous vous abstiendrez de votre côté de prendre ultérieurement connaissance des griefs que le gouvernement batave prétendrait faire renaître.

FINCKENSTEIN. ALVENSLEBEN.

236. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 26 Sept. 1799 [3]).

J'ai reçu avec le plus profond respect les ordres de V. M. du 16 de ce mois. Il m'est revenu que le gouvernement batava se montre pleinement satisfait de la réponse donnée par le ministère de V. M. à la dernière note du sieur Bourdeaux. Aussi ne s'attendait-on sûrement pas à une déclaration plus formelle sur l'objet qui en fait le contenu. Quant au sieur van der Goes et aux autres régens qui partagent ses opinions sur les intérêts actuels de ce pays-ci, j'ai tout lieu de croire, Sire, que votre désaveu implicite des actes hostiles du Prince héréditaire d'Orange, en tant qu'il rend d'autant plus probable la continuation de Votre neutralité, est bien moins conforme à leurs vœux secrets, que ne serait l'indice d'un projet contraire et la perspective d'une intervention quelconque de Sa part dans les affaires de la République batave.

La présence du Prince héréditaire d'Orange en Hollande ne paraît point avoir produit jusqu'à présent quelqu'effet évident ni sur les opérations militaires, ni sur la situation intérieure du pays. Quoiqu'on attribue le manque d'énergie d'un partie de l'armée hollandaise au dévouement de quelques officiers à la cause stadhoudérienne, cette idée n'est cependent encore qu'un simple soupçon, qui en attendant ne serait pas nécessaire pour expliquer les déroutes partielles parmi les troupes d'une nation si peu guerrière. Quant aux habitans du pays, ce n'est guères que dans l'espace de terrain occupé par l'armée anglo-russe ou à même d'être protégé par elle, qu'ils ont pu faire éclater leurs dispositions pour le retour de l'ancien régime . . . . .

237. NOTA VAN DE VOS VAN STEENWIJK AAN HAUGWITZ, 26 Sept. 1799 [4]).

Le Directoire exécutif de la République batave voyant le théâtre de la

1) S. A., Rep. 34 n°. 227a.ı.

2) „La note ultérieure remise par le sieur Bourdeaux au sujet des évènemens insurrectionnels suscités en Overyssel par des Hollandais émigrés, doit certainement lui avoir été prescrite d'ici avant qu'on eût connaissance des explications que V. M. lui avait déjà fait donner sur le même objet. Depuis cette époque, je n'ai point entendu que le gouvernement batave ait énoncé les moindres griefs de ce genre" (Bielfeld 3 Oct. 1799).

3) R. A. (B.).

4) S. A., Rep. 34 n°. 227aa

guerre porté au sein de cette République, et se croyant obligé de tenter toutes les voies possibles et légitimes afin d'éloigner de son sol le plus funeste de tous les fléaux pour tout pays quelconque et surtout pour une République commerçante, a chargé le soussigné (quoique n'étant revêtu provisoirement d'aucun caractère diplomatique) de se rendre incessamment dans cette capitale et de représenter à S. M. le Roi de Prusse et à Ses ministres le danger imminent dans lequel la République batave est enveloppée, de manière que la destruction totale de la République doit être très probablement le résultat de cet état des choses, si cet orage ne soit detourné sans délai.

Pour cet effet, le soussigné est chargé de prier S. M. le Roi de vouloir intercéder efficacement auprès les puissances belligérantes, pour que la République batave soit déclarée territoire neutre. En cas que S. M. le Roi voudrait y concourir, le gouvernement batave offre tous les bons offices mutuels qu'il pourra rendre en tout temps pour le bien-être des États de S. M. et le commerce de ses sujets.

Le Directoire exécutif aime à se persader que S. M. ne se refusera pas à cette demande; d'autant moins que la gloire de S. M. sera à son comble, si Elle préviendra la ruine de ce malheureux pays.

Le soussigné prie S. E. M. le comte de Haugwitz d'avoir la bonté de mettre cette affaire sous les yeux de S. M. le Roi, et de vouloir bien l'honorer d'une réponse favorable.

J. A. De Vos van Steenwijk.

238. HAUGWITZ AAN FINCKENSTEIN EN ALVENSLEBEN (30 Sept. 1799) [1].

VV. EE. auront daigné voir par la lettre du colonel de Köckritz que l'intention du Roi était qu'avant de me rendre à Potsdam, j'écoutasse les propositions du sieur de Vos van Steenwijk. Je l'ai vu avant-hier au soir; mais avant d'écouter ce qu'il avait à me dire, je lui ai fait entendre, poliment à la vérité, mais d'ailleurs d'une manière très positive, que, vu les relations dans lesquelles se trouve depuis quelques années la Prusse à l'égard de la Hollande et qui devaient lui être connues, je ne pouvais l'admettre chez moi qu'en qualité de particulier et apprendre de lui ce qu'il avait à me dire, sans que son entretien avec moi pût impliquer en aucune manière la reconnaissance de ses commettans. M. de Vos me répliqua qu'il s'était attendu à cette explication de ma part, et qu'il trouvait cette réserve parfaitement conforme aux circonstances.

Dès ce moment, je me trouvai plus à mon aise avec ce prétendu négociateur, et je lui permis d'entrer en matière. Il commença par me remettre l'exposé ci-joint [2], signé par lui, par lequel il se dit autorisé à réclamer l'intercession du Roi auprès les puissances belligérantes à l'effet de déclarer neutre le territoire de Hollande. Le sieur de Vos ne se borna cependant pas à cette simple réclamation. Il ajouta être pleinement convaincu que la saine et à beaucoup près la majeure partie de la nation ne désirait pas mieux que de

1) Als voren. — Den brief van Köckritz heb ik niet aangetroffen.
2) Ons voorafgaand nummer.

mettre à la tête du pouvoir exécutif le Prince héréditaire d'Orange, sous tel titre que ce fût, pourvu qu'on pût éviter celui de Stathouder, qui ne ferait que rappeler les anciennes dissensions. Convaincu comme on l'était, ajouta-t-il, que la nation entière applaudirait au rappel du Prince héréditaire, on avait lieu d'appréhender fortement que celui de son père éprouverait les plus grandes difficultés. Il me parlait des torts que ce dernier croirait avoir à venger, et prétendait que son fils ne se trouvait pas dans le même cas. Enfin, il finissait par me remettre les papiers également ci-joints [1]) qu'il me priait cependant de lui rendre, après en avoir fait l'usage que je jugerais le plus convenable, en ajoutant que, quoiqu'il devait répéter encore que les principes sur lesquels se fondaient ces mémoires étaient conformes aux vœux de ses compatriotes, il comprenait cependant fort bien que lui, en les exprimant, jouait peut-être de sa tête, dès que les chances tournaient contre l'indépendance de la Hollande.

Ayant fait mon rapport au Roi sur l'objet dont il s'agit, S. M. m'a fait connaître que Son idée était qu'on communiquât à la cour de Londres la démarche à laquelle venait de se prêter le prétendu gouvernement batave, en lui faisant part des principes qui se trouvent articulés dans les pièces ci-jointes. Cette communication doit se faire moyennant une dépêche ostensible adressée à M. Balan, et le Roi m'a chargé d'en donner connaissance également au sieur Garlick.

Vis-à-vis de la France on se bornera à revenir à la charge à l'égard des propositions déjà faites par rapport à la neutralité de la Hollande, et ce sera à M. de Sandoz à exprimer de nouveau les sentimens du Roi sur cet objet, en donnant à comprendre qu'on avait lieu de croire que la nation hollandaise elle-même, désirant de s'épargner le fardeau de la guerre qui venait d'éclater de nouveau sur son territoire, ne demanderait pas mieux que de le voir déclarer neutre. J'observe enfin que, quant à l'ouverture à faire à la cour de Londres, l'intention du Roi est de la faire envisager comme une suite de celles auxquelles S. M. s'est engagée dans Sa lettre autographe au Roi d'Angleterre.

239. FREDERIK WILLEM III AAN BALAN, 30 Sept. 1799 [2]).

Les relations d'amitié qui subsistent entre ma cour et celle de Londres, et la confiance que j'aime à témoigner, en toute occasion, à S. M. Britannique, m'engagent à Lui faire une communication qui pourra L'intéresser à de certains égards.

Au moment que j'y pensais le moins, le Directoire exécutif de la République batave s'est avisé d'envoyer à Berlin le sieur de Vos van Steenwijk, ancien membre du Corps des Nobles de la province d'Over-Yssel, pour me transmettre des ouvertures relatives à la situation présente des affaires de sa patrie.

N'ayant jamais reconnu le gouvernement actuel des Provinces-Unies, il s'entendait que je n'étais pas dans le cas de recevoir un plénipotentiaire ou un négociateur de sa part, et quoique le sieur de Vos van Steenwijk ne fût

1) Zie ons vierde hoofdstuk. — Garlike is de Engelsche zaakgelastigde te Berlijn.

2) S. A., Rep. 11 n°. 73 conv. 127a.

pas revêtu d'un caractère public, je n'en pris pas moins le parti de décider d'avance qu'il ne serait admis sous aucune forme diplomatique, et conséquemment qu'il n'obtiendrait pas non plus la permission de se porter ici à des démarches officielles. Mais comme, d'un autre côté, il n'était pas indifférent d'éclairer l'objet de sa mission et les intentions de ses commettans, j'ai autorisé mon ministre d'État et de cabinet le comte de Haugwitz de le voir en son particulier et de l'écouter simplement par manière de conversation. L'émissaire batave lui a participé dans cette vue deux mémoires de sa façon, dont on a retenu les copies ci-jointes et qui renferment l'ébauche d'une nouvelle constitution à donner aux Provinces-Unies. Cette constitution refaite devrait être en quelque sorte un amalgame de l'ancienne et de celle d'aujourd'hui, et se rapprocher de la forme du gouvernement de l'Amérique Unie. On prétendrait mettre à la tête du pouvoir exécutif le Prince héréditaire d'Orange, en abolissant la dénomination de Stathouder et en excluant entièrement le Prince d'Orange père, mais en lui rendant ses biens. Enfin, on nommerait une commission mixte pour opérer cette réforme et pour travailler à la réconciliation des partis.

Il suffit de jeter un premier coup d'œil et sur les propositions mêmes et sur les principes qui en forment la base, pour se convaincre que je les ai regardés comme inadmissibles. Aussi n'ai-je pas hésité un instant d'ordonner au comte de Haugwitz de déclarer au sieur de Vos van Steenwijk qu'il devait renoncer à l'espoir de se faire écouter ultérieurement, et qu'il ne lui restait ainsi qu'à retourner sur ses pas le plus tot possible.

Après avoir coupé court de cette manière à la négociation chimérique que le Directoire batave avait en vue, je vous charge d'informer sans délai le Lord Grenville de ce qui s'est passé, en lui faisant lecture de la présente dépêche . . . . .

FINCKENSTEIN. ALVENSLEBEN. HAUGWITZ [1]).

240. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 30 Sept. 1799 [2]).

J'ai reçu avec le plus profond respect les ordres de V. M. du 20 de ce mois. Je regrette, Sire, que la forme sous laquelle le département devait vous transmettre les ouvertures confidentielles du sieur van der Goes, ait coincidé avec l'absence du comte de Haugwitz et vous ait laissé, pour le moment, dans quelque incertitude sur les véritables intentions du premier qui ont dicté l'envoi d'un agent secret à Berlin. Le ministre s'était flatté sans doute que la non-reconnaissance du gouvernement batave ne serait point un obstacle invincible à une intervention, qu'il ne réclame nullement, à ce qu'il assure, pour la conservation de ce gouvernement même, mais seulement pour celle du pays. Il ne se dissimule pas que l'abolition de la constitution actuelle et des régens institués par elle devait être la condition d'une pareille médiation, dont il ne

---

1) 1 Oct. werd nagenoeg woordelijk hetzelfde aan Bielfeld geschreven. „Je vous participe ma réponse au sieur Vos uniquement pour votre instruction particulière, sans qu'il soit nécessaire que vous la reproduisiez là où vous êtes. Vous continuerez à vous restreindre au rôle passif qui vous a été imposé jusqu'ici."

2) S. A., Rep. 34 nº. 227aa.

désire autre effet que de voir cette République délivrée du fléau de la guerre, et l'influence de V. M. substituée à celle de la France ou de l'Angleterre. Il a supposé que ses présentes tentatives à cet égard seraient d'autant moins déplacées, puisque V. M. aurait Elle-même déjà nourri l'idée de comprendre la Hollande dans la ligne de neutralité, et fait faire des propositions à Paris pour un tel arrangement. Au reste, le sieur van der Goes a reçu aujourd'hui des nouvelles de l'arrivée du sieur de Vos van Steenwijk à Berlin. Il commence à craindre maintenant que ce négociateur peu routiné ne s'avise de donner une tournure trop officielle aux ouvertures qu'il est chargé de présenter au comte de Haugwitz de la manière la plus modeste; mais il espère que le ministère de V. M. voudra bien, en ce cas, n'attacher aucune conséquence à la forme et regarder les pièces que pourra remettre le sieur de Vos van Steenwijk comme de simples mémoires contenant le vœu de citoyens hollandais pour la délivrance de leur patrie. La situation de celle-ci s'empire journellement par la diminution des ressources les plus nécessaires. Pour subvenir à tant de dépenses extraordinaires, on presse non seulement le payement du dernier terme de l'emprunt de 4 % sur les revenus, mais il est décidé même qu'un cinquième % devait être fourni encore avant la fin de l'année . . . . .

241. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 1 Oct. 1799 [1]).

La certitude que l'on a maintenant acquise tant par les dispositions prises que par la voie des journaux français mêmes que la France s'attribue tous les fruits de la victoire et journée du 19 septembre en gardant les drapeaux conquis sur l'ennemi, en retardant pour l'échange de ses généraux le commandant en chef du corps russe Hermann, et en faisant venir tous les prisonniers en France pour servir au même but, a fait dans toute la République une impression qu'il est difficile de rendre, en même tems qu'en exaspérant tous les esprits, elle peut préparer finalement un bien plus grand détriment pour le gouvernement français que les avantages passagers qu'il retire de cette manière de traiter son allié ne lui feront de bien, vu qu'on a cru, comme on avait dû le faire d'après la nature de la chose, que le corps français de 25.000 hommes n'étant qu'auxiliaire et soldé par la République batave et combattant sur son territoire, pouvait être d'autant moins considérée comme l'armée principale, que dans ce moment-là il était beaucoup inférieur en nombre à l'armée batave, et que quoique le général Brune ait le commandement en chef des deux armées, il n'en est cependant pas moins général au service batave, subordonné aux ordres et à la direction du dit gouvernement. Au lieu de cela malgré les récriminations élevées à ce sujet les cinq drapeaux russes ont été envoyés à Paris le lendemain de l'action par un officier français comme des trophées de l'armée française, tandis qu'il est avéré que ce sont les troupes bataves qui les ont tous enlevés elles-mêmes; et en passant par la Haye, ils n'y ont pas même été déroulés pour les faire tant seulement voir à ceux à qui ils appartenaient de droit, lesquels se seraient même contentés de n'en faire parade qu'une heure en en recevant l'hommage dans une solemnité

1) M.

publique, au lieu que comme si on avait voulu encore ajouter un renchérissement de mauvais procédé d'autant plus gratuit qu'on aurait pu obtenir le même effet en y mettant de bons, on s'est roidi contre les représentations qui ont été faites à ce sujet, et qu'en sentant que le gouvernement français avait besoin de cette trophée et hochets pour ranimer l'esprit public en France, on a offert inutilement ou de les partager, ou, pour éviter l'affront, de les envoyer à Paris par un officier batave. Le ministre des relations entrérieures a cependant eu ordre d'envoyer d'abord un courrier à Paris, qui y a même devancé les drapeaux, pour négocier là-dessus et engager le Directoire sinon à les renvoyer du moins à en différer la présentation, mais il paraît que l'on n'a voulu prêter l'oreille à rien. Il y en a eu également d'entamées à l'égard du général russe Hermann que le gouvernement batave avait cru devoir considérer comme son prisonnier et pouvoir en conséquence le garder ici, sans qu'il paraisse qu'on y ait mieux réussi, vu qu'après neuf jours de séjour au quartier général à Alkmaar où il a paru attendre la décision de son sort par le Directoire français, et où il a été traité il est vrai avec tous les égards possibles logeant vis-à-vis du général Brune et mangeant tous les jours à sa table; il a été transféré à Amsterdam avec celui de ses deux aides de camp russes qui lui était resté après que l'autre pris avec lui était d'abord mort de les blessures, tandis que tout son bagage, ses domestiques et sa dépouille lui ont été rendus (à l'exception de ses décorations d'ordres, que le grenadier français conscrit qui l'a pris et qui doit posséder 20.000 livres de rente, a rejeté d'échanger contre toute somme offerte), et il en doit partir pour Paris sans venir ici. C'est encore en ceci que l'on se plaint des procédés français en ce qu'on a laissé prendre ici tranquillement tous les arrangemens relatifs à la captivité de ce général, et qu'après que la question de le renfermer à la forteresse de Woerden a été rejetée pour adopter la mesure de lui donner le territoire de la République pour prison avec la faculté de séjourner où il voudrait, et de le traiter à la Haye avec la plus grande distinction, au point que les repas que devaient lui donner les ministres des relations extérieures et de la guerre étaient déjà réglés, on a simplement communiqué qu'il allait être transporté en France. Il ne paraît pas même que la proposition de l'échanger contre le vice-amiral de Winter, qui offrait la seule occasion de relever celui-ci de son état de prisonnier de guerre anglais, soit plus favorablement reçue, puisque le ministre de France parle déjà de son échange contre un des généraux français pris en Italie qui sont indispensables a la République française; et quant aux prisonniers, qu'on peut évaluer en tout à 1100 dont les deux tiers sont Russes, quoiqu'ils ont été transportés d'Amsterdam par Utrecht, Bommel et Bois-le-Duc à Breda, où ils font halte, cependant on sait que l'on ne peut se flatter d'en conserver un seul, et qu'ainsi l'encouragement pour l'armée batave pour en faire d'autres, qui ne serviraient que pour la délivrance des prisonniers français, tandis que son tour ne viendrait peut-être jamais avant la paix, va par là cesser entièrement.

Au milieu de ces différens motifs de mécontentement causés par la disposition des trophées ennemis, on en a conçu ici de non moins marqués à l'égard des suites des événemens militaires, lorsqu'on a vu d'un côté le général en chef Brune, oubliant qu'il était général batave, n'écouter aucun ordre du Directoire batave, pour ne suivre que ceux du Directoire français, dont on sait positivement qu'il a reçu au mois de mai dernier l'instruction de ne consulter

que l'intérêt de sa patrie en n'observant que ses ordres; adresser ses rapports principaux au ministre de la guerre français; traiter avec mépris les invitations de celui de la République batave ou les enfreindre directement (comme on sait qu'il l'a fait à l'égard du général Daendels, son protégé, que le Directoire voulait destituer de son commandement après son évacuation du Helder et sa retraite du Zype, et qu'il y a maintenu malgré lui) et ne permettre la moindre communication directe entre les Anglais et le gouvernement batave, — et que de l'autre côté le Corps législatif français traite ce pays comme entièrement dans sa dépendance, en acceuillant les rapports sur cette victoire comme si elle avait été le fruit de son armée seule, en décrétant que l'armeé française *en Batavie* (comme elle le faisait à l'égard de celles en Italie et en Helvétie) a bien mérité de sa patrie; et en ne paraissant même faire aucune mention que cette victoire était due uniquement à la colonne du centre batave que le général Dumonceau envoya si fort à propos au secours de la gauche française, qui sans cela aurait été écrasée, et même sans attendre pour cela des ordres du général Brune qu'on sait n'avoir pas bougé de toute la journée de son quartier général d'Alkmaar. Aussi tout ceci a tellement exaspéré les esprits que l'on ne se donne pas la peine de le cacher; que le directeur van Hooff a eu avant-hier à cet égard une diatribe très vive avec le ministre de France dans un endroit public; que le désir pour tous les partis de se voir délivré des Français n'en est que plus vif et prononcé, et semblerait même préparer les choses et les esprits pour un rapprochement avec l'Angleterre et la possibilité d'une réunion pour chasser en commun ce corps de 12.000 Français, pour peu que les circonstances s'y prêtassent et que l'énergie hollandaise se réveillât (en quoi au reste le manque de celle-ci paraît empêcher absolument de se porter aux grandes choses, non seulement dans le parti du gouvernement actuel, mais aussi chez les partisans stathoudériens, qui paraissent en manquer encore davantage que ceux-là, et qui passant chaque journée à désirer et faire des vœux pieux pour une contre-révolution ou l'arrivée des Anglais ne songent pas à profiter du moment présent et unique, qui paraît se présenter pour l'effectuer en se réunissant, mais restent sans bouger d'un bout à l'autre de la République, ou aucun symptome ne se manifeste), — et enfin que le ministre de la guerre Pijman, las de ne se voir que le premier commis de son département, a obtenu au lieu de sa démission demandée, d'être dispensé pour quelque tems de ses fonctions, qui sont gérées dans l'intervalle par le citoyen Abbema, membre du ci-devant comité de l'union et frère du ministre batave à Hambourg.

Tandis que l'inactivité continue de régner aux deux armées où rien ne s'est passé depuis le 19, on peut d'autant moins la concevoir de la part des Anglais que d'un côté la mauvaise saison s'avance tellement qu'elle rendra leurs opérations très difficiles, et que de l'autre ils laissent aux Français et Bataves le tems de se renforcer de toutes les manières, d'achever leurs retranchemens, d'effectuer les inondations au moyen des eaux qui haussent depuis quelques jours (telles que celle qu'on vient de faire mettant sous l'eau le polder de Heer Huygenswaard entre Alkmaar et Medemblik), et d'établir les moyens de défense d'Amsterdam qui deviennent par là très respectables, et surtout par l'arrivée d'Anvers de beaucoup de chaloupes cannonières avec leurs équipages français propres à la défendre. Cependant leurs expéditions sur le Zuyderzée se poussent avec activité, et après l'apparition

qu'ils ont faite à Stavoren en Frise (mais sans résultat décidé) un courrier arrivé cette nuit a annoncé qu'ils avaient fait avant-hier une descente au Lemmer sur la même côte, mais sans qu'on en sache encore ni le nombre ni le résultat.

242. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 7 Oct. 1799 [1]).

Le sieur van der Goes a été informé successivement par des rapports du sieur de Vos van Steenwijk de son début chez le comte de Haugwitz dont s'est terminée sa courte mission à Berlin. En me marquant sa reconnaissance de l'accueil bienveillant que ce ministre d'Etat a fait au député batave, il m'a témoigné en même temps être satisfait de la tournure qu'a prise cette affaire. Son intention n'ayant été proprement que d'exprimer le vœu de la partie des régens qui désirait voir le sort de ce pays remis à des conditions quelconques entre les mains de V. M., il paraît content avoir au moins pu le Lui faire entendre, de s'être assuré à cette occasion que V. M. s'est occupée et s'occupe encore des moyens de procurer la neutralité à la Hollande, et d'avoir peut-être donné par la démarche en question quelques nouvelles impulsions à ces intentions bienfaisantes. Une des raisons qui consolent le sieur van der Goes de n'avoir pu faire entamer une négociation suivie, est probablement, à ce que je crois, la connaissance plus approfondie des dispositions de la majorité des régens. Il paraît s'être fait quelque illusion en se flattant d'abord qu'il serait facile de les faire entrer secrètement dans un plan d'accommodement tendant au rétablissement de la maison d'Orange. Je m'aperçois qu'il est plus ou moins revenu de cette espérance; qu'il voit que la plupart des membres du gouvernement tient encore, soit par égoisme soit par exaltation trop forte, trop au systême actuel pour concourir de bonne volonté à de pareils arrangemens. Même un des membres du Directoire [2]) s'est encore constamment élevé, avec la fougue extravagante qui le caractérise, contre toute idée de ce genre. En outre, l'expérience a montré qu'il serait impossible de dérober une telle réalité à la connaissance du gouvernement français, puisque déjà cette première tentative perce ici comme à Berlin. Le sieur Florent Guiot en est informé par la voie du sieur Otto [3]) et en a demandé compte au sieur van der Goes. Celui-ci lui a répondu que l'envoi en question n'avait eu d'autre but que de tâcher d'apprendre le résultat des propositions de V. M. pour la neutralité de ce pays, et la véritable destination de Ses troupes nouvellement approchées du Rhin. L'ambassadeur de France, homme naturellement assez facile, a paru se contenter de cette explication. Il faudra attendre maintenant de quelle manière le Directoire français prendra les communications que le sieur Schimmelpenninck est chargé de lui faire sur le même objet. Le Directoire batave peut surtout craindre dans cette affaire les interprétatons odieuses du sieur Brune. Le mécontentement entre lui et ce général augmente de jour en jour. On est inquiet de le voir entouré dans son quartier général de membres du parti violent qui travail-

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
2) Van Hooff.
3) Fransch zaakgelastigde te Berlijn.

lent à reprendre le timon du gouvernement, piqué de la sécheresse hautaine qu'il met dans ses communications avec les ministres bataves, peu satisfait de sa conduite militaire, et souvent choqué de ses propositions exagérées. Celle par laquelle il a demandé l'arrestation de tous les Orangistes connus et leur réclusion à Bois-le-Duc, a cependant été positivement refusée ici avec d'autant plus de justice que ces personnes-là se tiennent jusqu'à présent tranquilles dans l'intérieur. Le Directoire est outré, au reste, de ne point recevoir de ce même général, qu'il salarie, une relation détaillée sur l'affaire du 2 dernier [1]). On sait que dans cette journée les soldats français se sont aussi peu distingués par leur valeur que leurs chefs par de bonnes dispositions. Le sieur Brune n'y a payé ni de sa personne ni de ses talens. La retraite doit nénanmoins s'être opérée en assez bon ordre. On n'a dû abandonner à Alkmaar que quelques magasins épuisés. La perte des Français est évaluée au moins à 2000 hommes. Leurs forces avant cette action n'excédaient pas 12.000. 21 bataillons devaient encore arriver ici avant le 10 prochain, mais depuis que Maestricht a été mis en état de siège, 6 de ces bataillons ont reçu contre-ordre.

243. BALAN AAN FREDERIK WILLEM III, 8 Oct. 1799 [2]).

. . . . . Le nouveau bill autorisant le Roi à accepter les services de tout soldat de milice qui voudra s'engager dans les troupes de ligne, a donné lieu, vendredi passé [3]), à des débats fort intéressans dans la chambre des Pairs. Mylord Holland avait observé „que l'opinion de Mylord Grenville relativement à l'ancienne constitution des Provinces-Unies devait avoir bien changé, puisque, à l'occasion des délibérations parlementaires au sujet de l'union de l'Irlande, le ministre avait beaucoup parlé de la faiblesse inhérente à tout gouvernement fédératif, et en particulier à l'ancienne forme de gouvernement de la Hollande, faiblesse qui avait été représentée comme la cause de l'envahissement facile du pays par les Français. Et c'est ce gouvernement si faible, si incapable de se défendre lui-même," s'est écrié Mylord Holland, „qu'on nous propose maintenant de rétablir, les armes à la main!"

Mylord Grenville a répondu à cela en ces termes: „Le noble lord croit m'avoir surpris en contradiction avec moi-même, parce que j'ai dit, dans une autre occasion, que la chute rapide du gouvernement hollandais avait tenu à la faiblesse de sa constitution politique. Je suis prêt à répéter cette assertion, sans craindre de me contredire, parce que j'espère que, si nous sommes assez heureux pour rétablir le Stathouder, je verrai porter remède à la faiblesse du gouvernement hollandais et que ses vices seront corrigés. Le noble lord", continua le ministre, „s'est exprimé comme si le Stathouder avait été appelé le souverain légitime de la Hollande dans un papier publié par le gouvernement anglais. Personne ne s'imaginera sans doute que ni moi ni aucun des ministres de S. M. soyons à l'égard de l'ancienne constitution des des Provinces-Unies dans une ignorance assez grossière pour ne pas savoir que les États-

1) Krayenhoff, *Geschiedkundige Beschouwing*, 171 vv.

2) S. A., Rep. 11 n°. 73 conv. 172a. — De opmerking van Lord Holland en het antwoord van Lord Grenville staan niet bij Hansard.

3) 4 October.

Généraux étaient le souverain du pays et que le Stathouder n'était revêtu que du pouvoir exécutif. J'ose assurer le noble lord qu'une inexactitude de ce genre ne se trouve dans aucune pière publiée par le gouvernement. La déclaration que les ministres de S. M. ont fait répandre en Hollande a causé une satisfaction universelle. Les gazettes hollandaises rapportent à la vérité l'inexactitude en question, mais elle y est imputée à un officier de mer, auquel on ne fera vraisemblablement pas un crime de ne s'être pas exprimé avec la précision d'un littérateur, dans un moment où il faisait quelque chose de mieux que de peser des mots."

244. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 10 Oct. 1799 [1]).

J'ai reçu le rescrit de V. M. du 1er de ce mois par lequel Elle daigne compléter les notions qui m'étaient revenues d'ici sur les ouvertures et la réception du sieur de Vos van Steenwijk à Berlin.

J'ai lieu de croire que le plan de constitution que celui-ci a ébauché dans ses mémoires au comte de Haugwitz, n'est absolument qu'une idée à lui. Le Directoire batave n'avait point encore pu s'accorder à le munir d'instructions basées sur le rétablissement de la maison d'Orange. Le sieur van der Goes avait seul pris sur lui de lui donner carte blanche pour réclamer l'intervention de V. M. en présentant la perspective éventuelle d'une soumission entière aux conditions qu'Elle pourrait dicter; mais sans en articuler de son côté. Il me paraît au reste que le sieur de Vos van Steenwijk n'a point encore fait mention au sieur van der Goes des mémoires en question, mais qu'il réserve cette communication pour le compte verbal qu'il va lui rendre ici à son arrivée, et par lequel se terminera sans doute pour le moment cette négociation intentée. Cependant le changement qu'elle devait annoncer est toujours désiré avec une égale vivacité.

L'esprit d'intrigue, de désordre et de concussion qui règne parmi les principaux militaires français, quoique peut-être ici dans un moindre degré que dans les autres armées de cette nation, est ressenti bien péniblement par une grande partie des régens. La tournure plus favorable que paraissent prendre depuis quelques jours les événemens de la guerre, est à peine une consolation pour eux. Ils prévoient que même un succès décidé des troupes républicainses en Hollande ne fera qu'y rendre le despotisme français plus tranchant, tandis que l'effet le plus sensible de la supériorité anglaise, le blocus de tous les ports de ce pays, resterait presque le même. Celui-ci est entièrement complété depuis que les Anglais sont maîtres du Zuiderzée, et la stagnation de tout commerce intérieur est telle que selon l'assurance de négocians distingués, les lettres de change hollandaises n'ont à l'heure qu'il est aucun cours dans l'étranger.

La légation française à la Haye est à la veille de recevoir une forme assez bizarre. Le sieur Florent Guiot vient de recevoir des lettres de son gouvernement, qui portent que quoiqu'on fût très content de ses services, l'importance des affaires de la République française en Hollande rendait nécessaire cependant de lui donner un adjoint. Ce sera le sieur Deforgues, ministre des relations

---

1) R. A. (B.).

extérieures en 1793, qni viendra ici à côté de lui avec le même caractère de ministre plénipotentiaire. Celui-ci sera accompagné du sieur Miot ci-devant ambassadeur à Turin et Florence, mais qui ne déployera aucun caractère officiel. Tous deux sont attendus ici d'un moment à l'autre.

245. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 14 Oct. 1799 [1]).

Le sieur de Vos van Steenwijk, arrivé ici avant-hier, est reparti aujourd'hui pour son domicile ordinaire de Zwol. Le résultat verbal qu'il a rendu au sieur van der Goes de sa mission à Berlin paraît n'avoir nullement mécontenté celui-ci, mais lui fait croire que cette République ne doit point encore désespérer de voir sa tranquillité et son bien-être rétablis tôt ou tard par l'entremise de V. M. Il est très vrai au reste que le voyage du sieur de Vos van Steenwijk a acquis ici une entière publicité; que surtout le parti jacobin commence à s'en occuper et qu'il fournira probablement aux généraux Brune et Daendels de nouveaux griefs contre le sieur van der Goes. Ce ministre, qui ne désire que d'être quitte de sa place actuelle, me paraît attendre avec beaucoup de calme les résultats de leur animosité. Ceux-ci sont peut-être à la veille de se développer.

L'attention générale est dirigée sur les sieurs Deforgues et Miot, qui arrivés depuis trois jours en Hollande, se sont rendus directement au quartier général d'Alkmaar, sans passer la Haye. On en infère que quelques mesures marquantes à concerter avec le sieur Brune doivent être le but de leur venue, qui ferait entrevoir certainement une expulsion prochaine des régens les plus modérés, si d'un autre côté le ministre des relations extérieures à Paris n'avait donné au sieur Schimmelpenninck des assurances tout opposées, et promis que l'on aurait tout lieu d'être satisfait ici de la conduite du sieur Deforgues. Il n'en est pas moins certain que le général Brune projette depuis longtems un pareil dessein, qu'il aurait déjà exécuté si le sieur Florent Guiot ne lui avait refusé sa participation, et surtout s'il avait pu mettre la moindre confiance dans les moyens des Jacobins bataves qui l'entourent. Un autre voyage dont on vient de s'apercevoir ici n'a point échappé aux soupçons. Le sieur Mollerus, ci-devant secrétaire du conseil d'État, ayant été absent pendant quelques jours, on prétendait qu'il a fait une visite aux Prince héréditaire d'Orange. D'après les vues que je connais au sieur van der Goes, je serais assez tenté de croire que ce peut avoir été également un envoi de sa part pour faire présenter à ce Prince des plans conciliatoires par un ancien employé stadhoudérien.

246. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 18 Oct. 1799 [1]).

Le sieur Deforgues, arrivé ici mardi dernier, a présenté au ministre des relations extérieures ses lettres de créance en qualité de ministre plénipotentiaire adjoint.

---

1) Als voren.

Les inquiétudes causées par son envoi, mais surtout par son début à Alkmaar, sont plus ou moins dissipées. Le but principal de sa mission paraît être d'éclairer son gouvernement sur la situation réelle des affaires, au sujet de laquelle il ne lui venait que des informations contradictoires. Tandis que d'un côté les sieurs Brune et Daendels, et surtout le général français Vandamme, que l'on regarde comme le véritable auteur du systême jacobin qui règne au quartier général, envoyaient continuellement à Paris des accusations contre le Directoire batave et demandaient pour ce pays l'établissement d'un nouveau régime entièrement militaire, le sieur Florent Guiot y adressait des rapports absolument opposés et favorables à ce gouvernement-ci. En conséquence le sieur Deforgues jugea nécessaire de commencer ses fonctions par une entrevue avec le général Brune et d'y recevoir le détail de ses griefs et des mesures révolutionnaires qu'il prétend faire adopter; mais il paraît que cet entretien ne l'a point persuadé de la nécessité d'un terrassement complet du gouvernement actuel, et que tout le changement se bornera peut-être à la démission de quelques régens, parmi lesquels se trouverait vraisemblablement alors le sieur van der Goes. On croit également, que le sieur Florent Guiot ne pourra soutenir longtems sa position bizarre à côté d'un adjoint, et ne tardera pas à demander son rappel . . . . .

Trois drapeaux russes, pris le 19 dernier dans l'action de Bergen, et renvoyés par le gouvernement français à celui de cette République, ont été présentés solemnellement hier matin au Directoire batave par le général français Clément, accompagné de trois généraux hollandais.

Le corps diplomatique a été invité d'assister à cette fête, mais les ministres neutres, jugeant qu'il ne serait pas décent d'être présens, s'en sont dispensés sous différens prétextes. V. M. daignera sans doute approuver que je me suis également refusé à une pareille invitation.

247. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 21 Oct. 1799 [1]).

[Capitulatie]. Les véritables causes de la retraite des Anglo-Russes paraissent encore douteuses. On ne saurait croire ici que les simples succès évasifs des républicains aient pu forcer le duc d'York à abandonner complètement une entreprise aussi intéressante. Les bruits répandus sur la disette qui règnait dans son armée et sur la division éclatée entre les troupes anglaises et russes, étant certainement très exagérés, suffisent peut-être encore moins pour expliquer une pareille résolution. On présume même qu'elle a été dictée par des ordres positifs d'Angleterre, et selon des lettres de Londres reçues à Amsterdam, celles-ci seraient motivées par la fermentation que le nouveau bill sur l'emploi de la milice aurait excité dans les provinces britanniques. On leur attribue déjà le renvoi du dernier transport de 20 vaisseaux, dont les troupes n'ont point été débarquées. Enfin, Sire, Votre intervention est encore regardée par beaucoup de personnes comme une des causes vraisemblables de ce changement, et l'opinion que Votre ministre d'État le comte de Goertz se serait trouvé au Helder avec Lord Grenville est accréditée même chez quelques membres les plus

1) Als voren.

marquans du gouvernement. La forte satisfaction que les patriotes témoignent dans ce prémier moment de triomphe, paraît cependant ne pas leur faire oublier les sacrifices par lesquels ils l'ont achetée, ni la pénurie toujours augmentante de leurs finances. L'état de leur armée, et sur tout celui des troupes françaises, près desquelles se trouvent actuellement 24 généraux, leur coûte depuis deux mois des sommes exorbitantes. Le général en chef a touché dans cette campagne près de 80.000 florins en gratifications extraordinaires. On espère cependant être bientôt délivré d'une partie de ces défenseurs dispendieux, et l'on m'assure que le sieur Brune a déjà désigné au gouvernement français 10.000 hommes qu'il pourrait maintenant renvoyer d'ici pour renforcer l'armée du Rhin. Le sieur Florent Guiot a déclaré positivement au collègue qu'on vient de lui envoyer de France, qu'il ne se prêterait point à cette adjonction, et qu'il fallait que le gouvernement optât entr'eux deux. Il a écrit à Paris dans le même sens, mais il est presqu'à prévoir qu'il succombera. En attendant la présence du sieur Deforgues n'a encore produit aucun déplacement à la Haye. On sait que c'est principalement au sieur Fouché que le gouvernement batave doit sa conservation dans le moment présent. C'est lui qui, après s'être instruit par sa courte mission en Hollande du véritable état des choses, a déconseillé au Directoire français l'adoption des plans révolutionnaires envoyés par le général Brune, et surtout des mesures de rigueur qu'il réclamait contre les principaux adhérens de la maison d'Orange. Plusieurs stadhoudériens qui avaient accepté des fonctions dans les places occupées par les Anglais, viennent d'être arrêtés, mais on espère que le gouvernement conservera la liberté de les traiter avec équité et ne sévira point contr'eux. En attendant les révolutions et contre-révolutions que les alternatives de cette campagne ont produites dans quelques villes de la Nord-Hollande, se sont opérées assez tranquillement. Dans la seule ville de Hoorn le petit peuple maltraita pendant la présence des Anglais quelques gardes nationnales, et en dernier lieu la populace du parti patriotique parut intentionnée de se venger en pillant des maisons d'Orangistes; mais les troupes bataves entrèrent à tems pour prévenir ces excès . . . . .

248. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 24 Oct. 1799 [1]).

. . . . . L'élargissement des membres des régences stadhoudériennes, formées à Medemblik et Enkhuyzen pendant la présence des Anglais, fait croire que la pluralité du gouvernement est assez disposée à passer l'éponge sur la plupart des actes de ce genre. Des fêtes et des monumens ne s'accordaient également pas, ni avec le goût des Directeurs actuels, ni avec l'état des finances de la République. Quant aux gratifications à accorder au général Brune, elles sont peut-être déjà comprises dans une somme de 100.000 florins qu'il vient de recevoir pour les distribuer à volonté entre les officiers de son armée. Il est cependant question encore de lui conférer le titre de lieutenant-général batave avec une pension de 10.000 florins. En attendant on prétend savoir par lui-même, qu'il s'attend à être rappelé d'ici, et employé à l'armée d'Italie.

---

1) Als voren.

L'embarquement des troupes anglo-russes a commencé le 21 dernier. Elles s'élevaient alors à environ 30.000 hommes. Trois bataillons que le Prince héréditaire d'Orange a formés des déserteurs et prisonniers hollandais, avaient déjà été envoyés précédemment en Angleterre.

249. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 28 Oct. 1799 [1]).

La cessation des hostilités sur le territoire batave n'y fait point discontinuer l'arrivée de troupes françaises. Les 25.000 hommes qui s'y trouvaient lors de la signature de la convention du 18 ont été augmentés depuis par trois demi-brigades et un régiment de dragons, tandis qu'un nombre au moins égal à ces derniers est encore en marche. Ce surcroit de défenseurs inutiles désole le gouvernement batave. Il en a déjà témoigné franchement son mécontentement; mais il est à prévoir qu'il sera obligé néanmoins de les habiller et de les nourrir jusqu'à leur emploi ultérieur. En attendant la présence d'un grand nombre de soldats devenus superflus dans cette République, fait revivre ici les bruits qui ont circulé si gratuitement à différentes reprises sur l'existence de quelque projet d'attaque contre Hambourg. Les lettres de Paris en annonçant la prochaine sortie de la flotte de Brest et l'embargo mis sur tous les vaisseaux dans les ports français, alimentent en quelque sorte ces conjectures légères. Sans oser juger à quel point des plans aussi déplacés pourraient exister chez le Directoire français, j'ai tout lieu de croire du moins que celui d'ici n'en a aucune connaissance, et que même il n'a pas reçu la notification officielle de l'état de guerre dans lequel la France s'est constituée vis-à-vis de la ville en question . . . . .

250. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 31 Oct. 1799 [1]).

[Ontvangst der bevelen van Z. M. van den 21sten] [2]). Il n'est parvenu ici aucune notion positive propre à confirmer cette prétendue division entre les troupes anglaises et russes, par laquelle on a voulu expliquer leur retraite. On peut donc, à ce qu'on m'assure de bonne part, mettre ce bruit au nombre des suppositions gratuites de l'esprit de parti. Je suis tenté de ranger dans la même classe les rapports qui ont circulé ici au sujet d'un refroidissement survenu entre le duc d'York et le Prince héréditaire d'Orange, et des reproches que le premier aurait fait à celui-ci en se voyant trompé dans son espérance d'une participation efficace de la part des habitans de ce pays; mais d'après les aveux échappés au général anglais qui se trouve au quartier général du sieur Brune, il paraît plus certain qu'il a régné une froideur fâcheuse entre le duc d'York et le général Abercromby, et que les avis de dernier n'ont guères été suivis dans les opérations de l'armée.

---

1) Als voren.

2) Aan Bielfeld 21 Oct.: „Je désire trouver dans vos prochains rapports les notions que vous aurez été à même de recueillir sur la prétendue mésintelligence qui doit régner entre les troupes britanniques et russes, quoiqu'il soit à prévoir que la chose aura été exagérée de beaucoup dans les gazettes du parti républicain."

Quoique j'aie lieu de croire que plusieurs membres du gouvernement batave, et surtout le sieur van der Goes, préféreraient toujours au fond de leur cœur un retour paisible de la maison d'Orange à l'ordre actuel des choses, il n'en paraît pas moins vrai qu'il n'y a aucun compte à faire sur ces dispositions, et qu'elles devraient rester sans effet vis-à-vis de la majorité des patriotes soutenus par la domination française. Le Directoire français a gardé jusqu'ici un silence complet envers le sieur Schimmelpenninck sur la manière dont il envisage la mission du sieur de Vos van Steenwijk à Berlin; il continue au reste à témoigner à ce ministre des intentions propres à rassurer les Directeurs bataves actuels contre la mauvaise volonté du général Brune. On vient d'apprendre que le sieur Deforgues a adressé à Paris des rapports assez favorables à ceux-ci, ce qu'ils doivent sans doute aux complaisances pécuniaires qu'il ont eu soin de lui prodiguer dès son arrivée à la Haye. Ils se flattent même de l'engager par de nouvelles largesses à se démettre volontairement de la place inutile qu'il occupe ici, et dans laquelle il resterait toujours pour eux un objet d'inquiétude, vu que le désir de l'emporter sur son collègue Florent Guiot pourrait l'entraîner d'un moment à l'autre au soutien du parti jacobin.

251. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 1 Nov. 1799 [1]).

Le ministre Florent Guiot, qui avait demandé son rappel lorsque les citoyens Deforgues et Miot étaient arrivés ici il y a une quinzaine, l'a reçu hier du Directoire français, et se dispose en conséquence à retourner au premier jour à Paris. Avec ce rappel sont venus de tels indices d'un changement qui se prépare que le gouvernement actuel et ses partisans n'ont pu qu'en prendre de nouveau des motifs d'alarme, malgré qu'ils avaient si récemment été rassurés sur ce sujet à l'occasion des efforts qu'avait fait le parti jacobin pour ressaisir les rênes du gouvernement. L'on suppose que le rôle des deux nouveaux diplomates français va se déployer avec le but de leur mission; vu que déjà on était étonné qu'ils n'avaient jusques à présent eu aucune communication officielle avec le gouvernement, ni donné aucune ouverture. D'autres pensent qu'il est plutôt question de donner une suite au grand événement de l'expédition anglaise manquée, dont les troupes françaises s'attribuent ainsi que leur gouvernement toute la gloire, et que c'est actuellement que celui-ci prétend en recueillir les fruits et tirer un grand parti tant de la reconnaissance forcée de la République batave, que de la position de dépendance encore plus marquée où cet événement a placé celle-ci vis à vis de la France. Quoi qu'il en soit, il paraît cette fois-ci que c'est Amsterdam qui doit être le foyer des événemens qui se préparent, et que le général Brune en étant destiné à en être l'instrument, va acquérir des titres à la reconnaissance de sa République par l'utilité que son ministère va lui procurer. Du moins a-t-il dû paraître assez singulier que ce général s'est non seulement fait précéder à Amsterdam, où il a différé son arrivée jusqu'à hier, par trois bataillons des troupes françaises qui ont été à l'armée et qu'il y a envoyés pour y rester provisionellement en garnison, quoiqu'il n'y en a jamais eu autant, mais aussi qu'il a demandé au

1) M.

Directoire l'augmentation immédiate de son corps de guides ou gardes du corps qu'il a emmené avec lui de France après en avoir tiré les individus d'élite des régimens de chasseurs à cheval et d'hussards, et qui étant composés de 50 hommes à cheval ne quittent pas sa personne, montent la garde dans sa maison et le suivent partout. Ayant actuellement demandé depuis la convention d'évacuation, que ce corps soit porté à 110 hommes, le Directoire batave s'y est fortement opposé, mais n'a pu contrebalancer l'intention secrète ou la pusillanimité du Corps législatif, qui outre qu'il est composé de beaucoup de partisans jacobins, a pu être animé par la crainte, et qui en conséquence a porté hier en comité secret le décret d'augmenter de 60 hommes ce corps de guides du général en chef, qui depuis son arrivée avait déjà fait l'objet de contestations, parce qu'il n'était pas compris ni nommé dans le traité de solde des 25.000 hommes.

C'est peut-être aussi comme un indice des événemens prochains que l'on doit envisager non seulement la stabilité de l'armée française dans ce pays-ci, au moment où tout paraissait indiquer qu'en conséquence de l'avortement de l'expédition anglaise elle se retirerait, et où effectivement on annonçait des dispositions pour en faire passer la plus grande partie au Bas-Rhin et y renforcer l'armée du Nord, mais même aussi son augmentation effective, qui a continué depuis cet événement, et qui bien loin d'avoir produit un contre-ordre aux troupes arrivant de l'intérieur de la France, en a fait venir chaque jour de nouveaux bataillons, au point que ces troupes qui n'étaient à l'époque de la convention que 27.000 hommes sont actuellement de 33.000, y compris tout ce qui se trouve sur le territoire batave, quoiqu'une bonne partie des 25 officiers généraux français qui étaient successivement arrivés depuis deux mois, et qui tous étaient payés par la République batave, sont repartis; de sorte qu'il faudra maintenant attendre de l'événement quelle doit être la destination et le motif de sa stabilité en Batavie, si elle ne doit pas avoir celle d'en sortir lorsque cette convention du duc d'York aura sorti son plein effet. Au reste quelqu'énormes que soient dans ce moment les fraix d'entretien et de solde de cette armée, que l'on assure devoir se grossir dans peu jusqu'à 40.000 hommes qui doivent tous être habillés ici, ainsi que le ministre de France l'a annoncé il y a un mois, le gouvernement batave éprouve la consolation d'espérer que cette charge n'est que temporaire, puisqu'au mois d'août dernier pour remédier à l'abus qui depuis 1795 avait eu lieu jusques alors, et moyennant lequel on avait toujours payé au complet le corps de 25.000 qui le plus souvent n'était que de 6 à 8000 hommes, le Directoire est parvenu à conclure une convention avec celui de la France, en vertu de laquelle il n'y a de payé que le nombre qui existe effectivement dans la République quel qu'il soit. Il est vrai que ce soulagement a dû être remplacé alors par une charge d'un autre genre, savoir une gratification annuelle de 1.200.000 livres sous le titre l'argent de recrues (que le ministre des relations extérieures m'a assuré être le partage des Directeurs français en leur particulier), mais au reste je sais par le même canal qu'on a été assez heureux de pouvoir jusqu'à ce moment détourner ou retarder l'exécution de cet article secret.

Il y aurait au surplus impossibilité physique de remplir dans ce moment-ci cet engagement, ou ceux du même genre que le parti dominant et constitutionnel peut avoir contracté à l'epoque de son triomphe, à l'instar de ce que

fit celui des terroristes pour payer la façon de la révolution du 22 janvier, vu que les dernières circonstances et les dépenses publiques depuis la descente, que je sais de source avoir emporté chaque semaine de 450 à 500.000 florins en argent comptant et pour purs extraordinaires, ont tellement épuisé les finances et toutes les caisses que c'est devenu une véritable détresse, et que cet état des choses peut avoir des suites les plus funestes. Pour remédier à l'urgence du moment, on a non seulement dû retarder d'un mois le payement des rescriptions bataves provenant des 100 millions dûs à la France payables en septembre dernier, et même les soumettre au tirage, mais aussi établir une nouvelle imposition ou emprunt forcé de 1 % sur toutes les propriétés et capitaux et payable en partie ce mois-ci et en partie à celui de janvier, pour lequel effet on a simplement ajouté un cinquième terme aux quatre décrétés il y a un an pour la contribution de 4 % pour cette année-ci. Le décret, passé à la première chambre sur la proposition du Directoire, ayant reçu sa sanction lundi passé à la seconde chambre, il a maintenant complété le 20 % de son capital que chaque individu a dû payer depuis la révolution de 1795, outre 18 % de ses revenus. La pénurie était d'autant plus grande que le plus grand nombre des contribuables et surtout les Orangistes avaient fermé leur bourse dans l'attente des Anglais et de la révolution, en laissant passer les termes des payemens sans les acquitter; ce dont ils auront maintenant à se répentir, vu que les pénalités pécuniaires contre les contrevenans sont mises en exécution avec la dernière rigueur, et marchent d'un pas égal avec les mesures sévères que depuis l'évacuation des Anglais on exécute par des emprisonnemens et arrêts envers ceux de ce parti qui ou sont soupçonnés de les avoir favorisés en montrant des dispositions contre-révolutionnaires, ou qui ont démis et remplacé les municipalités là où ils avaient pénétré.

252. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 4 Nov. 1799 [1]).

Le général Daendels est retourné ici vendredi dernier. Il a été suivi le lendemain par le général Brune.

Tous deux ont trouvé une réception assez froide dans cette résidence. Le Directoire exécutif et la plupart de ses ministres n'ont même pris aucune notice de leur arrivée. Le général Brune est visiblement choqué d'un pareil accueil, surtout en le comparant avec celui qu'il a reçu à Amsterdam, où l'on lui a prodigué les honneurs et les fêtes. Si la conduite du Directoire est fondée sur la mauvaise volonté que ces deux généraux lui ont montrée depuis quelque tems, et en particulier sur le peu de réputation militaire qu'ils ont acquise personnellement dans cette campagne, elle n'en paraît pas moins impolitique, d'autant plus qu'on commence à reprendre des inquiétudes sur les intentions révolutionnaires du dernier. Je crois m'apercevoir qu'il règne ici de nouveau une sourde agitation à ce sujet. Il serait effectivement très possible que le sieur Brune, ne consultant que son mécontentement, se décidât à hâter l'exécution de ses plans pour l'expulsion d'une partie des régens actuels, même sans en avoir l'autorisation formelle du gouvernement français. Le seul obstacle qu'il

1) R. A. (B.). — „Vendredi" is 1 November.

rencontrerait peut-être, serait l'opposition du général Daendels. Celui-ci, qui dans un moment d'humeur contre le Directoire était entré dans le projet en question, a fini par s'en repentir, a refusé dernièrement de prêter la main à une nouvelle révolution, et se trouve maintenant brouillé par là avec les deux partis. Quant aux marques rassurantes que le sieur Schimmelpenninck prétend avoir reçues à Paris sur le même objet, elles doivent inspirer d'autant moins de confiance que ce ministre a déjà été plus d'une fois la dupe des apparences. On s'est également trompé ici en se flattant de pouvoir obtenir le rappel du sieur Deforgues. Son gouvernement mis dans le cas d'opter entre lui et le sieur Florent Guiot, vient d'accepter la démission conditionnelle offerte par celui-ci, qui en conséquence repartira pour Paris.

Le général anglais Knox s'est rendu ici la veille de l'arrivée du général Brune, et partira incessamment pour Paris afin d'y prendre des arrangemens ultérieurs relatifs aux 8000 prisonniers français et bataves dont le duc d'York a promis l'extradition. Le général Don, qui est toujours regardé comme prisonnier d'État, puisqu'on doit avoir trouvé sur lui des preuves positives qu'il n'était venu que pour gagner le général Daendels et le détacher de la France, va provisoirement être transporté à Bergen op Zoom d'où on s'attend qu'il sera conduit à Paris et renfermé au Temple.

Au reste les discours des officiers républicains revenus de l'armée ne s'accordent nullement avec les reproches de lâcheté que les feuilles françaises ont coutume de verser sur les troupes britanniques. Ils rendent au contraire pleine justice au courage qu'elles ont montré dans les différens combats sanglans de cette campagne, et ne se plaignent que de la froideur que leur ont témoigné les officiers anglais en se refusant à toute communication amiable depuis la suspension des hostilités. Il paraît également très vrai que quoique l'éloignement entre les Anglais et les Russes n'ait point produit des voies de fait, il n'en était pas moins prononcé. Si les premiers affichaient hautement leur mépris envers ceux-ci, dont le manque de culture doit n'avoir point été racheté par une bravoure extraordinaire, les Russes ne cachaient pas leur mécontentement de se voir traités en mercenaires et négligés surtout dans la distribution des vivres.

253. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 7 Nov. 1799 [1]).

. . . . . Le général Brune après avoir eu avant-hier une entrevue particulière avec les membres du Directoire, de laquelle on prétend qu'il n'est guères satisfait, y a été présenté aujourd'hui en audience publique. Tous les ministres étrangers, à l'exception de celui d'Amérique, y ont assisté. Dans le circulaire d'invitation adressé par le ministre des relations extérieures au corps diplomatique, le sieur van der Goes a eu soin d'observer que c'est le sieur Brune lui-même qui a demandé la fête en question. On m'assure cependant que le discours prononcé en cette occasion par le dit général a été plus modéré qu'on ne l'attendait; mais qu'il a lancé différens traits propres à perdre le général Daendels. En attendant rien ne me paraît décidé sur

1) Als voren.

l'exécution de ses plans révolutionnaires. L'augmentation de la garnison française de la Haye jusqu'à près de 4000 hommes pourrait inspirer quelques inquiétudes à cet égard. Peut-être aussi n'ont-ils été rassemblés que pour décorer la solemnité de ce matin. Au reste le gouvernement batave semble croire sa conservation garantie par de nouvelles marques rassurantes reçues de Paris, et surtout les ministres de la guerre et des relations extérieures, contre lesquels l'inimitié des sieurs Brune et Daendels s'est le plus fortement prononcé, ont l'air de ne plus craindre leurs attaques.

254. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 14 Nov. 1799 [1]).

. . . . . Certainement l'idée bizarre de la présence d'un ministre prussien au Helder s'est bientôt évanoui ici. Celle des négociations de V. M. pour la neutralisation de ce pays n'en continue pas moins à régner parmi plusieurs membres du gouvernement et une partie du public. Cette opinion a même gagné l'armée française, où plusieurs officiers de marque paraissent persuadés que la plupart de leurs troupes se retireront successivement des Provinces-Unies à la suite de quelqu'arrangement entre V. M. et la France. Le voyage du général Knox à Paris est interprété dans le même sens. On prétend que s'il n'existe pas déjà sur cet objet des articles secrets ajoutés à la convention du 18 dernier, du moins le général anglais en aurait présenté le projet au sieur Brune et irait maintenant négocier leur adoption à Paris. Cependant le sieur van der Goes m'a assuré que le général en chef français n'avait non seulement rien communiqué de pareil au gouvernement batave, mais pas même laissé échapper le moindre propos propre à en autoriser le soupçon. En attendant la froideur entre le sieur Brune et les principaux régens bataves ne paraît encore nullement s'apaiser. Son mécontentement contr'eux va plutôt en augmentant, et le Directoire continue à prendre envers lui un ton d'indépendance auquel il ne s'était peut-être pas attendu après les événemens militaires qui ont eu lieu sous ses ordres; mais comme il ne pouvait compter naturellement ni sur l'approbation du Directoire français, ni sur la participation du général Daendels dans l'exécution de ses plans révolutionnaires, et que son caractère semble en général plus inquiet qu'entreprenant, il se bornera vraisemblablement à harceler le gouvernement au lieu de le détruire, en supposant néanmoins que la nouvelle révolution de Paris, qui a terrassé son protecteur Barras, ne le mette entièrement de côté. Ses principales réclamations se portèrent d'abord sur l'élargissement de plusieurs Jacobins, arrêtés ici depuis l'année passée pour avoir conspiré contre les régens actuels. Loin d'avoir eu égard à sa demande, le Directoire vient de faire emprisonner un autre membre de ce parti, qui revenait de France, où il avait travaillé dans les mêmes vues. Le second point sur lequel insistait la sieur Brune, est le renvoi de quatre ministres, savoir celui de la police, de la guerre, de la marine, et des relations extérieures; mais il a trouvé une opposition également ferme. On ne saurait nier cependant qu'il y a peut-être quelque reproche d'incapacité ou de négligence à faire aux deux premiers. Le

1) Als voren. — Bij rescript van 1 Nov. had de koning aan Bielfeld gevraagd of het waar was dat het praatje had geloopen van de aanwezigheid van een Pruisisch gezant in den Helder.

troisième, homme de mérite. se mécontente assez injustement de l'indignation excitée par la reddition de la flotte, et on lui reproche d'y avoir placé des traîtres qui l'ont livrée à l'Angleterre, mais dans l'alternative d'employer des stadhoudériens instruits ou des patriotes ignorans, il est sans doute excusable d'avoir donné la préférence aux premiers en se fiant à leur bonne foi apparente. En attendant j'ai reçu des informations certaines que la République batave possède encore ce moment seize vaisseaux en état de servir, en y comprenant un bâtiment de 44 pièces . . . . .

255. NIEUWSBERICHT VAN BOSSET, 15 Nov. 1799 [1]).

Au moment où tout indiquait que le changement dans le gouvernement allait s'effectuer en conséquence de ce qui avait été préparé à cet effet, il est survenu l'événement de la nouvelle et grande révolution arrivée à Paris le 18 brumaire, qui parait avoir sinon renversé tous ces projets, du moins les avoir ajournés, pour faire place aux vives sensations qu'il a causées ici, vu qu'on s'attend au plus grands événemens qu'il va faire éclore pour une nouvelle forme de gouvernement en France, et que bien des gens entrevoyent ici actuellement être en connexion et peut-être avoir été préparés par les fréquens échanges dans ces derniers tems entre Paris et Berlin. Cette nouvelle a été apportée ici dans la nuit du 12 par le secrétaire du ministre batave, de Veer, qui ci-devant secrétaire à Stuttgard avait été désigné cet été comme secrétaire de l'ambassadeur Valckenaer à Madrid, et qui étant resté provisoirement à Paris y a été demandé comme secrétaire de légation par le ministre Schimmelpenninck, et y remplit actuellement ces fonctions. Ce courrier repart aujourd'hui avec des instructions pour ce ministre.

La première chambre a converti en décret le 12 quelques parties du rapport qui avait été fait sur les propositions du représentant Verbeek relativement aux suites de l'échouement de l'expédition anglaise, savoir, qu'il sera institué une grande fête nationale pour célébrer dans toute la République la conclusion de la capitulation arrêtée entre le général Brune et le duc d'York, aussitôt que le territoire batave serait delivré de la présence des troupes anglaises et russes, fête dont l'époque et l'organisation est abandonnée au Directoire, qui devra en donner connaissance à la nation par une proclamation; qu'à l'occasion de cette fête il sera présenté au général Brune un présent proportionné à la grandeur du service qu'il a rendu à l'État, et dont la consistance et valeur est également laissée au Directoire, qui devra aussi proposer la manière dont les officiers de l'armée batave, qui se sont le plus distingués, pourraient être récompensés; et que quant aux délits politiques qui ont eu lieu à l'occasion de l'invasion anglaise, il serait enjoint à toutes les autorités constituées chargées de l'administration de la justice de poursuivre leurs auteurs, ainsi que tous les contrevenans à la teneur de la proclamation du 23 août, avec la dernière rigueur, tandis que le Directoire serait enjoint de veiller à ce que tous ceux qui depuis le 1er mai dernier et avant ou durant l'invasion anglaise, étaient partis avec des passeports et sont retournés du depuis, devront fournir des preuves satis-

1) M. — Vgl. *Dagverhaal* VI, 418, 606—621.

faisantes de leur séjour pendant leur absence, pour conster qu'ils ne se sont pas rendus auprès de l'ennemi pour conspirer avec lui contre leur patrie, faute desquelles ils devront être mis en jugement. Enfin il a été ajouté hier à ce décret en complétion du rapport l'article concernant ces contrevenans ou délinquans politiques qui appartiennent à la classe des pensionnés, employés et bénéficiers de l'Etat, lesquels doivent tous être démis, ainsi que ceux qui étant citoyens votans s'en seraient rendus coupables, devront être rayés comme tels des registres.

Si telles sont les dispositions rigoureuses qui viennent d'être arrêtées contre tous ceux qui se sont montrés enclins à favoriser l'invasion des Anglais ou un changement en faveur de la cause stadhoudérienne, celles pour punir ceux qui ont livré la flotte batave ne se poursuivent pas avec moins de rigueur, et on parle de peines capitales à infliger à deux des capitaines de vaisseau qui y ont eu part et sont détenus ici . . . . .

En attendant le développement des grands événemens que l'on attend de la nouvelle révolution de Paris, il paraît que celle-ci en déconcertant ici les projets du parti jacobin n'est ni de son goût ni de celui du général Brune, du moins pour autant que le général Bonaparte en est l'âme ou le principal instrument, tandis que le premier en se montrant si avide de gloire et si jaloux de ses soi-disans triomphes, semble voir des rivaux dans tous ceux qui s'en son couverts. Un indice de ces dispositions est peut-être le propos qu'il s'est permis, lorsque recevant ces jours passés un damas que Bonaparte lui envoyait en présent, il s'est trouvé très choqué de l'expression dont il s'était servi, qu'il croyait devoir partager ses trophées avec ses lieutenans, et a donné à connaître que bien de vouloir passer pour le lieutenant de Bonaparte, il se trouvait comme général en chef sur la même ligne que lui. Ce général a réparé avant-hier envers le ministre de Wurtemberg l'omission qu'il s'était permise en l'exceptant seul de la visite qu'il avait rendue à son retour de l'armée aux ministres étrangers qui la lui avaient faite, alléguant qu'il ne devait aucun égard à une cour ennemie de la France; et c'est à la suite des représentations que lui a faites à ce sujet le ministre de France Deforgues, qu'il est venu lui rendre finalement la visite comme aux autres.

256. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 18 Nov. 1799 [1]).

Le sieur Miot est parti hier matin pour Paris où il a été appelé pour remplir un poste de confiance près du nouveau ministre de la guerre. Le sieur Deforgues paraît regretter péniblement la perte de cet ami, dans lequel il trouvait un aide nécessaire à ses faibles moyens. Cette privation venait d'être précédée de plusieurs autres désagrémens dans l'exercice de ses fonctions. S'étant conformé aux vues du général Brune, et ayant demandé ici d'une manière plus ou moins officielle la destitution des ministres de la marine et des affaires extérieures, en prétendant qu'ils avaient perdu la confiance des républicains, il a essuyé le refus le plus décidé. Immédiatement après cette tentative manquée il réclame au nom de son gouvernement un embargo sur les vaisseaux hambourgeois qui

1) R. A.-(B.).

se trouvent à Flessingue; mais le Directoire batave a également refusé de se prêter à une pareille mesure et de concourir ainsi aux hostilités de la France contre la ville en question. On a fini par lui notifier qu'à la suite des derniers événemens de Paris et de la destruction du Directoire, dont il tenait ses pouvoirs, il ne pouvait être reconnu comme ministre de la République française qu'après avoir présenté de nouvelles lettres de créance de la part du consulat. Cette démarche-ci est cependant assez généralement regardée comme une cérémonie déplacée, impolitiquement proposée par le sieur van der Goes [1]). Cependant le grand changement survenu dans le gouvernement, et qui fait hausser les fonds hollandais à l'instar de ceux de France, est naturellement regardé d'un œil très différent par les diverses classes d'hommes qui se disputent ici le titre de patriotes. Les Jacobins qui y voient la chute de leur espérance, en frémissent. Une autre sorte de républicains exaltés, mais qui forment un parti séparé, ne dissimulent pas entièrement la crainte d'une dictature militaire en France et d'une paix qui pourrait sacrifier peut-être à l'Angleterre le système actuellement régnant en Hollande; mais les régens modérés, surtout le Directoire et le ministère de ce pays-ci, applaudissent doublement à la révolution mentionnée, vu qu'elle a engagé le général Brune d'abandonner ses projets révolutionnaires, dont il avait finalement résolu l'exécution. Différens indices, surtout l'entrée d'un détachement d'artillerie dans un village voisin, et à ce qu'on prétend la distribution de cartouches à la nombreuse garnison française de la Haye, annonçaient avec assez de certitude la veille d'une explosion, lorsque le courrier extraordinaire arrivé de Paris dans la nuit du 13 apporta ici ces nouvelles importantes, que le sieur Brune ne jugea point homogènes avec ses projets.

Les troupes anglo-russes ont complètement achevé leur rembarquement.

257. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 21 Nov. 1799 [2]).

[Ontvangst der bevelen van Z. M. van den 11den] [3]). D'après toutes les données que j'ai pu prendre il me paraît hors de doute que l'existence d'arrangemens secrets entre le duc d'York et le chef de l'armée républicaine en Hollande, et nommément l'article qui chargerait ce premier de présenter au gouvernement britannique un plan de pacification, est une supposition absolument imaginaire.

Quoique je ne sois point assez lié avec le général Brune ou ses alentours pour pouvoir ajouter une entière confiance aux fortes assurances du contraire qui me sont revenues de ce côté-là, je crois cependant oser me fier à celles du sieur van der Goes, qui m'a témoigné itérativement sa certitude de la fausseté des bruits répandus à ce sujet.

---

1) Langs dezen vol in en den vorigen is in het Haagsche afschrift een streep getrokken, waarbij de ontcijferaar Croiset aanteekent: „L'agent van der Goes m'a dit que tout ce qui est ici aligné, est faux."

2) Als voren.

3) Inhoudende, dat Bielfeld zal trachten te ontdekken of het gerucht waar is, dat een geheim artikel der capitulatie den hertog van York verplicht vredesvoorstellen van het Directoire aan zijne regeering over te brengen.

Le sieur Brune, forcé par la tournure des affaires en France d'abandonner ses projets contre le gouvernement batave, paraît maintenant vouloir faire sa paix avec le Directoire; mais celui-ci au contraire s'est décidé à une tentative pour se débarrasser de lui. Un courrier extraordinaire est allé porter au sieur Schimmelpenninck un mémoire qui contient tous les griefs contre ce général, le détail de ses intrigues révolutionnaires, de ses relations avec les Jacobins hollandais, et des manoeuvres que ceux-ci employent à Paris. On se flatte qu'en mettant cet exposé sous les yeux du gouvernement français, il sera peut-être facile d'obtenir le rappel du sieur Brune, vu que celui-ci n'est pas censé en grâce auprès du triumvirat actuellement dominant, et doit même avoir hésité à se prononcer en faveur de la révolution du 9 dernier. On espère également à cette occasion pouvoir faire relever d'ici le sieur Deforgues, qui a trop fortement insisté sur la destitution des principaux ministres bataves pour ne pas leur rester désagréable et inquiétant. Il vient en attendant des se légitimer derechef dans sa qualité de ministre de la République française par la communication officielle des changemens provisoires qui ont eu lieu dans la forme de son gouvernement.

Il est décidé maintenant, qu'outre les 10 à 12.000 hommes de troupes françaises qui depuis la capitulation des Anglo-Russes ont déjà quitté successivement le territoire batave, en se rendant soit sur le Rhin, soit dans les départemens belges, il en sera encore retiré un nombre à peu près égal pour rentrer dans l'intérieur de la France, de sorte qu'il ne restera guère au delà de 12.000 Français dans ce pays-ci.

258. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 28 Nov. 1799 [1]).

Le général Brune est parti ce matin pour Paris. Il a choisi l'inspecteur général Kellermann pour commander pendant son absence.

Quoiqu'il compte probablement employer ce voyage à se mettre en grâce auprès des consuls français, les régens bataves, dont il s'est montré si ouvertement l'ennemi, espèrent cependant ne plus le revoir à la Haye. Ils travaillent avec d'autant plus d'ardeur à son éloignement définitif, qu'ils savent maintenant qu'il avait non seulement des projets de destitution, mais même de réclusion ou de déportation contre plusieurs d'entr'eux. En attendant le sieur Brune ne quitte pas la Hollande sans avoir avancé ses intérêts pécuniaires par la reconnaissance que les patriotes pensent devoir à ses services militaires. Après que le Corps législatif lui eût décrété une récompense, il déclara publiquement qu'il n'accepterait point d'argent et se contenterait d'un simple cadeau honorifique; mais à cette démonstration ostensible de délicatesse il n'a pas rougi d'ajouter secrètement la demande d'un million de livres. On s'est borné à lui accorder deux cent mille florins en obligations bataves, qui selon le cours actuel forment une valeur effective de plus de quatre vingt mille. Quant au rappel du sieur Deforgues, les rapports du sieur Schimmelpenninck l'annoncent comme une chose décidée, et assurent que le sieur Bourgoing est nommé pour lui succéder. On paraît ici fort content d'un pareil

1) Als voren.

choix; mais je crois m'apperce ir que le changement qui vient de faire rentrer le sieur Talleyrand au ministère des affaires extérieures ne rencontre pas également la même approbation, et que si l'on est maintenant plus rassuré contre des dispositions anarchiques de la part des gouvernans français, on ne l'est nullement encore sur les effets de leur cupidité . . . . .

259. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 9 Dec. 1799 [1]).

Le général Kellermann, chef *ad interim* de l'armée française en Hollande, a été appelé subitement à Paris. Le général Desjardins commande pendant son absence.

On ignore encore les véritables raisons de cette révocation inattendue. La majeure partie du public, sans doute mal instruite, l'attribue à la nécessité de concerter à Paris les mesures de précaution contre la prétendue augmentation des troupes de V. M. en Westphalie. Il est vrai que cette dernière circonstance a été officiellement alléguée ici par les militaires français pour motiver le non-départ des trois demi-brigades [2]) qui étaient prêtes à quitter la Hollande, et qui maintenant sont censées devoir former un cordon vers les frontières allemandes. On a même forcé le gouvernement batave d'adresser à ses troupes des ordres pour la formation d'un cordon pareil, mais qui ont déjà été révoqués. Ce gouvernement-ci paraît persuadé de la non-existence des dangers dont on veut le menacer du côté de V. M., et croire que tout le bruit en question n'est peut-être même qu'une invention du général Brune pour laisser à ce pays, qu'il hait, l'entretien onéreux d'environ 7000 hommes de plus. Aussi fait-on de nouvelles tentatives pour se débarrasser d'un fardeau inutile. Le ministère batave a gagné avec assez de facilité la bonne volonté du sieur Kellermann, qui a promis d'employer tout son crédit à Paris pour épargner à la Hollande ces vaines démonstrations de défense, pour faire rappeler d'ici les troupes françaises qui excéderont le nombre de 12 à 14.000 hommes, pour faire réduire en proportion la quantité de généraux employés actuellement à cette armée, et dont le traitement s'élève à 36.000 florins par mois; enfin pour obtenir la suppression de la place si coûteuse de général en chef, dont les fonctions pourraient être exercées par un des généraux de division. Afin de presser et de faciliter au sieur Kellermann l'exécution de ses promesses, on vient d'envoyer après lui le commissaire de guerre hollandais Janssens, agent de confiance, qui a déjà été employé à des commissions de ce genre en France. En attendant le Directoire batave a peut-être anticipé trop tôt sur les changemens, en ôtant

---

1) Als voren.

2) Bielfeld 2 December: „Trois demi-brigades françaises faisant partie des troupes qui s'apprêtaient à quitter le territoire batave viennent subitement de recevoir contre-ordre. On a renforcé en même tems les garnisons de Nimègue et de Grave. Cette mesure fait renaître ici de bizarres inquiétudes sur les intentions de V. M., puisqu'on la croit en connexion avec certains avis venus de Paris, qui annoncent, Sire, une augmentation de Votre armée en Westphalie. . . . . . Il me paraît assez probable que la France a fait répandre à dessein le bruit en question, afin d'avoir un prétexte pour laisser en Hollande ces trois demi-brigades dont elle avait promis de débarrasser le gouvernement batave, mais qu'elle est sans doute embarrassée de nourrir dans son intérieur."

il y a quelques jours au général en chef français le commandement des troupes hollandaises qu'il exerçait pendant la campagne.

Le sieur Schimmelpenninck vient d'être chargé d'une négociation encore plus importante, mais dont la base me paraît aussi bien plus délicate. On désirerait savoir si le nouveau gouvernement français, après avoir terrassé la constitution de son pays, serait disposé à opérer une révolution analogue dans les Provinces-Unies, ou du moins à souffrir que l'on suive ici son exemple. J'ai lieu de croire que cette idée vient du sieur van der Goes, et que les membres du Directoire, dont quatre sont des hommes assez dociles et surtout degoûtés de leur place, n'ont fait qu'y consentir. Ce ministre m'a parlé à différentes reprises de son désir de voir établir ici une constitution qui, fondée sur un systême représentatif moins démocratique que celui d'aujourd'hui, et renfermant un pouvoir exécutif présidé par le Prince héréditaire, pourrait concilier les deux partis et mériter la protection de V. M. Je n'ai pu me procurer une confidence directe du sieur van der Goes sur les projets qui l'occupent actuellement. Peut-être est il désespéré, Sire, de Vous intéresser à leur réussite. Voilà cependant les notions qui me sont revenues de mes propres observations. Le sieur van der Goes doit avoir combiné avec le sieur Mollerus, ci-devant secrétaire du conseil d'Etat et un des membres les plus estimables du parti stathoudérien, un essai de réunir les stadhoudériens avec les patriotes. Dans ces vues le sieur Mollerus doit avoir été non seulement au Helder auprès du Prince héréditaire, mais même à Londres et à Hamptoncourt. On ajoute qu'à son retour ces deux personnes ont ébauché une constitution pareille à celle qui selon les gazettes serait maintenant proposée à Paris, et portant principalement l'existence d'un pouvoir exécutif concentré entre deux conseils subordonnés à un seul et unique chef. Un pareil plan conçu par les deux hommes en question, aurait naturellement amené le rétablissement de la maison stadhoudérienne, et malgré cela on m'assure que le sieur van der Goes se flatte de le faire agréer à Paris.

260. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 12 Dec. 1799 [1]).

V. M. aura peut-être déjà appris par Ses lettres de Paris, que le gouvernement batave y a fait faire depuis peu de nouvelles tentatives pour obtenir la neutralité des Provinces-Unies, proposition qu'il doit avoir accompagné d'offres pécuniaires assez considérables. J'apprens que le sieur van der Goes croit n'avoir échoué dans cette négociation que parce que le sieur de Musquiz aurait jugé à propos de faire alors la même demande en faveur de son pays, et que les consuls français se seraient trouvés dans le cas de donner un égal refus à tous deux pour ne point montrer plus de déférence envers la Hollande qu'envers la cour d'Espagne.

L'espérance du gouvernement batave d'être débarrassé non seulement de la personne du général Brune, mais aussi du poste coûteux qu'il occupait, n'a également point été de longue durée. Un courrier extraordinaire du sieur Schimmelpenninck vient de porter hier la nouvelle positive que ce général,

1) Als voren.

après avoir été fort bien traité par les consuls, est confirmé dans son emploi à la Haye et va y reparaître incessamment. Quoiqu'on se flatte que la faveur qu'il a rencontrée à Paris n'aura pas été assez complète pour donner champ libre à ses idées révolutionnaires sur ce pays-ci, il n'en est pas moins vrai que son retour doit mettre le Directoire et les ministres bataves dans une position encore plus embarrassante que par le passé, et qu'ils seront obligés peut-être de revenir sur quelques-unes de leurs dispositions. L'opinion du sieur Brune pourrait influer par exemple d'une manière fâcheuse sur la décision d'un point qui contribue actuellement à diviser les différentes nuances de patriotisme: c'est l'exécution définitive de la publication du 23 août dernier contre tous ceux qui se rendraient coupables de mouvemens révolutionnaires ou d'une complicité formelle avec l'Angleterre et la maison d'Orange. La première chambre législative avait émis récemment un décret qui limitait l'application de la loi en question, mais la seconde chambre trouvant ces modifications-ci encore trop sévères, et voulant vraisemblablement une amnistie complète, y refusa sa sanction. Au reste la loi subsiste en entier et donne lieu à des procédés assez contradictoires. Tantôt les agens du gouvernement se conformant aux vues de douceur du Directoire, relâchent la plupart des personnes arrêtées (principalement en Nord-Hollande et au Lemmer) pour actes contre-révolutionnaires; tantôt cédant aux cris du parti jacobin, qui réclame une prétendue vengeance nationale, ils font de nouvelles arrestations. On suppose cependant que le système de modération et d'équité prévaudra finalement, à moins de quelque puissante intervention étrangère. Il est plus que probable qu'un pareil but a également opéré le décret que vient de prendre le législature pour renouveler les dispositions prohibitives contre l'importation des marchandises anglaises. Comme il s'est écoulé quelques semaines entre l'expiration de cette loi temporaire du 23 octobre 1798 et son renouvellement, on se flattait dans l'idée agréable de la voir entièrement mise de côté. Déjà plusieurs bâtimens chargés de houilles anglaises avaient paru dans la Meuse et vendu cet article au quart du prix ordinaire, lorsque le gouvernement s'est cru obligé, par égard pour la France, de revenir au maintien d'une mesure si funeste au commerce hollandais.

261. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 14 Dec. 1799 [1]).

J'apprends avec le plus grand étonnement qu'une certaine baronne de Dorth de Holthuysen a été condamnée à mort et fusillée en Gueldres, en haine de son attachement à la maison d'Orange, et que les prisons des Provinces-Unies renferment encore une foule de malheureux qui sont menacés du même sort, parce qu'ils ont témoigné par quelques démarches imprudentes, lors de la dernière invasion anglo-russe, leur prédilection pour l'ancien ordre des choses. On cite entre autres le nommé van Hees, receveur et batelier à Hedel dans l'île de Bommel, qui a été traduit devant la cour de justice d'Arnhem sans avoir commis d'autre crime que de désarmer deux gendarmes français et d'arrêter un vaisseau de foin chargé pour Harlem. Il m'est impossible de regarder d'un œil indifférent ces actes de rigueur et de barbarie,

---

1) S. A.; Rep. 34 n°. 227aa.

qui ajoutent encore à toutes les injustices criantes que les ennemis de la maison d'Orange ont commises contre elle et contre ses adhérens. Mon intention est donc que vous en parliez au sieur van der Goes, et que vous lui manifestiez de la manière la plus positive le vif intérêt que je prends aux infortunés qui sont actuellement en butte aux persécutions du gouvernement batave. Vous lui direz que j'augure trop bien de son caractère personnel et de sa façon de penser, pour ne pas être persuadé qu'il s'emploiera avec chaleur et sans perte de temps à inspirer à ses corégens les sentimens d'humanité que je leur recommande, et à leur faire comprendre la nécessité d'user de douceur et d'indulgence envers ceux de leurs compatriotes qui peuvent s'être livrés à des démonstrations inconsidérées. Ils ont devant les yeux l'exemple du gouvernement actuel de la République française, qui paraît décidé à se relâcher dans son administration intérieure des principes de l'ancienne sévérité révolutionnaire; et s'il fallait d'ailleurs aux Hollandais d'autres motifs pour les ramener aux voies de l'équité et de la modération, mon intervention devrait les leur fournir de reste. Je m'attends, par conséquent, qu'elle produira tout son effet et que vous serez incessamment dans le cas de m'en faire votre rapport. Un refus, ou direct ou indirect, ne pourrait que m'indisposer à juste titre et exciter dans mon cœur un ressentiment que j'aurais de la peine à surmonter.

FINCKENSTEIN. ALVENSLEBEN. HAUGWITZ.

262. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 19 Dec. 1799 [1]).

Quoique l'on voit ici avec plaisir la plupart des changemens qui ont eu lieu depuis la révolution consulaire, et que surtout l'abolition de l'inique loi du 29 nivôse, qui a trop longtems protégé les vexations des corsaires, ait causé une forte satisfaction, on croit s'apercevoir néanmoins que les nouveaux meneurs de la France ne sont pas absolument disposés à traiter ce pays-ci avec les égards et les ménagemens désirés. Le gouvernement batave vient d'en recevoir par son ministre à Paris une preuve assez embarrassante. Le sieur Talleyrand a fait au sieur Schimmelpenninck des ouvertures formelles pour obtenir de la Hollande un emprunt de six millions de florins. Une pareille demande, doublement fâcheuse dans le moment actuel, où les frais de la campagne passée forcent la législature à s'occuper déjà de la discussion d'un nouvel impôt extraordinaire, ne pouvait trouver une prompte soumission, et le sieur Schimmelpenninck a ordre d'exposer l'impossibilité d'y satisfaire. Il a été chargé par le même courrier de présenter les motifs d'économie et d'indépendance qui ont engagé le Directoire batave à ôter au général Brune le commandement des troupes hollandaises. Au reste cette mesure-là continue à être un objet d'animosité entre le gouvernement et les agens français. Le commandant en chef *ad interim* Desjardins, de même que le sieur Deforgues, ont fait successivement les plus fortes réclamations contre cette prétendue atteinte aux droits du chef de l'armée française en Hollande. Au reste le sieur Brune n'a point encore quitté Paris, et l'on paraît même avoir repris quelqu'espérance d'empêcher son retour à la Haye.

1) R. A. (B.).

Quant au plan que projette le sieur van der Goes pour procurer aux Provinces-Unies une nouvelle constitution propre à rapprocher les patriotes et les partisans de la maison d'Orange, j'apprens encore quelques indices confirmatoires de ce que j'en ai mandé à V. M. dans mon avant-dernier rapport. J'ai lieu de croire que le sieur de Leeuw, représentant d'Utrecht au Corps législatif, et un des hommes considérés dans le régime actuel, a pris part aux idées en question, et qu'il participe en conséquence aux conférences avec le sieur Mollerus; mais quoique le sieur Schimmelpenninck ait sans doute reçu également les confidences nécessaires sur cette affaire délicate, il paraît cependant qu'il ne s'en ouvrira à Paris qu'après avoir vu la mise en activité de la nouvelle constitution française et l'esprit qui la dirigera.

En conformité d'un décret du Corps législatif, toutes les communes de cette République célèbrent aujourd'hui une fête au sujet de l'expulsion des troupes anglo-russes.

La plupart des membres du corps diplomatique à la Haye se sont dispensés d'assister aux fêtes qui ont eu lieu ce matin, d'autant plus que le sieur van der Goes avait eu le bon esprit de ne leur adresser qu'une invitation secrète.

263. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 23 Dec. 1799 [1]).

La fête du 19 est devenue l'objet d'une critique assez fondée. On est surpris que, dans un tems où les finances de l'État sont tellement épuisées, dans une saison rigoureuse, où plusieurs établissemens de charité manquent du nécessaire, le Corps législatif ait pu prendre sur lui de faire dépenser plus d'un million, somme à laquelle on évalue les frais de cette fête sur toute l'étendue de la République, pour une vaine demonstration, qui en outre répond si peu aux véritables sentiments de la pluralité des habitans. On aurait souhaité surtout qu'au lieu d'une pareille solemnité dispendieuse, l'événement en question eût été célébré par une amnistie pour les individus de différens partis qui se trouvent détenus en ce moment à la suite de vrais ou prétendus délits politiques. Certain acte qui devait avoir lieu aujourd'hui, a fait sentir d'autant plus fortement cette dernière considération. Les sieurs van der Hoeven et Eykenbroek, deux membres les plus actifs de la faction jacobine, lesquels avaient comploté ici et en France contre l'autorité et même la vie des régens bataves actuels, venaient de recevoir leur sentence par la cour de justice d'Hollande. Elle les condamnait à subir l'appareil public du dernier supplice, à être renfermés pendant dix ans, et bannis ensuite du territoire de la République. Leur exécution devait se faire ce matin, mais elle répugnait extrêmement à beaucoup de membres du gouvernement. La perspective d'augmenter par là le mécontentement toujours fermentant du parti jacobin et de choquer le gouvernement français, au nom duquel le sieur Deforgues avait fortement réclamé le pardon de ces criminels et de leurs complices, et celle de devoir déployer alors une égale séverité envers plusieurs partisans de la maison d'Orange, emprisonnés pour s'être trop mis en avant pendant la présence des Anglo-Russes, et que le Directoire désirerait cependant pouvoir épargner,

---

1) Als voren.

quadraient mal avec le respect que l'on tâche de conserver ici autant que possible pour les formes judiciaires. Enfin le Corps législatif s'est décidé depuis, après de fortes discussions, à prononcer une surchéance de l'exécution, et s'occupera demain des mesures définitives que la convenance peut prescrire à l'égard de ces coupables.

264. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 26—27 Dec. 1799 [1]).

D'après le dernier rapport du sieur Schimmelpenninck, cet homme marquant doit être aussi peu satisfait de la présente tournure des choses en France que ne le serait la majorité du public. Il se pourrait même que cette observation du ministre batave ait été influencée par les autres mauvaises nouvelles qu'il a dû mander en même tems. Il a notifié positivement le retour du général Brune, en ajoutant qu'il était chargé de tirer de l'armée française en Hollande un corps destiné à agir dans la Vendée; qu'il paraissait en attendant jouir depuis de quelque crédit près de Bonaparte et s'en servir à dénigrer le sieur van der Goes et lui, Schimmelpenninck. Il a assuré de plus, que c'est pleinement d'après les intentions du gouvernement français actuel que le sieur Deforgues a demandé il y a quelque tems le renvoi de quatre ministres bataves, ce qui fait craindre que l'on ne revienne à la charge pour cet objet; enfin il a témoigné au sieur van der Goes qu'il jugeait absolument hors de saison de sonder les régens français sur des changemens à faire à la présente constitution batave, et qu'il était d'autant plus persuadé que ceux-ci n'agréeraient pas une pareille idée, vu que Bonaparte avait fortement désapprouvé la dernière révolution de Gênes. Il règne néanmoins ici, et surtout à Amsterdam, une persuasion assez générale de la proximité du changement en question, perspective à laquelle on attribue même la baisse que les fonds hollandais ont éprouvé depuis quelques jours. En attendant il paraît que même avant cette réponse du sieur Schimmelpenninck, le sieur van der Goes avait déjà abandonné son projet d'une consitution plus ou moins favorable à la masion d'Orange. Il m'a donné à entendre qu'après avoir travaillé dans ce sens avec quelques hommes distingués du parti stathoudérien, et tâché de faire solliciter par leur canal l'intervention de V. M. pour la réussite du plan en question, il s'était vu obligé de rompre avec eux, puisqu'ils exigeaient de lui d'entrer en relation avec l'Angleterre et le Prince d'Orange, ce qui serait incompatible avec les devoirs de sa position actuelle . . . . .

27 décembre. — Je me suis empressé de faire connaître au sieur van der Goes le précis des ordres que V. M. m'a adressés en date du 14 décembre au sujet des personnes poursuivies par le gouvernement batave pour avoir laissé éclater pendant la présence des troupes anglo-russes leur attachement à la maison d'Orange. J'ai trouvé chez ce ministre, déjà prévenu par le sieur Bourdeaux des intentions de V. M., toutes les dispositions favorables que j'ai lieu d'attendre de sa part. Il m'a assuré, Sire, que très sensible à la bonne opinion dont vous l'honorez dans cette occasion, il ferait son possible pour le

1) Als voren.

succès d'une demande si conforme à ses opinions personnelles; qu'il était persuadé que les membres du Directoire nourrissaient les mêmes sentimens de moderation: mais qu'un incident, survenu dans ce moment-ci, pourrait peut-être apporter quelqu'obstacle à leur réalisation. Il me fit part alors de l'affaire des sieurs van der Hoeven et Eykenbroek, détaillée dans mes dernier rapports, et me prouva par la communication des pièces originales, que le sieur Deforgues avait réclamé de la manière le plus forte l'élargissement des ces Jacobins; mais que le Directoire avait fait répondre d'abord à Paris que le gouvernement batave ne pouvait, sans se dégrader, obéir à une requisition qui attaquait et son indépendance et le respect pour la marche de l'ordre judiciaire. Le sieur van der Goes observa que l'on se compromettait ici vis-à-vis de la France et et d'une faction encore puissante, en adoptant des principes de rigueur à l'égard d'un parti sans les exécuter également envers l'autre; qu'il s'agissait donc de trouver maintenant un expédient convenable pour épargner ces deux personnes, ce qui offrirait alors un acheminement à la même indulgence envers les stathoudériens. Immédiatement après cette conversation j'appris que le contenu de la lettre du sieur Bourdeaux sur l'objet en question, communiqué à différens autres membres du gouvernement, avait excité une forte sensation, et que l'alternative de déplaire à V. M., ou de choquer la France, ou enfin d'annuller politiquement une sentence d'une cour de justice, les embarrassait fort. Cependant la nécessité de concilier les deux premières considérations l'emporta. La législature prononça une surchéance de l'exécution des sieurs van der Hoeven et Eykenbroek, et demanda un rapport de la cour d'Hollande sur les circonstances de leur délit, démarche qui peut faire regarder leur grâce comme certaine. Ayant vu depuis le sieur van der Goes, il m'a témoigné avec satisfaction qu'après ce premier pas d'indulgence les partisans de la maison d'Orange éprouveraient peut-être la même faveur; que déjà les conseils militaires, établis pendant la campagne, et qui avaient produit sans la connaissance du Directoire l'exécution hasardée de la baronne de Dorth, se trouvaient abolis; qu'en attendant le secrétaire du Directoire était chargé de présenter dans peu de jours un rapport sur la lettre du sieur Bourdeaux, et qu'il ne tarderait pas à me communiquer l'arrêté qui serait pris en conséquence.

265. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 13 Jan. 1800 [1]).

Le sieur Comps, ancien secrétaire de Mirabeau, est venu avant-hier en grande diligence de Paris. Il est chargé de communiquer ici tout ce que le sieur Schimmelpenninck aura pu apprendre des instructions du sieur de Sémonville. Celui-ci est également attendu d'un moment à l'autre. Son arrivée va sans doute éclaircir les incertitudes sur la nouvelle révolution qu'on croit destinée à ce pays-ci. Malgré l'attente générale qui existe à ce sujet, rien ne paraît encore fixé ni sur l'initiative, ni sur le véritable esprit d'un pareil changement. La plupart des membres marquans du gouvernement assurent qu'ils s'y opposeront de toute force; mais il est permis de douter de la réalité de ces protestations. Il est sûr que la présente constitution n'a par elle-même aucune espèce

1) Als voren.

d'adhérens, et l'établissement d'un régime pareil à celui qui existe maintenant en France pourrait convenir aux vues de différens partis. Les modérés y trouveraient plus de concentration et de vigueur du pouvoir. Ils pourraient en même tems opérer des modifications dans le nombre et le salaire des fonctionnaires publics, modification doublement nécessaire dans ce moment-ci, où l'on s'occupe à réduire le tableau des dépenses pour l'année courante, lequel, d'après sa première formation, s'élevait à la somme exorbitante de 90 millions de florins. Les républicains plus ardens peuvent entrevoir dans la révolution en question au moins une mutation des hommes en place, laquelle les rétablisse peut être eux-mêmes à la tête des affaires. En effet si la France veut diriger ce changement d'après ses intérêts exclusifs et choisir les nouveaux régens selon leur degré de dévouement envers elle: elle devra les chercher principalement dans le parti violent. D'un autre côté l'opinion publique nomme des personnes connues par des principes tout opposés. On désigne alternativement pour le poste de premier Consul les sieurs Schimmelpenninck, de Beveren, de Leeuw, Spoors et van der Goes, hommes qui tous me paraissent être sur la dernière ligne du républicanisme actuel, et peu disposés à sacrifier leur patrie à la France pour le maintien du prétendu système populaire. En attendant on se flatte ici qu'en tout cas il ne sera pas difficile de gagner la bonne volonté du sieur de Sémonville, vu qu'avant de partir de Paris il a déjà accepté une somme d'argent du gouvernement batave pour les frais de son voyage.

266. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 13 Jan. 1800 [1]).

. . . . . Si le Directoire batave est subordonné aux volontés de la République française au point de ne pas oser se livrer aux sentimens de justice et d'humanité que je lui ai recommandés, il devrait se dispenser du moins d'exprimer son refus par une résolution formelle, et s'appliquer à faire le bien en silence, en ménageant une issue favorable aux procédures qui ont été intentées aux adhérens de la maison d'Orange. L'essentiel sera cependant toujours que mes intentions soient remplies de manière ou d'autre, et vous n'avez qu'à dire au sieur van der Goes que je veux bien m'en remettre aux espérances qu'il vous a données, et à la bonne opinion que j'ai conçue de ses dispositions personnelles. C'est dans ce sens que vous lui continuerez vos représentations en faveur des infortunés qui sont encore sous la loi, sans excepter le nommé van Hees, qui excite un intérêt général et qui n'a eu d'autre tort que de se laisser emporter par son zèle; car il paraît y avoir de l'absurdité dans l'accusation qu'un seul homme puisse avoir empêché l'approvisionnement de toute l'armée républicaine.

ALVENSLEBEN. HAUGWITZ.

267. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 20 Jan. 1800 [2]).

Le sieur van der Goes m'a paru très satisfait de la manière dont le ministre d'État comte de Haugwitz a accueilli les explications du sieur

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
2) R. A. (B.).

Bourdeaux concernant les adhérens de la maison d'Orange, auxquels V. M. a daigné accorder Son intervention. Il se flatte, Sire, pouvoir en inférer que Vous rendrez justice aux raisons impérieuses qui ont empêché les membres vertueux du gouvernement batave de déférer plus complètement à Votre bienveillante intervention, et aux efforts qu'ils font secrètement pour remplir peu à peu la majeure partie de son objet. J'ai lieu de croire que les promesses réitérées du sieur van der Goes sur ce dernier point n'ont pas été vaines. Déjà l'élargissement des anciens régens stathoudériens d'Alkmaar a été suivi de celui des personnes arrêtées à Enkhuysen pour cause pareille, et la plupart des autres inculpés de ce genre qui n'ont point encore obtenu de sentence absolutoire, ont été arrêtés dans leurs maisons, ou se trouvent simplement sous la surveillance des municipalités . . . . .

Le sieur de Sémonville a présenté avant-hier ses lettres de créance. La manière dont il s'est expliqué envers plusiers personnes ne laisse guères de doute sur l'existence de ses instructions révolutionnaires. Au reste leur développement engagera les différens partis à se presser autour de lui pour tâcher de s'emparer de la future révolution. Si elle est abandonnée au Directoire, elle sera certainement moins sentie et conçue dans un sens plus modéré, que si elle est dirigée par le Corps législatif. Il s'agira de voir qui des deux pourra l'emporter auprès du ministre français, mais l'épuisement pécuniaire où se trouve le premier lui ravit les moyens les plus efficaces de réussir. Il ne saurait se procurer de nouveaux fonds sans s'adresser à la législature, qui étant sa rivale pour l'objet en question, ne voudra sans doute pas fournir des ressources contr'elle-même.

268. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 23 Jan. 1800 [1]).

Le premier essai de négociation du sieur Sémonville avec le gouvernement batave n'a été nullement satisfaisant. Après avoir reçu avant-hier un courrier extraordinaire de Paris, il se rendit le lendemain chez le ministre des relations extérieures et lui fit connaître qu'il était chargé de proposer la cession des droits de propriété de la République française sur la ville de Flessingue contre une certaine somme d'argent. Le sieur van der Goes ne lui laissa pas le tems d'entrer en détail sur sa proposition. Il lui déclara qu'on ne reconnaissait point ici l'existence de ces prétendus droits de souveraineté, vu que le traité de 1795 n'avait accordé à la France que la possession d'une partie du port comme propriété particulière; qu'au reste il pouvait se dispenser d'indiquer la somme exigée pour l'objet en question, vu que l'épuisement des finances de ce pays-ci le mettait absolument hors d'état de se prêter à un nouveau sacrifice pécuniaire quelconque; enfin qu'une continuité de pareilles prétentions de la part de la France équivaudrait à celle d'un asservissement complet et formel de la République batave. Le sieur Sémonville a répondu à ce propos par des assurances fort douces et amiables, mais n'a pu s'approcher en rien du but de sa conférence. On est maintenant très curieux de voir quelle influence ce refus pourra avoir sur la conservation des régens qui en ont

1) Als voren.

été les auteurs ou les organes. Cependant la pénurie allegueé par la sieur van der Goes est si vraie, qu'on ne voit encore aucun moyen suffisant pour couvrir l'énorme déficit que présente le tableau des dépenses de l'année courante. Quoiqu'il soit presque décidé qu'il y aura une nouvelle levée de 4 % sur les fonds, le ministre des finances doit avoir avoué qu'il lui manquerait néanmoins 18 millions pour faire face aux 80 demandés.

Le ministre de France a confirmé dans ce même entretien avec le sieur van der Goes un avis transmis ici par lettres du sieur Schimmelpenninck, que le consul Bonaparte vient d'adresser au ministère britannique de nouvelles ouvertures pacifiques. Les membres du gouvernement batave que j'ai occasion d'observer, paraissent en attendre le résultat avec plus de résignation que d'impatience. Ils ne se dissimulent pas que l'évacuation de ce pays-ci et le rétablissement du régime stathoudérien serait peut-être un des sacrifices qui coûterait le moins à Bonaparte, mais d'un autre côté les pénibles embarras de tout genre dont ils se voient entourés, et l'incertitude de leur existence même dans l'ordre actuel des choses, ne peuvent qu'affaiblir de plus leur intérêt à la conservation de celui-ci . . . . .

269. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 27 Jan. 1800 [1]).

. . . . . Tout paraît annoncer que le moment du changement attendu dans la constitution et la personne des régens s'approche à grands pas. L'abattement que l'on remarque chez plusieurs membres du gouvernement; les relations que le général Daendels, toujours empressé à se rendre instrument révolutionnaire, s'est procurées avec le sieur Sémonville; enfin la venue du général Augereau, arrivé ici hier au soir, me paraissent les précurseurs de cet événement. Le Directoire batave s'est décidé cependant à un acte de condescendance qui ne peut être considéré que comme une tentative de détourner l'orage. Il a consenti finalement à accorder à la France trois millions de florins pour la cession formelle des prétendus biens nationaux français, situés sur le territoire hollandais. Ces biens-fonds comprennent les domaines du Prince d'Orange, de l'Electeur de Bavière (inclusivement Megen et Ravestein), du Prince de Hohenzollern, de l'Ordre Teutonique et de quelques émigrés français. On sent parfaitement que l'incertitude du sort réservé en général à la République batave, rend un pareil arrangement incertain, et que même la somme en question, qui va être payée d'abord en numéraire, doit être regardée comme un véritable cadeau, mais aussi est-ce là le seul sacrifice pécuniaire auquel on a pu se résoudre ici. Après le refus reçu au sujet de Flessingue, le ministre de France est revenu à la charge près du sieur van der Goes, et a demandé que la Hollande entretint à ses frais 18.000 hommes de troupes françaises sur le Rhin. Cette prétention a été rejetée aussi fortement que la précédente. En ajoutant à cela la résolution constante de ne pas vouloir conférer au général Augereau le commandement des troupes bataves, il ne peut guères rester de doute que la France ne se décide enfin à mettre ici à la tête des affaires quelques hommes qui lui complairont. Quant à l'augmentation des troupes

1) Als voren.

françaises en Hollande, il paraît qu'elle aura effectivement lieu en partie, et qu'on enverra ici quelques corps de concrits pour les faire habiller et nourrir jusqu'à l'ouverture de la campagne . . . . .

270. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 30 Jan. 1800 [1]).

. . . . . La première entrevue du général Augereau avec le Directoire a été fort orageuse. Il a commencé par annoncer du ton le plus impérieux, qu'il était venu pour prendre le commandement des troupes français et bataves. Les Directeurs lui ont répondu fermement, qu'ils ne consentiraient jamais à ce dernier point. On s'est fort chamaillé de part et d'autre, et la modération des sieurs Sémonville et van der Goes a à peine suffi pour empêcher une scène indécente; mais l'objet de la dispute est encore tenu en suspens [2]). Le gouvernement batave en a référé derechef à Paris, d'où il attend avec impatience la décision finale, qui sera peut-être en même tems le signal de l'éloignement ou de la conservation des régens actuels . . . . .

271. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 3 Febr. 1800 [3]).

. . . . . J'aime à me flatter que le sieur van der Goes, fidèle à ses promesses, se fera un devoir de contribuer à la délivrance des adhérens de la maison d'Orange qui sont encore sous la loi, et vous ne discontinuerez pas d'employer vos bons offices en leur faveur. Ce ministre a fait preuve de fermeté en repoussant, comme il convenait, l'insoutenable prétention que la République française a osé élever sur la souveraineté de la ville et du port de Flessingue. C'est abuser étrangement du droit du plus fort, et insulter ouvertement à la teneur et à la foi des traités . . . . .

HAUGWITZ.

272. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 10 Febr. 1799 [1]).

Le sieur de Sémonville n'a pas discontinué ses tentatives pour engager le Directoire à céder de bon gré au général Augereau le commandement des troupes bataves. Il a tâché de détruire l'opinion existante sur le caractère révolutionnaire de ce militaire. Il a fait valoir les sacrifices portés par lui aux finances du pays en se prêtant à différentes mesures d'économie, surtout à la réforme du corps des guides dont son prédécesseur s'était entouré à grands frais. Enfin il a appuyé sur le besoin de réunir sous le même chef les deux armées républicaines dans un moment où une nouvelle attaque des Anglais paraissait menacer le territoire hollandais; mais ses représentations n'ont pas

1) Als voren.

2) „On commence à se flatter que le sieur Augereau ne sera peut-être pas aussi redoutable au gouvernement qu'on ne le craignait d'abord; que le jacobinisme dont il a la réputation est plutôt l'effet d'un manque d'éducation et de moyens, que le résultat d'opinions enracinées; qu'enfin il y aura possibilité de s'arranger avec lui" (Bielfeld 6 Febr. 1800).

3) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

réussi à frayer les voies à la décision arrivée hier de Paris. Un courrier extraordinaire lui a porté des ordres dans lesquels le sieur Bonaporte insiste sur la remise du commandement en question au général en chef français. Il a eu aujourd'hui à ce sujet une longue conférence avec le sieur van der Goes, que j'ai vu immédiatement après. J'ai trouvé chez celui-ci les traces d'un profond mécontentement. Il ne m'a pas dissimulé l'objet de leur entretien, et m'a fait entendre qu'il avait renouvelé son opposition à la demande du gouvernement français, en niant la nécessité des titres sur lesquels il se fonde, surtout celle de la convention qui fut ébauchée ici par le sieur Delacroix pour assurer plus d'avantages à l'armée française en Hollande. Il n'est guères probable cependant que le gouvernement batave puisse prolonger encore longtems cette suite de refus. L'objet de ma visite au sieur van der Goes ayant été de prendre des informations ultérieures concernant les adhérens de la maison d'Orange, en faveur desquels V. M. m'ordonne de continuer mes réclamations, il m'a donné à connaitre que le Directoire venait de demander un rapport des ministres des affaires extérieures, de la justice et de la police réunis, sur le parti à adopter envers les sieurs Eykenbroek et van der Hoeven; qu'il ferait tout son possible pour convaincre dans cette occasion le Directoire de la nécessité d'une amnistie générale au profit des stathoudériens en question; qu'il ne doutait plus de la réussite de ses intentions; que le ministre de la justice nourrissait les mêmes sentimens; et que quant à celui de la police, sa nullité généralement reconnue inspire de faire regarder son opinion comme assez indifférente. Le sieur van der Goes, en déplorant les délais et le détours auxquels on devait soumettre la décision de cette affaire, m'a renouvelé jusqu'à assurer positivement, que les personnes encore menacées par la loi du 23 août, sans excepter le nommé van Hees, n'avaient absolument rien à craindre dans l'intervalle; que quant à ce dernier il avait fait insinuer à la cour de justice de Gueldre de ne point hâter son jugement et de ne pas perdre ce vue l'intérêt de V. M. Je sais que le sieur Sémonville n'a pas caché aux régens bataves les expressions de bienveillance que je lui avais transmis, Sire, de Votre part, et qu'il s'est empressé d'y répondre en manifestant son désir de voir étendre aux adhérens de la maison d'Orange l'amnistie réclamée pour quelques individus jacobins. En attendant ce ministre m'a itérativement exprimé à quel point son collègue Beurnonville se loue de l'accueil grâcieux et flatteur qu'il avait auprès de V. M. et dè Son ministère. . . . .

273. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 17 Febr. 1800 [1]).

. . . . . Le sieur de Sémonville après avoir tâché vainement d'engager les régens bataves à lui faire les premiers un offre déterminé, leur a déclaré que son gouvernement avait dans ce moment un besoin urgent de 50 millions de livres, somme dont il comptait trouver une grande partie en Hollande, en laissant au reste à ce gouvernement-ci le choix ce la forme et des prétextes du payement.. Quoique toutes les personnes auxquelles le sieur de Sémonville a adressé sa demande lui aient donné un refus décidé, j'apprens néanmoins

1) Als voren.

que l'on s'occupe ici d'un projet tendant à la lui faire accorder en autant que les finances du pays voudront le permettre. Un des ministres les plus influens a proposé au Directoire de consentir à un nouveau payement extraordinaire, sous condition que la France garantisse solemnellement au gouvernement batave de ne pas le sacrifier à la paix. Quoique la crainte du contraire me paraisse s'accréditer de plus en plus chez les régens les mieux informés, je doute cependant que la pluralité du Directoire tienne assez à l'ordre actuel des choses pour vouloir acheter de la manière indiquée une vaine promesse. Au reste l'excursion que le ministre français vient de faire à Amsterdam pour ses affaires particulières, et où il a vu quelques membres marquans du parti stathoudérien qui ont intercédé chez lui pour leurs amis poursuivis par la loi du 23 août, a augmenté les appréhensions mentionnées en inspirant le soupçon, peut-être très hasardé, qu'il y aurait entamé des négociations politiques avec des adhérens du Prince d'Orange. J'ai trouvé le sieur de Sémonville depuis son retour à la Haye tellement obsédé d'affaires et de visites, que je n'ai pu, sans marquer de l'intention, me procurer un entretien suivi et particulier avec lui. Je me flatte pouvoir remplir demain les ordres de V. M. en tâchant de le sonder sur les véritables dispositions du sieur Bonaparte à l'égard d'un rétablissement conditionnel du Stathoudérat. Au reste j'ai pu remarquer que ce ministre ne paraît nullement effarouché de l'idée d'un terrassement du système républicain actuel dans ce pays-ci. En convenant dernièrement avec moi, que vraisemblablement l'Angleterre ne voudrait pas se prêter à une négociation pacificatoire qui n'eût un pareil changement pour base, il me dit que vu les animosités contre la maison d'Orange qui régnaient ici chez tant d'individus, il serait peut-être à désirer que la maison de Prusse eût quelqu'autre prince propre à être revêtu du pouvoir suprême en Hollande, ce qui présenterait plus aisément une espèce de conciliation; mais l'occasion et le ton de notre conversation ne m'ayant pas premis de la prolonger à mon gré, je ne saurais juger quel degré de conséquence on peut attacher à ce propos.

274. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 20 Febr. 1800 [1]).

. . . . . Il paraît qu'il n'existe point encore ici de notions certaines sur l'effet qu'a produit en Angleterre la nouvelle démarche pacifique du sieur Bonaparte. Aussi croit-on qu'elle ne pourra avoir de succès, que lorsque les représentations de V. M. auront engagé le ministère britannique à se montrer moins revêche. C'est avec un bien vif intérêt qu'on a appris ici que V. M. se serait déterminée à y travailler secrètement. Le sieur de Sémonville en me témoignant sa satisfaction à ce sujet me fit entendre, Sire, qu'une pareille intervention devrait amener sans doute des négociations plus suivies entre Vous et le gouvernement français relativement à la paix générale; qu'il ne se dissimulait nullement que vous ne pourriez abandonner dans cette occasion les prétentions de la maison d'Orange, et que la demande de son rétablissement dans les Provinces-Unies serait très vraisemblablement une suite de la médiation

1) Als voren. — Over de stappen van den Eersten Consul bij Engeland vgl. Sorel VI, 18, 34—35.

en question comme une condition de son succès. Il eût l'air de regarder cette demande comme si naturelle, comme si nécessaire de la part de V. M., que je serais tenté de croire son gouvernement déjà résigné à l'accorder. Cependant les explications qu'il m'a données sur les intentions du sieur Bonaparte s'éloignent encore plus on moins de cette idée. „Notre premier Consul," me dit-il, „est assurément trop bien revenu de tout fanatisme républicain pour s'opposer ici au retour d'une autorité aristocratique. Si le rétablissement de la maison d'Orange dans ses anciennes qualités pouvait, en nous procurant la paix, présenter en même tems une prespective solide de bonheur et de repos pour la Hollande, il s'y prêterait sans la moindre répugnance; mais il craint que ce ne soit pas là le moyen de calmer les esprits. Quoique le mécontentement incontestable de la plupart des Hollandais contre l'ordre actuel des choses ferait accueillir assez généralement avec avidité le changement en question, on ne peut disconvenir que l'aversion contre cette maison, et surtout le manque de confiance dans les talens des Princes d'Orange, père et fils, n'existe toujours chez une partie considérable de la nation. Les moindres fautes inséparables de tout gouvernement ne manqueraient pas de réexalter ces sentimens après le retour du régime stathoudérien. Il se formerait alors une nouvelle masse de mécontens, qui soit en se retirant en France, soit en y cultivant des relations, se lieraient avec les patriotes exclus de ce pays-là et y développeraient le levain révolutionnaire, appréhendé pour la tranquillité des deux Républiques. Il serait donc à souhaiter que l'on pût, comme Bonaparte tâche de le faire en France, neutraliser les différens partis en concentrant le gouvernement sous un chef qui n'eût point été l'objet des haines d'aucun d'entr'eux. Si le Prince Frédéric d'Orange, dont les vertus avaient su lui concilier l'attachement général, vivait encore, ce serait sur lui, sans doute, que se fixerait un pareil choix; mais à son défaut n'y aurait-il pas, par exemple dans la maison royale de Prusse, quelqu'autre prince propre à remplir ce but?" Il fut question alors de celui des Princes, cousins de V. M., qui par rapport à l'âge se qualifierait le plus pour la place mentionnée, du Prince Louis Ferdinand. Le sieur de Sémonville me demanda quelqu'éclaircissement sur son compte, et je ne pus me dispenser de rendre justice dans cette occasion aux qualités intéressantes qui le caractérisent, sans oser donner cependant au ministre français la moindre espérance qu'un pareil arrangement puisse entrer dans les vues de V. M. J'apprens, au reste, que l'idée de placer ici un prince étranger au timon des affaires a déjà roulé dans plusieurs têtes, et qu'on a indiqué entr'autres le Prince Frédéric de Hesse, ci-devant gouverneur de Maestricht. Il est peu vraisemblable cependant que tous les projets de ce genre aient pris jusqu'à présent la moindre racine.

275. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 24 Febr. 1800 [1]).

. . . . . L'épuisement total où est ce pays-ci en force les régens à continuer de refuser absolument les nouvelles demandes pécuniaires de la France. La pénurie des finances est telle, que même les membres du Corps législatif ne touchent pas d'appointement depuis quelque tems. On prévoit que le nouvel

1) Als voren.

impôt de 10 % sur les revenus et de 4 % sur les fonds, que le Directoire vient de proposer à la législature, mettra le comble au mécontentement des habitans. Les négociations qui tendaient à débarrasser cette République de la paye d'une partie de l'armée française qu'elle a à sa solde, sont entièrement rompues. Celle-ci doit au contraire être portée incessamment au complet de 25.000 hommes. On prétend qu'une partie des bandes chouannes qui viennent de se soumettre, sera envoyé ici pour cet effet. D'un autre côté le gouvernement français a renouvelé la demande de l'envoi de deux demi-brigades bataves sur le Rhin, mais on n'est pas plus disposé à l'accorder que par le passé . . . . .

276. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 27 Febr. 1800 [1]).

. . . . . Les grands objets de litige entre les gouvernemens français et batave paraissent sur le point de s'applanir. Le sieur de Sémonville a reçu dernièrement des lettres du ministre Talleyrand, qui lui disent, que vu le refus sérieux des Hollandais de se prêter à un arrangement pécuniaire, il doit laisser tomber cette demande, mais réclamer d'autant plus strictement, en conséquence des articles 7 et 8 du traité de 1795, la remise du commandement des troupes bataves au général Augereau, et l'envoi de deux demi-brigades hollandaises sur le Rhin. Les premières explications occasionnées par cette lettre entre la mission de France et le Directoire joint au sieur van der Goes, furent des plus fortes, et on parla de part et d'autre de la suspension complète du traité mentionné; mais la médiation du ministre d'Espagne et les dispositions conciliatoires du sieur de Sémonville ont rendu le calme aux esprits. Il est presque décidé maintenant, que le commandement en question sera accordé au général Augereau moyennant quelques limitations, par lesquelles surtout celui de la garnison de la Haye sera excepté de l'autorité qu'on va lui conférer. En conséquence ce général s'est plus ou moins engagé à employer ses bons offices pour faire dispenser la République batave de l'envoi de ses troupes en Allemagne . . . . .

277. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 3 Maart 1800 [1]).

Les éclaircissemens que le sieur de Sémonville a prétendu me donner sur les intentions définitives de Bonaparte à l'égard de ce pays-ci, et dont j'ai parlé à V. M. dans mon rapport du 20 février, ont été suivies de deux nouvelles ouvertures sur le même objet, mais entièrement opposées entr'elles. Par la première le sieur de Sémonville renchérissait sur les espérances qu'il m'avait fait concevoir, de pouvoir engager ce Consul à se prêter au rétablissement d'un régime stathoudérien conditionnel en Hollande. Il me fit entendre, que si V. M. voudrait faire quelque prosposition de ce genre à Paris, elle aurait les apparences fort vraisemblables de réussir, surtout si elle était émise avant que les succès possibles de la prochaine campagne eussent peut-être rendu la République française moins traitable. Il m'avoua cependant, que cette assurance n'était fondée que sur sa connaissance générale du caractère et des vues de Bonaparte;

1) Als voren.

mais que son désir de contribuer à un raprochement entre la Prusse et la France sur ce point important, l'avait porté à sonder directement les dispositions du chef de son gouvernement, et qu'il espérait m'en communiquer incessamment un résultat satisfaisant. Celui-ci n'a pas répondu à mon attente. Hier le sieur de Sémonville m'a confié que d'après les notions directes qu'il venait de recevoir, Bonaparte était décidé à maintenir de toutes ses forces l'absence d'un régime aristocratique et surtout de la maison d'Orange des Provinces Unies, et qu'il s'était expliqué dans ce sens de la manière la plus ferme et la plus tranchante.

Le sieur van der Goes, qui avait partagé avec moi ces communications confidentielles du ministre français, ne m'a pas dissimulé ses regrets de voir tomber cette perspective d'un adoucissement des malheurs de sa patrie. Il m'a fait connaître en même tems que ses nouvelles tentatives pour la neutralisation de la Hollande n'ont pas encore réussi. Le sieur Talleyrand a décliné provisoirement les ouvertures dont le sieur Schimmelpenninck était chargé à ce sujet; mais les rapports de ce dernier ont néanmoins donné l'espérance qu'une pareille proposition serait adoptée si elle venait de la part de V. M. Le sieur van der Goes, Sire, m'a conjuré en conséquence de Vous exprimer avec quelle ardeur il désirerait obtenir ce bienfait par Votre intervention. Il regarde la neutralité en question comme le seul moyen de sauver les Provinces-Unies de leur ruine, et paraît même avoir persuadé le sieur de Sémonville de la convenance d'une pareille mesure. Il lui a fait entrevoir le peu de profit que la France pourra tirer à l'avenir de ce pays, dont la défense resterait une charge pour elle. Il lui a fait sentir surtout le danger du mécontentement toujours augmentant chez les habitans, et la perspective presqu'indubitable que ceux de la Zélande accueilleront à bras ouverts le débarquement attendu des Anglais. Il a ajouté enfin, qu'un arrangement qui mettrait les Hollandais à même de reprendre peu à peu les ressources de leur commerce abattu, et qui les assurerait d'être désormais à l'abri de toute nouvelle prétention pécuniaire de la part de la France, serait la seule condition sous laquelle on pourrait accorder une partie quelçonque des 25 millions demandés par elle. Le sieur de Sémonville, en appréciant ces argumens, paraît ne pas souhaiter moins que le ministre batave de voir V. M. se prêter à la démarche désirée, qui, à ce qu'il espère, ne serait pas sans succès à Paris. Le sieur van der Goes se flatte, au reste, qu'une neutralité obtenue, Sire, par Votre protection, deviendrait en tout sens l'avant-coureur d'un meilleur ordre de choses pour cette République, et l'acheminement vers un gouvernement plus solide, qui serait généralement reçu avec reconnaissance de Vos mains. Il m'a témoigné qu'il n'oserait donner de développement plus étendu à ces idées avant de Vous savoir disposé à y entrer; mais qu'il souhaiterait en ce cas pouvoir envoyer à Berlin un agent secret, chargé de transmettre et de recevoir les explications nécessaires. Quant à ce dernier projet, le sieur de Sémonville ne m'a pas paru le goûter. Il craint que l'apparition d'un tel émissaire ne puisse causer ombrage à son collègue Beurnonville, et préférerait que je devinsse ici l'organe des intentions de V. M. dans cette affaire.

278. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 13 Maart 1800 [1]).

V. M. auru vu maintenant par mon rapport du 3 combien Elle a eu raison de se défier de la solidité des assurances que m'avait données le sieur de Sémonville au sujet des prétendues intentions conciliatoires de Bonaparte envers ce pays-ci. Aussi depuis qu'il s'est vu obligé de retraiter ces ouvertures hasardées, il s'est abstenu vis-à-vis de moi de toute insinuation ultérieure, et paraît assez revenu de l'espérance des arrangemens dont il se plaisait auparavant à m'entretenir.

Les rapports verbaux du commissaire hollandais Janssens, récemment retourné de Paris, s'accordent entièrement avec les lettres du sieur Schimmelpenninck en assurant que le premier Consul reste aussi fort décidé à maintenir l'état actuel des Provinces-Unies, que la possession de la Belgique et la limite du Rhin. Même la neutralisation de cette République-ci, qui continue à être l'objet des vœux de la pluralité des régens, paraît répugner absolument au systême de la France. Cependant le sieur van der Goes n'a point encore perdu toute espérance de pouvoir l'y déterminer par des promesses pécuniaires. Il a même fait entrevoir au sieur de Sémonville la perspective d'un payement de 40 millions de livres comme prix d'une pareille condescendance; mais comme le gouvernement batave est toujours persuadé que la neutralité qu'il désire ne pourra jamais être effectuée que par l'intervention de V. M., le sieur Bourdeaux va être chargé, Sire, de reproduire pour cet effet auprès de Votre ministère les sollicitations que j'ai transmises dans mon rapport du 3 dernier. Au reste, le gouvernement français essaye tous les moyens pour trouver ici quelque remède à l'épuisement de ses finances. Quoique les demandes directes du sieur de Sémonville sur cet objet aient cessé pour le moment, on recommence cependant à Paris de travailler le sieur Schimmelpenninck pour faire acheter à la République batave la diminution des troupes françaises soldées par elle, en représentant le danger d'une invasion anglo-russe comme moins probable que par le passé. En outre Bonaparte vient d'envoyer ici un de ses conseillers d'État, le général Marmont, qui est chargé de négocier à Amsterdam une somme de 12 millions de livres à des conditions quelconques, soit contre des rescriptions bataves, soit des domaines nationaux, ou des coupes de bois. Il est arrivé hier soir à la Haye . . . . .

279. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 14 Maart 1800 [2]).

Je vois que le sieur Sémonville, après vous avoir flatté pendant quelque temps d'un changement favorable dans l'intérieur des Provinces-Unies, a fini tout à coup par revirer de bord, et par vous annoncer l'opposition très décidée de Bonaparte contre l'établissement d'une autorité héréditaire et la rentrée de la maison d'Orange. Cette explication tranchante contraste singulièrement avec les principes antirévolutionnaires que le ministre de France attribuait au premier Consul, il n'y a qu'une huitaine de jours, et elle fournit en même

1) Als voren.
2) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

tems une nouvelle preuve du peu de fond qu'il y a à faire sur les dispositions conciliatoires du gouvernement français. Comment peut-on s'imaginer, après cela, que j'emploierai mon intervention pour négocier la neutralité de la Hollande? et comment peut-on croire que l'Angleterre prêterait jamais les mains à une pareille proposition, à moins qu'on n'y joignît d'autres adoucissemens, et nommément l'espérance solide d'un raccommodement avec la famille stathoudérienne? Il vous était aisé de préjuger que, dans l'ordre actuel des choses, les ouvertures du sieur van der Goes ne seraient point de nature à être acceptées, et vous avez donc eu grande raison d'écarter la mission d'un agent secret à Berlin, qui n'aurait pas seulement été qualifié pour entamer une négociation officielle, et dont la présence n'aurait, par conséquent, abouti à rien. Je vous autorise à communiquer toutes ces observations tant au ministre batave qu'à celui de France.

HAUGWITZ.

280. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 24 Maart 1800 [1]).

Quoique le sieur de Sémonville ait paru ne pas être contraire à l'idée d'une neutralisation de la Hollande, il a cependant reçu les objections de V. M. contre la réalisation de ce projet comme un résultat auquel il s'attendait, et m'a avoué que tout comme l'Angleterre ne voudrait probablement pas se prêter à un pareil arrangement sans l'espérance solide du retour de la maison d'Orange, de même Bonaparte s'y refuserait, sans doute, en y voyant un acheminement vers le rétablissement du Stathoudérat; mais le sieur van der Goes a été d'autant plus peiné de la décision de V. M. sur l'objet en question. Il se flattait d'un côté que les 40 millions de livres qu'on pourrait promettre au premier Consul comme prix de son consentement à cette neutralité ne seraient pas rejetés, si la puissante intervention de V. M. se joignait aux offres bataves; qu'il ne serait même pas impossible d'engager celui-ci à consentir que les troupes françaises en Hollande fussent remplacées par des troupes prussiennes, et que comme un pareil changement mettrait positivement le sort final des Provinces-Unies entre les mains de V. M., il ne pourrait également pas être entièrement contraire aux vues de S. M. Britannique. Il m'assura même, Sire, que selon ses nouvelles cette cour irait incessamment réclamer votre médiation auprès de la France pour les affaires de ce pays-ci. Je ne saurais néanmoins m'empêcher de croire que les désirs du sieur van der Goes l'ont induit à ajouter foi dans cette occasion à des rapports hasardés, et que d'un autre côté il trouverait même dans le Corps législatif batave une forte opposition contre la neutralité dont il s'occupe . . . . .

281. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 7 April 1800 [2]).

J'ai vu par un rapport du sieur Bourdeaux, que celui-ci s'est acquitté des ouvertures auxquelles V. M. s'attendait au sujet de la neutralisation des

1) R. A. (B.).
2) Als voren.

Provinees-Unies. Les observations que j'ai transmises au sieur van der Goes sur cet objet l'avaient suffisamment préparé, Sire, à la réponse vague que son agent vient de recevoir de votre ministère. Il y était d'autant plus résigné, qu'il avait également reçu de Paris des données ultérieures sur l'impossibilité de réussir dans son projet. Si, d'un autre côté, quelques propositions honnêtes et conciliatoires sur les affaires d'Hollande, adressées au sieur van Dedem pendant son séjour en Angleterre [1]) par les personnes avec lesquelles il y devait traiter, ont fait croire au sieur van der Goes que le ministère britannique pourrait bien vouloir se prêter à l'arrangement en question, les lettres du sieur Schimmelpenninck ont achevé de perdre toute espérance d'y engager actuellement la France. Cette mauvaise volonté du premier Consul est due, sans doute, en grande partie aux rapports du sieur Augereau, qui est aussi effarouché de l'idée d'une pareille neutralité, que le sieur de Sémonville la regarde d'un œil favorable; mais il paraît que sur ce point-ci, comme sur plusieurs autres, le général a plus de crédit chez Bonaparte que le ministre. Le sieur van der Goes est décidé à attendre patiemment que le cours des événemens amène en France des dispositions plus traitables. Peut-être le manque prolongé de ressources pécuniaires, le non-succès de la négociation du général Marmont à Amsterdam, joint au refus qu'a fait la Reine de Portugal d'acheter la paix au prix que la lui offrait Bonaparte, peuvent-ils contribuer à rabattre les prétentions de celui-ci . . . . .

282. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 17 April 1800 [2]).

. . . . . Le non-succès du projet de neutraliser la Hollande paraît aggraver chez le sieur van der Goes le sentiment pénible des obstacles de tout genre qu'il éprouve dans son poste actuel, et l'avoir décidé une seconde fois à tâcher de le quitter. Les derniers rapports de Berlin qui annoncent les nouvelles instances que la France doit avoir fait faire auprès de V. M. pour obtenir sa médiation en faveur de la paix générale, démarche par laquelle on croit ici pouvoir expliquer la mission extraordinaire du comte de Lucchesini à Paris, n'offrent au sieur van der Goes que de faibles lueurs d'espérance relativement à sa patrie, et il n'en a pas moins demandé sa démission au Directoire exécutif. Celui-ci l'a engagé cependant à différer encore sa retraite, en lui représentant l'impression fâcheuse qu'elle pourrait produire dans l'étranger. Elle va donc être ajournée avec celui du ministre des finances, dont le mécontentement n'avait éclaté, au reste, qu'à la suite de démêlés personnels avec le Directoire . . . . .

283. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 21 April 1800 [2]).

Contre mon attente le sieur van der Goes est revenu aujourd'hui à la charge chez moi au sujet de la neutralisation de ce pays-ci. Il m'a annoncé,

---

1) Voor de uitwisseling van krijgsgevangenen. — Over Portugal zie Sorel VI, 28; over de zending van Lucchesini zie Bailleu, *Preussen und Frankreich* II, S. XI, 3 vv. (zij had eerst voortgang in October 1800).

2) Als voren.

que ce changement tenait trop à cœur à son gouvernement pour pouvoir discontinuer d'y travailler; que le Directoire le regardant comme le seul moyen de mettre un terme à la destruction progressive de la République, était intentionné de faire solliciter derechef pour cet effet l'intervention de V. M., et qu'il me priait de vouloir également en faire mention dans mes premiers rapports. Je n'ai pu m'empêcher de lui en témoigner ma surprise, et de lui demander sur quoi on pouvait fonder le moindre espoir du succès d'une pareille réitération, tandis que le refus, donné par le ministère de V. M. aux ouvertures récentes du sieur Bourdeaux, avait été motivé par l'impossibilité absolue d'engager les parties intéressées à l'arrangement proposé; que je ne pensais pas cet état de choses changé, et que je le priais même de me dire du moins, si lui-même entrevoyait quelque moyen de faire réussir la médiation désirée. Il m'avoua n'avoir pas de données plus satisfaisantes à cet égard que par le passé; qu'il pensait même, Sire, qu'il n'existait plus dans ce moment de négociation pacificatoire entre Vous et la France; mais tout en convenant de l'inutilité presque certaine de la nouvelle réclamation en question, il ne m'a pas moins instamment requis de Vous la transmettre. Il revint dans cette conversation à son ancienne idée, d'envoyer à Berlin un négociateur secret, qu'il comptait choisir parmi les partisans modérés de la maison d'Orange; mais j'ai jugé devoir lui déclarer, d'après les instructions de V., M. qu'Elle n'agréerait certainement pas un pareil envoi. Quant aux dispositions de Bonaparte sur l'objet mentionné, le sieur van der Goes ne m'a pas dissimulé qu'il les supposait toujours également défavorables. Le sieur de Sémonville n'ose même plus dans ses lettres lui prononcer le terme de neutralité, contre laquelle il s'est expliqué d'une manière si positive. Ce ministre se borne à lui représenter constamment la nécessité de rendre une entière liberté au commerce hollandais, comme seul moyen de sauver ce pays de sa ruine totale et de la dissolution de son gouvernement. Cette dernière supposition est fondée, au reste, sur ce qui vient d'avoir lieu à Amsterdam. Les membres de la municipalité, degoûtés de se trouver depuis deux ans à la tête d'une commune, jadis si florissante, mais où actuellement la misère fait des progrès si effrayans qu'on y compte 110.000 personnes vivant d'aumônes, y ont demandé à la fois leur démission, et ce n'est que par des menaces de bannissement ou d'emprisonnement que le Directoire a pu les contraindre de rester en place.

Un courrier venu hier au général Augereau, lui a porté la nouvelle de l'arrivée prochaine de cinq demi-brigades françaises en Hollande. Ce changement de domicile paraît n'avoir aucun but militaire. On suppose qu'il n'est motivé que par le dérangement des affaires de ce général, et par le désir d'éviter des divisions fréquentes avec différens membres du gouvernement, auxquelles l'exposait son caractère inquiet et bouillant pendant son séjour dans la résidence.

284. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 28 April 1800 [1]).

L'ordonnateur de la marine française dans la mer du Nord vient d'annoncer au tribunal de commerce d'Anvers que ce port doit être rouvert à l'entrée

1) Als voren.

des matières premières arrivant directement de l'Angleterre. La nouvelle de cette permission a été reçue ici avec beaucoup d'intérêt. On espère qu'elle sera suivie d'une mesure pareille de la part du gouvernement batave, tout comme elle mettrait le comble au mécontentement des Hollandais, si au contraire leur commerce allait conserver l'entrave dont celui de la République alliée vient d'être débarrassé. Aussi quelques régens non aveuglés par le fanatisme anti-britannique, tels que les ministres van der Goes et Gogel, ont-ils fait des démarches auprès du Corps législatif pour obtenir l'abolition complète des loix contre l'importation des marchandises anglaises. Leurs premières tentatives sont encore restées vaines. Pour pouvoir les renouveler avec plus de force, le sieur Schimmelpenninck a ordre de négocier le consentement de la France au changement en question. Si Bonaparte y opposait des difficultés, son refus accréditerait peut-être le soupçon qu'il n'a accordé le privilège mentionné à la ville d'Anvers que pour porter un coup sensible à celle d'Amsterdam et se venger ainsi du mauvais succès de la négociation pécuniaire du général Marmont. La nécessité pressante de rouvrir enfin quelque source à l'industrie mercantile est sentie d'autant plus fortement par le gouvernement batave, qu'il éprouve de tous côtés des réclamations et des obstacles dans la perception de l'imposition extraordinaire dernièrement décrétée . . . . .

285. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 28 April 1800 [1]).

. . . . . Je vois que le sieur van der Goes revient à la charge pour essayer d'effectuer par mon entremise la neutralisation des Provinces-Unies. Ma bonne volonté n'a jamais été en défaut sur cet objet intéressant, et je suis prêt encore à m'en occuper, dès que je pourrai le faire avec quelque espérance de succès; mais les grandes difficultés viennent de la part de la France, qui tantôt a évité de s'expliquer catégoriquement sur le fait même de la neutralité de la Hollande, ou qui tantôt a prétendu y attacher des conditions inadmissibles. Vous n'avez donc qu'à dire au ministre des relations extérieures que, si les régens bataves connaissent le moyen de lever ces obstacles à Paris, ils doivent y travailler sans délai et me transmettre ensuite leurs propositions et celles du gouvernement français, fut-ce même, s'ils le jugent à propos, par un négociateur secret, choisi parmi les adhérens de la maison d'Orange; mais il s'entend, d'un autre côté, qu'une telle mission serait absolument inutile, s'il était raisonnablement à prévoir qu'elle ne mènerait à rien.

HAUGWITZ.

286. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 1 Mei 1800 [2]).

Le sieur van der Goes m'a confié aujourd'hui avec quelque satisfaction que selon ses dernières lettres de Paris le consul Bonaparte paraît maintenant plus disposé à prêter l'oreille aux propositions relatives à la neutralité de ce

1) S. A., Rep. 34 nº. 227aa.
2) R. A. (B.).

pays-ci; qu'il avait même chargé un de ses conseillers d'état de lui présenter un rapport sur cet objet, et que le sieur Schimmelpenninck en transmettant ici cet avis provisionnel, se flattait, ou du moins ne pensait point impossible, de pouvoir annoncer bientôt une décision favorable. Cependant le sieur van der Goes m'a avoué, qu'il ne regarderait un pareil succès, obtenu près du gouvernement français, que comme le premier pas vers l'arrangement désiré, lequel resterait toujours incertain et illusoire sans l'intervention de V. M., et que la République batave ne pourrait se fier aux engagemens pris à cet égard par la France, ni même lui payer les sommes qui en devraient être le prix, avant que V. M. n'eût daigné se charger de garantir positivement la neutralité en question. Les mêmes rapports de Paris ont averti le gouvernement batave d'un nouveau danger auquel il vient d'échapper. Le général Augereau, dont le mécontentement envers le Directoire paraissait se borner à beaucoup de froideur dans les communications, a travaillé en même tems d'une manière active à sa destruction. Il a présenté au premier Consul un plan détaillé pour opérer ici une nouvelle révolution, mais n'a pu réussir à le faire agréer, et on espère qu'en général son idée n'est pas de nature à prendre racine auprès du gouvernement actuel . . . . .

287. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 8 Mei 1800 [1]).

. . . . . Le sieur van der Goes a vu sans doute avec beaucoup de satisfaction dans ce que je lui ai communiqué du contenu des ordres de V. M. du 28 avril, l'intérêt avec lequel V. M. daigne accueillir ses vues et ses sollicitations pour la neutralisation de ce pays-ci; mais d'un autre côté il me paraît également entrevoir de plus en plus la grande difficulté d'y engager la France. L'espérance dont il se flattait il y a quelques jours, de voir bientôt le premier Consul plus traitable sur cet objet, n'a point, à la vérité, été détruite, mais pas non plus été consolidée par les dernières dépêches du sieur Schimmelpenninck. Cet envoyé lui conseille fort, d'être sur ses gardes et de ne point ajouter foi trop légèrement aux bonnes dispositions que l'on pourrait feindre à Paris afin de s'emparer des sommes promises ici pour l'arrangement en question, sans être décidé néanmoins de remplir le vœu des Hollandais. Ce n'est qu'aux efforts combinés de V. M. et du gouvernement batave, que le sieur van der Goes croit possible d'engager le gouvernement français à une résolution réelle et solide pour l'affranchissement de ce pays-ci, et il craint, que tous les moyens qu'il pourra employer isolément ne continuent à rester vains. Il n'a pas négligé cependant les voies clandestines les plus convenables peut-être à la marche actuelle des affaires en France. Il m'a fait entendre qu'il est associé, quoique de loin et secrètement, à des projets du même genre, nourris par le ministère britannique, et qu'il a fait offrir de la part de celui-ci des sommes considérables au sieur Talleyrand et à l'épouse de Bonaparte pour acheter leurs bons offices en faveur de cette neutralité, tandis que de pareils moyens pécuniaires ont été mis en usage ici auprès du sieur de Sémonville.

---

1) Als voren.

288. NOTA VAN VAN SPAEN AAN HAUGWITZ, Mei 1800 [1]).

D'après les connaissances et renseignemens que le Prince d'Orange a été à même de recueillir sur l'idée et les intentions du gouvernement britannique au sujet de certain projet de neutralité à opérer pour la République des Provinces-Unies par l'intervention de la Prusse, on peut positivement conclure que ledit gouvernement, quoique, faute de connaissance des dispositions de la cour de Berlin à cet égard, ne pouvant encore porter aucun jugement solide sur l'apparence qu'il pourrait y avoir pour la réussite du projet en question, croit cependant que, si les gouvernans actuels de la République désirent de donner quelque suite à cette affaire, ce serait à Berlin qu'ils devraient s'adresser en premier lieu, afin que le ministère prussien en parle au ministre anglais à Berlin, en s'expliquant clairement sur les sûretés que l'on pourrait donner en pareil cas pour les intérêts de l'Angleterre et du gouvernement légitime des Provinces-Unies: croyant en outre que ce n'est que dans ce cas qu'il pourrait être utile que le ministre anglais à Berlin entrât en discussion au sujet d'un arrangement fondé sur les trois bases suivantes:

1°. Garantie expresse et positive du Roi de Prusse que, soit à la paix, soit auparavant, le gouvernement stathoudérien doive être rétabli dans la personne du Prince d'Orange.

2°. Engagement également exprès et positif de maintenir vis-à-vis de la France la neutralité des Provinces-Unies pendant toute la guerre, et même de la soutenir, en cas de besoin, par les armes, et de s'entendre avec l'Angleterre sur les sûretés ultérieures que l'on pourrait donner à celle-ci sur ce point essentiel.

3°. Un arrangement propre à empêcher que la France ne profite du masque du commerce hollandais pour rétablir pendant la guerre le sien, maintenant détruit par la supériorité de la marine anglaise.

A quoi l'on doit encore ajouter être informé que, tout en donnant ces explications, le gouvernement britannique n'entendrait pas par là contracter aucune obligation de s'abstenir, soit pendant le cours de la discussion qui pourrait avoir lieu, soit, à plus forte raison, dans l'état actuel des choses, des mesures qu'il pourrait juger avantageuses à l'Angleterre et propres à assurer le succès de la présente campagne et à délivrer la Hollande du joug français.

289. HAUGWITZ AAN FREDERIK WILLEM III, 9 Mei 1800 [2]).

J'ai à vous annoncer, Sire, l'apparition d'un nouvel agent hollandais, le baron de Spaen, dont la famille a été attachée de tout tems à la maison stathoudérienne. C'est le sieur van der Goes qui me l'a adressé par une lettre particulière, et le général-major de Stamford lui-même est venu me préparer à sa visite, en me le recommandant comme un homme intact. Il revient d'Angleterre où le Directoire batave l'avait envoyé secrètement au Prince d'Orange pour tâcher de négocier avec le cour de Londres, de l'aveu et sous

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa. — Zie nader onze vierde en zesde hoofdstukken.
2) Als voren.

les auspices de S. A., la neutralité des Provinces-Unies. Le Prince en a agréé le projet en son particulier et én déclarant que probablement il ne rencontrerait pas de difficultés non plus de la part du cabinet de St. James; mais il a ajouté que celui-ci demanderait pour condition préliminaire 1°. la reconnaissance du gouvernement stathoudérien, et 2°. un engagement positif que pendant la neutralité les Hollandais n'accorderaient pas de trop grands avantages de commerce à la France. Il faut bien cependant que ces conditions ne soient pas absolument péremptoires, puisque le sieur de Spaen est parvenu tout de suite à démontrer au Prince d'Orange qu'il serait impossible de traiter d'emblée de la réintégrafion de l'autorité stathoudérienne, et qu'on devrait commencer par établir un gouvernement provisoire.

Après m'avoir mis au fait de sa mission en Angleterre, l'agent hollandais m'a exposé l'objet de celle qui l'amène à Berlin. Les régens bataves, m'a-t-il dit, sont prêts à se jeter aveuglément entre les bras de V. M., persuadés que c'est par Elle seule qu'ils peuvent obtenir de l'Angleterre et de la France la neutralité de leur République; mais ils vous en demandent ensuite, Sire, la garantie, en s'offrant à vous livrer les principales forteresses du pays.

Tel est le fond de la proposition sur laquelle je me permettrai de présenter très-humblement à V. M. les réflexions qu'elle m'a fait naître.

Je veux bien croire que l'Angleterre ne sera pas fâchée de concourir à procurer à la Hollande une neutralité qui pourra être envisagée comme un réacheminement vers son indépéndance; mais, s'il est vrai, comme le sieur de Bielfeld le prétend dans sa dépêche du 1er mai, que le gouvernement français paraît, de son côté, se montrer à cet égard plus coulant qu'il ne l'a été par le passé, il est à prévoir que les Hollandais n'en seront pas moins obligés d'acheter cette complaisance par des sacrifices pécuniaires. Mais il me paraît au-dessous de Votre dignité, Sire, de Vous charger de l'initiative d'un tel accommodement, et il me semble que dans tous les cas il faudrait laisser au Directoire batave le soin préalable de régler avec la France les bases et les conditions de neutralité, et ce ne serait qu'alors seulement que V. M. s'emparerait de la négociation pour la faire réussir en Angleterre.

Mais avant que de donner ce conseil, il s'agit de savoir, Sire, si Vous êtes disposé à prendre sur Vous une garantie, sans laquelle la neutralité en question ne serait qu'illusoire? s'il Vous convient de mettre garnison dans les forteresses hollandaises? Quelque dures que puissent être ces conditions pour les Français, ils y écouteraient peut-être plus que jamais dans le moment présent, où ils se trouvent dans une grande pénurie d'argent et où ils peuvent si bien employer ailleurs les 25.000 hommes qu'ils ont en garnison dans la République batave. Ce serait un coup de partie que de libérer, sans tirer l'épée du fourreau, ce pays du joug des Français et de les écarter ainsi des frontières du Nord de l'Allemagne Le recouvrement de nos provinces transrhénanes ne tarderait pas de s'en suivre de lui-même.

Tant s'en faut toutefois que j'aie aventuré la moindre opinion envers le sieur de Spaen; je me suis contenté de prendre ses ouvertures *ad referendum*, et je n'en viendrai à une explication avec lui qu'après que V M. m'aura honoré de Ses ordres.

290. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 12 Mei 1800 [1]).

Dans mon dernier entretien avec le sieur van der Goes il m'a réitéré la confidence de ses relations secrètes avec l'Angleterre. Il m'a avoué qu'il a trouvé occasion il y a quelque tems de sonder les dispositions du ministère britannique au sujet de la neutralisation des Provinces-Unies en envoyant à Londres un émissaire secret, qui, sans être attaché au gouvernement batave, avait cependant voulu se charger de cette commission; qu'il y avait donné connaissance des démarches déjà faites ou encore à faire pour cet objet tant auprès de V. M. que du gouvernement français, et surtout des moyens pécuniaires que l'on comptait employer vis-à-vis du dernier, soit ouvertement, soit d'une manière clandestine. Le gouvernement anglais doit avoir pleinement agréé ce plan, et être prêt à y adhérer sans y attacher pour le moment aucune condition expresse relativement à la maison d'Orange, vu qu'il paraît également apercevoir l'impossibilité de la rétablir ici par la force des armes. Mais si le sieur van der Goes se trouve déjà assuré du côté de l'Angleterre, il parait toujours assez loin d'espérer le succès de ses projets auprès du gouvernement français. Celui-ci est informé, à ce qu'il m'a dit, et de sa négociation mentionnée avec le cabinet de Londres, et des démarches faites auprès de V. M., et du degré de réussite près de l'un et de l'autre. On n'a pas voulu les blâmer à Paris; mais quoique des considérations de finance aient adouci, du moins en apparence, l'aversion de Bonaparte contre cette neutralisation, il a toujours évité cependant de s'en expliquer positivement. Encore moins a-t-on pu trouver moyen de s'entendre avec lui sur les suites politiques d'un pareil arrangement, et surtout de sentir la nécessité du retour de la maison d'Orange en Hollande; sacrifice qui choquerait encore trop la pluralité des régens bataves pour que le sieur van der Goes puisse risquer de le mettre en avant. Aussi ce ministre, en me réitérant combien il serait à souhaiter que V. M. voulût faire le premier pas vis-à-vis du gouvernement français en insistant d'un ton imposant sur la neutralité batave, croit cependant qu'il ne serait pas à propos de parler à cette occassion du rétablissement éventuel du Stathouder; mais qu'en arrachant dès a présent la Hollande à ses relations funestes avec la France, V. M. trouvera toujours d'autant plus de facilité à soutenir dans la suite les intérêts de la famille stathoudérienne à l'époque de la pacification générale.

291. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 19 Mei 1800 [2]).

..... Je regarde comme autant de peines perdues les démarches que le gouvernement batave pourra faire dans le moment présent pour solliciter du premier Consul la neutralisation des Provinces-Unies. Elle dépend uniquemedt des événemens de la guerre, et si les Français continuent à pousser plus loin leurs succès, il n'y aura pas de considération au monde qui puisse engager Bonaparte à déférer aux voeux des Hollandais; mais il n'en serait pas de même

1) R. A. (B.).
2) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

en cas de grands revers qui le missent dans la nécessité de se procurer à tout prix un renfort de troupes et d'argent. Cette alternative me paraît clairement établie, et le sieur von der Goes en pourra aisément inférer que, dans la conjoncture actuelle, je me chargerai moins que jamais envers la République française d'une démarche dont j'ai toujours prétendu abandonner le premier soin au gouvernement batave.

HAUGWITZ.

292. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 22 Mei 1800 [1]).

. . . . . L'idée de la neutralisation des Provinces-Unies continue à occuper fort le sieur van der Goes. Il croit pouvoir compter avec d'autant plus d'espérance sur la participation active de V. M., que cette mesure lui paraît réunir de plus en plus les vœux des membres éclairés du parti stathoudérien, et il se flatte, Sire, que ceux-ci peuvent contribuer à procurer Votre bienfaisante intervention à ce malheureux pays. Les négociations entamées à Paris pour le même objet ont dû naturellement éprouver quelque stagnation par l'absence de Bonaparte. On se borne, au reste, à cultiver les dispositions favorables du ministre Talleyrand; mais il s'est élevé entre lui et le sieur de Sémonville une rivalité peu honnête qui concourt à retarder la marche de l'affaire en question. Ces deux hommes, avides d'argent, se disputent le partage des sommes promises ici pour s'assurer leurs bons offices. Cependant le sieur de Sémonville doit déjà avoir reçu à plus d'une reprise des cadeaux pécuniaires assez considérables de la part du gouvernement batave . . . . .

293. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 5 Juni 1800 [2]).

. . . . . Le choix de la seconde chambre législative, pour remplir la place vacante au Directoire exécutif, est tombé sur le sieur van Swinden, professeur à Amsterdam.

On paraît à tout prendre assez content de cette nomination, vu qu'outre la grande réputation scientifique que s'est acquise le sieur van Swinden, il jouit également de celle d'un homme honnête, éclairé et modéré; mais on ne peut manquer d'alléguer contre lui son défaut d'expérience pratique dans les affaires publiques, dont il n'a eu occasion de s'occuper que pendant le courant de l'année 1795, où il fut membre de l'assemblée des représentans provisoires de Hollande. Quoiqu'il en soit, la plupart de ses futurs co-régens se félicitent d'un choix qui les préserve du collègue jacobin dont ils étaient menacés dans la personne du sieur Aubert, secrétaire de la première chambre législative [3]), et qu'une intrigue très active a été sur le point de faire entrer au Directoire . . . . .

---

1) R. A. (B.).
2) Als voren.
3) J. Aubert, gewezen zaakgelastigde in Spanje, benoemd 26 Juni 1799 (*Dagverhaal* V, 239).

294. HAUGWITZ AAN FREDERIK WILLEM III, 20 Juni 1800 [1]).

Le baron de Spaen a reparu ici après une courte absence, et le sieur de Sandoz Rollin venant aussi de répondre maintenant à la commission dont il a été chargé relativement à la neutralisation des Provinces-Unies, rien ne m'empêchera plus, si Vous daignez, Sire, m'y autoriser, de m'expliquer définitivement avec le négociateur hollandais. Je pourrai lui donner à connaître que V. M. ayant fait sonder le terrain à Paris sur le succès probable du projet en question, Elle a eu lieu de Se convaincre que le gouvernement français, quelles que puissent être ses dispositions sur cet objet, n'en voudra jamais traiter ni encore moins le décider pendant l'absence du premier Consul. Que les régens bataves auront appris d'ailleurs en droiture par les rapports de leur ministre à Paris à quel point celui-ci regarde les difficultés comme insurmontables dans le moment présent, et que, les circonstances ne permettant ainsi pas d'entamer la négociation, je conseillais au sieur de Spaen de reprendre tranquillement le chemin de la Haye, sauf à revenir un jour à Berlin dans des conjonctures plus favorables, le ministère d'un homme aussi bien intentionné que lui ne pouvant qu'être utile au bien des affaires.

Dans la supposition que V. M. trouvera cette réponse à tous égards conforme à Ses principes et à Ses idées, je n'ai pas hésité de l'annoncer dès la poste d'aujourd'hui au baron de Jacobi à qui il importait d'en être instruit.

295. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 26 Juni 1800 [2]).

[Marengo]. Je crois entrevoir que la tournure actuelle des affaires militaires contrarie sous plus d'un rapport les plans du ministre batave pour la neutralisation de son pays. Si d'un côté les succès de Bonaparte doivent l'affermir dans son éloignement d'un arrangemeut que la seule nécessité pourrait lui arracher, il ne serait pas impossible en même tems, que la majorité du gouvernement batave ne voulut plus sacrifier les sommes considérables destinées à acheter provisoirement le bien-être de la neutralité, lorsqu'elle se flatte d'obtenir incessamment les mêmes avantages à meilleur marché par une pacification générale. Je suis persuadé, cependant, que le zèle du sieur van der Goes pour le projet en question ne s'est nullement refroidi, que ses principes et ses intérêts particuliers lui font désirer constamment de devenir l'instrument de l'établissement d'un système mitoyen dans cette République, et qu'il est toujours également charmé des démarches que le sieur de Sandoz a fait à ce sujet, démarches dont il m'a témoigné encore aujourd'hui sa reconnaissance.

296. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 14 Juli 1800 [3]).

. . . . . Le général Augereau a eu ce matin une audience de congé du Directoire exécutif, et va se rendre probablement encore à Paris avant de se

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
2) R. A. (B.).
3) Als voren.

mettre à la tête de l'armée qui vient de lui être formée. Les troupes françaises campées à Eindhoven se sont déjà mises en marche pour Düsseldorf, et le corps batave, également destiné pour l'Allemagne, va les suivre dans peu de jours.

Le général Augereau demande ici en partant un cadeau de 100.000 florins pour sa personne avec 30 000 pour les dépenses secrètes de la prochaine campagne. Cette nouvelle prétention n'a pu qu'augmenter le mécontentement des régens hollandais contre lui, et le sieur van der Goes s'en est expliqué très fort envers le sieur de Sémonville. Le premier prévoit en général d'ici jusqu'à la pacification générale une époque de sacrifices et de désagrémens redoublés pour le gouvernement batave, auquel la France vendra chèrement sa protection dans le moment décisif, quoique sans lui promettre même à ce prix une émancipation finale, car le sieur de Sémonville a déjà donné à entendre que l'on devait se préparer ici à conserver après la paix une garnison de 10.000 Français dans les places frontières.

297, BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 21 Juli 1800 [1]).

. . . . . Le sieur Schimmelpenninck vient de communiquer au sieur van der Goes un extrait des dépêches du sieur Otto à Londres. Elles portent que l'Autriche fait tous ses efforts pour engager le cabinet de St. James à lui permettre d'offrir à la France une paix générale au nom de LL. MM. Impériale et Britannique; que le ministère anglais, découragé par les derniers succès des Français, est assez disposé d'adhérer à ce désir et d'en faciliter l'exécution par le sacrifice de la Belgique; mais qu'il reste d'autant plus attaché au système de rétablir dans les Provinces-Unies un ordre de choses favorable à la maison d'Orange. Cette résolution paraît devoir apporter encore un obstacle essentiel au rapprochement avec la France, vu que le premier Consul a déclaré récemment au sieur Schimmelpenninck son éloignement invincible contre une pareille condition, et s'est servi de l'expression que le Stathoudérat ne pourrait être rétabli en Hollande que lorsque la royauté le serait en France [2]).

298. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 26 Aug. 1800 [3]).

[Frankrijk maakt van zijn vredesontwerpen een volstrekt geheim tegenover zijn bondgenooten]. Malgré cette réserve que le gouvernement français garde envers ses alliés, il paraît assez étonnant que le sieur Schimmelpenninck ait obtenu dans un moment aussi intéressant la permission de venir passer quelque tems en Hollande. Le sieur van der Goes m'a avoué qu'il regardait lui-même ce voyage comme assez déplacé, d'autant plus que le sieur Schimmelpenniuck n'en avait allégué qu'un motif vague, en prétendant qu'il était absolument nécessaire à

1) Als voren.

2) „Le sieur van der Goes m'assure que Bonaparte ne perd aucune occasion pour exprimer, soit publiquement, soit confidentiellement, mais toujours de la manière la plus tranchante, sa résolution invincible contre le rétablissement du Prince d'Orange, ce qui ne peut qu'inspirer de nouveaux doutes sur la probabilité d'une paix prochaine avec l'Angleterre" (Bielfeld 18 Aug. 1800).

3) Als voren. — Over de revolutie in Zwitserland in anti-jacobijnschen zin (8 Aug. 1800) zie Lavisse en Rambaud, *Hist. Générale* IX, 458.

son existence de quitter pour quelques semaines le train de vie de Paris. Je je crois effectivement pas qu'il soit dicté par un but politique. On a commencé à la verité à débiter que ce ministre ne viendra à la Haye que pour y concerter une révolution pareille à celle qui a été exécutée dernièrement à Berne, mais quelque peu de prix qu'ait la constitution actuelle, même aux yeux de ceux qui ne désirent pas le retour de l'ancien régime, on m'a paru cependant assez généralement d'accord qu'il serait hors de saison d'opérer un changement de gouvernement avant que le sort de ce pays n'ait été fixé par la paix générale.

299. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 25 Sept. 1800 [1]).

Le sieur van der Goes vient de recevoir par un courrier extraordinaire des dépêches de l'amiral de Winter, dans lesquelles celui-ci exhale son assez juste colère contre le gouvernement français Un vaisseau hollandais venant de Batavia et estimé à plus de trois millions de florins avait été pris par un corsaire français, sous prétexte qu'il portait des papiers ou marchandises anglaises, et amené à l'Orient. Un membre du conseil des Indes Orientales fut envoyé d'Amsterdam à Paris pour tâcher de le recouvrer. Le sieur Talleyrand lui vendit pour une somme considérable sa protection dans cette affaire. La promesse d'une décision favorable fût également mise en avant par le sieur Sémonville dans les négociations qui eurent lieu ici, pour la marche des troupes hollandaises sur le Rhin, et concourait à persuader le gouvernement batave à cet envoi. Malgré cela, la prise en question vient d'être définitivement condamnée. Le sieur de Winter est tellement outré de ce procédé, qu'il a demandé d'être rappelé sur le champ. Cependant il devra sans doute prendre patience jusqu'au retour du sieur Schimmelpenninck, qui se trouve encore dans sa patrie d'Over-Yssel, et ne reviendra que dans le courant du mois prochain . . . . .

Le Directoire batave a déployé dernièrement une opposition bien puérile à la volonté française. Lorsque le général Victor lui annonça le départ du seizième régiment de dragons et de la vingt-septième demi-brigade d'infanterie pour l'Allemagne, il répondit qu'il ne pouvait consentir à laisser tellement dégarnir ce pays-ci, et que si lui général persistait dans l'envoi en question, on donnerait des ordres pour faire arrêter ces corps aux frontières. Ils n'en ont pas moins continué leur marche, et on ne s'attend pas que la bravade mentionnée ait quelque suite sérieuse. Les prétentions pécunaires du général Augereau à la charge de ce gouvernement ne sont pas encore satisfaites. Il vient de lui demander tout récemment une somme de 10.000 florins pour ses besoins personnels, mais elle lui a été positivement refusée.

300. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 6 Oct. 1800 [1]).

Le sieur de Sémonville n'a point encore reçu de Paris la communication des dernières résolutions de l'Angleterre sur la proposition renouvelée d'un

1) Als voren.

armistice maritime; mais les rapports, non officiels, qui sont venus ici de Londres sur cet objet intéressant, ne secondent nullement les espérances pacifiques.

S. M. Britannique doit avoir fait répondre au premier Consul, qu'Elle ne pourrait accepter la trêve en question qu'à condition que les armées françaises évacuassent différens pays occupés par elles, mommément les Provinces-Unies, et que le gouvernement français consentît à y faire rétablir le Prince Stathouder dans toutes ses anciennes qualités, et s'engage de plus à lui bonifier toutes les pertes qu'il a subies depuis l'entrée des troupes républicaines en Hollande; conditions que l'on regarde en général comme un refus absolu. Il me paraît que l'article du dédommagement est vu avec peine, même par des adhérens du Stathoudérat, qui pensent que sans une pareille prétention, probablement choquante aux yeux de Bonaparte, celui-ci aurait peut-être pu se montrer plus facile pour le reste. Le parti opposé craint presque que la non-accession de l'Angleterre aux conférences de Lunéville ne paralyse entièrement les négociations qui vont s'y ouvrir.

301. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 13 Oct. 1800 [1]).

. . . . . Il paraît que le gouvernement français garde toujours le plus profond secret sur le détail des ses communications avec le ministère britannique, et quoique le sieur de Sémonville se donne l'air d'en être instruit en me parlant des difficultés que l'Angleterre opposait encore aux demandes du premier Consul, j'ai néanmoins tout lieu de croire qu'il n'a eu d'autre source d'information que ces mêmes nouvelles particulieres, venues ici en droiture de Londres. Le sieur van der Goes m'assure qu'il se trouve dans la plus grande incertitude sur cet objet, si intéressant pour son pays, et avoue que le gouvernement batave est réduit à attendre, avec une résignation absolument passive, tout ce que les états étrangers voudront décider sur son sort. Sans être attaché à la maison stathoudérienne, ce ministre, et un petit nombre de ses co-régens, sent trop bien l'état déplorable de sa patrie; — la situation plus fâcheuse encore dont la menace une paix purement continentale, qui ferait y refluer un nombre énorme de troupes francaises, resserrerait le blocus de ses ports, ou épuiserait peut-être ses derniers moyens en entreprises forcées et téméraires; — enfin l'avenir qui l'attend, si l'Angleterre la laissait à la merci de la France (mais en retenant ses colonies), pour ne pas préférer à de pareils malheurs le retour conditionnel du Prince Stathouder; — et la perspective que Bonaparte voudra, ou devra consentir finalement à ce rétablissement, paraît être pour le sieur van der Goes à beaucoup près la moins dure de toutes celles que la crise présente lui laisse entrevoir . . . . .

302. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 6 Nov. 1800 [2]).

Le seconde chambre du Corps législatif a rejeté le plan d'une nouvelle

---

1) Als veren.

2) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* IX, 752, 839; X, 276 vv., 334.

organisation définitive des finances de la République batave, tel qu'il avait été arrêté par la première chambre. Elle a allégué pour motiver son refus: que l'adoption d'un impôt *provisoire* sur les biens-fonds était contraire aux termes de la constitution; qu'il n'était point exprimé assez positivement, quelles contributions nouvelles remplaceraient telles ou telles anciennes; que le maintien de certains impôts actuels aurait dû être expressément énoncé; que quelques parties de la taxe sur les domestiques et les chevaux pourraient être diminuées, et celle sur les liqueurs fortes augmentée; enfin que le tabac cultivé dans le pays, et les terres nouvellement défrichées, devraient rester exemptes de toute imposition.

Ce plan rédigé originairement par le sieur Gogel, ministre des finances, avait été adopté assez à l'hasard par la première chambre, et même la seconde n'a pas fait précéder son rejet de bien longues discussions. Cette espèce de légèreté a fait naître l'idée que l'assemblée n'a en général pas voulu approfondir maintenant l'objet en question; que ne se dissimulant probablement pas le changement absolu qui dans tous les cas attend la constitution actuelle, ni peut-être même le terrassement total du régime patriotique que la pacification pourrait amener, elle a jugé le moment présent peu favorable pour fixer un tel arrangement important relativement au futur. La persuasion du retour du Prince Stathouder en Hollande me paraît effectivement gagner de plus en plus chez quelques-uns des principaux régens bataves. On a appris ici que le premier Consul ayant fait faire tout récemment au ministère anglais une nouvelle invitation pour entrer d'une manière quelconque en négociation pacifique, celui-ci y a répondu par un refus très sec, en ajoutant que la cour britannique ne séparerait jamais sa cause de celle de ses alliés; propos qui dans les circonstances actuelles doit sans doute avoir rapport aux intérêts de la maison stathoudérienne [1]) . . . . .

303. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 19 Jan. 1801 [2]).

Malgré le mystère et la lenteur inattendue des négociations actuelles entre la cour de Vienne et la France, on conserve encore toujours ici l'espérance d'une prochaine paix continentale, et persiste à y lier quelqeus vues et projets intéressans pour la République batave. En supposant que cette pacification ne saurait avoir lieu sans fixer en même tems l'arrangement des sécularisations en Allemagne, on se demande si les dédommagemens, dont il a été question pour la maison d'Orange, seront réglés, et si le Prince d'Orange même voudra se prêter, avant la paix avec l'Angleterre, à un pareil dédommagement, qui impliquerait formellement sa renonciation au Stathoudérat. Quelque douteuse

1) „Les refus nuancés mais positifs que Bonaparte doit avoir opposés aux propositions de V. M. et des cours de Vienne et de Londres pour le rétablissement de la maison d'Orange en Hollande inspirent peut-être à ce gouvernement-ci plus de confiance qu'il n'avait eu jusqu'à présent dans la fermeté des intentions du premier Consul. Cependant ceux de ses membres que j'ai eu occasion d'observer ne m'en paraissent pas moins peinés de la prolongation du triste état de leur patrie, et de la dureté du prix auquel cette République doit acheter le mainten de leur système" (Bielfeld 25 Nov. 1800).

2) Als voren.

que doive être la solution de cette question, les régens bataves paraissent assurés du moins, que le gouvernement français aura maintenant les moyens de garantir la non-rentrée de la famille stathoudérienne en Hollande, confiance qui leur laisse entrevoir l'approche du moment où ils peuvent faire à la présente constitution les changemens que la raison et l'expérience réclament depuis longtems. Le besoin d'abolir la permanence du Corps législatif, et de resteindre le droit d'élection du peuple par des conditions de propriété, est assez universellement senti. La suppression des huit ministres qui actuellement se partagent l'administration, paraît également plus ou moins résolue. L'existence de quelques-uns d'entr'eux est regardée comme entièrement superflue. D'autres, savoir ceux de la marine, de la guerre et des finances, devraient être remplacés par des comités, et les fonctions de celui des affaires étrangères jointes à une des trois places de secrétaire d'Etat à établir auprès du pouvoir exécutif; mais c'est l'organisation de ce dernier qui sans doute divisera le plus les esprits. Il est à prévoir que des préjugés de tout genre s'opposeront à sa concentration dans les mains d'une seule personne. Au reste ces idées de réduction ne sont encore que des opérations ostentatoires et inactives. En attendant plusieurs membres marquans du parti régnant ont fait des tentatives auprès des adhérens de l'ancien régime pour les engager à coopérer à la formation d'un nouveau régime de gouvernement; mais jusqu'à présent ces offres de rapprochement ont été rejetées.

304. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 16 Febr. 1801 [1]).

La nouvelle de la publication du traité de paix entre la cour de Vienne et la République française est enfin arrivée ce matin au ministre des relations extérieures. Si selon les apparences cet événement n'adoucira pas de beaucoup la situation pénible de la Hollande sous le rapport des finances, il reste à voir du moins quelle influence il pourra avoir sur la forme de son gouvernement. Il est assez vraisemblable qu'il accélérera le terrassement généralement désiré de la présente constitution. J'apprens que le gouvernement français commence déjà à préparer les moyens; que le sieur de Sémonville travaille dans ce sens les esprits des régens actuels, et qu'il s'occupe également, sans doute sous le même point de vue, de quelques démarches tendantes à réconcilier le parti stathoudérien tant avec la France qu'avec le parti patriote. Il a donné à entendre que le premier Consul ferait abolir ici le serment de „haine au Stathouder" exigé des fonctionnaires et citoyens votans; et toutes les loix révolutionnaires portées contre les personnes ou propriétés de plusieurs adhérens de l'ancien régime. J'apprens qu'il tâche aujourd'hui de réaliser une partie de sa promesse et présentera une note officielle au Directoire, laquelle insistera sur une amnistie en leur faveur. Le sieur van der Goes en me confiant cette circonstance, m'a témoigné combien il serait peiné de voir un ministre de France réussir dans la même demande qui a été infructueusement réitérée au nom de V. M. Il en a pris occasion de me répéter un vœu, de l'accomplissement duquel il attendrait des suites de bonheur pour sa patrie, celui, Sire,

1) Als voren.

d'obtenir maintenant de Votre part la reconnaissance formelle de la République batave. Il ne m'a pas dissimulé que le chagrin, causé par le délai de cette cérémonie, a affaibli dans quelque sens chez le Corps législatif le respect dû à Votre intervention; que si au contraire ce grief ou motif d'inquiétude fût ôté, la plupart des régens s'étudieraient à rechercher dans la protection et l'influence équitable de V. M. un moyen de contrebalancer le despotisme français; mais il souhaite surtout que le moment présent puisse amener cette reconnaissance, vu l'effet qu'elle produirait sur les amis de la maison d'Orange. Il est persuadé que sans leur concours il sera impossible de former ici une constitution adaptée au besoin et au caractère de la nation; mais il voit également qu'ils se refuseront à une réunion quelconque avec les patriotes, avant qu'un exemple respectable ne serve à légitimer l'abandon de leur ancien systême. Le sieur van der Goes craint que jusque là toutes ses tentatives, et même les insinuations du sieur de Sémonville, seront inutiles auprès d'eux, et que l'on risque même de laisser établir de nouvelles formes du gouvernement hollandais exclusivement par la main du parti actuellement dominant.

305. BIELFELD AAN FRFDERIK WILLEM III, 2 Maart 1801 [1]).

Le sieur de Sémonville a presenté au Directoire exécutif une note par laquelle il réclame en faveur des personnes poursuivies ici pour leur conduite politique, une amnistie qui porterait principalement sur les adhérens de la maison d'Orange. Comme plusieurs régens, et nommément le sieur van der Goes, quoique certainement portés pour une pareille mesure, répugnent à la voir adoptée par ordre de la France, on a cru sauver jusqu'à un certain point les formes, en répondant au ministre français que, déjà avant la réception de sa note, le Directoire avait adressé dans le même sens un message au Corps législatif [2]); qu'ayant ainsi déjà prévenu l'objet de sa demande, il ne se trouvait plus dans le cas d'y marquer sa déférence. Il n'est pas douteux cependant, que l'office en question ne soit parvenu à la connaissance de la législature et ne devienne un des principaux argumens dans leurs secrètes déliberations. D'ailleurs il ne paraît pas que cette tendance conciliatoire de l'Etat qui a détruit le Stathoudérat, ait encore eu quelqu'influence sur les dispositions des amis de celui-ci. Le ministre de la marine, Spoors, a fait de nouvelles tentatives de rapprochement chez quelques membres marquans de ce parti, surtout près de Mollerus; mais elles ont été vaines comme par le passé. En attendant le moment d'une réduction totale de la présente constitution s'approche décidément. Le premier pas officiel vient d'être résolu à cet égard. Le Corps législatif va recevoir demain un message du Directoire, qui lui donne à considérer s'il ne serait pas convenable de devancer l'époque de l'année 1803, prescrite pour la révision de l'acte constitutionnel. Selon les apparences cette démarche aurait été différée sans la nécessité d'obéir aux conseils pressans du ministre de France. Au reste le mode d'exécution du changement projeté, et la nouvelle forme à donner au gouvernement de la République, sont deux points sur lesquels il paraît n'exister encore aucune réunion d'opinions . . . . .

1) Als voren.

2) Vgl. proclamatie Uitvoerend Bewind van 25 Maart 1801.

306. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 5 Maart 1801 [1]).

Ce fut dans la séance d'hier que la première chambre du Corps législatif reçut le message par lequel le Diretoire exécutif l'invite à anticiper l'époque de la révision de la constitution.

On m'a assuré que le sieur de Sémonville, en pressant l'exécution du changement en question, a suivi moins la volonté positive de son gouvernement, que l'instigation de son intérêt personnel; qu'il a calculé que chacun des principaux partis qui existent maintenant dans la République, savoir celui des stathoudériens, des fédéralistes, et des unitaires, verrait dans l'établissement d'une nouvelle constitution un but de triomphe pour son système, et dans l'appui particulier du ministre de France un moyen de l'emporter; qu'il trouverait par là une occasion lucrative de mettre sa protection à l'enchère. On prétend que c'est dans cette perspective, qu'il a fait offrir successivement ses bons offices à tous les trois partis; mais qu'il n'a été écouté que par les fédéralistes. Peut-être y a-t-il quelqu'exagération dans ce rapport, qui, au reste, ne me paraît pas en opposition avec mes observations sur le caractère du sieur de Sémonville. Aussi les adhérens du régime fédératif semblent-ils se croire les plus assurés de regagner terrain dans la crise présente, ce qui contribue à expliquer la facilité avec laquelle le Directoire, dont la majorité penche certainement vers un pareil ordre de choses, s'est prêté à la démarche d'hier; mail il y aura vraisemblablement plus de difficulté à triompher dans la législature. Déjà le choix des membres de la commission mentionnée, dont plus de la moitié sont unitaires et républicains zélés, peut faire attendre le rejet de la proposition soumise à leur examen, et comme il se présente encore tant d'autres chances évasives dans l'adoption d'une marche positive vers la changement projeté, il ne serait point impossible que l'on ne vît bientôt déployer des mesures absolument révolutionnaires pour y arriver . . . . .

307. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 6 Maart 1801 [2]).

. . . . . Le secrétaire Bourdeaux a donné connaissance au comte de Haugwitz d'une lettre du sieur van der Goes dans laquelle ses commettans témoignent le désir d'établir auprès de ma cour un ministre de leur République. Je veux bien me prêter à cette proposition sous de certaines restrictions. Tant que je n'ai pas reconnu formellement le gouvernement actuel, il s'entend aussi que je ne saurais admettre de sa part une mission permanente ni un ministre revêtu d'un caractère diplomatique; mais pour donner aux régens bataves une première preuve de mes dispositions conciliatoires, je commencerai par recevoir tel négociateur extraordinaire qu'ils voudront m'envoyer, et je leur promets qu'il sera accueilli et traité à Berlin avec tous les égards convenables. Il devrait être chargé d'entrer en pourparlers avec le ministère sur ces mêmes arrangemens dont il est question dans l'article 5 de la convention de

---

1) Als voren. — Vgl. *Dagverhaal* XI, bijlagen bl. 1.

2) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

1796 [1]), et après que cette tâche indispensable aura été remplie, je ne ferai aucune difficulté de l'admettre comme ministre plénipotentiaire et d'écouter les autres propositions que la République batave sera dans le cas de me faire. C'est ce que je vous charge de communiquer au sieur van der Goes par une note confidentielle, sur laquelle j'attendrai les ouvertures ultérieures de ses commettans.

Vous ajouterez de bouche que, les circonstances présentes ne laissant plus d'espoir pour le rétablissement du Prince d'Orange dans ses anciennes dignités en Hollande, je sentais bien qu'il ne lui restait qu'à céder aux lois de la nécessité, et que sa renonciation au Stathoudérat serait conséquemment la base de l'accommodement à conclure avec la République batave. Cette déclaration est nécessaire pour ne pas effaroucher le gouvernement; mais le sieur van der Goes est trop avisé pour ne pas reconnaître qu'il y aurait de l'indécence à l'articuler dans votre note officielle. On ne trouvera que trop tôt l'occasion de la reproduire.

HAUGWITZ.

308. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 9 Maart 1801 [2]).

Le message du Directoire exécutif relativement à la révision de l'acte constitutionnel est bien loin de réunir les suffrages de la partie du public, qui dans le moment actuel attache quelqu'intérêt à des différences de forme du gouvernement. Les restes de la faction jacobine, qui sentent qu'ils tomberont encore plus bas dans l'ordre de choses qu'on prépare; quelques républicains rigoristes, qui sentent devoir un respect religieux à la présente constitution; un plus grand nombre qui craint de perdre par la réduction projetée les places qu'il occupe maintenant; enfin, un certain parti dans le Corps législatif, qui comptait s'emparer exclusivement de la direction de ce changement et avait déjà rédigé en conséquence un nouveau plan de constitution, ne dissimulent pas leur mécontentement, tandis que d'autres trouvent seulement que le Directoire en proposant de soumettre la question à la décision des assemblées primaires, a excité sans nécessité des incertitudes, ou du moins des délais; mais ce n'est vraisemblablement pas sans dessein que celui-ci a opiné pour une marche lente et dilatoire qui lui fasse espérer de voir arriver dans l'intervalle quelqu'événement propre à diminuer l'éloignement entre les patriotes modérés et les stathoudériens. Au reste, le Directoire, ou en général le parti qui penche vers un rétablissement limité du fédéralisme et d'autres anciennes institutions, ne verra, au surplus, pas avec indifférence le prochain retour et le futur systême d'un homme, dont il a toujours paru appréhender la présence, et que les patriotes ardens regardaient comme leur associé le plus marquant. C'est le sieur Valckenaer, qui vient de succomber enfin aux intrigues que le gouvernement français, encore choqué de l'influence qu'il

1) Bedoeld is de geheime conventie van 5 Aug. 1796 tusschen Frankrijk en Pruisen. Art. 5 bepaalt dat de Bataafsche Republiek den Prins van Oranje voor het verlies van zijn domeinen zal schadeloosstellen in geld.

2) R. A. (B.).

s'etait acquise sous le ministère du sieur d'Urquijo, a employé pour le déplacer. Son rappel a été demandé confidentiellement au sieur van der Goes par le chevalier d'Anduaga, sons le prétexte vague qu'il avait déplu à S. M. Catholique. Le ministre d'Espagne a même ajouté qu'en cas de besoin il était autorisé de remettre à ce sujet une note officielle, démarche qui, sans doute, lui sera épargnée, vu que le sieur van der Goes lui a déclaré provisoirement, que déjà le sieur Valckenaer avait reçu l'injonction de quitter Madrid par forme de congé [1]).

309. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 16 Maart 1801 [2]).

. . . . . Le choix de la personne à envoyer maintenant auprès de V. M. était tombé d'abord sur le sieur van der Goes, mais qui refuse pour ne pas donner lieu à une accusation d'égoisme. A son défaut il est plus ou moins décidé que le sieur Hultman, secrétaire général du Directoire, sera chargé de la mission. C'est un homme mûr, qui a eu pendant beaucoup d'années, même après la révolution de 1787, le poste de greffier de la cour provinciale de Gueldre. Il jouit à tous égards d'une bonne réputation. Il n'a pas joué de rôle marquant dans le sens révolutionnaire; mais l'influence qu'il possède actuellement dans le gouvernement paraît prouver pour ses talens. Le sieur van der Goes, qui, je crois, s'est trouvé jusqu'à présent plutôt en relations de rivalité que d'intimité avec lui, n'en applaudit pas moins à sa nomination. Il m'a assuré qne le sieur Hultman porterait certainement à Berlin les dispositions les plus empressées de mériter l'approbation de V. M. et de Son ministère. Je ne doute par qu'abstraction faite des intentions et de l'intervention de la France pour l'objet de sa première négociation, il ne reçoive ici des instructions assez libérales pour accélérer l'époque où il pourra deployer son caractère.....

310. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 23 Maart 1801 [3]).

Dans la séance de vendredi 20 de ce mois le Corps législatif a pris en délibération le message du Directoire, concernant la révision de l'acte constitutionnel. Après d'assez vives discussions il a été conclu selon l'avis du représentant Verbeek, que la proposition pourrait en général être discutée; que la commission qui a examiné le message en question entrerait en conférences avec le Directoire sur le mode le plus convenable d'opérer éventuellement un changement dans la constitution; mais qu'en attendant leur résultat, le point principal, savoir si la question d'une révision anticipée doit être portée à la décision du peuple, resterait ajourné.

---

1) Vgl. Sillem, *Valckenaer* II, 185.

2) Als voren. — Mr. Carel Gerard Hultman, 1752—1820, in 1779 tweede, later eerste griffier van het Hof van Gelderland; lid der Nationale Vergadering, gevangen op den 22 Januari 1798; na den 12 Juni algemeen secretaris van het Uitvoerend Bewind, in 1801 in denzelfden post bij het Staatsbewind, en in 1805 bij Schimmelpenninck; onder Lodewijk Napoleon staatsraad en landdrost van Maasland, onder Napoleon prefect van Vaucluse en later van den Boven-IJsel; onder Willem I gouverneur van Noord-Brabant.

3) Als voren.

La multiplicité de vues et d'intérêts particuliers qui se croisent dans cette affaire, rend assez difficile de porter un jugement assuré sur la tendance de chacun de ses dévéloppemens. Cependant il y a lieu de croire que la séance du 20 n'a pas répondu entièrement aux voeux de la pluralité du Directoire. Le rôle décisif qu'y a joué le sieur Verbeek, chef d'un parti demi-jacobin toujours assez opposé au parti directorial, n'est pas d'un augure favorable pour le dernier. Celui-ci, qui, comptant sur la protection du sieur de Sémonville, voudrait se réserver la direction du changement de constitution pour le conduire d'après le système le plus conciliatoire, ne pourra également voir avec plaisir qu'on lui a légalement adjoint une commission, composée de membres marquans, dont le sieur Verbeek même fait partie, et qui, sans doute, ne sera pas disposée à se laisser guider. Il est vrai d'ailleurs, que la volonté bien prononcée du ministre de France suffit à la fin pour faire cesser une pareille opposition. Il doit avoir reçu de Paris un plan de constitution pour la République batave, dont les détails, que je me suis procurés, ne me semblent guères dignes d'approbation. Le pouvoir exécutif y est confié à un conseil d'Union de neuf membres, avec un président nommé pour un an et un secrétaire général à vie. Si tel est effectivement l'intention de la France, on doit en inférer qu'elle désire léguer à son alliée de nouveaux principes de faiblesse et de division; mais selon les assurances du ministre des relations extérieures, les régens modérés, parmi lesquels il se trouve, répugnent extrèmement à l'adoption d'une constitution déjà toute rédigée sans le concours des différens partis. Je suppose même que s'ils feignent de souscrire à celle du sieur de Sémonville, ce n'est qu'une politique nécessaire pour ne pas perdre son appui. Le sieur van der Goes me fait toujours sentir que son dessein n'est que de gagner du tems jusqu'à l'époque d'une perspective de réunion avec les stathoudériens, et qu'il attend pour cet effet avec le plus vif intérêt le moment de la reconnaissance formelle de cette République par V. M. . . . . .

311. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 31 Maart 1801 [1]).

. . . . . Je vois qu'à l'occasion de l'agrandissement éventuel que la France a promis à la République batave, on s'occupe là où vous êtes, de l'idée d'obtenir la cession du duché de Clèves. Le sieur Schimmelpenninck a confié au marquis de Lucchesini que ses commettans, invités par le sieur Sémonville à faire connaître leurs voeux sur l'article des indemnités, avaient indiqué pour cet effet mes provinces transrhénanes, mais que le ministre de France s'était contenté de prendre l'ouverture *ad referendum*. Je veux bien vous dire et vous charger d'en faire aussi la confidence au sieur van der Goes, qu'à tout prendre, je ne serais pas fâché de voir passer mes anciennes possessions de la rive gauche entre les mains des Hollandais. Ils n'ont qu'à travailler en conséquence à Paris, et je tâcherai d'y contribuer, de mon côté, en favorisant leur négociation par l'entremise de mon ministre; mais il s'entend que, si ce projet venait à réussir, la République serait obligée de prendre avec moi les arrangemens qu'exigent les intérêts mutuels des provinces limitrophes, et qu'il faudrait

---

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

surtout qu'elle me fournit les facilités requises pour l'entretien des ouvrages hydrauliques qui tiennent au local. Ces explications préalables prouveront au sieur van der Goes l'intérêt que je recommence à prendre au bien-être de sa patrie.

HAUGWITZ.

312. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 6 April 1801 [1]).

Le départ de M. Hultman pour Berlin est fixé positivement à demain. J'infère des assurances du sieur van der Goes, que cet envoyé n'a reçu que des instructions générales sur l'objet de sa première négociation; mais qu'elles sont de nature à pouvoir terminer dans peu de jours les arrangemens relatifs aux domaines de la maison d'Orange, pour peu qu'il trouve chez le sieur Beurnonville les renseignemens nécessaires sur les intentions de la France à cet égard. Il est également autorisé à entrer en communication avec le ministère de V. M. au sujet des changemens projetés dans la forme du gouvernement batave, et de Lui présenter l'esquisse de constitution qui a été finalement arrêtée hier par une commission de trois membres du Corps législatif et de trois du Directoire. Cette pièce ne peut cependant être regardée encore que comme l'opinion particulière de ces six personnes, et n'a reçu jusqu'à présent d'autre approbation que celle du sieur de Sémonville, qui compte l'envoyer incessamment à Paris. Le sieur van der Goes m'assure ne pas l'avoir lue, et n'a pu que m'en donner quelques aperçus généraux. On y a conservé la plupart des institutions du régime actuel. Il y a également un Directoire de cinq membres et une législature de deux chambres, mais l'autorité législative et exécutive doit y être partagée et organisée de manière à prévenir les fréquentes divisions qui existent maintenant entr'elles. Il s'y trouve aussi un corps pareil au Sénat conservateur français, et auquel est attachée la condition d'une assez forte résponsabilité. Il paraît au reste, que quelques parties de ce plan ne répondent pas suffisamment aux espérances des fédéralistes. Le désir de complaire à un parti aussi marquant, de même qu'à celui des stathoudériens, dès qu'ils montrent des dispositions conciliatoires, joint à la déférence que l'on veut témoigner également dans cette occasion à V. M. et à la cour de Russie, présagent sans doute concore beaucoup de changemens à l'œuvre en question . . . . .

313. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 16 April 1801 [2]).

Les ordres de V. M. du 31 mars me sont parvenus. Je me suis empressé de m'acquitter des ouvertures dont ils me chargent envers le sieur van der Goes. Il m'a assuré, qu'un de ses soins les plus assidus avait été d'instruire le sieur Hultman dans le plus grand détail de toutes les vues et espérances du gouvernement batave, pour lesquelles il désirerait, Sire, Votre généreuse intervention; que l'article de l'agrandissement territorial entrait naturellement aussi dans ces instructions; que le sieur Hultman se trouvait ainsi parfaitement

1) R. A. (B.).
2) Als voren.

à même d'entrer en conférence avec votre ministère, et de régler un concert pour cet objet intéressant. D'après la manière dont le sieur van der Goes s'explique jusqu'à present envers moi, j'ai lieu de croire que l'acquisition d'une partie des provinces prussiennes sur la gauche du Rhin n'était point originairement dans le plan dont il a remis l'esquisse au sieur de Sémonville; mais il n'en est pas moins vrai que le gouvernement batave s'est maintenant attaché à cette idée par un motif mercantil. On a appris que le premier Consul a conçu celle de rétablir l'ancien canal allant de Venlo par Gueldre à Rhinsberg, et connu sous le nom de fossé d'Eugène. Les Hollandais appréhendent que cette nouvelle communication entre la Meuse et le Rhin ne fasse du tort à leur commerce de transit, et souhaitent même de l'empêcher en se procurant la partie du territoire de V. M. compris entre ces deux rivières et une ligne tirée de Cranendonk par Meurs jusqu'au Rhin; mais le sieur de Sémonville a déjà fait sentir que Bonaparte ne se prêterait certainement pas à l'abandon du terrain et au projet en question. En géneral les dispositions actuelles de ce chef de la République française envers la Hollande ne paraissent pas offrir le moment le plus propice pour de pareilles négociations. Dès que le sieur van der Goes eut présenté au sieur de Sémonville l'écrit confidentiel, contenant ses vues pour le recouvrement de la Flandre hollandaise et la ville de Venlo, le ministre français ne cacha pas que pour disposer son gouvernement à cette restitution, il serait à propos de le caresser d'avance par de nouveaux sacrifices pécuniaires. Il n'articule pas moins que de sept à huit millions de florins. Le sieur van der Goes réplique que ni lui, ni ses co-régens ne voudront jamais risquer des sommes aussi considérables pour de simples espérances; qu'il en pourrait tout au plus être question lorsque l'affaire serait terminée et positivement garantie. Peu après le premier fit entrevoir quelque facilité pour la rétrocession de la Flandre; mais en même tems il lui échappa des propos qui pourraient faire croire que le gouvernement français est intentioné d'étendre ses frontières belgiques jusqu'aux forteresses de Breda et de Bois-le-Duc inclusivement. En attendant, l'espèce d'aigreur que Bonaparte paraît nourrir depuis longtems contre les régens bataves s'est augmentée par le différend survenu au sujet du sieur Augereau. Ce général pendant son séjour en Allemagne avait complété la froideur avec le Directoire exécutif en lui écrivant différentes lettres impérieuses et remplies de prétentions exagérées. Celui-ci voulait prévenir son retour à la Haye et adressa pour cet effet une lettre officielle au premier Consul, mais cette demande a été très mal reçue. Un courier, arrivé hier de la part du sieur Schimmelpenninck, a porté un refus conçu dans les termes les plus durs. Ce surcroît de refroidissement entre les deux alliés est peut-être la cause, que la France ne s'est encore nullement expliquée au sujet de l'accord à régler sous la médiation de V. M. pour le Prince Stathouder. Le sieur van der Goes m'assure même, qu'il ignore encore le précis des instructions que le sieur Beurnonville doit avoir reçues sur cet objet.

314. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 7 Mei 1801 [1]).

. . . . . Le premier Consul vient d'adresser à son ministre à la Haye une

1) Als voren.

lettre sur le nouveau projet de constitution batave, qui lui avait été présenté. J'apprens qu'il n'y entre dans aucune analyse des détails de cet ouvrage; qu'il se borne à appuyer en général sur la nécessité d'une révision de l'acte, sur le besoin de donner une influence plus marquée aux propriétaires, et de respecter davantage les convenances locales et les intérêts nationaux. Il annonce en même tems ne souhaiter nullement que la République batave imite d'une manière aveugle et servile la forme de gouvernement établie en France. A côté de cette déclaration ostensible et satisfaisante, on se dit cependant en secret que son auteur désire prolonger ici l'indécision de l'ordre actuel des choses, afin de pouvoir d'autaut mieux vendre en détail les résolutions favorables que les Hollandais seront dans le cas de lui demander. Au reste, les mesures nécessaires pour réaliser la réduction du présent acte constitutionnel n'avancent que très lentement. Comme le plan mentionné, communiqué au gouvernement français, n'a pas reçu de sa part une approbation positivement prononcée, il n'est guères vraisemblable qu'il sera adopté ici par la pluralité des membres du Corps législatif, dont il contrarie certainement le systême et les intérêts. Même les différens partis semblent dans ce moment-ci moins disposés à un accommodement qu'ils ne l'étaient avant la mort de l'Empereur de Russie, événement sur lequel les adhérens du Stathoudérat paraissent fonder de nouvelles espérances . . . . .

315. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 18 Mei 1801 [1]).

Le rapport de la commission du Corps législatif chargée de se concerter avec le Directoire sur la manière de réviser l'acte constitutionnel aura lieu demain.

Tout retard d'une décision quelconque sur cet objet, et même le rejet vraisemblable du nouveau plan de constitution, paraît toujours répondre aux vues des personnes qui ont pris l'initiative de la réduction en question. On s'aperçoit clairement que le moment n'en est pas venu. A l'époque du développement prononcé de la guerre du Nord le gouvernement batave se flattait, que cette association pourrait également produire quelque relation réelle entre lui et les puissances confédérées, et devenir peut-être un moyen de les intéresser immédiatement à la situation intérieure de la Hollande; qu'elles interposeraient en conséquence leurs bons offices pour y adoucir le joug français, y raprocher les les différens partis, et seconder l'établissement d'une constitution plus convenable; mais les changemens survenus en Europe depuis la mort de Paul Ier ont fait évanouir ces espérances. On ne sera donc pas surpris ici, si par exemple l'envoi d'un ministre russe à la Haye est encore différé, et surtout, si l'arrangement qui fait le but de la mission du sieur Hultman, n'avance pas avec autant de célérité que le désireraient ses commettans. A en juger par les apparences, le sieur van der Goes lui-même semble désapprouver que pour cette négociation on ne se soit pas tenu à un concert plus intime avec la France; qu'on n'ait pas réclamé à cette occasion la communciation de ses intentions et procuré ainsi une marche plus déterminée aux propositions de plénipotentiaire batave à Berlin. On ne saurait disconvenir que le prolongement de la crise générale des affaires n'influe

---

1) Als voren.

sensiblement sur les résolutions des adhérens de la maison d'Orange, et que ceux qui déjà étaient prêts à se rapprocher des régens actuels, y puisent de nouveaux motifs d'hésitation. L'arrivée du sieur d'Yvoy à Paris est d'une importance majeure à leurs yeux. Quoiqu'il ne soit chargé vraisemblablement que de veiller aux intérêts de la maison de Nassau en Allemagne, ils pensent savoir de plus qu'il serait également autorisé à plaider auprès de Bonaparte la cause du Stathouder et à offrir jusqu'à 30 millions de florins pour son rétablissement; mais d'un autre côté ils s'expliquent d'un ton assez chagrin sur l'idée de donner au Prince d'Orange un dédommagement pécuniaire pour la perte de ses qualités en Hollande, vu que les contributions nécessaires pour trouver une pareille somme tomberaient sur eux tout comme sur le parti patriotique.

316. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 2 Juni 1801 [1]).

. . . . . Il me revient de différens côtés que le premier Consul témoigne du mécontentement contre les Républiques helvétique et batave, dont il accuse l'une d'entretenir des intelligences avec l'Angleterre, et l'autre de marquer trop d'attachement pour la Prusse. Ces griefs sont à peu près du genre de ceux qui ont été imaginés contre le Roi de Sardaigne, et on m'avertit sous main qu'ils pourraient bien tendre finalement aussi à ce même but, c'est-à-dire à la réunion et à l'incorporation de deux États voisins qui excitent à tant d'égards la jalousie et la convoitise du gouvernement français. Le projet serait hardi, mais non au-dessus de l'esprit entreprenant de Bonaparte. Pour en juger pertinemment, je désirerais de savoir en quels termes se trouve, dans le moment présent, la République batave avec sa puissante alliée, et s'il est effectivement survenu depuis peu entre elles des sujets de brouillerie et d'explications désagréables. Il ne vous sera pas difficile d'en apprendre quelque chose du sieur van der Goes, sans qu'il soit justement nécessaire de lui indiquer le motif de vos recherches.

HAUGWITZ.

317. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 18 Juni 1801 [2]).

Les ordres de V. M. du 2 de ce mois m'ont été rendus. L'opinion, que Bonaparte aurait l'intention ou le désir de réunir le territoire batave à la République française, paraît ne point avoir pénétré ici. On continue à se flatter que le premier Consul ne peut manquer d'entrevoir les inconvéniens d'un pareil asservissement, qui mettrait non seulement des obstacles insurmontables à la paix, mais n'offrirait même qu'un agrandissement assez peu utile, vu que priver la Hollande de son individualité, serait y détruire peu à peu le caractère conservateur qui a maintenu son existence physique et mercantile. Aussi n'y a-t-il pas eu en dernier lieu d'explication désagréable entre les deux alliées qui puisse faire craindre que l'une nourrisse des projets hostiles contre

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
2) R. A. (B.).

l'autre. Il est vrai que le gouvernement français est mécontent de chaque démarche de celui-ci, qui annonce quelque velléité d'indépendance. C'est ainsi qu'il a été jaloux de l'envoi du sieur Buys en Russie, et l'est encore de la présente mission du sieur Hultman, entreprise sans la consulter. Cependant ce sentiment ne paraît pas avoir éclaté en brouillerie, et le sieur van der Goes m'assure même que le sieur Schimmelpenninck n'a encore eu à Paris aucune explication quelconque sur ce dernier objet; mais s'il n'existe point de froideur prononcée entre les deux Républiques, il est néanmoins assez visible que les régens de la Haye continuent à être peu satisfaits de Bonaparte, et surtout de la faveur ostensible qu'il accorde au sieur Augereau. Il vient de lui écrire tout récemment une lettre très flatteuse, qui contraste bien avec l'aversion qu'on témoigne ici assez gauchement à ce général. Il n'est donc que naturel que le dernier, sans avoir précisément apporté des dispositions révolutionnaires, s'entoure de préférence de la classe de mécontens qui appartient plus ou moins au parti jacobin, es qui caresse son amour-propre. Ceux-ci ont puisé chez lui un nouvel encouragement, auquel on peut certainement attribuer la chute du plan de constitution rejeté la semaine passée par la première chambre législative. Au reste, comme cette assemblée a décidé en même tems, que la question générale d'une réforme du présent acte constitutionnel pourrait encore devenir matière à délibérations, le parti modéré ou directorial profite de cette latitude pour s'occuper ultérieurement des mesures propres à faire réussir le changement projeté; car si dans les premiers momens il n'en avait peut-être pris l'initiative que pour la dérober à ses adversaires, il paraît attacher maintenant un intérêt plus réel à sa réalisation. Il s'est empressé en conséquence de rédiger un nouveau plan de constitution, qui sera incessamment envoyé à Paris, et on a pris la résolution d'employer tous les moyens, surtout pécuniaires, pour engager les sieurs de Sémonville, Augereau et finalement Bonaparte, à en seconder l'adoption d'une manière plus active. Il reste à voir si ces tentatives seront secondées par le changement ministériel qu'on attend à Paris, et qui est peut-être déjà effectué; car des lettres d'aujourd'hui annoncent, que le sieur Talleyrand à quitté la capitale le 15 dernier et s'en est éloigné de trente lieues. On suppose généralement que Lucien Bonaparte sera son successeur. Cet événement pourrait nuire ici au sieur de Sémonville, qui certainement risque toujours de succomber à l'inimitié du général Augereau . . . . .

318. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 19 Juni 1801 [1]).

Les délais qu'éprouve la négociation projetée entre la maison d'Orange et la République batave, sont aisés à expliquer, le Prince héréditaire ayant été obligé de demander préalablement à son père les pleins-pouvoirs dont ses mandataires ont besoin pour entrer en conférence avec le sieur Hultman. Dès qu'ils seront arrivés, on mettra la main à l'œuvre, et il faut espérer que l'affaire pourra s'arranger encore d'une manière satisfaisante pour l'une et l'autre des parties transigeantes. Je l'appuierai du moins, de mon côté, avec tout l'intérêt que j'y attache; mais telle étant sa situation, il s'entend que le rappel du député batave serait à tous égards prématuré et d'un très mauvais

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

effet. J'aurais lieu d'être surpris qu'on lui fît quitter la partie avant que de l'avoir sérieusement commencée, et je m'attends, au contraire, qu'à mesure qu'il traitera l'objet de sa mission, il tâchera de justifier la bonne opinion que j'ai conçue des dispositions de ses commettans. Vous pouvez vous expliquer en ce sens avec le sieur van der Goes.

HAUGWITZ.

319. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 29 Juni 1801 [1]).

J'ai reçu le rescrit de V. M. du 19 de ce mois. Je n'ai pas tardé de faire part au sieur van der Goes de l'explication qu'il renferme sur les délais qu'éprouve la négociation du sieur Hultman. Il paraissait déjà instruit de ce manque de pouvoir nécessaire aux mandataires du Prince d'Orange, mais ne pas regarder cette circonstance comme un simple retard indifférent. Sans se permettre envers moi quelque doute sur l'intérêt avec lequel V. M. daigne concerter l'affaire en question, il craint cependant toujours qu'Elle n'éprouve les obstacles les plus essentiels dans la situation générale de l'Europe, qui relevant vraisemblablement chez le Prince d'Orange des espérances naguère abbattues, pourra le rendre moins disposé à signer un accommodement. Je me suis aperçu même, que c'est la première fois depuis longtems que ce ministre laisse entrevoir de pareilles inquiétudes, en témoignant qu'il avait été surpris d'apprendre que le baron d'Yvoy, agent des Princes de Nassau à Paris, manifestait assez clairement des prétentions au rétablissement de la maison stathoudérienne dans ses anciennes qualités; mais malgré le découragement que cette nouvelle, vraie ou fausse, semble inspirer au sieur van der Goes, j'ai cependant tout lieu de croire aux assurances qu'il m'a données sur la continuation du séjour du sieur Hultman à Berlin aussi longtems que la volonté de V. M. ou autres événemens décisifs ne le forcent d'en partir. Au reste les régens du parti directorial paraissent toujours assez persuadés de la vigueur d'un régime non stathoudérien pour travailler avec zèle à l'établissement d'une nouvelle constitution. Peut-être se flattent-ils aussi, que Bonaparte se croira plus fortement obligé au maintien de la République batave, lorsqu'elle aura reçu une constitution rédigée et adoptée sous ses auspices. On suppose que le voyage du général Augereau à Paris n'est pas absolument étranger à cet objet; que l'on a su l'improbation passive qu'il a opposée jusqu'à présent au changement en question, et qu'il paraît avoir pris l'engagement d'employer ses bons offices près du premier Consul pour le faire protéger. Il est plus certain qu'il a promis de négocier à Paris un arrangement pour la diminution des troupes françaises en Hollande et l'abolition de différens abus dispendieux dans leur entretien. Cette promesse a été le résultat d'un accommodement entre lui et le Directoire, qui celui-ci a acheté, comme de coutume, par des condescendances pécuniaires, et qui doivent être suivies de présens plus considérables lorsque les réductions désirées seront effectuées.

---

1) R. A. (B.).

320. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 10 Aug. 1801 [1]).

Le général Augereau a fait peu de jours après son arrivée une excursion à Helvoetsluys. Elle paraît avoir été motivée par l'opinion que les Anglais seraient intentionnés de tenter une attaque contre ce point de la République, non sans doute pour y occuper du terrain, mais pour tâcher de détruire l'escadre qui y est rassemblée.

On croit qu'un autre but, également essentiel de l'apparition du général Augereau à Helvoet, était de s'assurer de l'état effectif et des dispositions de la flotte batave sous le point de vue du parti que la France pourra en tirer lorsqu'il s'agira de réaliser la descente en Angleterre, projet de l'existence duquel il n'est presque plus à douter. Le général français aura pu se convaincre dans cette visite, que l'amiral de Winter attend avec une vive impatience le moment de se mesurer avec l'ennemi, espérant y réparer la réputation de sa défaite de Camperduin, et que ses équipages sont assez complets et bien tenus; mais que sur cinq à six cent soi-disans matelots il y a rarement cinquante véritables marins à chaque vaisseau de ligne. Au reste le concours éventuel de la marine hollandaise à l'expédition en question est assez singulièrement lié au changement de constitution, si fortement désiré ici par le Directoire exécutif. Le premier Consul doit avoir donné à entendre, qu'il n'accorderait sa protection à ce projet, qu'en autant que le Directoire la mériterait par la célérité et l'énergie de ses armements maritimes. Celui-ci a repliqué à Bonaparte, qu'un changement de constitution pourrait seul lui procurer l'autorité nécessaire peur mettre sa flotte sur le pied requis et en disposer sans une responsabilité inquiétante. C'est peut-être dans l'intention de lier davantage le gouvernement batave à ces plans de la France, que le sieur Augereau a cru convenable de lui renouveler dans les termes les plus tranchans la garantie de son existence. Il prétend être chargé de la part du premier Consul de déclarer, que celui-ci perdrait plutôt la vie, que de consentir jamais au retour du Prince d'Orange en Hollande, aussi peu, a-t-il ajouté, qu'au rétablissement du Roi de Sardaigne en Piémont. Il a répété également la déclaration du sieur de Sémonville, que le gouvernement français n'entendait point que cette Réqublique-ci donnât le moindre dédommagement pécuniaire à la maison d'Orange pour la perte de ses domaines en Hollande. Le sieur van der Goes, en me communiquant ce dernier avis, m'assura qu'il n'aurait aucune influence sur les instructions du sieur Hultman; mais que cependant il en deviendrait d'autant plus difficile au gouvernement batave de lui procurer l'initiative de l'indemnité qu'il s'agit de fixer à Berlin . . . . .

321. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 27 Aug. 1801 [1]).

. . . . . Le sieur van der Goes prétend savoir que dans les présentes négociations entre l'Angleterre et la France, la première n'a fait aucune mention du rétablissement de la maison d'Orange en Hollande, et se flatte ainsi que

1) Als voren.

en point-là ne deviendra pas un obstacle à la paix. En supposant la proximité de celle-ci, et même de la décision de différentes questions relatives aux limites, aux colonies, et au régime intérieur de la République batave, le congé qu'on vient d'accorder au sieur Schimmelpenninck, attendu dans peu de jours à la Haye, me paraîtrait assez hors de saison s'il n'a précisément pour but de concerter avec lui de nouvelles instructions sur ces mêmes objets importans. On se dit néanmoins d'avance, que le gouvernement batave ne jouera qu'un rôle bien passif dans leurs arrangemens. Ce ne sera sans doute point avant l'arrivée du sieur Schimmelpenninck que ses commettans apprendront l'accueil des dernières instances qu'il a dû faire auprès du gouvernement français pour l'engager à s'expliquer enfin d'une manière plus précise sur l'indemnisation du Prince d'Orange; mais un autre point de vue, sous lequel la conduite et les informations confidentielles de cet ambassadeur sont désirées avec le plus d'impatience, est le changement de constitution. Les intentions de Bonaparte à cet égard restent encore toujours équivoques. Il paraît même, qu'il a parlé un langage différent vis-à-vis des sieurs de Sémonville et Augereau. Il s'est borné à adresser au premier des phrases ostenibles, qui, en prêchant le respect pour l'indépendance des nations, semblent lui interdire toute intervention; mais on prétend qu'il a été plus ouvert envers le second, et lui a recommandé de se mêler de l'exécution de ce projet en y consultant les intérêts politiques et pécuniaires de la France. Il en résulte une division entre l'agent diplomatique et militaire qui appuye et dirige celle des régens du pays. Je m'aperçois qu'elle s'est même emparée des ministres des relations extérieures et de la marine, et qu'il existe entr'eux une froideur ouverte, mais profondément sentie. Tandis que le sieur van der Goes [1]) travaille à ajourner le changement en question jusqu'à l'époque d'un rapprochement et d'un concours du parti stathoudérien, systême dans lequel il est plus ou moins lié avec les sieurs Sémonville et Schimmelpenninck, le sieur Spoors s'est mis à la tête de ceux qui voudraient immédiatement l'établissement d'une nouvelle constitution. Réuni à ce que j'apprens avec le directeur Pijman et le général en chef français, son parti semble gagner une supériorité décidée . . . . .

322. HAUGWITZ AAN FREDERIK WILLEM III, 7 Sept. 1801 [2]).

Le négociation qui a été entamée à Berlin entre les Sérénissimes Princes d'Orange et la République batave n'ayant abouti a rien jusqu'ici par la raison que ni l'un ni l'autre des plénipotentiaires n'a voulu se charger de l'initiative, le Prince héréditaire en a consulté avec moi, et il nous a paru que, pour trancher le nœud de la difficulté, il serait à désirer que V. M. consentît à

1) „Celui-ci m'a dit en lisant ces passages qu'il ne voyait le ministre de la marine Spoors que quand il avait à lui parler sur des affaires, et qu'il ne se mêlait point des projets de changemens; qu'il ne souhaitait que la réunion des différens partis, celle-ci étant à ses yeux le seul moyen de sauver notre République; qu'il n'est plus question du retour de la maison d'Orange en ce pays-ci; que même les Anglais n'y songent plus; qu'au reste cette lettre était fort intéressante à ses yeux, et qu'il en garderait le contenu pour lui seul; me priant de n'en rien communiquer à personne, ni à Spoors" (noot van den Haagschen ontcijferaar Croiset).

2) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

intervenir, en Sa qualité de médiateur, et à porter la première parole. Il est à prévoir d'ailleurs qu'un examen détaillé des différens articles du tableau des prétentions de sa famille ne fera qu'élèver à chaque pas de nouveaux obstacles, et qu'on pourra peut-être y obvier en partie en les résumant dans une seule masse et en demandant une rétribution en bloc. Le Prince l'a fixée, de son propre mouvement, à la somme de 22 millions de florins de Hollande, qui fait moins que le tiers de celle qu'il avait adoptée dans son premier tableau, et j'ai dressé en conséquence pour le sieur Hultman un projet de note que S. A. S. a approuvé en plein . . . . .

323. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 15 Sept. 1801 [1]).

[Bemoeiingen van Bonaparte met het nieuw ontwerp van Bataafsche constitutie].

Quelques points importans n'ont pas passé sa censure. D'après sa volonté le nombre de 12 membres du Conseil d'Etat a été substitué à celui de 16, et le président, loin d'être en fonction pendant la durée de cinq ans, ne sera élu que pour trois mois. En tronquant ainsi l'institution principale qui devait former l'essence du gouvernement, il me paraît avoir entièrement dénaturé l'esprit de cette constitution. Il n'échappe point ici au soupçon d'avoir voulu à dessein lui imprimer un caractère de faiblesse. Peut-être aussi a-t-il craint qu'un président, nommé pour 5 ans, et rééligible pour le même espace de tems, parviendra à se rendre permanent, et que la nature d'un pareil poste pourrait ouvrir la porte au retour de la maison d'Orange. Du moins est-il sûr qu'il a commencé par demander à qui on destinait cette charge éminente? question à laquelle on n'a pu lui répondre, et qui, à ce que je crois, n'était effectivement pas décidée.

La ratification qu'il vient de donner au traité concernant la diminution des troupes françaises en Hollande, a été accompagnée d'une circonstance assez pénible pour les finances bataves. On s'était flatté ici, que les 12 millions de livres à payer à la France en conformité de cet arrangement, pourraient être acquittées à termes assez éloignés, dont le dernier se différerait jusqu'au milieu de l'année 1803; mais le premier Consul a exigé que la moitié de la somme stipulée soit payée au moment du départ de ces troupes, et le reste peu de mois plus tard.

[Bijgevoegd het ontwerp van Bataafsche constitutie gelijk het aan de goedkeuring van Bonaparte zou zijn onderworpen [2]). De volgende artikelen wijken af van het ontwerp gelijk het 16 Sept. werd publiek gemaakt [3]):]

Art. 29. — Le gouvernement sera composé de 16 personnes dont un sera président et les 15 autres formeront le Conseil d'Etat [4]).

Art. 30. — Le Directoire actuel nommera pour la première fois 9 membres qui ensuite nommeront les 7 autres [5]).

---

1) R. A. (B.).
2) De bijlage naar S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
3) *Dagverhaal* XIII, 600.
4) Art. 29 van 16 Sept.: Staatsbewind van 12 leden.
5) Art. 30 van 16 Sept.: U. B. benoemt 7 leden die de 5 anderen bijkiezen. De 12 leden verkiezen terstond een president die het praesidium gedurende drie achtereenvolgende maanden waarneemt.

Art. 31. — Le Président a la représentation nationale, la signature des traités et de tous les actes publics; il n'a point de suffrage au Conseil, mais le droit de faire des propositions. Il est en place cinq ans et peut être réélu une fois. Il nomme tous les ministres pour l'étranger, les officiers de terre et de mer d'après une présentation par le Conseil d'Etat de deux candidats. Il ne peut commander la force armée ni par mer ni par terre. Il a un secrétaire qu'il nomme et qui contresigne ses actes. Le vice-président du gouvernement le remplace momentanément en cas de vacature ou d'indisposition. Le vice-président est président du Conseil d'Etat pour trois mois [1]).

Art. 52. — Le Corps législatif est composé de 35 membres qui, pour la première fois, seront élus par les 9 membres du Conseil d'Etat nommés par le Directoire, salon l'article 30 [2]).

Art. 53. — Douze d'entr'eux discuteront les lois; les autres voteront ensuite par oui ou non. Les discussions ne peuvent durer que trois jours tout au plus; en cas d'urgence la décision doit être faite en 36 heures [3]).

Art. 57. — Le Corps législatif est permanent, mais il peut s'ajourner pour autant qu'il le juge convenable. Le Conseil d'Etat peut le convoquer en cas de besoin [4]).

324. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 17 Sept. 1801 [5]).

Les partisans du changement de constitution viennent de commencer leurs opérations publiques par une mesure assez tranchante. Croyant avoir appris par l'expérience qu'ils tenteraient inutilement de déterminer le Corps législatif à décréter cette réforme, ils ont résolu de se passer de sa sanction, pour en prendre l'initiative envers le peuple . . . . . [6]).

Le résultat équivoque la séance d'hier me paraît confirmer ce qui m'a été assuré certes de bonne part, savoir, que le parti directorial n'a point osé faire entrer dans ses plans l'emploi de la force militaire, ni même en menacer, et que surtout le général Augereau a promis de s'en tenir sur cet objet à l'injonction de Bonaparte. On croit cependant assez généralement, que la première

---

1) Dit geheel artikel is vervallen in het ontwerp van 16 September.

2) Art. 49 van 16 Sept.: Wetgevend Lichaam van 35 leden, voor de eerste maal benoemd door het Staatsbewind.

3) Art. 50 van 16 Sept.: 12 leden beraadslagen, 35 leden stemmen. „De discussiën over alle voorstellen, welke in de eerste week van elke bijeenkomst zijn ingekomen, moeten zijn afgeloopen en de zaken tot conclusie gebragt uiterlijk op den laatsten dag van elke bijeenkomst, dat is den 30 Mei of den 15 December respectivelijk. In buitengewone bijeenkomsten moeten de voorstellen, waarom die zijn samengeroepen, voor het scheiden van dezelve, en uiterlijk binnen den tijd van een maand, worden afgedaan."

4) Art. 54 van 16 Sept.: twee gewone zittingen 's jaars, van 15 April tot 1 Juni, en van 15 Oct. tot 15 Dec. Buitengewoon zoo dikwijls het W. L. zulks noodig oordeelt of door het S. B. wordt bijeengeroepen.

5) R. A. (B.).

6) Volgt vermelding der bekende voorvallen van 15 en 16 September.

chambre finira par renoncer à son opposition, dont il ne s'agit plus que de détacher quelques membres; et que n'ayant pour son appui ni force matérielle, ni opinion publique, elle ne risquera pas un décret positivement improbatif, qui la mettrait en guerre ouverte avec le Directoire . . . . .

325. FREDERIK WILLEM III AAN BIELFELD, 21 Sept. 1801 [1]).

. . . . . Quoique le premier Consul n'ait pas fait de réponse encore au Directoire de la Haye sur les propositions relatives aux dédommagemens qui reviennent à la maison d'Orange, le général Beurnonville n'en a pas moins été chargé de déclarer ici que le gouvernement français insisterait très décidément pour qu'elle obtienne une indemnité suffisante, et cette ouverture paraît avoir été une suite de la démarche du gouvernement batave. Vous en informerez confidentiellement le sieur van der Goes, et vous lui ferez sentir de ma part combien il importe à ses commettans de continuer à pousser à la roue et d' employer tous leurs soins à Paris pour que l'affaire des indemnités de la famille stathoudérienne soit comprise dans l'arrangement général dont il est question présentement à la diète de Ratisbonne. La République batave y est intéressée elle-même, et j'y travaillerai de mon côté.

HAUGWITZ.

326. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 24 Sept. 1801 [2]).

. . . . . Comme on a adopté le principe, que tous ceux qui n'auront pas voté seront censés avoir consenti, le résultat serait certainement en faveur de l'acceptation du projet, s'il était décidé que les adhérens du Stathoudérat continueraient à se tenir absolument passifs, comme ils l'ont fait jusqu'a présent en pareilles occasions; mais leurs opinions sur le parti qu'il s'agit de prendre aujourd'hui paraissent encore partagées. Tandis que les uns sont d'avis qu'il faudra s'opposer d'une manière active à l'établissement de la nouvelle constitution, qui pourrait devenir encore plus funeste aux intérêts de la maison d'Orange que celles qui l'ont précédée, l'autre pensent au contraire que l'émission d'un vœu évasif impliquerait une espèce d'approbation de l'ordre des choses actuel et des idées démocratiques en général. Il est sûr, au reste, que tous les efforts des présens meneurs pour se concilier des hommes distingués du parti stathoudérien et les engager à accepter des places dans le gouvernement qu'il est question d'introduire, ont été vaines; mais il paraît qu'ils ont eu de succès auprès des anciens patriotes de 1786. On croit assez généralement qu'ils reparaîtront maintement sur la scène, et finiront par en expulser peu à peu les personnes et les systêmes qui ont régné ici depuis l'an 1795. J'apprens même qui les sieurs de Gijselaer et Zeeberg entreraient probablement dans la future Régence d'Etat, supposition que je ne saurais cependant garantir.

1) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.
2) R. A. (B.).

327. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 8 Oct. 1801 [1]).

Malgré la satisfaction naturelle que la paix avec l'Angleterre cause ici à tous ceux dont les vœux ne sont exclusivement dirigés vers le rétablissement de la maison d'Orange, le gouverment ne laisse pas, depuis qu'il a reçu hier matin le texte des préliminaires signés à Londres, de ressentir douloureusement la perte de l'île de Ceylan, et d'en manifester assez publiquement ses regrets. Il s'attendait d'autant moins à un pareil sacrifice, que dans chacun des arrangemens pécuniaires qu'il a passé successivement en faveur du gouvernement français, il s'était, en revanche, expréssement fait promettre que Bonaparte ne consentirait jamais à l'abandon de cette précieuse colonie, que l'on regarde comme la clef des Indes orientales, et la seule qui offre un bon port militaire. On se flatte que les articles secrets des préliminaires en question renfermeront une stipulation favorable aux intérêts de la République batave, savoir la clôture de l'Escaut, supposition d'où l'on induit encore que la France serait intentionnée de restituer à son alliée la ci-devant Flandre hollandaise. J'ai lieu de croire cependant que cette espérance ne se fonde jusqu'à présent que sur des propos du sieur de Sémonville, qui pourraient exiger une garantie ultérieure. Toujours est-il à prévoir que ce double objet fera une partie essentielle des soins du plénipotentiaire que le gouvernement batave compte envoyer à Amiens.

328. HAUGWITZ AAN FREDERIK WILLEM III, 12 Oct. 1801 [2]).

. . . . . Le sieur Hultman est entré en matière sur la nouvelle constitution qu'il s'agit d'établir dans sa République. Il m'a dit qu'on allait passer aux élections, et qu'il importerait à ses compatriotes de faire rentrer en place les membres les plus distingés du parti Orange, et nommément les sieurs Brantsen, Meerman et Rengers; mais que ceux-ci répugnaient à accepter une vocation, tant que l'autorité du gouvernement actuel ne serait point consolidée et formellement reconnue par V. M. Les régens bataves insistent donc sur cette reconnaissance, en assurant qu'ils n'en seront que plus zélés à se joindre à la Prusse pour faire obtenir aux Princes d'Orange une indemnité territoriale satisfaisante, et à s'arranger avec eux sur le reste de leur prétentions pécuniaires.

A mon trés-humble avis, ces protestations ne peuvent point altérer, Sire, les principes que vous avez soutenus de tout temps en faveur de la famille stathoudérienne, et il ne sera nullement difficile de décliner poliment la demande de la République batave et de motiver ce refus. Il suffira de lui remontrer que V. M. s'est expliquée récemment envers la France et l'Autriche au sujet des indemnités territoriales de la maison d'Orange, et qu'Elle a bien voulu se charger aussi, dans la note remise au sieur Hultman le 14 septembre, de l'initiative des propositions qui ont pour objet les réclamations pécuniaires; qu'Elle est ainsi de tout côté dans l'attente des réponses respectives, et que, si elles tournent à Sa satisfaction, elles pourront conduire successivement au but que le gouvernement batave a en vue.

1) Als voren.
2) S. A., Rep. 34 n°. 227aa.

329. BIELFELD AAN FREDERIK WILLEM III, 19 Oct. 1801 [1]).

. . . . . Ce ne fut pas avant le 17 dernier, que le Directoire exécutif a pu achever le relevé des rapports des différentes municipalités sur le vœu des habitans relativement à la nouvelle constitution. Il en a porté le résultat à la connaissance du peuple par une proclamation qui annonce que sur un nombre de 416.419 citoyens ayant droit de suffrage, seulement 52.219 ont voté pour le rejet du projet, et que par conséquent il est censé adopté à une grande majorité. Environ 40.000 doivent s'être positivement prononcés pour l'acceptation. Une seconde proclamation, publiée le 18, a fait connaitre la nomination des membres de la Régence d'Etat.

C'est ainsi que s'est terminé une opération politique qui, aux yeux de la majorité du public, paraît du moins devoir amener un ordre de choses supérieur au précédent. Si parmi les membres de la nouvelle régence il ne s'est trouvé peut-être qu'un seul, le sieur Spoors, dont l'esprit et le caractère passe pour s'élever au-dessus du médiocre, on croit, d'un autre côté, qu'ils auront sur la plupart de leurs prédécesseurs des avantages de routine, de modération et de décence; mais il est à prévoir néanmoins que l'esprit de parti se glissera facilement dans un corps de douze personnes, dépositaires suprêmes de la souveraineté, et y fera sentir bientôt le besoin d'un pouvoir monarchique. On m'assure même, que déjà les principes de division commencent à s'y faire sentir, et qu'on craint qu'il n'éclate dans peu une espèce de scission entre les membres patriciens et leurs adversaires. Les derniers, quoiqu'en minorité, auront sans doute à leur tête le sieur Spoors, qui ne s'est fait placer dans cette assemblée que pour tâcher d'y contrebalancer la supériorité aristocrate.

---

1) R. A. (B.).

DERDE HOOFDSTUK.

ENGELSCHE BERICHTEN.

Onder dit hoofd geven wij berichten van onderscheiden herkomst uit, in verschillende gedeelten van het Engelsche Staatsarchief aangetroffen, en die op den inval van het jaar 1799 betrekking hebben. Vooraf het vervolg der correspondentie van Charles Bentinck en van Munniks.

330. CHARLES BENTINCK AAN LORD GRENVILLE, 26—27 Juni 1798 [1]).

Varel.

Colonel Ramsay delivered to me on the 24th instant your Lordships letter of the 5th [2]). In compliance with your orders, I thought it right not to detain him any longer than was necessary to write a short letter to Mr. van der Haer, with which colonel Ramsay set out for Leer, where Mr. van der Haer is at present, and where by this time colonel Ramsay will most likely have found Mr. Munniks and have had an opportunity of speaking to him. In case Mr. Munniks should be absent, Mr. van der Haer will know where he is, and will forward any message to him by a safe and speedy conveyance . . . . .

P. S. June 27. — I heard late laste night that colonel Ramsay found Mr. Munniks at Leer, and has seen him; and will write to your Lordship when necessary [3]).

331. MUNNIKS AAN HAMMOND, 9 Juli 1798 [4]).

Leer.

J'ai l'honneur de vous informer de mon retour des îles connues, où je me suis rendu au moment du départ de votre ami [5]). J'ai pris les plus exactes

1) F. O., Frontiers of Holland 3. — Alle brieven van Bentinck zijn uit Varel geschreven.

2) Niet aanwezig.

3) Een brief of rapport van Ramasy aan Lord Grenville is door mij niet aangetroffen. Zijn reis had betrekking op de door Munniks voorgestelde onderneming op Ameland (zie *Gedenkstukken* II, 477—'78.)

4) Als voren. — Alle brieven van Munniks zijn geschreven uit Leer.

5) Ramsay blijkbaar.

informations par des pilotes, et réglé toutes les choses nécessaires pour surmonter les obstacles et les empêchemens; il n'y a point de succès qu'on ne puisse se promettre de cette expédition, tant sur les autres îles Terschelling, Flie et Texel, que sur la flotte, où j'ai dépêché des personnes très au fait. Bien instruit de tout, je ne désire que l'ordre du gouvernement pour l'exécution.

Vous aurez la bonté de faire ressouvenir à S. E. le duc de Portland qu'au moment de la possession des îles, l'administration de la police et justice doit être réglée par un manifeste de S. M., de manière que cela produise les meilleurs effets là et dans les autres îles, comme aussi dans les provinces, où tous les désordres sont au plus haut degré.

332. MUNNIKS AAN HAMMOND, 16 Juli 1798 [1]).

J'espère que vous aurez reçu les informations au sujet des navires hollandais expédiés à Groenlande, et la lettre que je vous ai adressée le 9.

Le blocus des ports de la Hollande a de plus en plus de très bons effets; et l'empêchement continuel par un cutter ou frégate, proche l'île de Wangeroog, est très nécessaire jusqu'à ce qu'on prend possession d'Ameland, ce que je serai prêt d'exécuter au moment et en conséquence des ordres. Tous les préparatifs sont réglés pour entreprendre de s'en emparer.

On voit très clair, qu'on est pas content en France de l'effet de la dernière révolution, par le système de coalition des deux partis dans la République; l'amimosité des Jacobins est à son comble, et Daendels n'ose pas dissimuler qu'il trouve infiniment plus de résistance qu'il ne s'y attendait, et je suis bien persuadé que ce parti ne peut pas se maintenir, mais qu'on aura dans peu de jours encore une révolution, quand le carnage sera affreux.

333. CHARLES BENTINCK AAN HAMMOND, 18 Juli 1798 [2]).

. . . . . Mr. de Capellen, who was a captain in the Dutch navy under the ancient government, and who bears the character of a very good officer, is at this moment in so much distress with his wife and family, and so hard pressed by his creditors, that we fear he may be induced to serve the present rulers by absolute want, if something is not done for him. The revolutionists have refused te pay his arrears unless he enters into their service. My brother and many of my friends interest themselves for him, and my brother and I we think it would be right at all events to deprive the enemy of the assistance of that officer, as he would be a great acquisition to them, and his example might be contagious.

334. MUNNIKS AAN HAMMOND, 20 Juli 1798 [3]).

J'ai l'honneur de donner avis, que le peuple dans les Provinces-Unies

1) Als voren; de informatie omtrent de schepen naar Groenland heb ik niet aangetroffen.
2) Als v en. — Over Capellen hiervoor, bl. 28 noot.
3) Als voren.

est de plus en plus mécontent de la dernière révolution. L'union faite par Daendels avec la cabale de l'ancien gouvernement augmente l'animosité Un très grand nombre des patriotes de Rotterdam, Amsterdam, Leiden, se sont adressés aux représentans intermédiaires, pour qu'ils convoquent le plus tôt possible la nation et lui demandent la ratification ou désapprobation de cette révolution, et après toute la peine pour supprimer cette démarche, on la voit s'augmenter de toutes les parties de la République.

Daendels voit que le Directoire français ne veut pas favoriser les principes de ses actions, et pour cela il s'est rendu en Frise pour avoir des conférences très intimes avec l'auditeur militaire Wiersma, agent de cette cabale antistadhoudérienne, et MM. Rengers, grietman de Wymbritzeradeel, T. Lycklama, grietman de Uitingeradeel, Haersma, grietman de Agtkarspelen, et Martinus van Scheltinga, grietman de Schoterland. En conséquence de cela, ces messieurs ont jugé à propos de s'occuper du maintien de cette révolution, et d'employer tous leurs efforts pour y engager les gens, et pour avoir choisi de leurs amis pour la direction provinciale.

Les Jacobins ont envoyé des députés à Paris pour donner connaissance de cette démarche et de la conduite de Daendels à M. Delacroix et à ses amis dans le Directoire. On a dit ouvertement dans plusieurs assemblées primaires à Amsterdam, qu'on désirait plutôt le Stadhouder, que de suivre le vœu de ces intrigans; ainsi il est incontestable qu'on aura dans la circonstance présente en peu des jours une démarche violente du peuple, et il sera certainement bien à propos de profiter de cette occasion, tant pour l'exécution du plan concerté, que pour ruiner la flotte hollandaise, et autant plus si les opérations de guerre contre les Français recommencent en général. Dans un tel cas il sera de la plus grande nécessité de prendre possession des Provinces-Unies, de la Flandre et du Brabant. Vous pouvez juger comment le moment actuel est favorable:

1°. Dans l'île d'Ameland ne sont à présent plus que 150 Bataves, une batterie avec deux pièces de canon, et deux *canonneerbooten*; tout à l'un côté de cette île, et de l'autre côté on peut aborder sans aucune résistance.

2°. À l'île de Terschelling sont 100 Bataves, et une très mauvaise batterie avec 4 pièces de canon, dont 2 ne sont pas en état d'être employés, avec deux *canonneerbooten*, et tout à l'un côté de l'île, sans avoir la moindre résistance de l'autre côté.

3°. Sur le Vlie on ne voit plus que 100 Bataves, et une très mauvaise batterie avec 6 pièces de canon, dont 2 ne sont pas en état d'être employés; ici est placé un vaisseau de garde tout à fait gâté, et hors d'état de faire la moindre résistance. Ici comme à Terschelling et Ameland tout est réglé à l'un côté sans avoir la moindre défense à l'autre point. Faisant attaquer les îles par un cutter d'un côté, il sera très aisé de débarquer au même moment les troupes de l'autre côté.

Je suis sûr, qu'ayant pris possession de ces trois îles, je ferai exécuter une révolution sur la flotte à Texel, en faveur de quoi nous serons en état de nous rendre maîtres de cette île, pour prendre ou ruiner tous les vaisseaux de guerre.

335. CHARLES BENTINCK AAN LORD GRENVILLE, 21 Juli 1798 [1]).

I inclose a memorial of Mr. Humalda, signed by that gentleman and by his friend Mr. van der Haer, which I am expressly desired to transmit to your Lordship. The memorial confirms many of the details sent by Mr. Munniks . . . . .

I am happy to see by your Lordships letter [2]), that I have met with your idea in the mode I pursued respecting colonel Ramsay, and that it is still your wish I should persevere in the correspondence I am engaged in.

[Bijgevoegd :]

NOTA VAN HUMALDA EN VAN DER HAER AAN LORD GRENVILLE, 21 Juli 1798.

Leer en Ost-Frise.

Les soussignés, membres de l'ancien gouvernement des Provinces-Unies particulièrement de la Province de Frise, quoique éloignés de leur patrie, ne feront jamais défaut d'arripier tous les moyens possibles pour y ramener le bon ordre, et lui procurer tout le bonheur de sa constitution heureuse, dont elle jouissait avant l'entrée pernicieuse des Français en 1795. Ses véritables intérêts sont attachés par des liens incontestables aux intérêts de la Grande Bretagne, et c'est en vertu de ces considérations que les soussignés osent prendre la liberté de s'adresser à V. E. et de lui témoigner l'hommage qu'ils doivent à un ministère qui n'épargne rien pour défendre la cause de l'humanité. Ils ont toujours compté sur son secours, et prennent aujourd'hui plus que jamais recours à la supériorité de ses forces tant militaires que navales, qui font trembler nos ennemis communs.

Ce sont les circonstances actuelles, les discordes intérieures, le mécontentement universel, les révolutions journalières, la peine que l'un parti a pour se soutenir contre l'autre, qui semblent favoriser le moment précieux d'une délivrance certaine, si seulement hasardée. La blocquade du Texel, la crainte d'une attaque plus vive, l'incertitude de leur sort, tout abat les patriotes, tandis que nos amis désirent ardemment d'être délivrés d'un joug indigne. Rien ne serait plus facile dans ce moment qu'une attaque et descente sur les îles 't Vlie, Terschelling, Ameland et Schiermonnikoog. Les habitans de ces îles sont bien intentionnés. S'il n'y a point des motifs secrets qui l'empêchent, cette attaque est absolument nécessaire. Le tems presse, car sans cela on risque d'exposer et de perdre plusieurs de nos amis, qui, si braves qu'ils sont, ne manqueront pas d'être entraînés par le torrent commun qui nous en a déjà assez enlevé, faute de démarches qui seules pouvaient nourrir leur espérance et soutenir leur courage. Il n'y a rien qui empêchera qu'on se fixe sur ces îles. Du côté du continent on n'a rien à craindre, et cela assurera la flotte anglaise entièrement d'une faculté absolue de se pouvoir uniquement occuper devant le port de Texel, sans le moindre empêchement ailleurs. De là

1) Als voren.
2) Niet aanwezig.

on pourra étendre ses conquêtes sur le continent, les délivreurs y seront reçus à bras ouverts par la plus grande partie des habitans, et nous ne pouvons pas supposer même que la défense et la résistance seront de quelque valeur. On y trouvera de quoi les troupes pourront subsister, vu que nous avons pris déjà quelques précautions à ce sujet.

Nous ne prétendons pas d'être rétablis aux dépens de vos braves militaires seuls; non, nous avons abandonné nos biens et tout ce que nous était cher dans notre patrie, afin de pouvoir rester libres dans nos actions. Nous saurons aussi verser notre sang pour la cause commune, si V. E. voudra bien nous permettre de prendre part aux opérations, par lesquelles nous pourrons donner des preuves non équivoques de notre vrai zèle.

J. Æ. VAN HUMALDA, D. B. VAN DER HAER
VAN CAMPENS NIEUWLAND.

336. MUNNIKS AAN HAMMOND, 24 Juli 1798 [1]).

J'ai l'honneur de vous informer que le moment de la révolution est arrivé: le 18 à Amsterdam tout était dérangé, on ne faisait aucun commerce; à la Haye on avait décrété contre les attroupemens, et de fermer les maisons où des sociétés étaient assemblées.

La Convention Nationale était très incomplète. Plusieurs membres, mécontens du changement du général Joubert pour Hatry, sont partis de la Haye, craignant leur chute. Enfin l'affaire est décidée, et cette révolution aura des suites sanglantes. Ce moment de désordre est très favorable pour la bonne réussite de notre plan, et je vous prie de ne laisser perdre du tems. Attendez l'avis de la suite de cette révolution le plus tôt possible.

337. HAMMOND AAN CHARLES BENTINCK, 31 Juli 1798 [1]).

Downing Street.

Lord Grenville has instructed me to solicit your kind assistance in conveying either to Mr. van de Spiegel or to his Lady, in any mode which may appear to you the most secure, some pecuniary supplies. For this purpose, I have this day lodged in the hands of Mr. : : : : : [2]) for your disposal £ 500.

338. CHARLES BENTINCK AAN HAMMOND, 18 Aug. 1798 [1]).

I this morning received from my friend Mr. van der Haer a letter from Mr. Guichart dated August 16, of which the inclosed is an extract, which is well worth your perusal, and by which you will see how the different factions are disposed at this moment. It is to be hoped some use may be made of all this. We shall endeavour if possible to get specific proposals from them, still more explicit, signed by the chief persons, or by such as they may send with full powers. I will not answer for the success however probable it may appear to me, from a variety of circumstances I must reserve for my next for want of time. Mr. van der Haer came back to this place on the 8th instant and went

1) Als voren.
2) minuut niet ingevuld.

back to Leer to-day for a few days to endeavour to obtain further details.

I am very desirous of receiving some further directions and instructions, as I have frequently experienced the want of them lately, with respect to persons who would have been of great use, and whom I might have applied to, had I received communications from Lord Grenville of a more positive and explicit nature than what I have, and were I not in a great measure left to hear-say and conjectures. As it is I shall give my friends all the assistance in my power.

[Bijgevoegd:]

„EXTRACT OF A LETTER dated Aug. 16, 1798".

I am now enabled to give you the most positive assurances, that our friends are courted with equal assiduity by both factions, who are at this moment struggling for superiority.

The Moderates make various proposals of coalition, accompanied with promises of the chief and best places and offices, and endeavour to establish an aristocratical form of government, which will provisionally leave some appearance of power to the people at large

The Jacobins have taken a very different line of conduct. With a few trifling changes and modifications, they demand the complete restoration of the ancient government with the Stadholder at the head of it, and offer to carry this, if put to the vote, by the voice of the people. Both parties are heard with attention by our friends, who have declined civilly closing with any of these proposals, as they are convinced that neither the Moderates nor the Jacobins were in state to give the least effect to their plans, the execution of which must depend upon very different combinations, where England must, and will take the lead: this is their decided system, from which they will not depart; this I will answer for.

In the mean time the Jacobins are working day and night. The answer they received at Paris was, that it would be too barefaced that the French Directory should again change sides so soon, and so avowedly. But that on the arrival of the new French general in Holland, orders would be given to the French commanders not to interfere in any civil dissentions: and that the Jacobins would then be left at liberty to recover their rights and their authority with the bayonet, and that the orders given or to be given to the French commanders would be sufficient to draw over the Batavian troops.

The committee of commerce at Amsterdam, who are members of the municipality, have publicly sent about to be signed a most violent petition against the unheard of and outrageous piracies of the French in our seas and rivers, and in our very harbours. Among other words of this petition are these: „What had hitherto escaped the depredations of the English, what had hitherto been spared (we shudder to say it) by these pirates, could not escape the rapacity of these modern freebooters" [1]). The French agents in our harbours are openly charged as the authors of these robberies.

---

1) De aanhaling is niet juist naar de letter, maar wel naar den zin: zie *Jaarboeken* 1798, bl. 661.

339. MUNNIKS AAN HAMMOND, 23 Aug. 1798 [1]).

Après la permission de vous donner mes informations sur les circonstances actuelles, et tout ce qui peut être nuisible aux projets de nos ennemis communs, je prends la liberté de vous faire savoir que dans ce moment critique les soi-disant modérés font tous les efforts de prévenir l'effet de leurs principes pernicieux, et que les Français ont réglé les affaires de la manière d'avoir une union des deux partis, pour masquer leurs mauvaises intrigues.

Les modérés m'ont envoyé par mon frère des propositions préliminaires, fondées sur des principe d'une union des modérés avec les fédéralistes et orangistes, de manière que par cette voie la grande pluralité de la nation serait de notre côté, mais tout était en termes pas assez clairs. En conséquence de cela, et en vertu de la proposition, j'ai répondu à mon frère que je lui devais faire savoir que les circonstances actuelles exigent des mesures plus promptes, et si ce parti voulait revenir et regagner la confiance de la Grande Bretagne, l'on devait qualifier lui, ou quelqu'autre personne, avec des instructions plus claires, plus simples; et en même tems je lui ai demandé un rendez-vous en cas qu'il croyait que les choses pourraient être arrangées sur un pied plus solide.

Moyenant cette affaire nous croyons nous bien informer que les Français trouveront des obstacles invincibles dans cette entreprise d'union. Il est vrai qu'ils ont disposé l'ex-directeur Vreede en quelque façon, de quoi son neveu m'a marqué que lui-même donnera en peu de jours un détail exact, mais les Jacobins et la nation en général ne se détermineront pas à cela, et d'autant moins que la constitution présente déplaît à la principale partie de patriotes. En vérité les deux partis sont au désespoir; ils font tous les efforts par des motifs et principes divers de changer ces plans, fatigués par des troubles au dedans, par des intrigues des Français, et ruinés dans leurs finances, de façon qu'on est obligé de faire des emprunts forcés contre lesquels la nation est terriblement prévenue. Les circonstances dans la République exigent des mesures promptes, en conséquence de quoi les Jacobins ont demandé à M. van der Haer et à moi une conférence, de cette manière qu'ils ont donné des ouvertures très justes des circonstances présentes: ils ont confessé leurs sentimens, qu'ils ont été trompés par les Français; ils ont témoigné leur désir pour l'ancien gouvernement. Ces deux commissaires ont promis de se faire qualifier par la majeure partie des Jacobins, et de régler les affaires comme nous le jugerons à propos pour le bien de la patrie.

Je crois que le tems est à présent très favorable pour l'exécution de notre plan, et même le plus tôt possible, si cela est jugé convenable.

340. HAMMOND AAN CHARLES BENTINCK, 27 Aug. 1798 [1]).

Downing Street.

Lord Grenville has desired me to inform you that in the present moment, in which the situation of affairs not only in Holland but on the Continent

1) Als voren.

generally is liable to so many fluctuations, it is scarcely practicable to lay down any plan of operation for you and the friends with whom you act, which would be in any manner competent to the various emergencies which are perpetually arising. While the present circumstances exist on the Continent, the state and government of Holland must depend much more on external combinations than on the proposals or views of the Jacobin or of the Moderate party there.

All therefore that Lord Grenville can at present recommend is that the friends of the British connection there should endeavour to keep alive the spirit of those on whom they can rely, by the assurances that this government can never be indifferent to the fate of the Dutch provinces, and that it will seize with alacrity every proper occasion of contributing to deliver that country from the tyranny of France; but that the King's servants are above all things desirous not to countenance or encourage any measures which can lead to partial insurrections, tending in their effects to commit the safety of individuals without any prospect of adequate advantage to the general cause.

If the course of events should be such as to lead to more direct measures and with a greater prospect of success, I shall not fail to apprize you of it and to mention the particular objects which would then be to engage your attention and that of your friends.

341. MUNNIKS AAN HAMMOND, 6 Sept. 1798 [1]).

En supposant que vous avez reçu ma lettre, datée le 23 août, sur l'état présent de la République, j'ai l'honneur de vous informer que mon frère a communiqué ma réponse au soi-disant modéré, et qu'il croit recevoir une instruction plus claire, de quoi il nous donnera avis, dans les lieux destinés, avant le 20 de ce mois.

Il me marque en même tems que leurs finances sont entièrement ruinées, et qu'ils ne sont pas en état d'entreprendre de nouveaux emprunts, vu que toutes les ressources sont épuisées, et encore moins depuis qu'ils ont manqué de faire l'union avec le parti d'Orange, de la manière comme ils ont déclamé hautement, et par quelle raison ils ont perdu toute confiance.

Je suis sûr qu'entre les Jacobins et modérés aucune condition d'accommodement pourrait être projetée et mise à execution dans ce moment. Les modérés ont ordonné la réorganisation des corps bourgeois dans les Provinces-Unies; mais plus que les $\frac{3}{4}$ se sont refusés à cela; par où il ne leur reste d'autre parti que d'entrer en négociation de manière ou d'autre.

Nous avons jugé à propos, en conséquence des circonstances, de faire imprimer une petite pièce sur la conduite des chefs de la révolution hollandaise envers le Prince et la maison d'Orange, „traduit de la lange française dans la lange hollandaise", et on la fait distribuer dans la République avec toute activité.

Les Jacobins font tous les efforts de se comporter, en conséquence de notre avis, contre l'esprit du gouvernement actuel et les intrigues des Français.

1) Als voren.

Après m'être recommandé, je prends la liberté de me référer à la précédente, touchant l'expédition.

P. S. Si vous désirez encore plus d'éclaircissemens sur les vaisseaux hollandais de Groenlande, ils sont à vos ordres.

342. CHARLES BENTINCK AAN HAMMOND, 19 Sept. 1798 [1]),

I have received further accounts from Mr. van der Haer respecting the state of parties. It appears still, that the present rulers have not been as successful as they expected in gaining over the friends of the House of Orange and of the ancient government to cooperate with them. They have not however given up their hopes from that quarter; they have endeavoured to persuade, they will very likely endeavour to intimidate, but I trust with no better success. I understand they had made overtures to the Pensionary, who rejected them in the most decided manner.

They spread reports quite destitute of foundation of various persons they named as cooperating with them, that others might be influenced by the supposed example, but this artifice was soon discovered, and our friends were not the last to see through their designs, and have counteracted them to the utmost of their power. The present rulers are now using their efforts to bring about a coalition with the Jacobins.

Mr. Capellen, the naval officer I mentioned in a former letter, has at last closed with the offers held out to him. I am told he received 30.000 florins of the pretention he had on the ancient government, and he has or will have a command at the Texel. I am told he was persuaded by Spoors, the marine minister or agent. They say captain van Braam has asked for a ship. It appears that Spoors has no great partiality for the French and for the Revolutionists. You will know whether this hint can be of any service.

I think it unnecessary to enter into any further particulars at present. Our friends will continue to pursue their plan, and to inform themselves, as far as they are able, of everything which may be of service, that they may be ready at all events, when they receive positive assurance of effectual support from without.

343. MUNNIKS AAN HAMMOND, 24 Oct. 1798 [2]).

L'envoyé de France, M. Lombard, en arrivant à la Haye, a fait convoquer un comité général, sans auparavant s'adresser au Directoire; il y a détaillé la situation présente des affaires avec les puissances alliées contre eux, disant que la guerre avec l'Empereur était inévitable, quoiqu'on eût toute raison de croire que la paix avec l'Empire se conclurait bientôt, mais que la France pour se soutenir manquait d'argent, qui n'était pas à trouver en France, et par conséquent que la Hollande devait régler ses affaires pour procurer en peu

1) Als voren. — „The Pensionary": van de Spiegel.

2) Als voren. — De informatie omtrent de boodschap van Lombard in comité-generaal is, althans naar den vorm, geheel onjuist.

de jours 60 millions de florins, hypothéqués sur les biens nationaux de France. Après en avoir démontré l'impossibilité, ce comité a confié cette affaire à une commission secrète.

Par ces raisons et plusieurs autres, les plus instruits croyent que le tems est venu de rétablir la primitive constitution. Les plus prévoyans dans le soi-disant Corps législatif confessent qu'ils la désirent, mais qu'ils sont embarrassés comment l'obtenir, craignant que les Français, au moindre soupçon, ne se rendent maîtres du pays, et qu'ils en soient eux-mêmes les dupes. Tout considéré il me semble qu'il serait très nécessaire de chercher les moyens par où les Français seront disposés à abandomer la République batave à soi-même, et à envoyer leurs troupes ailleurs, étant convenus préalablement de la concession d'une trêve, pour après régler une paix générale.

Cette entreprise réussira certainement d'autant plus facilement, si (au moment que les armées en Italie et en Suisse seront devenues actives) l'on fait la préparation d'attaquer Toulon par une flotte, et quand les troupes françaises sont rassemblées là de tous les côtés de la France, qu'il sera détâché une autre flotte avec le même dessein à St. Malo, et après avoir fait le même simulacre là, de la détâcher à La Rochelle, Havre de Grâce et ailleurs. Toutes ces contremarches des troupes produiront certainement beaucoup de dérangement dans l'intérieur, occasionneront des dépenses immenses, et un mécontentement chez les habitans, dont le désir pour la paix augmentera, et d'autant plus si la fortune de la guerre en Italie leur est défavorable.

Je suis bien persuadé que, dans cette situation, la contre-révolution dans la République batave ne trouvera pas la moindre difficulté, et même qu'il n'en coûtera pas beaucoup de peine pour disposer Daendels et les autres intriguans de coopérer à cela.

Mais en tout, je dois vous faire ressouvenir que, pour avoir l'effet désiré, il faudrait être en état d'offrir au peuple sa constitution redressée de ses défauts, dont les cabaleurs intrigans anti-Stadhoudériens se sont servis, d'autant plus que ceux-ci font tout pour inculquer à la nation que le Stadhouder doit être rétabli, mais que son pouvoir doit être limité comme avant l'année 1748.

344. MUNNIKS AAN HAMMOND, 3 Nov. 1798 [1]).

En me référant à ma dernière que j'espère que vous avez reçue, je prends la liberté de vous communiquer que le moment pour effectuer la contre-révolution paraît certain en Hollande, car les Français persistent sur leur demande d'une réquisition de 60 millions de florins et de 70.000 hommes de troupes de la République; mais ils n'ont reçu jusqu'à présent qu'un refus général, et le mécontentement des habitans s'est d'autant plus accru, que la résistance des Brabançons, qui ont déjà sacrifié plus de 300 Français à leur juste vengeance, semble les inviter à en faire autant, car en Brabant les habitans ont déjà assouvi leur rage sur les arbres de liberté, et les factions continuent à montrer plus d'acharnement que jamais contre les Français. La défiance et le mécontentement entre la France et la Hollande augmente de

1) Als voren.

jour en jour, de la manière qu'on le voit dans les feuilles périodiques de Paris. Les Français sont très mécontens du ministre batave Schimmelpenninck, et ils demandent que Meyer, le Jacobin, vienne au plutôt le remplacer, ce qui est contraire aux principes du présent gouvernement hollandais.

Permettez-moi d'ajouter encore une réflexion sur l'état présent de la révolution. Vous tomberez avec moi d'accord que la contre-révolution en France sera la suite immanquable de la contre-révolution en Hollande, qui par conséquent doit éprouver la première un nouvel ordre de choses, et la réussite en paraît d'autant plus certaine que les intérêts du pays, son local, et le mécontentement général qui existe dans toutes les classes des habitans, applaniront toutes les difficultés qui pourraient survenir; et pour rendre la chose encore plus facile, il serait à propos que des flottes anglaises, suivant ma dernière, fissent en divers endroits de France des simulacres d'attaque, pour tirer les forces des Français, toujours divisées, en échec.

345. CHARLES BENTINCK AAN HAMMOND, 4 Nov. 1798 [1]).

I think it right to mention that I am going to Holland, and expect to be here again about the 20th or the end of November at latest. During my absence Mr. van der Haer will transmit to you any information which may appear to him likely to be of service, but most probably you will not hear from me till I return.

Mr. van der Haer is here at this moment. He has brought back with him, and received fresh assurances since his return from all his friends, and from his Groningen friends in particular. I believe we may rely firmly on the constancy and resolution of those I allude to, and of those who act with them.

With respect to the proposals of the present rulers, some of them appear to be perfectly sincere in their offers, from various motives which I shall not examine here.

Among the Directors, I have reason to think Hoeth, van Hooff and Haersolte may be brought to take a part against the French, if they are not all of them so disposed. Hoeth is under obligations to, and I believe strongly influenced by, Mr. Engelhard of Groningen.

Of the agents or ministers, La Pierre the agent of police is the only one who seems very violent. Spoors, Tadama, van der Goes, and perhaps the two others may be found useful, if applied to by persons who will not betray them.

Their power however is so precarious, and their apprehensions of a discovery so great, that hitherto no very decided measures can be expected from them. You will know what use to make of these hints. But whatever may be their intentions, you may depend upon our friends entering into no compromise with them, unless they take a most unequivocal part towards bringing about a restoration, the absolute necessity of which is felt more and more every day by all descriptions of men.

All our accounts agree in stating, that there are only 5 or 6.000 French

1) Als voren.

in the United Provinces, besides those who may be in Zealand. There are movements in the Prussian army; we do not kwow the object of them.

I cannot help flattering myself some secret concert subsists between England and Prussia respecting the United Provinces, and that should it be thought expedient to attempt a landing on the coasts of these provinces, it will be combined with the march of a powerful army into the heart of the Netherlands.

Our friends are very impatient to be called upon to give proofs of their zeal.

P. S. I am going to Holland with an Oldenburg passport as a subject of the Duke of Oldenburg, and with his express leave.

346. VAN DER HAER EN MUNNIKS AAN HAMMOND, 12 Nov. 1798 [1]).

Nous le croyons de notre devoir, de vous communiquer que nous sommes informés par des lettres de Hollande du 10 novembre que le mécontentement général des habitans contre les Français augmente du jour en jour. On voit partout de la défiance; même la semaine passée les bourgeois d'Utrecht ont tué un soldat français étant à son poste.

Depuis l'insurrection en Brabant les Français font marquer beaucoup de crainte pour les Hollandais, voyant que les bien-intentionnés montrent plus de mécontentement. A Amsterdam, à Rotterdam et à Utrecht on voit partout des lettres affichées, par lesquelles on donne des informations du départ du Prince héréditaire d'Orange pour l'Angleterre, déclarant que chacun peut être persuadé que la République sera en peu de jours réintégrée dans ses possessions et ses droits légitimes par les garandeurs du Stadhoudérat héréditaire et de la constitution primitive.

On est très en crainte pour la flotte de Texel, où se fait voir une disposition de se rendre aux Anglais; à cause de quoi 500 ingénieurs français et 60 hommes à cheval sont détachés à la batterie du Helder, qui sont partis jeudi passé.

Il a éclaté une révolution sur le vaisseau de guerre Utrecht, qui est etouffée avec beaucoup de peine, mais on croit que cela fera un nouvel éclat sur la flotte entière; même on veut que la frégate prise par le *Sirius* s'est laissé prendre à dessein [2]).

D'après l'information d'une lettre de Groningue, on a détaché de là pour Amsterdam deux compagnies de hussards et un bataillon d'infanterie, car on craignait à tout moment la contre-révolution, à quoi on ne saurait pas résister si l'affaire de Brabant continue comme cela se montre avec le plus grand acharnement.

347. BARCLAY AAN LORD GRENVILLE, 14 Nov. 1798 [3]).

Fludyer Street.

Previous to my departure for Emden, Altona etc. I have the honor to

1) Als voren. — Onderteekend door beiden; geschreven door Munniks.

2) Vgl. hiervóór, bl. 223 noot.

3) Als voren; vgl. *Gedenkstukken* II, 406. — Dit is de laatste brief van Barclay dien ik heb aangetroffen. — James Crawfurd is de opvolger van Fraser te Hamburg.

submit to your Lordship the following short observations relative to the present imports and exports of the United Provinces, so far as they are connected with the interests of this country, more especially as this important object is (in a particular point of view) now under your Lordships consideration.

Your Lordship will be pleased to observe, that the utmost effort of the last decree of the Dutch Directory extends no further than the articles of British manufacture; all raw, colonial produce is still to be admitted into the ports of the Dutch Republic, and your Lordship will further observe, that no desire is therein expressed to prevent the importation of East India goods from Great Britain. I have, Mylord, amongst my notes a list of various importations of the last articles by Dutch neutrals, which shews the vast extent of this particular trade from Great Britain directly and indirectly to the Dutch ports.

For instance at the autumn sales of 1797 at our East India House, the amount of the purchases for Dutch account was immense: one ship only, viz. *The Two Sisters*, captain Christian, arrived at Amsterdam in November last from London, the value of which cargo, consisting of India muslins only, was estimated at above £ 100.000.

As this navigation therefore is yet permitted, it is evident, Mylord, that there will be still a considerable direct and indirect latitude for the smuggling trade of British manufactures; particularly as their last decree does not contain any regulation that threatens the confiscation of the stock in the hands of Dutch merchants and factors.

Besides I am confident that no such violation of property could be carried into execution in Holland: and it is well known, Mylord, that a great portion of the former importations of British manufactures into the United Provinces was destined to supply those markets, which are now otherwise supplied by neutral ports.

With respect to the present exports from the United Provinces by Dutch neutrals to Great Britain, they consist chiefly of corn, madders etc. The articles of oats, clover seed etc. are in particular very considerable; but their value is by no means proportionate to the very large remittances required for the payment of the imports from Great Britain. I trust, that from this short statement it may be apparent to your Lordship, that, should you approve and determine upon my public establishment either at Emden or Altona [1]), it would be my object to encourage and facilitate a trade so advantageous to this country, as much as it would be most certainly my business to watch any other commerce that might be attempted to be carried on by the Dutch, unconnected with the interests of Great Britain: and which would, I presume in many cases, guide the decisions of the Admiralty court with respect to Dutch prizes. Further, I do not conceive, Mylord, that my acting as H. M.'s agent and consul at either of the above neutral ports, would create any jealousies so as to interfere with my private communications from Holland, which your Lordship also may think proper, and consider essential to H. M.'s service: on the contrary, I have reason to believe, Mylord, that such an open

1) Het schijnt niet tot een aanstelling te zijn gekomen; althans vindt men die in de archieven van het Foreign Office nergens vermeld.

appointment would inspire more confidence, and facilitate my attention to the more important movements of their present disturbed government.

I shall be ready, Mylord, to leave this country towards the end of the present month, or sooner, if your Lordship commands. I propose therefore to wait on Mr. Hammond in a few days for the necessary passports and letters of introduction to Mr. Crawfurd at Hamburg, which I had the honor personally to solicit of your Lordship.

Your Lordship may firmly rely upon the continuance of my zeal, and upon my infatigable endeavours to obey any further instructions with which I may be entrusted. I have now only to repeat my perfect submission to your Lordship's candour and liberal consideration on my behalf.

348. VAN DER HAER EN MUNNIKS AAN HAMMOND, 7 Dec. 1798 [1]).

Nous avons l'honneur de vous faire part, que la semaine passée il a éclaté à la Haye une conspiration des Jacobins, qui ont voulu essayer de culbuter les modérés; quelques-uns des Jacobins ont été arrêtés, mais aucun de nos correspondans n'a été inquiété.

Hier nous avons reçu une lettre du professeur Munniks qui nous marque, que les chefs de la République sont toujours disposés à vouloir faire l'accommodement avec la Grande Bretagne, et qu'ils désirent que cette cour fasse désigner la personne qu'il lui plairait pour entamer des conférences à ce sujet. Il ajoute même que si le gouvernement britannique le trouvait convenable, qu'il croyait qu'il était très possible et très facile d'atteindre le but désiré.

Nous ne doutons point que vous ne soyez du même avis que nous, c'est à dire, qu'il faudrait en attendant donner tout l'appui possible au Brabant et à la Flandre, d'autant plus lorsque les hostilités recommenceront de tous côtés contre les Français; et que nous n'oublions rien pour exciter le peuple batave à contrarier toutes les démarches de ses chefs, car le mécontentement est à son comble, et le gouvernement actuel déplaît dans toute l'étendue de la République, ce qui décidera les chefs à abandonner le parti des Français, qui sont à présent généralement détestés de tous les partis dans la République batave.

P.S. On dit qu'on a donné des ordres de faire sortir du Nieuwediep à Texel 9 vaisseaux de ligne et 6 frégates avec 2 vaisseaux de transport, pour se mettre en état d'aller en mer, et on ajoute qu'il sera embarqué sur chaque vaisseau de ligne 300 hommes, sur chaque frégate 100, et sur les deux vaisseaux de transport 1000. On ne peut pas dire le dessein de cette manœuvre, mais probablement c'est pour occuper les idées de la nation.

Permettez-nous de vous recommander l'exécution du plan concerté pour la contre-révolution dans la République!

349. CHARLES BENTINCK AAN HAMMOND, 11 Dec. 1798 [2]).

I mentioned in my last, that I was going to Holland. I set out on the

1) Als voren. — Onderteekend door beiden, geschreven door Munniks.
2) Als voren. — Uit Varel, evenals de andere brieven van Bentinck.

5th of last month, and returned to this place on the 8th instant. I have been at Utrecht, at Amsterdam, at the Hague, and at Woerden, without being obliged (thanks to my Oldenburg pass) to make a single application to those who govern the Republic at this moment, excepting asking of the mayor of Woerden (Costerus) the permission of seeing my brother.

In all the different places I have been at, I found the same disposition pervading all ranks of people with few exceptions, which we have often stated to prevail so generally in those parts of the country to which we have chiefly directed our attention. I am happy to say that in the provinces of Holland and Utrecht I found as great a number of persons old and young, whose support would be an honor to any cause, who have shewn the same spirit and constancy as our Groningen and Friesland friends in resisting, as far as was practicable in their situation, the views and machinations of those who have been acting more or less openly for these last four years, and most likely from an earlier period, under the influence of or in concert with France.

There were very few French troops in the United Provinces at the time of my stay there, and at this moment the number of these troops quartered in different parts of the country, including even Zealand, is not supposed to exceed 6.000 men.

During above a fortnight I passed at Utrecht, which, at one time, was stated to be more infected with the spirit of the times, than any other place in the country. We were several days without French troops. At Amsterdam the garrison was very weak, and there were no French troops whilst I was there; at the Hague very few; not a man, I believe, in the provinces on this side the Issel, and only weak French garrisons in a few places in the Republic, and yet the well intentioned, and those in particular who are most noted for their unshaken and avowed attachment to the House of Orange, were perfectly secure, and even very much courted by all parties. Nay, I am convinced that it is in a great measure to their steady and wise conduct, and to the well judged use they make at this moment of their wealth and influence, that the profound tranquillity, which now prevails, is chiefly to be ascribed. I was informed that at the Hague there were above 5.000 poor maintained at this time by the charities of the rich; at Amsterdam and its environs my brother, who is well informed, though in confinement, told me there were above 50.000 persons supported in the same manner, and great pains are taken by those, who have most influence amongst the poorer classes (the more affluent are not so ready to run any risks), to impress them with the necessity of not giving way to their impatience till assurances can be given them of effectual support from without. The same is the case at Utrecht, and in most populous places.

I have every reason to think, that without some similar plan of conduct, the Batavian soldiers would not pay much attention to the ordres of their commanders. General Daendels was, as I am told, consulted lately as to the expediency of sending a force to the frontiers of Brabant to watch the motions of the insurgents on that side. He said in answer that the government ought not to rely on the troops, who would most likely join the insurgents, and that for that reason he was against the measure, and not very much inclined to take the command, if so employed. The disposition of the Batavian fleet

is no less doubtful, to say no more, and it is to that cause, that in a great measure is to be ascribed the wish of many of the officers, and of the members of the present government, that it should retire to the Nieuwediep, and that all further naval expeditions should be given up for the present, notwithstanding the repeated applications and threats of the French minister at the Hague. With respect to the finances, the difficulties the present government is under are innumerable. Neither the personal character of the present rulers, nor their precarious authority will induce the inhabitants to give them credit for a single florin, and the capitalists, as they are called, those who have property in, and regular returns from the funds of various countries (the great ressource of the country at a moment, when trade and navigation have suffered so materially in all their branches), the capitalists feel no great inclination, in the present state of depreciation of all funded property, to sell out of various funds at an immense loss in order to advance money on the flimsy security of a weak and tottering government, which seems at the eve of its destruction, and is in the mean time liable to the merciless extortions of a bankrupt and insatiable ally.

During the time I was at the Hague, I heard Lombard used every art of intimidation to obtain further sums of money from the Batavian government. Speaking on the subject with general Daendels, he (Lombard) said: „what will you do, if we set up the Jacobins again"? — Daendels, it is said, replied: „what will you do, if we put on the Orange cockade"?

But to return for a moment to the state of the fleet, I should not forget saying, I had an opportunity of conversing for some time with one of the principal officers of the Batavian fleet, who was absent on leave. He told me he was one of those, who advised in the strongest manner to give up all idea of any further expeditions, or of attending to the applications of the French on that subject. He had said to his employers, that it was in vain to expect from the navy any cordial cooperation with the French; that as to the idea of manning the ship partly with Frenchmen, it would only hasten their capture, if the men did not, as he expected, absolutely refuse in the most decided manner to serve with them.

With respect to the frigates lately taken with French troops on board, he had forewarned them of what happened. He told me he had the prints of Lords Duncan and Nelson and other English naval officers in his own cabin, and that the same disposition, which prevailed on board his ship, existed more or less on board the whole fleet. He said it was a folly to send out the fleet: as well might the government order them to sail into an English port. All this, and a great deal more, he told the agent of the marine Spoors and others. To all this Spoors lent a willing ear, being heartily tired of the French, who besides have offended him personally, and of being the instrument of any further follies.

In the course of conversation, I deplored in the strongest terms the wretched state the country was reduced to. I avowed as usual my attachment for England, the care I took not to lose my connections there, and my looking to that country to put an end to so many calamities, and added, the best thing his employers could do would be to use their naval and military force to expel the French from the country, and for the restauration of the House of

Orange, as soon as an opportunity offered; that it would be a much more useful and credible contest, than what they were engaged in, and that I, for my part, could never reconcile myself to any state of things hostile to that House, or to England. I told him he had better say so to his friend Spoors.

You will very likely have been surprised at my going to Holland, though you ought to be less so, if you consider the footing, I have stated our friends to stand upon with respect to a variety of persons of all descriptions within the United Provinces. My wish to see my brother who is still at Woerden, and those about him, and a great many other persons among our friends and acquaintance, and of knowing from M. de Rhoon himself, how far I could be of service to him, is no doubt among the chief motives of my journey, as well as that of collecting every possible information at this moment, as far as I could without exposing the persons I speak of to any risks or inconveniences. I was likewise anxious to know how far the views of our connections in Holland and Utrecht agreed with those of the persons we have now been in correspondence with for some years. But I had stil further motives for undertaking the journey in question. Going to Holland if necessary, and as soon as practicable, formed part of my plan early in '95, as I then stated it, and as Lord Grenville will recollect. I was prevented by what happened soon after from putting into execution this part of my plan, but I did not lose sight of it, in consequence of which, and of my brother's situation, I was forced to a considerable degree of prudence and reserve.

Notwithstanding the pains I took to impress those I act with, or with whom I have been obliged to converse, with the necessity of adhering to the line of conduct I adopted, I found they did not at all times do justice to the motives which weighed most with me. They at times seemed to ascribe my caution to timidity or mistrust, as they themselves became familiarized with the situation we were in, though at the beginning they were much more desponding, and gloomy, than I was at any time.

On the other hand a variety of articles, which appeared in the public prints in Holland, and the idle assertions of some persons, who are not so friendly to us as I could have wished, impressed some of our friends within the Republic (who are not at this moment connected with those, whom I have so frequently named in our correspondence) with an idea, that we were not so cautious as their situation required. A great many circumstances known to them, as well as to us, ought to have made them treat the paragraphs and assertions I allude to with all the indifference they deserve, even if their incoherence did not sufficiently refute them.

I had reasons to think some of these paragraphs and assertions originated from persons, who though they might not wish to get us into any serious difficulties, were not sorry to perplex us from motives best known to themselves. As it was, I was apprehensive lest the confidence of our friends might suffer some diminution from the circumstances I have been stating, and seeing but little risk or inconveniency in going to Holland at this moment, I thought it the best way of renewing or of securing the confidence of the persons I allude to both within and without the country, as I stated it to M. de Rhoon and others before I went. I knew I could rely on the secrecy and caution of

my friends in England, and I could give those I have been acting with on this side the water for so long a period, no stronger proof of the opinion I entertain of their fidelity and discretion.

Having now detailed shortly the motives which determined my journey, I am happy to say it has answered my expectations iu every respect. I have seen most of the persons I wished to see, I have had an opportunity of collecting the information I wanted, as far as I could without inconveniency to those persons, and I have had opportunities of imparting to them some of my hopes, and the assurances I have had at different times from your side the water. I have met with the greatest cordiality from all my old acquaintances and from a number of acquaintance of a fresher date, and besides the very kind reception I met with from them all, I have had a number of invitations from different quarters, which want of time prevented me accepting of.

In most places, I had the pleasure to find that the well intentioned, to use a French expression, *font bande à part* as much as possible.

I have seen my brother frequently, I have had opportunities of telling him that we could get him out at any time, and even convey him by force, if necessary, to the frontier with little or no risk or difficulty, if he wished it, and that he had only to fix the time. I have had the satisfaction of hearing from himself, what I had been told before, that during the whole time of his confinement, his evasion had always been, as it still was, in his own power, though he had thought it advisable to defer it from time to time from various reasons; that he was now determined to wait till the course of events, and the negotiations now on foot to obtain his release in the manner he thought the most satisfactory and the most honourable, was brought to a conclusion, which is expected to end shortly in the way we all wish.

I took the opportunity of the *concierge* of Woerden Castle (who is a Frenchman) being absent, to pay the Pensionary a visit, and I had time enough to tell him I never had more hope of a change in our favor than at this moment, and other things to the same purpose. His children were in the room, and I could not say as much as I wished. Besides the ringing of the bell, which annonuced the return of the concierge, obliged me to retire in haste.

Some of the most respectable of our friends within the provinces of Holland and Utrecht, whom I have seen, hold no communication with the revolutionists, and will persevere in coming into no terms with them, and in waiting patiently for an opportunity to reestablish the Stadholderian government in its full vigor and lustre. Others, whom I have also seen, like some of those I have frequently named in our correspondence, hold direct or indirect communication with the chief members of the present government in some measure, with a view of bringing them to a compromise for facilitating the restoration, and inducing them even to take an active share in bringing about that event, as soon as the course of events will permit. That they have not been unsuccessful, I may conclude from the five Directors having unanimously agreed to release the Pensionary and M. de Rhoon, and given their word, that the release would soon take place. They (the Pensionary and M. de Rhoon) neither of them take any pains whatever to conceal their sentiments, and M. de Rhoon loses no opportunity of expressing his joy at the successes of the English, and of avowing his partiality for England.

In general. I found so little necessity to conceal my way of thinking, that when asked whether I had entirely quitted England, one day in particular at the *grande société* of the Hague, where I was admitted as a subject of the Duke of Oldenburg, for form's sake, I said: „certainly not," in presence of several persons, some of whom I am not much acquainted with, adding that I had carefully kept up my connections with England, and even passed some months in England last year: but that I could not well at this moment come to Holland as an Englishman, not to oblige the present rulers to take notice of me, and that it was right my friends should have a good excuse for seeing me without any inconveniency to themselves.

I was still more explicit with those I conversed with when alone, or in smaller circles, so that they cannot say I came into the country under false colours.

With respect to the present rulers, I told some persons with a view that it should be repeated to them, that on their own account, and not to commit them with the French minister, I should avoid seeing them, and that besides many of the persons attached to the House of Orange, whose opinion I respected, would be displeased at this moment if I saw them (the present rulers).

Having occasion to send several messages to them respecting M. de Rhoon's and the Pensionary's release, I always took care to add, that I would advise them to accelerate the release, otherwise we should feel little inclination to serve them, and that I had no doubt the time would come before long, when they would be happy to have some claim to our good offices, and a great many other expressions to that purpose, which I took care to repeat frequently, and to different persons, so that I have no doubt they will hear of it, as it was my express desire to some of them, that they should.

I was anxious, they should not imagine we made any act of submission, though I really believe a great many members of the ruling faction are very sincere in their professions, and under the control of persons out of doors, who have always been firmly attached to the House of Orange, or have come over from the conviction that a restoration is the only safe mode of delivering the country from the tyranny of France.

It was my intention, had I found it desirable during my stay in the United Provinces, to have entered into some direct communications with the ruling faction, in consequence of what had already passed between them and some of our friends, and has been stated to you at the time. But the following reasons deterred me from doing so.

1) The example of many of the most respectable of my friends in the places I have visited, who have hitherto declined it, not to appear to countenance a government or form of government unpopular in the extreme, and which they wish to overthrow.

2) The weakness and want of decision of that government from its very texture, and from their dependance on France, and the want of union and of mutual confidence among its leading members.

3) The impossibility of treating with them as a regular government, and the necessity of considering them as a faction, as a temporary government, the creature of chance and accident, which in its distracted and precarious state would have made it requisite in my opinion, that all the chief members of that government should sign any engagements, they might be willing to

enter into, even if their authority were not still a mere bubble, which the breath of the French Directory may dissipate when they please.

4) The hopes they entertain, from reasons I am not acquainted with, that the King of Prussia will give them his support, or come into terms with them, which makes some of the persons I allude to, less disposed to apply to England.

5) and lastly the situation of my brother, who is still a hostage in their hands, which is a constant check upon me.

For all these reasons I was extremely cautious how far I ventured with them, and declined seeing any of them. I threw out however to several persons, who will I have no doubt repeat it, that as soon as they gave me unequivocal proofs of their being able and determined to cooperate in the expulsion of the French, and restoration of the House of Orange, I was sure they might meet with attention in England. That I for my part could give no credit to their sincerity, as long as they detained M. de Rhoon in prison, but that, if they released him, we might have it in our power, and should be very willing to be of service to them, under the conditions above-mentioned. I threw out these, and a variety of hints, which I thought would excite some attention, and knew to be of a piece with what Professor Munniks and Mr. van der Haer had stated or would state to Messrs. Lewe [1]), Hoeth and others. But our *sine qua non* is the release of M. de Rhoon, and till that be obtained, and he be actually here, we shall be very intractable. We have told them, that in England the release of M. de Rhoon would be looked upon as a striking proof of their sincerity and good intentions, and we never had more hopes of obtaining our object in this respect in a very short time.

Acting under the instructions and orders of the British government, and answerable as I think myself to that government for the use I make of the confidence reposed in me, I trust it will not be thought extraordinary, I should have given some account of my conduct during the time I passed within the limits of the countries at war with Great Britain, and that I should be anxious Lord Grenville should find a moment's time to read this letter.

We look upon ourselves as no less answerable to the House of Orange for our conduct, than to our friends in England. But we think those who endeavour at this moment to entitle themselves to the approbation of the English governement, take the best mode to serve that House, and I trust the time may come yet, when the correspondence, which has partly passed through your hands, may enable me as well as those I act with, to shew, if necessary, that whatever personal views we may have had, they have been consistant with our duty, and that whatever may have been the use or success of our endeavours, we have at least given proofs of our fidelity to the House of Orange, and of our zeal for the common cause.

350. MUNNIKS AAN HAMMOND, 20 Dec. 1798 [2]).

Vous m'obligerez infiniment d'informer S. E. le duc de Portland de la bonne nouvelle parvenue à moi par les deux lettres dont j'ai l'honneur de vous

1) E. Lewe, lid voor Groningen (Eerste Kamer).
2) Als voren.

faire la copie; elles apprennent à ma très grande joie le bon succès des moyens et remèdes, employés par moi et mon frère le professeur, pour la personne du comte de Bentinck-Rhoon. Je puis vous assurer que je me suis souvent gratté la cervelle pour, chaque fois qu'un remède manquait, en trouver un autre convenable et efficace; et sans avoir pris recours aux remèdes spéciaux et à l'appui de l'ambassadeur français, on n'aurait pas eu un effet salutaire. Et comme j'ai fait dans le temps, entre autres dépenses extraordinaires, des promesses de reconnaissance pour entretenir leur énergie et activité, j'espère maintenant que la famille me rendra en état de satisfaire à une promesse de 3000 florins, donnée à l'agent de la justice, qui m'a été d'un secours extraordinaire.

[Bijgevoegd:]

„COPIE-BRIEF GESCHREVEN DOOR DEN AGENT TADAMA aan J. Munniks den 15 December 1798."

's-Hage.

Ofschoon UE. mijne laatste nog niet heeft beantwoord, ben ik echter, mijn waarde vriend! van mijn zijde niet ontrouw geweest aan mijn gegeven woord, namentlijk, om met alle ijver voort te werken, om ware het mogelijk den HWGeb. Heer Grâve Bentinck zijne vrijheid te bewerken.

De speciale afdoening kon, door gewigtige redenen, niet gelukken; ik heb dus, zoo ras ik vernam welk een koers ik met het scheepje moest zeilen, alles aangewend en niets in gebreke gelaten met mijnen invloed bij te dragen, om datgene te bekomen, dat men nu bekomen heeft, te weten het decret van ontslag, waardoor de graaf zijne vrijheid heeft, met welke aangename gebeurtenis ik de familie, UWEG., en mij gelukwensch. Hoezeer het dwaasheid zou zijn hier meer aan het papier te vertrouwen, dringt mij echter mijnen pligt UE. dit te melden, om UE. daardoor te binnen te brengen UE. gegevene belofte op deze materie, en inzonderheid van UE. briefje. Gij weet wat dat voor mij bevat; hoe klein, het is echter voor mij gewigtig.

Gedenk dan nu aan mij, en dat de betaling van dien op zijn tijd geschiede. Behandel mij met dien ijver en ernst, als ik UE. verzoek heb gedaan.

[Ook bijgevoegd:]

„COPIE D'UNE LETTRE DU PROFESSEUR MUNNIKS à son frère J. Munniks", 17 Dec. 1798.

Groningue.

.... Si jamais une maladie a coûté des soins et des peines, c'est pour sûr celle-là, car après avoir administré inutilement tous les moyens particuliers et même très spécifiques, nous avons enfin eu recours aux remèdes plus distingués auprès de l'ambassadeur français, lesquels, contre toute attente, après une préparation très opéreuse, ont eu un effet salutaire, de façon que S. E. se trouve maintenant d'après les avis reçus rétabli et en état de sortir.

Ce qui est arrivé dans ce traitement, et ce que l'on voit quelquefois, c'est que le même remède a réussi à rétablir un des amis attaqué du même

mal. Oui, nombre d'autres en ont profité avec le même succès. Quoique je ne doute presque que l'avis de la réussite sera parvenu jusque chez vous, j'ai néanmoins voulu avoir le plaisir de vous confirmer cette bonne nouvelle moi-même.

Je puis vous assurer que sans le dit secours, et la surveillance assidue de ceux qui voulaient bien coopérer, je ne crois pas que nous aurions réussi.

[Nog bijgevoegd:]

„COPIE D'UN BILLET envoyé par Monsieur le président de la Convention nationale à la Haye au professeur W. Munniks".

Tot nieuws van hier meld ik UHG., dat zonder eenige uitzondering het gewenschte besluit is genomen. De voorzichtigheid verbiedt meer te melden, en ik twijfel niet, of, zoodra het placaat komt, zult gij den persoon bij UHG. vernemen. Het heeft veel moeite en konst gekost; ik feliciteer UHG. Adieu.

S[ICCAMA] [1]).

351. MUNNIKS AAN HAMMOND, 8 April 1799 [2]).

Je vous prie de vous rappeler le contenu de mes lettres précédentes, et de me permettre l'honneur de vous communiquer mes idées sur la situation présente des affaires. La bonne réussite du blocus des ports de la Hollande, comme je l'ai proposé, a eu la conséquence de détruire entièrement le bon ordre dans l'intérieur de la République, et d'enlever toutes les ressources extérieures, de façon que la nation, et les mieux intentionnés des chefs, sont parfaitement disposés à rétablir la constitution primitive fondamentale, d'abandonner toute la relation avec les Français, et de renouveler une alliance intime avec la Grande Bretagne.

Les mieux intentionnés des chefs nous font répéter successivement des protestations de leur bonne volonté pour terminer cette affaire, mais disent en même temps que la crainte et timidité entre eux dans la situation présente les empêche, comme vous en êtes informé par des lettres du professeur Munniks, qui s'est entretenu de tems en temps avec les chefs sur cet arrangement.

Je puis vous assurer que le moment efficace ne doit être éloigné, vu que la méfiance qui règne parmi eux, et le désir généralement déterminé de rétablir la République, donne tout avantage pour obtenir sans faute notre but proposé, et la réussite sera encore plus parfaite par les opérations et l'activité de ceux des chefs qui ont déclaré une bonne volonté. Je me fais fort, dis-je, que la contre-révolution sera parfaite, et je serai charmé d'avoir l'occasion de donner là-dessus tout éclaircissement. Vous m'avez fait l'honneur de m'informer le 26 juillet 1798 qu'on avait jugé convenable de différer l'exécution du plan concerté à une époque plus favorable à sa réussite complète,

1) J. Hora Siccama, lid voor Groningen, was van 2 tot 16 December 1798 voorzitter van de Tweede Kamer van het Vertegenwoordigend Lichaam.

2) F. O., Frontiers of Holland 4. — Hammond's brief van 26 Juli 1798 heb ik niet aangetroffen; evenmin de brieven van Prof. Munniks.

mais soyez persuadé que le moment est arrivé. Il ne coûtera aucune peine de se rendre maître de la République, de sa marine, et d'empêcher les Français de se rendre dans la République.

En attendant il sera très utile de continuer rigoureusement le blocus des ports de la République, et de placer un cutter dans l'embouchure de l'Ooster-Eems, et un auprès de l'île de Wangeroog, pour regarder exactement les vaisseaux hollandais qui vont sur les Wadden à Delfzijl, Amsterdam, etc. Je m'offre de procurer aux capitaines de ces cutters une claire indication de tous les vaisseaux qui sont destinés de Hambourg et Bremen ponr la Hollande, et avec une fausse déclaration vont à Emden, mais réellement passent devant Delfzijl pour se décharger dans de petites barques qui rentrent par l'intérieur de la République. Je suis sûr que par cette direction toute la navigation peut être empêchée.

352. CHARLES BENTINCK AAN HAMMOND, 15 Mei 1799 [1]).

I inclose the extracts of colonel Schutter's three last letters up to the 8th instant inclusive . . . . .

Colonel Schutter says positively, that with very litle trouble, some money, and the hopes of pardon, Daendels, the war minister Pijman, and Paravicini [2]), *Directeur de la Fonderie* I think, might be gained and made use of. They are disgusted and perplexed. This account agrees with what we hear from other quarters. If Lord Grenville wishes colonel Schutter should open a correspondence with these men or any of them, I shall send him any instructions I may receive. I have already desired colonel Schutter may be directed to sound them, and to know what they expect, and what they will perform.

I hear accidentally that M. de Lynden, whom I mentioned in a former letter [3]) as having been sent to Berlin, has been again in Holland, they say for further instructions; that he has had a meeting with Messrs. Suyderas, Enghuysen [4]), and Lynden de Lunenburg, and that he is gone back to Berlin. These gentlemen were all more or less connected with the cabal, I have so often alluded to, and were never looked upon as very favorable to the English interest, nor would they I believe greatly object to see the affairs of the United Provinces settled by France and Prussia, to the exclusion of any other powers.

---

1) Als voren. — Schutter is een der „geallowanceerde" officieren, die rondreisde om den staat der Bataafsche defensie op te nemen, en berichten in te winnen omtrent de gesteldheid in de Zuidelijke Nederlanden. De extracten, bij dezen brief van Bentinck overgezonden, hebben betrekking op de defensie van Venlo en zijn, als niet zeer belangrijk, door mij weggelaten.

2) Johan Caspar Paravicini di Capelli, inspecteur-generaal der magazijnen en der geschutgieterij.

3) Dezen „vorigen" brief van Bentinck heb ik niet aangetroffen. — Bedoeld is Jan Carel Elias baron van Lynden, 1770—1825, gewezen lid der ridderschap van Nijmegen, onder Willem I gouverneur van Gelderland. Een aantal zijner brieven aan den Erfprins zullen worden opgenomen in onze zesde hoofdstuk.

4) Evert Frederik baron van Heeckeren van Enghuizen, 1755—1831, gewezen lid der ridderschap van Zutfen, onder Koning Lodewijk staatsraad en onder Willem I lid der Eerste Kamer. Op bll. 583 en 584 van het eerste deel dezer *Gedenkstukken* is van hem sprake, en niet van zijn vader Jacob Adolf baron van Heeckeren van Enghuizen, die in 1792 was overleden.

I hope however this will not be practicable at this or any other time. Whatever may be my opinion of any of the individuals belonging to or connected with the cabal, if they are disposed to serve the cause we adhere to, far from thwarting them from any personal motives according to the example they have frequently set us, I shall be happy to give them all the assistance in our power. I shall continue sending you all the information I can collect respecting the Austrian Netherlands and United Provinces; and Lord Grenville may rely upon our friends exerting themselves for keeping all quiet within the United Provinces, till they receive positive orders to the contrary. At the same time you will observe that in the present temper of the people any considerable progress of the insurgents in Brabant must inevitably occasion an explosion within the United Provinces, whatever pains may be taken by the well-intentioned to prevent or delay it.

353. MUNNIKS AAN HAMMOND, 6 Juni 1799 [1]).

En conséquence d'une conversation très intéressante, avec laquelle M. le comte Bentinck a fait l'honneur d'entretenir mon frère le professeur W. Munniks, je crois satisfaire à mon devoir en vous donnant avis des circonstances actuelles dans les Provinces-Unies.

La nation se voit, et se déclare partout ouvertement, ruinée par la communauté d'intérêts politiques avec la France. Les révolutionnaires font hautement des exclamations de désespoir et d'indignation de vivre sous le joug de chefs à la dépendance de la France. Les soi-disant Bataves ne manquent de se déclarer ouvertement pour le rétablissement du Stadhouder et de l'alliance avec la Grande Bretagne, vu que leur commerce est ruiné, et dans la présente situation sera bientôt entièrement anéanti.

On fait entendre dans la République par tous les côtés le cri de dévouement, *Vivat Orange!*

Le gouvernement est obligé de recourir avec vigueur à toutes sortes de moyens pour pousser l'armement militaire et bourgeois, et ils n'atteindront pas le but, car le peuple s'occupe sérieusement de déchirer les décrets sans avoir aucune crainte de la justice.

Permettez-moi de vous dire que les circonstances extraordinaires exigeraient à présent incessamment de s'occuper de la délibération de cette affaire de la dernière importance: *comment établir la constitution pour la République, et les droits héréditaires du Stadhouder?*

Soyez persuadé, Monsieur, que l'insurrection éclatera en effet au moment qu'on voit les Français faire leur retraite de la Basse-Allemagne dans la Lorraine ou ailleurs en France, car c'est seulement par la crainte de leur retour qu'on la fait retarder; et la cabale anti-stadhoudérienne de l'ancien gouvernement travaille incessamment avec les chefs révolutionnaires, se promettant par là les avantages les plus signalés pour rétablir son système et faire la contre-révolution selon ses vues contradictoires avec les principes nécessaires pour les droits du Prince Stadhouder et l'alliance inséparable avec la Grande Bretagne.

---

1) Als voren.

Je suis persuadé qu'on doit diriger les opérations contre-révolutionnaires de la manière comme je vous l'ai marqué ci-devant sans le moindre retard, vu qu'autrement cela sera très préjudiciable pour régler le gouvernement des Provinces-Unies en des termes et principes par où seront remédiés ces funestes dissensions et les intérêts particuliers qu'on avait auparavant. Il sera à présent à la Grande Bretagne de former et d'établir un gouvernement sans difficultés et sans embarras dans les délibérations, d'après un systême d'unité, lequel seul aura la force pour maintenir l'ordre et l'union! Le peuple, dans son mécontentement, et les bien-intentionnés déclarent leur désir d'un tel changement.

354. CHARLES BENTINCK AAN HAMMOND, 7 Juni 1799 [1]).

I inclose some account of a conversation with Mr. W. Munniks. I am extremely happy to have made myself personally acquainted with this gentleman, who is, I believe, a man of a most excellent understanding, of great probity, and sincerely attached to his country, whose constitution and laws he has bestowed great attention upon, very independent by his property, and very respectable by his age and personal character, and by his deep and extensive knowledge. I shall be glad if Lord Grenville thinks it worth his while to give a few moments to the perusal of this conversation, as it comprises many of the points we are constantly obliged to take notice of in our correspondence with our friends within the country.

Colonel Schutter in his letter of the 25th May says again that Pijman, Paravicini and Daendels would be but too happy to be treated with: that they look upon themselves as lost, and would be glad to get good terms for themselves. We have again directed colonel Schutter to let us know if he can, what they expect, and what they will or can perform [2]).

[Bijgevoegd:]

„SOME ACCOUNT OF A CONVERSATION WITH MR. WYNOLDUS MUNNIKS".

I went to Bockhorn by appointment on the 25th May to meet Mr. W. Munniks; Mr. van der Haer went with me. We had agreed, Mr. van der Haer and I, that after some general conversation, he should recapitulate shortly the different points of the correspondence, which had passed between him and Mr. W. Munniks, and that he should then propose to withdraw with Mr. John

---

1) Als voren. — Bockhorn ligt in Oldenburg iets westelijk van Varel.

2) In een brief van begin Juli (Frontiers of Holland 4) bericht Schutter het volgende: „Mes informations reviennent à ceci, que Daendels, Pijman, Paravicini et Hultman seraient peut-être corruptibles; que si on parvenait à corrompre le premier, Dumonceau, qui veut se mettre à Groningue dans un état de défense respectable, tomberait pareillement. Cependant une bagatelle ne suffirait pas à cette fin. Je pourrais, si on le désire, faire informer à quel prix ils se livreraient, quoique pour s'attacher Daendels et Hultman il ne suffirait pas d'une promesse de pension, mais il faudrait leur assurer une ou autre commission honorable, quoique sans connection avec, ou influence sur la forme de la régence. Mes informations ajoutent que quant à la marine, van Braam, Capellen et Kolff seraient aussi à gagner." — Dirk Hendrik Kolff was kapitein-ter-zee, bevelhebber van een der schepen van het eskader van Story.

Munniks, and leave Mr. W. Munniks and me together, that we might pursue the conversation. This was done accordingly as we had agreed.

In the course of the correspondence between Mr. van der Haer and the two brothers, both of them had stated their opinion at different times, that the present rulers of the Batavian Republic might be brought to come into terms with the English government. On the 19th October 1798, Mr. W. Munniks wrote a letter on the subject, which I transmitted to England [1]: but all these overtures, however plausible or sincere they might be, were a great deal to vague, and to indefinite, as I stated at the time they were made. Mr. van der Haer repeatedly urged the two brothers at my request, to come forward with more positive offers, to name the persons who were inclined to enter into some concert with the English government, to state their proposals, declaring at the same time at my desire, that it would not be of any service to enter into a correspondence with the leading men of the present government, unless they were inclined and had it in their power to cooperate towards the expulsion of the French and the restoration of the House of Orange.

I have now for several months been pressing the persons I allude to, to obtain written proposals, signed by those members of the present government who may be disposed to come into our views, or who may be more daring than the rest. Hitherto in vain. As however the release of the Pensionary and of M. de Rhoon was obtained in the interval I speak of, and the same general professions were so frequently repeated, I was very desirous of seeing Mr. W. Munniks and of having some conversation with him on the subject.

The point I wished chiefly to speak to him upon was to know how far it would be practicable to induce the present government, or the majority of them, or a few of them, who might be able to answer for the rest, if such there were, to give the necessary assurance which might enable us to establish a concert with them in order to facilitate the expulsion of the French, and the restoration of the House of Orange, and to secure the cooperation of that part of the army and navy, which was still in the hands of the present government.

For this purpose, I wished Mr. W. Munniks either to send me a pass of the Batavian government to come to the Hague (which I could easily find a pretense for), where I might be spoken to by the well-intentioned of the present government, or to give me an opportunity to speak with any person on the frontier, who might be authorized by them.

We were engaged in conversation for above three hours, and I had the following answer, that the favourable moment was not arrived yet; that things were nop ripe yet, but that if an opportunity more favourable to my wishes offered, he (Mr. W. Munniks) would let me know.

He said twice positively in the course of the conversation, that if I wished to come to the Hague, as I did before with an Oldenburg pass, he thought I might safely. With respect to my coming to the Hague with a pass from the present rulers, or to their sending to the frontier a person authorized by them, he observed, that they would not venture on such a step: they were yet too much afraid of the French. As to the naval, or military force,

1) Niet aangetroffen.

they had but little to say. They were too much awed by the French generals, and minister, and by their threats, and could scarcely be said yet to have any will of their own. There was besides a want of confidence and union, a dissimilarity of views among the leading men, which prevented any vigorous or decisive steps from being taken, and which deterred or would deter those, who were well intentioned, from coming yet into the project I suggested; that they would even be afraid of seeing me, if I were at the Hague. That they would not easily venture to give suspicions to the French, to their antagonists the Jacobins, or to some of their own colleagues. Matters were not ripe for the execution of the plan I proposed. We must, he said, wait for the further progress of the allies, and their being near enough to give immediate and effective support to their friends.

Among a number of observations he made besides in the course of the conversation are these. That with respect to some of the present rulers, however precarious they themselves might think the authority or semblance of authority they enjoyed, still power or only the appearance of it had such charms, that the danger of their situation, the impossibility of holding it, must be more evident before they were brought to any measures, which implied the sacrifice of all their hopes, and their return to their former obscurity. That he hoped therefore (though as connected with a commercial house, he was, and must be a loser for the moment, as well as many others who thought as he did), that the blockade would be persevered in, and enforced even with more vigor than it had been yet: that the effect of this measure, by being generally felt, would soon operate very strongly. That some of the wealthy Amsterdammers, in particular, had not yet felt sufficiently the pressure of the public calamity; that some of them were still hostile to England, and animating some of the present rulers, their friends or dependents, not to come to terms with the English. He added that for his part, he hoped no decisive measures from without would be attempted, till the French were cut off from the United Provinces by the march of a sufficient force into the Austrian Netherlands, which might serve as a barrier, and facilitate the measures to be taken within. He expressed his fears lest the French, if driven to despair, or from a spirit of revenge, should break down the banks, and let in the sea, or at least put the whole province of Holland under water, which would be very easy by cutting through the bank at Halfweg near Haarlem.

On my expressing my assent to what he said of the necessity of taking possession of the Austrian Netherlands, and my wishing we might soon hear, that an army of 70.000 men had—he replied half that number would be sufficient: the inhabitants were so exasperated, and so ripe for resistance and for the most decisive measures, that the most effectual support might be expected from them to drive out the French, and to prevent their return if once driven out.

Talking of the Prussians, he said he hoped the great blow might be struck without them, and that it might be unnecessary to call into the United Provinces any other troops, but a few English regiments, to establish and preserve internal tranquillity, and to check the effects of the animosity between the different parties within the country. That it would suffer less from English troops than from any others. He enlarged a good deal upon this topic; he wished the affairs of the Republic might be settled by the arbitration of

England alone, whose good faith, and honor might be relied upon, and who alone had not deserted for a moment the cause of Europe.

He expressed his apprehensions lest in case of a restoration, the government should again fall into the hands of those members of the aristocracy whose crooked policy and want of foresight and of spirit had contributed so much to former calamities, into the hands of the Amsterdam, and Friesland cabal, and of their friends and adherents, and expressed his wish of giving the Prince Stadholder more real anthority, if practicable, as a way to prevent this. He thought the moment might be favourable for England to make use of her power, and of the influence she would have at first, in order to establish some form of government in the Republic similar to her own, which had proved itself so adequate to contend with every difficulty at home and abroad. On my stating some objections, he suggested the possibility of establishing a Legislature with two houses or chambers, and a Stadholder instead of the Directory, on some plan similar to what had been introduced lately, but modified and amended: though he seemed to propose it more as a matter of speculation, than as a scheme which admitted of no objection, and about which he had made up his mind.

I have endeavoured to state shortly the different points on which Mr. W. Munniks laid a stress in the course of our conversation. But it is scarcely possible for me to do justice to the observations (expressed with great force and precision, and illustrated by a variety of topics) of a man of the most cultivated understanding, and who speaks his own language in the greatest perfection.

I shall now recapitulate as nearly as I can, the different points I touched in the course of the conversation.

Having reminded Mr. W. Munniks of what had already passed, of his letters sent to England at his request, of the letter of the 19th October ult., and more particularly of what passed at the time M. de Rhoon's release was in agitation, I said, I thought it was impossible not to look upon that step, as a proof of the sincerity and good intentions of those who had made him (Mr. W. Munniks) the overtures I had before alluded to, tending to establish some kind of concert between M. de Rhoon's friends, and some of the members oj the present government. That it was not to be supposed those persons would stop there. It was well known M. de Rhoon had constantly insisted upon his release being unconditional. His way of thinking was so well known, that it was unnecessary to say much about it. When confined, he had never taken the least pains to conceal his way of thinking or his future intentions. It was therefore a folly to have released him, unless it were meant at the time to make a friend of him, and to enter into some kind of concert with him. Those among the present rulers, who had contributed to his release, could not expect that he would see with indifference what was still going on within the Republic, and intended to remain idle, if an opportunity offered to be of service to the cause he was attached to.

The release of M. de Rhoon would lose a great deal of its merit in the eyes of his friends, unless it led to establish a concert for the expulsion of the French, and restoration of te House of Orange and the well-intentioned members of the present government. Nothing was better calculated to cement a close

union for a salutary purpose, than a service so essential as what had been rendered by those who brought about M. de Rhoon's release, and it was our wish to acknowledge the obligation by enabling, as far as it was in our power, the persons I had in view (within the Republic) to take a share in the measures, which might be in agitation for the deliverance of the Republic from the tyranny of France, or rather of a faction iu that country, who were the refuse and the most infamous of mankind. That besides, the concert we wished to establish with Mr. W. Munniks's friends in the present government, might contribute to allay some of the animosities which subsisted within the country, and which might produce the most afflicting consequences in case of a change without any previous concert. That far from thinking with indifference of what might happen to those persons, we wished them to get some merit from their conduct, that it might not only be possible to save them, but even to be of service to some of them within the country, at some future period, if things changed in a manner favourable to our friends, as seemed probable. That it was however merely from the motives I had been stating, or from similar motives, that we had been induced to listen to the overtures of such of Mr. W. Munniks's friends as were among or connected with the present rulers. That we knew very well, and Mr. W. Munniks himself must be convinced with the degree of information he possessed, that it was not their power or popularity within the country, nor their influence abroad, which would determine the fate of the United Provinces, where the great majority of the inhabitants either from former attachments or late oppression were so averse to the present order of things, and so anxious for an opportunity to shake off the yoke. It was the further progress of the war, and the turn it might take, which would ultimately decide the future situation of the United Provinces, whatever might be the views of the present weak and unpopular government, or of any set of revolutionists within the country. That we were convinced sooner or later, and perhaps ere long the present government must fall, and give way to the efforts of its enemies at home and abroad. That it was still time to come to terms, which might give a claim to the well-intentioned among the present rulers to favor or protection in case of a change, which would not be the case if a counter-revolution should be brought about by the course of events, or by a sudden shock, as was possible, without any participation on the part of these persons.

That I must repeat however at the same time, that it was from a desire to acknowledge the service, they had rendered by their conduct at the time of M. de Rhoon's and the Pensionary's release, that we continued to urge our wish that these friends of Mr. W. Munniks I had in view should enter into a further and more explicit correspondence with us for the purposes I had stated; — but not because we thought their assistance necessary, or that it was in their power to defeat the measures it might be required to take.

That I had observed some of the present rulers laid great stress on the intervention of Prussia, on the supposed partiality of the latter towards France. But that, granting their hopes of support from that quarter were even more solid than they thought them, the most decided interference in their favor from the power in question might delay, but would not prevent in the actual state of things the final triumph of the great powers leagued against the French

Directory; that these powers would not be deterred from pursuing their plan by the negotiations, or even by the most hostile intervention of any other powers on the continent. That we had no apprehension of any such design on the part of the court of Berlin, however advisable that court might think it still to pursue for some time her system of neutrality. That court would not sacrifice the House of Orange any more than other Great Powers. That with respect to England, my long residence and connections in that county enabled me to speak more positively; that I had passed there some time within these two years; that I was in correspondence with persons, by whose means I might hope, and should at all times be happy to have it in my power to be of service to the well-intentioned, and to whom I should be ready to carry or to transmit the offers or proposals of any man, or set of men, who had the inclination and power of contributing to the expulsion of the French, and restoration of the House of Orange. That the expulsion of the French was the great object, and there were but few dissenting votes as to the absolute necessity of it. The restoration would follow of course, and be (I thought) no less welcome, from what I knew, and had observed during my stay in Holland in November last. That these (the expulsion and restoration) must be the direct, and avowed purpose of the concert we wished to establish with some of the present rulers; without these, without an absolute separation from France, how could any set of men in the United Provinces expect to see an end of the measures of coercion? how could they expect the return of navigation, trade and consequent plenty, which the events of late years had shewn depended entirely on the terms on which the United Provinces stood with England? That the commerce of Prussia in and from the Baltic was no less at the mercy of Great Britain and her Allies, which would make the court of Berlin very cautious not to risk a breach with them; and that I could not conceive on what could be founded any hopes of settling the affairs of the Republic, contrary to the wishes of the English government. That with respect to the naval power of the United Provinces, it certainly was not at this moment an object of any apprehension. Her resources were exhausted, the inhabitants were impatient of a change. With respect to the assistance to be expected from the French, their conduct at Venice was a striking instance of their readiness to sacrifice to their own views the countries they held in subjection.

That even if the fidelity of the French government could be relied upon, the force, they were able to leave in Holland was insufficient for the defence and security of the present rulers. How did they know that the French generals were proof against corruption, or promises? Did they know, that it was so difficult to excite tumults against the Batavian government in the very heart of the country, and to make their own generals, and the French generals themselves, even general Brune, parties in these tumults? No reliance could be placed on such men any longer than it was in the power of those who employed them, to pay them better than anybody else.

With respect to general Brune, I told him he was a man of the most desperate character, and equal to any crime, and to any act however desperate, and that if they did not take precautions to have a constant check upon him, they had everything to apprehend from such a man. That supposing the Republic were even secured against any attack on the side of the Continent,

and the government had nothing to apprehend from the general discontent of the inhabitants, or from the treachery of their own adherents, the present rulers must not think for that reason, they had nothing to fear at the Hague. Without a fleet, or a considerable force, I had almost said an army, it was impossible to cover or to put in a state of defence by works or batteries, however strong, and against a power so very superior at sea as the English were, a coast like the coast of the province of Holland, where 10.000 men might be landed in front on several points (and in fine weather with little or no difficulty), if it was thought expedient.

I laid some stress likewise on the hint he gave of the intention of the French to break down the banks, and to lay the country under water. From everyone of these objects of fear, I derived reasons which ought to induce the well-intentioned among the present rulers to gain some merit, whilst it was time, by their cooperation for bringing about an event which it would not be in their power, nor in the power of anyone, to prevent by the course events were taking.

The following plan they ought to pursue. He had complained of the vast expense they were put to by the French generals, and namely by general Brune, compared with which the expense of any branch of the former government was trifling. It was better however to give them, or other persons at Paris, considerable sums occasionally, and when necessary to obtain delays to gain time in this manner, than to exhaust the country still further by fresh contributions; that it would be better to reduce the army and secure a small force by a very great increase in pay, to preserve the internal tranquillity, and to have that force at their disposal, than to increase that force with an idle view of defeating a foreign enterprize, which it was not in their power to do. That they ought to secure the cooperation of their own generals and officers by their donations if possible, and prepare them as much as possible, that they might be ready to act with effect, when an opportunity offered to give the well-intentioned assistance from without — and other things to the same purpose. Were they willing to come into some such plan, I should be happy if they would put it into our power to transmit their proposals for the purpose, or to give them any aid in our power, and expected Mr. W. Munniks would let me know, whenever he thought the opportunity favourable to our views.

With respect to the project of an improved constitution calculated to give more authority to the Prince Stadholder, similar to the present form of government with two houses or chambers, and a Stadholder in the room of the Directory, an imitation it was said of the English constitution, — any form of government instituted by those who were acting under the direct, or indirect sanction of the French Directory, must be looked upon as a device for perpetuating an influence which could not be admitted. No good could be expected from such reformers or legislators. That if it were meant to establish some new form of government on the new principles, after the expulsion of the French and the restoration of the House of Orange, or by a concert with or among other powers more friendly to the House of Orange than the French were, the project, however plausible, appeared very difficult, if not wholly impracticable in the execution. I said, of course the Stadholder would be hereditary as before. He assented. He (Mr. W. Munniks) wished the constitution

to be modelled on that of England, — was he aware, that the Upper House in England was hereditary, and that the principles of the English constitution made an hereditary Upper House an essential branch of the legislature? Was he ready to say that it would be practicable to induce the nobles of the different provinces fo give up their birth-right to such of their own body as had the requisites for constituting an upper house, excluding the rest from any participation? He hinted that a mode might be adopted for the formation of two houses or chambers, similar to what existed at present. I stated other objections, and added, that however ready we and many of our friends might be to subscribe to any arrangement which might have the approbation of the House of Orange, of the well-intentioned, and of the English government, if they could be obtained, such a plan of amelioration would never come into our views from the difficulty of bringing over to it the persons most deeply concerned in it, from its being so repuguant to the habits, the customs, the prejudices, and feelings of the people, and the nature of their former government, scarce a shred of which would be left. That if any changes or ameliorations were necessary to strengthen the executive part of the government, to put the army or navy on a better footing, as well as what related to the finances of the union, in short to introduce more harmony and activity into all the different departments of the State, the means of improvement might be found in the very constitution, and in the works of those constitutional writers and of other persons who had discussed those matters, without risking or persevering in an experiment so precarious, and so dangerous, as that of subverting the whole fabric of the ancient constitution, and risking to lose the support of all those who were attached to that constitution, which they had sworn to maintain. That the history of the United Provinces shewed, that under the very constitution of those provinces, the Princes of the House of Orange, and the governement, had achieved great enterprizes. I instanced the revolution of England in 1688, and the succession war at the beginning of this century; and I thought the machine with a few repairs was equal to the object it was intended for, if it were in able hands. I asked him, whether he thought those who had induced the House of Orange and the country to give them the direction of it since the revolution of 1787 would have been more successful or more fortunante in the use they might have made of any other machine on an improved plan? He smiled, and said: "No."

I said, I did not know in case of a change and restoration on the principles we adhered to, whether our particular friends would be much benefited by it, and whether they would obtain more influence than they had before, but still we were not authorized to sacrifice the rights of the nobles, who were a very numerous body. My brother could not desert his own order, and if he were authorized to sacrifice his own order, who had given us leave to sacrifice the privileges of the cities, and of other classes of inhabitants? The people were attached to them, and though many were highly dissatisfied with the use and abuse individuals in Amsterdam and Friesland, and others had made of them (I might have added: or their not having been made use of at all in some instances), still I looked upon the privileges themselves as sacred, and though not bound by any oath, I was too much attached to the constitution and laws of the country to propose or to wish they should be given up without some further struggle.

355. MUNNIKS AAN HAMMOND, 18 Juni 1799 [1]).

J'espère que vous aurez reçu la lettre que je vous ai adressée le 6 de ce mois, et je vous prie de vous rappeler le contenu, car les circonstances dans la République exigent de plus en plus des mesures promptes, vu que la cabale anti-stadhoudérienne de l'ancien gouvernement fait tous les efforts pour régler la contre-révolution de manière que l'ancienne constitution, par les bons offices de S. M. le Roi de Prusse, sera rétablie, dans laquelle est enchaîné le germe de sa destruction, et qui ne peut subsister et rester sans révolutions continuelles.

Après le 6 je me suis rendu dans l'occasion d'avoir une conversation avec quelques bien-intentionés d'Amsterdam, Rotterdam et Utrecht, qui m'ont déclaré avec le plus grand zèle d'être fermement résolus à favoriser nos opérations contre-révolutionnaires avec plus de 4000 hommes armés. Ils m'ont donné à plusieurs reprises la déclaration solemnelle de faire tout ce qu'on peut attendre d'eux. J'ai cru de mon devoir d'entretenir leur énergie et activité, faisant des promesses de reconnaissance, et à ceux qui procureront l'occasion donnée, un secours extraordinaire; après quoi ils m'ont assuré qu'ils seront prêts à tout moment à tout ce qu'on jugerait convenable.

La crainte et timidité entre les chefs bataves est au dernier point; l'état des finances est au désespoir; les officiers sur dix vaisseaux de guerre à Texel désirent ardemment l'entrée de quelques vaisseaux anglais, pour se rendre au premier moment. Le peuple est partout animé contre les Français et les soi-disant patriotes modérés, vu que ceux-ci font tous les efforts pour leurs principes pernicieux. Je suis assuré que tout sera favorable à tout ce qu'on pourra désirer, pourvu que les opérations soient dirigées de la manière comme je vous l'ai marqué auparavant.

Le nommé Besier, directeur batave, est un homme sans honneur, opprimé de dettes.

Mon frère le professeur me fait savoir par une lettre du 15 juin, écrite en hollandais, mot à mot ce qui suit:

Groningen 15 Junij 1799.

Ik had, bij mijn retour na de conversatie met Bentinck, bij neef Lewe aangedrongen om, met ter zijde zetting der vrees, tot meervereischte bijzondere schikking te komen, en zoo die dispositie plaats had mij dan voort kennis te geven. Gisteren heeft neef mij daarop geantwoord: „Onze critique toestand animeert de geneigtheid; ik bespeur eene meerdere algemeene neiging, en wanhoop [2]) op de vertrouwde middelen. Mag ik weten of UE. mij permitteert bij de toenemende geschikte gelegenheid uwe hulp, en raad aan te bieden?"

Hierop heb ik heden aan neef gemeld, dat hij zulks gerust konde doen, en dat ik, op de eerste aanschrijving, voort zoude overkomen, en hun mijne meening en hulp om te slagen zoude aanbieden, ja alles zooveel doenlijk gemakkelijk en voordeelig maken tot bevordering van de famille in 't algemeen, als van de leden derzelve in 't bijzonder. Ik wagt dus die kennisgeving.

---

1) Als voren. — De bewering omtrent Besier komt mij lasterlijk voor.
2) Substantief. — „De famille": de partij aan het roer.

356. MUNNIKS AAN HAMMOND, 24 Juni 1799 [1]).

D'après la permission de vous donner mes informations sur les circonstances de la République, et sur la constitution et l'autorité stadhoudérienne, posées sur un pied stable et solide, voici donc mes idées, fondées tant sur la connaissance du cours qu'ont eu les affaires de notre République, que sur celle de la façon de penser et de sentir de la nation, tant du parti patriote que de celui qui tient au rétablissement du Stadhouder, ainsi que de ceux qui ont eu ci-devant les rênes du gouvernement en main.

Il n'est que trop connu par ceux qui ont suivi les affaires de l'Etat en Frise en 1784—1785, quel mal y a fait la dignité héréditaire du Grietmannat, qui procura à une trentaine de personnes riches et ambitieuses la faculté législative et exécutive à la fois de toute la province, et c'est de cela aussi que dans ce temps l'Etat et le Stadhouder ont éprouvé beaucoup de mal, pendant que cela même a contribué infiniment à éloigner la République de l'Angleterre, et à fomenter des préjugés contre cette nation, contre le Stadhouder et sa dignité, événemens qui, occasion donnée, arriveraient derechef, vu que l'esprit de ces personnes est toujours le même, qu'elles n'auraient comme ci-devant rien à craindre du Stadhouder ou de quelqu'autre, car la nature de leurs postes et de leur autorité héréditaire les met non seulement à l'abri de tout cela, mais a obligé plus d'une fois Mgr. le Stadhouder de faire en leur faveur des actes qui par plus d'une raison trouvaient des improbations générales.

Si on ajoute à cela d'autres objets, l'influence que le rétablissement de la constitution aurait sur les amirautés, sur la force maritime, sur l'armée déjà mis sur un pied plus ou moins monarchique, il [2]) serait une chose non seulement presque inexécutable en tout, mais qui engendrerait de nouveau dans la constitution un défaut de stabilité nécessaire. Alors il est évident que le rétablissement de l'ancienne constitution ne peut être désirable pour l'Angleterre, vu que celle-ci perdrait bientôt une partie essentielle de son but, qui tend au bien-être des deux pays. Pour éviter ces dangers il est sûr qu'on doit avoir une unité plus grande dans le gouvernement de la République, et un pouvoir étendu du Stadhouder.

Il faut connaître tout le mal qu'ont engendré tant de souverainetés indépendantes qui se trouvaient dans notre République; il faut connaître le pouvoir du Stadhouder qui était diplomatique, mais à chaque moment contrecarré dans l'exécution par telle ou telle province, laquelle se laissa facilement disposer à cela, ce qui causait une lutte éternelle plus ou moins ouverte entre le Stadhouder et différentes parties du gouvernement, tantôt sur les finances, tantôt sur l'armée, tantôt sur les affaires étrangères, tantôt sur celles de l'intérieur, etc., de façon que le Stadhouder ménageant ses rivaux, ou devant acheter ses amis, fut souvent obligé de disposer en leur faveur, même contre les lois, de façon que le mécontentement s'est élevé à un degré si haut, que ni le rétablissement de la constitution vacillante par la voie des armes en 1787, ni la garantie des

---

1) Als voren.
2) Le rétablissement.

premières puissances de l'Europe, ni la bonne foi, ni la constance de la Grande Bretagne, ont pu empêcher qu'une cour intrigante s'est glissée dans les affaires intestines, s'est fait et multiplié des amis à la barbe du Stadhouder, s'est attaché une ou deux provinces, et enfin la révolution s'est faite.

Combien de fois dans un court espace de temps, les affaires n'ont-elles pas été bouleversées plus ou moins dans la République, quoique les différens Stadhouders possédaient des qualités morales bien différentes? Leur succession héréditaire, qui paraissait beaucoup promettre pour la stabilité, n'a pas mieux rempli le but, et cela parce que la véritable cause de cette inconstance réside non dans les Stadhouders, mais dans la constitution même, dont les dérangemens sont en raison de sa grande complication.

D'où il resulte, qu'en cas qu'on rétablît la République sur son ancien pied, la même chose aura lieu qu'auparavant, et la Grande Bretagne perdra, un peu plus tôt ou plus tard, tous les fruits de ses peines et dépenses, pendant que la République, ainsi que la maison d'Orange, seront exposées à de nouveaux chocs. Ces suites du rétablissement de l'ancien ordre se peuvent montrer et manifester dans toutes les provinces, mais sont le plus à craindre en Hollande, car depuis tout tems le gouvernement d'Amsterdam a été en lutte avec le Stadhouder; et déjà dans toute la province de Hollande, et dans les autres provinces, les principales personnes du précédent gouvernement, lesquelles n'ont proprement perdu par la révolution que les revunus de leurs emplois et l'avantage de disposer par l'entremise du Stadhouder de nombre de postes en faveur de leurs familles et amis, ces personnes s'expliquent déjà, que surtout le Stadhouder ne doit avoir une autorité plus grande que ci-devant, et le tout être remis sur l'ancien pied, etc. Un grand nombre des membres de l'ancien régime, et soi-disant parti Stadhoudérien, considèrent la République sauvée aussitôt qu'ils seront rétablis dans leurs postes et autorités comme ci-devant, mais la partie prédominante et puissante qui doit donner la stabilité à la constitution future désire les avantages qui seraient attachés à une constitution moins compliquée. Un gouvernement donné dans ce moment par la Grande Bretagne, plus ou moins monarchique, avec un chef dans la personne du Stadhouder à la tête, sous quelque titre que ce fut, mais revêtu du pouvoir nécessaire, serait infiniment moins coûteux, plus simple, plus stable, et ce même Stadhouder ou chef, pour le rendre plus stable, pourrait également employer et récompenser la naissance et le mérite. De cette façon on étoufferait dans ce moment pour toujours deux factions qui ont constamment déchiré la République; on mettrait le Prince, qu'on aime et en faveur duquel on est tout à fait disposé, en pouvoir de tenir une direction énergique et salutaire, pendant que l'Angleterre pourrait attendre une jonction stable avec ce pays, et n'avoir rien à craindre de la France.

Je n'ignore pas que l'altération d'une constitution est une chose difficile, mais la situation présente des choses ne ressemble plus à l'ancienne constitution, et il ne sera pas plus difficile d'en faire quelque choses de bon et de stable, que de remettre les affaires dans leur ancienne assiette. L'Angleterre pourrait comme puissance victorieuse s'écarter du *strictum jus*, puisqu'on ferait un beaucoup plus grand bien au pays même. On s'attacherait en même temps ces individus qui ont un dégoût pour l'ancienne constitution, et qui surtout ont une haine implacable contre une partie des autorités précédentes . . . . .

357. LORD GRENVILLE AAN CHARLES BENTINCK, 5 Juli 1799 [1]).

Downing Street.

The general circumstances of Europe being such as to afford a nearer prospect of a favourable change of affairs in Holland, Mr. James Fagel has agreed at the desire of His Majesty's Government to proceed to the frontiers of that country for the purpose of obtaining information with respect to the actual situation of the United Provinces. He will deliver to you this letter and will explain to you his intentions; but as it is extremely desirable to render the information on this subject as extensive and complete as possible, I beg leave to recommend to you to correspond with the Hereditary Prince of Orange on the measures to be taken in the provinces of Groningen and Friesland (with the state of which from your numerous friends there you have the best means of being acquainted) on the approach of any armed force destined to act against any part of the United Provinces, which will enable the well-disposed inhabitants of those provinces to come forward with effect.

358. MEMORIE VAN ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 20 Juli 1799 [2]).

Various plans have been offered for an attack on the United Provinces, with the view to recover them from the oppression of France.

It has been proposed to seize the island of Walcheren with a British force. This would have been a most important point, should any of the great armies now on foot have crossed the Rhine and the Meuse, and have penetrated into Brabant. The advantages are so obvious that they require no elucidation. Considered as unconnected with any cooperation, it could be of no use to Great Britain. It would have required a strong garrison and a considerable naval force, to have protected it; and in autumn it is extremely unhealthy.

Another plan offered has been to occupy the islands of Walcheren, Goeree and Ameland, with a view to encourage and support an insurrection in Holland. It is apprehended that the support, which the possession of these islands would have given, would not have produced the desired effect, being too superficial.

The intention of landing 15.000 men in the province of Groningen probably would have produced considerable consequences, if put in execution. We may fairly suppose that such a force might have rescued from the hands of the French not only Groningen, but Friesland and part of Overyssel. It is doubtful if Coevorden could have been taken during the short remains of the good season. It is probable that the operation of this body of troops must have been confined to the Northern part of the United Provinces.

The last proposition which has been made has been, to concenter the whole force now assenbling, and to attack Holland by the Meuse. The advantages resulting from this mode of attack, if fairly estimated, are very considerable.

1) Als voren.
2) F. O., Holland 59 (afschrift).

The possession of the island of Voorn will afford a safe port, and a free communication with Great Britain. An immediate passage into the province of Holland will be opened. And if the whole force should happily arrive before the middle of September, it is hoped that a very considerable progress will be made in the reduction of the provinces of Holland and Utrecht before the month of November. At any rate we shall be in such force as to form a corps of observation to act on the Waal and the Rhine, and to secure us from any attempt on the part of France. We should likewise be enabled to open a passage to any power on the Continent who should decide to enter Holland either on the side of Groningen or of Guelderland and of Overyssel: by depriving Holland of her defence on that side, of the lines of the Greb, which we should take in reverse, whilst at the same time we should be enabled to facilitate in a great degree the passage of the Yssel. The free navigation of the Rhine to Arnheim would afford a certain supply of provisions to the army, and would save the expense of a heavy transport by land.

On a fair comparison of the respective advantages attending each plan, it is apprehended that an attack by the Meuse is preferable under every point of view, whether the attempt is made by an army from this country, which is not expected to be supported by any of the continental powers on the Eastern frontiers of the Republic, or whether it is made with the expectation of such cooperation. Under this last idea indeed it is still more to be preferred to any of the others, for the assistance we should give to such an ally would be immediate, and even operate previously to their attack. We should open the way for them, by acting in the rear of the enemy which opposed them.

In the farther prosecution of the war, should it be found expedient to carry our operations into Brabant, Great Britain, from the augmentation of her force and her naval power, would be able, in the beginning of the next campaign, to seize Walcheren in the first instance, and to open the communication by the Scheldt, and to reduce the remainder of the province of Zealand.

RALPH ABERCROMBY.

359. MUNNIKS AAN HAMMOND, 26 Juli 1799 [1]).

D'après le contenu des ordres dans la vôtre de 16 juillet, j'ai donné mes informations sur les circonstances actuelles et sur tous les détails relatifs à l'expédition pour les deux iles, et en général sur tout objet qui puisse être intéressant à cette affaire. Je crois que M. le général sera content, et je lui ai dit qu'il me ferait un contentement très parfait, s'il me procurait l'occasion de rendre sans délai le service que j'ai présenté et indiqué pour bien réussir. Je ne doute pas, Monsieur, que la Grande Bretange ne jouisse bientôt de la plus grande satisfaction, et que notre patrie délivrée prendra part à votre gloire.

---

1) F. O., Frontiers of Holland 4; deze brief is bij uitzondering uit Varel. — Hammond's brief van 16 Juli is niet aanwezig; de generaal waarvan sprake is, is generaal Don (zie Munniks' brief van 4 Aug. hierachter).

360. JAMES CRAWFURD AAN LORD GRENVILLE, 30 Juli 1799 [1]).

Having of late met with some intelligent Dutch gentlemen recently arrived from Holland, some of whom formerly had a share in the governement of the United Provinces, our conversation naturally turned on the present unfortunate state of their country, on the disposition of the inhabitants at large as well as of some of the present governors, and on the means of effecting their deliverance.

Some of them are sanguine enough to imagine that with the cooperation of some of the present leaders, which they think might be secured, it might be possible to effect the deliverance of the United Provinces with little foreign assistance, but however this may be, there cannot be any doubt that any exterior attempt, however powerful, would be mightily assisted, and a great effusion of blood spared, by an internal cooperation, such as may well be expected at the present moment, when the inhabitants of all parties ardently desire a new order of things, when the ancient government, compared as it constantly is with that which has succeeded to it, has more friends than ever it had at any former period, and when the hatred of the people towards the French and their demagogues far surpasses the most violent animosity of the patriots against the House of Orange.

Desirous however as the nation may be of the restoration of this house, it might be a dangerous error to suppose that such a restoration effected by mere force would be sufficient to establish a durable government in the United Provinces. The spirit of party which has constantly reigned amongst that people, would hereafter seize with avidity the pretext which a conquest effected merely by foreign force would furnish, to render the family of Orange again odious. It is therefore obvious that at the same time that the Prince of Orange returns at the head of a force sufficient to enforce his claims, every measure should be adopted which may tend to conciliate the public opinion, and consequently to consolidate his conquest. The means which above all other would promise a lasting and peaceful establishment, would be to induce the party now reigning in Holland, by various means which might be employed, and by the offer of reasonable conditions on the part of the Prince, to recall the Prince of Orange and to join with him in driving out the French.

By this means every pretext for future discontent would be removed; the voluntary recantation of the present leaders would form the strongest condemnation of their own system; whereas if they are driven out by the mere force of arms, a spirit of discontent will be kept alive, through a numerous and powerful party, by every feeling of revenge, hatred and disappointed ambition.

The hints which I have received respecting the possibility of gaining some of the members of the present Dutch government are very general. The gentleman from whom I principally derived this part of my information is a man of great credit, a member of the Council of State before the revolution [2]).

---

1) F. O., Hamburgh 19.

2) Nader zal blijken dat hier sprake is van Mr. Nicolaas Calkoen.

Not having emigrated he is perfectly well acquainted with the interior, with the characters of all the present members of the government, and with the proper persons to employ in case it should be thought advisable to open a negociation with them; but he will not name any one unless he should be previously assured that his plan is adopted. He has merely stated to me that threatened as the present leaders are with a powerful attack from without, without a prospect of very efficacious assistance from France, and impressed with a strong sense of the precarious tenure by which they hold their present situations, from which they may be driven by a revolution at Paris, he has *the strongest reasons for believing* that if a confidential person were sent to sound them, to promise considerable rewards to those who should concur in bringing about a counter-revolution, to threaten with exemplary vengeance in case of future success on the part of the Prince of Orange those who should refuse, it might be possible to gain the greater part of the Directory, and also one or two chiefs of the Batavian troops.

Should this succeed, it is proposed that on a day agreed upon the Directory, having the Batavian army at its disposal and the English fleet with troops on board on the coast, shall throw off the mask; that they shall arrest general Brune (whose appointment to the command of the Batavian army has given great disgust) and the French minister; that they shall name a Dutch commander in chief [1]) and at the same time issue a proclamation detailing their grievances against the French Republic, stating their determination to free their country from the dominion of that power, and that they have invited the Prince of Orange to return and to assist in this great work; that on the same day they shall send an order to the ports to admit the English fleet. The odious appearance of a foreign conquest would thus be removed or at least much softened; the country would have the appearance of rising to effect its own deliverance, and calling for the assistance of its ancient ally.

About the same time that the Englisch fleet sails, it would be advisable for the Hereditary Prince of Orange to approach the frontier. He will be ready to penetrate rapidly into the interior of the country as soon as he shall be informed of what has passed at the Hague, and will establish himself in the town where he may choose to fix his head-quarters; Arnheim perhaps would be to be preferred as centrical. If from any cause whatever he should arrive before the Prince his Father shall have landed, it will be advisable for him to take upon himself the administration *ad interim*, declaring at the same time that he will make no other use of his authority than to deposit it in his father's hands.

As soon as he shall have arrived, the Directory will send orders to their troops to put themselves under his command. The Prince will send into each of the different towns an officer on whom he can depend to take the comnand provisionally and to introduce any fresh troops he may think proper to send. The English in the mean time having landed at the Texel, the Brill or

1) „It is proposed to sound general Daendels; if he agrees to embark in the enterprize to name him commander in chief; if he refuses to arrest him at the same time with the French minister and Brune" (noot van Crawfurd).

whatever ports might be thought preferable, the few French troops now in Holland would find themselves under the necessity of making a precipitate retreat. Little resistance is to be expected from the Dutch fortresses, as the small French force in each would be under the necessity of following the impulse of the Dutch troops . . . . .

It appears that it would be advisable for the Prince, as soon as he arrives, to proclaim not that he is come to reestablish precisely the old form of government, but to concert with the nation that which shall be the most for ist interest, and that to that effect he requires the immediate convocation of the States General. For this purpose he will write a circular letter to the persons who composed the last assembly of the States General and the Council of State, inviting them to assemble at the Hague.

The Provincial States may be convened in the same way, if that should be hought advisable.

This being done, the States General in concert with the Prince will name a commission to consider of and to propose those changes in the government which may appear necessary to its future existence and stability. This certainly would be the moment to introduce those changes in the Dutch constitution of which it stands so much in need, but which would in vain be hoped for in ordinary times, — which in short can only be effected by a stretch of authority, the necessity of which would be particularly felt, and its exercise fully sanctioned, by the nation just delivered from the united horrors of anarchy and oppression. But it is to be observed that this goes only to some changes in the late government, and not to the establishment of one entirely new, which it may well be doubted whether it would contribute to the future tranquillity and happiness of the United Provinces.

It would perhaps be advisable to leave in the first moment the government of the towns in the hands of the municipalities, but if the Provincial States are reestablished, the government of the towns must also be reestablished, those branches of the magistracy at least from which the Provincial States are drawn [1]).

With respect to the Prince of Orange's conduct to his adversaries, the article of favours to be granted would be decided by the terms and conditions which might be stipulated with the chiefs with whom it is proposed to attempt a negotiation. But we have not merely to consider favours to be conferred on those who may render services, but the extent of the pardon and amnesty which must be granted to the multitude. And here perhaps the influence of Great Britain may be necessary, in order to check that imtemperate spirit of revenge which it is to be feared would animate many of the partizans of the Stadtholder, and which, if indulged, would sow thick the seeds of future commotion.

It is thought that the amnesty should be very general. and indeed that none should be excluded from it, except at most the chiefs of the revolutionary committees and a few other individuals, the cognizance of whose crimes should be referred to the Court of Holland (the lawful regular judicature) in order to avoid every appearance of a revolutionary tribunal or revolutionary proceedings.

---

1) „See note at the end" (noot van Crawfurd).

Even if it should not be thought advisable to bring to trial all the persons excepted from the amnesty, the governement would always have in their hands the power of proceeding criminally against them, a power which might operate usefully *in terrorem*, and which might be immediately exerted, should they be inclined to recommence their seditious practices.

The gentleman to whom I have alluded above has proposed opening himself a negotiation with the Batavian Directory. He has a person here known to several of them and well qualified for such an agency, but he said that circumstances might arise of such a negotiation which might make a considerable advance of money necessary, and asked me whether I had the necessary powers for that purpose. I answered that if I saw clearly that any beneficial purpose was to be answered, and that no time was to be lost, I might take upon me to advance something, but certainly would not anything very considerable without special instructions from H. M.'s Government.

It may possibly be thought ridiculous to transmit such a plan as this at the moment perhaps when an expedition is on the point of sailing against Holland, and which certainly will not be delayed for the purpose of setting on foot such negotiations. To that I have only to say, that the possibility of obtaining the cooperation of the majority of the present government was not till within a few days suggested to me. And late as it is, if it be not wholly out of time, the attempt may be productive of good, and cannot well do harm.

[Bijgevoegd de volgende noot:]

A circular letter written to the senior magistrate of each town, to reestablish the town councils and the tribunal of justice as they were in the month of January 1795, appears preferable to an ambulatory commission.

But infinite confusion and disorder which would otherwise take place will be avoided if it is determined to reestablish in the first instance only the departments of justice and police, leaving for the present all other employments as they are.

On the subject of employments there will of course be an infinite number of claims, which will prove a great source of discontent.

It appears therefore that it would be advisable to name a commission in each town to examine what it would be proper to do, giving them for their guidance certain general rules, for example:

1. That if an employment exists and the deposed person is still living, he should be reinstated.

2. That if the deposed person is dead, the present holder is to continue provisionally.

3. That if an employment has been abolished, the deposed person's name shall be put on a list till some decision is made respecting the revival of his office.

4. That if it be ultimately abolished, he shall be entitled to another place in preference to a new man.

5. As to new employments which are not to be abolished, let the present holders, where men of good character, hold them provisionally.

If it should be thought necessary ultimately to remove them, let them be succeeded by one of those alluded to in n°. 4.

361. HAMMOND AAN CHARLES BENTINCK, 1 Aug. 1799 [1]).

Downing Street.

Lord Grenville being at present very much engaged, has desired me to inform you that as the preparations for our expedition are at present very far advanced, and as one of its principal operations will most probably be directed against a part of the United Provinces in which Count Rhoon has a considerable interest, His Lordship desires that you will have the goodness to request Count Rhoon to come over to this country with as little delay as possible, in order that H. M.'s Government may be enabled to avail itself of that gentleman's advice, information and influence.

362. HENRY DUNDAS AAN ABERCROMBY, 3 Aug. 1799 [2]).

Downing Street.

An agreement having been entered into between H. M. and His ally the Emperor of Russia, to endeavour by their joint efforts to rescue the United Provinces of Holland from the degrading tyranny of the French Republic and to restore them to their independance under the authority of the Prince of Orange and their lawful government, H. M., anxious to contribute to the utmost of His power to the success of this great enterprize, has directed such preparations both naval and military as can be supplied from the resources of this country to be made with the utmost vigour and expedition.

It being judged expedient and necessary from several considerations that the land forces to be employed in this service should proceed in more than one division, and at different periods, I have the satisfaction to inform you that H. M. has been graciously pleased to make choice of you to command the first division of troops which are to be sent from this country, and to direct that you should be furnished not only with an exact return of the same, but with al the information now possessed by this government with respect to the number and composition of the troops which are likely to follow, and the probable periods of their arrival at the place their destination. The most accurate statement I can afford you on each of these heads is herewith transmitted in the inclosures [3]).

The first part of this information becomes immediately necessary for your guidance in the execution of such instructions as I shall presently convey to you, and the second is of no less importance in order that your first proceedings (which in some degree must be subservient to a more extensive plan) may be governed and regulated in such a manner as may in your judgment tend to facilitate the success of whatever further operations may be undertaken, when a larger proportion of the army shall be collected and in readiness to act.

---

1) F. O., Frontiers of Holland 4.
2) F. O., Holland 59 (afschrift).
3) Hier weggelaten.

H. M.'s confidential servants being clearly of opinion that no time should be lost in securing with the forces now actually ready such a position within the United Provinces as might afford a safe rendez-vous for the expected reinforcements, and a favorable situation for carrying on the future operations of the campaign (opening at the same time a free and secure communication with this country), the islands in the mouth of the Meuse, and particlarly that of Voorn, appear to unite the several advantages in a much greater degree than any other spot which has suggested itself to their consideration.

It is therefore H. M.'s pleasure that you should proceed without loss of time to embark the troops, stores and other requisites for this first expedition, and as soon as the whole shall be on board, and the ships collected in Margate Roads, you are to make the best of your way to the entrance of the Meuse, and having previously concerted your arrangements with vice-admiral Mitchell or the officer commanding the naval forces, to endeavour by a vigorous combined attack to obtain possession of Goeree and Overflackee, the small island of Rozenburg, and that of Voorn. The three first named islands being of small extent, and probably not defended by numerous garrisons or formidable works, will I trust be reduced with little difficulty and almost without loss of time; but the island of Voorn possessing two towns regularly fortified, and being of greater extent, may, it is conceived, oblige you to undertake some military operations of a more serious nature. H. M. however relying with confidence on your talents and zeal, and on the steadiness and valor of the troops under your command, looks forward with a well-founded confidence to the final success of whatever measures the resistance of the enemy may compel you to adopt for the reduction of this important position. Such is the nature and extent of the operation which it is H. M.'s pleasure should be undertaken by the first division of troops under your command, unless upon a full examination on your arrival off the Meuse, they should be deemed by you and the commanding naval officer impracticable, or likely in their execution to expose the troops and ships to a greater degree of danger and loss than it would be reasonable to incur for the attainment of these objects, which (independant of the unfavorable impression that a first disappointment would create) I must however observe are certainly posts of great importance to the subsequent prosecution of the intended campaign in Holland.

Having hitherto celled your attention to those services which H. M. has a positive expectation will be executed by the force under your command, I shall now state such further steps as it would be extremely desirable you should undertake at the same time, but respecting which it is left to your discretion to determine, upon a view of the circumstances of the enemy's force and other considerations, on which your judgment can best be formed upon the spot.

The great object of the campaign, after the arrival of the expected reinforcements, being, if possible, to obtain possession of the provinces of the Union north of the Waal before the bad season sets in, it is of the greatest importance that in addition to the insular positions above mentioned, you should, if practicable, seize upon some point situated upon the main land, where the reinforcements as they arrive might at once be landed without fear of opposition on the part of the enemy, and which would also be a material facility in establishing a communication with the interior of the said provinces.

Some post of this description, it must also be observed, may be obtained in all probability with more ease at the first moment of your arrival, than can be expected if the enemy, put upon their guard as they will be by your taking possession of the islands, shall be afterwards allowed sufficient time to prepare the means of defence against your further proceedings. On the other hand you must consider how far you may be able with the forces you now carry with you to support yourself in any position of this description, against the force the enemy might collect and bring against it from the neighbouring garrisons, until the probable period of the arrival of such reinforcements as may enable the army to proceed in the prosecution of offensive operations; as the taking possession of any point on the main land without a fair prospect of maintaining yourself in it would be attented with many unpleasant consequences.

As it is deemed most expedient to leave entirely to your own discretion to decide upon any attempt of this nature, I have not received H. M.'s commands to assign the particular spot to which it might with most advantage be directed. Amongst those which naturally occur upon looking to the north bank of the Meuse, are Maaslandsluys, Schiedam, Rotterdam and Dort.

Could any one of these places be occupied in the first instance, and made secure until reinforcements could be sent from hence, much time would be saved and many difficulties obviated to which, without this advantage, we would in all probability find ourselves exposed, if we should be compelled to defer the same attack until a later period of the season.

Supposing the attack to be resolved upon, it will rest with you and the naval commander to determine against which of the above mentioned places it should be directed, or to make choice of any other which a more exact knowledge of the state of affairs on the spot may suggest to you as preferable, bearing always in mind that the prospect of its affording by its local situation an easy and safe access to the province of Holland, and of its being carried and maintained (until reinforced) by the troops you can allot for this purpose, are the leading considerations by which you are to be governed in this respect.

In making up your mind upon the exercise of this discretionary power, I am aware you will be in a great degree governed by the state of forwardness of the reinforcements which are to follow your expedition.

I therefore think it right to state that, should you obtain such a footing as I have now described, a corps of not less than 5.000 British troops may be embarked and passed over to the Meuse the instant I shall receive the report of your success, and a requisition for assistance to support it; but should you find it necessary to confine yourself in the first instance to the islands above mentioned, I am disposed to think it will be more expedient to defer sending any further reinforcements until a sufficient corps of troops shall be collected to enable you, without landing them at all on the island of Voorn, but with the addition of such as may then be withdrawn from thence, to take possession of whatever place on the main land may at that period be judged most expedient, and to act from thence into the interior of the province of Holland; a line of conduct we shall scarcely be able to pursue before the end of August, when the first division of Russians may be expected in this country.

It occurs to me that if a few ships of war and transports could be spared to make their appearance towards the Texel or on some point considerably to

the eastward of the Hague, with directions to make such demonstrations as would create an alarm in that quarter, such a diversion might very materially contribute to the success of a surprize on any post on the north bank of the Meuse, and retard the march of the troops which would otherwise be sent to defeat or recover it.

Other diversions may be made, according to circumstances, with a similar view, as also to facilitate the success of your operations against the island of Voorn. Some demonstration of an attack on Zealand would be the more essential for this purpose, as there is every reason to believe that the greatest part of the French force serving in Holland is collected in that part of the Union, and for the same reason it will be necessary that whatever arrangement our naval superiority may enable us to make to prevent these troops being thrown into Voorn by Williamstadt, or any other point, or carried over to the province of Holland, should be effected (and persevered in with the utmost vigilance) immediately after your arrival in the Meuse.

Nothing it is conceived will more effectually contribute to conciliate the inhabitants of Holland to our interests, and to induce them to take a part in support of H. M.'s arms, than a fair and explicit declaration of the just and liberal views which have induced H. M. to embark in this great enterprize, and it is therefore H. M.'s pleasure that as soon as possible after landing the troops on the island of Voorn, and making the arrangement necessary for investing the Brille and Helvoetsluys, you should publish and cause to be circulated as generally as possible the inclosed proclamation and also the inclosed address from the Prince of Orange [1]), printed copies of wich are herewith transmitted, taking such steps as may be in your power in order that they may find their way into the province of Holland and the other parts of the Union. It is unnecessary for me to make any further remarks upon the proclamation, except to convey to you H. M.'s just expectation that it will be considered and acted upon by you and every person under your command as the genuine declaration and pledge of the sound and honorable principles which actuate the councils of this country with respect to Holland, and as imposing, if possibles, a additional obligation on you and the respective officers of the land forces to maintain a strict discipline, as the surset means of preventing any just cause of complaint on the part of the inhabitants, and of securing their confidence and friendly assistance. You will to the utmost of your power cultivate and maintain a perfect harmony and good understanding with the officer placed in the command of the naval forces, endeavouring to preserve the same between the officers and men of the respective services, and you will, if occasion should require, direct the soldiers to assist in manning and fighting the ships of war.

The commanding naval officer, on his part, will be instructed in like manner to maintain the same good understanding with you, and to order the sailors and marines, as far as they can be spared from the sea service, to assist the land forces, if there shall be occasion for them on shore.

---

1) De proclamatie van den Prins bij Vonck, *Geschiedenis der Landing*, bijlage E (of bij de Bas, *Prins Frederik* II, 694); de Engelsche proclamatie bij Vonck, bijlage F.

363. HENRY DUNDAS AAN ABERCROMBY, 4 Aug. 1799 [1]).

Downing Street.

In transmitting to you the inclosed instructions [2]) for the execution of the arduous and important enterprize there instated, I feel it due to the public service and to you as entrusted with the command, to add at the same time some observations arising out of a full consideration of all the circumstances on which those instructions have been framed, and of the peculiar motives which have induced H. M. to determine that the expedition shall proceed as soon as possible to the place of its destination.

The first point on which I have to observe relates to the number and composition of the army placed under your command, with a reference to the nature and extent of the service on which it is to be employed.

On this subject the returns and reports I have received from you since your arrival at Barham camp, have certainly made an impression upon my mind as might have induced me humbly to advise H. M. to suspend any attempt against Holland, until the first division of the Russian army should arrive at Yarmouth, or a considerable addition could be made to the British troops by the reinforcements now collecting from the militia in this kingdom.

I must however state that had I felt it my duty to submit this advice to H. M., it would not have been founded so much upon any apprehension that with the present numbers the danger of the entreprize would be of such a magnitude that in prudence it ought not to be undertaken, or that the object is not of sufficient importance to warrant that reasonable degree of risk to which every great military operation is liable, as upon the opinion I have formed that the present force, should it be found adequate to the reduction of the islands in the mouth of the Meuse, will not however be able to follow up that success immediately, and to improve it by such further operations as in every military view of the question it would be highly desirable you should have the means of proceeding upon, without any interruption or delay of which the enemy, if not prevented by the want of resources or the favorable disposition the country, may avail themselves to throw many obstacles in the way of our future operations. I have thought it right so far to state the leading motives which would have induced me to concur in recommending that your departure should be deferred until you could be reinforced, if I had felt myself called upon to decide upon military considerations only, and with the entire confidence I feel in your zeal and discretion I have no hesitation to add that I should have been the more inclined to admit of this delay from a wish to remove entirely the chance of a failure in the outset (which however improbable with your present force, is not perhaps so completely guarded against as might have been the case), had I been at liberty to wave other essential considerations, too urgent to allow of the expedition being retarded until it could be so reinforced as to leave nothing to apprehend from any combination of circumstances of which the enemy might avail themselves for their defence.

---

1) Als voren (afschrift).
2) Het vorig nummer.

Situated as matters now are indeed, it is only from some concurrence of unforeseen and very unfavorable events that I can conceive any serious danger of your first attempt being frustrated, but admitting the possibility of it, and satisfied, whatever may be the result, that no exertion of bravery or military skill will have been wanting on your part, I must now freely state to you that with all the difficulties and doubts I have adverted to fully before me, and with a proper sense of the responsibility of my situation, I should not discharge my duty if upon a full review of the political relations of this country with other powers, as connected with this expedition and the general state of Europe, and of other motives arising out of internal arrangements, I did not urge you to expedite your departure and the execution of the instructions which accompany this dispatch.

Having already stated the very great importance I certainly attach to your being enabled to follow up your first operations with as little delay as possible, and my apprehension that it would be found impracticable until your force could be increased; I have felt it my duty from the moment the present plan was finally settled to requrie from every department of government the utmost exertions for bringing forward every further means this country can afford, to be ready to support you within the least possible time after your departure.

From the best computation I can now make, I am induced to hope that a reinforcement of 4.000 infantry may be ready to embark by the 16th of this month, and a farther division to the same amount from the 20th to the 25th at the latest. At some interval between the first and last of these periods, there is every reason to believe unless the wind and weather should prove highly unfavorable, the first division of Russians which may be reckoned at 12.000 men will probably reach this country; so that by the end of the month, at the latest, the army will have received such reinforcements as may enable it to move forward with every prospect of rapid success, and before the middle of September it may expect to be further reinforced by about 6.000 additional British and an equal number of Russian infantry. The British cavalry under orders for embarkation amounts to near 6.000 men, any part of which that may be requisite will be passed over with the second division of British, or as soon as it can be made useful.

I feel that it is only by the utmost diligence that the 2d and 3d division of British infantry can be got ready at the periods I have mentioned, but I am so satisfied that no exertion wil be spared on the occasion, that I trust there will be no disappointment in this respect.

364. MUNNIKS AAN HAMMOND, 4 Aug. 1799 [1]).

En considération que les circonstances actuelles dans la République exigent des mesures promptes pour obtenir 45 navires, nommés *Tjalken*, avec 4 pilotes, pour entreprendre les opérations suivant l'ordre de M. le général Don, et que le retardement pourrait avoir des suites pernicieuses, j'ai jugé

1) F. O., Frontiers of Holland 4. — Thans zijn al zijn brieven weer uit Leer.

absolument nécessaire de faire sans délai des contrats avec les capitaines de 4 vaisseaux qu'on appelle *Kagen* de Texel, et de 40 *Tjalken* de la Frise et de Groningue, des gens bien disposés pour notre intention.

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie du contrat, ne voyant pas un autre moyen pour régler cette affaire. J'espère avoir satisfait à mon devoir et à l'intention du gouvernement, et je vous prie de me faire savoir des ordres le plus tôt possible, où il sera à recevoir chaque semaine le montant de cet engagement jusqu'au temps que M. le général sera venu.

[Bijgevoegd :]

„NOTE DES ENGAGEMENS".

Les 4 pilotes, 2 florins por jour, pour les 4 en 7 jours	*fl.*	56.—
Les 4 kagen, 8 florins par jour	*fl.*	224.—
Les 40 tjalken, 6 florins par jour.	*fl.*	1680.—
	fl.	1960.— par semaine.

365. HENRY DUNDAS AAN ABERCROMBY, 5 Aug. 1799 [1]).

Downing Street.

The principles set forth in the proclamation which you are directed to publish on your arrival in Holland, and the motives which actuate H. M. and His ally the Emperor of Russia, require that in addition to the military instructions with which you are already furnished, I should enter into some further details with respect to the political conduct it will be your duty to observe on your arrival in the Uuited Provinces, so long as the forces to be employed there shall continue under your command. The object of the present expedition being, as is declared in the above mentioned proclamation, and also in the Prince of Orange's address, the reestablishment of the former government under the chief direction of the Stadholder, and the restoring to the people of the United Provinces the benefits of their antient constitution, you will take care in all your proceedings to keep this leading principle in view, and to avow and put forward the same in all your public acts and in your communications with the inhabitants. You will however understand that it is not H. M.'s intention by the proclamation or by any other declarations to be made in H. M.'s name, to preclude Himself from supporting or even recommending such alterations of the Dutch constitution as being conformable to the antient principles of that government, may be necessary for giving it more energy and vigor.

As often as you may have occasion in the course of your military proceedings to invest or besiege any town or place in Holland, you will take care that your summons to the same should be accompanied by copies of the proclamation and address above mentioned, and that it should be couched in language perfectly comformable to them, containing at the same time the strongest expressions of H. M.'s interest for the welfare and happiness of the United Provinces, for whose deliverance H. M. and His ally are making such great efforts.

1) F. O, Holland 59 (afschrift).

As soon as possible after any place shall be taken possession of and occupied by the army under your command, you will inform yourself in the best manner you can, whether there are residing within the same any members of the antient government on whose adherence to the House of Orange reliance can be placed, and in order the better to enable you to satisfy yourself on that subject, you will be accompanied by a person [1]) named by the Prince of Orange to attend you as H. S. H.'s commissioner, to whose representations you may give the fullest credit.

Other persons of rank and consideration appointed by H. S. H. will successively join you from this country, and will furnish you with all the necessary information respecting the characters and sentiments of the different leading individuals in the towns and provinces of the Union.

In order the more effectually to secure the goodwill of the country, to prevent disorder and irregularities, and to ensure respect and obedience to the persons of this description whom you may place in office, you are, as far as may be compatible with the necessary supplies and service of the army, to procure all the objects of which you may stand in need through the means of the said magistrates, in whose hands you will also place provisionally the civil administration, subject always to such final arrangements as may be made therein by the authority of the regular government, when fully reestablished, but directing and authorising them in the mean time to exercise their functions as nearly as possible in conformity to the antient laws and government of the resepective provinces as they existed in 1794. All public acts done since that time are to be considered by you as null and void, but all question of private property or of contracts arising out of the events that have taken place since that period, are to be reserved to be finally settled after the complete reestablishment of the lawful government.

Where no magistrates of the antient goverment well attached to that form can be found, you will appoint such other persons as may be recommended to you as most proper to exercise these functions in the manner above provided, and in cases where the antient magistrates (although on the spot) shall not be judged of sufficient weight and influence, you will also be at liberty to name others in addition to them or in their place, making it your study on all occasions to attend to the antient forms of magistracy and law, and to enforce in the army the strictest attention to everything that may tend to conciliate the affection of the people of the country, and to convert to our advantage their animosity against the French.

As a further encouragement and protection to the well disposed inhabitants, you are, as soon as possible, to declare (and make known as generally as possible), that all severities, which after your landing shall be exercised in any part of the Dutch Republic against any persons who may declare themselves in favor of the Stadholder and of the antient government, will be retaliated with the utmost vigor against those who shall be guilty of committing or encouraging any such acts, and if any attempt shall be made to put to death any of the Dutch who may join the army under your command or the standard of the Prince of Orange, wherever it may be raised in the United Provinces, and

---

1) Timon Cornelis baron van Heerdt; zie de Bas, *Prins Frederik* II, 695.

may afterwards fall into the enemy's hands, it is H. M.'s command that you should declare yourself positively commanded to retaliate on the prisoners you may make, and should the case recur after such a declaration shall have been made by you, you are to act accordingly; and in order to preclude as far as it may be in your power the necessity of recurring to this aggravation of the calamities of war, you will take care to notify this resolution as soon as possible after your arrival in the country. And in case you should find it expedient to send back to the enemy any prisoners of war that may fall into your hands on the reduction of any town or place or otherwise, you will require from all such prisoners the same parole and conditions not to serve against any Dutch forces that may have joined or may hereafter join H. M.'s forces, or the standard of the Prince of Orange, as you may feel it your duty to insist upon with respect to the British troops or those of H. M.'s ally.

You are to endeavour by every means in your power to open communications with the officers of the Dutch fleet and army, and in conformity to the wishes and feelings of the Stadholder, you are authorized to hold out to them in H. S. H.'s name, promises of complete amnesty for the past and of reward in proportion to the merit of the services which they may respectively render, avoiding however as far as possible, except the urgency and importance of the service will not admit of a reference home, to enter into precise stipulations of this nature without a reference to H. M.'s confidential servants.

You are in the strictest manner to prohibit and punish all acts of revenge and all tumultuary excesses within the limits of the territory which may be occupied by the army under your command, and you are to enforce both by your example and by the most earnest recommendations the necessity of uniting the whole of the Dutch nation against the tyranny of France and the oppression of their present rulers, without any regard to former differences of opinion or conduct, except in so far as relates to the appointment of persons to exercise the provisional magistracies of the towns and districts, in which you will be governed by the directions above laid down for your guidance in this respect.

366. JAMES CRAWFURD AAN LORD GRENVILLE, 15 Aug. 1799 [1]).

The most authentic accounts from Holland agree in stating that their measures of defence against the expected attack have been carried on with great languor. In point of naval preparation they had already made nearly every exertion of which they were capable. Their military preparations are equally counteracted by the repuguance of the people to come forward in support of their present government, which has shewn itself in many instances in an armed resistance on the part of the peasants whom they have attempted to enroll, and by the penury of their finances. The French force in that country, weakened as it necessarily has been by the events of the campaign, does not now amount as there is every reason to believe to more than 10 or at most 12.000 men. The Batavian army may be reckoned at not more than

1) F. O., Hamburgh 19.

25.000. Every circumstance in the state of that country seems to conspire to favour an attack from without, undertaken with a view to relieve them from their present yoke. All those among whom there are still any remains of moderation and good sense, behold with the most anxious suspense and dread the present conflict of parties in France. The success of the Jacobins they would consider as sealing the ruin of their country, as in that case their present government, ill as it may be composed, would be succeeded by a set of men who in subservience to the Jacobin party in France would lavish with still greater profusion their remaining resources, which they would employ the most odious tyranny to draw forth, and would sacrifice without remorse the remains of their marine and everything valuable that is left to them, to prop for a moment the French Republic in its fall. There are some too of their leading people who are seriously apprehensive of an incorporation, or reunion as it is termed, with the French Republic in case the Jacobins should prevail.

367. MUNNIKS AAN HAMMOND, 19 Aug. 1799 [1]).

J'ai l'honneur, d'après les ordres reçus, de vous informer qu'à présent tout est réglé pour que notre plan pourrait être exécuté avec facilité; les vaisseaux de transport sont engagés, et placés à un tel point sur l'Eems, qu'ils seront au premier ordre à l'embouchure de l'Ooster Eems, et j'ai fait des arrangemens dans la Frise et la Groningue de manière que nos opérations seront parfaitement bien dirigées; ce qui me fait hardiment conseiller de faire l'expédition sans délai. Il me fera beaucoup d'honneur et de satisfaction de coopérer en personne à l'exécution en conséquence des ordres du gouvernement.

368. MUNNIKS AAN HAMMOND, 30 Aug. 1799 [2]).

J'ai l'honneur de vous informer, que mes amis d'Amsterdam m'ont assuré que je me pourrais faire fort qu'au moment de notre entrée dans la République par les îles, ils seront entre 4 et 5.000 hommes bien disposés à tout ce qu'on pourra désirer, pour diriger en même temps les opérations contre-révolutionnaires dans cette ville. Ils seront en état de pouvoir retarder les opérations jusqu'à ce temps, vu qu'il n'y a point de troupes à Amsterdam; toutes les troupes de là, de Haarlem et de Leiden sont parties pour le Helder.

Aussitôt qu'on avait appris à Amsterdam l'arrivée de la flotte anglaise au Texel, le peuple était au dernier point de faire son désir. Le conseil de la ville était assemblé toute la nuit; on a rendu des armes à 3.000 des bourgeois et a placé quelques pièces de canon devant la maison de ville, où parmi les chefs l'on devient de plus en plus factieux, car il n'y a ni plan, ni résolutions positives; le dérangement est partout à l'extrême; l'une part veut régler sa marche dans le despotisme le plus absolu, l'autre déclare tout le désir pour un accommodement. Tel est le récit qui m'en est fait par plusieurs qui l'ont vu et entendu. Je reçois dans ce moment une lettre, pas sans autori-

1) F. O., Frontiers of Holland 4. — „Les ordres reçus" zijn niet voorhanden.
2) Als voren.

sation des chefs, par laquelle on me fait communiquer „qu'on ne doit retarder d'attaquer la République, vu qu'on trouvera par là le moyen de réprimer efficacieusement le mal et parvenir à la guérison par la cure la plus certaine, au moment que la communication avec les Français serait empêchée."

Tout est réglé pour que notre plan soit bien exécuté, en conséquence de la conversation avec M. le général Don.

369. MAITLAND AAN HENRY DUNDAS, 9 Sept. 1799 [1]).

Jermyn Street.

Colonel Brownrigg has informed me, that you desire to have a copy of the notes which I made for Sir Ralph Abercromby on my return from the Helder the 22 August; that I may not lose time, I have the honor to inclose the original.

You will remark in the notes, that I pass over the conversations which took place on board the *Washington*, purposely that the opinions and sentiments expressed by captains van Capellen, van Braam and de Jong [2]) generally in the presence of admiral Story might not become public, and those officers thereby endangered. To you in this letter, I apprehend I do right to imform you, that the above mentioned captains did declare their attachment to the Stadtholder and the former government, and their disgust at the present government and their French connection. They are all family men, and assigned that reason for their conduct, as having induced them, from want, to enter the service, and as binding them, by that forcible tie, to the most considerate use of their commands: least the vengeance which they should excite by risking a different way of acting, should fall on those whom they left in the power of the opposite party. I believe that subsequent events have confirmed the truth of what I have said.

I saw but little of the commandant of the Helder, colonel Gilquin. There was nothing in his words or conduct to lead me to infer that he was attached to the Orange family and government.

[Bijgevoegd:]

„NOTES ON BOARD H. M.'S SHIP THE ISIS 24 AUGUST 1799."

On the 21 August directed by general Sir Ralph Abercromby to proceed

1) War Office, Holland 62. — Vgl. Vonck I, 30, 38; Krayenhoff bl. 50; Mendels, *Daendels* bl. 254 en bijlagen, bl. 119—'20, waar behalve de opeisching van Abercromby aan Gilquin (en Daendels) ook de brief van Duncan aan Story van 20 Aug. 1799 gedrukt is, waarvan het bestaan door Crawfurd in ons n°. 373 op verkeerde informatiën ten onrechte geloochend wordt. De betiteling van den Prins van Oranje als „souverain légitime" komt inderdaad in het stuk voor, doch kan slechts op rekening van Duncan worden gesteld en niet op die der Engelsche regeering; zie hiervóór, n°. 243. — Over den indruk in Nederland, ook bij de oranjepartij, vgl. *Mémoires de Lafayette* V, 75 (ook te vinden bij Tydeman op Bilderdijk XIII, 329): „Vous jugez bien que les orangistes désirent une contre-révolution. Cependant ils ont été choqués du titre de *souverain légitime* que Lord Duncan a donné au prince. Si vous exceptez les dépendants de cette petite cour, il y a dans le parti orange de l'aristocratie républicaine" (brief van 31 Aug. 1799).

2) Cornelis de Jong, kapitein-ter-zee bij de admiraliteit van de Maze in 1786.

to the Texel with a summons from him to the commanding officer of the Dutch troops at the Helder.

The 22nd about 7 a. m. boarded a Dutch pilot boat, which came to receive us (captain Winthorp R. N., lieutenant Collier R. N., lieutenant colonel Maitland), being then about 2 miles South of Kijkdune.

In this position I observed the whole coast before us to be very favorable for landing in tolerable fine weather, and with the wind which then blew, South West [1]).

We got on board the *Washington* a little after 8 a. m., we remained untill past two: full six hours. It was impossible to come away sooner, the flood tide setting in with a strong S. W. wind. This time was spent in conversation with admiral Story, captains van Capellen, de Jong, and van Braam. I believe I need not here detail the substance of their declarations, having already fully done it verbally.

I learned that the garrison of the Helder was 1300 men, encamped immediately in the rear of Kijkdune. That in 3 days they could assemble 7000 men, which number would be increased daily afterwards.

That the Texel island has a very small garrison: the skipper of the boat who is a pilot, and lives on the island, said only 100 men.

The distance from the Texel island to where the body of the Dutch fleet lays in the Marsdiep, is too great to drive them from their station, if we possessed that island, unless by the heaviest mortars. I believe a battery of the heaviest mortars would prevent any shipping using the anchorage of the Marsdiep, but they could retire up the Nieuwediep.

When on board the *Washington*, a schuit arrived from the Eastward with men for the admiral's ship.

They knew of no movement whatever made by the Prussians, and did not seem to look for any. The boatmen, seven in number, who belonged to the pilot boat which carried us in [2]), were apparently all very zealous in our favor. They asked us, if the Prince of Orange was on board our fleet; they received with great satisfaction the Orange ribbands we gave them [3]), and with still greater 7 guineas which I gave them to drink his health, which however I did not do untill after they had given captain Winthorp and lieutenant Collier every necessary information about the entrance into the Texel. They said all the inhabitants of the Helder were Orange men; that their distress was great for want of employment, not even being allowed to fish.

It was remarked, why did we not go to Groningen, where all the country would join us, rather than try North-Holland, where we should meet with the greatest opposition.

The paper currency is between 30 and 40 % below par.

FRED. MAITLAND.

---

1) „Captain de Jong said that with the wind N. of West, particularly N. W, the coast was very dangerous, having a heavy surf" (noot van Maitland).

2) „There was a Dutch lieutenant with us" (noot van Maitland).

3) „This was in returning when there was no Dutch officer present" (noot van Maitland).

370. ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 4 Sept. 1799 [1]).

Head Quarters, Schager Brug.

. . . . . The inhabitants seem to possess a perfect apathy, and our coming amongst them seems to have caused no surprize or emotion. The spirit of moderation which the Prince of Orange's proclamation breathes, gives satisfaction in the towns. The patriots even hope to be well received, and they already talk of a *régence provisoire* in which the moderate men of all parties expect to be included.

I trust that the Duke of York with all the force which can be spared will arrive immediately; should that be the case, we may reasonably hope to penetrate to the Waal before the end of the campaign.

Since the 1st instant I have had no communication with admiral Mitchell. I have repeatedly urged him, in the strongest terms, to fit out a number of gunboats and armed schuyts, and even to threaten Amsterdam.

Major-general Don whom I sent with a letter to the Batavian Directory, has not been permitted to proceed on his mission, and has returned.

We are in the greatest distress for the want of money, the *Champion* frigate not having arrived, which had £ 200.000 on board.

The 11th regiment dragoons are arrived and have begun to disembark. The transports have been ordered to return to the Downs, but captain Woodruffe, the principal agent, informs me that they have recevied so much damage in the late gales of wind, that they could not proceed to sea for a few days.

371. HENRY DUNDAS AAN DEN HERTOG VAN YORK, 5 Sept. 1799 [2]).

Downing Street.

In the present situation of affairs in Holland, and considering the character of the persons who are still in power, it appears to me not improbable that very great services might be procured from some of them by pecuniary sacrifices, provided proper precautions and secrecy are observed in the management of any transactions of this nature for which they may afford an opening to Y. R. H.

Having given Y. R. H. this intimation, I feel it impossible to furnish any instructions applicable to such a contingency. Should it therefore arise, I can only recommend to Y. R. H. to examine carefully into the characters of the parties who may be disposed to treat with you, and the grounds on which their expectation of success in the services they may offer rests; and although you should be satisfied in both these respects, and also that the object is well deserving of the sacrifice required, I should still suggest to Y. R. H. the expediency (except for small sums) of making the payment conditional and subsequent to the service being performed, and not in advance as the means of enabling them to proceed to its execution. On all such occasions, if the sum required be large, and the nature of the transaction will admit of a reference home, it will be satisfactory to H. M.'s ministers to be able to give it their consideration before any final engagement is taken by Y. R. H

---

1) Als voren. — Vgl. over de reizen van generaal Don: Koolemans Beynen in *Hand. Mij. Ned. Letterk.* 1900—1901, bl. 130 vv.

2) Als voren.

372. DE ERFPRINS AAN ABERCROMBY, 9 Sept. 1799 [1]).

Au Helder.

J'ai l'honneur d'informer V. E. qu'à mon retour ici, j'ai reçu les rapports que 2391 matelots de la flotte hollandaise se sont fait inscrire pour servir, partout où je désirais les employer. En joignant à ceux-ci les 170 déserteurs bataves qui se trouvent ici, et les 300 matelots volontaires qui servent à bord de la flotte, je me flatte d'organiser un corps de 28 à 2900 hommes, lesquels seraient immédiatement disponibles, et comme le général Don m'a dit que V. E. serait charmée, que ce corps fût employé en ce moment pour renforcer la position qu'Elle occupe actuellement, jusqu'à ce que d'autres circonstances permissent de faire des diversions vers les provinces de Frise et de Gueldre, j'ai cru de mon devoir de faire l'impossible pour l'assister de tout ce qui dépend de moi, étant en conséquence convenu avec le dit général sous l'approbation de V. E. de changer les dispositions dont j'étais convenu avec Elle de former le dit corps sur l'île du Texel, et de les faire débarquer immédiatement ici, de les armer et de les faire mancher ensuite vers l'armée afin de les placer la où le besoin pourrait le requérir. J'ai entretenu de suite l'amiral Mitchell de ces objets en le priant de faciliter les moyens de mettre cette résolution immédiatement en exécution, et ai ordonné aux officiers de marine hollandaise de se rendre immédiatement à bord des différens vaisseaux, afin de préparer tout ce qui sera nécessaire pour opérer le débarquement demain matin, et tâcher d'envoyer encore avant la nuit ces troupes vers l'armée, au cas que V. E. le jugeât convenable . . . . .

V. E. me permettra de lui donner encore connaissance que j'ai reçu des nouvelles d'Allemagne comme quoi le Roi de Prusse a ordonné au Duc de Brunswic de faire marcher un corps de 10 bataillons et 15 escadrons vers le Rhin entre Wesel et Rees, et de concentrer le reste de l'armée de démarcation, sur le refus fait par le Directoire français d'évacuer ces provinces et de consentir que S. M. Prussienne y rétablisse l'ancien ordre de choses. J'ai également reçu la nouvelle positive qu'une partie de la Gueldre et de l'Overyssel sont en insurrection, et désirent ardemment que la présence de quelques troupes soutienne les dispositions des bons habitans.

373. JAMES CRAWFURD AAN LORD GRENVILLE, 10 Sept. 1799 [2]).

Your Lordship will have been informed that false copies were circulated in Holland of admiral Mitchell's first summons to admiral Story calculated to produce an unfavourable impression on the minds of the people in the United Provinces. It was pretended that in this summons (which by the way, was attributed to Lord Duncan and not to admiral Mitchell its real author) the English admiral had styled the Prince of Orange the sovereign of the country; it was also pretended that he had asserted in it that he had landed 20.000 men at the Helder, several days before the disembarkation; a boast

1) Als voren.

2) F. O., Hamburgh 19. — Vgl. echter de noot op bl. 393.

which would have been the more absurd, as not a man could be landed there unperceived by the Dutch fleet. The falsehood of all this having been confirmed to me by captain Winthorp on his arrival here a few days ago, I thought proper to have the Dutch statement contradicted and the matter represented in its true light in the Hamburgh newspaper of last Saturday.

[Bijgevoegd het artikel:]

Nous sommes autorisés à contredire divers articles qui ont été insérés dans les dernières gazettes hollandaises relativement à la sommation prétendument faite par l'amiral Duncan à l'amiral Story. Cette pièce, que l'on a donnée comme originale et officielle, est entièrement controuvée. D'abord, la sommation fut faite au nom de l'amiral Mitchell, et non de l'amiral Duncan. Ce dernier y a seulement mis le postscriptum où il donne des assurances d'amitié et de protection aux officiers qui se réuniront à lui. Il est entièrement faux que l'amiral anglais ait dit dans cette sommation que 20.000 hommes avaient déjà débarqué au Helder; ce bruit est d'autant plus absurde, que ce débarquement n'aurait pu avoir lieu sans être remarqué par la flotte hollandaise dans la position où elle se trouvait alors. Il est également faux que l'amiral anglais, en parlant du Prince d'Orange, l'ait qualifié de souverain.

374. ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 11 Sept. 1799 [1]).

Head Quarters, Schager Brug.

Having fully considered the position which the British troops had occupied on the 1st. instant, and having in view the certainty of speedy and powerful reinforcements, I determined to remain on the defensive.

From the information which we had received we were apprized of the enemy's intention to attack us, and we were daily improving the advantages of our situation.

Yesterday morning at daybreak the enemy commenced an attack on our centre and right, from St. Martin's to Petten, in three columns and apparently with their whole force.

The column on the right, composed of Dutch troops and under the command of general Daendels, directed its attack on the village of St. Martin's.

The centre column of the enemy, under the orders of general Dumonceau, likewise composed of Dutch troops, marched on Crabbendam and Zyper Sluys.

The left column of the enemy, composed of French, directed itself on the position occupied by major general Burrard commanding the 2[d] brigade of Guards.

The enemy advanced, particularly on their left and centre, with great intrepidity, and penetrated with the heads of their columns to within a hundred yards of the post occupied by the British troops. They were however everywhere repulsed, owing to the strength of our position and the determined courage of the troops. About 10 o'clock the enemy retired towards Alkmaar, leaving behind them many dead and some wounded men, with one piece of cannon, a number of waggons, pontoons and portable bridges. Colonel

1) War Office, Holland 62. — Vgl. Mendels, *Daendels* 273 en bijlagen bl. 144—145.

Mc Donald with the reserve pursued them for some time and quickened their retreat.

It is impossible for me to do full justice to the good conduct of the troops.

Colonel Spencer, who commanded in the village of St. Martin's, defended his post with great spirit and judgement.

Major general Moore, who commanded on his right, and who was wounded, though I am happy to say slightly, was no less judicious in the management of the troops under his command.

The two battalions of the 20th regiment posted opposite to Crabbendam and Zyper Sluys, did credit to the high reputation which that regiment always has bore. Lieutenant colonel Smyth of that corps, who had the particular charge of that post, received a severe wound in his leg, which will deprive us for a time of his services.

The two brigades of Guards repulsed with great vigour the column of French which had advanced to attack them, and where the slaughter of the enemy was great.

I continue to receive every mark of zeal and intelligence from the officers composing the staff of this army.

It is difficult to state with any precision the loss of the enemy, but it cannot be computed at less than 800 or 1000 men, and on our side it does not exceed in killed, wounded and missing 200 men. Exact returns shall be transmitted herewith [1]).

375. HENRY DUNDAS AAN DEN HERTOG VAN YORK, 12 Sept. 1799 [2]).

Downing Street.

The King having been plaased to signify His intention to appoint the Right Honorable Thomas Grenville to be H. M.'s ambassador to the United Provinces, and that he should take upon him that rank and character whenever a lawful government shall be reestablished there, and H. M. having it also in view that Mr. Grenville should, in H. M.'s name, take such political measures as it may be expedient to adopt to facilitate this expected change in the present situation of affairs in the United Provinces, and to prepare the way for some alterations and improvements in the former government of that country, so as to render it more efficient and better adopted to its defence and preservation against internal revolution or foreign attacks, and to the maintenance of that alliance which under such circumstances H. M. would be desirous of entering into and preserving with that government, H. M. has been pleased to direct that Mr. Grenville should immediately proceed to Holland to assist H. S. H. the Hereditary Prince of Orange with his councils on this occasion, and I am in consequence to request that Y. R. H. will be pleased to receive Mr. Grenville as being vested with authority and instructions to the purposes I have now mentioned, and that you will communicate and act in concert with him and the Hereditary Prince of Orange on such points

1) Zie hiervoor Krayenhoff, bijlagen bl. 61.

2) Als voren.

as may relate to the politscal situation of Holland, and to the establishment of a provisional government in such parts as may be occupied by the forces under Y. R. H., until their further progress in that country and other circumstances shall enable him to proceed in the further execution of H. M.'s views with respect to the reestablishment of the House of Orange, and the final arrangement of the lawful government of the United Provinces.

376. NOTA VAN DEN ERFPRINS AAN DEN HERTOG VAN YORK, 16 Sept. 1799 [1]).

Au quartier général près de Schager Brug.

Conformément aux intentions de S. A. R. le duc d'York, le soussigné a l'honneur de Lui rendre compte des mesures déjà préparées, et de la conduite qu'il se proposerait de tenir par rapport au rétablissement du gouvernement des Provinces-Unies au cas que S. A. R. n'y ait point d'objections: il La prie de vouloir bien soutenir de Son autorité les arrangemens que seraient pris en conséquence de ces mesures fondamentales, lesquelles ont également été soumises à l'examen du gouvernement britannique par l'entremise de M. Grenville. Par la proclamation du soussigné toutes les autorités constituées existantes en ce moment sont annullées, mais ordonnées en même tems de rester en fonction jusques à ce qu'elles soient remplacées par les anciennes.

Cependant pour ne pas rétablir tous les abus de notre précédente constitution en remettant sur-le-champ tout sur l'ancien pied, et désirant prévenir un manque de gouvernement, ainsi que de gagner le tems nécessaire pour corriger les vices de notre gouvernement précédent, l'intention serait d'en établir uu provisoire dans toutes les provinces, villes, districts, et d'y employer toutes les personnes qui l'étaient au moment de l'entrée des Français, et sur la conduite desquels il n'y a eu rien à redire depuis ce tems-là, mais de ne point rassembler les Etats des Provinces, se bornant aux collèges, commissions, et cours qui ont eu l'administration des finances, de la policie, ou de la justice, et aux magistratures des villes, et régens des villages, les rétablissant comme autorités provisoires, remplissant les mêmes fonctions qu'avant la révolution, et étant formées par les mêmes membres, pour autant que leur conduite ne les rende pas indignes. De cette manière la marche du gouvernement dans l'intérieur ne serait pas entravée, tandis que pour l'administration générale du pays, et pour représenter L. H P. vis-à-vis les puissances étrangères, le soussigné se propose de convoquer une assemblée de 42 membres, 6 de chaque province, laquelle tiendrait lieu de L. H. P., et qui mommerait de son sein deux commissions pour faire les fonctions, qui du tems passé étaient du ressort du Conseil d'Etat, et de la chambre des comptes, ainsi qu'une troisème qui serait chargée de revoir l'Union conclue à Utrecht en 1579 et qui forme la base fondamentale de l'existence de notre corps politique, et de faire les propositions qui seraient jugées convenables par rapport aux changemens à faire à celle-ci, pour donner au gouvernement de l'Union la force et l'énergie nécessaire pour faire aller la machine, l'opinion des principaux régens étant de

1) Als voren.

laisser à peu de choses près la constitution des provinces par rapport à leur intérieur comme elle l'était en 1795, mais de faire dans celle de l'Union les changemens indispensables. L'on pourra à cet égard presque suffire en ramenant beaucoup de choses à leur origine, et en se tenant à la lettre de l'Union d'Utrecht, dont on s'est beaucoup, et jusqu'entièrement départi à la suite des différentes révolutions qui ont agité la République des Provinces-Unies depuis son origine.

Au cas que S. A. R. n'ait pas de réflexions sur la marche que le soussigné se propose de tenir en ces circonstances, il désirerait mettre ces idées en exécution, du moment qu'une partie des villes du quartier de la Nord-Hollande sera au pouvoir de l'armée sous les ordres de S. A. R., et à cet effet de rétablir provisoirement les régences dans les villes, et d'établir un collège composé des anciens membres des conseillers députés, pour administrer les finances, la police, et la justice dans ces quartiers. Mais comme il est à prévoir que dans ces quartiers, comme partout ailleurs où les armées alliées pénétreront, les caisses publiques seront trouvées vides, et que l'ennemi fera emporter toutes celles qui seront encore fournies de numéraire, il existe encore un objet que le soussigné en particulier recommande à l'attention de S. A. R., à savoir le manque parfait de numéraire, et le besoin urgent d'en avoir pour prévenir toute confusion et stagnation qui pourrait nuire même au service des armées, prenant la liberté de La prier très instammant de vouloir bien mettre sous les yeux du gouvernement britannique la pénurie dans laquelle se trouvera l'Etat, et l'avantage infini qui ne manquera pas de résulter, si le gouvernement britannique pouvait être disposé à avancer par forme de prêt à celui de la République des Provinces-Unies les fonds nécessaires pour pouvoir faire face aux dépenses premières, jusques à la compétence d'un million sterling, desquels il ne serait cependant fait usage qu'à mesure que cela serait absolument nécessaire.

Le gouvernement britannique a déjà tant fait pour le rétablissement des affaires en Hollande, que le soussigné ose espérer qu'il voudra y donner le complément, en mettant le gouvernement à même de faire face aux dépenses requises, et il s'en tiendra surtout assuré si S. A. R. veut bien en être l'interprête, et l'approuver par quelque marque approbatoire.

G. F. Pr. Hér. d'Orange.

377. ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 16 Sept. 1799 [1]).

Schagen.

. . . . In my account of the action of the 10th instant, I stated the loss of the enemy at 800 or 1000 men. From the number of men we buried, and from the enemy's own accounts, it amounts to 2000 men. The arrival of the Duke of York and nearly all the reinforcements both Russian and British, enables us to undertake with every prospect of success immediate operations.

We are now occupied in disembarking the troops and stores, and everything is ordered forward. I believe it was essentially necessary that the Duke

1) Als voren.

of York should take the command the moment that we became a combined army. I am not certain that the Russian general would have liked to obey any other officer . . . . .

The Hereditary Prince of Orange is here with us. He is modest and unassuming; his manners are not popular, and he does not yield readily to the friendships of his country men, whose sincerity he perhaps has good reason to suspect . . . . .

The Duke of York will now carry on the correspondence with you, and I shall only write you occasionally.

378. DE HERTOG VAN YORK AAN HENRY DUNDAS, 18 Sept. 1799 [1]).

Schager Brug.

The Hereditary Prince of Orange has just called upon me to communicate to me some intelligence that has been brought to him from the Hague by a Monsieur Mollerus, late secretary to the council of State. I have only time to send the heads of it, which I took down from the Prince's own mouth. Should everything succeed as I wish to-morrow, I shall in consequence send another summons to the Batavian Directory, and lest it should not be allowed to pass through the enemy's posts, I shall send another copy of it into some of the posts in the province of Utrecht.

[Bijgevoegd:]

Head Quarters Schager Brug, 18th Sept 1799.

Mr. Mollerus late secretary to the council of State at the Hague has this day come to the Hereditary Prince of Orange having been sent from the Hague on the 12th instant by Mr. van der Goes, minister of foreign affairs to the present Batavian Directory, to represent to the Prince, that the majority of the Directory (and he thought he might say four out of the five) were willing to submit; that they probably would stipulate for some conditions, but which it would not be necessary at this moment to enter into. That they were very anxious to prevent the two councils of State (who were very ill disposed) from carrying into execution a project they had in view, of removing themselves and the public money from the Hague, in the first instance to Dort, and subsequently to Bois-le-Duc, in the event of the arms of the allied army being attended with success, and of its penetrating into Holland. That the Directory had already sent a Mr. de Mist to Berlin, and Mr. Schimmelpenninck to Paris to communicate the wish of the majority to restore the antient form of government.

That the Directory was not informed of major general Don having been sent with a summons to them, which circumstance generals Brune and Daendels kept secret.

That admitting the allied army was not successful in Holland. that still the Directory wished to treat with the House of Orange; that their great dread was to live any longer under the tyranny exercised over them by the French.

---

1) Als voren. — 19 Sept.: slag bij Bergen.

That 17.000 French had been ordered to march from Belgium into Holland, but that owing to the disturbed state of that country, none could be removed until replaced from France. That however at this time 8000 were actually on their march, but not yet arrived in Holland. That 1000 French troops were at the Hague, and about 2000 Batavians.

That last week there were about 8000 French and 13.000 Batavians opposed to the allied army, commanded by generals Brune and Daendels, who were determined to maintain themselves if possible; but what the present state of this force is, Mr. Mollerus is not informed.

In consequence of this information the Prince of Orange recommends, that in the event of success to-morrow a summons should be sent to the Directory from the advanced posts, and that copies of the same should be sent by sea to Scheveling and to the province of Utrecht.

379. MUNNIKS AAN HAMMOND, 19 Sept. 1799 [1]).

Je suis informé dans ce moment par le professeur Munniks, que les chefs bataves lui ont témoigné leur bonne disposition pour régler les affaires avec la Grande Bretagne de façon que la République sera relevée de sa ruine, mais qu'ils étaient hors de la moindre faculté d'agir, vu que le général Brune avait déclaré qu'il enverrait à Paris, sans aucune distinction, tout individu qui donnerait soupçon d'être incliné à faire un accommodement avec la Grande Bretagne, et qu'on punirait de mort tout individu qui donnerait la moindre preuve d'une telle entreprise.

Brune avait une haine implacable contre une partie des chefs, et il avait déclaré ouvertement qu'il ruinerait entièrement la Hollande, si on n'était pas en état de défendre le pays contre les Anglais.

Ils ont demandé à mon frère, de faire savoir qu'ils étaient convaincus de la nécessité que la Grande Bretagne par sa force victorieuse devait rétablir la République et les droits héréditaires du Stadhouder, en faveur de quoi tous les partis étaient tout à fait disposés, et qu'eux-mêmes ils ne désirent que de voir tout remis sur un pied stable pour le futur; mais que le dérangement était partout à l'extrême par la conduite du général Brune.

Les receveurs en Frise et dans les autres provinces sont obligés de rendre même les plus petites sommes qu'ils sont en état de contribuer. Ils font des emprunts jusqu'à 5 % par mois.

Il ne sera pas nécessaire, Monsieur, de vous faire remarquer que le moment est arrivé de se rendre maître de la Frise et de la Groningue et l'Overyssel, expédition à laquelle tout est favorable, et le retard sera préjudiciable, comme j'ai pris la liberté de vous écrire dans ma précédente du 30 août.

380. ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 20 Sept. 1799 [2]).

Schager Brug.

You will receive with this an account of an action that took place

1) F. O., Frontiers of Holland 4.

2) War Office, Holland 62. — Vgl. Krayenhoff, bijlagen bl. 64.

yesterday between the allied army under the command of the Duke of York and the troops of the French and Batavian Republics. As it was not my lot to have any share in it, I shall not enter into any detail. The plan of attack was, I am persuaded, the best that could be devised; it was laid by H. R. H. before general d'Hermann, myself and general Dundas, and it met with our united approbation. General d'Hermann declared that it contained all his ideas, and I heard of no difference of opinion on the subject. I think it necessary to say so much, as general d'Hermann, who had a great share in the execution of the plan, is prisoner, and cannot write to his court on this subject. The event of a battle is at all times doubtful, but in this country the difficulties that an attacking army has to surmount are not to be equalled in any country in Europe The history of the Dutch Republic proves this in general, and I am convinced that the account of the action of yesterday will remain a prominent example. From the knowledge I have of the ground, as much was done and as great advantages were gained as could have been expected. Victory was already in our hands, when, from one of those unfortunate accidents to which the best generals are exposed, it was lost. Having only returned to head quarters this morning at two o'clock, I know nothing of our loss, or of that of the Russians. Some of the best brigades of the army, and who had no share in the action, are fresh.

Our numbers are not much diminished, and we are ready to try another attack. The same plan must be followed nearly, I hope with better success, and free from the circumstances which prevented its being more complete yesterday.

381. „INSTRUCTIONS FOR Mr. GRENVILLE," 26 Sept. 1799 [1]).

Downing Street.

H. M. having been pleased to destine you to take upon yourself the office of H. M.'s ambassador at the Hague as soon as the lawful gouvernment of the United Provinces shall be reestablished, has judged it to be material for His service that you should without loss of time proceed to Holland, that you may there cooperate with H. R. H. the Duke of York, and H. S. H. the Hereditary Prince of Orange, in such measures as may be proper to be taken from time to time in order to prepare the way for a final and satisfactory arrangement of the affairs of the United Provinces, with respect both to their internal situation, and to their connection with this country, these two objects being considered by H. M. as inseparably connected with each other.

The first point to be attended to in all considerations of this subject is the necessity of some change in the frame and internal administration of the Dutch government; a necessity which appears to be admitted on all hands, whatever differences of opinion may prevail as to the extent or tendency of the change to be adopted.

1) F. O., Holland 59. — Van Lord Grenville. — Het vraagteeken op bl. 408 staat zoo in den tekst.

It is therefore essential that no step should be taken in consequence of the first successes of H. M.'s arms, which can tend to embarrass the future proceedings of those who in concert with H. M.'s government may be disposed to introduce such alterations as the King would recommend in the frame of the Dutch government.

The inctructions originally given to Sir Ralph Abercromby, were conformable to this idea; and the proclamation of H. S. H. the Hereditary Prince of Orange is also entirely consonant to it: and I am therefore led to hope that nothing can have occurred previous to the times of your arrival in Holland, which can create any fresh difficulty in this respect.

One of the first questions for your consideration and enquiry must be that of the best mode to be adopted for introducing the necessary change, because on that will depend the line of conduct to be immediately pursued by those who are to act in H. M.'s name, in consequence of the progressive successes of H. M.'s troops.

The different ideas which have been proposed on this subject may be reduced to two general heads. That of acting by the authority of the States-General and as nearly as possible in conformity to the known forms of the autient constitution, or establishing by the authority of the Prince of Orange and of the allied Sovereigns a temporary commission to new-model the government, reserving to the provinces in such mode as shall be agreed on the subsequent adoption and sanction of those proceedings.

It is not thought proper in the first instance to pronounce here definitively on this alternative, respecting which the opinions of persons on the spot must be in a considerable degree attended to.

The first mode is however thought to afford on the whole the best prospect of a satisfactory conclusion of the business. A measure of this nature transacted as nearly as possible through the antient channels of authority in the United Provinces is likely to be, both in its course and in its result, more acceptable to the inhabitants of that country, than if any nomination were made either by the Prince ef Orange or by the Allies, of persons te exercise in behalf of the Dutch nation so high and important a function. And if in order to sanction the latter course, either a previous or a subsequent reference must be made to the people at large, there would be great reason to apprehend not only the present delays and difficulties of such a measure, but also the permanent effects of this admission of a principle so contrary to those which form the basis both of the Union of Utrecht, and of the different provincial constitutions.

To the mode of action through the States-General the principal objections are the danger of delay, the fear of obstacles to be raised by many persons in that assembly whose interest would be opposite to the intended changes, and the probability that these persons reassuming their former functions and powers, would be enabled effectually to thwart any measure not perfectly agreable both to their interests and their feelings. To obviate these objections the following plan has been proposed, which appears to offer the prospect of much facility and advantage, but respecting the practicability of which it is wished that you should inform yourself more particularly upon the spot.

Supposing the enemy driven from the greatest part, or even from any considerable portion, of the territory of the United Provinces, letters might be written to the different provinces by the Hereditary Prince of Orange, inviting

them in the name of the Stadtholder to send deputies to meet at the Hague or elsewhere, to consult and act with H. S. H. as the representative of the Stadtholder, and also with the generals and ministers of the Allies, in such manner as the interest of the country and its present situation and circumstances require. To this assembly so convened would constitutionally belong all the legal functions of the States-General, and they might properly be considered and treated as such. But as they would assemble during a period of actual invasion and war in the heart of their country, and when consequently the exercise of military authority in the name and by the officers of the allied Sovereigns would still be indispensable, their share in the actual administration of the government must be very much limited by the exigencies of such a situation. It might therefore with propriety be represented to them at their first meeting, either in the name of the Allies, or of the Prince of Orange, or both, that the state of the country was still such as not to admit of the full reestablishment of a constitutional government, but that it appeared a matter of urgent necessity to prepare the way for such reestablishment, which (whenever it might become practicable) must necessarily be accompanied by such changes as the general wishes of the country call for, and as experience has proved to be indispensable for its security and happiness. The assembly might therefore be invited to name a special commission composed (according to the established forms of the antient government) of two deputies for Holland and one for each of the other Provinces, and empowdered to act with the Hereditary Prince of Orange for the provisional exercise of the functions of executive government in concert with the generals of the allied Sovereigns, and they might further be requested to transmit to their respective Provinces a recommendation in their own name and that of the Allies, acquainting them that the States General had charged the said commission to concert with the Hereditary Prince of Orange for the purpose of framing a project of additional articles to be added to the Union of Utrecht, and also of such other regulations (not inconsistent with the principles of that Union) as it might be proper to adopt and render permanent: and desiring that the Provinces would respectively empower their deputies at the assembly of the States General to enter upon the immediate consideration of this project when submitted to them, to adopt, or alter it in such manner as shall seem to them best for the general interests of the Union, and without further delay or reference to conclude upon it in the name of their respective Provinces.

It does not appear to be absolutely necessary to the execution of this plan, that such nomination of deputies to the States General, or such decree of authority to them, should actually take place in every Province. The States General might well proceed on the principles on which that assembly has acted in former instances, when one or more Provinces have been in the temporary occupation of the enemy: and the place of the deputies for those Provinces might be supplied either by the members who composed the deputation previous to the conquest of Holland in 1795, or by a choice made in such other mode as should be judged to approach nearest to the forms of the constitution; — and an authority given to the States General by those of the Provinces from which the enemy had been driven might properly be assumed by them in behalf of that part of the Union still occupied by the enemy.

If these steps were taken, the assembly of the States-General might adjourn itself during the sitting of its commission, and as it is probable that in the first moments of a revolution such a commission would be chosen in a manner agreeable to the wishes of the well intentioned persons in the government (for which purpose it would be necessary that it should be what was called in the old government a special or personal commission, not one consisting merely of the person first named in each deputation), there would be a reasonable probability that the work in question might be speedily and satisfactorily accomplished, provided that a plan for that purpose were previously prepared, and completely digested, so as to be immediately submitted to them. But it is evident that the whole success of the measure would depend on the possibility of executing it without the intervention of any delay not absolutely and indispensably required. — The leading ideas of such a plan should (as it appears to H. M.'s government) be these:

I. That the present form of federative government on the basis of the Union of Utrecht should be entirely preserved, it being apprehended that the idea of an incorporating union would be so repugnant to the prejudice and habits of the country, as to be likely very much to increase the difficulties of any measure resting on that foundation; and the leading principle which is always to be kept in view being to introduce as little apparent change as can be made consistent with the attainment of the objects which are to be accomplished.

II. That the interior sovereignty of each province and even the present forms of their internal government should be preserved with such few and limited changes only as should be judged absolutely necessary, and these to be made by their own authority and not by that of the States General, or of the present commission.

III. That the members of the States General should be considered as having on all occasions full power to act for their constituents in all matters of general government, and that the provinces should by an express agreement relinquish their separate rights of sovereignity in this respect, and consent to be bound exclusively by the decision of the majority of that assembly, as representing the collective sovereignty of the Union, and that of each particular province in all such matters; — and that consequently all form of reference to the Provincal Assemblies or Regencies as well as all interference on their part in those matters should be expressly abolished, and declared unconstitutional.

IV. That under this description of matters of general government should be comprized:

1°. The exclusive power of raising, maintaining and employing all the military and naval forces of the Republic, which are for that purpose to be considered as absolutely and inseparably united into one army and navy, belonging to the Union generally and not to any particular province; and all oaths of fidelity to particular provinces or towns, as well as all other institutions incompatible with this principle, are to be abolished.

2°. The power of imposing and levying from year to year or oftener if necessary, an equal rate on property or income throughout the Provinces for the support and maintenance of these forces, and for all other expences of the

general governement, according to petition to be framed by the council of State on the proposition of the Stadtholder, as well as for the interest of loans which are in like manner to be raised for these purposes by the States General alone. All decrees made by the States General for the more impartial and effectuel assessment and levy of this rate are to have the force of law throughout all the Provinces. And the execution of all such decrees, and generally the due collection and payment of this rate, are to be enforced by the council of State through officers of the Union to be appointed by the Stadtholder for that purpose; a supreme court of justice of the Union being also to be established in order to assist aud support him therein. All other taxes to continue to be paid as now established under the present government, and to be applied under the authority of the States General to the purposes of the general government, until it shall be otherwise ordered by the States General. But no new tax to be laid by them other than the rate aforesaid.

3°. The power of coinage and the regulation of weights and measures throughout the Provinces.

4°. The power of making, altering or repealing all penal laws in matter of state crimes, such laws being so made as to bind equally all persons within the Union.

5°. The power of peace and war, aud the ultimate decision of all such other matters relative to the interests of the Union with respect to foreign states, as shall for that purpose be brought before them by the Stadtholder.

6°. The police and exclusive government of the place of their assembly and of : : : : : miles round it, but under such restrictions as not to interfere with the sovereignty of the Province.

7°. All other matters of dispute between any two Provinces not coming under the above description, to be settled by the arbitration of the Stadtholder, according to the antient constitution of the Republic, and his decision to be enforced if necessary by the States General, the council of State and the supreme court of the Union.

The question respecting the propriety of any alteration in the form of the assembly of States General itself is of considerable difficulty. It might be adviseable on many accounts, but particularly as a remedy against provincial dissensions and jealousies, to introduce the mode of voting *per capita*, and in that case it would be necessary to limit and fix the numbers of each deputation, which would also be in itself an advantage, and might perhaps best be done by a reference from time to time, but at stated, and considerable intervals, to the proportion paid by each Province to the general rate aforesaid, as this would afford a tolerable criterion both of the respective amount of wealth, aud of the share of public burthens borne by each, — while on the other hand the interposition of a considerable distance of time (40, or 50 years) between each new arrangement of this sort, would prevent that fluctuation of power and influence to which the Republic would otherwise be subject.

The duration of each deputation might also be fixed to one proper and uniform period, and a power given to the Stadtholder to dissolve the deputations of each Province even within the term limited for the continuance of their functions.

The limitation of number appears to be very desirable, and if that be

admitted, some further provisions of the nature above stated appear to be indispensably necessary.

Whether this matter be agitated or not, it may probably be expedient to admit to the assembly of the States General deputies from the *Pays de Généralité*, with the same powers as those from the several provinces. And it would be proper that each deputy should be sworn to consult the general good of the Union, and not the particular interest of his province.

The assembly of the States General should meet only on the convocation of the Stadtholder, and should always be presided by the Stadthouder of the Union, or by his representative to be named by him from time to time for that purpose, with the right of deliberating and of suffrage; — and matters regarding the affairs of the Union should in the ordinary course of business be brought before the assembly by this President, but without prejudice to the right of the other deputies to propound such points as they shall conceive to be of public advantage to the Union.

V. The office of Stadtholder both of the Union, and of the several Provinces, and of Captain and Admiral General of the Union having been found by experience to be necessary to the administration of a government proceeding on the principles of the Union of Utrecht, the functions of that office should be defined by express articles to be added to the Union, and should be declared to be an integral part of the constitution, liable to be altered or modified no otherwise than with the consent of the Stadtholder for the time being, and of all the Provinces.

These functions might be defined to be:

1°. The command and disposal of all the forces of whatever description to be employed by sea or by land for the service of the Union, with the right of marching them to any part of the Union, subject only to any resolutions which the States General may take in this respect, which resolutions are to be addressed to him, and executed through him alone, no military order being in any case to be given by the States General, except directly to the Stadtholder and Captain General, with whom the duty of executing it is to rest. To this authority would be annexed the nomination of all councils or colleges to be established for the conduct of the military or naval affairs of the Union, as well as the right of presiding thereat, either in person, or by such representatives as he shall from time to time name for the purpose, which representatives would be considered as the military and marine ministers of the Union. For the better execution of this article, the different admiralties should be consolidated into one, and a similar military board be established, which would in a considerable degree discharge the functions which have been exercised in this respect by the council of State, a body by no means well constituted for that puropose.

2°. The conduct of all foreign negotiations and treaties whatever; all matters of this description being to be carried on in his name, and that of the Union, by the Greffier of States General, whom the Stadtholder may from time to time name for that purpose. All such treaties are to be nevertheless subject to the ratification of the States General; the Stadtholder being from time to time to communicate all necessary and proper information to a secret committee of the States General, not exceeding 5 (?) in number, which may be specially

named by them for the consideration of any matter relative to foreign affairs proposed to them by him. All credentials of foreign ministers to and from the Republic are to run in the style of „ the States General, and their Stadtholder", and at all audiences given by the States General to any foreign minister, the Stadtholder is to preside in person, except prevented by any special cause.

3°. The power to nominate and displace all the foreign ministers of the Republic and all other officers of the Union, each judge of the supreme court to be named by him out of a list of three persons to be presented to him by the Provinces in rotation, as vacancies occur.

4°. The power of pardoning all offenders, and of recommending persons to the Council of State for pecuniary rewards or pensions, and to the States General for honorary distinctions and rewards, no such rewards whether pecuniary or honorary being to be granted but on his proposition.

5°. The power of presiding in person or by his representative at the Council of State, no act of their's being to be valid unless when so presided.

6°. The general power of executing all decrees or resolutions of the States General and also all lawful orders of the Council of State, or of the Supreme Court of the Union, and in case of resistance or disobedience to call to his aid, as Stadtholder of the Union, all authorities and forces civil or military within the same, and by his authority to enforce obedience.

7°. The various functions now appartaining to the Stadtholder in each province respectively, are to be regarded as inalienably attached to the emiment dignity of Stadtholder of the Union, and are to be exercised according to the forms of internal government established in the said provinces: they renouncing all right or claim in this respect.

VI. The Council of State to be composed as at present with the addition of a representative of the Stadtholder to be perpetual president thereof: and the several representatives of the Stadtholder in the States General and in the military and naval colleges, and also the Greffier of the States General (as being the person to be charged by the Stadtholder with the correspondence for foreign affairs). This council to administer the finances of the Union in all their branches both of receipt and expenditure, and to aid the Stadtholder in the exercise of his functions, and in the execution of the decrees and resolutions of the States General in all matters of general government, and also to assist him when called upon by him for that purpose, in all matters of executive governement, for the due administration of the affairs of the Union, but so as not to interfere with or in any manner to controul any of the powers herein before described as inseparably and exclusively vested in the Stadtholder of the Union.

VII. A Supreme Court of Justice of the Union to be established as above, to act as a general court of appeal from every other court within the Union, and to have original jurisdiction in cases of treason or sedition, in cases of any violations of the rights or privileges of foreign States or Princes or their ministers, and in all cases relative to the payment and collection of the general rate aforesaid. The members to be named for life, unless removed by the States General on the proposition of the Stadtholder.

VIII. Proper regulations to be made for the raising and maintaining a permanent force of armed bourgeois to consist of the inhabitants both of the

towns and of the *plat pays*, and to be officered under the authority of the Stadtholder as Captain-general of the Union. These forces to take an oath of fidelity, not to their respective provinces, but to the Union, and to be liable to be mustered and to serve in any part of the United Provinces under proper restrictions.

These ideas are stated to you, Sir, as those which have occurred to H. M.'s servants after the best consideration which they have been able to give to the information which they have procured on the subject. It is not supposed that a plan of this nature can be so formed at a distance from the country, and before the moment of its execution arrives, as not to require considerable discussion and change. But the statement of such a plan will afford you a groundwork to proceed upon, both in collecting the opinions of those whom it may be fit for you to consult, and also in giving a general direction to the loose and floating ideas which are now prevalent upon the subject.

I have already remarked that one leading consideration in every discussion of this nature must be the departing as little as possible from the antient forms of the government of the Republic. H. M.'s servants are strongly impressed with the necessity of keeping this principle in view, and if any considerable alterations are necessary in the proposals contained in this dispatch, it would be wished that those changes should be rather in favour of a closer adherence to the former government, than of a wider departure from it.

382. LORD GRENVILLE AAN THOMAS GRENVILLE, 26 Sept. 1799 [1]).

Downing Street.

On your arrival in North-Holland you will have been made acquainted by the Hereditary Prince of Orange with the circumstances of the overture made to H. S. H. through Monsieur de Mollerus from the Batavian Republic, an account of which was received here on Tuesday last. It is difficult to judge how far the result of the affair of the 19th or any subsequent events have varied the ground of that overture: but it is judged proper that I should convey to you H. M.'s sentiments respecting it, in the event of its being still open to be acted upon.

The idea which as it appears is to be proposed at Berlin of a neutrality for the United Provinces is too consonant to the system of that court not to be listened to there with a very favorable ear. But you are already apprized how totally incompatible it is with the views which H. M. entertains as to the final result of His present efforts. And I shall therefore by to-morrow's mail instruct Mr. Garlike to pay a very watchful attention to every proposal of this nature made at Berlin, and, if it should be necessary, to declare without reserve that neither H. M. nor the Emperor of Russia can be bound by any stipulations of neutrality which Prussia may conclude with H. M.'s enemies respecting a country now become the actual theatre of war.

1) Als voren. — Zie hiervóór, n°. 378. — „Tuesday last" is 24 September. — Vgl. nog het particulier schrijven van Lord Grenville aan zijn broeder van 26 Sept. 1799 in *Grenville Papers* V, 422.

Supposing it however to be true that this proposal is intended by the Batavian Directory merely as a blind to the partizans of the present state of things in Holland, and that the real intention is to open a negotiation with H. M. and the Prince of Orange for the expulsion of the French from that country, and for restoring it to its former system of alliance with this Kingdom, H. M.'s servants are of opinion that this proposition ought by no means to be discouraged, and that it would on the contrary be adviseable to endeavour to open a communication with them for that purpose.

It is much to be wished that the Duke of York may find the means of doing this in some of the modes which H. R. H. has mentioned in His letter to Mr. Dundas on this subject, or that it might be done through the means of any intercourse which might be opened with the provinces on the other side of the Zuyder Zee, as this would be still less liable to observation from the French general. And H. M. is plased to order, that if some step be not already taken on that subject, you should in concert with H. R. H. direct your attention to it.

With a view to facilitate the same object, it has been determined that an other public attempt should be made through the means of the fleet, which is to sail to-morrow for the purpose of creating an alarm for the safety of Helvoet and the Brille, Admiral Dixon having been ordered, after standing on and off for a a certain time near the port of Helvoetsluys so as to give the appearance of an intended disembarkation there, to send in an officer with a flag of truce, charged either to deliver or to transmit to the Batavian Directory a summons to them of the same nature with that with which General Don was charged.

If any of these steps should lead to any negotiation either public or secret between H. R. H. the Duke of York and the Batavian Directory, H. M. is pleased to direct that you should afford to H. R. H. on His requisition your advice and services in the conduct of it; and that it should be directed exclusively to the objects which I have already stated: of the expulsion of the French from the country (at least that part of it to the North of the Waal), and the reestablishment of the House of Orange with such a government as may best renew and consolidate the antient connection between this Kingdom and the United Provinces.

The dispatch of this date n°. 1 [1]) will apprize you of H. M.'s views as to the best arrangements to be made on this subject, should the opportunity be favorable for their adoption. But you will remark that it is not H. M.'s idea that these plans should be exclusively adhered to under all circumstances, and in opposition to every obstacle that may arise.

The prospect of accelerating the deliverance of the United Provinces from the tyranny of France, and of accomphishing without further bloodshed this principal object of H. M.'s efforts, would certainly induce Him to acquiesce in measures different from those which, on a mere speculative view of the subject, might appear the best.

You will not fail to remark that in the communication made through M. de Mollerus, the unity of the Republic, and the keeping up a representative

---

1) Ons vorig nummer.

body adopted to that state of things, are strongly insisted on. The reasons which have induced H. M. to incline towards a different arrangement, and to think that a nearer adherence to the antient form of government would be more conducive to the happiness of that country, are founded principally in an opinion that such is probably the wish of the best and soundest part of the people of the United Provinces, and also in a desire to avoid as much as possible the appearance of innovations proceeding on general and abstract principles of equality, in opposition to institutions grounded on antient usages and conformable to the old and established distinctions and classes of that people.

Besides this, it is very much doubted whether the theory or practice of the British constitution be applicable to a country differing from these islands in so many essential particulars of internal situation, but above all in the almost total want of anything resembling that great body of landed proprietors, who in these kingdoms supply (either in their own persons or through their immediate connections) so large a proportion of the members of both Houses of Parliament and of the magistracy of the country.

The necessary operation of this difference might, if it were pursued in detail, be easily traced through almost every part of the government. But in truth this enquiry would only afford an additional proof of that which is already sufficiently obvious: how imperfect every attempt must be which aims to introduce into the government of one country the theories or practice of another, differing from it in the general constitution of its society, in the character and manners of its inhabitants, and in so many circumstances of local and physical peculiarity.

All experience and history have shewn that the most salutary and the best mode of introducing improvements into the frame of any government is that which proceeds gradually, and with the utmost attention to the actual establishments and to those usages, forms and institutions which are familiar to its inhabitants.

This as I have remarked to you in my dispatch n°. 1 is the leading principle which H. M., in His concern for the welfare of the United Provinces, and in His desire to maintain their future tranquillity and prosperity in connection with that of His own dominions, wishes to be kept in view in all plans for the final arrangement of the affairs of those Provinces; but H. M. does not attach to this object any other importance than that which arises from this view of the subject, and He would therefore consent to leave this point, like every other adverted to in my instructions n°. 1, open to further enquiry and discussion, and to such final arrangement on them as may be at any time most practicable and most expedient.

383. JAMES CRAWFURD AAN LORD GRENVILLE, 27 Sept. 1799 [1]).

Having about the middle of August (posterior to the date of my dispatch

1) F. O., Hamburgh 19. — N°. 63 is de dépêche van 30 Juli.

n°. 63) become acquainted with a person [1]), unquestionably a man of some talents, who had not long since lived in habits of the most intimate confidence with many of the leading members of the present government, I conceived that it might be useful to send him into the country for the purpose of sounding their dispositions, of discovering whether it might be possible to facilitate by negotiation the success of H. M.'s arms, as well as to ascertain in every respect the exact state of their interior. It was impossible to be more guarded than I was in my instructions to him; no confidence was placed in him, through I do not kwow that he would have been underserving of it. He therefore had no power of doing harm.

Your Lordship will indeed see that at one moment the Batavian Directory had unanimously determined to send a secret agent to Hamburgh to treat with H. M.'s Government, and were only prevented from doing so by the landing of H. M.'s forces and the consequences that immediately ensued.

In answer to one part of his report I objected to him that if the Batavian government had been really disposed to treat, they would not have called for a reinforcement of French troops.

To this he replied that after the landing of the English troops there was no time for the conclusion of a treaty; that the danger was urgent; that they were not willing to be conquered, and to find themselves completely at the mercy of the British government and of the Prince of Orange; that rather than fall without conditions into his hands, or be reduced to accept a capitulation from a victorious general, they chose to call in the aid of the French.

I beg to be understood not to concur in opinion with him entirely on every point. I have not quite so much faith as he seems to have in the observance of their oaths by the Batavian Directors, which indeed they had already violated by determining to commence a negotiation, and indeed he himself has admitted to me the frivolity of their distinctions on this subject, through in this part of his report he has fallen into some looseness and inaccuracy of expression.

With respect to the points which the Batavians propose as the basis of all negotiation, the only two perhaps which would be considered as inadmissible are the neutrality of the United Provinces, and the exclusion of the Stadtholder in favour of the Hereditary Prince.

As to the first clause, he observed that the Batavians required it principally to throw a certain degree of popularity on the change which they projected; for that they were well aware that it was virtually null by the insertion of the condition, that if their neutrality should not be respected by France, they should join their forces to those of England; that their neutrality certainly would not be respected, and of course would be very short-lived.

As to the second he said that there would lie the great difficulty; that the return of the Stadtholder, but more especially of the Princess of Orange, was greatly dreaded by this party, from an apprehension of a system of vengance against which they seem to think that they cannot be protected by any amnesty or guaranty whatever. And here one cannot but reflect on the peculiar lot of the Prince, whom the enemies of his House would willingly set aside, dreading

1) Esménard (zie Crawfurd's bericht van 11 October). — Over de betrekkingen tusschen Esménard en Wiselius zie onze inleiding.

the vindictive disposition of his consort, whilst the friends, many of them at least (for such is the fact) would exclude him from a consideration of the unfitness which he has manifested for governing in times of difficulty.

[Bijgevoegd:]

„RAPPORT SUR MON VOYAGE DE HOLLANDE".

L'objet de mon voyage était de sonder les dispositions secrètes du gouvernement actuel de la Hollande; d'examiner par quels hommes et par quels moyens on pouvait arracher ce pays au despotisme de la France, favoriser les entreprises militaires de l'Angleterre, et concourir au rétablissement de la maison d'Orange. Il m'était ordonné d'approcher autant qu'il serait possible les chefs du parti dominant, d'approfondir leur position, leur projets, leurs prétentions, leurs espérances; et de rapporter à cet égard les renseignemens les plus exacts.

Je n'avais aucun fonds à ma disposition: je n'étais point autorisé à parler au nom du cabinet britannique ou du Prince d'Orange. Je ne pouvais accepter aucune proposition ni faire aucune promesse. Ma mission se réduisait donc à observer et à rendre compte. Seulement si je trouvais les chefs du gouvernement actuel disposés à secouer le joug de la France et à se rapprocher de l'Angleterre, je devais fortifier cette résolution par des ouvertures adroitement ménagées; je devais surtout m'instruire à fond de l'étendue des services qu'ils pouvaient rendre, et de la nature du prix qu'ils y voulaient mettre.

Voici comment j'ai tenté de remplir mon objet. Je me suis rendu à Amsterdam en traversant l'Overyssel et une partie de la Gueldre. On assure que ces deux provinces sont, avec la Frise (que j'ai parcourue à mon retour) celles où la maison d'Orange conserve le plus de partisans; je le crois. Mais il serait imprudent d'attendre d'eux des efforts décisifs, s'ils n'étaient pas secondés par une armée imposante [1]). Quels que soient leurs vœux, leurs sentimens et leurs discours, les citoyens isolés seront contenus par l'action du gouvernement. D'ailleurs l'esprit de faction, qui a pénétré partout, oppose province à province, ville à ville, maison à maison. Par exemple, Groningue, qui est extrêmement patriote, touche à la Frise, qu'on dit entièrement stathoudérienne, et dans l'Overyssel même Deventer, ville très dévouée à la maison d'Orange, n'est pas éloigné de Zwol où presque tous les habitans ont embrassé le parti de la révolution. On vient de les voir marcher spontanément contre les émigrés hollandais qui s'étaient emparé d'un village sur la frontière, et les en chasser après une action qui leur a coûté plusieurs hommes, tandis que les Orangistes, leurs voisins, demeuraient immobiles, entre l'espérance et l'effroi.

Convaincu que l'imprudence des discours prouve rarement la fermeté du caractère, et que depuis longtems le gouvernement révolutionnaire aurait cessé d'exister s'il pouvait être détruit pas des mécontentemens partiels, je ne

1) „Il faudrait que cette armée fût dans le pays même. On a vu 25.000 Anglais débarqués dans la Nord-Hollande, maîtres de la flotte batave, du Helder, du Texel et du Zuyderzée, sans que les Orangistes aient osé faire le plus léger mouvement; et cette inaction s'est prolongée non seulement dans les villes et les campagnes voisines, généralement assez patriotes, mais encore dans la Frise, l'Overyssel et la Gueldre, que l'on croit si bien intentionnées. Cependant ces provinces étaient absolument dégarnies de troupes, et les Français n'y avaient pas un soldat!" (noot van Esménard).

m'arrêtai pas dans ces différentes provinces. Je crus que je trouverais à Amsterdam, à la Haye, dans le Conseil et dans la maison même des Directeurs, des auxiliaires plus puissans. On va voir si je me trompais.

J'arrivai à Amsterdam le 19 du mois d'août. Dès le 23, j'avais vu les hommes les plus influens parmi les patriotes de la ville: l'ex-directeur van Hasselt, l'ex-mimistre Tadama, les membres du comité des Indes Orientales Wiselius, Liebeherr, Falck, Brouwer, van Goens etc., le négociant Gülcher, ennemi furieux de l'Angleterre, le commandant du château de Naarden etc. Il régnait parmi eux de l'inquiétude et de la fermentation. La dernière révolution arrivée dans le Directoire français avait délié toutes les langues. On attribuait universellement à la cupidité de Reubell et de ses collègues la reprise des hostilités, l'invasion de la Suisse, tous les événemens et tous les revers qui ont succesivement détruit en Hollande l'espérance d'obtenir la paix, et avec elle, un agrandissement territorial [1]), un commerce libre et peut-être une véritable indépendance. Il était facile d'apercevoir qu'il résultait de ce découragement une méfiance profonde et même une aversion très vive pour le gouvernement français, qui s'efforce actuellement d'affaiblir l'une et l'autre par des protestations multipliées et par des services réels [2]).

Ces dispositions générales m'engagèrent à des confidences particulières avec un homme que sa conduite a fait remarquer dans la révolution batave, qui se livre à des alarmes fondées sur l'avenir, et qui conserve un crédit utile à ménager. Maître de son secret depuis longtems, instruit comme lui-même de ses craintes, de ses espérances et de ses intérêts, je pouvais lui parler librement. Je le remplis tellement des idées qu'il m'importait de lui donner, qu'il m'offrit de m'accompagner à la Haye et de m'aider de ses conseils.

Nous allâmes à la Haye le 24 et nous y vîmes successivement l'amiral de Winter, le directeur Besier, van der Goes, ministre des relations extérieures, et Schimmelpenninck, ambassadeur à Paris. J'ai eu particulièrement avec ce

1) „On a ouvert à Paris plusieurs négociations pour préparer l'exécution du traité conclu à la Haye au mois de mai 1795, qui promet à la Hollande un dédommagement territorial pour la perte de Maestricht, du Limbourg et de la Flandre. Si l'on veut connaître le secret de ces négociations, des dépenses qu'elles ont occasionnées, des plans qui ont été proposés pour l'Europe et pour les Indes, je puis le révéler dans tous ses détails. Il ne s'est rien passé depuis deux ans entre la France et la Hollande dont je n'aie acquis la connaissance la plus intime. Les dangers que je courais à Paris m'avaient forcé de chercher un asyle à la légation batave, et j'ai rédigé moi-même toutes les notes, tous les mémoires importans qu'elle a dû présenter au gouvernement français" (noot van Esménard).

2) „Il est en effet très vraisemblable que le gouvernement français emploiera tous les moyens possibles pour conserver la Hollande. Beaucoup de gens croyent que son salut y est attaché; je ne partage pas cette opinion. J'ai les plus fortes raisons de penser que la contre-révolution en Hollande ne suffirait pas pour anéantir le monstrueux pouvoir qui pèse sur la France; mais il est certain qu'elle lui porterait un coup très dangereux, en ramenant la guerre sur son territoire, en coupant ses communications secrètes avec le Nord de l'Europe, en lui ravissant des ressources d'argent, de correspondance, et de crédit. Si l'affranchissement de la Suisse précédait ou suivait celui de la Hollande, et si les armées coalisées agissaient sur un plan général, avec des vues uniformes, depuis le Col de Tende jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, il est démontré pour moi que le gouvernement républicain s'écroulerait de lui-même. Quant au régime qui lui succéderait, l'Angleterre serait très probablement maîtresse de le déterminer par son influence, au développement de laquelle il ne manque qu'un choix d'agens *instruits*, *fidèles*, *éclairés* et *prudens*, dans l'intérieur de la France" noot van Esménard).

dernier deux conversations approfondies très confidentielles, et pour ainsi dire décisives. Les directeurs Ermerins et Besier, le ministre Schimmelpenninck et van der Goes sont les quatre hommes dont la réunion gouverne la Hollande, et qui, chacun en particulier, exercent une influence prépondérante. On trouvera, dans la seconde partie de ce rapport, des détails personnels sur chacun d'entr' eux, et surtout ceux qui méritent une attention soutenue. Je reprends mon récit.

Jusqu'ici toutes les personnes que j'avais vues s'accordèrent sur les points les plus essentiels: 1°. la nécessité de se séparer de la France et de traiter avec l'Angleterre; 2°. le retour de la maison d'Orange, à condition que le Prince Stadhouder abandonnerait ses dignités et l'exercice de son pouvoir au Prince héréditaire son fils; 3°. le rétablissement de l'ancien systême fédératif des Provinces-Unies, regardé comme une barrière naturelle contre les usurpations du pouvoir exécutif.

Toutes s'accordaient également à réclamer les conditions suivantes: 1°. une amnistie générale (garantie par l'Angleterre); on sacrifiait volontiers à la rigueur des lois et à la sûreté de l'état quelques Jacobins furieux qui seraient éternellement entre les mains de la France des instrumens de perfidie et de sédition; mais on désirait que leur condamnation franche, précise et solemnelle ne laissât aucune inquiétude vague aux patriotes modérés, et fermât tout accès au fléau des vengeances particulières; — 2°. l'on voulait que quelques-uns des membres du gouvernement actuel, ceux qui sont les plus recommandables par l'intégrité de leur caractère et la sagesse de leurs principes, ne fussent pas exclus formellement et pour toujours de l'administration politique. Ce n'était pas l'ambition qui dictait ce vœu. Mais on croyait utile au gouvernement comme aux individus d'établir une différence éclatante entre ceux qui ont provoqué la révolution et ceux qui, dominés depuis longtems par elle, auraient eu le bonheur de la terminer et de concourir à la restauration de leur patrie; — 3°. l'on proposait encore de garantir par ce traité la neutralité de la Hollande, afin que le retour de l'ancien ordre de choses fût signalé par une paix si salutaire et si désirée, bien entendu que si la France refusait ensuite de la respecter, la Hollande réunirait ses forces épuisées à celles de ses libérateurs.

Telles étaient les bases fondamentales sur lesquelles on désirait de négocier. N'ayant aucune instruction qui me permît de les rejeter ou de les admettre, voulant aussi donner à la négociation une marche directe et un caractère solide, je proposai de nommer un agent secret [1]) qui partirait avec moi pour Hambourg dans les premiers jours de septembre. Il devait être chargé de faire connaître les intentions du gouvernement batave, de recevoir les propositions du ministère anglais, et d'applanir les difficultés de détail.

D'accord avec le directeur Besier je partis sur-le-champ pour Amsterdam, et je lui fis adresser une lettre anonyme (qui paraissait l'ouvrage de quelques patriotes instruits et modérés) dans laquelle on lui conseillait la mesure dont nous étions convenus. Cette lettre fut lue par Besier au Directoire assemblé, et la démarche que j'indiquai fut délibérée à l'unanimité. On arrêta le choix d'un agent secret et l'on fixa son départ au 8 ou 10 septembre.

---

1) „He was to be a merchant of Amsterdam, in order that the real object of his mission might be the more easily concealed under the pretext of a journey undertaken for the purpose of commerce" (noot van Crawfurd).

C'est sur ces entrefaites que la première division de l'armée anglaise débarqua sur les côtes de la Hollande, que le poste du Helder fut abandonné par ordre du général Daendels qui voulait, disait-il, attirer les Anglais dans la plaine, et que cette évacuation entraîna la reddition de la flotte batave. Il est évident que dès lors il devint impossible de suivre une négociation qui demandait du tems, et qui supposait une sorte d'équilibre entre les parties contractantes. Car d'un côté le gouvernement batave n'osait pas, au mépris de ses sermens [1]), sous l'œil de l'ambassadeur français, et sous le canon des troupes républicaines, traiter directement avec les Anglais; de l'autre je ne pouvais pas me rendre *secrètement* auprès du général Abercromby pour l'instruire des dispositions du pays. D'ailleurs le gouvernement batave sait que le général d'une armée victorieuse accorde parfois des *capitulations*, mais qu'il conclut rarement des traités. Il ne lui restait donc que le parti désespéré d'appeler à son secours les armes françaises; et le Directoire de Paris, qui depuis quelque tems voyait la Hollande prête à lui échapper, a saisi cette occasion décisive pour lui donner de nouveaux fers.

Dès que la descente fut opérée et ses premiers résultats connus, Besier me fit avertir que toute affaire était suspendue et toute négociation ajournée. Il m'invitait en même tems à ne pas quitter la Hollande avant le succès des attaques préparées. Je fis alors un second voyage à la Haye; j'étudiai l'impression que produisit le combat du 10 septembre, je visitai Haarlem, Leyde, Delft, Dordrecht et Rotterdam pour connaître à fond les dispositions du pays; enfin je suis parti, le 17 de ce mois, convaincu que si l'armée des alliés parvint à pénétrer en Hollande, les Français lui disputeront pied à pied ce terrain humide et coupé, et que les patriotes exaltés crèveront les digues plutôt que de s'exposer aux hasards d'une capitulation semblable à celle de Naples, dont on sait très bien, en Hollande, que la loyauté des marins anglais n'a pu prévenir l'impolitique violation [2]).

On y était absolument déterminé, lors de mon départ, à ne plus attaquer l'armée anglaise dans la position inexpugnable des dunes; et l'on travaillait uniquement à rendre ses progrès impossibles, en multipliant les retranchemens et les batteries, depuis Alkmaar jusqu'à Avenhorn. La nature du terrain est extrêmement favorable à ce système défensif. En général on croyait que les

---

1) „Cette religion du serment paraîtra peut-être une hypocrisie absurde à ceux qui confondent les patriotes hollandais avec les révolutionnaires de Paris. Il est pourtant très vrai qu'il y a dans le gouvernement actuel de la Hollande quelques hommes dont les erreurs politiques n'ont point altéré la candeur et la moralité. Malgré le sentiment profond des dangers de leur patrie et le désir ardent de les conjurer, ils ont sacrifié longtems à une délicatesse mal entendue les avantages d'une négociation qui leur était interdite par leur serment. Il a fallu toute la mauvaise foi, l'insolence, la mobilité, l'égoisme féroce de ceux qui tyrannisent la France pour les y déterminer. Encore, quand les directeurs Ermerins et van Haersolte ont fait hasarder quelques démarches préliminaires par leurs agens en Westphalie, ils ont eu grand soin de ne pas donner à leurs propositions un caractère officiel; assurés du consentement *tacite* de leurs collègues, ils ne l'avaient pas demandé. J'avais enfin obtenu, pour la première fois, des cinq directeurs réunis, une délibération secrète qui fixait le choix d'un envoyé particulier, et qui les engageait dans une négociation directe avec le cabinet britannique. Je doute qu'on puisse faire davantage avec les moyens qui m'étaient confiés, et je suis certain qu'aucun ministre publiquement accrédité ne parviendra à lier une négociation avec le gouvernement actuel" (noot van Esménard).

2) Vgl. André Bonnefons, *Marie Caroline*, p. 200.

alliés ne pénétreraient pas plus avant dans la province de Hollande, et l'on s'attendait à les voir se rembarquer pour attaquer les côtes de la Frise ou les embouchures de la Meuse. Amsterdam et toutes les villes de la Hollande conservaient une tranquillité profonde, sans que le supplice très injuste et très rigoureux d'un imprimeur qui avait distribué la proclamation du Prince d'Orange, la misère du peuple, la stagnation totale du commerce eussent excité le moindre murmure.

Voici littéralement les dernières paroles de Besier et de ses amis, au moment de mon départ: „Si nous sommes conquis, oubliez-nous; nous aurons péri dans la ruine commune. Si l'opiniâtreté de la résistance et l'intempérie de la saison forcent les Anglais à se rembarquer, et si le cabinet britannique aime mieux nous *acquérir* que nous détruire, revenez. Nous reprendrons les choses où nous les avons laissées."

Si l'expédition ne réussit pas, et si l'on juge à propos de cultiver les dispositions que je viens de développer, j'indiquerai de quelle manière le gouvernement batave peut et veut favoriser une nouvelle entreprise, et quelles mesures doivent en préparer le succès. La présence des troupes françaises, qui sont actuellement réunies en Hollande, n'y formera point d'obstacle, car il est certain qu'elles seront transportées ailleurs dès que le moment du péril sera passé. Les Hollandais provoqueront eux-mêmes cette mesure, et la situation du Directoire français l'empêchera de s'y refuser. Il ne doit rester, comme avant la descente, que 10 ou 12.000 Français en Hollande, et les honnêtes financiers de Paris continueront à exiger la solde et l'entretien de 25.000.

Voici le tableau fidèle des débris de la marine hollandaise:

à Amsterdam:	1 vaisseau	de 74	canons,	embossé à l'entrée du Pampus, avec une douzaine de chaloupes canonnières [1]),
	2 „	„ 64	„	à flot,
	2 „	„ 74	„	en construction,
	3 corvettes			à flot,
	2 bricks			à flot,
	4 vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales à deux ponts, désarmés.			

à Rotterdam:	1 vaisseau neuf	de 68	canons	à flot,
	1 „ très vieux	de 50	„	à flot,
	2 „	de 68	„	en construction,
	1 frégate	de 36	„	à flot.
	2 corvettes			à flot.
	2 bricks			à flot.

N.B. Il y a quelques bâtimes légers à Flessingue et à l'embouchure de la Meuse.

1) „On va augmenter le nombre de ces bâtimens pour combattre les Anglais et protéger la navigation dans le Zuiderzée. On doit les faire monter par des canonniers français, et ne placer sur chacun que deux ou trois matelots hollandais. Ce projet vient du consul de France Fonscuberte, homme qui cache sous des dehors polis un jacobinisme violent, et qui paraît profondément ulcéré contre l'Angleterre, depuis qu'il a été mis en prison sur la demande de Mylord Auckland. Il est bien plus actif, bien plus dangereux et bien plus difficile à tromper que Florent Guiot qui remplit à la Haye les fonctions de ministre de France, et dont le caractère est aussi nul que les talens" (noot van Eseménard). — Over de gevangenneming van Fonscuberte in 1794 zie *Gedenkstukken* I, 342 noot.

384. JAMES CRAWFURD AAN LORD GRENVILLE, 1 Oct. 1799 [1]).

[Toezending van het vervolg van het verslag van Esménard]. I have reason to believe that he has judged with sagacity, and that his accounts are accurate. My opinion in this respect is founded principally on what I have learned from M. de Calkoen, formerly member of the Council of State, whom I mentioned to Y. L. in my dispatch n°. 63, and whose notions correspond almost entirely with those of the author of this report . . . . .

I have to-day seen a letter, of the authenticity of which it is impossible to doubt, from M. Wiselius, President of the East India Committee, to him, which was brought to him by a person who arrived yesterday from Amsterdam. Wiselius in this letter mentions to him the efforts now making by the Dutch Jacobins to overthrow the present government, from which however they do not appear to have any apprehension; Besier, the Director, he says, assures him that the Directory are more and more disposed to an accommodation, but that it is impossible to enter upon a negotiation, or at least to execute the conditions of a treaty, though concluded, with such a French force in the country . . . . .

I am informed through another channel from Paris that Schimmelpenninck who is just returned thither is highly dissatisfied with the French Directory, and much inclined to an accommodation.

The person who brought this letter from Wiselius is going out to Batavia as an agent from the Batavian Directory. One great object of his mission is to put the government of that settlement on their guard against a surprize. They are apprehensive it seems that H. M.'s government may send out to Batavia the Dutch fleet taken at the Texel, and that that settlement on the appearance of so large a fleet of their own nation might be inclined to throw themselves into their hands. This man remains some time here. From hence he goes to Copenhagen there to embark . . . . .

[Bijgevoegd:]

„RAPPORT SUR MON VOYAGE DE HOLLANDE. Notice sur les autorités publiques, sur les différens partis et sur les hommes les plus influens".

Le Directoire Batave et la majorité du Corps législatif sont composés de patriotes plus ou moins ardens, plus ou moins éclairés, mais en général probes, désintéressés et fidèles à ce qu'ils croyent être l'intérêt de leur pays. Les moyens de corruption seraient certainement impuissans auprès de la plupart d'entr'eux. Mais presque tous, par conviction et par sentiment, sont aujourd'hui disposés à se séparer de la France, et à acheter par tous les sacrifices, compatibles avec leur existence et leur sûreté, la restauration de leur patrie. Tous sans exception désirent que le rétablissement du Stathoudérat se fasse à des conditions qui préviennent une réaction politique, et que ces conditions soient garanties par l'Angleterre et par la Prusse. J'observe, en passant, que la médiation de S. M. Prussienne aurait l'influence la plus décisive, et que dans le moment actuel, ce monarque serait le maître d'obtenir pour la maison d'Orange tout ce qu'il demanderait. Le succès de l'expédition tentée par les Anglais et les Russes sur les côtes de la Hollande n'a servi jusqu'à

1) Als voren. — Crawfurd's n°. 63 is ons n°. 360.

présent qu'à tourner les vœux et la pensée du gouvernement batave du côté de la Prusse.

Le Corps législatif étant étroitement uni avec le Directoire, et lui confiant sans réserve toute la puissance exécutive, il est inutile désigner ici ses membres les plus distingués. Je passe au Directoire et à ses agens.

Ermerins et Besier sont les deux hommes les plus influens dans les affaires de la Hollande. Tous les deux jouissent dans leur pays d'une réputation distinguée du côté des lumières et de la probité; tous les deux sont également odieux aux Jacobins, quoique leur haine désigne plus particulièrement Ermerins. Celui-ci est de Zélande, l'autre est de Zwol [1]; ils n'ont jamais approuvé l'union des provinces ni l'amalgame des dettes; ils préfèrent l'un et l'autre l'ancien système fédératif des Provinces-Unies. Quoiqu'il n'existe aucune division marquée dans le Directoire, Ermerins est lié plus étroitement avec van Haersolte et dispose de sa voix, Besier a pour lui Hoeth et van Hooff, ce qui forme la majorité. Mais il est certain que depuis deux mois, toutes les résolutions importantes ont été prises à l'unanimité, et que tous les membres du Directoire sont également disposés à sacrifier leur existence politique à la restauration de leur patrie, pourvu qu'elle se fasse par un traité particulier et non par une conquête.

Le directeur van Hooff, ardent patriote au commencement de la révolution française, a senti dissiper son enthousiasme dans les cachots de Robespierre, et n'a échappé à la guillotine que par une erreur de nom. Depuis lors, il a voué la haine la plus franche aux Jacobins de tous les pays; arrêté dans la nuit du 21 janvier 1798, lorsque Daendels et Charles Delacroix voulurent donner à la Hollande un Directoire révolutionnaire, il attendait son sort avec les autres victimes de cette journée. Daendels vint les insulter avec une joie féroce, en se plaignant de n'avoir dormi de toute la nuit. „Les conspirateurs ne dorment jamais", lui répondit van Hooff. C'est un homme violent qui paraît avoir peu de suite dans ses idées, et plus d'impétuosité que de véritable énergie.

Schimmelpenninck, avocat célèbre d'Amsterdam, et depuis plus d'une année ambassadeur à Paris, a mis dans toute sa conduite une extrême mesure, de l'adresse, de l'esprit, un mélange de souplesse et de dignité qu'il a constamment soutenu. Les Jacobins le détestent; les Orangistes doivent compter sur ses lumières plus que sur ses affections; il a vu de près le gouvernement français et son dégoût pour lui va jusqu'à l'horreur; il a fortement appuyé le projet d'une négociation directe avec l'Angleterre, et je suis convaincu qu'il en désire vivement le succès. L'avarice que ses ennemis lui reprochent doit être satisfaite: il a reçu 75.000 florins de traitement annuel, une somme de 80.000 florins que les négocians d'Amsterdam ont payé pour son établissement, et d'autres gratifications très considérables, sans avoir fait aucune dépense [2]). Rien ne prouve mieux la confiance illimitée que le Directoire batave et tout le parti modéré accordent à Schimmelpenninck. Je sais qu'en retournant à

1) Onjuist: van Deventer.

2) „L'hôtel de la légation batave à Paris (l'hôtel de M. le Duc d'Havré) est fourni tout meublé par le gouvernement français. Les voitures et les dépenses de Schimmelpenninck ont été payées séparément. Ce n'est donc que pour le lier étroitement au parti actuel qu'on lui a fait compter, sous différens prétextes et dans le cours d'une seule anneé, plus de 160.000 florins" (noot van Esménard).

Paris, il n'a cédé qu'à leurs instances réitérées et à la nécessité d'aller arrêter les intrigues de Grasveld, beau-frère de Daendels, qui était resté en France, chargé des affaires pendant l'absence de Schimmelpenninck.

Van der Goes, ministre des relations extérieures, a des connaissances variées, de l'esprit, de la finesse, et présente peut-être plus qu'aucun autre des points de rapprochement avec le cabinet britannique. Ce n'est pas qu'il n'ait été patriote dans la première acception de ce mot, lorsqu'il désignait les adversaires de la puissances stathoudérienne, mais il a toujours détesté les maximes françaises, et le monstrueux abus qu'on en a fait pour anéantir l'ancienne constitution, les lois, l'existence politique et commerciale de sa patrie. Il a passé plusieurs mois à Paris en 1797; il avait alors (avant le 18 fructidor) des liaisons suivies avec le parti qui dominait en France, et depuis cette époque il a cherché l'occasion d'affranchir la Hollande de la tyrannie révolutionnaire. C'est lui qui avait suggéré la première idée d'une négociation secrète aux directeurs Ermerins et van Haersolte, pour obtenir une paix séparée et se détacher de la France. Il entrera volontiers dans tous les plans qui seront formés à cet égard, mais il est suspect aux Français, et la délicatesse de sa position exige qu'on l'aborde avec beaucoup de ménagement et de réserve. Dernièremeut il affecta de donner sa démission; c'était une feinte trop usée pour tromper personne. Tant que le gouvernement actuel conservera l'esprit qui le dirige, le crédit de van der Goes sera permanent, et ses talens lui donneront la plus grande influence dans les affaires de son pays.

Pijman, ministre de la guerre, homme médiocre à qui l'on conteste ses connaissainces, son caractère et même ce qu'il y a d'estimable dans sa conduite. Il joua cependant un rôle considérable dans la révolution qui renversa le Directoire jacobin au mois de juin 1798. Les services qu'il rendit à cette occasion et la froide stabilité du caractère batave l'ont maintenu depuis cette époque au ministère de la guerre. Son influence est renfermée dans les détails de sa place, devenue assez importante dans les circonstances actuelles; aussi croit-on que le voyage du vieux général Kellermann a plus d'un objet, et que Pijman ne sera désormais que son premier commis. Cette légère humiliation pourrait bien le dégoûter de la France, et lui faire partager les sentimens secrets du Directoire hollandais.

Spoors, ministre de la marine, beaucoup plus énergique et beaucoup plus dangereux que le precédent. Son intimité avec Daendels, reconnu pour l'homme le plus immoral de toute la Hollande, ne donne pas une idée avantageuse de sa probité. La faveur de cet homme audacieux et la part très active qu'il prit à la révolution de juin 1798 le soutiennent dans sa place; il est du petit nombre de ceux que je crois accessibles à la corruption, mais je ne vois pas d'utilité à l'employer auprès de lui. Son libertinage public, la dépravation de ses mœurs, ses liaisons, ses principes, tout l'attache à la révolution française, et le prive de la confiance intime de son gouvernement.

Gogel, ministre des finances, jeune homme qui ne manque ni d'activité ni de lumières, et dont le caractère est plein d'ambition et d'énergie. On dit qu'il est au dessous de sa place, et je le crois. Mais je crois aussi que sa place est au dessus des forces d'un homme ordinaire, dans l'état actuel de la Hollande. Gogel, comme les autres ministres (à l'exception de van der Goes) est borné aux détails de son ministère, qui suffisent bien pour l'occuper.

Mais son caractère et ses principes lui feront aisément adopter les vues secrètes du Directoire, s'il devient nécessaire de lui en faire part.

La Pierre, ministre de la police, espèce de fou qui s'efforce d'être méchant et qui n'est que ridicule. Il faut se méfier de son espionnage quand on va en Hollande avec une mission particulière. Il est veudu à la France et lié d'intérêt avec Daendels. Il a eu quelque fantaisie de connaître l'objet de mon voyage, et a observé minutieusement mon passeport. Schimmelpenninck avec lequel j'avais eu déjà des conversations très importantes, se rendit chez lui, l'assura qui j'étais parfaitement en règle, et lui fit défendre par Besier de s'occuper de ce qui me regardait; ainsi j'étais à l'abri de ses vexations. Au reste son influence ne s'exerce que sur ce qui est relatif à la police, et malgré les ressources de sa place, personne n'est moins instruit que lui de ce qui se passe à ses côtés.

Valckenaer, ancien professeur à Leyde, aujourd'hui ministre en Espagne, homme d'un caractère remuant, et d'un esprit hasardeux, qu'il peut être utile de connaître et d'employer suivant l'occaison. Patriote ardent, ayant concouru puissamment à la révolution et sous ce point de vue n'espérant aucune grâce, il n'en est pas moins implacable ennemi du gouvernement français, qui lui fit ordonner, il y a trois ans, de quitter Paris sous 24 heures et la France dans dix jours. Il a beaucoup mieux réussi en Espagne où sa souplesse et ses talens l'ont mis dans une liaison intime avec le Prince de la Paix. Si jamais on avait besoin de l'acquérir, le moyen en est simple: il a plus de philosophie que de délicatesse, plus de dettes que de fortune, et plus d'esprit que de probité.

De Winter (l'amiral) dégoûté de la France, flatté de l'accueil qu'il a reçu en Angleterre, mais ennemi de la maison d'Orange, qu'il a trop offensée pour qu'on puisse espérer de le ramener. S'il n'avait pas eu le malheur d'entrer en Hollande les armes à la main, et de marcher avec l'avant-garde française contre le gouvernement légitime de son pays, il serait aujord'hui le premier à provoquer son rétablissement, mais il est convaincu que la haute trahison ne se pardonne pas, et il n'a pas la moindre envie d'être pendu. On sait que le débarquement des Anglais dans un moment où il n'y avait pas 15.000 Français en Hollande, et où l'armée batave paraissait disposée à suivre l'exemple de la flotte, produisit un découragement qui fut court, mais universel. De Winter me dit à cette époque que son intention était d'aller planter du cotton à Démérari, où il possède une habitation, et de s'y faire oublier à jamais. Je laisse à deviner le sentiment qui lui dictait une pareille résolution, en observant que De Winter, tout brave qu'il est, n'a rien de commun avec Cincinnatus.

Daendels, général des troupes bataves. Il est fils d'un bourguemaître d'une petite ville de la Gueldre, qui fut destitué par le Prince d'Orange en 1787. La vengeance a pu lui rendre plus doux le rôle qu'il a joué, mais son caractère suffisait pour la lui faire choisir, et la fortune en l'attachant au parti du crime n'a fait que développer les dispositions de la nature. Cet homme, qui se joue depuis près de trois ans des destinées de sa patrie, n'a pour en imposer à la multitude qu'il entraîne et pour effrayer le gouvernement qu'il sert, qu'une valeur impétueuse et grossière. L'évacuation du Helder a fait apprécier ses talens militaires, et tout le monde sait aujourd'hui que le commandement d'un régiment de hussards est la mesure de sa capacité. Les derniers événemens ont fait élever contre lui un cri général; aussi le directeur Ermerins, dont les vues politiques s'étendaient au delà du moment, voulait profiter de cette occasion

pour le faire arrêter et le détruire. On craignit la soldatesque révolutionnaire dont il est le chef, et malheureusement ce conseil de la sagesse n'a pas été suivi. Daendels est d'une vénalité publique; son libertinage crapuleux, son faste, ses profusions, ses intrigues dans l'armée le condamnent tous les jours aux expédiens les plus honteux. Mais on ne peut fonder aucune espérance sur des moyens de corruption auprès de lui: sûr que son existence et sa vie tiennent uniquement de la révolution, s'il traitait avec ceux qui veulent la détruire ce ne serait que pour les trahir; il se vendrait et ne se livrerait pas. Son caractère est aussi fourbe que violent, et pour en compliquer la perversité, il a pris pour son aide-de-camp le frère de ce Rouget de Lisle, auteur obscur de la trop fameuse hymne des Marseillais. C'est à la fois son confident et son guide; par ces deux frères qui le servent en le dominant, Daendels est à la fois l'instrument et l'esclave du gouvernement français. Ses rapports avec lui sont d'autant plus solides qu'ils sont fondés sur une exacte conformité de périls et de scélératesse. Aussi de tous ceux qui ont part au gouvernement actuel de la Hollande il est le seul qui ait préparé sa retraite en France dans le cas d'une contre-révolution. Les autres jettent les yeux sur Hambourg, le Danemark, l'Amérique, les colonies, mais Daendels ne voit que la France, et tant que la révolution y enfantera des crimes et des armées, il est assuré d'y trouver de l'emploi. Son crédit en Hollande tient absolument à son influence dans l'armée. Pendant quelque tems il n'a pas été très bien avec Brune, mais sentant l'extrême importance d'avoir pour lui le général français, il lui a cédé sa maîtresse et s'est rapproché de lui par ce canal. Partout ailleurs, il est également craint et détesté.

Van Grasveld, médecin, beau-frère de Daendels, nommé ministre auprès de la République cisalpine. En attendant que M. de Souwarow lui permette d'aller remplir ses fonctions à Milan, Daendels l'a établi à Paris pour épier Schimmelpenninck. On croit que pendant le rapide voyage que celui-ci a fait dernièrement en Hollande, Grasveld, fidèle à ses instructions particulières, a essayé de traiter avec le Directoire français pour les intérêts de Daendels plutôt que pour ceux du gouvernement batave; mais la nullité de ses talens, ses jactances ridicules, le manque absolu de considération personelle, détruisent partout l'effet de ses intrigues. Il a été quelque tems agent public de la Hollande au congrès de Rastadt, mais ses fonctions étaient remplies par un agent particulier, nommé Buch.

Après avoir parlé de tous ceux qui ont une part plus au moins directe à l'administration des affaires, il reste un mot à dire sur les deux partis qui les ont alternativement dirigées depuis la révolution de 1795. Quoique le gouvernement actuel paraisse tenir la balance entr'eux et les repousse avec une apparente impartialité, il ne les voit pas pourtant du même œuil, et l'une et l'autre influe différemment sur l'opinion publique.

Le premier parti, connu sous le nom de fédéralistes, gouverna la Hollande depuis le mois de mars 1795 jusqu'au 21 janvier 1798. Il s'opposait à l'amalgame des dettes, à l'union des provinces, à la nouvelle division territoriale de la République, à l'introduction des formes et des maximes françaises, et (le Stathoudérat à part) il semblait vouloir conserver l'ancienne constitution des Provinces-Unies. Ce parti, qui réunit les voix de toute la magistrature destituée en 1787, est certainement l'ennemi naturel du Prince d'Orange; mais composé

en général de propriétaires riches, de commerçans industrieux, il déteste encore plus le systême anarchique dont la révolution française menace tous les pays qu'elle a subjugués. D'ailleurs, il n'est peut-être aucun peuple sur la terre qui tienne à ses habitudes, à ses préjugés, plus fortement que la nation hollandaise. Le parti dont je parle respecte toutes les vieilles idées, conserve la plus grande partie des anciennes institutions; il a et doit avoir pour lui tous ceux auxquels elles sont chères: les calvinistes zélés, la bourgeoisie des grandes villes et presque toutes les familles puissantes qui depuis la fondation de la République nourrissent un esprit héréditaire d'opposition à l'autorité du Prince d'Orange. C'est cet esprit, appelé de tout longtems le patriotisme, qui produisit les De Witt, les Barneveld et tous ces martyrs de l'aristocratie bourgeoise, qui s'est efforcée d'en faire de grands hommes.

Le chef actuel de ce parti est J. B. Bicker, riche négociant, chef d'une des plus anciennes familles d'Amsterdam, et l'un des plus fougueux adversaires du Stathouder en 1787. Réfugié a Nantes [1]) depuis cette époque jusqu'en 1795, il fut emprisonné par les ordres de Robespierre [2]) et fit des pertes immenses en assignats; arrêté par Daendels le 21 janvier 1798, insulté par Charles Delacroix, et retenu en prison pendant plusieurs mois, le poids de ses ressentimens contre la France emporte aujourd'hui la balance. Après lui il faut distinguer dans ce parti Hahn, avocat de Leyde, dont on vante l'esprit et les talens, H. Gevers, négociant de Dordrecht, homme rempli d'énergie et de fermeté, Queysen, Jordens, de Beveren, tous membres du gouvernement batave destitués et maltraités en janvier 1798. La grande majorité du Corps législatif actuel appartient à cette faction, et le directeur van Hooff était un de ses coryphées. Tous, malgré leur haine invétérée contre le Stathoudérat, le préfèrent à la tyrannie française et sont disposés à traiter avec l'Angleterre ou la Prusse. On demandera peut-être si la maison d'Orange, une fois rétablie, pourrait compter sur ces ennemis réconciliés? Je réponds qu'il y a des distinctions à faire, qu'elles formeront sans doute une des premières occupations de l'ancien gouvernement, et qu'au total on peut au moins attendre de ces hommes, guéris de la manie des révolutions par une expérience funeste, le silence de la haine, la tranquillité de la raison et l'obéissance de la nécessité.

Le second parti, qu'on sait être celui des anarchistes, n'a pas besoin d'être caractérisé. Ses vues, ses principes, ses moyens, sont exactement semblables à ceux des Jacobins français. Devenu maître du gouvernement au 21 javnier 1798 et dirigé par Charles Delacroix, il mettait en action les leçons de ses maitres, lorsque s'étant impolitiquement brouillé avec Daendels et l'ayant condamné sans oser le faire fusiller, il fut renversé tout à coup par ce factieux intrépide, qui fut *une fois* utile à son pays. Talleyrand à Paris, Joubert à la Haye, contribuèrent puissamment à sa chute, et depuis lors les chefs de ce parti détesté ont été toujours exclus de l'administration. Les hommes les plus remarquables parmi eux sont Vreede, anabaptiste fanatique et borné; van Langen, catholique zélé, qui séduit par son exemple et entraîne par la violence de son caractère presque tous les papistes de la Hollande: du reste brutal,

---

1) Bicker heeft zoover ik weet nimmer te Nantes gewoond, maar achtereenvolgens te Brussel, te Sèvres en te Biel in Zwitserland.

2) Nooit van gehoord; wel is hij voor het Schrikbewind naar Zwitserland gevlucht.

insolent, sans instruction, sans lumières et sans morale; Wybo Fynje, beau-frère de Luzac (le gazetier de Leyde), écrivant comme lui, mais avec des principes très opposés, une feuille préiodique qu'on dit pleine de fiel et d'agrément (ces trois hommes étaient membres du Directoire révolutionnaire renversé dans le mois de juin 1798, après avoir menacé la Hollande du régime de Robespierre et dilapidé le trésor public); Midderigh, président de la Convention batave dans la nuit du 21 janvier 1798; Meyer, ci-devant ambassadeur à Paris, homme sans principes et sans talens, toujours à genoux devant le gouvernement français, pour obtenir de lui la permission de lui livrer et de partager les dépouilles de sa patrie. Tous ces hommes, chassés de leurs places par la révolution du mois de juin 1798, ont été sauvés du supplice qu'ils avaient mérité par leurs complices de Paris, et malgré leur mécontentement ils sont toujours en Hollande les auxiliaires et les alliés naturels du gouvernement français. Cette faction a vomi quelques-uns des ses agens dans le Corps législatif, mais ils sont en très petit nombre et n'ont aucune influence dans les délibérations. Ils s'efforcent aujourd'hui d'en acquérir par des intrigues secrètes et des rassemblemens clandestins.

Au reste, l'opinion publique parmi les patriotes d'Amsterdam, ville qui comme on sait a toujours une grande prépondérance, est entièrement dirigée par une société formée depuis plusieurs années sous la devise de *Doctrina et Amicitia*. Les membres les plus accrédités sont l'ex-directeur van Hasselt, le général Krayenhoff, et Wiselius, membre du Comité des Indes Orientales. Ce dernier est un jeune homme plein d'ardeur et d'ambition; sa fortune n'est point en mesure avec ses dépenses, et dans un voyage qu'il fit à Paris, il y a deux ans, pour traiter une affaire relative aux colonies hollandaises, il prit quelques précautions pour l'avenir. Comme je connais à fond tous les détails de cette affaire qui n'eût pas réussi sans moi, Wiselius est absolument dans ma dépendance et je peux répondre de lui. Son crédit parmi les patriotes et son activité peuvent être vraiment utiles, dans des cas qu'il est aisé de prévoir. On doit compter sur ses services en les réclamant avec prudence et circonspection, et lui promettant l'oubli des torts très graves qu'il s'est donnés au commencement de la révolution batave.

385. MAITLAND AAN LORD GRENVILLE, 4 Oct. 1799 [1]).

Elten.

[Verhaal van zijn aankomst te Elten op 30 September]. I have had many interviews since, both with M. d'Yvoy, and persons belonging to the party said to be in a state of preparation in Brabant . . . . . I rather think from circumstances I shall presently state, that M. d'Yvoy himself may not have been at all concerned in raising the question of ultimate government, but I am perfectly clear the information sent to England has all along been of a nature to conform more to the wishes of those who sent it, than to the real state of

1) F. O., Frontiers of Holland 4. — Maitland was door Lord Grenville naar Elten gezonden om de betrekkingen te contrôleeren, welke de Erfprins door tusschenkomst van d'Yvoy met de ontevredenen in België onderhield (zie *Grenville Papers* V, 395, 423). Over een vroegere zending van dien aard, aan kolonel Malcolm opgedragen, zie aldaar 311, 355, 382.

things as they stood. I trust I shall without intruding upon Y. L.'s time be able to explain myself fully upon this interesting subject, and shall endeavour to give you at once such a detail as will enable Y. L. to form an opinion on the present situation of Brabant both in its political and military relations with us. The information transmitted by M. d'Yvoy at various periods, as far as I am aware, is best stated in a memoir delivered to Mr. Grenville at Berlin by a M. Tuyll [1]); it is the only paper on which any reliance is to be placed, or that enters into any kind of regular detail. It is therefore necessary to enquire on what grounds this information was given.

A Dutch officer of the name of Normann [2]) in the beginning of the year went in disguise into the Low Countries, but without any authority, with a view to obtain a knowledge of the disposititon of the inhabitants, and as his report was rather favorable, on his return he was sollicited to go back and to obtain more perfect information on the occasion. He did return, and the sum of the whole appears to be that the universal aversion of the inhabitants to the French government was great, and that in the Campine there was a person of some influence ready to take an active part in making an immediate counter-revolution.

This is the person mentioned in the memoir of M. Tuyll, and who has since been called Cox. It is from him the whole of the information we have acted upon has been received: it is his party and his friends who are to form the rising said to be in a state of forwardness when colonel Malcolm went over. He is also the person with whom colonel Malcolm held the conversation of the 28th of August, when the question of the Emperor's interest in the Low Countries was originally started, and it does not appear, from what I can learn, that he ever until then entered into any discussion upon that subject.

His conduct upon that occasion led M. d'Yvoy immediately to change his views), and it appears from information since received there is another party in the country connected with the first people in it, ready to act in much greater force and with much greater means than the other ever held out. This last party is however completely distinct from the original one, and the information in regard to it is, to say nothing stronger, extremely vague. It now becomes necessary to enquire what these parties are, and here I cannot help observing that it is rather late in the day for this investigation to be started, as in prudence Y. L. will naturally perceive, it ought to have been the duty of those employed to have begun with this point, instead of entering into a negociation with persons of doubtful character and uncertain views. I am told by M. d'Yvoy that there have been always two distinct parties since the commencement, viz. for the Emperor and for the States; that these parties have separate views, and that the party for the States are not only most powerful, but most decidedly in our favor; nay he adds that this was stated to the

---

1) De gewezen ritmeester D. J. van Tuyll, een neef van de Fagel's. — Zie Koolemans Beynen in *Meded. Mij. Ned. Letterkunde* 1903—1904, bl. 7, en voorts *Grenville Papers* V, 16, 64, 83, 261 en voor zijn memorie aldaar, 215.

2) Kapitein C. von Normann. Berichten van hem aan den Erfprins over België, van Mei 1799, komen in het Huisarchief voor. Als hoofden van een te bewerken opstand noemt hij o.a. d'Arberg en den graaf de Bergeyck te Brussel.

Hereditary Prince and Mr. Grenville, and that they were of opinion we should act with those in favor of the States.

This may be true, but it is surely singular, if true, that we should in fact have acted hitherto solely with those who now declare themselves for the Emperor, and that until they themselves came forward with this declaration, we should have neglected making any advances to a party we all along know to possess more power, and more goodwill towards us.

Were the case really so, I cannot help thinking it never could have escaped the penetration of a person of M. d'Yvoy's talents, that it was his duty to have founded whatever he did on a perfect understanding with that party said to be for the States. But I fairly confess to Y. L. I am extremely inclined to suppose this accurate distinction of parties has only been of late days set up as a species of defence against the difficulties which have arisen, and that in fact such a distinction has had very little to do in the whole of the business. The confidence in Cox and his party was extremely shaken from the following causes: 1°. a considerable amount of money has been given him for specific purposes, and it appears he never made the proper use of it; 2°. his tale of a central committee has fallen to the ground, and it may be added that in the whole of his conduct there has of late appeared a degree of duplicity which leaves little ground for hope, and nothing like reasonable security. It is then by no means impossible, I conceive, that finding this to be the case, the story of the different parties (which every child has read of) has been brought in; but however it may have originated, it has thrown the whole of the business into a state of infinite embarrassment, so much so, that at present it is hardly possible to form any judgment on the subject.

Having now stated to Y. L. my opinion respecting the two parties said to exist, and of the reason why this has been brought forward, I must beg leave to say a few words generally on the subject of the original mention of the Emperor's interests, and of the real state in which I consider any interference on his part to stand.

I doubt extremely it ever was any material point with Cox and his party, and I am confirmed in this by having seen him since I began this letter. He appears to me to be extremly interested, and looking more to money than to any other subject. With a considerable degree of cunning he seems to wish now to withdraw himself totally from M. d'Yvoy, and to attach himself to us, and though he still speaks of assurances relative to the Emperor, it is easy to see his real attachment is to the purse.

On questioning him distinctly relative to the difficulty about the Emperor, he explained himself clearly that the suspicion of the intention to subject the Low Countries to Holland was the source of that difficulty, and not any intrigue on the part of the Emperor or his agents; — and he denied that M. d'Yvoy had ever sounded him on the head of his feelings with regard to Holland. Indeed I have reason otherwise to imagine, that it might be mistaken in supposing M. d'Yvoy to have been active on this head. But I am more and more confirmed that an aversion to the Dutch, and not a feeling for the Emperor's government, was the source of this difficulty with him and his party, but if they are at all to be relied on, I think this will not ultimately throw any impediment in the way.

Since he however originally started this question, circumstances have arisen which have brought it forward so as to make it a very material point indeed, and which, if true, will shew Y. L. how extremely double the policy of the cabinet of Vienna now is.

I am informed by M. d'Yvoy (and I got him to go to Emmerick this morning to ascertain the fact), that M. Thugut wrote a letter, the beginning of last month, to M. le Comte d'Arberg on the subject of Brabant, wherein he makes use of the following words, viz.: „Que l'Empereur renouvelle ses prétentions sur les Pays-Bas, et qu'il l'a fait pour l'avantage de ses fidèles sujets." Of the authenticity of this letter I can have little doubt [1]), as the Comte d'Arberg, the bishop of Ipres, shewed it to the archbishop of Malines the 17[th] of last month, and M. d'Yvoy immediately after heard the substance of it recapitulated from perfect authority; but were it otherwise to be doubted, the fact speaks for itself, as ever since that period all the persons anyhow connected with the Austrian government have taken a most active part in promulgating what they thought would best suit their interests; viz. to assure the Brabançons on the one hand, the Emperor meant immediately to send a force into the Low Countries, and on the other to propagate the intention of the Allies of joining them to the Dutch government.

M. d'Yvoy tells me he has already mentioned this letter to Mr. Grenville, but it appears to me to be of such importance, and the effect of the measures adopted in consequence of it are so strong, that I shall feel it my duty to send an officer to-morrow direct to Lord Minto [2]), that he may be informed of it, and obtain such explanation as he may judge necessary, and of this I hope Y. L. will approve, as it is not only necessary for the particular object in which I am engaged, but may be of importance as connected with the general system of policy that court may be at present adopting. There are other circumstances now occurring, which, were we to place faith in appearances, might lead us to imagine there was something like a real intention of this kind, as inhabitants of Brabant are daily sent off to Archduke Charles, and a letter which I have seen from the Duke of Brunswick indicated a belief that part of the Austrian army was moving this way.

If this is all for the nefarious purpose of making a bargain with the French, how very iniquitous is their conduct, how very shortsighted their policy! . . . . .

386. ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 8 Oct. 1799 [3]).

Schager Brug.

I do not imagine you have been for some time very sanguine in your

1) De brief was niet geschreven door, maar op bevel van Thugut, en niet gericht aan Mgr. d'Arberg, maar aan zekeren Genotte. De juiste uitdrukkingen waren: „S. M. l'Empereur, reprenant tous ses droits sur la Belgique, se propose de les employer pour l'avantage et le bien-être de ceux de ses sujets belgiques qui les sont restés fidèles" De brief was van 30 Aug. 1799 (Piot in *Bulletin Comm. Royale d'Histoire* 1877, bl. 35).

2) Britsch gezant te Weenen.

3) War Office, Holland 62.

hopes of our succeeding in the conquest of Holland. The grounds on which this great undertaking were founded have failed. We have found no cooperation in the country, and the French have found the meaus of sending a powerful force to maintain their authority on the Batavian Republic. It is indeed true that many Dutch soldiers have deserted, most of whom are deserters by profession: Germans, Poles, and Austrians. Every action, whether successful or otherwise, has proved an accession of force to the enemy: we have lost men, they have been able to supply their loss. We are certainly 10.000 men fewer in our effective strength since the 1st of September; the French with all their loss, which has been considerable, are more than 10.000 stronger than on the 1st of last month, and not a day passes that does not bring them some reinforcement. It is a well known fact that military operations in Holland cease in November: the moisture of the country will not allow troops to encamp, and the badness of the roads puts a stop to all land carriage. With the advantage of water carriage, I do not know that the troops have actually had the means of immediately receiving four days supplies in advance, that is to say that we have not had with the army sufficient magazines to furnish this supply.

It must be considered that this is not a corn country; that every species of grain must come by sea; that our getting possession of Haarlem did not give us a port, and that until we got Amsterdam the Zuyder Zee was not to us of much benefit; our only direct communication remained the Helder. With regard to Amsterdam, I believe the most sanguine person could scarcely persuade himself that we could get that important place unless the French chose to evacuate Holland. As to reinforcements from England, I have been one of those who did not wish for them. If with such an army as the Duke had, we could not carry the point, I should have been sorry if the remaining land force had been wasted here. We are not under any kind of uneasimess on our own account: we are conscious that we have done our duty, and the troops in every attack have maintained their national character, and in general have been victorious. Were we however to sustain a severe check, I much doubt if their discipline would have been able to prevent a total dissolution of the army. This is a melancholy fact, and is the natural consequence of young soldiers and unexperienced officers, all powerful when they attack, but without resource if beaten. These considerations and many others have of late occurred to all those who think in the army, and I have been one of those who have ventured to suggest the real situation to H. R. H., who will no doubt state our situation better than I can do. I scarcely believe there is a difference of opinion amongst us, and all those whose rank entitles them to be consulted are unanimous in approving of the measures which have been taken since the affair of the 2d.

What your decision with regard to us will be, I know not, but you will probably not keep all of us in this corner, nor do I see that much can be done in Friesland or Groningen, which is a country full as difficult as the province of Holland. It is possible that you may have clung to your opinions very different from mine, but that must be expected, and shall not give me any uneasiness. I have no matter on earth that influences my mind in questions of this nature, but what appears to be the public good.

387. JAMES CRAWFURD AAN LORD GRENVILLE, 11 Oct. 1799 [1]).

[Reis van de Vos van Steenwijk naar Berlijn]. It appears to me that this step is no wise inconsistent with the reason assigned to M. Esménard (the agent whom I sent into Holland) for recalling their resolution of treating with England . . . . .

The last post from Holland brought another letter from Wiselius to M. Esménard, in which he states hat his friends, viz. Besier the Director, and the others of that party, were then again disposed to send an agent hither, and that he hoped *immediately* to induce them to take that step . . . . .

388. ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 12 Oct. 1799 [1]).

Schager Brug.

After the action of the 2d and 6th we began to feel our real situation: without supplies of any kind we could not advance into a country much exhausted, and naturally barren. We are now with only ten days supply of bread, with a growing scarcety of every article of consumption. We cannot by any exertion extricate ourselves, and we must wait patiently till you can cross us off. It will require some address on our part to get the troops on shipboard, and it will not be without the loss of stores and artillery. I beg you may not consider the Helder as a port to be held, in the first place the works ordered are not yet finished, and in itself it has no advantages.

The Texel island may receive a certain portion of troops for a certain time, and it may possibly furnish the means of keeping a squadron in the Zuyder Zee. The Duke of York is desirous that I should write you a few lines on this disappointing subject.

389. MAITLAND AAN LORD GRENVILLE, 13 Oct. 1799 [3]).

Emmerick.

In my letter to Y. L. of the 4th I had the honor to submit my opinion relative to the situation of Brabant, and to inform you of the step I had then taken.

I now have the honor of acquainting Y. L. that the embarrassing question of the Emperor's interests was raised, not by any interference of the Emperor's, but by the interference of the Prince of Orange's agent in this part of the world.

The fact is, from authentic papers which I have seen, M. d'Yvoy and those with him have all along been acting by no means so much upon a principle of merely doing the French out of the Low Countries and leaving the ultimate arrangement of the government of Brabant to the consideration of the powers of Europe after that event had taken place, as upon the ground of making the expulsion of the French a subsequent object to the forming an

1) F. O., Hamburgh 19.

2) War Office, Holland 62. — Over de gevechten van 2 en 6 Oct. zie de rapporten van York bij Krayenhoff, bijlagen XII—XIV.

3) F. O., Frontiers of Holland 4.

arrangement of connecting the States of Brabant with the United Provinces. It is this original policy of theirs which has thrown the whole of the embarrassment in our way, and it is the effect of this policy which now hinders us from being able to take advantage of the feelings of the Brabançons to forward our immediate views of expelling the French.

In my letter of the 4th I stated to Y. L. what M. d'Yvoy had made known relative to a party said to exist consisting of 40.000 men ready to act [1]). At the head of this party, connected as it appears with the first people in the country, stands a M. Michiels [2]). It is with him that M. d'Yvoy concerted the whole of his plan; and as I have already stated, the basis of it was, by doing away the religious prejudices entertained by the inhabitants against any connection with the Dutch government, to reconcile them to the government of the Prince of Orange. It appears that it met with considerable approbation from many persons of consequence in the country, and that the difficulty which alone appeared insurmountable, was the dread of being considered by the Emperor as rebels, provided this plan could be attempted.

Had the question of the ultimate settlement of their government never been entered on, it would have been impossible an idea could have arisen that the mere expulsion of the French would be considered by the Emperor as hostile to his interests, but as this expulsion was only secondary to a real plan of undermining the Emperor's interests, it is by no means extraordinary that this opinion should have been generally adopted.

A consciousness of their intention occasioned an alarm, and the effect of this alarm was an immediate dread of the resentment of the Emperor, which dread has hindered them from proceeding further. Indeed though the political part of this plan seems to have been acted on for a time with considerable zeal, the military part of it appears to have been little considered and never brought to any maturity. This is as far as I am able to judge, the situation of the larger party said to amount to *forty thousand* men, at the head of which M. Michiels stands.

The other party, at at the head of which Cox stands, appears to be of a very secondary nature. I mentioned to Y. L. in my letter of the 4th my opinion of that person. My determination was to see all the parties together. I met them yesterday, in number seven, and among them the person who had been the head of the last insurrection which was quelled by the French. On my going to meet them, I learned from certain information, that our army had retreated suddenly from Alkmaar, which determined me to limit my object for the moment to obtaining a thorough knowledge of their real views, without going any further. Nor was this difficult, for it soon appeared that the majority was connected with and acting on instructions from the other party, and that Cox and one associate of his, both Liegeois, zealous possibly to get rid of the French, had no influence, and merely affected to guide that over which they had little rule, with a view to enhance the value of their services.

The majority were all subalterns in the business, and avowed solely their

---

1) Dit getal van 40.000 man komt in den brief van 4 Oct. niet voor.

2) H. J. Michiels, gewezen ontvanger der domeinen van den Prins van Oranje te Maastricht.

determination not to act without the consent of the Emperor, though I do not imagine they were aware of the steps their superior had taken, and which might render his resentment really in some degree to be apprehended. Under all the circumstances I did not wish to press them, and I left them to wait for the arrival of the answer to their application to the Archduke Charles.

Y. L. will now perceive this view of the subject at once explains whatever before appeared unaccountable. The natural object of M. d'Yvoy from the beginning of the business, however well he might be inclined to our government, must have been to support the interests of his own, so as to induce the British ministry to make an effort to reestablish the Stadtholder in Holland. With this view he evidently would state, at least at the outside, any feeling that might exist in Brabant, and that he did so, I have no doubt, but the arrival of colonel Malcolm forced him in support of the consistency of his own character, to come forward with some decided proof that his information was grounded.

He had to choose between Michiels and Cox, and did not bring foward the first from a knowledge of the difficulty that had occurred with regard to the Emperor, and possibly with a consciousness that his own precipitancy to support the interests of the Stadtholder had occasioned this very difficulty, but preferred the last, who he was ignorant at the time had any connection with the others, whose views he must have known to be mercenary, and whose interest he must have known to be very trifling, but who he was aware would state himself to be at the head of a great party.

In Cox's meeting with colonel Malcolm, as there was no money in the case, the instructions of his associates led him to state the difficulty relative to the Emperor, but upon my arrival with money, his natural avarice immediately got the better of every other feeling, though it had no effect on the opinion of those with whom he was connected.

Y. L. will thus see there is but one party in the whole of this business; that Cox is only a *soi-disant* chief of a very dangerous description and character, and that the whole of the difficulty we have had, and will have to encounter arises from the mistaken and I must think ill-judged policy of having connected the question of ultimate government with that of the expulsion of the French. And in the whole of this opinion I am the more confirmed from the conduct of M. d'Yvoy, in keeping back, I will not say with an evil intention, the real state of the case with regard to Michiels until the day before yesterday.

Under the circumstances of the case my want of this information at an earlier period in other respects may be of little consequence, but with a view to the Emperor's interference, it appears to me to be a matter of the first importance. The negociation with Michiels was made known to so many people in Brabant, that it is impossible to conceive those who are attached to the Emperor were not fully acquainted both with its nature and extent, and it may be possible that his interference took place in consequence of information on this head, and did not proceed from any wish originating on the part of the cabinet of Vienna to make a primary declaration on the subject.

The dates of all the transactions both on the part of M. d'Yvoy and Baron Thugut tend rather to confirm this opinion, which I shall take an opportunity of stating as soon as possible to Lord Minto.

But from whatever quarter the interference of the Emperor did originate,

the effect to us is still the same, and without a positive declaration on his part, that he either enters into our views, or that he leaves the Brabançons to act according to their own wishes, I am convinced nothing is to be done. And indeed the information I received immediately after I left the meeting I have mentioned, will hinder me from making use of any exertion on the occasion unless that information should ultimately prove te be unfounded.

I then learnt from a confidential person we had sent to Amsterdam and who left it on the 10th instant, the certainty not only of our retreat from Alkmaar, but the probability of our immediate reembarkment, as stated by a M. de Tuyll who was sent by the Prince of Orange on the 9th from Hoorn to communicate this unpleasant circumstance to his friends at Amsterdam.

However much I might be naturally inclined to disbelieve this intelligence, and however unaccountable it appears to me, it comes in such a way as to render it impossible for me to doubt, and I therefore of course shall conceive it my duty not to make any further advances either to stir up an immediate insurrection, or to remove the difficulties that stand in our way.

If it be true that we have for the present relinquished the object of the recovery of Holland, and should it ever again become an object to the British Government, I am perfectly clear we shall be able to do more by then opening a new communication upon grounds different from those hitherto taken, than we could by following up what has lately been attempted, and though I shall undoubtedly endeavour to keep those with whom we have till now dealt, in perfect good humour, I shall not flatter them that we mean to follow up what has already taken place.

I have now only to mention to Y. L. what my intentions are in consequence of the unfortunate intelligence I yesterday received. Should it prove false, I shall remain in this neighbourhood endeavouring to make myself still further master of the whole of this subject, until I hear either from Y. L. or Lord Minto, and shall otherwise act as circumstances may arise; but should it prove as I fear but too true, my remaining here can be of no use, but may be on the contrary of disservice. I shall therefore in that event proceed to Munster or Osnabrugh and wait Y. L.'s commands, which I request you will have the goodness to enclose to Mr. James Crawfurd at Hamburgh, who will be regularly informed where I am [1]).

---

1) „Dans les circonstances actuelles, je suis décidé de ne plus aller en avant du tout dans l'affaire du Brabant. Je le trouve nécessaire de partir pour Hambourg mercredi prochain pour y recevoir de nouveau des ordres de S. M. Je suis encore plus décidé à prendre ce parti, parce que je suis convaincu que ma présence sur la frontière ne peut rien faire de bien, et au contraire cela ferait du mal en encourageant des espérances qui ne peuvent pas à present être réalisées" (Maitland aan d'Yvoy, Munster 26 Oct. 1799; afschrift in Frontiers of Holland 4). — „Je ne conçois pas que nous pouvons avoir la moindre espérance que l'Angleterre ferait encore pour quelque peu de tems aucun effort ni du côté de la Hollande, ni du côté des Pays-Bas, mais je suis parfaitement convaincu qu'elle ne perdra jamais de vue la délivrance de ces deux pays à l'instant où les circonstances de l'Europe ou l'esprit manifesté par ces deux nations donnent aux ministres de S. M. la moindre apparence d'une heureuse réussite. C'est sous ce dernier point de vue qu'il me paraît très nécessaire de tâcher au moins de mettre sur un pied tout à fait différent l'esprit révolutionnaire qui existe en Brabant. Jusqu'ici il me paraît que tous les renseignemens que nous avons eus sont extrêmement vagues en eux-mêmes, et viennent

390. ABERCROMBY AAN HENRY DUNDAS, 19 Oct. 1799 [1]).

Schager Brug.

A letter to the Russian admiral in the Texel dated the 13th and received the 16th instant had apprized us of your intention to withdraw the army from Holland, a measure naturally arising from our actual situation, and from the change that has taken place on the Upper Rhine, and in Switzerland.

The embarkation of so great a body of men with all their incumbrances, in a port little calculated for such an operation, and in the face of a superior army, is without doubt a matter of much delicacy and difficulty. That it could have been effected without loss none of us could believe, and that it might have been accompanied with disaster was not impossible. We could not allow ourselves to think that it was consistant with our own honor or with the national character to inundate a great portion of North Holland or to lay waste a district to save ourselves. An expedient has been devised, the detail of which H. R. H. the commander in chief will transmit to you [2]), which to him and to us has appeared wise in our present situation, by which we shall effect the purpose of our embarkation without any actual loss, and we are convinced that H. M.'s ministers will credit us for having adopted it. Be that as it may, all the superior general officers have sanctioned the measure with their full approbation, and are all of one mind.

391. MUNNIKS AAN HAMMOND, 22 Oct. 1799 [3]).

. . . . . Permettez que je vous conseille dans la situation critique où se trouvent les affaires à présent, de méditer encore avec la plus scrupuleuse attention ce que je vous ai détaillé de ne pas abandonner la Groningue, la Frise, le pays de Drent, et une partie d'Overyssel, et au sujet du rétablissement de la précédente constitution, laquelle ne peut répondre ni serait désirable, ni pour le pays-même, ni pour la maison d'Orange, ni pour la Grande Bretagne, car la faction Loevestein de l'ancien Gouvernement tâche de nouveau de fomenter tous les préjugés; l'esprit de ces personnes est toujours le même.

On demandera naturellement quel changement il y a à faire pour obtenir le but proposé? Question à laquelle je ne peux répondre dans toute son étendue dans ce moment.

---

de personnes dans lesquelles à cause de leur conduite équivoque nous ne pouvons mettre aucune confiance. Quant à M. Cox et ses confrères, il est clair qu'ils sont guidés par leur intérêt individuel et non par celui de leur patrie; quant à M. Michiels et ses associés dans le pays, nous avons assurément plus à attendre de ce côté-là que de l'autre, parce que jusqu'à ce moment ils n'ont pas divulgué les mêmes motifs que les autres n'ont que trop montrés, mais en même temps il faut avouer qu'ils ont jusqu'à présent marqué très peu de zèle, et qu'ils n'ont fait que se tenir à des assurances générales sur l'esprit de leur pays" (Maitland aan d'Yvoy, Munster 30 Oct. 1799; plaats als voren).

1) War Office, Holland 62.

2) Krayenhoff, bijlagen blz. 142.

3) F. O., Frontiers of Holland 4. — Nog altijd uit Leer.

En attendant je me trouve dans la malheureuse situation d'avoir contribué tous mes biens pour faire réussir le plan que j'avais arrangé avec le général Don, et d'autres démarches très intéressantes, par où la Grande Bretagne jouira de la plus grande satisfaction, et ma patrie délivrée prendra part à vrotre gloire; de manière qu'on à déjà pris possession de mes terres en Frise pour les confisquer, ce qui m'oblige d'aller dans d'autres endroits pour gagner de quoi subsister.

Mais vu que je le crois de mon devoir de ne pas quitter cette destination ici, et mes opérations en faveur de votre gouvernement, je vous prie de me faire avoir des ordres sans délai pour m'en régler en conséquence.

392. JAMES CRAWFURD AAN LORD GRENVILLE, 25 Oct. 1799 [1]).

The last letters from the Hague mention that they expect a Prussian agent shortly to arrive there . . . . . If the King of Prussia had been inclined to force the French to evacuate Holland, it would not, a very few months ago, have been as I have good reason to believe a matter of such diffficulty, and that probably without the effusion of blood; for to my knowledge Talleyrand about that period said to a person with whom he was in the habit of conversing confidentially, that they would make any sacrifice rather than see the King of Prussia take a part in the coalition; that they would even rather evacuate Holland.

393. MUNNIKS AAN HAMMOND, 19 Nov. 1799 [2]).

. . . . . L'avenir nous propose ces deux alternatives pour le rétablissement de la République: 1°. doit-on le faire par des arrangemens politiques sans force violente? ou 2°. par la voie des armes?

Mais dans tous les cas les circonstances persuadent en faveur d'un changement à faire dans la forme du 'gouvernement, qui aurait pour but de rendre, par des modifications nécessaires, le tout stable et convenable aux momens où nous sommes, car si on le laisse échapper à présent, ce moment si bon et si favorable ne reviendrait pas de si tôt, et peut-être jamais.

Il faut donc quelque solution sur ces modifications que l'on doit introduire dans le gouvernement: et voilà mes positions préliminaires. Par la confédération d'Utrecht les provinces ont formé un seul corps, mais dans cette fondation de la République est enchainé le germe de sa destruction, vu que chaque Province reste souveraine, et qu'on ne peut prendre aucune résolution pour la paix, ou la guerre, les impôts et contributions publiques, que du consentement unanime des Provinces. Leurs intérêts sont ordinairement diamétralement opposés, par où il est par conséquent impossible d'agir avec l'unanimité de toutes les parties qui composent la République; même entre les villes d'une même province sont des vues opposées sans nombre. Ni le Stadhouder, ni aucune autre autorité dans la République ne put surmonter les obstacles et les difficultés qui entravaient ses opérations.

---

1) F. O., Hamburgh 19.
2) F. O., Frontiers of Holland 4.

Une cabale de la régence d'Amsterdam, de la Frise, et des autres corps ennemis du Prince Stadhouder, tâchait partout de mettre la division entre les membres du gouvernement, d'exciter le mépris et la haine contre le Stadhouder, et de renverser par des menées secrètes les fondemens du Stadhoudérat. Il est par conséquent certain que sous l'ancienne forme du gouvernement les Provinces-Unies seront derechef exposées à des révolutions éternelles, et un tel rétablissement ne serait désirable ni pour le pays, ni pour la maison d'Orange, ni pour la Grande Bretagne. L'un ou l'autre Souverain, ou cour intrigante, aussi par rivalité et jalousie de l'Angleterre, se glissera parmi les mécontens, s'attachera quelque province par ceux qui y seront d'influence, et comme on manque rarement en politique de moyens pour y réussir, il en suivra que le gouvernement sera contrecarré, perdra son énergie, et petit à petit la discorde et le manque d'autorité du Stadhouder se manifesteront, pendant que, pour accélérer ce malheur, on fera faire comme ci-devant des démarches au Stadhouder qui lui attireront la haine et la poursuite d'une très grande partie de la nation, et de nouveau la Grande Bretagne sera éloignée et séparée de la République.

On demandera naturellement: „quel changement y a-t-il à faire pour éviter ces dangers et obtenir le but proposé?"

Pour répondre à cette question, il est certain qu'une unité plus grande dans le gouvernement, et un pouvoir plus étendu du Stadhouder, bien détaillé, approcheraient beaucoup ce but; aussi suis-je bien persuadé qu'on ne peut faire ou indiquer des difficultés contre cette idée d'unité avec une autorité majeure à la tête, vu que ni les privilégiés des corps des nobles dans différentes parties de la République, ni les possesseurs des droits et et privilèges attachés à certains biens-fonds, ne perdraient de leur ci-devant pouvoir et autorité qu'uniquement ce qui déplaît à la très grande majorité de la nation, et aussi au véritable parti Stadhoudérien, et à quelle privation les intéressés sont déjà comme accoutumés. Et vu que c'est la Nation qui doit donner la stabilité à la constitution future, alors il me semble que ces difficultés perdent déjà beaucoup de leur valeur, et ne pourront en aucune manière équilibrer les avantages qui seraient attachés à une constitution moins compliquée; mais qu'au contraire un gouvernement imposé dans ce moment par la voie des armes, ou sans force violente par des arrangemens politiques, au gré de la nation, sur un certain pied plus ou moins monarchique, comme il l'est défectueusement déjà, avec un chef dans la personne du Stadhouder à la tête, sous quelque titre que ce fût, mais revêtu du pouvoir nécessaire, serait infiniment plus simple, plus stable et moins coûteux, et dans lequel ce même Stadhouder ou chef pourrait, pour le rendre plus stable, encore également employer et récompenser de leurs pertes alors presque imaginaires, la naissance et le mérite.

On ferait par là un beaucoup plus grand bien au pays même, et on s'attacherait en même temps ces individus qui ont un dégoût pour la précédente constitution, et qui ne l'accepteraient dans ce moment que pour la rejeter après, mais qui ont surtout une haine implacable contre une partie des autorités précédentes qui déjà en avance ne respirent que la vengeance, et dont ils ne supporteraient le régime que jusqu'au moment où ils trouveraient l'occasion de s'en défaire de nouveau, pendant que les véritables amis du Stadhouder et de la patrie seraient très contens, voyant une fois cesser toutes

ces luttes, et la constitution et l'autorité sur un pied solide, en dépit de tous les intrigans, et de ceux qui sont accoutumés à confondre les intérêts du pays avec ceux d'eux-mêmes.

Si on ajoute à cela, en passant d'autres objets, l'influence que le rétablissement de l'ancienne constitution aurait sur les amirautés, sur la force maritime, sur l'armée, etc., tous déjà mis par le parti gouvernant d'aujourdhui sur un pied plus ou moins monarchique, un tel rétablissement serait une chose non seulement presque inexécutable en tout, mais qui engendrerait de nouveau dans la constitution un défaut de stabilité nécessaire.

Tout bien considéré, c'est par là, et vu que les opérations n'ont été dirigées de la manière et d'après le plan marqué ci-devant, qu'on peut aisément résoudre le problème pourquoi l'on n'a pas fait des insurrections contre-révolutionnaires dans la République au moment où les troupes victorieuses de S. M. étaient en Hollande.

Voyons, fondé sur ces principes, quel changement par conséquent doit être introduit dans la forme du gouvernement, pour rétablir l'union primitive et fondamentale des Provinces-Unies.

1°. La souveraineté de la République doit être concentrée et rester inaliénable dans l'assemblée des Etats-Généraux, avec tout le pouvoir de déclarer la guerre, faire la paix, d'augmenter et diminuer l'armée et la flotte, les faisant payer de la caisse générale des Provinces-Unies; d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs, envoyés, agens, et autres ministres pour traiter des alliances; de régler les impôts et les contributions publiques; ayant la disposition sur toutes les autres affaires comme ci-devant, sans aucune restriction ou ordre ni consentement provincial; rendant en tout la décision par la pluralité des 14 membres et le Stadhouder composant cette assemblée.

2°. Le Stadhouder dans le temps, toujours président de cette assemblée, aura la libre disposition de nommer tous les ans de nouveaux ou de continuer les 14 membres, c'est à dire deux des Etats de chaque Province, le greffier, les secrétaires et les autres ministres, qui feront le serment „qu'ils n'auront pour but que le bien commun de l'Union, sans s'en laisser détourner par aucune vue d'intérêt des Provinces en particulier."

3°. Il sera au Stadhouder et les Etats-Généraux de simplifier l'administration publique pour la marine sur un pied plus stable et moins coûteux.

4°. Le Stadhouder, comme capitaine général et amiral héréditaire de la République, aura le droit, en temps de guerre et de paix, de donner des ordres à la flotte et de faire marcher des troupes, sans aucune restriction.

5°. Il sera au Stadhouder, dans le temps de guerre, de nommer à son assistance une commission secrète de 4 personnes des Etats-Généraux avec plein pouvour de régler et faire exécuter tous les ordres.

6°. Le Stadhouder doit être en tout le président dans la chambre de compte de la Généralité, et dans le conseil d'Etat; où tout sera aussi décidé à la pluralité.

7°. En cas de troubles intérieurs, il sera aux Etats-Généraux avec le Stadhouder de les réconcilier et redresser dans la meilleure forme.

8°. La jurisdiction sera réglée dans chaque Province, et dans le pays de Généralité, d'après les loix, les ordonnances et coutumes, comme avant la révolution; mais le Stadhouder aura en tout temps le droit de nommer

les personnes composant les cours de justice, et les ministres dans ces cours.

Au reste seront remis en pleine vigueur les règlemens avec les *pacta conventa* dans chaque Province, d'après lesquels chacun sera réintégré dans ses possessions et ses droits légitimes; en cas qu'il s'y serait introduit des défauts, tels que le Stadhouder, d'après des propositions de la Nation, jugerait à propos de corriger, et sur quoi je ne puis répondre à présent dans toute son étendue en détail, il sera pour cela employé et committé par la Nation telles personnes qu'elle croit les plus convenables.

Voilà, Monsieur, ce que je dois vous dire si on veut parvenir à ce but salutaire, et ce qui satisfera à ce que j'espère sinon en tout, du moins en partie.

A ce rétablissement est encore inséparablement attaché celui des finances par quote-part, maniées souverainement dans chaque Province; source intarissable de conflits et de calamités, pendant que cette même séparation des finances, dont l'amalgame est déjà en grande partie fait, devra presque sûrement engendrer une banqueroute nationale dans les provinces de Hollande et de Zélande, lesquelles, si l'unité des dettes d'avant 1795 reste, pourront moyennant quelqu'arrangement se soutenir par l'assistance des autres provinces et une régie moins compliquée sur toute la République. Sur ceux d'après 1795 il doit se faire des arrangemens particuliers.

Pour résoudre le problême: „peut-on faire un tel rétablissement de la constitution primitive corrigée des défauts qui s'y sont introduits, par des arrangements politiques sans force violente?", il me semble que de toutes les solutions qu'on tâche de se figurer il n'y a qu'une, laquelle selon toute vraisemblance pourrait se faire.

Si le gouvernement de la Grande Bretagne veut employer telle personne qu'il jugerait convenable, qui est bien instruite, et qui a des amis et du crédit auprès de la nation, et auprès de quelques-uns des chefs dans le soi-disant gouvernement batave, pour inspirer et fournir l'esquisse de cette réforme, basée sur l'unité, et qui donne plus d'énergie que dans le cas précédent, je crois qu'il sera très aisé, pour faire les arrangemens, de régler tout ponctuellement, de la façon qu'une commission de S. M. pourrait présenter à la nation une forme de gouvernement d'après les changemens déclarés, vu que le parti patriotique est guéri et revenu de ce fol enthousiasme, et que cette même partie des habitans s'approche maintenant de l'autre majeure et meilleure partie de la nation, ce qui fait que la disposition devient de jour en jour plus favorable pour un tel rétablissement. Ajoutez à cela, que tous les membres de l'ancien gouvernement pourraient entrer dans ce plan, pour ne pas rester plus longtems passifs dans la révolution, et par cette voie la grande pluralité de la nation serait de notre côté. Si alors le gouvernement britannique pourrait faire des arrangemens politiques, pour que la nation aura la liberté de réformer le gouvernement d'après le dit plan, et en accordant sous cette condition une paix convenable, et pour soulager le coffre de l'Etat offrit en même temps un million de livres sterling à comptant, à raison de rente modérée, puisque de cette façon il préviendrait les emprunts forcés, sans cela inmanquables, et contre lesquels la nation est terriblement prévenue, en ajoutant que la Grande Bretagne garde le Cap de Bonne Espérance pourvu d'y céder à la Hollande une libre navigation, sans exiger aucun droit, impôt,

